3 2044 054 992 292

Digitized by Google

Fr 7800.3

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE BEQUEST OF

EDWIN CONANT

Class of 1829

OF WORCESTER, MASSACHUSETTS

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

LES *PARISII* OU PARISIENS,

ET

SUR LE CULTE D'ISIS

CHEZ LES GAULOIS.

l'organisation politique des Gaulois et sur leur religion, afin de donner une base fixe à notre travail, et de disposer nos lecteurs à mieux apprécier les couleurs locales de cette faible peinture de l'enfance des Parisiens.

La politique de Rome, d'avoir des alliés hors des limites des pays qui lui obéissaient, et le prétexte de secourir la ville de Marseille (*a*) et les *Edui*, firent penétrer les armes romaines dans la Gaule, 120 ans avant l'ère chrétienne. Cette première tentative mit Rome en possession d'une province qui s'étendait de l'extrémité des Pyrénées orientales et de la Méditerranée, aux Cévennes, à la partie du Rhône, depuis son confluent avec la Saône, jusqu'au lac Léman; et qui enfin, était bornée à l'est par les Alpes.

Le surplus de la Gaule formait trois grandes divisions, dont les peuples de chacune d'elles paraissaient avoir entre eux des rapports plus particuliers de langage et de coutumes. Ces trois grandes divisions *Celtæ*, *Belgæ*, *Aquitanni*, étaient fort inégales entre elles en étendue. Les Celtes en occupaient plus de la moitié; depuis la Seine et la Marne jusqu'à la Garonne, s'étendant au levant jusqu'au Rhin, vers la

(*a*) Marseille était une république fondée par les Phocéens, vers l'an 600 avant l'ère chrétienne. Elle-même avait établi, à mesure que sa population s'augmenta, des colonies à Nice, Antibes, etc.

partie supérieure de son cours; et au midi, jusqu'à la province romaine. Ils étaient aussi plus Gaulois que les autres; car les Belges reculés vers le nord, et bordant la partie inférieure du Rhin, étaient mêlés de nations germaniques; et les Aquitains resserrés entre la Garonne et les Pyrénées, avaient quelque affinité avec les nations ibériennes ou espagnoles, voisines de ces montagnes. Il faut dire encore que le nom de *Celtæ* ou *Celtica*, s'étendait à la Gaule en général, et qu'étant celui que se donnait la nation elle-même, c'est des Romains qu'est venu l'usage de la dénomination de *Galli* et de *Gallia* (*a*).

En effet, les Gaulois, vers le temps où ils furent subjugués par Jules-César, étaient considérés comme une seule grande nation divisée en plusieurs peuples soumis à différentes sortes de gouvernements, dans lesquels les uns étaient monarchiques, d'autres aristocratiques, et d'autres en partie aristocratiques et

---

(*a*) D'Anville : Abrégé de Géographie ancienne.

Les Romains considéraient la vaste étendue de pays habitée par les Gaulois, comme étant divisée par les Alpes, et ils nommaient ce qui est aujourd'hui le Piémont et la Lombardie *Gaule cisalpine;* la Gaule proprement dite, ils la nommaient *Gaule transalpine.* Ces divisions générales étaient ensuite soumises à diverses subdivisions. Mais, dans cette dissertation, lorsque nous employons les expressions *la Gaule*, ou *les Gaules*, nous entendons toujours la Gaule proprement dite, celle que les Romains nommaient *transalpine*.

en partie démocratiques. Tacite compte jusqu'à 64 cités, ou comme César explique ce mot, *régions* ou *districts*, qui vivaient sous ces diverses espèces de gouvernements. Dans cette quantité de peuplades, plus ou moins considérables ou importantes les unes que les autres, et chez qui des factions toujours existantes avaient lieu, trois républiques se faisaient particulièrement distinguer : les *Edui*, lesquels demeuraient aux environs d'Autun, leur capitale : cette ville portait alors le nom de *Bibracte*, qui fut changé en celui d'*Augustodunum ;* les *Arverni*, lesquels habitaient les bords supérieurs de la Loire, et dont la capitale était *Arvernum*, postérieurement *Augustonemetum*, aujourd'hui Clermont; et les *Remi* qui habitaient la contrée dont *Durocortorum* (Reims) était la capitale (*a*).

Toutes les républiques avaient, en général, une grande aversion pour le gouvernement d'un seul : d'un autre côté, les principales cités aspirant à la domination, se formaient des partis et tâchaient de s'attacher le plus de peuples possible. Ainsi le désir, la jalousie de la prépondérance, divisant tous les états de la Gaule, les mettait souvent en état de guerre les uns contre les autres. Il en était ainsi contre les *Edui* et les *Arverni*, lesquels se disputaient la prééminence dans la Gaule quand César y arriva. Pour

---

(*a*) Hist. univ. trad. de l'anglais, t. xxx, in-8°, p. 454, 457 et suiv.

assurer leur sécurité, les petits états s'alliaient à de plus considérables qui les prenaient sous leur protection. Des états puissants faisaient eux-mêmes des alliances entre eux, par exemple : les *Bellovaci*, dont le gouvernement était républicain, et qui étaient fort considérés parmi les Belges, n'en étaient pas moins alliés aux *Edui* (*a*). La capitale des *Bellovaci* était cependant alors une ville considérable ; elle portait le nom de *Bellovacum*, lequel fut quitté pour prendre celui de *Cesaromagus*, à cause de César ; et ce nom fut changé dans la suite des temps en celui de Beauvais.

Il en a été de même pour une grande partie des noms des villes de la Gaule, lesquelles, selon les temps et les circonstances politiques, ont eu d'abord un nom celte, ensuite un nom latin, et définitivement un nom français. L'adulation, le désir d'être favorisé par ceux qui exerçaient la domination, avaient fait prendre à beaucoup de villes gauloises, les noms d'empereurs romains, ou leur avaient été imposés par eux ; mais après l'expulsion de ce peuple envahisseur, que les Francs chassèrent du territoire gaulois, les vainqueurs se mêlèrent aux indigènes, et se les assimilèrent, pour ainsi dire, dans le cours de plusieurs siècles ; alors tout devint français, et le langage, et les institutions (*b*).

(*a*) César : Comm. liv. II, 14.

(*b*) Mémoires de l'Académie des Inscript., t. XIX, p. 495.

Nous terminerons ce qui concerne l'état politique de la Gaule, au temps de Jules-César, en disant que parmi tant de cités dont ce conquérant fait mention dans ses Commentaires de la guerre des Gaules, il nomme entre autres cinq différents peuples *soumis* aux *Nervii*, autre nation ancienne, puissante et belliqueuse de la Gaule Belgique, et que l'on croit avoir fait son séjour dans le diocèse de Cambray et le Hainaut. Les *Eburones* et les *Condrusii* qui vivaient dans le territoire de Liége et de Namur, étaient également dépendants des *Treviri*, ou habitants de la contrée de Trêves, laquelle eut dans la suite le nom de *Belgia-Prima* (*a*).

Ces détails s'éclairciront et s'étendront encore par la suite, nous appuyant de l'autorité des Commentaires de César, ce conquérant ayant connu parfaitement les rapports politiques des différentes cités gauloises entre elles, et les ressources et l'importance de chacune d'elles. Maintenant, ce que nous venons d'exposer nous paraît suffire pour faire connaître comment les divers peuples de la Gaule formaient des espèces de confédérations, dont l'alliance ne présentait pas toujours pour chacun des peuples qui les composaient, des rapports d'égale réciprocité; et comment tous ces peuples avaient des gouvernements particuliers, chez lesquels les Druides exerçaient une grande influence.

(*a*) César : Comm. liv. IV, 6; et liv. V, 37 et 38.

Les Druides étaient les prêtres et les instituteurs des Gaulois. On croit que leur congrégation a été formée en Angleterre, et que leur chef y résidait. Leur nom est dérivé, suivant l'opinion la plus généralement reçue, du mot celtique *Derw*, qui signifie *chêne;* parce que la vénération pour les chênes était un des points essentiels de la religion des Gaulois (*a*). Les Druides sont aussi anciens que les Brachmanes, Les Mages, les Chaldéens et autres philosophes fameux de l'antiquité. Ils étaient les arbitres souverains de tout ce qui concernait la religion, et formaient sous un chef très-considéré, un corps nombreux et si puissant que l'on peut dire qu'ils étaient principalement les maîtres dans les Gaules. Ils choisissaient dans chaque ville les magistrats annuels (*b*), et aucun conseil ne pouvait être con-

---

(*a*) César : Comm. liv. VI, 15; et Hist. univ. t. XXX, in 8°, p. 438.

Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Druides*, dit que ce nom a donné lieu à une infinité de conjectures étymologiques, et que celle qui lui paraît la plus naturelle est celle présentée par M. Fréret, lequel fait dériver le nom de *druide*, des deux mots celtiques : *dé*, dieu; et *rhouid*, dire. En effet, dit ce dernier, les Druides étaient les seuls auxquels il appartenait de parler des dieux, et les seuls interprètes de leur volonté. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. XVIII, p. 185, H.)

(*b*) Comm. liv. VII; Hist. Univ. tom. XXX, in-8°, p. 437 et suiv.

voqué sans leur avis ou permission. Ils s'appliquaient à l'astronomie et à rechercher les propriétés des plantes : ils se prétendaient habiles en géographie. Pline a vanté leurs connaissances philosophiques et leurs progrès dans la médecine. Mais leur prétendue science de l'astrologie, ou de l'influence des planètes, et quantité de pratiques superstitieuses auxquelles ils se livraient, ou qu'ils prescrivaient, ont dû rendre leur doctrine très-funeste.

Il serait peut-être impossible de déterminer positivement si les Gaulois, ou plutôt les Celtes dont ils descendaient, ont formé eux-mêmes leur système de religion, ou bien s'ils l'ont reçu d'un autre peuple; ou bien encore, si les principes théologiques des Druides ne doivent pas être considérés comme des vestiges de la doctrine religieuse d'un peuple primitif, que le dernier bouleversement du globe aurait fait disparaître presque en totalité de la surface de la terre, où il ne serait resté, sur des points très-élevés, qu'un petit nombre d'individus, lesquels auraient été les rudiments de nouvelles nations, que la différence des climats aurait modifiées dans leurs mœurs, mais chez lesquelles se feraient remarquer des traits de conformité dans les principes des sciences divines et humaines, des idées premières qui ne peuvent avoir qu'une naissance commune; et chez qui, même dans des choses que la différence des mœurs et du langage, celle des positions géographiques, et le défaut de relation entre elles, auraient

rendues absolument étrangères les unes aux autres, on apercevrait cependant une commune origine (*a*).

Quoi qu'il en soit, il est constant que les Gaulois adoraient un être suprême sous le nom d'*Esus*. Cette notion fut religieusement conservée par les Druides. Le peuple, toujours enclin à la superstition, se forgea dans la suite des images dont il fit l'objet de ses adorations; mais le culte du vrai Dieu resta dans toute sa pureté parmi les Druides, qui honorèrent simplement le chêne comme un symbole de la Divinité, précisément comme les Perses honoraient le

---

(*a*) M. Bailly : Lettres sur l'origine des Sciences. Paris, Debure, 1777, in-8°.

M. Dulaure dit aussi, page 3, *des cultes antérieurs à l'idolâtrie* : « C'est une vérité bien digne de remarque, qu'il existe « entre les mœurs, les pratiques et même les opinions de « certains peuples de l'antiquité, et celles d'un grand nom- « bre de peuples qui sont aujourd'hui sauvages ou à demi « civilisés, quelles que soient les distances et les mers qui « les séparent, une conformité si frappante, qu'on ne peut « se refuser à croire qu'à une certaine époque, sans doute « avant la catastrophe qui a bouleversé la surface du globe, « les communications entre les différents peuples étaient « plus faciles qu'aujourd'hui; qu'ils ont pour la plupart reçu « une même loi, une même religion. En effet, les mêmes « opinions, les mêmes erreurs, les mêmes pratiques et les « mêmes absurdités, se trouvent établies aujourd'hui, comme « dans les temps les plus anciens, chez différents peuples, « habitant des points de la terre les plus éloignés entre « eux. »

feu (*a*). Ainsi, pour nous faire une juste idée de la religion des Gaulois, nous devons la considérer telle qu'elle était suivie et professée, non par le stupide vulgaire, mais par ceux qui étaient chargés du soin de l'enseigner (*b*). Si dans cette religion il s'y faisait des sacrifices abominables de victimes humaines, c'est là une maladie cruelle de l'humanité qui a affligé toutes les nations dans leur origine, et lorsqu'elles étaient encore plongées dans une sorte d'abrutissement; et les Gaulois avaient alors des mœurs aussi grossières que leur ignorance était profonde.

La théologie des Druides renfermait quelques notions sublimes, mais elles étaient mêlées à beaucoup d'erreurs et à des principes détestables. Ils observaient comme une maxime constante de n'écrire ni les lois, ni l'histoire de la nation, mais de renfermer le tout dans des poëmes et des cantiques, dont le nombre s'était si fort multiplié du temps de César, que les Druides qui étaient obligés de tout savoir par cœur, employaient près de vingt ans à les apprendre (*c*). Ils tenaient des écoles publiques, où la jeunesse gauloise, c'est-à-dire les enfants des nobles,

---

(*a*) On verra plus loin que les Celtes ne furent pas les seuls peuples qui prirent des arbres pour symbole de la Divinité.

(*b*) Hist. univ. tom. xxx, in-8°, p. 358 et 400.

(*c*) Hist. univ. tom. xxx, in-8°, p. 366.

venaient apprendre par cœur les mystères de la religion et de la science (*a*).

Les principaux objets des lois, de la morale et de

(*a*) Guillaume Marcel : Hist. des progrès de la monarchie Française, t. 1. p. 43.

Ce mode d'instruction, si difficile et si stérile, s'est fait remarquer dans tous les temps et dans tous les lieux. Ceux qui s'étaient emparés du pouvoir et des avantages sociaux, ont cherché toujours les moyens de les accroître et d'empêcher que les peuples ne s'instruisissent, afin qu'ils ne pussent juger de l'injustice qu'on exerçait envers eux. Cependant l'ignorance des nations, dans l'antiquité, comme aujourd'hui, a été souvent aussi funeste aux tyrans qu'aux peuples mêmes; mais la cupidité, l'avidité de la jouissance du pouvoir, sont insatiables et ne raisonnent pas. En cela, l'expérience des temps anciens a été bien peu profitable aux temps modernes. Les prêtres de l'Égypte furent les plus mystérieux et les plus superstitieux des pontifes; aussi, l'histoire dit dans quel état d'imbécillité et d'inertie ils réduisirent les Égyptiens, et avec quelle facilité Cambyse envahit l'Égypte, la saccagea, et la soumit à un joug ignominieux. Il n'était pas permis non plus aux Juifs de toucher, ni de regarder de trop près l'arche d'alliance, au-dessus de laquelle, dit la Bible, Dieu parlait à ce peuple, dont l'ignorance, la superstition et l'existence malheureuse sont également connues. Et, aujourd'hui, si un Indien de caste inférieure lisait quelque partie des livres sacrés des Bramines, et qu'il en retînt quelque chose de mémoire, il serait mis à mort (1). Aussi 40 millions d'Indiens se trouvent soumis à la domination d'une compagnie de négociants an-

(1) Robertson : Recherches historiq. sur l'Inde, p. 447.

la discipline des Druides, du moins ceux qui sont parvenus à notre connaissance, étaient :

L'honneur que l'on doit au souverain Être.

La distinction de la fonction des prêtres (*a*).

L'obligation d'assister à leurs instructions et aux sacrifices solennels.

Celle d'être enseigné dans les bocages sacrés.

La loi de ne confier les secrets des sciences qu'à la mémoire.

La défense de disputer des matières de religion et de politique, excepté à ceux qui avaient l'administration de l'une ou de l'autre, au nom de la république.

Celle de révéler aux étrangers les mystères sacrés.

Celle de faire le commerce extérieur sans congé.

La permission aux femmes de juger les affaires particulières pour fait d'injures.

---

glais. Mais, en jetant les yeux autour de nous, combien encore ne trouverions-nous pas d'exemples de calamités produites par l'ignorance et l'abrutissement des peuples, que trop d'efforts, néanmoins, paraissent vouloir perpétuer!

(*a*) Il y avait différentes classes de Druides, distinguées entre elles par des noms particuliers, et par des fonctions qui étaient propres aux membres qui composaient chacune d'elles. Il y avait même des Druidesses, prophétesses ou devineresses. Elles participaient aux immolations des victimes humaines, et de même que les prêtres ou Druides, elles croyaient pouvoir deviner l'avenir dans les convulsions de l'agonie de leurs victimes. (Hist. univ. t. xxx, in-8°, p. 446 et suiv.)

Les peines contre l'oisiveté, le larcin et le meurtre qui en sont les suites.

L'obligation d'établir des hôpitaux.

Celle de l'obligation des enfants élevés en commun, hors de la présence de leurs parents.

Les ordonnances sur les devoirs que l'on devait rendre aux morts. C'était, par exemple, honorer leur mémoire, que de conserver leurs crânes, de les faire border d'or ou d'argent, et de s'en servir pour boire.

Voici encore quelques-unes de leurs maximes :

Tous les pères de famille sont rois dans leurs maisons, et ont une puissance absolue de vie et de mort.

Le gui doit être cueilli très-respectueusement avec une serpe d'or, et, s'il est possible, le sixième jour de la lune; étant mis en poudre il rend les femmes fécondes.

La lune guérit tout, comme son nom celtique le porte.

Les prisonniers de guerre doivent être égorgés sur les autels.

Dans les cas extraordinaires, il faut sacrifier un homme (*a*).

Les Druides, dit César, ne vont point à la guerre,

(*a*) Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Druides*; et Mém. de l'Académie des Inscriptions, t. XVIII.

Malgré les notions trop certaines que donne l'histoire, sur ce cruel usage des Druides, d'immoler des victimes humaines; M. Cambry, dans ses *Monuments celtiques* (Paris,

ne paient point d'impôts, et ils sont exempts de toutes charges et de toutes contributions. Tant de priviléges engagent quantité de gens à entrer parmi eux, et les pères à envoyer leurs enfants dans leurs

---

1805, p. 60), cherche à les en disculper; il dit, *que jamais innocent, dans les temps même où la religion des Celtes s'affaiblit et dégénéra, jamais innocent ne tomba sous le fer sacré d'un Druide.* Il s'appuie de plusieurs autorités, mais nous ne pensons pas qu'elles puissent balancer celles qui fondent l'opinion contraire.

Condamnés, dit-il (p. 62), *exilés, poursuivis par les empereurs, les Druides s'enfuirent dans les îles de l'Angleterre, se réfugièrent dans les Alpes, dans la Germanie. Les traces de leur empire, de leurs dogmes, de leurs cérémonies; leurs usages, leur langue, se retrouvent encore dans nos provinces.*

M. Cambry continuant de faire l'éloge de ces anciens pontifes, fait valoir la profondeur de leur doctrine et tout ce qu'elle avait de salutaire. Il dit, *que les Druides prêtaient à toutes les parties de l'univers une ame immortelle: que leur doctrine, au rapport de Diogène Laerce et de P. Méla, était fondée sur trois points principaux.* 1° *Adorer Dieu:* Deos colendos. 2° *Ne point faire mal:* Nihil agendum mali. 3° *Être brave en toute occasion:* Fortitudinem exercendam.

Il ajoute: *que les Druides pensaient que le monde éternel était soumis à de grands changements par l'action de l'eau et du feu; que tout se change en tout dans la nature; mais que l'esprit de vie qui l'anime, les principes essentiels des choses sont indestructibles; qu'il est des récompenses pour les justes dans une autre vie, et des punitions pour les méchants.* (Section intitulée: *des Druides.*)

colléges. Une de leurs principales maximes est que l'ame ne meurt pas, mais qu'à la mort, elle passe d'un corps dans un autre. Ils enseignent aussi plusieurs choses sur les astres et leurs mouvements; la grandeur et l'étendue de l'univers, la nature des choses, la grandeur et le pouvoir des dieux immortels. Tous les ans ils s'assemblent en une certaine saison sur la frontière du pays Chartrain, qu'ils regardent comme le milieu de la Gaule, et cela dans un lieu consacré à ces assemblées. Là, tous ceux qui ont quelque différent, se rendent de toutes parts, et acquiescent à leurs jugements (*a*).

Ceux qui encouraient leur excommunication,

(*a*) César: Comm. liv. VI, 13 et 14.

Ces assemblées étaient différentes de ce qu'on appelait les états de la Gaule, sur la convocation desquels, l'étendue de leur pouvoir, et le temps, le lieu et la manière dont ils étaient convoqués l'histoire reste muette. (Hist. univ. tom. XXX, in-8°, p. 456.) Cependant le chevalier de Jaucourt, qui dit avoir fait une étude particulière de ce qui concerne les Druides, s'exprime ainsi, dans l'article de lui, cité ci-dessus: *Les états, ou grands jours, qui se tenaient réglément à Chartres, tous les ans, lors du grand sacrifice, délibéraient et prononçaient sur toutes les affaires d'importance, et qui concernaient la république. Lorsque les sacrifices solennels étaient finis et les états séparés, les Druides se retiraient dans les différents cantons où ils étaient chargés du sacerdoce; et là ils se livraient dans le plus épais des forêts, à la prière et à la contemplation.*

D. J. Martin (Religion des Gaulois, tom. 1[er]) dit que

étaient regardés comme des impies et des pervers; ils étaient exclus des sacrifices et comme rejetés de la société; personne ne voulait les voir ni s'en approcher, craignant que leur abord ne portât malheur. Cette impression, si générale et si profonde, de l'effet de leur anathème, donne la mesure de la puissance des Druides, fondée sur l'idée que les peuples s'étaient faite de la sainteté de leur ministère, et sur le pouvoir que ces peuples grossiers leur attribuaient, de pénétrer dans l'avenir et dans les opérations les plus cachées de la nature, d'évoquer les ames, de changer les hommes en bêtes, et de commander aux éléments.

Les Druides professaient la doctrine de l'immortalité de l'ame, mais leur caractère était farouche et cruel. Les affreux sacrifices dont ils étaient les ministres, contribuaient à étouffer dans leur cœur tout sentiment d'humanité. Abusant de l'autorité que la religion mettait dans leurs mains, ils faisaient gémir

---

le lieu des assemblées ou diètes générales n'était point fixé : les divers intérêts présents, et souvent l'autorité ou la puissance de certains cantons, en décidaient. Celui des diètes particulières était toujours, ou presque toujours, la capitale du canton qui convoquait l'assemblée. Nous pensons que ces assemblées, ou diètes générales, étaient proprement les États de la Gaule; et que les états, ou grands jours, dont parle le chevalier de Jaucourt, doivent s'entendre de l'assemblée annuelle dont César fait mention, ainsi qu'on l'a vu ci dessus.

les peuples sous un joug tyrannique. Aussi, les Gaulois, subjugués par les Romains, s'empressèrent-ils en grand nombre d'adopter la religion de leurs vainqueurs. Les Druides, de leur côté, firent tous leurs efforts pour s'opposer à cette innovation qui devait détruire leur crédit; mais ils se virent enfin contraints de céder au desir du peuple et à l'autorité des Romains. Ce fut alors qu'ils changèrent le nom de Druides en celui de *Senani*, qui signifie proprement un homme sage et vénérable. Leur ordre subsista encore long-temps depuis le changement arrivé dans la religion des Gaulois, mais il ne fut ni si nombreux ni si puissant; ils continuèrent cependant leurs sanglants sacrifices, malgré les sévères édits des empereurs (*a*); et même long-temps après l'établissement du christianisme dans les Gaules, on y trouve encore des traces du culte barbare des Druides (*b*).

Les dieux des Gaulois, dont les Druides étaient

(*a*) Les empereurs romains firent détruire les autels et incendier les forêts où les Druides célébraient leurs horribles mystères. C'est peut-être ce qui explique comment le pays Chartrain qui était couvert de forêts du temps des Druides, est aujourd'hui l'un de ceux de France qui en ont le moins (Latour d'Auvergne Corret : Origines Gauloises, Paris, 1801; p. 15 et suiv.)

(*b*) M. Noel : Dict. des Mythologies grecq., latine, celtiq., au mot *Druides*.

les ministres, avaient une origine celtique (*a*). Ces peuples adoraient *Esus*, dont les écrivains ont parlé diversement et contradictoirement; *Theutatés*, mot qui revient au *Thot*, ou *Thouth* des Égyptiens et des Phéniciens; *Tharamis*, mot venu de *Tharam*, la foudre; cette divinité a été remplacée par Jupiter, que les Gaulois ont nommé *Jove*, ou *Jovis*; *Belenos* ou le soleil, dont ensuite on a fait Apollon et Mithras (*b*). Ils invoquaient le dieu de la guerre en plaçant une épée nue sur un autel. Plus tard, ils eurent le simulacre du dieu Mars, qu'ils adoraient sous les noms de *Mavors* ou *Mawr-ruik*, lesquels signifient guerrier, ou redoutable (*c*). Ce sont là les principales divinités des peuples de la Gaule, lorsqu'ils tombèrent sous la domination des Romains; mais ces peuples en avaient encore alors plusieurs autres, dont on peut prendre connaissance dans la *Religion des Gaulois*, par D. J. Martin.

Les Druides mettaient beaucoup d'appareil dans leurs cérémonies, et surtout lorsqu'ils cueillaient le gui de chêne et certaines plantes auxquelles ils attribuaient des propriétés merveilleuses. En général, dans leurs solennités, dans la célébration de leurs mystères, ils étaient revêtus de robes blanches, ils

---

(*a*) Hist. univ. trad. de l'anglais; tom. XXX, in-8°, p. 351.

(*b*) G. Marcel : Hist. des progrès de la monarchie Française, tom. 1er, p. 25.

(*c*) Hist. univ. tom. XXX, in-8°, p. 420.

portaient des couronnes de chêne, ou avaient à la main un rameau de cet arbre.

Sous la domination romaine, la religion de ces maîtres du monde s'introduisit avec leurs lois, qu'ils imposèrent aux Gaulois. Ces peuples adjoignirent alors à leurs dieux, ceux de la Grèce et de Rome, où les cultes d'Isis et de Mithras avaient pénétré, ou plutôt les divinités celtiques furent transformées en divinités romaines.

Des temples furent élevés, les statues des dieux furent offertes aux regards et recommandées à la vénération des peuples. Les symboles des divinités devinrent eux-mêmes des dieux; les mythologies se mêlerent et se corrompirent réciproquement, les objets du culte se multiplièrent à l'infini; les Gaulois se remplirent de superstitions; de hauts lieux, des bois, des arbres, des lacs, des fleuves, des ruisseaux, reçurent leurs hommages religieux. Long-temps après l'apparition du christianisme, des idoles recevaient encore un culte, et la statue de Bérécynthie (*a*), au bruit des chants et des acclamations, était promenée sur un char, dans les campagnes que l'on croyait qu'elle rendait fertiles. Une médaille des *Aulerci Eburovices*, où cette déesse est représentée sur un

---

(*a*) Bérécynthie, ou Cybèle, que quelques-uns ont pris pour Isis. Beaucoup plus tard que cette époque, le cardinal Briçonnet, mort en 1514, fit détruire dans cette même année, étant abbé de St.-Germain-des-Prés, une idole que l'on disait être d'Isis, et qui était dans un coin de l'église de

char traîné par des bœufs, conserve la mémoire de cette cérémonie païenne qui s'est perpétuée sous une autre forme. D. J. Martin (Religion des Gaulois, liv. IV, ch. X) rapporte diverses particularités de cette cérémonie, et dit que cette superstition était générale dans les Gaules, non-seulement à l'égard de Cybèle, mais encore à l'égard de tous les dieux indifféremment.

Childebert, vers le milieu du sixième siècle, mit beaucoup d'ardeur à faire disparaître de la ville de Paris, les monuments du paganisme. Ce fils de Clovis, ce monarque que l'histoire nous peint comme un prince barbare et superstitieux, mais que des écrivains, *avec permission et privilége*, ont loué, parce qu'il entretint beaucoup de pauvres et qu'il fonda plusieurs monastères; ce prince, disons-nous, mourut en 558, et fut enterré dans l'église de Sainte-Croix

---

cette abbaye : des femmes venaient encore invoquer cette idole, ainsi que nous le verrons par la suite. (M. Noel : Dict. de la Fable, aux mots *Bérécynthie* et *Isis*.)

A Lyon, une ancienne statue, qui avait une figure assez semblable à la Diane d'Éphèse, ou à la déesse de la Terre, et qui se trouvait dans l'église de St.-Étienne, était suivant Messire Claude de Bellièvre, dans son livre de l'Ancien Lyon, un reste du paganisme. Cette statue existait encore il y a trois à quatre siècles; des femmes venaient tous les ans, la veille de St.-Étienne, lui faire des offrandes et l'invoquer; ce qui fit que Jacques d'Amoncourt, précenteur de l'église de Lyon, fit mettre en pièces cette statue. (D. J. Martin : Religion des Gaulois, tom. II, liv. IV, ch. 22.)

et Saint-Vincent qu'il avait fait bâtir, disent plusieurs auteurs, sur les ruines d'un temple d'Isis (*a*.) Depuis, cette église prit le nom de Saint-Germain-des-Prés.

A cette époque (de Childebert), la Gaule, rava-

(*a*) « Saint Germain, plein d'ardeur et de zèle pour « l'accroissement du culte du vrai Dieu, sollicita Chil- « debert d'exécuter le dessein qu'il avait déja projeté de « construire une église en l'honneur de Ste.-Croix et St.- « Vincent. Le lieu qui parut le plus propre fut celui qu'on « nommait alors *Locotitia*, où, selon l'opinion commune, « restaient encore les anciens vestiges du temple d'Isis, situé « au milieu des prés, proche la rivière de Seine, afin de faire « succéder le culte du Dieu du ciel à celui des fausses divi- « nités de la terre. » (D. J. Bouillart : Hist. de l'abbaye de St-Germain-des-Prés. Paris, 1724, in-fol. p. 4.)

Le P. Du Breul, dans son Théâtre des Antiquités de Paris, 1639, ne met pas en doute que la déesse Isis n'ait été révérée à Paris. Voici ce qu'il dit entre autres choses à ce sujet, p. 195, à l'occasion d'un temple situé au milieu de Lutèce : *C'est celui, dit depuis Notre-Dame-des-Champs, sur lequel on voit encore une statue fort ancienne que l'on dit être, ou de Cerès, ou de Mercure. Mais je croirais plutôt que ce fut de quelque autre idole, pour la proximité qu'il y a jusques à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés où était adorée Isis, appelée par les Romains Cérès, et jusques à Montmartre, où était sans doute le temple de Mercure.*

De la Mare, Traité de la Police, liv. 1, tit. VI, parle du culte d'Isis pratiqué par les Parisiens, comme d'un fait incontestable.

Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Isis*, dit que, *l'on ne peut pas douter raisonnablement qu'il n'y eût à Paris, ou dans son voisinage, un fameux temple*

gée par les incursions des Goths et des Vandales, et par les envahissements des Bourguignons et des Francs, avait perdu les établissements et les institutions qu'y avaient formés les Romains; la civilisation qui en était résultée était également disparue, l'ignorance et la grossièreté des mœurs l'avaient remplacée.

Huit à dix siècles d'une barbarie profonde effacèrent les monuments des temps passés, et lorsqu'on voulut remonter à l'origine de l'histoire des Gaulois, il fallut en rechercher quelques notions éparses dans

---

dédié à la grande déesse des Égyptiens. Les anciennes chartes des abbayes de Ste.-Geneviève et de St.-Germain-des-Prés en font mention, continue-t-il; *elles disent que Clovis et Childebert, leurs fondateurs, leur ont assigné les dépouilles d'Isis et de son temple.*

L'abbé Banier, dans la Mythologie et les Fables expliquées par l'Histoire, tom. v, p. 490, reconnaît *qu'il est prouvé sans réplique qu'Isis a été honorée dans les Gaules.*

M. Noel : Dict. de la Fable, ou Mythologie grecq. latine, égyptienne, etc. dit : qu'*Isis a été regardée comme la déesse universelle, à laquelle on donnait différents noms, suivant ses divers attributs; que son culte se répandit dans une partie des Gaules, où l'on adora cette déesse sous son véritable nom d'Isis, et qu'elle eut un temple à Paris dont les prêtres demeuraient à Issi.*

Moréri : Grand Dict. historiq., parle dans le même sens à l'article *Isis;* et cet article est intéressant, en ce qui concerne le culte de cette déesse, par l'indication des graves autorités sur lesquelles l'auteur se fonde.

les écrits de Jules César, de Diodore de Sicile, de Strabon, de Tite-Live, de Tacite, de Pline, d'Ammien Marcellin, et de quelques autres auteurs échappés aux ravages des temps et à la fureur des passions et du fanatisme religieux.

Guillaume Marcel a fait de grandes recherches, tant dans ces auteurs que dans plusieurs autres dont il donne la liste, pour écrire son *Histoire des Gaules*, laquelle forme la première partie de l'*Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie Française, selon l'ordre des temps*, Paris, 1686. Les auteurs de l'*Histoire universelle, traduite de l'anglais*, ont poussé plus loin encore leurs recherches, et ils ont profité des nouveaux ouvrages publiés sur cette matière; aussi leur *Histoire des Gaules* est-elle plus développée que la première. C'est dans ces deux sources, et dans la *Religion des Gaulois*, par D. J. Martin, que nous avons puisé principalement les notions que contient cette dissertation sur les Druides et sur la religion des peuples de la Gaule. Nous avons eu le soin de citer ces ouvrages, ainsi que les autres autorités sur lesquelles nous nous sommes fondé, toutes les fois que nous avons dû justifier nos assertions.

Après avoir parlé des Gaulois en général, nous allons présenter aux yeux de nos lecteurs la scène où ont eu lieu les faits que nous nous proposons de discuter, et désigner le local ou territoire qui constituait la cité des *Parisii*.

Ces peuples occupaient l'île qui renfermait *Lutetia*, leur chef-lieu, et les rives et les environs de la Seine dans l'espace qui, aujourd'hui, s'étend des bois et des forêts qui avoisinent Luzarches, au nord; aux environs de Corbeil et d'Arpajon, au midi; et des environs de Meaux à l'est, cette ville comprise; aux forêts de Saint-Germain et de Marli, et aux bois de Versailles à l'ouest. Ainsi, dans la partie du nord-ouest, du nord et du nord est, le territoire des *Parisii* était borné d'abord par celui des *Veliocasses*, occupant l'ancien Vexin, et *Briva-Isara* (Pontoise) étant sur la limite; ensuite venaient les *Bellovaci*, et après eux les *Remi* (*a*). Au sud-est, au sud, et au sud-ouest, le territoire des *Senones* et celui des *Carnutes* enveloppaient le territoire des *Parisii*.

Les *Senones* et les *Carnutes* formaient de puissants états, mais ces états n'étaient point les plus puissantes cités de la Gaule, comme le dit l'Histoire de Paris (*b*). Le premier de ces peuples avait

(*a*) Les *Silvanectes* et les *Meldi*, qui dans les cartes de la Gaule se trouvent au nord des *Parisii*, ne formaient point de cités particulières au temps de César; ils n'ont été mentionnés dans les états de la Gaule que dans les divisions de ces contrées, faites postérieurement à ce conquérant : les *Silvanectes* paraissent être sortis des *Bellovaci*, et les *Meldi* des *Parisii*. Sur quoi l'on peut voir d'Anville, *Abrégé de Géographie ancienne;* N. de la Mare; *Traité de la Police*, liv. I, tit. VI; *Les Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XXXI, p. 220. H.

(*b*) Tom. 1er, première édit., p. 45. Nous avons dit en

Agedincum (Sens) pour capitale; et celle du second était *Autricum*, ou *Carnutes*, aujourd'hui Chartres.

Nous avons exposé précédemment que la Gaule était divisée en trois parties, lorsque César vint envahir ces contrées. En effet, indépendamment de la province romaine qui comprenait une grande partie du Languedoc et de la Provence, le Dauphiné et la Savoie, on connaissait la Gaule Aquitanique qui s'étendait de la Garonne à la mer et aux Pyrénées: la Gaule Celtique, comprenant tout le pays entre la Garonne, la Seine et la Marne, l'Océan et les montagnes extérieures de l'Helvétie : la Gaule Belgique, qui avait pour bornes la Seine et la Marne, l'Océan et le Rhin, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'au territoire de l'Helvétie; contrée qui, quoique faisant partie de la Gaule, constituait cependant une confédération très-probablement plus distincte et plus séparée de la Gaule Celtique, que ne l'était celle-ci de la Gaule Belgique.

Quoi qu'il en soit de ces divisions territoriales, nous regardons comme certain que les *Bellovaci*,

---

commençant, et d'après César, quels étaient les peuples les plus puissants de la Gaule, lorsqu'il envahit ce pays. Les Commentaires (liv. v), disent bien *Senones, quæ est civitas in primis firma, et magnæ inter Gallos auctoritatis....* Mais ces peuples ne peuvent pas être placés sur la même ligne que les *Edui* et les *Arverni* ainsi qu'on le verra par la suite.

par exemple, ne se croyaient pas plus Belges que Celtes, aussi avaient-ils toujours été alliés aux *Edui* (*a*). Il est donc très-vraisemblable que les Romains, bien plus que les Gaulois, étaient imbus de ces divisions et de ces dénominations, et que les *Veliocasses*, les *Catalauni*, les *Lingones*, les *Nitiobriges*, les *Cadurci*, etc., etc., ignoraient absolument s'ils formaient les limites, ou s'ils étaient dans l'intérieur de l'Aquitaine, de la Celtique et de la Belgique. Aussi les habitants des Gaules se nommaient-ils eux-mêmes, généralement, *Celtes*, ainsi qu'il a été dit précédemment, tandis que les Romains les appelaient *Gaulois*, en faisant distinction des Belges, des Aquitains (*b*), etc. L'utilité de cette remarque se fera sentir par la suite.

Il est très-important sans doute, pour juger sainement des circonstances historiques que l'on décrit, de se transporter à l'époque précise de ces circonstances, et de considérer les peuples, et de se les représenter exactement tels qu'ils étaient alors dans

(*a*) César : Comm. liv. II, 14.

(*b*) Les surnoms d'*Armorica*, d'*Aquitania*, de *Belga*, etc., leur ont été donnés, suivant les apparences, par d'autres nations. (Hist. univ. tom. XXX, in-8°, p. 339.)

On peut voir aussi, pour juger combien les dénominations de *Celtæ*, *Belgæ*, *Aquitanni*, ont d'abord été vagues, même chez les Romains: Diodore de Sicile, traduction de l'abbé Terrasson, tom. II, p. 240; et Ad. de Valois: *Notitia Galliarum : verb. Parisii.*

leurs mœurs publiques et privées, dans leur instruction et dans leur industrie; car ce qui pourrait être vrai dans un temps, ne le serait pas dans un autre; et l'on pourrait tomber dans de fausses inductions, ou s'abandonner à de fausses hypothèses. Mais ces matières qui exigeraient de grands développements que l'on peut trouver dans les principales sources où nous avons puisé et que nous avons indiquées, sortiraient des limites de cette dissertation, dans laquelle nous avons dû nous borner à donner une idée succincte de l'organisation politique de la Gaule au temps de César, de la religion qui y était suivie, et de la doctrine et de l'influence des ministres de cette religion; détails qui nous paraissent suffisants pour éclairer notre discussion, et que nous terminerons en faisant remarquer que, comme nous l'avons déja dit, il n'est question dans César, ni des *Silvanectes*, ni des *Meldi*; ces peuples ne paraissent avoir été constitués en corps politique, que postérieurement à l'envahissement des Romains. Les premiers ont occupé une lisière étroite contiguë aux *Bellovaci*, et le nom de leur chef-lieu *Augustomagus* (*a*), a été

(*a*) Ce nom pourrait faire penser que c'est lorsque l'empereur Auguste fit une nouvelle division de la Gaule que les *Silvanectes* et les *Meldi* furent élevés au rang de cités. *Iatinum* qui était le nom celte du chef-lieu des *Meldi*, n'a pas été changé alors; il n'a été abandonné que pour faire place à celui de Meaux, qui s'est établi lorsque tous les noms de lieux devinrent français, et que les noms des

changé en celui de Senlis, comme les *Bellovaci* ont changé celui de *Bellovacum*, ou *Cesaromagus*, qu'il ne faut pas confondre avec celui de *Bratuspantium*, qui n'existe plus (*a*), en celui de Beauvais. Nous ajouterons qu'à cette même époque (de l'invasion de César), *Autissiodorum* (Auxerre) paraît avoir appartenu aux *Senones;* de même que *Nervinum* (Nevers) appartenait aux *Edui*, et qu'*Aureliani* (Orléans) appartenait aux *Carnutes* sous le nom primitif de *Genabum;* que d'un autre côté, les *Nervii*, nation considérable du temps de César, et que ce guerrier a presque totalement détruite, ont perdu leur nom que celui d'autres peuples a remplacé. Ces destinées diverses, qui peuvent s'appliquer à plusieurs autres cités ou nations gauloises, font sentir combien il est important de fixer l'époque précise qui se rapporte à ce que l'on en dit, d'autant plus que l'aug-

---

peuples étaient devenus ceux de leurs chefs-lieux. Mezéray, Hist. de France avant Clovis, liv. I, ch. XII, dit qu'Auguste étant dans la Gaule quinze ans avant l'ère chrétienne, établit des colonies dans plusieurs villes auxquelles il donna son nom, et que l'*Augustomagus* des *Silvanectes* fut une de ces villes. Dans les autres villes qu'il nomme, se trouve *Augustobona* (Troyes), chef-lieu des *Tricasses*, lesquels ne formaient pas non plus une cité en chef du temps de César.

(*a*) Beaucoup d'autres villes qui étaient considérables lors de l'envahissement des Romains, eurent le même sort; par exemple, *Gergovia*, *Alesia*, *Uxellodunum*, etc., etc.

mentation progressive de la population ayant été le principe de l'érection de nouvelles cités (*a*), de nouvelles organisations administratives ont eu lieu, et beaucoup de chefs-lieux de ces cités ou nations ont alors abandonné leur noms celtiques, pour en prendre de nouveaux qui furent formés de ceux des empereur César, Auguste, Aurélien, etc.

Le gouvernement des Romains, quoique dur et oppressif, était plus favorable au bien-être des peuples, que l'état politique et civil des Gaulois, que ce gouvernement avait remplacé. Les sciences et les arts se répandaient dans ces contrées; les villes, et il y en avait déja beaucoup de considérables, s'y embellissaient et s'y multipliaient; de nouvelles organisations administratives y devenaient donc nécessaires. Aussi la division de la Gaule en quatre grandes parties, y compris la province romaine, division qui se trouvait établie quand César quitta ces contrées, fut bientôt remplacée par celles qui eurent lieu, quand Auguste tenant les états de la Gaule, l'an 27 avant l'ère chrétienne, et ensuite en divers temps, fit de nouvelles distributions des provinces. Les grandes divisions anciennes furent d'abord rendues plus égales entre elles en étendue. La Gaule Aquitanique ne fut plus bornée par la Garonne,

---

(*a*) On a déja compris que par le mot de *cité*, il est entendu ici, une peuplade ou nation particuliere. Dans un sens plus restreint, et aujourd'hui plus ordinaire, *cité*, en général, signifie ville.

mais elle s'étendit jusqu'à l'embouchure de la Loire et aux Cévennes. Ce que la Celtique avait de contigu au Rhin, fut attribué à la Gaule Belgique, sur laquelle on prit les deux Germanies. *Lugdunum* (Lyon), colonie fondée après la mort de César, et avant le triumvirat, fit donner à la Gaulte Celtique, maintenant fort réduite, le nom de *Lugdunensis*, ou Lyonnaise; et la province romaine prit le nom de *Narbonensis* ou Narbonnaise. Ainsi, sous le gouvernement d'Auguste, la Gaule fut divisée en six provinces, savoir: la Narbonnaise, l'Aquitanique, la Lyonnaise, la Belgique et les deux Germanies, première et seconde, ou supérieure et inférieure d'après le cours du Rhin. Quelques auteurs croient que les deux Germanies ne furent établies que sous Tibère (*a*).

Sous les successeurs de ces empereurs, la Gaule Celtique, ou Lyonnaise, fut divisée en deux parties: l'une appelée *Lyonnaise première*, dont Lyon fut la métropole; et l'autre *Lyonnaise seconde*, laquelle eut pour métropole *Rotomagus* (Rouen) : la Narbonnaise et l'Aquitanique éprouvèrent aussi des subdivisions.

Dans la suite les Romains multiplièrent encore les provinces de la Gaule; il y eut quatre *Lyonnaises*; les villes de Tours et de Sens devinrent alors

(*a*) Ceux qui voudraient savoir combien cette matière est obscure, pourront en avoir une idée, en consultant les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. VIII, p. 403.

des métropoles; leur érection date de la fin du quatrième siècle, ou du commencement du cinquième (*a*). Dans les premières années du quatrième siècle, sous Dioclétien et Maximien, la partie la plus orientale de la Celtique, ou Lyonnaise, avait formé une province particulière sous le nom de ***Maxima Sequanorum***; *Vesontio* (Besançon) était sa métropole. De tous ces changements il résulta que, lorsque les Francs envahirent la Gaule, elle était divisée en dix-sept provinces qui avaient chacune leur capitale ou

---

(*a*) Les auteurs parlent diversement des époques des différentes divisions qui ont été faites de la Gaule par les Romains. Mais Ammien Marcellin, dont l'histoire n'était pas terminée en 390 (Hist. univ. t. xxv, in-8°, p. 655), ne parle encore que de deux *Lyonnaises;* la première ayant Lyon pour métropole, et la seconde Rouen. Voici ce qu'il en dit: *Lyon, Châlons-sur-Saône, Sens, Bourges et Autun, dont les murailles sont si anciennes, embellissent la première Lyonnaise; Tours et Rouen, Évreux et Troyes sont dans la seconde.* (liv. xv.)

D'Anville: Abrégé de Géog. anc. t. I, p. 65, dit *que les deux Lyonnaises, première et seconde, ne souffrirent pas de subdivisions avant que le quatrième siècle ne fût écoulé.* Chantreau: Science de l'Histoire, tom. II, p. 347, présente une autre division que celle que d'Anville a donnée; mais ce dernier n'est pas toujours parfaitement d'accord avec lui-même sur cet objet; et d'Anville a regardé comme faisant toujours question, l'époque de l'augmentation des provinces de la Gaule, au-delà des six qu'Auguste avait formées. (Voir la Notice des auteurs qui termine cette dissertation.)

métropole. Les *Parisii* faisaient partie alors de la quatrième Lyonnaise dont *Agedincum* (Sens) était la capitale (*a*).

Nous avons un peu insisté sur ces diverses multiplications de provinces, parce qu'elles expliquent comment des villes peu importantes sont ensuite devenues considérables, leur situation les appelant à être le centre des établissements administratifs et ecclésiastiques. Lyon est la plus remarquable sous ce rapport; presque ignorée avant Jules César, elle devint sous Auguste une des villes les plus célèbres de toute la Gaule, par les établissements que les Romains y formèrent. *Lutetia* (Paris) n'eut aucun de ces avantages; mais les *Parisii* étaient déja, comme nous le verrons par la suite, une nation recommandable parmi les Gaulois, quand César vint subjuguer ces peuples.

Maintenant que nous connaissons un peu la Gaule et ses habitants, nous allons exposer ce que M. Dulaure dit de l'origine et de l'importance politique des *Parisii*, au temps de César, et de l'étymologie du mot Paris. Nous serons conduit par-là à exami-

---

(*a*) Selon Tacite, ainsi que nous l'avons dit en commençant, on comptait 64 cités, ou nations gauloises du temps de César; d'après cette multiplication de provinces on en comptait à cette époque plus de 120; mais la critique a fait justice des assertions exagérées que des auteurs peu judicieux avait émises sur la population des Gaulois, dans ces temps reculés.

ner si la déesse Isis a véritablement reçu un culte des peuples de la Gaule, et particulièrement des Parisiens.

Après avoir parlé de la vanité et de l'invraisemblance de l'origine que quelques écrivains ont attribuée à la ville de Paris, et aux personnages supposés qui l'auraient fondée ; le savant auteur de l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, continue ainsi (*a*):

« Il paraît que la nation des *Parisii*, ou Parisiens, « s'est formée d'étrangers, peut-être originaires de « la Belgique, abondante en petits peuples ; que *cette « nation échappée au fer de ses ennemis*, est venue « occuper un territoire sur les bords de la Seine.

« Les fastes de la Gaule offrent plusieurs exem- « ples de peuplades fugitives, sollicitant auprès des « nations puissantes la permission, à des conditions « plus ou moins onéreuses, de s'établir sur une por- « tion de leurs frontières, alors larges et inha- « bitées.

« Les *Parisii*, ou Parisiens, étaient sans doute « dans cette rigoureuse nécessité, lorsque la puis- « sante nation des *Senones* leur permit de s'établir « sur une partie de ses frontières et sur les bords de « la Seine. *Un demi-siècle s'était à peine écoulé*

(*a*) Tom. I, ch. II, première édition. Les corrections et augmentations que M. Dulaure a faites aux éditions subséquentes, ne touchent pas aux points que nous discutons ici.

« *depuis cet établissement, lorsque César vint* « *dans les Gaules.* Les vieillards de la nation pa- « risienne, dit ce conquérant, en conservaient en- « core la mémoire, *ainsi que celle des conditions* « *qui les liaient aux Senones* ».

M. Dulaure rapporte en note ce passage des Commentaires de César : *Confines erant hi* (*Parisii*) *Senonibus, civitatemque, patrum memoria, conjunxerant.* Il cherche ensuite à justifier l'étendue et le sens qu'il a donnés à ce passage, et à établir que, selon lui, *l'exiguïté du territoire des Parisiens, le rôle passif et subordonné qu'ils jouèrent dans l'histoire de la conquête de la Gaule, cette nation était l'une des plus faibles parmi les Gaulois, tandis que les* Senones *en étaient une des plus puissantes; d'où il a dû résulter*, continue-t-il, *que la nation des Parisii n'avait dû traiter qu'en suppliante avec celle des* Senones, *qui lui aura imposé des conditions assujettissantes.* Il infère de plus de la prétendue faiblesse des *Parisii*, que *l'époque où cette nation traita avec celle des* Senones, *fut aussi celle où cette première fonda son établissement sur les frontières de la seconde.*

Nous pensons que d'après les observations et les citations qui vont suivre, on reconnaîtra qu'aucune de ces suppositions n'est fondée; que *les Parisii n'étaient point une des nations les plus faibles de la Gaule;* que le rôle qu'ils ont joué dans la résistance que les Gaulois ont opposée à César, ne

fut point *un rôle passif et subordonné;* et que la nation des *Parisii* n'était point dépendante de celle des *Senones*, ainsi que le dit positivement M. Dulaure, tom. I, page 45, et d'une manière implicite en divers autres endroits.

Nous commencerons par faire remarquer, qu'en jetant les yeux sur une carte de la géographie de la Gaule sous l'administration des Romains, on y trouve beaucoup de cités qui n'existaient pas du temps de César : ce qui peut s'expliquer naturellement par l'effet des colonies que les Romains établirent dans ces contrées, et surtout par l'augmentation progressive de la population; augmentation qui devint encore plus sensible par le changement dans les mœurs, devenues moins grossières et moins barbares sous les institutions romaines, et par l'effet d'une administration en général moins désastreuse. Mais l'on sait que même dans les temps les plus reculés, il fallut avoir recours à des émigrations considérables, pour dégager le pays de l'exubérance de sa population.

Il n'est donc pas indispensable de supposer l'intervention d'*une peuplade étrangère*, *échappée au fer de ses ennemis*, pour expliquer l'érection des *Parisii* en cité gauloise; et pas plus pour ces peuples que pour les *Silvanectes*, les *Meldi*, les *Catalauni*, etc., etc. L'origine de ces dernières cités ou nations, quoique plus moderne que celle des *Parisii*, n'en est cependant pas plus connue; l'une et l'autre se perdent dans les ténèbres de ces temps

ignorants et grossiers, de même en général que celle de toutes les peuplades qui couvraient la Gaule; et même que celle des Celtes ou Gaulois, que les uns ont faits aborigènes ou autocthones, et dont les autres ont voulu déterminer l'origine en la fondant sur des fables plus absurdes les unes que les autres. Ce qui est certain, c'est que, quelques siècles avant l'ère chrétienne, ces pays étaient couverts d'une multitude et d'immenses forêts; que les limites des territoires étaient mal, ou même point du tout déterminées entre les peuplades; et que ce n'est qu'à mesure que ces mêmes peuples, s'adonnant davantage à l'agriculture, et s'étendant autour de leurs forteresses ou chefs-lieux, finirent par se rencontrer, qu'alors il fallut fixer des bornes aux états.

Mais, ne nous écartant pas de l'objet particulier qui nous occupe, nous nous fixerons au passage des Commentaires de César rapporté par M. Dulaure; lequel passage ne nous paraît aucunement propre à fonder l'opinion qu'il a émise, que les *Senones* avaient cédé aux *Parisii* un territoire, dont une partie était beaucoup plus voisine du siége principal des Druides et du chef-lieu des *Carnutes*, que de la capitale des *Senones;* et nous croyons pouvoir établir évidemment que l'époque de l'alliance entre ces peuples et les *Parisii*, ne peut pas être celle de l'établissement de ces derniers sur les bords de la Seine, non plus que celle de la fondation de Lutèce, leur chef-lieu ou forteresse.

Car, soit que, comme M. Dulaure, on donne au passage cité des Commentaires de César, une signification que nous ne croyons pas qu'il doive avoir, mais qui exprimerait que chez les *Parisii*, *les vieillards se rappelaient encore l'époque où ces peuples unirent leurs personnes* et leur territoire aux Senones (*a*); soit que rétablissant la ponctuation de ce passage telle qu'elle se trouve dans l'édition de Barbou, 1776; on lui fasse siguifier avec le traducteur, que *les* PARISII *étaient de tout temps alliés des* SENONES : on ne trouve là rien dont on puisse induire ni abandon, ni cession de territoire, ni que les conditions de l'alliance n'aient pas été réciproques entre ces deux peuples. En effet, le verbe *conjunxerant* ne peut exprimer, ce nous semble, qu'une union, une alliance, qui avait été fondée sur l'amitié et des convenances mutuelles, et pour des avantages communs. Et encore, lorsque César au même endroit de ses Commentaires (*b*), dit que les *Parisii* n'avaient point de part aux résolutions des *Senones* qui le concernaient, il nous donne au

(*a*) Sauval qui, dans ses *Antiquités de Paris*, se montre si souvent opposé à lui-même, est peut-être le seul des interprètes de César, qui parle de vieillards qui auraient conservé le souvenir de cette alliance. Le mot *memoria* nous paraît employé dans ce passage pour signifier, comme dans plusieurs autres endroits des Commentaires, *de tout temps*, ou *de temps immémorial*.

(*b*) Liv. VI, 4.

moins la preuve, qu'il n'y avait point de rapport de sujétion de la part des premiers envers les seconds. Mais ce qui tranche la difficulté, c'est qu'il paraît évident que l'alliance entre ces peuples était entièrement dissoute (*a*).

Sous une autre considération, lorsque ensuite on voit César convoquer les états de la Gaule, dans le chef-lieu des *Parisii*, l'on doit penser que cet endroit n'eût pu être convenable pour recevoir une

---

(*a*) C'est ce que disent MM. Dufau et Guadet : *Dictionnaire de Géographie anc. comparée*, au mot *Parisii.*

Guillaume Marcel, *Histoire des Gaules*, p. 230, dit au mot *Parisii* : *Peuples qui furent autrefois compris sous les Sénonois, mais qui s'en étant séparés, firent un peuple en chef.*

N. de La Mare : *Traité de la Police*, liv. 1, avance « que « les *Parisii*, dont les *Meldi* faisaient partie, et qui ne re- « connaissaient au-dessus d'eux que les états de la Gaule, « firent une alliance avec les *Senones* pour une expédition « en Italie ; qu'alors ils reconnurent *Agedincum* pour leur « métropole ; mais que long-temps avant César, l'objet de « l'alliance n'existant plus, ils rompirent cette alliance, se « dégagèrent de cette subordination, et reprirent leur rang « de cité. »

Les Commentaires de César ne parlent jamais des *Parisii* que comme d'une nation indépendante. Ce que l'on peut voir plus particulièrement au liv. VII, 4, où l'on trouve : *Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turones*, etc., et plus loin : *Quatuor legiones in Senones Parisiosque Labieno ducendas dedit.* Les *Parisii* sont donc ici placés absolument sur la même ligne que les *Senones.* Il en est de même toutes les fois qu'ils sont mentionnés dans les Commentaires de la guerre des Gaules.

telle assemblée, si ce pays n'eût été habité que depuis un demi-siècle environ, par *une petite peuplade échappée au fer de ses ennemis* (*a*); et d'un autre côté, lorsque vers ce même temps, Labiénus eut fait éprouver à cette nation une défaite complète (*b*), elle n'eût pas été en état de fournir un contingent de 8,000 hommes dans la confédération de la plupart des états de la Gaule, contre César assiégeant la ville d'*Alesia*. M. Dulaure rabaissant trop, ce nous semble, l'importance politique relative des *Parisii* envers les autres peuples gaulois, fait fournir ces 8,000 hommes par la réunion aux Parisiens, des peuples du Poitou, de la Touraine et du Soissonnais; mais nous pensons qu'il y a ici de sa part erreur manifeste, car toutes les levées faites dans cette circonstance produisirent environ 240,000 hommes de pied, et 8,000 chevaux. Voici un tableau que nous tirons des Commentaires de César, et par lequel on voit le nombre de troupes que chaque état devait fournir, et auquel il avait été taxé (*c*).

Les Autunois, avec ceux du marquisat de Suze, du Nivernais, et ceux de Briançon, leurs vas-

---

(*a*) Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Paris*, dit: que *Lutèce devait posséder quelque considération, et avoir des facilités de subsistance, par la fertilité du sol, pour recevoir l'assemblée générale de la Gaule.*

(*b*) César: Comm. liv. VII, 57-68.

(*c*) Ibid. liv. id. 75: édition de Barbou. Paris, 1766; et de Haude, *Berolini*, 1748.

saux, à	35,000 hommes.
Les Auvergnats avec ceux du Querci, du Gévaudan et du Vélai, qui en dépendent, au même nombre	35,000
Ceux de Sens, de la Franche-Comté, du Berri, de la Saintonge, du Rouergue et du pays Chartrain, à 12,000.	72,000
Ceux du Beauvoisis à	10,000
Les Limousins, au même nombre.	10,000
Ceux du Poitou, de la Tourraine, de Paris et du Soissonnais, à 8,000 hommes chacun	32,000
Ceux de l'Amiénois, de la Lorraine, du Périgord, du Hainaut, du comté de Boulogne et de l'Agénois, à chacun 5,000	30,000
Les Manceaux à	5,000
Les Artésiens à	4,000
Ceux de Rouen, de Lisieux et d'Évreux, à chacun 3,000	9,000
Ceux de Bâle (*Rauraci*) et du Bourbonnais (*Boii*), à	30,000
Ceux de Quimpercorentin, de Rennes, d'Avranche, de Bayeux, de Saint-Pol de Léon, de Tréguier et de Saint-Brieux, de Vannes et du Cotentin, à chacun 6,000	54,000
	326,000 hom.

Si tous les états eussent fourni exactement leur contingent, l'armée aurait donc été de trois cent vingt-six mille hommes; mais les *Bellovaci*, pour des raisons étrangères aux questions qui nous occupent, ne fournirent que deux mille hommes; et dans des circonstances si précipitées, c'est beaucoup sans doute que l'on ait réuni près de deux cent cinquante mille hommes (*a*). Or, dans la manière de calculer de M. Dulaure, les contingents fournis le plus complètement possible, n'auraient produit en totalité que cent soixante-neuf mille hommes; la proportion qu'il a voulu établir dans les moyens militaires respectifs des *Parisii*, et des *Edui*, et des *Arverni*, porte donc sur des données inexactes, ce qui la rend absolument inadmissible. On voit de

(*a*) César: Comm. liv. VII, 76. — Florus (liv. III, ch. X), cité dans *Velléius Paterculus*, p. 277, dit 250,000; et Plutarque, dans la vie de César, dit 300,000.

Peut-être la traduction que nous venons de donner du tableau des contingents gaulois, ne présente-t-elle pas toujours le mot propre; peut-être aussi s'y est-il glissé quelques erreurs; mais ces imperfections n'empêchent pas qu'il ne puisse remplir l'objet qui nous a fait l'offrir à nos lecteurs, lequel est de présenter un moyen de comparaison de la population des *Parisii* à celles des autres cités gauloises; et de montrer la distinction que César a faite, en cette occasion comme toujours, des cités qui étaient indépendantes d'avec celles qui étaient soumises à une sorte de subordination, ou de dépendance, envers d'autres cités. On peut comparer les deux éditions que nous avons citées à l'avant-dernière page.

plus dans le tableau ci-dessus, que si les *Parisii* n'étaient pas alors au premier rang des nations gauloises, ils étaient loin d'être relégués dans les derniers rangs de ces peuples. Leur valeur plusieurs fois éprouvée, le sacrifice qu'ils ont fait en incendiant leur ville menacée par Labiénus, leur constance dans l'amour de la patrie (ils n'ont jamais fléchi volontairement sous les Romains, aussi n'en ont-ils obtenu aucun avantage économico-politique); leur constance, disons-nous, dans l'amour de la liberté et de la patrie, et dans leur alliance avec les autres peuples gaulois, contre l'envahisseur de leur pays, et contre les dominateurs que la force et l'habileté réunies leur avaient imposés, nous paraîtrait devoir les faire apprécier davantage (*a*).

(*a*) M. Dulaure, cherchant à faire passer dans l'esprit de ses lecteurs la conviction dans laquelle il est du peu d'importance de la cité des *Parisii* au temps de César, dit (ch. III, § V) : « La petite nation des *Parisii*, ou Parisiens, « n'était point au rang des privilégiées de la Gaule, au rang « des nations libres, amies ou alliées des Romains, comme « il s'en trouvait plusieurs que Pline a dénombrées. Sa for- « teresse, ou chef-lieu, Lutèce, ne fut jamais colonie, ni « métropole de province; elle ne jouit sous l'empire romain, « d'aucune de ces prérogatives qui peuvent favoriser l'ac- « croissement et la magnificence des villes; si elle devint *mu- « nicipe*, ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle; elle « devait être auparavant réduite à la pire des conditions « politiques, à celle des *Vectigales*. Zosime, Ammien Mar- « cellin, et Julien, lui donnent des qualifications équi-

Nous reviendrons encore sur l'époque de l'origine des Parisiens, lorsque nous parlerons des débris

---

« valentes à petite forteresse (*castellum*, *oppidulum*). »

Cela s'explique fort naturellement, et peut être regardé comme un éloge des *Parisii*. La politique des Romains les a portés à favoriser ceux des peuples gaulois qui s'étaient montrés les moins éloignés de subir leur joug, ou qui les avaient aidés dans leur conquête; et ceux aussi qu'ils voulaient gagner, parce qu'ils craignaient que la situation topographique de ces peuples ne leur en fît de trop dangereux ennemis. Du reste, ils n'ont consulté dans les diverses organisations qu'ils ont faites des provinces gauloises, que l'avantage de l'administration, et le désir d'abaisser et de réduire les nations qui avaient encouru leur animosité. Les peuples qui les avaient combattus ou repoussés avec le plus d'intrépidité et de constance, furent non-seulement négligés et abandonnés, mais ils furent vexés et dépouillés. (Mézeray: Hist. de France avant Clovis, liv. 1). Les *Nervii*, les *Eburones* ne furent pas les seuls peuples qui furent détruits sans avoir jamais reparu. Des villes considérables, telles que *Bratuspantium*, *Gergovia*, *Alesia*, *Uxellodunum*, n'ont pas même laissé assez de vestiges pour qu'on ait pu reconnaître d'une manière certaine le lieu de leur emplacement. D'autres, comme *Bagacum*, ou toute autre ville des *Nervii* ou des *Atrebates*; *Lutetia*, *Autricum*, *Genabum*, *Dariorigum* ou *Veneti*, etc., etc. (1), furent délaissées, tandis que *Lugdunum*, *Bibracte* ou *Augustodunum*, *Vesontio*, *Agedincum*, *Durocortorum*, *Augusta-Trevirorum*, etc., etc. (2), étaient l'objet de la sollicitude du gouvernement romain. Il

(1) *Bagacum* (Bavai), *Atrebates* (Artésiens), *Lutetia* (Paris), *Autricum* (Chartres), *Genabum* (Orléans), *Dariorigum* (Vannes).

(2) Lyon, Autun, Besançon, Sens, Reims, Trèves, etc., etc.

d'un autel qui avait été érigé à Jupiter, dans l'île de la Cité; débris qui furent trouvés en creusant le

était donc impossible que Pline comprît les *Parisii* dans les principales cités de la Gaule, dont il a donné le dénombrement; puisque ces peuples n'étaient devenus que ce que l'oppression les avait faits.

Quant aux qualifications de *castellum*, d'*oppidulum* que Julien, Ammien Marcellin et Zosime ont données au chef-lieu des *Parisii*, il faut remarquer que ces personnages ont écrit, l'empereur Julien et Ammien Marcellin, à la fin du quatrième siècle, et Zosime, au commencement du cinquième; la face des Gaules étant alors absolument changée, tant par l'effet de l'administration romaine, que par les dévastations et les bouleversements produits par les irruptions des barbares. Le chef-lieu des *Parisii* que César nomme *Oppidum*, devait être déchu alors par ces différentes causes, et ne mériter plus que les qualifications que lui ont données Julien, Ammien Marcellin et Zosime (1), mais on ne peut rien en inférer pour l'appréciation de l'état des choses au temps de l'invasion des Romains dans ces contrées, et pour les temps antérieurs. L'objet que nous avons en vue dans ce travail, est de faire connaître l'état politique de la cité des *Parisii*, tel qu'il s'est offert à César. Nul auteur n'a donné et

(1) Ammien Marcellin paraît d'ailleurs avoir mal connu ce pays. Voici ce qu'il dit au commencement de son 15[e] livre ...... *La Marne et la Seine, rivières également considérables*....... *se joignent après avoir environné comme une île le château* des Parisiens nommé Lutèce; et roulant ensuite leurs eaux réunies, elles vont au loin se perdre dans la mer au fort de Constance. Et Zosime, traduction de M. Cousin, Paris, 1678, in-4°, p. 786, dit: *Il* (Julien) *était alors à Paris, petite ville de Germanie.* Le lecteur jugera quelle valeur ces citations dont on s'est fait des autorités, peuvent avoir dans l'histoire de Lutèce.

sol de l'église métropolitaine de Paris, en 1711 (*a*); et nous allons terminer ce qui concerne l'alliance qui a existé entre les *Senones* et les *Parisii*, en faisant observer que le passage des Commentaires de la guerre des Gaules qui y est relatif, nous pa-

n'a pu donner des notions aussi précises et aussi certaines sur ce sujet que ce conquérant; nous devons donc nous fixer à ce qu'il en a dit. Mais nous sommes très-disposé à croire qu'après lui, et pendant quatre cents ans qui se sont écoulés de l'époque de la conquête qu'il fit de la Gaule, au temps où Julien fut proclamé empereur dans le camp qui avoisinait Lutèce, les circonstances ont été telles, que la cité des *Parisii* n'a fait que décroître, et qu'elle s'est trouvée réduite au rang des *Vectigales*, c'est-à-dire au rang des cités qui étaient soumises aux impositions arbitraires des procurateurs romains. Nous pensons même qu'elle ne doit son existence qu'à son heureuse situation; plusieurs rivières affluentes de celle sur laquelle elle est assise, et qui, elle-même, se rend à la mer, établissant par la navigation des relations faciles entre ses habitants et les peuples qui avoisinent ces rivières. Mais, nous le répétons, nons ne cherchons qu'à donner une idée, la plus exacte possible, de l'état politique des *Parisii* lors de l'invasion de Jules César dans les Gaules; et les Commentaires de ce conquérant sont la principale autorité sur laquelle, sous ce rapport, nous nous appuyons. Ceux qui voudraient savoir quelle peut avoir été la célébrité de la ville de Paris dans les premiers siècles de la monarchie, et avant les ravages des Normands, devront consulter les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. xv, p. 672.

(*a*) Suivant M. Dulaure; et en 1710, suiv. l'Hist. de l'Académie des Sciences, 3e vol.

raît positif dans le sens que nous avons établi précédemment; et que nous sommes d'autant plus confirmé dans ce sentiment, que César ayant bien connu les rapports des nations gauloises entre elles, ne manque pas d'indiquer ces rapports d'une manière précise. C'est ainsi que dans l'alinéa au-dessous de celui où se trouve le passage cité, parlant des *Carnutes*, il dit : « qu'ils furent reçus en grace par « l'entremise des Rémois, *quorum erant in clientela* »; ici l'on voit clairement que les Carnutes s'étaient placés sous la protection des *Remi*.

En lisant les Commentaires de la guerre des Gaules, on reconnaît que César a toujours distingué d'une manière expresse les différents genres de rapports qui existaient de son temps, entre les diverses cités ou nations gauloises (*a*); le tableau que nous venons de donner des contingents des troupes fournis individuellement par une grande partie de ces nations, contient une preuve de cette distinction, et *il établit évidemment l'indépendance absolue des Parisii, comme il marque le rapport de la*

(*a*) C'est ainsi que l'on trouve, liv. II, 15 : *Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Æduæ fuisse.* Et liv. V, dans la guerre d'Ambiorix : *Itaque confestim dimissis nunciis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumosios, Gordunos, qui omnes sub eorum (Nervii) imperio sunt.* Et au liv. VIII, par Hirtius, § VI, au-delà de la préface : *Ut omni multitudine in fines Suessionum, qui Remis erant attributi.* Et encore en divers autres endroits.

population de la cité qu'ils formaient avec celles de la plupart des autres nations gauloises, parmi lesquelles elle n'était pas une des plus faibles.

Nous devons maintenant examiner ce que dit M. Dulaure sur l'origine de Lutèce, sur l'étymologie du mot *Paris*, et sur le culte d'*Isis*, qu'il dit n'avoir jamais eu lieu chez les anciens peuples qui ont habité cette ville. Voici, sur ce sujet, ce que l'on trouve à la suite des articles de son ouvrage; rapportés ci-dessus.

« Cette île (de la Cité) nommée *Lutèce*, ou plutôt *Lucotèce*, dénuée de mur d'enceinte, n'avait, dit M. Dulaure, que le cours de la Seine pour fortification. Elle n'était point une ville; *les Gaulois à cette époque n'en avaient point* : ils habitaient des chaumières éparses dans les campagnes; et lorsqu'ils craignaient une attaque, ils se retiraient avec leurs denrées, leurs ménages et leurs bestiaux dans leurs forteresses, et y construisaient à la hâte des cabanes où ils abritaient leurs familles et leurs provisions.

« Telle fut l'humble origine de la nation parisienne . . . . Où l'histoire est en défaut (continue M. Dulaure), peuvent se placer des conjectures : je vais en hasarder une sur l'étymologie du mot *Parisii*.

« Je suis porté à croire, dit-il, que ce nom n'est point celui de la nation à laquelle les *Senones* concédèrent un territoire sur la large frontière qui séparait la *Celtique* de la *Belgique*.

« Il existait dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne plusieurs autres positions géographiques, appelées *Parisii*, *Barisii*. Les radicaux *Par* et *Bar* sont identiques, les lettre *p* et *b* étant prises souvent l'une pour l'autre. Les habitants du Barois sont nommés *Barisienses*, comme ceux de Paris *Parisienses*. Or, le Barois était *la frontière qui séparait la Lorraine de la Champagne. Le territoire des Parisiens était aussi une frontière qui séparait* les Senones *et* les Carnutes *des* Silvanectes (*a*); la Gaule celtique de la Gaule belgique. *Il est certain* que toutes les positions géographiques dont les noms se composent du radical *Bar* ou *Par* sont situées sur des frontières. Il faudrait donc en conclure que *Parisii* et *Barisii* signifient habitants des frontières, et que la peuplade admise chez les *Senones* ne dut son nom de *Parisii* qu'à son établissement sur la frontière de cette nation (*b*).

(*a*) Les *Silvanectes* ne formaient pas alors une cité en chef, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Il est à remarquer encore que puisque les *Parisii* occupaient un territoire limitrophe des *Senones* et des *Carnutes*, ces derniers auraient dû intervenir dans la cession de ce territoire, s'il était vrai qu'il eût été concédé aux *Parisii* par les peuples voisins; ce que l'inspection de la carte démontre évidemment.

(*b*) Il vient d'être dit que les *Parisii* étaient limitrophes des *Carnutes* comme des *Senones* : *Lutetia* était beaucoup plus près d'*Autricum* que d'*Agedincum*.

« Cette conjecture est plus vraisemblable que celle qui fait dériver le mot *Paris* du nom du prince troyen qui décerna la pomme fatale à Vénus, ou bien d'un certain roi nommé *Isus*, ou de la déesse *Isis*, qui, l'un et l'autre, sont, avec *Francus*, signalés comme les fondateurs de Paris.

« *Jamais ce peuple n'a rendu un culte à cette déesse; on n'en trouve aucun indice* (*a*). . . . . César, qui écrivit cinquante-quatre ans avant notre ère vulgaire, est le premier écrivain qui ait fait mention des Parisiens. Si le nom *Isis* eût servi à former celui de *Parisii*, il faudrait en conclure que le culte de cette déesse égyptienne aurait été établi dans la Gaule avant que César y portât la guerre. Or, l'introduction de ce culte, avant cette époque, doit, au jugement de tous ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire de la propagation des sectes religieuses, paraître *insoutenable et absurde* ». (*Histoire de Paris*, tome I, page 37, première édition.)

Lorsque M. Dulaure parle d'enfants de Priam, ou de personnages fabuleux auxquels des auteurs sans critique auraient attribué la fondation de Paris, il ne fait qu'exposer les puérilités dans les-

---

(*a*) Nous avons souligné, dans ces passages, les phrases qui nous ont paru devoir fixer plus particulièrement l'attention.

quelles l'esprit humain peut tomber; mais nous osons le dire, on attendait mieux de l'érudition du savant auteur des *Cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie*, dans les hypothèses par lesquelles il remplace ces vaines imaginations, et dans ce qu'il dit sur le culte d'Isis. Nous allons reprendre ces choses successivement.

Nous sommes pleinement persuadé que les commencements du peuple parisien, et ceux de sa ville ou forteresse, Lutèce ou Lucotèce, furent aussi humbles que le dit M. Dulaure; mais à quelle époque fixer ces commencements? C'est ce que nous pensons qu'il est impossible d'établir d'une manière incontestable; et nous avons déja fait remarquer combien il paraît évident que l'origine des *Parisii* n'est point celle attribuée à ce peuple dans l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*.

Il n'entre pas dans notre objet de nous arrêter à ce qu'il y est dit, qu'*à cette époque les Gaulois n'avaient point de villes*. Sans doute les villes d'alors ne peuvent pas être comparées à celles d'aujourd'hui, dont plusieurs changent de face, même sous nos yeux. Peut-être aussi n'avons nous pas bien compris quelle est cette époque, mais cette assertion ne peut pas se rapporter au temps qui nous occupe. On sait qu'*Avaricum* (Bourges) était déja un lieu recommandable 600 ans environ avant l'ère chrétienne, puisqu'il était la demeure d'Ambigat, roi

des Celtes (*a*). C'est là aussi l'époque de la fondation de Marseille. Une partie des contrées du Midi était soumise à l'administration romaine plus d'un siècle avant l'ère chrétienne. Et ne serait-ce que ce voisinage, il doit avoir influé de proche en proche sur les autres contrées de la Gaule. Quoi qu'il en soit, César, se préparant à combattre les Helvétiens, assemble, dit-il, *les principaux des Éduens qui étaient en grand nombre dans son armée, entre autres Divitiacus, et* LISCUS QUI OCCUPAIT DANS SA VILLE LA CHARGE DE VERGOBRÈTE *ou de souverain magistrat, dont l'élection se fait tous les ans et qui a droit de vie et de mort* (*b*).

Et lorsque dans la guerre des Belges, ce conquérant marcha contre ceux de Soissons, il dit encore, que : *ne pouvant emporter cette ville d'emblée, à cause de la largeur des fossés et de la hauteur des murailles, il se retrancha, fit faire des mantelets et tout ce qui était nécessaire pour assiéger la place. Pendant qu'il faisait ces préparatifs,* PLUSIEURS DES HABITANTS DE CETTE VILLE *qui revenaient de l'armée, entrèrent de nuit dans la place.*

Le second livre des Commentaires de la Guerre des Gaules, où se trouve ce dernier passage, parle aussi de nations belges, d'une grande population, possédant des villes considérables, habitées par les

---

(*a*) Tite-Live, liv. v. G. Marcel, Hist. des Gaules.

(*b*) Comm. liv. I.

chefs des cités et par des personnages puissants, et jusqu'à des nations des plus barbares, possédant des villes fortes et très peuplées. Nous devons donc reporter l'époque où *les Gaulois n'habitaient que des chaumières éparses dans les campagnes*, à un temps bien antérieur à celui qui nous occupe (*a*).

(*a*) Nous devons remarquer encore que César parlant de la guerre qu'il fit à la Grande-Bretagne, dit que *les Bretons nomment ville, un bois épais fortifié d'un rempart et d'un fossé, qui leur sert de retraite contre les courses des ennemis*. (Comm. liv. v). Il s'en faut bien que ce soit ainsi qu'il parle des villes de la Gaule. Ce qu'il dit de *Genabum* (Orléans), de *Noviodunum* ou *Nivernum* (Nevers), d'*Avaricum* (Bourges), et de quantité d'autres villes, est absolument en opposition à l'assertion de M. Dulaure, qu'*alors les Gaulois n'avaient pas de villes*. César va même jusqu'à dire, dans la comparaison qu'il fait des Germains et des peuples de la Gaule : *que le voisinage de la province romaine, et la connaissance du commerce de mer, avaient mis les Gaulois dans l'abondance et dans l'usage des plaisirs*. (Comm. liv. vi). N'a-t-on pas dit aussi que ce guerrier avait conquis les Gaules avec le fer des Romains, et Rome avec l'or des Gaulois? Les médailles que l'on a recueillies de ces peuples, prouvent qu'ils savaient manipuler les métaux. (G. Marcel, Hist. des Gaules, pag. 64; et l'Hist. univ. tom. xxx, in-8°, liv. iv, ch. xiii, sect. iv). Toutefois nous devons reconnaître que des contrées très-reculées de la Gaule n'étaient pas si avancées dans la civilisation, et que par exemple, les *Eburones* qui habitaient le pays de Liége qu'entourait la forêt des Ardennes, *n'avaient ni troupes réglées sur pied, ni forts, ni villes en état de défense; ce n'était*, dit

Quant aux *Parisii*, ou les peuples qui portaient ce nom se l'étaient donné eux-mêmes, ou il leur avait été imposé par un autre peuple. Mais pour que l'étymologie que lui donne M. Dulaure fût exacte, il faudrait que ceux qui ont exprimé ce nom les premiers, quels qu'ils fussent, eussent su que le territoire au nord et au midi de l'île de la Cité formait la frontière entre la Gaule Belgique et la Gaule Celtique; et il est extrêmement vraisemblable, ainsi

---

César, *qu'une populace sans demeure fixe, et dispersée en divers endroits* (Comm. liv. VI.) Cependant on trouve dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. XIX, pag. 679, un passage ainsi conçu : « Au temps de la conquête des Gaules par Jules César, les Gaulois avaient des villes, même dans la partie septentrionale la plus éloignée du commerce des Romains. » Et plus loin : « le nom d'*Auguste* était dans l'empire romain le titre du premier honneur, et de l'autorité suprême.... Les villes *Augustes* des peuples de la Gaule ont toutes été capitales de ces peuples, comme *Augusta Suessionum*, *Trevirorum*, *Rauracorum*, *Triscatinorum*, etc. » Il est à observer que c'est cinquante ou soixante ans seulement après la conquête, qu'Auguste a donné son nom à une grande quantité de villes de la Gaule.

Le même tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions que nous venons d'indiquer, contient une dissertation intéressante sur une ancienne ville des peuples *Pictones*, nommée *Limonum*; et il faut voir à la page 691 les notions qui s'y trouvent sur un lieu nommé *Fines*, et celles relatives à cette dénomination.

que nous l'avons dit précédemment, que ni les *Eburovices*, les *Bellovaci*, les *Lingones*, et même les *Senones*, ne s'attachaient pas à cette division, qui n'était purement que géographique et non politique ; les fleuves qui bornaient ces contrées n'en ayant jamais formé que des limites approximatives, sur lesquelles les géographes anciens n'ont pas été parfaitement d'accord ; et César lui-même (liv. II) a placé les *Senones* et les *Remi* sur la frontière des Belges (*a*).

D'un autre côté, si le nom des *Parisii* leur était venu de ce qu'ils formaient la séparation, soit de peuples, soit de pays ; comment étaient-ils les seuls qui portassent ce nom, lorsque sur la ligne de la Garonne et celle de la Loire, et sur celles de la Seine et de la Marne, tant d'autres peuples étaient placés sur les frontières de l'Aquitaine, de la Celtique et de la Belgique, sans avoir un nom dérivé de ces positions?

Au reste, dans les recherches que nous avons faites pour connaître les positions appelées *Parisii*, *Barisii*, nous n'avons trouvé dans la géographie ancienne de l'Angleterre qu'un seul peuple qui portât le nom de *Parisii*, et c'était un peuple maritime, placé au nord de l'embouchure de l'*Abus* (l'Humber) (*b*) ; l'étymologie de ce nom ne peut

(*a*) Voir Ad. de Valois : *Notitia Galliarum, verb. Parisii.*

(*b*) Sauval, Histoire et recherches des Antiquités de Pa-

donc pas être celle que lui attribue M. Dulaure. Nous avons trouvé d'ailleurs que si dans la Gaule des villes avaient pris leur nom de leur situation limitrophe, elles étaient désignées par *Fines*, ou *ad Fines* (*a*).

---

ris, tom. I, pag. 4, prétend que d'après une assertion positive de Ptolémée (1), et ce que dit César (liv. V, 12), on doit croire que les *Parisii*, établis au nord de l'embouchure de l'*Abus*, étaient une colonie des *Parisii* dont Lutèce était la capitale, et qu'ils faisaient partie des Belges qui, par amour de la guerre et du pillage, étaient passés dans la Grande-Bretagne, où plusieurs s'étaient établis. Voici le passage des Commentaires de César : *L'intérieur de l'Angleterre est habité par des peuples qui, de toute ancienneté, passent pour être nés dans le pays ; et la côte par des Belges, que l'amour de la guerre et du pillage fit sortir de leurs demeures. Ceux-ci ont presque tous conservé les noms des peuples dont ils sont sortis, et qu'ils ont quittés pour venir attaquer cette île.*

(*a*) V. le Dict. de géographie anc. et mod. de F. D. Aynès, Lyon, 1814, au mot *Fines* et au mot *Fismes ;* le Dict. de Géographie anc. comparée de MM. Dufau et Guadet, Paris, 1820, aux mots *Ad-Fines;* le volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions mentionné dans la troisième note précédente ; et les cartes de la Gaule de d'Anville, de Rizzi Zannoni et de M. Brué.

(1) Ce géographe, liv. II, ch. III, de son ouvrage, met au nombre des peuples qui habitaient l'île d'Albion, les *Parisii*, les *Atrebates*, les *Belgæ*.

Quant aux habitants du Barois, lesquels ont été nommés *Barisienses*, comme ceux de Paris *Parisienses*, il ne paraît pas que le Barois ait formé un pays particulier dans les temps anciens : des trois villes Bar-sur-Ornain, capitale du Barois; Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube nous paraît seule être connue dans la géographie ancienne sous le nom de *Segessera;* et Moreri (Grand Dict. hist. art. Bar) dit que, « Frédéric I^er^, duc de la Lor-« raine Mosellane, fit bâtir cette ville en 951, dans « un lieu nommé *Bannis.* Le nom de *Bar* qu'il lui « donna signifiait *barrière*, et il prétendait que « c'en serait une qui arrêterait les courses que les « Champenois faisaient dans son pays. »

Dans d'autres positions géographiques, nous trouvons *Bar*, *Barium* ou *Barum*, ville forte de Pologne, *dans l'intérieur de la Podolie ;* située sur un rocher, et entourée d'un marais et de la rivière Kow. *Bari* (terre de), province maritime du royaume de Naples, ayant pour capitale *Bari*, ville assez considérable et port de mer. En France plusieurs bourgs portent le nom de *Bar :* il en est un dans le département de la Corrèze; le *Bar* se trouve dans le département du Var; *Bar le régulier* est dans le département de la Côte-d'Or; dans la forêt, et près de St.-Gobin, se trouve un lieu nommé *Barizis*, situé près d'un ruisseau qui, après avoir baigné le fond d'une gorge, va se rendre dans la rivière

d'Oise (*a*). Sans sortir de France, nous trouverions encore plusieurs autres noms qui ont pour radical *Bar;* mais nous n'y voyons, non plus que dans ceux qui précèdent, rien qui ne soit opposé à ce que dit M. Dulaure : qu'*il est certain que toutes les positions géographiques dont les noms se composent du radical* Bar *ou* Par *sont situées sur des frontières*, et rien aussi qui ne soit contraire à l'étymologie qu'il donne du mot *Parisii*, comme dérivant d'une situation limitrophe.

Cependant d'où vient, peut-on demander, ce nom *Parisii?* Celui d'Isis a-t-il contribué à le former? Des écrivains recommandables sous le rapport de la science ont été de cet avis, qui, aujourd'hui, nous paraît absolument délaissé, parce qu'on nous a donné de ce nom une étymologie plus certaine. Néanmoins, ceux qui ont dit qu'il était impossible que le nom d'Isis ait pu entrer dans la dénomination des peuples connus du temps de Jules-César sous le nom de *Parisii*, *puisque le culte de cette déesse n'avait été adopté ou toléré à Rome que du temps des empereurs;* ces auteurs, disons nous, paraissent avoir été trop remplis de l'opinion qu'ils voulaient faire prévaloir; et ainsi préoccupés, accordant trop peu d'importance à cette question, ils ont négligé ou abandonné des notions que sans doute

---

(*a*) Statistique du département de l'Aisne. Laon, 1824, in-4°, p. 162, et dans la carte.

leurs études et leurs recherches leur avaient fait acquérir.

Nous ne croyons pas qu'avant la domination romaine, la déesse Isis ait reçu dans les Gaules un culte quelconque sous les différentes figures par lesquelles les Égyptiens, les Grecs et les Romains se la représentaient. Mais nous pensons qu'elle a pu y être connue dès les temps les plus anciens, et y être adorée sous un nom corrompu, comme l'a été lui-même le culte qui lui était rendu primitivement dans l'Orient, et qui, importé pour ainsi dire dans nos contrées occidentales par des commerçants, ne nous a été donné que falsifié.

Il paraît certain que les Phéniciens ont eu des relations avec les Bretons, même dès avant la guerre de Troie, et qu'ils en tiraient de l'étain qu'ils portaient en Grèce et en d'autres pays (*a*). Les Druides, les prêtres des Bretons, comme ils l'étaient aussi des Gaulois, peuples également d'origine celtique, ont dû chercher à s'instruire des connaissances que possédaient ces navigateurs venus de si loin. La religion étant l'objet essentiel de leur pensée, ce fut sans doute sur ce sujet élevé qu'ils questionnèrent

---

(*a*) Hist. univ. tom. XXXI, in-8°, pag. 119. Diodore de Sicile, liv. V. Huet, Hist. du commerce et de la navigation des Anciens, ch. VIII. L'abbé de Fontenu, Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. V, pag. 63.

des étrangers dont il était impossible qu'ils ne reconnussent pas la supériorité (*a*).

Cependant on sent combien les notions théologiques répandues par ces navigateurs ont dû être obscures. Quoi qu'il en soit, les Phéniciens ne pouvant se hasarder en haute mer, naviguaient à la vue des côtes, et sans doute ils touchaient encore à d'autres ports qu'à ceux qui faisaient le but de leurs voyages. D'un autre côté, il faut penser aussi qu'il existait des relations entre les Druides de la Grande-Bretagne et ceux de la Gaule, et que plusieurs des îles qui étaient voisines de ces pays, renfermaient des colléges de Druides et de Druidesses (*b*).

C'est ainsi que l'on peut expliquer comment des idées sublimes de la Divinité, qui n'avaient pu prendre naissance que chez des peuples déja éclairés, se sont répandues et propagées à de grandes distances, chez d'autres peuples encore barbares et plongés dans les tenèbres de la plus grossière ignorance. Il est constant que dès les temps d'une, haute antiquité, un culte corrompu sans doute des divinités révérées chez les plus anciennes nations civilisées, avait été établi dans les forêts de la Germanie et dans celles

---

(*a*) Les Phéniciens et les Égyptiens en répandant, en propageant leurs théogonies, sont ceux qui ont le plus influé sur la religion des antres peuples. (Dupuis, Abrégé de l'origine de tous les cultes, p. 16.)

(*b*) D. J. Martin, Religion des Gaulois.

de la Gaule. Isis recevait un culte chez les Suèves (*a*); l'Hermès des Grecs ou Mercure des Romains, sous le nom de *Theutatès*, était reveré chez les Gaulois; et lorsque Montfaucon dit positivement que ce *Theutatès* était le même que *Taut*, *Thaauth* ou *Thouth* des Égyptiens (*b*), pourquoi *Esus*, dont tant d'écrivains ont parlé contradictoirement, et dont pres-

---

(*a*) « Une partie des Suèves sacrifie aussi à Isis; je ne sais « trop d'où ni comment leur est venu ce culte étranger. « Seulement la figure du vaisseau sous laquelle ils l'adorent. « annonce que ce culte leur a été apporté. Ils trouvent au-« dessous de la majesté céleste d'emprisonner les dieux « dans des murs, ainsi que de le représenter sous une figure « humaine. Ils consacrent des bois, et ils donnent le nom « de dieu à cette horreur des forêts, où ils ne se figurent rien « que le sentiment de terreur et le respect qu'elle leur ins-« pire. » (Tacite, Mœurs des Germains, ch. IX.)

L'abbé de Fontenu, dans deux mémoires de ceux qui font partie de l'Académie des Inscriptions (tom. V), explique pourquoi les Suèves adoraient Isis sous la forme d'un vaisseau. Quant à l'étendue du culte de cette déesse, il dit : « que les autorités sur lesquelles il se fonde ne laissent « point de doute qu'Isis a été adorée, non-seulement en « Égypte, en Éthiopie, dans la Grèce, etc., mais qu'elle l'a « été aussi en Italie, en Espagne, dans les Gaules et en « Germanie, non-seulement par les Suèves, mais par d'au-« tres peuples de ces contrées; et que les figures d'Apis, « d'abeilles, de scarabées, etc., trouvées dans le fameux « tombeau de Childéric, sont des preuves incontéstables du « culte que les Francs rendirent à Isis. » (Pag. 81.)

(*b*) Antiquité expliquée, tom. II, pag. 414.

que aucun n'a rien dit de satisfaisant, ne serait-il pas aussi l'*Isis* de cette première et célèbre nation, d'où sont découlés les principes de civilisation qui nous régissent? Que l'on examine la théologie des Druides, on y verra que sous le nom d'*Esus*, ils révéraient comme les Égyptiens sous le nom d'*Isis*, la Terre ou la Nature, mère commune de toutes choses (*a*). On peut donc, selon nous, croire *sans absurdité* que la déesse *Isis*, sous le nom corrompu d'*Ésus*, a reçu un culte dans les forêts qui, de la Seine à la Loire, ont renfermé le collége suprême, et les autels mystérieux des temples ténébreux des Druides; et expliquer par-là, en quelque sorte, comment dans la suite, les Romains ayant introduit leurs dieux dans la Gaule, le culte d'Isis remplaça naturellement celui d'*Esus*, d'où est résultée cette tradition si ancienne et si répandue, qu'Isis avait un temple et un collége de prêtres au sud-ouest de

(*a*) L'objet du culte allégorique d'Isis était un vaisseau : les noms d'*Isis*, d'*Eses*, et d'*Hesus*, qui furent donnés à ce vaisseau, expriment également dans la langue des Celtes, *feu-feu*, *double-feu;* et encore, *hymen*, *création*. C'était, selon Plutarque, la matière première à laquelle on rendit un culte dans l'antiquité, sous le nom d'Isis. Suivant Apulée, c'était la Nature; et, ce qui confirme l'opinion d'Apulée, les Égyptiens donnaient le nom d'Isis à l'enfant naturel de leur hiérophante, et autres dieux qui habitaient le temple d'Isis, ou plutôt le vaisseau sacré où l'on célébrait les mystères de la Nature. (Bonneville, de l'Esprit des religions, seconde partie, p.42, où il est expliqué ce qu'on doit entendre par le vaisseau d'Isis).

Lutèce; d'autant plus que les Druides qui y étaient établis, étant poursuivis et persécutés, durent chercher un refuge dans le ministère de cette déesse.

Cependant, si l'on venait nous objecter cette différence qui, aujourd'hui, nous paraît si grande entre le nom d'*Esus* et celui d'*Isis*, ne pourrions-nous pas faire remarquer combien est grande aussi la différence entre *Theutatès* et *Thooth* ou *Mercure*? Quel est l'homme un peu instruit qui n'ait été frappé fréquemment, dans la lecture de l'histoire, de la corruption des noms, lorsqu'ils ont passé d'une nation chez une autre (*a*); qu'ils ont traversé de grands laps de temps, et des révolutions qui, dans le cours des siècles, bouleversent et détruisent les

---

(*a*) « Les mots *Isis* et *Jésus* furent essentiellement dans « l'origine les noms d'une même chose, et ils exprimèrent, « l'un et l'autre, les petits dieux enfantés dans le vaisseau; « c'est-à-dire les enfants naturels des dieux d'Égypte. Si « vous rassemblez tous les synonymes primitifs du vaisseau « des Celtes, *Is-is*, *Es-Es*, *Hésus*, et encore toutes les va- « riations que les Européens donnent au mot *Jésus* en le « prononçant, vous y trouverez une différence insensible, « et une grande conformité.

« Nos Européens écrivent tous *Jésus* ou *Jésu;* mais les An- « glais le prononcent *Djizoss*, d'autres *Djezoss;* les Alle- « mands *Jezouss*, les Italiens *Jezou*, les Français *Gézuss*, et « encore *Gézu*; d'autres peuplades du côté de l'Espagne le « prononcent *Khézous*, ce qui semble bien plus s'éloigner « du mot *Jésus*, que le *Hésus* des Scandinaves.

« Ce que St.-Jérome a traduit par le mot *Josué*, les Sep- « tante l'ont écrit *Jésus*: et *Josué* dans la traduction des

institutions religieuses et civiles, font rebrousser l'esprit humain, engendrent les ténèbres et la barbarie, et affligent l'humanité qu'elles dégradent; tandis que par un effet contraire, les langues s'adoucissent et deviennent plus harmonieuses, par le perfectionnement de la civilisation, ou par l'effet de l'épurement et de l'adoucissement des mœurs?

Les Bretons, les Germains, les Gaulois, instruits par les Phéniciens, ont été très-vraisemblablement, sous le rapport de la religion, dans le même cas que les Pélasges ou Hellènes, habitants de la Grèce.

« Les Grecs, dit un auteur que nous aimons à « prendre pour autorité, endoctrinés par les Égyp-« tiens, donnèrent à leurs antiques divinités les « noms que ces étrangers donnaient à leurs dieux. « Le nom générique de Dieu, était chez les Égyp-« tiens *Thoth* ou *Theuth*. Les Grecs en firent leur « *Théos*, leur *Zeus* ou *Dséus*, dont les Latins « ont fait ensuite leur *Deus*, et qu'ils ont traduit « par le nom appellatif *Jupiter* (*a*). Ainsi, par suite

---

« Septante, veut exprimer littéralement un fils du vaisseau, « c'est-à-dire, un enfant naturel (1). »

(*a*) *Iou-pater*, *deus-pater* ou *dispiter*, enfin *Jupiter*, *c'est-à-dire dieu-le-père;* cette dénomination latine paraît être une traduction de l'*O-siris* des Égyptiens. (M. Dulaure, Des cultes antérieurs à l'idolâtrie, pag. 101.)

(1) *Et surgens Moïses et Jesus qui astabat ei*, *ascenderunt in montem Dei*. Exod. cap. XXV, vers. 13, etc. etc. (Voir Bonneville : de l'Esprit des Religions. Paris, 1792, p. 95 et suiv.)

« de l'introduction de la religion égyptienne en « Grèce, il y eut en Thessalie un *dieu Phégos*, ou « *Jupiter Phégos;* c'est-à-dire un *dieu hêtre*, au- « quel les Grecs consacrèrent un temple sous ce « nom. Une divinité qui n'était qu'un arbre, ou plu- « sieurs arbres, fut par l'effet de la civilisation, trans- « formée en une statue de figure humaine, placée « au milieu d'un édifice appelé temple (*a*). »

C'est ainsi que les Gaulois qui n'avaient ni temples, ni figures de leurs divinités, avant d'être subjugués par les Romains, changèrent sous la domination de ces peuples *Theutatès* en *Mercure*, *Tharamis* en *Jupiter*, *Belenos* en *Apollon;* leur dieu de la guerre qu'ils invoquaient sur une épée nue posée sur un autel, fut le dieu *Mars*, comme chez leurs vainqueurs; *Esus* fut représenté par un druide détachant d'un chêne, symbole de la nature, le gui auquel ils attribuaient des propriétés merveilleuses (*b*); mais bientôt cette divinité disparut absolument, et fut confondue par les uns avec *Jupiter*, et par d'autres avec *Isis*, ou *Cybèle*, ou *Cérès*.

L'histoire des Celtes et celle des Gaulois (*c*)

(*a*) Id. Ibid. p. 45.

(*b*) Ou bien, cueillant des branches de cet arbre, lesquelles servaient essentiellement dans les mystères et cérémonies druidiques.

(*c*) Hist. univ. tom. VIII, in-8°, p. 172 et suiv.; et tom. XXX, p. 336 et suiv.

font voir la confusion qui a régné dans la transformation des divinités dont la vénération passait d'un peuple chez un autre : on y reconnaît l'objet primitif du culte ; mais les symboles qui, dans l'antiquité, servirent à caractériser la nature et les grands phénomènes qu'elle présente, se multiplièrent à l'infini ; ces symboles devinrent eux-mêmes des dieux, aux yeux de la superstition ; et les noms des uns devinrent ceux des autres lorsqu'ils furent transportés chez des nations lointaines. La différence du langage et des mœurs, les anciennes idées théologiques ou superstitieuses, mêlées aux nouvelles opinions et aux nouveaux dogmes, concoururent à corrompre les noms, les attributs et le caractère particulier, dans un si grand nombre de divinités. Ainsi se perdit la trace qui pouvait faire reconnaître chacune d'elles, et remonter aux premiers principes religieux, à l'origine du culte rendu aux idoles.

Au surplus, le savant auteur que nous essayons de combattre, n'a pas toujours pensé qu'il fût *insoutenable* que le culte d'Isis ait été introduit dans nos contrées occidentales et septentrionales, avant l'invasion de Jules-César dans les Gaules ; car voici ce qu'il dit, page 405 de son *Histoire des cultes antérieurs à l'idolâtrie*, que nous avons déja citée. « Tous les ans, lorsqu'on célébrait à Alexandrie la fête de cette déesse (Isis), un navire de bois de citronnier, artistement construit, sur lequel étaient peints de tous côtés des hiéroglyphes égyptiens, était aban-

donné par les prêtres au gré des vents, chargé d'offrandes et de vœux que le peuple adressait à cette déesse. »

« Plusieurs autres nations qui habitaient sur le bord des fleuves et des mers, ont consacré des navires à cette divinité, (considérée comme principe humide, ou comme la lune qui amène la pluie; pag. 403). Les Romains étaient de ce nombre; *mais ce qui doit surprendre, c'est de trouver chez les Germains le culte d'Isis, et cette déesse adorée sous la forme d'un navire.* Les Suèves, dit Tacite, adoraient Isis sous la figure d'un vaisseau liburnien; ce qui prouve, ajoute-t-il, que ce culte y a été apporté de l'étranger. »

« Il est plus remarquable encore, ajoute l'auteur que nous citons, de voir les pratiques de ce culte *conservées* chez les Germains devenus chrétiens. »

« Au douzième siècle, dans la ville de Linden, les tisserands, autorisés par les magistrats, allaient dans une forêt voisine, y coupaient du bois, en fabriquaient un navire, y adaptaient des roues, le traînaient dans différentes villes, à Aix-la-Chapelle, à Utrecht, où il était pourvu de voiles et de drapeaux; enfin on le traînait à Tongres. Cette cérémonie se faisait avec pompe. Un peuple immense de tout sexe suivait la marche en chantant, et des femmes à demi nues venaient former autour du navire des danses qui ne se terminaient qu'au milieu de la nuit. »

Cet écrivain, aussi judicieux que savant, abandonnant néanmoins ces notions, et voulant détruire toute idée qu'Isis ait jamais reçu un culte des *Parisii*, dit (page 39 du tom. I de l'Hist. de Paris) : « Une statue placée près de l'église de St.-Germain- « des-Prés, à laquelle quelques femmes du peuple « venaient adresser des prières, était, suivant nos « anciens savants, l'idole d'Isis. »

« Ceux qui l'ont vue n'étaient pas, il faut le dire, « assez instruits sur ces matières, pour que leur ju- « gement fasse autorité. »

A l'opinion de l'auteur de l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, et au peu de détails et de circonstances qu'il présente sur cette idole et sur le culte d'Isis, nous opposerons l'opinion de l'auteur de la *Religion des Gaulois*, lequel a été pris par plusieurs pour autorité en cette matière; et nous donnerons une partie des preuves et des inductions sur lesquelles se fonde ce savant religieux.

Après avoir présenté pour motif de ses recherches sur cet objet, le parti qu'avait pris un antiquaire de réputation, de nier absolument que les Gaulois, et surtout les Parisiens, aient jamais connu et adoré la déesse Isis; et ensuite ayant rapporté l'extrait que l'historien de l'académie des inscriptions a fait du discours de cet antiquaire (tom. III, pag. 175), il continue ainsi :

« On est surpris que M. de M. (a) *croie qu'on*

(a) M. de Mautour.

ne puisse pas raisonnablement avancer que les Gaulois et surtout les Parisiens aient jamais connu et adoré Isis. Cet antiquaire n'aurait jamais songé à avancer un tel paradoxe, s'il avait fait attention aux inscriptions que rapportent Gruter, Reinesius, Chorier, Bouche et plusieurs autres auteurs sur lesquels il a peut-être cent fois jeté les yeux, et qui attestent non-seulement qu'Isis était connue et adorée dans les Gaules, mais encore qu'elle y avait des temples riches et magnifiques. Et afin que M. de M. puisse se persuader qu'on peut, et *raisonnablement* et avec certitude, *avancer que les Gaulois ont connu et adoré cette déesse*, je vais rapporter seulement trois inscriptions qui déposent contre lui, et qui ont été trouvées, l'une en Flandre, une autre à Nîmes, et la troisième à Soissons.

ISIDI SACRUM
SEX. POMPEIUS. SEX. L. SYRUS
MILES. LEG. V. AUG. V. S. L. M. (*a*)

LUNÆ. ET. ISIDI
AUG. SACR.
C. OCTAVII.
PEDONIS. LIB.
TROPHIMIO. SEVERI
AUG. V. S. (*b*)

(*a*) Schedius : *de Diis Germ.* p. 155.
(*b*) Jac. Grasser. *Antiq. Nemaus.*

ISI
MYRIONYMÆ
ET SERAPI
EXSPECTA....
METIS AUG. D....
V. S. L. (*a*)

« Les provinces où les deux premières inscriptions ont été trouvées, bornent presque les Gaules au nord et au midi; c'est-à-dire qu'elles sont à deux extrémités diamétralement opposées : ce qui suppose qu'il était moralement impossible que le culte d'Isis pût être porté de l'une à l'autre de ces provinces,

---

(*a*) Mabillon : *Iter Germ. sub finem.*

« Plusieurs appellent Isis *Myrionymos*, c'est à-dire, ayant noms infinis; d'autant qu'elle reçoit toutes espèces et toutes formes. » (Plutarque, Traité *d'Isis et d'Osiris*, traduct. d'Amiot. Paris, Vascosan, 1575.)

Dom Pernetty, dans les Fables égyptiennes et grecques dévoilées, tom. 1, p. 257, s'exprime ainsi : *Isis et Osiris sur lesquels roule presque toute la théologie égyptienne, étaient, à recueillir les sentiments de divers auteurs* (Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Apulée, etc.), *tous les dieux du paganisme. Isis, selon eux, était Cérès, Junon, la Lune, la Terre, Minerve, Proserpine, Thétis, la mère des dieux ou Cybèle, Vénus, Diane, Bellone, Hécate, Rhamnusia, la nature même, en un mot, toutes les déesses : c'est ce qui a donné lieu de l'appeler* Myrionyme, *ou la déesse à mille noms.*

Astarté, que les Sidoniens adoraient, était aussi Isis, ou

sans s'établir et se fixer dans le centre des Gaules ; ce qui est en effet justifié par l'inscription de Soissons. »

« Avec ces inscriptions, et la réflexion que je viens de faire, le moindre préjugé est un titre valable pour pouvoir avancer *raisonnablement que les Parisiens*, aussi bien que le reste des Gaulois, *ont connu et adoré cette déesse*. Or, nous l'avons, ce préjugé, dans cette célèbre Isis, que le vulgaire appelait l'idole de St.-Germain-des-Prés. Jean Le Maire, qui vivait du temps de Louis XII, écrit qu'on voyait de son temps la statue de cette déesse dans l'église de cette abbaye (*a*). *Je m'enquis*, dit aussi l'historien de la ville de Melun, *d'un ancien religieux d'icelle, s'il savait quelle était sa figure ; et il m'apprit avoir appris d'un religieux de léans*,

---

la Lune. Des médailles donnent à cette déesse une couronne de rayons, et d'autres une couronne de créneaux : M. Noel, Dict. de Mythologie.

L'auteur de la statistique du département de l'Aisne (Laon, 1824, in-4°, p. 143 et 185), rapporte cette troisième inscription, et il en donne cette traduction : *Auguste, attendu à Metz, a dédié, voué, consacré, posé cette pierre en l'honneur d'Isis Myrionyme, et de Sérapis.* Il dit que le docteur Godelle, de qui est cette traduction, et qui a signalé de nouveau cette inscription à l'attention des antiquaires, considère la pierre sur laquelle elle se trouve, et dont il donne les dimensions, comme la première pierre d'un temple, laquelle a été posée par Auguste.

(*a*) Illustration des Gaules, édit. 1531, p. 41.

plus vieil que lui, qui l'avait vue, qu'elle était comme d'une grande femme hâve, maigre et déchevelée, et qui avait la moitié du corps couverte d'un rézeau par dessus; d'où souvente fois j'ai pris sujet de me remettre en mémoire ce qu'écrit Plutarque au traité d'Isis et d'Osiris, qu'en la ville égyptienne de Saïs, l'image de Pallas, laquelle ils estiment être cette même déesse, avait une telle inscription : Je suis tout ce qui ha esté, qui est, et qui n'y ha encores heu homme mortel qui m'ait découverte de mon voile (*a*). On trouve encore des Isis semblables à celle de Saïs, tant en relief que sur des Abraxas, couvertes de rézeaux et de bandes qui sont, ou l'original, ou la copie de l'idole de St.-Germain-des-Prés (*b*) ».

« Corrozet, qui était à Paris lorsque cette idole fut abattue, et qui, par conséquent, ne pouvait manquer d'avoir de bons mémoires, dit à peu près la même chose. *Quant à l'édifice abbatial de St.-Germain*, écrit-il, *il ressent son antiquité; et tient-on que jadis fut un temple dédié à Isis, qu'on raconte avoir été femme du grand Osiris, ou Jupiter le Juste; la statue de laquelle a été vue de*

(*a*) Sébastien Roulliard, Hist. de la ville de Melun. Paris 1628, in-4°.

(*b*) On peut voir aussi dans Montfaucon (Antiquité expliquée et représentée en figures), l'Isis, dans le goût grec ou romain, tom. II du supplément, p. 146; et celle de la planche XLIII, correspondant à la page 156 du même tome.

notre temps : elle était maigre, haute, droite et noire pour son antiquité; nue, sinon avec quelque figure de linge, enlacé entour ses membres; était située contre la muraille du côté septentrional, au droit où est le crucifix de l'église; elle fut abattue par le conseil et avis de feu M. Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et abbé de St.-Germain-des-Prés, l'an 1514, et y fit mettre au lieu une croix rouge, qu'on voit encore aujourd'hui. »

« Pour achever de rapporter toutes les autorités qui concernent cette idole, voici ce qu'en dit le célèbre Jacques Du Breul, religieux de l'abbaye même de St.-Germain, dans ses Antiquités de Paris : *La statue ou idole d'Isis, qui avait toujours été gardée non pour l'adorer, ains pour remarque d'antiquité du lieu, fust érigée et posée contre le mur septentrional d'icelle église, et y a demeuré jusques en l'an 1514, que messire Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux et abbé dudit monastère, la fit ôter sur la remontrance que lui fist le sécrétain, frère Jehan, surnommé le sage, asseurant qu'il avait trouvé une femme à genoux devant cette idole, tenant une touffée de chandelles allumées, et déplorant quelque perte qui lui était advenue; et interrogée qu'elle faisait là, respondit que des écoliers au Pré aux clercs lui avaient donné ce conseil et dict :* Allez à l'idole St.-Germain, et vous trouverez ce qu'avez perdu. *Un tri-*

vial rhapsodieux a écrit que ladite idole est encore entière, et que les moynes de léans l'ont cachée en certain lieu. Mais je puis asseurer du contraire; c'est à savoir qu'elle a été brisée et mise en pièces, l'ayant appris de quatre de nos religieux qui s'employèrent à la démolition, lesquels étaient encore vivants en l'an 1550. *En la place de ladite, ledit sieur Briçonnet y fist sceller une grande croix que l'on y void encore* (*a*). »

« L'idole d'Isis gardée, non pour l'adorer, ains

(*a*) D. J. Bouillart. Histoire de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, page 179, parle de cette idole d'une manière inexacte : il dit que Corrozet l'avait vue; or Corrozet était né en 1510, et l'idole fut détruite en 1514. Il dit aussi que le sacristain qui avait demandé qu'elle fût enlevée et brisée, la mit d'autant plus facilement en pièces qu'elle n'était que de plâtre devenu noir par la succession des temps. Il ne dit point où il a pris cette particularité concernant la matière dont cette idole était formée; mais cette matière jetée en moule, et ensuite devenue noire par la succession des temps, pourrait bien présenter encore quelques difficultés. Au reste, s'il conteste qu'elle fût le simulacre d'Isis, il ne va pas jusqu'à nier son existence, ni la tradition généralement répandue à ce sujet, et qui peut s'expliquer par ce que nous en avons dit précédemment; au lieu que pas un de ceux qui se sont montrés opposés à cette opinion, n'a essayé d'expliquer comment cette idole se trouvait là, et de quelle autre divinité qu'Isis elle était le simulacre. Quand nous serions privé des preuves que nous offrons dans cette dissertation, du culte rendu à Isis par les Gaulois, il nous serait encore plus facile de croire que cette tradition était

pour remarque d'antiquité, est, ce semble, un fondement légitime pour *pouvoir raisonnablement avancer que les Gaulois et surtout les Parisiens, ont connu et adoré cette déesse.* Ce qui donne du poids à ce sentiment, c'est qu'il est certain que le culte d'Isis était établi aux portes de Paris : l'inscription de Soissons servirait dans un besoin de

---

réellement fondée, que de penser que les Parisiens aient imaginé qu'il y avait une déesse Isis, dont ils n'auraient jamais entendu parler, et qu'il pouvait être avantageux de lui rendre un culte.

Cet historien de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, en parlant avec cette inexactitude, n'ignorait cependant pas ce que le P. Du Breul avait écrit sur l'idole d'Isis. Mais il est à remarquer qu'à l'époque où D.-J. Bouillart composait son histoire, les zélateurs du culte catholique auraient voulu faire oublier jusqu'aux noms des divinités qui avaient été l'objet du culte des Gaulois, et qui, long-temps après l'établissement du christianisme, étaient encore un sujet de superstition pour le peuple. Sauval, tom. 1er de ses Antiquités de Paris, p. 341, dit que *les religieux de St.-Germain-des-Prés rejetaient l'opinion que l'idole, restée si long-temps dans leur église, et qui fut détruite en 1514, était une Isis, mais que ce sentiment ne s'accordait pas avec celui du savant D. J. Du Breul.* Il dit aussi, page 350 du même volume, que *les religieuses de Montmartre changeaient les noms des terres portés sur leurs titres, et qui rappelaient les noms de Mars et de Mercure, excitées à cela par un zèle pieux, afin d'abolir tout-à-fait la mémoire des idoles et de leur culte, et du paganisme de leur montagne.* C'est ainsi que l'histoire devient obscure et quelquefois mensongère.

preuve authentique à cette vérité; mais en voici une encore plus expresse. La ville de Melun n'est qu'à une petite journée de Paris : de toute antiquité, cette ville était appelée *Melodunum*, comme on le voit dans César; or, depuis Cesar cette ville s'étant consacrée tout entière au culte d'Isis, elle quitta son premier nom pour prendre celui d'*Iseos*, ou d'*Isia*, formé sur celui de la divinité qui était l'objet de son culte particulier (*a*). Cela durait encore à la fin du neuvième siècle, qu'Abbon, religieux de St.-Germain-des-Prés, composa son poëme sur les siéges que Paris soutint contre les Normands. Le nom d'*Isia* était alors si célèbre, qu'il avait non-seulement fait oublier entièrement celui de *Melodunum*, mais encore faisait croire à tout le monde, que la ville de Paris ne s'appelait alors *Parisius* au lieu de *Lutetia*, comme elle s'appelait autrefois, que parce qu'elle allait de pair avec Melun ou *Isia*; c'est-à-dire que la ville de Paris était la rivale (*collega* (*b*), de Melun, soit à cause de l'île où elle

---

(*a*) *Tempore Caroli magni, Rabani et Alcuini, erat quoddam castrum nomine Iseos : sic dictum a nomine cujusdam deæ Isis, quæ ibi colebatur, quod castrum Meldunum nunc vocatur.* (*Jacobus Magni Sophol. lib.* 1, *ch.* 15. — *Benedicti capite Raynucius, verb. Parisius, n.* 886.)

(*b*) Expression employée par Abbon, dans son poëme, où se trouvent ces vers :

Dic alacris salvata Deo, Lutetia, summo,
Sic dudum vocitata, geris nomen ab urbe

était bâtie, soit à cause du grand trafic qui s'y faisait, ou plutôt à cause de la réputation et de la

Isia, Danaum (1) *latæ media regionis,*
Quæ portu fulget cunctis venerabiliori:
Hanc Argiva (2) *sitis celebrat peravara Gazarum,*
Quod Nothum species metaplasmi modo nomen,
O Collega tibi Lutetia pingit honestè
Nomine Parisiusque novo taxaris ab orbe,
Isiæ quasi Par merito pollet tibi consors.
Nam medio Sequanæ recubans, culti quoque regni
Francigenum, temet statuis per celsa canendo.
Sum Solis ut Regina micans omnes super urbes
Quæ statione nites cunctis venerabiliori.

Voici à peu près le sens de ces vers, en prenant *Danaum* pour *Danorum*, et *Argiva* pour *Ardifera*, comme la vérité historique le demande.

O Lutèce, joyeuse d'avoir été sauvée par un Dieu puissant, toi qui fus si long-temps appelée de ce nom, tu portes maintenant celui de la ville d'Isis, située au sein des vastes régions envahies par les Normands; cité fameuse par son port magnifique.

La soif des richesses la fait célébrer par ces incendiaires:

(1) Il paraît évidemment qu'Abbon n'a employé ici le mot *Danaum*, qui a égaré tant d'écrivains, que pour la mesure de son vers, et qu'il devrait y avoir *Danorum*, de même qu'au second vers suivant, on doit entendre *Ardifera* au lieu d'*Argiva*. Les Grecs n'ont pas plus à faire ici que les Chinois; au lieu que les Normands (Suédois, Norwégiens, Danois: Abbon dit aussi Écossais), lesquels avaient brûlé Melun, en 845, étaient les maîtres d'une grande partie de la Champagne et de la Bourgogne, quand ce religieux a écrit son poëme, où se trouvent les noms *Danaum*, *Danum*, *Danorum*, *Scota*, etc., qui se rapportent aux Normands.

(2) L'objet de cette note est expliquée dans celle qui précède.

sainteté de son port, lequel était consacré à Isis comme celui de Melun (*a*) ».

---

o toi! son émule, Lutèce, une heureuse métamorphose change ton nom pour le sien, et tu seras appelée *Parisis* par tout le monde à venir.

Pareille à la ville d'Isis, celle-ci ne peut être que ta rivale: en effet, placée entre les deux rives de la Seine, sous le règne tutélaire des Français, tu peux t'élever en disant: Je suis la ville capitale; j'apparais comme la reine de toutes les cités; aucune position n'est ni si brillante, ni si avantageuse que la mienne.

(*a*) Nous ajouterons ici à ce que dit D. J. Martin, que Sébastien Roulliard, dans son histoire de la ville de Melun, ne confirme ni n'infirme la tradition qu'il dit avoir été généralement répandue, que cette ville s'était vouée au culte d'Isis; qu'elle portait le nom de cette déesse, et qu'elle lui avait consacré un temple dont il restait encore des vestiges. Il regrette de n'avoir pas trouvé de documents qui lui aient donné des notions précises sur ces différents points; le poëme d'Abbon ne contenant rien, dit-il, d'assez clair à cet égard. Voici, au reste, comme cet historien s'exprime à la page 36. « Tant y ha que le populaire de Melun tient « que les ruines d'un certain temple, qui se voient à la côte « septentrionale de la pointe de l'isle, le long de l'eauë qui « baigne ses fondements, soient les restes du temple de cette « déesse Isis. Néanmoins, *sans préjudice à cette traditive*, « j'ai appris des archives de l'abbaye du Jard, que c'était la « chapelle des vicomtes de Melun, bastie par Adam, l'un « d'eux, l'an 1216, et laquelle vraisemblablement, du de- « puis, on ha laissé tomber en décadence, faute d'entretè- « nement, *sans toutefois exclure que long-temps auparavant* « *c'était le lieu de ce temple d'Isis.* »

« Refusera-t-on après cela de croire que les Parisiens aient reconnu Isis, puisqu'il est visible qu'ils se sont, j'ose dire, familiarisés avec cette divinité? Et si, par surcroît, on produit l'idole de St.-Germain-des-Prés; si à cette idole on joint le bourg d'Issi, lequel dans la question présente, et selon les termes de la charte de Childebert, a un rapport essentiel avec l'abbaye de St.-Germain; Issi, dis-je, dont le seul nom porte le caractère d'un lieu consacré à Isis (a); Issi, enfin, où il reste encore une porte d'un ancien bâtiment, qui a toujours passé pour avoir été, ou un temple d'Isis, ou une maison des prêtres de cette divinité, *suffira-t-il d'examiner si le culte d'Isis a été apporté dans les Gaules par les Romains, depuis qu'ils s'en furent rendus les maî-*

(a) « Ne sera omis », dit Séb. Roulliard, dans son Histoire de Melun, Paris, 1628, in-4°, « que près de Ville-juifve, « non loin de Paris, y ha un village vulgairement appelé « *Huit sols* ou *Vuit sols* : lequel, comme j'ai veu et leu dans « le grand Pastoral de Notre-Dame, est nommé en latin « *Villa-Cereris*, qui vaut autant que *Villa-Isidi* (1). » A la table générale des matières, ce village est indiqué sous le nom d'*Issi*.

Si nous ne nous sommes pas trompé en faisant cette re-

(1) *Isis* a été appelée, par les Grecs *Demeter*, ou Cérès : Diodore de Sicile, liv. 1[er], sect. 1[re].

Isis était la Cérès des Égyptiens. Il est manifeste que souvent dans la Gaule, ces deux noms ont été confondus, et que même ils l'ont été avec celui de Cybèle.

tres, et de prononcer que parce qu'aucun auteur n'en fait mention, on ne croit pas qu'on puisse

---

marque, l'auteur a commis une erreur en attribuant ce nom à Issi; le village auquel il a appartenu se nomme encore aujourd'hui *Vissous* ou *Wissous*. Il est en effet peu éloigné, et au midi de Ville-juif, à une lieue un quart de Longjumeau, et à trois et demie au sud de Paris. Mais si cette dénomination ne peut servir à fortifier les probabilités que le village d'Issi tire son nom du culte que les *Parisii* rendaient à Isis, du moins elle est une preuve que cette déesse était bien connue chez ces peuples.

Du Breul, dans son quatrième livre des Antiquités de Paris, à l'occasion de la translation des reliques de saint Roch, de saint Cyr et de sainte Julitte dans l'église de Ville-juif, s'est aussi arrêté sur cet ancien nom latin; il dit, que *des indulgences furent publiées aux églises parrochiales de Ivri sur Seine, de Vitry, de Orly, de Villeneufve-le-roi, de Athis, de Huit sols* ou *Vuit souls, anciennement dit* Villa Cereris, *comme il se lit* libro 21, Magni Pastoralis Ecclesiæ Parisiensis, cartha quinta et 32, etc. (édit. de 1639, p. 1010).

Nous devons ajouter ici que l'abbé Le Beuf (Hist. du diocèse de Paris, t. x, p. 78) dit que le nom de *Villa Cereris* ne peut être l'étymologie, ou le mot primitif, de celui de Wissous, dont le nom ancien était Viceours, lequel provenait de *Vizeorium*, ainsi qu'il est écrit dans des titres de l'abbaye de Longpont qu'il a consultés. Mais cette étymologie qui paraît fort vraisemblable, n'exclut pas le nom de *Villa Cereris*, non plus que celui de *Melodunum* n'exclut celui d'*Isia* qu'a porté la ville de Melun. Il est connu qu'une infinité de lieux en France ont eu, selon les peuples qui y ont exercé la dominatiou, trois noms successifs; d'abord un nom celte, ensuite un nom latin, et définitivement un nom français.

raisonnablement avancer que les Gaulois, et surtout les Parisiens, aient jamais connu ni adoré cette déesse? Si de semblables décisions avaient lieu, on pourrait nier les faits les plus constants; par exemple, celui que la grande divinité des Suèves de Germanie était Isis. Car Tacite, en nous apprenant que cette divinité était l'objet du culte le plus intime des Suèves, ne dit pas un mot de l'origine des honneurs que ce peuple lui rendait. Et à dire vrai, il n'était pas en état de le faire. On ne dira point, sans doute, que les Romains ou les Égyptiens aient introduit Isis chez les Suèves; puisque outre que Tacite, seul auteur de l'antiquité qui parle de ce trait, garde un profond silence là-dessus; cet historien opposant la manière dont les Suèves honoraient Isis à celle des Romains, fournit une autorité pour assurer que ce ne sont point les Romains. Si l'on se retranche sur les Égyptiens, la difficulté revient; sans compter qu'il est impossible d'expliquer par quel canal les Suèves ont pu lier commerce avec les Égyptiens, et se faire initier dans leurs mystères. »

Des écrivains ont prétendu aussi que Childebert ayant fait détruire dans son royaume tous les monuments du paganisme; il ne pouvait être resté à Paris une idole d'Isis. On peut répondre à cette objection, que les temples et les objets accessoires qui leur appartenaient, peuvent fort bien avoir été détruits, ou employés à de nouvelles destinations;

et que cependant, des statues, des objets consacrés aient échappé au zèle destructeur d'un nouveau fanatisme; l'ancienne superstition étant devenue d'autant plus ardente dans certaines ames, qu'elle était plus combattue. Nous allons rapporter ce qui est connu de tous ceux qui ont fait une étude particulière de l'établissement du christianisme, et ce que D. J. Martin, que nous continuerons de faire parler, expose en ces termes : « Si la statue d'Isis est restée long-temps érigée dans l'église de St.-Germain-des-Prés, il est aisé d'en rendre raison. Il en est, dit saint Augustin, des temples, des idoles, et des bois sacrés, comme des païens : on n'extermine point les derniers, mais on les convertit, on les change; de même on ne détruit point les temples, on ne met pas en pièces les idoles, on ne coupe pas les bois sacrés; on fait mieux, on les consacre à Jésus-Christ (*a*). »

« En effet, le génie des chrétiens des premiers siècles était de placer, et quelquefois d'enfouir les idoles qu'ils détruisaient dans les églises, pour servir de trophées à la religion. Je n'alléguerai point, continue le même auteur, les lettres de saint Grégoire pape, qui ordonne aux Anglais de changer en églises les temples de leurs faux dieux. Je ne ferai point mention, continue-t-il toujours, de l'Hercule de Strasbourg, que je donne dans cet ouvrage (La

(*a*) Ep. 47, ad Publicol.

Religion des Gaulois), et qu'on a vu exposé dans une chapelle de la cathédrale de la même ville, jusqu'en 1525. Les exemples de ce genre ont été fort communs (*a*). »

Nous n'avons pas, à beaucoup près, épuisé les sources qui peuvent fournir d'utiles renseignements sur ce point historique; mais nous croyons avoir établi évidemment que *les Gaulois*, et *particulièrement les Parisiens, ont connu la déesse Isis, qu'ils lui ont rendu un culte, et qu'il s'en trouve des indices certains.*

Nous dirons, de plus, que non-seulement Isis a été connue des Celtes, des Égyptiens, des Grecs et des Romains, mais que son nom peut aussi se trouver dans les livres de Moïse, lequel possédait la science sacrée des Égyptiens, chez lesquels se trouve le berceau de cette déesse. Voici quelques notions qui reviennent à notre sujet, et qui pourront en donner la conviction.

D'OU VIENT LE NOM DE DIEU, EN FRANÇAIS.

De Theos *on a fait* Dios, *et de* Dios *on a fait* Dieu. *Ce mot n'est point significatif dans notre langue. Il veut dire en ses racines grecques :* θέος, *celui qui voit.*

Les anciens étaient persuadés que la Nature donnait à toutes choses un organe et des noms

(*a*) D. Martin, Religion des Gaulois, liv. IV.

qui leur étaient propres, et ils appelèrent la Nature (mot vague chez les modernes, qui ne dit rien à leur esprit et à leur cœur), Is-is.

Ces deux mots expriment figurativement le sifflement, le souffle, le bruit du feu; et ils rendaient un culte au feu, à la lumière, à l'éternelle lumière.

*Ce nom d'*Isis *a varié selon les climats; nos pères rendaient un culte à la Nature, qu'ils appelaient tantôt* Is-is, *tantôt* Es-es.

Ouvrez les livres sacrés, vous y trouverez que l'Éternel y est nommé ἦς-ἦς. *Ces mots grecs veulent dire :* Tu étais, tu seras, tu es.

Voilà bien le nom que Moïse assure que l'Éternel s'est donné à soi-même. Ces deux mots grecs se prononcent dans les écoles françaises, Es-es. *Chez les Grecs modernes ils se prononcent expressément* Is-is.

Tirez les conséquences. Ce ne sont point là des systèmes; c'est avoir expliqué l'Écriture par l'Écriture, et Tacite par Tacite.

Esprit Créateur.

Je ne crois pas que sur la terre tout entière il y ait un seul être réfléchissant *à qui cette définition ne convienne pour exprimer l'ame de la nature, quel que soit son système. . . . . éternelle lumière. . . . . . . rayon sublime. . . il me laisse entrevoir*

sa marche consolante. . . . . . mais on vieillit, on se brise, on s'éteint : dites plutôt qu'on reprend une forme nouvelle. . . . . Ce n'était donc pas un système absurde que celuï des Druides.

(Bonneville, de l'Esprit des Religions.)

En effet, tous les auteurs s'accordent à reconnaître que les Druides professaient l'immortalité de l'ame, et quelques principes sublimes; mais dans leurs rites, dans leurs usages, il y en avait d'exécrables.

Il reste peu de monuments druidiques. Les autels que l'on croit qu'ils avaient dans leurs bocages sacrés, étaient, en général, d'un tel volume, que les habitants superstitieux regardaient ces sortes de monuments comme l'ouvrage des démons, à qui devaient plaire les horribles sacrifices offerts par les Druides. Dans les ruines qui en existent encore, et qui se trouvent en Angleterre, en Allemagne et en France, sous des masses plus ou moins considérables, il se voit, sur les frontières de l'ancienne Alsace, une pierre qui a environ trente-six pieds de pourtour et quatre pieds un quart d'épaisseur (*a*). Elle était élevée sur une rangée d'autres pierres à environ trois pieds et demi de terre. Les monuments de Carnac sur la baie de Quiberon, dans la basse Bretagne, présentent une multitude, une espèce de

(*a*) Hist. Univ. tom. xxx, in-8°, p. 371.

forêt de pierres posées verticalement, et dont l'élévation commune est de 12, 15 et 20 pieds, et quelquefois davantage. Cette position n'est éloignée que de vingt-cinq à trente lieues de l'île de Sein, fameuse par son oracle, le seul connu dans les Gaules et dans tout l'Occident, et au service duquel neuf prêtresses, ou druidesses, étaient constamment attachées (*a*). Celui des monuments druidiques que l'on nomme *Stonehenge*, et qui se trouve dans la plaine de Salisbury en Angleterre, est regardé comme une des ruines actuellement subsistantes, dont l'aspect soit le plus frappant, et comme un des ouvrages les plus étonnants qui soient sortis de la main des hommes; mais c'est également par ses proportions colossales, car il ne s'y trouve ni ornements, ni figures, ni inscriptions (*b*).

Sous ce dernier rapport, les débris d'un autel

(*a*) Latour-d'Auvergne-Corret, Origines gauloises, p. 20. — Cambry, Monuments Celtiques.

(*b*) M. Cambry, dans ces mêmes Monuments Celtiques, p. 79 et suiv., après avoir dit que le *Stonehenge* dut être considéré comme le plus imposant débris du druidisme, pour ceux qui ne connaissaient pas Carnac, donne les diverses opinions des auteurs anglais qui ont parlé de ce monument. Voici la plus remarquable de ces opinions.

« Le docteur *Stukeley* fait construire le *Stonehenge* avant l'arrivée des Belges dans la Grande-Bretagne, peu de temps après l'invasion de l'Égypte par Cambyse. Les prêtres et les habitants qui ne purent se consoler de la mort d'Apis, et

qui avait été élevé à Jupiter, dans l'île de la Cité, débris que l'on a trouvés en creusant le sol de l'église de Notre-Dame (*a*), deviennent très-intéressants, parce qu'il s'y trouve des traces du culte druidique, qui tendait, lors de l'érection de cet autel, à se confondre avec le culte mythologique des Romains.

---

des insultes faites à leurs dieux, se réfugièrent, dit-il, dans l'île d'Albion. Ils lui donnèrent des modèles de pyramides, d'obélisques, qui furent copiés *en les déguisant un peu*. Ils durent y porter sans doute les noms de Cnèph, d'Isis et d'Osiris, qui se métamorphosèrent naturellement en ceux d'Esus, de Taramis, de Theutatès; comme en Grèce, à l'arrivée de Danaus, ils ne manquèrent pas de se changer en ceux de Zéus, d'Apollon ou d'Artémis. » M. Cambry continue en disant :

« Les mêmes rapports, les mêmes erreurs, les mêmes fables existent aux quatre coins du monde; et les Grecs ne savaient pas mieux l'histoire ancienne de leur pays, que le docteur *Stukeley*, celle du *Stonehenge* ».

« Un *habile* critique observe que les Phéniciens avaient précédé les Égyptiens dans l'île d'Albion, et pouvaient en avoir instruit les habitants avant l'expédition de Cambyse. Mais la majorité des antiquaires anglais, commence à croire que le *stonehenge* appartient à la religion des Druides. »

(*a*) En 1711, suivant M. Dulaure et D. Martin (Religion des Gaulois); mais en 1710, suivant l'Encyclopédie au mot *Paris*; et l'Hist. de l'Académie des Inscriptions, tom. III, ainsi que nous l'avons déja dit. Nous n'insistons sur ce point, que pour faire voir combien il est difficile de savoir exactement la vérité, même sur le fait le plus simple.

Mais avant d'aller plus loin, nous devons nous occuper d'un autre rapport sur lequel nous avons dit que nous reviendrions ; c'est celui qui peut nous donner quelque aperçu sur l'époque de la fondation de Lutèce.

Sous la domination romaine, les Gaulois eurent des temples, des statues des dieux; et les autels qu'ils élevaient à leurs divinités, étaient ornés sur leurs faces de bas-reliefs et d'inscriptions: c'est en cela que les débris qui nous restent de cet autel, élevé à Jupiter, méritent d'être considérés; en ce qu'ils donnent la date de l'érection de cet autel, l'indication de ceux qui l'ont consacré ou dédié ; des indices d'associations ou de corporations particulières ; et qu'ils font connaître quels étaient les principaux dieux révérés alors par les *Parisii.*

Le travail des bas-reliefs qui se trouvent ici, n'annonce ni un ciseau grec, ni même un ciseau romain; le style, la composition, le travail, tout manifeste le génie gaulois. Ce monument, d'après l'inscription qu'il porte, a été érigé sous Tibère, conséquemment entre les années 14 et 37 de notre ère. Ainsi, M. Dulaure plaçant l'origine des *Parisii* un demi-siècle environ avant l'invasion de Jules César, il en résulterait, selon lui, que cette nation, provenue d'une peuplade qui n'aurait été que le résidu d'*un peuple échappé au fer des ennemis*, se trouvait déja posséder, quoiqu'en général dans un état de profonde ignorance et de grossièreté

de mœurs, et n'ayant pas encore 150 ans d'établissements; des associations, des sociétés capables de fournir aux frais d'érection de monuments publics, et des artistes pour les décorer. Il nous est impossible d'admettre la réunion de ces deux choses: surtout lorsque nous pensons que ce prétendu peuple de la Belgique aurait eu à vaincre toutes les difficultés que doit présenter un sol absolument neuf; un terrain, ou marécageux, ou couvert de forêts. Ainsi, soit qu'on admette que les *Parisii* ont fait originairement partie des *Senones*, et que, comme plusieurs autres peuples, ils se soient ensuite séparés de ceux avec qui ils formaient une cité commune; ou bien, soit qu'ils aient formé individuellement, spontanément et comme indigènes, l'établissement de leur cité, et qu'ensuite ils aient conclu et rompu des alliances, selon leur convenance particulière; toujours est-il vrai que l'on est privé de documents d'après lesquels on pourrait fixer d'une manière certaine, l'époque de la fondation de Lutèce, et des établissements des *Parisii* dans les environs de cette ville, bourgade ou forteresse, selon les temps; et que ceux que l'on possède empêchent absolument d'admettre l'hypothèse de M. Dulaure, sur l'origine des *Parisii*, et sur l'époque de la fondation de Lutèce.

Nous devons maintenant dire un mot des bas-reliefs qui se trouvent sur les quatre pierres cubiques qui, principalement, paraissent avoir formé cet autel.

Ces quatre pierres étant travaillées sur toutes leurs faces extérieures, donnent, sur une de ces faces, une inscription qui la remplit entièrement, et quinze bas-reliefs sur les autres faces; quelques-uns de ces bas-reliefs portent aussi des inscriptions désignatives.

Voici l'inscription dédicatoire qui remplit une des faces de l'une des quatre pierres :

TIB. CAESARE. AUG. JOVI OPTUMO.
MAXSUMO... M.NAUTÆ. PARISIAC.
PUBLICE. POSIERUNT.

Cette inscription a été ainsi traduite : *Sous Tibère, César-Auguste, les bateliers Parisiens ont publiquement élevé cet autel, à Jupiter très-bon, très-grand.*

Le mot *publice* ne nous paraît pas rendu convenablement, et il a été fait d'autres difficultés sur cette traduction, sur laquelle nous ne devons nous arrêter que relativement à l'époque qu'elle précise, et aux moyens que les *Parisii* possédaient alors d'ériger un tel monument, lequel quoique grossièrement travaillé, annonce cependant quelques connaissances dans les arts.

Dans les bas-reliefs, il en est quatre qui, soit par des inscriptions qu'ils portent, soit par des attributs qui peuvent suppléer aux inscriptions enlevées par des dégradations, indiquent évidemment qu'ils

représentent les divinités romaines: *Jovis*, *Volcanus*, *Castor et Pollux*. Quatre autres sont consacrés à des divinités gauloises : *Esus*, *Cernunnos*, *Sivieros*, *et Tarvos Trigaranus*.

Esus, dont les Gaulois n'ont jamais eu de vraie peinture, type ou image, est ici représenté sous l'emblème d'un Druide, coupant des branches de chêne, employées symboliquement et essentiellement dans les rites et mystères druidiques (*a*).

Un autre bas-relief, lequel est très-fruste, représente plusieurs personnages à mi-corps, drapés à la romaine, portant la barbe et ayant les cheveux courts; il en est qui ont des couronnes de feuilles. Ce qui reste de l'inscription porte SENANI. V. ILO. M. Ce bas-relief nous paraît avoir rapport aux Druides, qui avaient pris le nom de *Senani* lorsque le culte druidique était très-attaqué, et leur ministère devenu odieux.

Deux autres bas-reliefs représentent chacun trois figures à mi-corps, dans l'attitude d'hommes en marche, armés de boucliers et de lances, coiffés de toques ou bonnets, et portant l'habillement gaulois. Dans l'un de ces bas-reliefs qui a pour inscription EVRISES, les figures sont barbues, et la première a le bras droit passé dans un grand anneau ou cercle. M. Dulaure pense que le mot *Evrises* est le mot *Eburovices* contracté; mais l'auteur

---

(*a*) Hist. univ. tom. XXXI, in-8°, p. 121 ; en note.

de *la Religion des Gaulois*, dit que d'après les racines celtiques de ce mot, on pourrait lui faire signifier : *avoir les vagues et les flots à souhaits ;* ou l'entendre d'*une fontaine* ou d'*une rivière qui roulerait ses eaux d'une manière paisible et avantageuse*. Ce même auteur croit aussi que ces bas-reliefs étaient l'emblème des *Nautæ Parisiaci*, et des chefs de leur religion qui avaient participé à la dédicace de cet autel; en même temps qu'ils servaient à faire connaître les principales divinités révérées alors des *Parisii* (*a*).

Les quatre autres bas-reliefs de ce monument sont tellement frustes qu'à peine peut-on distinguer dans chacun d'eux un homme et une femme de costumes et d'attributs différents, et dans lesquels on a cru reconnaître des personnages et des divinités mythologiques.

Ces débris antiques nous paraissent très-intéressants; et nous pensons qu'aujourd'hui que les connaissances archéologiques sont plus approfondies qu'il y a un siècle, les savants, en ce genre, en donneraient une explication plus entièrement satisfaisante que celles que nous en avons (*b*). Mais une remarque importante que nous devons faire, c'est que, ce qui a été dit par quelques auteurs, que *Ju-*

(*a*) D. J. Martin, Religion des Gaulois, liv. III, ch. XIV.

(*b*) Voir le IIIe vol, des Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

piter avait remplacé *Esus*, divinité primitive ou principale des Gaulois, n'est point admissible, puisque ces deux divinités ont en même temps leurs représentations dans ce monument.

Nous persistons donc à penser que le principe du culte rendu à *Esus*, ayant été le même que celui du culte rendu à *Isis*, ce culte s'est confondu avec celui de Bérécynthie ou Cybèle, lequel a été confondu lui-même avec Cérès, souvent prise pour Isis.

Le christianisme était établi dans la Gaule, que ces divinités y étaient encore invoquées (*a*), ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Quoi qu'il en soit de ce culte, que les Gaulois nous paraissent avoir ainsi rendu généralement à *Isis*, le nom *Parisii* peut fort bien s'être formé sans que celui de cette déesse y ait contribué, ou y soit entré. Ce nom étant celtique, il est naturel de penser que son origine tient au langage du peuple celte, ou gaulois, qui en faisait usage. En effet, les érudits s'accordent à reconnaître qu'il s'est formé d'après la situation et la nature du territoire que ces peuples habitaient. Du moins, l'opinion de Court de Gebelin, autorité qu'il serait difficile de récuser en cette matière, est conforme à

(*a*) *Greg. Turon. in vita Simpl. episcop.* (Citation de G. Marcel, qui nous paraît avoir pris ici Bérécynthie, ou Cybèle, pour Isis.)

ce sentiment. Voici un extrait tiré de son célèbre ouvrage : *Le* MONDE PRIMITIF, *analysé et comparé avec le monde moderne;* on verra que cet article se rapporte précisément au sujet que nous traitons.

« L'on a fait diverses étymologies du nom de PARIS, dit ce savant, mais aucune n'a pu réunir les suffrages en sa faveur; elles sont trop connues et trop frivoles pour les rapporter ici. Ce n'est point par la seule inspection de ce nom, ou par sa décomposition arbitraire, qu'on pouvait parvenir à sa vraie origine; il fallait y joindre ses rapports avec la situation de cette ville, avec ses armoiries, avec la divinité païenne qui en était regardée comme la patronne: tous ces objets étant ordinairement réunis chez les anciens. »

« Personne n'ignore que Paris fut d'abord renfermé dans l'ILE. Au temps de Tibère, elle avait une magistrature de navigateurs, certainement bien plus ancienne que cet empereur; d'où dérivèrent les beaux droits du premier des échevins, et son titre d'amiral. »

« Comme elle était sur un fleuve, et adonnée à la navigation; elle prit pour symbole un vaisseau, et pour déesse tutélaire Isis, déesse de la navigation; et ce vaisseau fut le vaisseau même d'Isis, symbole de cette déesse. »

« Le nom de ce vaisseau devint également le nom de la ville : il s'appelait BARIS, et avec la pronon-

ciation forte du nord des Gaules, PARIS: de même que TOURS vint de DOUR ; de même encore que l'on a dit indifféremment *Parisate* et *Barisate*. On pourrait alléguer mille exemples pareils d'intonations fortes et faibles, mises sans cesse les unes pour les autres. »

« C'est en faveur de cette même Isis que les Druides s'étaient placés dans cette ILE. Les îles furent toujours choisies dans l'antiquité pour être le sanctuaire des grandes divinités nationales. Dans celle-ci était le temple d'Isis, sur les ruines duquel fut élevée l'église de Notre-Dame (*a*). Là se célébrait

---

(*a*) Vers le milieu du 3e siècle, suivant l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, tom. III, p. 226 et 227. Un mémoire de l'abbé de Vertot, dont l'historien de l'Académie fait ici l'analyse, dit : qu'il est mentionné en différents endroits, et particulièrement dans les actes du martyre de saint Denys, de l'année 252, que ce premier évêque de Paris avait fait bâtir une église dans la Cité : mais il est difficile d'admettre que saint Denys, ayant été martyrisé pour avoir prêché le christianisme, ait pu, sous les yeux de l'autorité, faire construire un édifice qui aurait frappé tous les yeux. Il faudrait donc supposer que cette église était souterraine, comme il y en avait beaucoup alors; les chrétiens n'étant pas encore tolérés, mais au contraire étant recherchés, poursuivis et souvent persécutés.

L'époque de la fondation du premier édifice qui fut élevé au dieu des chrétiens, sur le lieu où avait été érigé un autel à Jupiter, est inconnue.

Vers l'année 1163, Maurice de Sully, alors évêque de

sa fête le 3 de janvier, appelé chez les anciens *l'Arrivée d'Isis*. C'était le jour où elle venait se faire voir aux hommes, et dans lequel on l'offrait à leur culte sur son char. »

« Nous démontrerons, dans la comparaison de la religion des Druides avec celle des Égyptiens, qu'Isis fut en effet, comme on l'a déja soupçonné, une des divinités des Druides. » (P. 60)

Cette opinion de M. Court de Gebelin, sur l'origine du mot *Paris*, ayant été attaquée, voici comme il a répondu aux objections qui lui étaient faites. (Pag. 165 du troisième ordre de pagination du premier volume du MONDE PRIMITIF ANALYSÉ.)

« Notre étymologie du nom de PARIS n'a pas paru suffisamment prouvée à un savant distingué par ses connaissances sur l'antiquité, et qui prend un vif intérêt à nos recherches. *Ce nom*, dit-il, *fut celui du peuple même dont* LUTÈCE (*nom primitif de Paris*) *était la capitale : il faudrait donc rendre raison de ce qui décida ce peuple à prendre le nom du vaisseau d'Isis plutôt que celui d'Isis même; et si Lutèce ou Paris eut un vaisseau pour symbole, ce fut uniquement par rapport à son commerce.* »

Paris, fit commencer la construction de la cathédrale actuelle, qui a remplacé plusieurs autres basiliques, lesquelles successivement sont tombées de vétusté, ou sont devenues trop peu vastes pour la population; et sur l'érection desquelles on ne sait rien de positif.

« Tout ceci est fort bien vu, mais ne détruit pas notre étymologie. Sans doute Lutèce ou Paris prit un vaisseau pour son symbole, à cause de sa situation sur une rivière, et de son goût pour la navigation qui en fut une suite : or, c'est de là même que vient son nom Paris, tiré du primitif *Par* ou *Bar*, qui désigne une barque et tout ce qui sert à traverser, et dont la famille est immense en toute langue. Mais ce peuple adorait en même temps Isis qui était la déesse de la navigation, et dont le symbole était un vaisseau; c'était même à cause de cette déesse qu'il s'était placé dans une île et dans ses environs : ainsi le vaisseau, symbole de sa situation, se confondit aisément avec le vaisseau d'Isis, et ce peuple porta ainsi très-naturellement le nom du vaisseau d'Isis, plutôt que le nom de la déesse même, par la nature de sa situation et par ses rapports avec cette déesse; et comme étant la barque qu'elle conduisait, et qui ne pouvait que prospérer sous sa protection. Ajoutons que le nom de *Paris*, comme épithète de *Lutèce*, est beaucoup plus ancien que le temps où les villes des Gaules prirent le nom de leurs cités; que sur le monument élevé à Paris sous le règne de Tibère, et trouvé en 1710 dans l'église de Notre-Dame, le corps de ville de Paris s'appelait Nautæ Parisiaci, *les Navigateurs Parisiaques*. Ainsi notre étymologie est appuyée : 1° sur la situation même de Paris; 2° sur la signification et la vaste étendue du mot primitif Par; 3° sur les armes de Paris; 4° sur

son culte à Isis, et sur le nom du vaisseau d'Isis, né de la même racine que celui de Paris; en sorte que, lors même que l'on rejetterait cette quatrième sorte de preuves, les trois premières suffiraient pour faire tirer le nom de Paris de son symbole même, le vaisseau (*a*).

Les temps anciens sont couverts de ténèbres qu'il est bien difficile de pénétrer. M. Court de Gebelin n'est pas plus d'accord avec M. Dulaure sur le temps où le nom de Lutèce fut changé en celui de Paris, que sur l'étymologie de ce dernier nom. Nous venons de voir ci-dessus, que *le nom de Paris, comme épithète de Lutèce, est beaucoup plus ancien que le temps où les villes des Gaules prirent le nom de leurs cités.* M. Dulaure pense autrement. Voici ce

(*a*) M. E. Salverte (Essai historiq. et philosophiq. sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux, tom. II, p. 121) s'écarte un peu de cette étymologie du nom de Paris. Il dit que *Baris*, ainsi que les Celtes le prononçaient, désigne un pays situé au-dessous des bois, une contrée basse, inférieure aux territoires qui l'environnent, et couverte de bosquets.

Soit que l'on s'en tienne à cette étymologie, soit que, comme M. Court de Gébelin, dont on laisserait de côté les idées qu'il prête aux *Parisii* touchant la déesse Isis, on croie que ces peuples aient pris tout simplement leur nom de l'usage habituel de vaisseaux ou barques, auxquels leur habitation sur la Seine et ses affluents les obligeait de recourir; toujours est-il qu'il se trouve là des étymologies naturelles qui rendent inutiles toutes recherches d'autres étymologies.

qu'il dit, page 117 du tome premier de l'Histoire de Paris, première édition. « Ce changement de condition politique qui amena un changement dans les noms des chefs-lieux, s'opéra entre les années 358 et 360 (*a*). »

« Les Géographes, avant ces années, donnent tou-

(*a*) Il semblerait, en lisant de telles assertions et les particularités qui vont suivre, qu'il fut une époque, où pendant un court espace de temps, s'opéra totalement le changement de nom du chef-lieu des Parisiens. Mais, indépendamment de ce que leur nom primitif a été corrompu et écrit *Parrhisii*, *Parisei*, *Pharisei* (Hist. de l'Acad. des Inscript. tom. I, p. 890 — Hist. et Antiq. de la ville de Paris, tom. I, p. 55), les auteurs anciens, dit Sauval, ont désigné la ville des Parisiens par différentes dénominations, comme *Lutetia Parisiorum, civitas Parisiorum, Parisium:* on trouve au code Théodosien *Parisi;* dans Boëce, *civitas JuliiCæsaris;* dans la confession de foi rapportée par saint Hilaire, *Pharisea civitas;* dans Grégoire de Tours, et ceux qui, les premiers, ont écrit notre histoire, rarement *Parisii*, d'ordinaire *Parisius*, indéclinable.

Mais Grégoire de Tours s'est aussi servi de l'ancien nom de Paris, *Lutetia*, qui était loin alors d'être abandonné. G. Marcel, Hist. de la Monarchie Franç., tom. II, p. 112, en donne cette citation, à l'occasion de la mort de Clovis : *Anno etat.* XLV. *regni* XXX. *ab obitu S. Martini* CXII. *ut ait Greg. Tur. Lutetiæ decessit, qui videtur annus esse Christi* DXI.

Ainsi le nom de Paris n'a cessé de varier pendant toute la durée de la décadence de la langue latine, et il ne s'est fixé qu'avec l'établissement de la nouvelle langue qui, d'éléments divers, s'est formée avec le nouveau peuple de la

jours au chef-lieu des Parisiens les noms de *Lutecia*, *Lutetia;* dans Strabon on lit *Lucotocia;* dans Ptolémée, *Lucotecia;* dans Julien, *Leuketia;* Ammien Marcellin, en traçant le tableau géographique de la Gaule, nomme ce chef-lieu des Parisiens *Lutetia;* mais dans le récit qu'il fait des événements postérieurs à 358, il l'appelle *Parisii.* Le changement commençait alors à s'opérer. . . . .

. . . .

. . . . Dans les mois de novembre et de décembre 365, les empereurs *Valentinien* et *Valens*, qui y résidaient, et y publièrent trois lois rapportées au code Théodosien, nomment dans chacune d'elles le chef-lieu des Parisiens, *Parisii.* Depuis, ce nom lui a été conservé dans les histoires et les actes publics. »

Voilà qui paraît bien positif; mais il se trouve des

Gaule; et il est fort remarquable que, même après l'ordonnance de François I^er^, pour que tous les actes judiciaires fussent écrits en français, on trouve encore le nom celte ou primitif de Paris employé, à la vérité, en matières ecclésiastiques. Par exemple, en l'année 1549, à l'occasion de l'érection d'un tribunal pour juger les hérétiques, on trouve: *Lutetiæ judicum consessus extra ordinem institutus, hereticorum causis peculiariter cognoscendis, quibus magna severitate miseri crudelibus suppliciis afficiuntur.* Et en l'année 1599, la date de la sentence touchant la dissolution du mariage du roi Henri IV avec la reine Marguerite de France; cette date commençant ainsi: *Datum Lutetiæ Parisiorum in dicto Palatio, die veneris*, etc. (G. Marcel, Hist. de la monarchie Franç. tom. III, p. 415 et 674.)

exemples, même dans M. Dulaure, lesquels contredisent ces assertions. Par exemple, à la page 305 du tome premier déja indiqué ci-dessus, on trouve : *Voici ce que portent les Annales de saint Bertin : Les pirates danois (en 857) envahissent la Lutèce des Parisiens* (Lotitiam Parisiorum). Et page 333, on voit que Paris y est nommé par des écrivains parlant de Charlemagne et de Charles-le-Chauve, d'abord *Lutecias*, et plus bas *Lotitia Parisiorum.*

Il nous semble qu'il est difficile de tirer d'autres résultats de ces variations, et de ce peu de conformité entre de savants ouvrages, que beaucoup d'incertitude. En tout, il nous a toujours paru bien difficile de rien établir d'une manière absolue sur les premiers établissements des peuples. Ce que l'on voit ici, sous ce rapport général, c'est que longtemps même après que de nouvelles institutions civiles et religieuses ont été fondées, les anciennes, que l'on voulait détruire, se font encore apercevoir, et que ce n'est que par un grand laps de temps que ces dernières disparaissent entièrement, fondues qu'elles sont, pour ainsi dire, dans celles qui les remplacent. Ce n'est donc qu'avec restriction, et sous beaucoup d'exceptions, que l'on doit adopter les indications fixes d'origine d'institutions, d'établissements et d'usages, chez les différents peuples. Et quant aux objets qui font la matière de ce travail, nous dirons que, de toutes les observations, cita-

tions et considérations que nous avons exposées, nous pensons que l'on doit conclure :

1° Que l'époque de l'établissement des *Parisii* sur les rives de la Seine, et celle de la fondation de Lutèce dans l'île de la Cité, sont absolument inconnues, et bien plus anciennes que ne suppose M. Dulaure, lesquelles ne seraient, selon lui, que d'environ un siècle avant l'ère chrétienne (*a*).

2° Que cet établissement ne fut pas la suite d'une concession de territoire, *à une peuplade étrangère*, de la part des *Senones*, avec qui les *Parisii* avaient été joints par une alliance qui n'existait plus du temps de César.

3° Qu'une partie des peuples *Parisii* habitait, en tout temps, l'île de la Cité, ce qui les rendait nécessairement navigateurs; et que si ces peuples n'étaient pas au rang des principales nations gauloises, lors de l'invasion de Jules-César, ils étaient loin d'être *une des cités les plus faibles de la Gaule* (*b*).

4° Que l'origine du mot *Parisii*, lequel fut

(*a*) Si, comme il est extrêmement vraisemblable, les *Parisii* bretons étaient une colonie des *Parisii* gaulois, on sent combien un tel fait repousserait dans les profondeurs des ténèbres des temps anciens l'origine de ces peuples.

(*b*) Les *états de la Gaule* tenus dans Lutèce par César; le *contingent des troupes* fournies par les *Parisii* dans la confédération pour secourir *Alesia*; *la manière constante* dont il est parlé de la cité des *Parisii* dans les Commentaires de

d'abord le nom des peuples qui habitaient, de temps immémorial, l'île de la Cité et les bords de la Seine adjacents, est provenue de la nature du pays, et de la position et de la demeure de ces peuples, sur ce fleuve, à la navigation duquel ils étaient adonnés; et qu'ensuite, ainsi qu'il est arrivé pour les autres villes de la Gaule, ce nom des peuples qui formaient la cité, fut donné au chef-lieu de cette même cité, et remplaça ainsi celui de *Lutetia*, qui finit par disparaître entièrement avec l'usage de la langue latine.

5° Que le culte d'Isis, l'Isis des Égyptiens, n'a point eu lieu chez les *Parisii* avant la domination romaine, sous aucune des formes nombreuses sous lesquelles on a représenté cette déesse, les Druides n'admettant point de simulacres de leurs dieux;

---

la guerre des Gaules, par J. César; enfin, l'inscription qui se trouve dans les débris de l'autel érigé à Jupiter par les *Nautæ Parisiaci;* sont des points qui nous paraissent établir d'une manière irréfragable l'existence immémoriale des *Parisii*, leur indépendance, et leur importance politique relative parmi les nations gauloises, au temps de l'invasion des Romains dans ces contrées: ce qui n'entre pour rien sans doute dans la considération que peuvent mériter aujourd'hui les Parisiens, mais ce que nous avons cherché à démontrer par amour de la vérité. La ville de Paris est aujourd'hui assez importante aussi, nous le pensons, pour que l'on trouve de l'intérêt à posséder des notions exactes sur l'état où elle se trouvait, lorsqu'elle a commencé à figurer dans l'histoire. Quant à son origine, probablement elle sera toujours inconnue.

mais qu'une autre divinité, de qualités essentielles analogues, y a été révérée; et que cette divinité, nommée *Ésus* ou *Hésus*, a dû être prise naturellement par plusieurs pour Isis, lorsque les Romains eurent introduit leur mythologie dans les Gaules; ces deux noms ayant une si grande analogie, et exprimant également l'objet du culte égyptien et du culte druidique, la Nature déifiée; tandis que d'autres, sans égard à la diversité des traits caractéristiques, ont transformé *Ésus*, les uns en Mars (*a*), d'autres en Mercure (*b*), et d'autres en Jupiter (*c*).

6° Enfin, qu'il reste assez de monuments pour fonder l'opinion généralement répandue, qu'Isis a reçu sous ce nom un culte dans les Gaules, et particulièrement chez les Parisiens (*d*).

(*a*) Latour-d'Auvergne-Corret, Origines Gauloises, p. 149. — Montfaucon : Antiquité expliquée, tom. II, p. 418.

(*b*) Hist. univ. tom. VIII, in-8°, p. 175.

(*c*) Ibid. tom. XXX, p. 362 et 419. — Bonneville, de l'Esprit des Religions. Paris, 1792, p. 48 et suiv. de la seconde partie.

(*d*) Le passage de Tacite, où cet historien célèbre dit que les Suèves adoraient Isis sous la figure d'un vaisseau; les symboles trouvés à Tournai dans le tombeau de Childéric, et qui ont été regardés comme un témoignage incontestable du culte que les Francs rendaient à cette déesse; le poëme d'Abbon qui ne permet pas de douter qu'elle n'ait été adorée à Melun; les inscriptions et les citations que nous avons

rapportées d'après D. Martin; enfin, l'opinion des auteurs que nous avons cités p. 21 et 22, sont des témoignages qui rendent incontestable, selon nous, qu'Isis a été connue sous ce nom, et adorée en Germanie, dans la Gaule, et particulièrement à Paris.

FIN DE LA DISSERTATION.

NOTICE

des auteurs et des ouvrages consultés, ou qui devaient l'être, pour la dissertation sur les Parisii ou Parisiens, et sur le culte d'Isis chez les Gaulois; et remarques diverses.

Ceux de ces ouvrages que l'auteur a pu avoir en sa possession et mieux approfondir, sont marqués d'un astérique; ceux qu'il n'a pu voir qu'un moment pour les consulter sont marqués de ce signe +; et ceux qu'il n'a pu se procurer en aucune manière, et qu'il ne connaît que par d'autres ouvrages, ne portent aucune marque.

Ouvrages consultés spécialement pour la Géographie; auteurs de ces ouvrages, remarques et renseignements.

D'ANVILLE (Jean-Baptiste Bourguignon), né à Paris, le 11 juillet 1697, mort dans la même ville le 28 janvier 1782.

* *Abrégé de géographie ancienne*, 3 vol. in-12, et *grande carte de la Gaule.*

+ *Notice de l'ancienne Gaule*, tirée des monuments anciens, 1760, in-4°, avec la carte.

Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, 1743, in-12, avec deux cartes.

+ ADRIEN DE VALOIS. *Notitia Galliarum ordina alphabetico digesta*, Parisiis, 1675, in-fol.

* CHANTREAU (P. N.). *Science de l'Histoire.* Paris, an XI (1803), 3 vol. in-4°, avec cartes et tableaux sinoptiques.

Il se trouve à la page 194 du tome II, une indication des époques de la multiplication des provinces de la Gaule, sous la domination des Romains, et à la page 346 du même tome, un tableau de la géographie comparée de la France, développé au moyen de notes historiques et topographiques. Mais relativement aux diverses divisions de la Gaule en provinces, et aux époques auxquelles ces divisions ont été établies, Chantreau nous a d'autant moins convaincu de l'exactitude de son système, qu'il se contredit page 195 du tome I[er], et que d'Anville lui-même dit, page 2 de la Notice de l'ancienne Gaule, que *c'est une question que de savoir précisément à quel temps on doit rapporter la division de la Gaule en un plus grand nombre de provinces que les six formées par Auguste*, savoir : la Narbonnaise, l'Aquitanique, la Lyonnaise, la Belgique et les deux Germanies. Mézeray, dont nous parlerons plus bas, n'est pas non plus parfaitement d'accord sur cet objet avec Chantreau.

+ GÉOGRAPHIE ANCIENNE *de l'Encyclopédie méthodique*, 3 vol. in-4°, au mot *Galli.*

* AYNÈS (F. D.). *Nouveau Dictionnaire de la Géographie ancienne et moderne.* Lyon, 1804, 3 vol. in-8°.

* MM. DUFAU ET GUADET. *Dictionnaire universel abrégé de Géographie ancienne comparée.* Paris, 1820, 2 vol. in-8°.

+ PLINE (l'ancien). *Histoire naturelle*, traduction de Du Pinet, Lyon, ou Paris, 1608, 2 vol. in-fol.; — traduction de Poinsinet de Sivry, Paris, 1771-82, 12 vol. in-4°.

Cette histoire est précédée de notions géographiques; mais elles sont si succinctes, qu'elles n'apprennent rien sur les limites exactes des diverses provinces gauloises, ni sur l'époque de l'organisation de ces provinces.

Pline est mort l'an 79 de l'ère chrétienne, suffoqué par la vapeur produite par l'éruption du Vésuve qu'il voulut observer de trop près. Il était contemporain de POMPONIUS MÉLA, géographe, dont l'ouvrage qui n'est guère qu'un extrait de la géographie de Strabon, a été traduit en français par Fradin (C. P.), Poitiers et Paris, an XII (1804), 3 vol. in-8°.

PTOLÉMÉE, mathématicien et aussi géographe, vécut à Alexandrie, vers l'an 130 de l'ère chrétienne, sous les empereurs Adrien et Antonin. Sa géographie n'est pas traduite en français, du moins que je sache. Il s'y trouve un passage fort remarquable et dont parle Sauval, qui, le rapprochant de ce que l'on trouve dans César (liv. V), où il est dit que les Belges, poussés par l'amour du pillage, traversèrent

le détroit et allèrent dévaster les côtes de l'Angleterre, où plusieurs cependant se fixèrent, ne doute pas que les *Parisii* établis au nord de l'embouchure de l'*Abus*, n'aient été une colonie des *Parisii* gaulois. Beguillet, dans sa *Description de Paris*, dit que ces peuples passèrent en Angleterre avec les *Britanni*, leurs voisins. Ces *Britanni* habitaient une contrée qui s'étendait de la partie inférieure de la Somme jusqu'à la Canche (le Ponthieu). Pour terminer ce qui concerne les écrivains géographes (car nous ne plaçons l'universel Pline dans cette notice qu'à cause des notions géographiques que renferme son grand ouvrage), nous devons dire que STRABON, le plus célèbre des géographes de l'antiquité, fut contemporain d'Auguste. Son ouvrage qui est fort considérable et très-estimé, est traduit en français (*a*). Il s'y trouve beaucoup de détails sur les mœurs des peuples dont il parle, et il a vu de ses yeux une grande partie des choses qu'il décrit; néanmoins d'Anville trouve que sur quelques points de topographie concernant la Gaule, il manque d'exactitude (*b*), ce qui n'est que trop commun chez les an-

---

(*a*) Géographie de Strabon, traduite du grec en français, par MM. de la Porte-du-Theil, Coray et Letronne, avec des notes et une introduction par M. Gosselin, Paris, 6 vol. gr. in-4°.

(*b*) Il est très-important de considérer attentivement l'époque à laquelle les auteurs ont écrit; et peut-être d'Anville ne l'a-t-il pas assez fait lorsqu'il a dit dans sa *Notice*

ciens, dont, en général, les connaissances géographiques étaient fort bornées et peu approfondies.

Ouvrages historiques; leurs auteurs; remarques et renseignements.

* JULES CÉSAR : *Commentaires de la guerre des Gaules.* Il y a une infinité d'éditions et de traductions de ces Commentaires, qui sont fort estimés ; mais il est à croire que si César eût écrit dans un temps comme le nôtre, ils auraient encore un mérite de plus, et ne laisseraient pas tant de choses à deviner.

César naquit à Rome cent ans avant l'ère chrétienne. A l'âge de 41 ans il obtint le gouvernement des Gaules cisalpine et transalpine. Par cette dernière dénomination les Romains entendaient la province qu'ils possédaient dans la Gaule proprement dite. César n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il commença

---

de l'ancienne Gaule, p. 8, *que Strabon s'est trompé en étendant la Lyonnaise jusqu'aux sources du Rhin.* Pline et Ptolémée, continue-t-il, placent les *Sequani* et les *Helvetii*, et aussi les *Lingones*, parmi les *Belges.* Mais, sans nous arrêter à l'inexactitude que d'Anville reproche aussi à Pline, nous devons remarquer que Strabon est mort dans les premières années du règne de Tibère; que ce qu'il a écrit sur la Gaule a précédé les derniers voyages qu'Auguste a faits dans ces contrées, dont l'organisation des provinces n'a cessé de l'occuper. Pline, et Ptolémée surtout, ont écrit dans des temps postérieurs, et lorsque de grands changements avaient eu lieu dans la Gaule.

la guerre contre les Helvétiens, et il ne cessa de la poursuivre qu'il n'eût mis toute la Gaule sous le joug des Romains, ce qui dura neuf à dix années. Il est le premier qui ait fait connaître ce pays, et celui chez lequel on trouve le plus à s'instruire des mœurs publiques des Gaulois; mais il est infiniment probable qu'il n'a su de leur religion que ce que le profond secret des Druides sur leurs mystères religieux avait permis qui s'en répandît.

* Diodore de Sicile écrivait sous César et sous Auguste. Son histoire, écrite en grec, contient quelques notions sur les Gaulois et sur le commerce que les Phéniciens faisaient chez les Bretons, où ils allaient chercher de l'étain. L'abbé Terrasson a donné de cette histoire une traduction que les connaisseurs trouvent aujourd'hui insuffisante.

* Tite-Live vécut sous Auguste et mourut l'an 17 de l'ère chrétienne, le même jour qu'Ovide. Son histoire se termine, du moins ce qui nous en reste, au triomphe de Paul Emile et au voyage que fit à Rome Prusias, roi de Bithynie, en l'année 167 avant l'ère chrétienne. Ses expéditions des Gaulois en Italie et la prise de Rome par Brennus y sont brièvement rapportées (Liv. v).

* Tacite fut fait consul l'an 97; il était lié avec Pline le jeune; le rare mérite de ses ouvrages est connu; il apprend très-peu de choses sur les Gaulois, mais il a fait un traité particulier des mœurs des Germains. Le passage qui s'y trouve, et dans lequel

il parle du culte rendu a Isis par les Suèves, est d'autant plus curieux, que ce trait historique n'est rapporté que par lui. Ce traité est un des plus précieux monuments que nous ait légués l'antiquité. On y voit que plus les nombreuses peuplades qui y sont dénommées étaient privées de rapports avec des peuples plus instruits et plus civilisés, et plus elles s'enfonçaient davantage dans les régions glacées du Nord, plus elles étaient grossièrement barbares.

* PLUTARQUE, né à Chéronée dans la Béotie, vers l'an 50 de l'ère chrétienne, fut honoré de la confiance de Trajan. On croit qu'il est mort sous Antonin le Pieux, vers l'an 140.

Traité d'Isis et d'Osiris, dans ses œuvres mêlées, traduction d'Amiot. Paris, Vascosan, 1575; 2 tom. en 1 vol. in-fol. Ce traité fait connaître une partie du système mythologique et allégorique des Égyptiens. Plutarque a écrit dans sa langue maternelle.

L'EMPEREUR JULIEN naquit à Constantinople le 6 novembre 331, fut proclamé César le 6 novembre 355, et envoyé la même année dans la Gaule pour en repousser les Germains. Ayant obtenu tous les succès possibles sous le rapport militaire et sous le rapport de l'administration civile, ses soldats, que l'empereur Constance appelait hors de la Gaule, le proclamèrent Auguste au mois de mars 360. Il habitait alors le palais des Thermes, dont les jardins touchaient à la rive gauche de la Seine. Julien séjourna plus de cinq ans dans la Gaule; son *Misopogon*, dont l'abbé de La Bletterie a donné quelque

morceaux dans la vie de Jovien, Paris, 1748, 2 vol. in-12, renferme quelques notions sur Lutèce. Son administration fut l'époque d'un nouvel ordre de choses dans les Gaules.

Julien fut trop occupé à repousser les Germains et les Francs, qui avaient déja pénétré jusqu'au centre de ces contrées, et à réorganiser les administrations bouleversées ou détruites par les incursions des Barbares, pour avoir pu faire construire le palais des Thermes. Mais, depuis Auguste, les invasions des Germains et des Francs appelèrent fréquemment contre eux les empereurs et les Césars, ou les premiers généraux de l'empire ; et si Trèves devint pour quelque temps la première ville de la Gaule par les établissements militaires qui y furent réunis, Lutèce et Saint-Maur-des-Fossés devinrent des postes importants par leur situation.

Le nord-est de la Gaule se trouvant inondé de Barbares, les sinuosités de la Seine et celles de ses affluents devinrent des lieux de refuge; et Lutèce fut un point favorable de communication avec le Nord, et comme le quartier-général des commandants des armées, qui durent y faire construire des demeures convenables pour y séjourner, hors le temps des expéditions militaires. Mais l'histoire, muette sur ces particularités, nous livre absolument aux conjectures à cet égard. Cependant, indépendamment du palais des Thermes, il est à croire qu'il y avait un autre palais dans l'intérieur de la cité. C'est le sentiment de Jaillot, dans ses *Recherches critiques, his-*

toriques et topographiques sur la ville de Paris; ouvrage estimé.

De Tacite à l'empereur Julien, c'est-à-dire de la fin du premier siècle au milieu du quatrième, on ne trouve sur les Gaulois que quelques faibles traits historiques ou critiques, épars dans différents écrivains. L'historien qui va suivre est un de ceux qui, dans ces derniers temps, ont le plus parlé de ces peuples.

* AMMIEN MARCELLIN, que nous venons d'indiquer, a servi sous Constance, sous Julien, qui est son héros; et sous Valens, à la mort duquel il quitta le service, en l'année 378. Son histoire, qui est estimée, dit un mot de Lutèce; mais il paraît avoir mal connu la Gaule.

* ZOSIME, historien du cinquième siècle. On ne connaît pas l'époque précise de sa vie, ni le lieu de sa naissance. Il a écrit en grec une histoire des empereurs romains. Le président Cousin a joint la traduction de cette histoire aux traductions qu'il a également faites des histoires de Xiphilin et de Zonare. Paris, 1758, in-4°; ou 1686, 2 vol. in-12.

On aperçoit dans Zosime le déclin de la science, la confusion qui régnait de son temps dans l'empire, le bouleversement des provinces et les désastres qu'éprouvait la Gaule par l'envahissement des Barbares. On lit, dans l'in-4°, pag. 783, *que Trèves était en* 357 *la plus grande ville des Gaules au-delà des Alpes*; *que Paris* (p. 786) *était une petite ville*

de Germanie. Il fait également de Boulogne (p. 925) une ville de Germanie; et l'on a vu (p. 782) qu'il entend par *Germanie* une province des Gaules.

Ce sont là les historiens, les auteurs anciens qui nous ont paru les plus utiles à consulter sur les objets qui forment la matière de la dissertation précédente. Nous passons aux historiens modernes, ayant commencé cette notice par les géographes.

ABBON, moine de Saint-Germain-des-Prés, a fait en mauvais latin un poëme sur les siéges de Paris, par les Normands, en 886 et 887, et dont il avait été témoin. Dans ce poëme il est parlé du culte de la déesse Isis, révérée par la ville de Melun, qui avait quitté son ancien nom pour prendre celui *d'Isia* ou *d'Iseos*. Ce poëme a eu plusieurs éditions, et il se trouve dans l'ouvrage suivant.

Nouvelles Annales de Paris jusqu'au règne de Hugues Capet. On y a joint le poëme d'Abbon avec des notes de D. Toussaint du Plessis. Paris, 1753, in-4°.

On dit que ce poëme a été depuis traduit en français; ce que nous n'avons pu vérifier. Mais il nous a été impossible de ne pas obéir à la nécessité d'une correction à faire dans le passage de ce poëme que nous avons rapporté d'après D. Martin (*a*). Le mot *Danaum* ne nous y paraît employé que pour la mesure du vers. Les Grecs n'ont sûrement que faire là; mais les Danois, ou Normands, étaient établis alors

(*a*) Religion des Gaulois, liv. IV.

dans le pays (*a*), et c'est, nous le croyons, *Danorum* qu'il faut entendre au lieu de *Danaum*, et *Ardifera* au lieu d'*Argiva*.

Raoul de Presles, né vers l'an 1315, a fait des Commentaires sur la Cité de Dieu de saint Augustin, dans lesquels il se trouve des notions intéressantes sur les Antiquités de Paris. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, numéros 5,824—6,835. (V. l'Encyclopédie, au mot *Paris*.)

Jean le Maire de Belges, né à Bavai en 1473, mourut dans un hôpital, en 1524. Ses *Illustrations des Gaules et singularités de Troyes*, Paris, 1531, ou Lyon 1549, ont quelque réputation.

Corrozet (Gilles), né à Paris en 1510, est mort en 1568. La dernière édition des *Antiquités, chroniques et singularités de la ville de Paris*, sous le nom de Bonfons, est de 1608. Corrozet avait publié cet ouvrage dès 1550. Depuis il y a été fait beaucoup d'augmentations.

* Du Breul (Jacques). *Le théâtre des Antiquités de Paris*. Paris, 1639, in-4°. L'édition de 1612 n'est pas si complète; cependant lorsque le *Supplementum antiquitatum urbis Parisiacæ, quoad SS. Germani a pratis et Mauri-fossatensis cœnobia*. Parisiis, 1614, in-4°, y est joint, elle est plus recherchée. L'ouvrage de Du Breul a réuni ce que Corrozet,

(*b*) Voir Mézeray : Abrégé chronologique de l'histoire de France, de l'année 800 à 1,018; période de temps déplorable, qui n'est pas assez connue.

Bonfons, Fauchet, Pasquier, André Duchesne avaient écrit sur Paris, et il a servi de base aux ouvrages relatifs à ce sujet de Germain Brice, Liger, Piganiol de la Force, l'abbé Antonini, Saint-Foix, etc. (*a*).

Dans ces ouvrages il en est qui sont estimés; mais, ou ils sont extrêmement succincts sur l'objet qui nous occupe, ou ils n'en parlent pas. On gagnerait davantage à consulter, sous ce rapport, les vies de saint Denis, de saint Germain, de sainte Geneviève, de saint Maur, et en général les légendes des premiers temps du christianisme en France, parce qu'au milieu d'un amas de choses futiles et fantastiques, on y trouve sur les établissements et les usages religieux, soit du culte ancien, soit du nouveau qui l'a remplacé, des renseignements et des particularités que l'on ne peut trouver que là, où, j'oserai dire, se trouve aussi une couleur locale, plus vraie que dans les ouvrages écrits dans les derniers siècles sur ce sujet.

+ De la Marre. *Traité de la Police.* Paris, 1705, 22, 38, 4 vol. in-fol.

Les premiers livres de cet ouvrage fort estimé, contiennent une description historique et topographique de la ville de Paris. Les planches en ont été très-critiquées, mais il n'en a pas été de même du texte.

* Sauval. *Histoire et Recherches des Antiquités*

(*a*) Béguillet : Description de Paris et de ses plus beaux monuments. Paris, 1779, in-4ᵉ, p. LXVI.

de la ville de Paris. Paris 1724 ou 1738, 3 vol. in-fol.

Cet ouvrage n'a pas été terminé par l'auteur. C'est plutôt une collection de mémoires, dont souvent les auteurs se répètent ou se contredisent, un recueil de matériaux, qu'une histoire.

Celle que D. Félibien et D. Lobineau ont donnée de la ville de Paris (1725), 5 vol. in-fol., est généralement regardée comme un mauvais ouvrage. Cette histoire n'offre d'intérêt que par les pièces justificatives qui l'accompagnent, lesquelles remplissent trois volumes des cinq que présente l'ouvrage, et dont plusieurs sont fort curieuses.

L'ABBÉ LE BEUF, chanoine d'Auxerre, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

+ *Histoire de la ville et du diocèse de Paris.* 1754, 15 vol. in-12.

Recueil de divers écrits servant à l'éclaircissement de l'Histoire de France. Paris, 1738, 2 vol. in-12, fig.

L'abbé Le Beuf, savant des plus laborieux, était rempli de connaissances comme historien et comme antiquaire: mais nous pensons qu'il n'a pas toujours aperçu toutes les conséquences qui découlaient du produit de ses recherches, ou que du moins il a négligé d'en faire usage; et qu'il s'est quelquefois laissé aller à de fausses inductions.

Pour ne pas trop étendre les notes qui se trouvent à la page 78, nous avons conservé pour cet article

l'addition qui va suivre à ce qui s'y trouve sur le nom du village d'Issy.

Ce savant ecclésiastique parlant de cet endroit, s'exprime ainsi dans son Histoire du Diocèse de Paris, tome VII, page première : *Quand même le nombre des écrivains qui paraissent ajouter foi à ce qu'on a débité sur le temple d'Isis, situé en ce lieu, serait plus grand qu'il n'est, je ne souscrirais pas à ce qu'ils ont dit sur le témoignage de D. Du Breul.*

Nous ne croyons pas que le P. Du Breul ait avancé qu'il y avait à Issy un temple dédié à Isis ; du moins voici ce qui se trouve dans le *Trésor des Antiquités de Paris* de ce savant religieux, édition de 1639, p. 260. « Au lieu où le roi Childebert fit construire « l'église St.-Vincent, à présent dite de St.-Germain, « et à laquelle il donna son fief d'Issy, la commune « opinion est qu'il y avait le temple d'Isis, femme « d'Osiris, autrement dit Jupiter le juste, et que d'i- « celle le village d'Issy a pris son nom. Où se void « encore un ancien édifice et des murailles que l'on « dit rester du château de Childebert. »

On lit de plus à la page 91 du supplément : « Vers « Paris est le village d'Issy, fort gros et plein de « belles maisons bourgeoises avec grande quantité « d'eaux de fontaines. Ce village dépend de l'abbaye « de St.-Germain-des-Prez.

« L'église a été refaite de nouveau depuis deux ou

« trois ans, au-dessus de laquelle est un ancien lo-
« gis qu'on dit avoir été jadis le château où logeaient
« les prêtres de la déesse Isis, du nom de laquelle ce
« village a été ainsi appelé Isis. Maintenant on y
« tient la justice du lieu et la prison. »

Tout ce que l'on voit ici, c'est que D. Du Breul et son continuateur ont dit d'après *la commune opinion* et *d'après ce qu'ils avaient pu voir eux-mêmes sur les lieux*, que le village d'Issy, qui avait été la demeure des prêtres d'Isis, avait pris son nom de celui de cette déesse.

L'abbé Le Beuf rejette absolument cette étymologie du nom d'Issy. Il reconnaît que les Druides, qui recherchaient des bois et des fontaines, ont dû trouver à Issy ce qu'ils désiraient et recherchaient, et qu'ils ont dû s'y fixer: le chêne étant leur arbre favori, s'y trouvait sans doute de préférence, dit-il; et cet arbre étant nommé quelquefois dans les anciens monuments *Iscol*, *Ischal* et *Iscum*, il s'est déterminé à ne pas trouver plus de mystère (c'est toujours lui qui parle) dans l'origine du nom d'Issy que dans celle des noms *Chenoy*, *Chesnaye*, *Quesnoy*.

En outre, il ne voit pas plus de nécessité de dire que le nom d'Issy ou d'Iscy, proche de Paris, vient de la déesse Isis, qu'il n'y en a de le dire du bourg d'Issy dans la Bourgogne, au diocèse d'Autun, qu'on appelle Issy-l'Évêque, et du village d'Issé, diocèse de Nantes.

Nous ne reconnaissons pas plus en cela cette né-

cessité que n'a pu le faire l'abbé Le Beuf: mais nous aurions voulu que ce savant, au lieu de nous donner incertitude pour incertitude, en condamnant une opinion généralement répandue, et fondée jusqu'à un certain point, mais qu'il ne partageait pas, nous eût dit si le nom d'Issy-l'Évêque venait évidemment *d'Iscol*, *d'Ischal* ou *d'Iscum*, ou bien si ce nom ne serait pas lui-même dérivé du culte d'Isis, pratiqué aussi dans ce pays; ce qui ne répugnerait nullement aux notions historiques, et ce qui pourrait s'accorder avec les monuments que les Romains ont laissés dans la Gaule. En effet, on voit encore aujourd'hui les vestiges des temples de Janus, de Cybèle et d'Apollon à Autun, dont Issy-l'Évêque n'est éloigné que de dix lieues environ; et l'on sait que les Romains avaient introduit le culte de leurs dieux dans la Gaule, non-seulement celui des dieux qui avaient présidé à la fondation de Rome, mais encore celui de ceux qu'ils avaient adoptés de nations étrangères. M. Dulaure nous fait remarquer comme une circonstance historique intéressante, que le culte même de Mithras, dieu soleil des anciens Perses, était connu à Paris, puisqu'on a trouvé dans l'enclos des Carmélites un monument de ce culte, l'un de ceux dont il était le plus difficile de pénétrer les mystères et de s'y faire initier.

Il nous suffit que l'abbé Le Beuf ait pensé que les Druides avaient eu un établissement à Issy, pour que nous soyons disposé à croire qu'Isis y a été

révérée et que cette déesse y a eu un collége de prêtres. On sait tout ce que les empereurs romains ont fait pour détruire les Druides, sous le prétexte qu'ils immolaient des victimes humaines; mais, bien plus, nous le pensons, parce que ces prêtres avaient une très-grande influence sur l'esprit des peuples et qu'ils haïssaient le gouvernement romain. Quoi qu'il en soit, poursuivis, tourmentés, obligés de changer leur nom de Druides en celui de *Senani*; n'est-il pas naturel de penser qu'ils se firent aussi ministres d'Isis, dont le culte, semblable à celui d'*Esus* qui disparut alors, s'était introduit dans la Gaule à la suite des Romains; que ces anciens et puissants ministres d'un sacerdoce maintenant réprouvé cherchèrent, pour éviter la persécution, un asyle dans ce nouveau culte et un refuge dans le temple de cette déesse. Cependant, si l'on veut absolument que le nom du village d'Issy vienne de celui de l'arbre tant révéré des Druides, nous y consentons volontiers.

* Bouillart (D. Jacques). *Histoire de l'abbaye de St.-Germain des Prez*. Paris, 1724, in-fol. fig.

* Roulliard (Sébastien). Histoire de la ville de Melun. Paris, 1628, in-4°.

* Brayer (J. B. L.). *Statistique du Département de l'Aisne*. Laon, 1825, in-4°.

* Marcel (Guillaume). *Histoire des Gaules*, formant le premier volume de l'*Histoire et des progrès de la Monarchie Française*. Paris, 1686, 4 vol. in-12 fig.

* Mézeray, né en 1610, mort en 1683. *Histoire de France avant Clovis*, renfermée dans le premier volume de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France.* Amsterdam, 1755, 4 vol. in-4°.

* Histoire universelle, *depuis le commencement du monde*, traduite de l'anglais. Paris, 1780-91, 126 vol. in-8°, fig. et cartes.

Indépendamment des auteurs anciens compris dans cette notice, on trouve dans Marcel, Mézeray, et l'Histoire universelle, des citations relatives aux Gaulois et à leur religion, tirées de la Pharsale de Lucain, lequel est mort en l'année 39 de l'ère chrétienne; de l'Histoire des douze Césars de Suétone, qui vivait sous Adrien et qui est mort en 138; de la Satire des dieux de Lucien, qui a écrit à la fin du second siècle; des Saturnales de Macrobe, attaché à la cour de l'empereur Théodose, au quatrième siècle. Mais ce n'est que bien incidemment et bien superficiellement que ces auteurs ont parlé des Gaulois.

Martin (D. Jacques), religieux bénédictin, né en 1694, mort en 1751.

Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois, depuis leur origine, jusqu'à la fondation de la monarchie française; continuée par Dom François de Brézillac. Paris, 1752-54, 2 vol in-4°.

* *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité.* Amsterdam et Leipsick,

1750, 2 vol. in-4°, fig. (L'édition originale est de Paris, 1727, 2 vol. in-4°. fig.)

Ce que l'on a le plus reproché à l'auteur de cet ouvrage recommandable, est l'opinion qu'il a fortement manifestée, que la religion des Gaulois n'était qu'un écoulement de celle des Patriarches.

* Pelloutier (Simon). *Histoire des Celtes, et particulièrement des Gaulois et des Germains, depuis les temps fabuleux jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois.* Paris, 1770, 2 vol. in-4°. Il y en a une édition in-12, 8 vol.

Simon Pelloutier, pasteur de l'église française de Berlin, né à Leipsick le 27 octobre 1694, est mort en 1757.

Son Histoire des Celtes qui, d'après lui-même, (tom. II, pag. VIII), aurait plutôt dû être intitulée : *Traité des mœurs et coutumes des peuples Celtes,* est un ouvrage de grande érudition, et qui lui a fait beaucoup d'honneur; mais le jugement qu'il y porte de l'ouvrage de D. J. Martin : *La Religion des Gaulois*, nous a paru plus que sévère. Il reproche principalement à ce savant religieux, *de travestir perpétuellement les dieux des Grecs et des Romains en autant de divinités gauloises.* Sur quoi il est à remarquer que D. Martin n'a pas seulement regardé les Gaulois comme Celtes, mais qu'il les a considérés plus particulièrement comme une des familles de ce *vaste* peuple, formant une nation dont la religion s'est modifiée successivement suivant

des circonstances diverses. Les Gaulois étant, pour ainsi dire, devenus Romains, ou plutôt subissant le joug de ce peuple, la religion romaine l'emporta sur la religion celtique, et les dieux de la Grèce et de Rome prirent la place des divinités gauloises (*a*).

Le système de M. Pelloutier est différent de celui de D. Martin. Ce dernier a traité de la religion des Gaulois, jusqu'à l'établissement du christianisme, spécialement et en détail; c'est l'objet essentiel de son livre : mais le premier a traité des Celtes en général, de leurs mœurs, usages et coutumes; la religion ne forme qu'une partie de son ouvrage, et il *la représentera*, dit-il (pag. 7), *autant qu'il sera possible, telle qu'elle était avant qu'on eût introduit dans la Celtique, des cérémonies et des superstitions inconnues aux anciens habitants de l'Europe.* Il ne veut donc traiter que de ce qui appartient essentiellement aux Celtes, sans entrer dans le développement des modifications que cette religion a éprouvées chez les Celtibériens, les Gaulois, les Germains, les Cimbres, etc. Il prétend que tous ceux qui ont écrit sur la religion de ces peuples, se sont trompés. Il ne veut même pas que les Suèves aient adoré Isis sous la figure d'un vaisseau; il dit que, sur cet objet, Tacite est tombé dans l'erreur.

La Religion des Gaulois de D. Martin, nous paraît propre à servir de complément à l'*Histoire*

(*a*) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. XXIV.

des Celtes de M. Pelloutier, et nous pensons que l'on peut tirer beaucoup de fruit de ces deux savants ouvrages, si l'on sait se défendre des préjugés de leurs auteurs : l'un était moine bénédictin, et l'autre ministre protestant; ce qui, seul, peut avoir influé sur leur manière de voir et de penser, en beaucoup de cas.

* Latour-d'Auvergne-Corret. *Origines Gauloises*, troisième édition. Paris, 1801, 4 vol. in-8°.

* Cambry. *Monuments Celtiques*. Paris, 1805, in-8°, fig.

* Montfaucon (D. Bernard de). L'*Antiquité expliquée et représentée en figures*. Paris, 1719, 5 tom. en 10 vol. in-fol. — Supplément, Paris, 1757, 5 vol. in-fol. (La bonne édition de ce supplément est de 1724.)

* Gebelin (Ant. Court de). *Le Monde primitif analysé et comparé avec le Monde moderne*. Paris, 1773-82, 9 vol. in-4°. fig.

* Bailly (Jean Silvain). *Lettres sur l'origine des sciences, et sur celle des peuples de l'Asie*. Paris, 1777, in-8°.

* Dulaure (J. A.). *Des cultes qui ont précédé et amené l'Idolâtrie, ou l'adoration des figures humaines*. Paris, 1805, in-8°.

* Bonneville (Nicolas). *De l'Esprit des Religions*. Paris, 1792, in-8°.

* Noel (F.). *Dictionnaire de la Fable; ou My-*

thologie Grecque, *Latine*, *Égyptienne*, *Celtique*, etc., etc. Paris, 1810, 2 vol. in-8°.

* MORERI. *Grand Dictionnaire historique*; nouvelle et dernière édition. Paris, 1759, 10 vol. in-fol.

* ENCYCLOPÉDIE, ou *Dictionnaire raisonné des sciences*, *des arts*, etc., etc. Paris, 35 vol. in-fol. figures.

* HISTOIRE ET MÉMOIRES *de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

FIN DE LA NOTICE.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

POUR

LA DISSERTATION SUR LES *PARISII*, OU PARISIENS;

ET

SUR LE CULTE D'ISIS CHEZ LES GAULOIS,

OU

OBSERVATIONS SUR QUELQUES PASSAGES DE L'HISTOIRE PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE DE PARIS, PAR M. DULAURE.

La vignette ci-dessus est la représentation d'un amulette égyptien qu'un personnage de distinction a recueilli dans le Midi de la France, avec d'autres objets de curiosité, et qu'il a bien voulu nous communiquer. Son opinion est que le culte d'Isis s'est répandu dans la Gaule par le séjour qu'y firent les légions romaines qui avaient été en Égypte; ce qu'attestent, dit-il, les médailles légionaires de la ville de Nîmes.

Page 9, lignes 3 et 4 de la note; après, *antérieurs à l'idolâtrie; ajoutez :* 1^re^ édition. Et au lieu *des cultes*, lisez, *Des cultes*

— 26, — 8 des notes; et Ad., *supprimez* et, *et ajoutez à la note qui se termine par, Verb. Parisii, l'indication suivante;* Wastellain : Description de la Gaule Belgique. Lille, 1761, in-4°, p. 4 et 7.

— 31, — 15 et 16; mais ce dernier; *lisez*, mais le dernier

— 44, — 14 des notes; déchu alors; *lisez*, déchu depuis

— 46, — 10; Carnutes; *lisez*, *Carnutes*

— 62, — 12; Jezouss; *lisez*, Yezouss..... Jesou; *lisez*, Yezou

— 63, dernière ligne; p. 95; *lisez*, p. 45.

— 83, A la fin de l'alinéa qui se termine par : à l'éternelle lumière; *ajoutez*, (*a*). Et entre l'alinéa qui se termine par : et Tacite par Tacite; et les mots ESPRIT CRÉATEUR qui viennent ensuite comme titre, mettez une ligne de points.

— *Id.* Note à placer au bas de cette page :

(*a*) Plongez un fer ardent dans l'eau; l'eau crie, et c'est le nom *iz-iz*, ou *is-is*, ou *es-es*, qu'elle fait entendre. (Bonneville, de l'Esprit des Religions, 1^re^ partie, p. 21.)

— 84, — 6; Bonneville; De l'Esprit des Religions; *ajoutez*, 1^re^ partie, p. 24; et mettez ici comme il est en d'autres endroits, le même caractère que celui des notes.

— 97, — A la suite de la note qui se termine par, *toutes recherches d'autres étymologies*, ajoutez : les premières se trouvant encore corroborées par ce que dit M. COURT DE GÉBELIN, dans le Tome IX, p. CVI, de son grand ouvrage, que *Bar*, *Var*, *Ber*, etc., ont constamment désigné une ville, un lieu habité sur des eaux.

— 103, — Après la première ligne de la note (*a*); *ajoutez* : Mézeray : *Hist. de France*, *avant Clovis*.

Id. Réduire la note (c) à ces mots : *Ibid. tom.* XXX, *p.* 362 *et* 419; et supprimer le surplus.

— 106, — Placez entre Adrien de Valois, et (P. N,) Chantreau,

cet article : * *Wastellain. Description de la Gaule Belgique, selon les trois âges de l'Histoire.* (Lille, 1751, in-4°.)

Page 110, ligne 22; ses expéditions; *lisez*, Les expéditions

— 112, — 2; notions sur Lutèce; *ajoutez* (*a*); *et mettez en note, au bas de la page :*

(*a*) On peut voir aussi la traduction des œuvres complètes de l'empereur Julien, par R. Tourlet. Paris, 1821, 3 vol. in-8°.

— 115, — A la note (*b*); *lisez*, (*a*); et à la seconde ligne de cette note; de l'année 800 à 1018; *lisez*, de l'année 807 à 1018.

— 125, — 9; 4 vol. in-8°; *lisez*, in-8°, en supprimant 4 vol.

— *Id.* Après la 22ᵉ ligne, mettez; * Huet : *Histoire du Commerce et de la Navigation des Anciens.* Lyon, 1763. in-8°.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT, RUE JACOB, N° 24.

DESCRIPTION

D'UN MONUMENT

TROUVÉ

DANS UNE MAISON RUE VIVIENNE, À PARIS

Par M. de VIALART-SAINT-MORYS

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT, RUE JACOB, N° 24.

DESCRIPTION

D'UN MONUMENT

TROUVÉ

DANS UNE MAISON RUE VIVIENNE, A PARIS,

PAR M. DE VIALART-SAINT-MORYS.

D · M
N·IVNIO
EPICONO
CHRESTVS
LIB·PATRONO
B·M·DE·SE

DESCRIPTION D'UN MONUMENT

TROUVÉ

DANS UNE MAISON RUE VIVIENNE, A PARIS,

PAR M. DE VIALART-SAINT-MORYS.

LE monument dont la figure gravée est ci-jointe, fut trouvé en avril 1806, en démolissant un four placé dans la partie antérieure d'une maison située rue Vivienne, n.° 8. Cette maison appartenant à madame Saint-Morys, ma mère, est contigüe aux bâtimens de l'ancienne caisse d'escompte, et le four, dans les fondemens duquel le monument que je décris a été trouvé, était fort près des anciennes écuries de cette maison. Ces remarques peuvent paraître minutieuses; mais elles ne sont pas cependant inutiles, puisqu'elles servent à constater que c'est dans cette maison qu'on trouva, en 1751, des antiquités que l'abbé Lebeuf recueillit, et sur lesquelles M. de Caylus a écrit les observations dont je vais donner l'extrait * : ces rapports ajoutent,

* On a trouvé dans l'été de l'année 1751, à trois toises de profondeur, en bâtissant les écuries d'une maison située dans la rue Vivienne, huit différens morceaux de marbre blanc, et tous travaillés en bas-reliefs. Ces marbres avaient été jetés pêle-mêle dans quelque fosse, sans doute, par le zèle des premiers chrétiens, ou parce qu'on les jugeait mutilés ; cependant ils n'ont pas été aussi maltraités qu'ils auraient dû l'être. On ne peut reculer l'époque de leur destruction, plus tard que vers l'an 554, temps auquel Childebert ordonna qu'on démolît, à Paris et dans le royaume, ce qui restait de temples, de

ce me semble, de l'intérêt au monument en lui-même, et ne peuvent manquer d'en donner à ma description ; ils me paraissent incontestables en effet : 1.° c'est en 1751, que les antiquités dont parle Caylus furent trouvées, et c'est aussi vers le même temps que la maison de madame de Saint-Morys fut bâtie par un de mes parens; 2.° la carte topographique que Caylus a jointe à sa description, indique que la maison où les antiquités qu'il décrit furent trouvées, était située au milieu de cette rue ; 3.° les antiquités dont parle Caylus furent trouvées en posant les fondemens d'une écurie, et c'est aussi à côté d'une écurie qu'on a découvert le monument dont j'ai l'honneur de vous entretenir ; ainsi toutes les circonstances de temps et de lieu coïncident si parfaitement, qu'il paraît certain que tout ce que dit Caylus peut s'appliquer à ma description. On peut aussi, avec une grande vraisemblance, en inférer qu'il y avait à cet endroit le mausolée ou l'hypogée de la famille de quelque Romain constitué en dignité ; et enfin, qu'on y trouvera probablement encore d'autres monumens du même genre. Sans doute, il y en a eu beau-

---

statues, d'autels et d'autres marques du paganisme. Cet édit de Childebert est à la tête des capitulaires, dans l'édition de Balusc., page 6.

M. l'abbé Lebeuf, qui m'a cédé ces antiquités, a dit, lorsqu'il en a rendu, à l'académie, un compte sommaire, que le lieu de leur découverte était, autrefois, une campagne éloignée de la ville, et je suis d'autant plus de son avis, que tous les auteurs cités dans la dissertation de M. Le Roi et ailleurs, font voir que du temps des Romains ce côté de Paris était couvert de bois. Le plus grand nombre de ces monumens n'a pu convenir qu'à l'ornement des tombeaux ; les autres ont peut-être fait partie de temples, de chapelles, ou bien enfin, de quelques palais qui servaient de maisons de campagne à ceux qui commandaient pour les Romains ; car Paris était un poste d'autant plus important pour la sûreté des Gaules, que sa situation sur une rivière navigable, grossie par les eaux de plusieurs autres également commerçantes, en a toujours fait un point de réunion pour différentes provinces ; et le climat de cette ville en a toujours rendu l'habitation très-agréable.

(Caylus, *Recueil d'antiquités*, *tom.* 2, *pag.* 382 *et suiv.*

coup de détruits, et presque tous ont été mutilés, surtout dans l'hypothèse que présente Calyus, d'un ordre général de destruction donné par Childebert. Celui-ci même, qui est mutilé, eût été entièrement détruit, si je n'avais pas passé au moment où on l'avait retiré des fondations où il était, et où il allait être confondu avec d'autres pierres destinées à être enlevées comme moëllons.

Ce monument est une urne cinéraire de marbre blanc, d'environ 18 pouces de haut sur 12 de large. Sa fétidité était si grande au moment où on le retira des fondations du four, que je faillis me trouver mal. Après l'avoir considéré pendant quelques minutes dans une chambre fermée, j'en portai un fragment à M. Haüy, qui crut que cette fétidité était inhérente au marbre, comme dans le marbre puant. Mais ce qui prouve que ce grand minéralogiste était dans l'erreur, c'est que cette odeur que je jugeai dès-lors plus poignante que celle d'aucune espèce du marbre fétide connu, et qui d'ailleurs se répandait spontanément et sans friction, a diminué de jour en jour, et est presque nulle à présent, même quand on emploie la friction pour l'exciter. Le travail du monument est d'un bon goût, les lettres de l'inscription bien faites. Quant à l'inscription en elle-même, j'observe que le nom de *Junius Epigonus* n'est point connu dans l'histoire. J'ai trouvé seulement ce nom d'*Epigonus* dans une inscription que Montfaucon rapporte d'après Gruter, tom. 5, pag. 20, *Antiq. expliq.* Mais c'est celle d'un certain *Julius Epigonus*, et celle-ci est de *Junius Epigonus*.

Entre l'inscription et une guirlande de fleurs, est sculptée une biche; cette face de l'urne, ainsi que les autres, est gravée avec la plus grande fidélité; mais j'ai de plus fait graver, figure *AAA*, la restauration de cette face que j'ai cru suffisamment indiquée par le fragment qui reste figure *A*, et l'attitude de la biche; qui est celle d'un animal qui souffre et se débat. J'ai d'autant plus de raison de croire que je ne me suis pas trompé dans ma restauration, que l'antiquité présente en effet plusieurs ornemens de ce genre sur différentes urnes cinéraires. Montfau-

con, par exemple, tom. 5, pag. 104, *Ant. expl.*, donne la description et la gravure d'une urne cinéraire, où l'on voit un cerf mordu par un tigre; et page 75, même tome, celle d'une autre urne où un taureau est déchiré par un dragon: ces sujets sont, de même que dans mon urne cinéraire, sculptés sur la face principale, et placés au-dessus de l'inscription. Ce savant antiquaire assure qu'il n'y a d'autre explication à donner de ces compositions que la fantaisie des artistes qui les ont choisies pour ornemens; d'autres savans veulent y trouver une allégorie.

Sur la face *B*, est sculpté un *præferriculum* d'une belle forme; sur la face *C*, une patère; sur la face *D*, est un arbre ou une plante assez mal exécuté; aux quatre angles inférieurs sont des aigles; aux quatre angles supérieurs des têtes de bélier. Tous ces ornemens sont moins bien exécutés sur le côté opposé à la face principale, circonstance qui peut faire penser que cette urne était dans une niche de *columbarium*, où sa partie postérieure était cachée. Sa partie supérieure n'a point été trouvée; l'endroit où elle était attachée à la partie inférieure, est indiqué par un trou profond dans lequel s'adaptait probablement un lien de fer. La partie de l'urne que j'ai, n'étant point creuse intérieurement, il s'ensuit, ou que cette urne n'était qu'un sarcophage, en prenant ce mot dans son acception moderne, ou que la partie supérieure contenait les cendres. Cette dernière opinion me paraît la plus probable. Elle se lie d'ailleurs mieux avec celle de Caylus, et avec celle que j'ai énoncée, que probablement il y a eu dans ce lieu un hypogée. Cependant, si Junius Épigonus était un homme constitué en dignité, et dont la famille eût possédé un *columbarium*, eût-ce été son affranchi qui lui eût élevé un monument? Je donne mes conjectures pour celles d'un homme très-peu érudit. Mais ma description, qui est d'une scrupuleuse exactitude, pourra toujours être utile à la connaissance de l'antiquité; il n'est pas donné à tout le monde d'expliquer avec sagacité; mais on peut se flatter, je crois, de parvenir à décrire avec justesse, quand on aime par dessus tout la vérité.

ument que je viens de décrire a été examiné, au mo- venait d'être trouvé, par MM. Cambry, Millin, t d'autres personnes que j'avais invitées à le venir

*xtrait du N.° 57 du Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature *).*

---

al paraît les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois, par e feuille et demie d'impression, petit-romain et petit-texte. Le prix de l'abonnement est de 8 fr. 50 c. pour trois mois, 16 fr. pour six mois, et 30 fr. pour l'année. On s'abonne à Paris, chez M. Margottet, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n.° 22; chez Delaunay, libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n.° 243; et chez Brunot-Labbe, libraire de l'Université impériale, quai des Augustins, n.° 33. Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé, *franc de port*, au *Rédacteur du Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature*, rue Montesquieu, n.° 2, près le Palais-Royal.

IMPRIMERIE DE FAIN, RUE SAINT-HYACINTHE, n.° 25.

NOTICE

HISTORIQUE

SUR S.-LEU-S.-GILLES.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

T. Muller del et lit.

Digitized by Google

C

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

DE L'ÉGLISE ET DE LA PAROISSE

DE

S.-LEU-S.-GILLES,

SUIVIE DE QUELQUES DÉTAILS INTÉRESSANTS SUR L'ANCIENNE ABBAYE DE S.-MAGLOIRE, SUR L'ÉGLISE DU S.-SÉPULCRE, ET SUR L'HOPITAL S.-JACQUES;

ORNÉE D'UNE VUE DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

PAR L'ABBÉ VACHER,

ANCIEN CHEVECIER DE LA CHAPELLE ROYALE DES QUINZE-VINGTS, PREMIER VICAIRE DE S.-LEU.

Admiranda tibi levium spectacula rerum. GEORG., IV, 3.
Aux yeux du sage, les plus petites choses offrent de l'intérêt.

PARIS,

A LA SACRISTIE DE S.-LEU, RUE S.-DENIS; | CHEZ L'AUTEUR, RUE S.-MAGLOIRE, 2;

ET A LA LIBRAIRIE DE L.-F. HIVERT, QUAI DES AUGUSTINS, 55.

1843.

HOMMAGE

OFFERT PAR L'AUTEUR

A MONSIEUR

J. TEXIER-OLIVIER,

CURÉ DE SAINT-LEU-SAINT-GILLES,

ET A MESSIEURS

LES MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL DE FABRIQUE

DE CETTE ÉGLISE.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

Dans le courant de l'automne dernier, je fus prié par M. l'abbé Pascal (1), du clergé de Saint-Nicolas des Champs, de faire la Notice historique de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, pour qu'elle fît suite à la publication qui a pour titre : *Les Eglises de Paris*. Je communiquai cette proposition à M. le curé de Saint-Leu, et à quelques membres du conseil de fabrique, qui tous voulurent bien m'encourager à entreprendre ce travail.

Cette Notice ne devait avoir que seize pages in-8°, dimension adoptée par les éditeurs des *Eglises de Paris*.

Je me mis à l'œuvre ; mais après avoir réuni les documents et les notes nécessaires à cet opuscule, il me fut facile de reconnaitre qu'en me

---

(1) Ecclésiastique aussi recommandable par ses vertus que par ses connaissances ; il a été chargé par Mgr l'archevêque de Paris de réviser, sous le point de vue moral et religieux, la publication intitulée *les Eglises de Paris*.

renfermant dans le cadre imposé, force me serait de laisser de côté un grand nombre de détails intéressants qui interrompent la monotonie des dates, et font le principal agrément de ces sortes d'ouvrages. Pour éviter cet inconvénient, je me suis décidé à faire un travail à part.

Les historiens anciens et modernes des antiquités de Paris, la bibliothèque royale, les archives du royaume, l'hôtel de ville, voilà les sources où j'ai puisé les éléments de cet opuscule. Les souvenirs et les conseils de quelques contemporains éclairés m'ont aussi été utiles. J'ai tâché de ne rien omettre d'essentiel, faisant marcher de front les faits généralement connus et ceux qui ne le sont que d'un petit nombre de personnes. Faire connaitre cette Eglise paroissiale qui compte six cents ans d'existence, laisser quelques souvenirs sur trois célèbres monuments dont il ne reste que le nom, enfin être agréable à une paroisse où j'exerce le saint ministère depuis plus de six ans, voilà le triple but que je me suis proposé. Mes lecteurs jugeront si je l'ai atteint. J'ai du moins la conscience d'avoir fait acte de bonne volonté.

ÉGLISE

S.-LEU-S.-GILLES.

§ Ier. — *Origine et première construction de Saint-Leu.*

Sur la rive droite de la Seine, en remontant la rue Saint-Denis, entre les nos 182 et 184, on trouve cette église qui, bien que de médiocre grandeur, n'est pas moins remarquable par son antiquité que par l'élégante simplicité de son architecture. Avant d'en faire la description, il convient de parler de son origine et des causes qui amenèrent sa construction. Son histoire, pleine d'intérêt, se rattache au règne de ce roi qui environna le trône du prestige de la valeur et de l'éclat des vertus les plus sublimes, et au pontificat d'un des plus doctes évêques qui aient illustré le siége de la capitale des Gaules. Votre pensée se reporte à saint Louis et à Guillaume de Paris, l'une des gloires de l'antique université de cette ville.

Au commencement du XIIe siècle, sur le terrain où se trouve le roulage dit *de Saint-Magloire*, s'élevait une modeste chapelle dédiée à saint Georges : le curé de l'é-

glise Saint-Barthélemy (1), au palais de justice, jadis résidence des rois de France, fit construire cette chapelle en cet endroit, soit parce que le cimetière des religieux de son ordre y était établi, soit pour faciliter l'accomplissement des devoirs religieux aux nombreux ouvriers occupés à la culture de sa propriété, *qui s'étendait depuis la rue Aubry-le-Boucher* jusqu'au point où est la *rue Grénéta*, en suivant parallèlement les lignes où sont les rues Saint-Denis, Quincampoix et Bourg-l'Abbé. Je dirai, en passant, que le curé et les ecclésiastiques qui desservaient alors la paroisse du palais de justice, étaient des religieux de Saint-Benoît.

Quelques années après, vers 1138, la communauté se trouvant trop à l'étroit dans la Cité, *les religieux quittèrent le lieu de Saint-Barthélemy pour être trop anguste* et trop *près du palais, et vindrent demeurer auprès de ladite chapelle de Saint-Georges hors la ville, joignant leur ancien cimetière* (2); ils l'agrandirent considérablement, et y élevèrent un monastère qui prit le nom de Saint-Magloire, en raison de la translation du corps de ce saint qui de l'église du palais passa dans la chapelle de saint Georges. Dès ce moment l'éclat des vertus et des miracles de saint Magloire, mort évêque de Bretagne,

(1) C'est dans cette église que, suivant quelques historiens, des enfants de Clovis reçurent le baptême.

(2) Malingre, liv. III, p. 561.

donna son nom au couvent et à tous les lieux circonvoisins. Auprès de ce nouveau monastère, on vit bientôt augmenter le nombre des habitants du quartier. Comme ils étaient assez éloignés de Saint-Barthélemy, leur paroisse, et qu'ils ne pouvaient avoir les secours de la religion lorsque les portes de la Cité étaient fermées, ils eurent la permission du curé de Saint-Barthélemy d'un côté, et de l'autre de l'abbé du couvent, de faire construire une église succursale sur le territoire abbatial. Mais, en attendant que cette église fût construite, il leur fut encore permis de faire célébrer l'office paroissial dans l'église Saint-Magloire, à la chapelle dédiée à Saint-Leu-Saint-Gilles. Peu d'années après, la nouvelle église, bâtie au nord, à quelques toises de distance de Saint-Magloire, fut ouverte au culte, et dédiée à saint Leu et à saint Gilles, parce que cette chapelle, sous le nom de ces deux saints, leur avait servi d'église paroissiale. On s'accorde à placer la création de cette paroisse en l'année 1235, la dixième du règne de saint Louis.

Telle est l'origine de cette église, qui n'eut d'abord que trente-quatre mètres de long sur quinze de large, c'est-à-dire, les deux tiers environ de l'église actuelle.

L'histoire nous a transmis les noms de quelques-uns de ses pasteurs primitifs. C'était maître *Gaudifred*, surnommé *le Bel*, qui mourut en 1295. Voici l'épitaphe qu'on lisait à Saint-Leu sur la pierre qui couvrait sa tombe : *Hic jacet magister Gaudifredus dictus le Bel, quon-*

dam istius ecclesiæ rector : Ci-gît maître Gaudifred, dit le Bel, qui fut jadis recteur de cette paroisse. En l'année 1308, un événement fâcheux se passa dans cette église; elle fut interdite durant quelque temps. Le sieur Bisonce, qui en était curé, fut obligé de demander à ses supérieurs la permission de faire ses offices dans une autre église. Dans le permis qui lui fut donné pour Saint-Magloire, il est qualifié du *titre de curé de l'église Saint-Gilles-Saint-Leu. Dominus Bisuntius curatus ecclesiæ sanctorum Ægidii et Lupi;* preuve évidente que cette église était vraiment constituée en titre curial dès son principe, puisque les actes de l'époque, qui ont un caractère officiel, donnent la qualification de *recteur*, de *curé* aux ecclésiastiques qui se succédèrent dans son administration.

Les habitants des rues *Grénéta, Bourg-l'Abbé,* des *Grands et Petits hue leu* (hurleur), rue *aux Ouës, Quincampoist, Salle-au-Comte*, quelques maisons de la rue *Aubry-le-Boucher,* tout le côté droit de la rue Saint-Denis, depuis cette dernière rue, vis-à-vis le marché des Innocents, jusqu'à la rue *Darnetal* (Grénéta), appartenaient à cette paroisse naissante.

§ II. — *La paroisse de Saint-Leu est réunie à celle de Saint-Barthélemy.*

Soit insuffisance de ressources pour le support des frais du culte dans la nouvelle église, soit regrets et

représentation de la part de l'ancien curé, qui probablement s'offrit à faire le service de Saint-Leu, dont il connaissait tous les paroissiens, soit pour toute autre cause, cette nouvelle paroisse, peu après son érection, fut réunie à Saint-Barthélemy; il y eut *union*, et non *fusion;* union, dans ce sens que le même curé faisait, par lui-même ou par ses vicaires, le service des deux paroisses, dans leurs églises respectives; mais Saint-Leu avait son territoire, ses droits, ses charges, ses registres de baptême, de mariage et de décès : son conseil de fabrique était légalement constitué, puisqu'en 1481 et en 1492 il traita avec l'abbé de Saint-Magloire et un nommé Marc, pour l'acquisition de quelques toises de terrain situé autour de l'église, et destiné à son agrandissement. M. de Marle, qui devint chancelier de France, était paroissien et marguillier de Saint-Leu : sa maison était rue *Salle-au-Comte*, ainsi nommée *des comtes de Dammartin,* qui y avaient *un grand logis* (1). Voilà des faits, des noms et des actes qui prouvent clairement que cette paroisse date du XIII^e siècle. Aussi les rédacteurs du Nouveau Rituel de Paris, publié en 1839, sans avoir égard à l'opinion contraire de quelques historiens, font-ils remonter l'établissement de cette

---

(1) On croit que la maison n° 16, appartenant à M. Hénon, était autrefois le *logis* de M. de Marle; la fontaine publique adossée au mur, à côté de la porte cochère, portait jadis le nom de *fontaine de Marle*.

paroisse à l'époque que nous lui assignons. Comment pourrait-il en être autrement, puisque des monuments irréfragables en fournissent la preuve? Le document que je vais produire terminera cette discussion : le voici.

Une contestation s'éleva en 1617 entre deux chanoines, l'un de Notre-Dame et l'autre de la collégiale de Saint-Honoré. Tous deux prétendaient à la cure de Saint-Leu : ils firent valoir leurs raisons en cour du parlement; mais, à la demande des marguilliers de Saint-Leu, Henri de Gondi, évêque de Paris, intervint dans cette affaire, et prononça la séparation des deux paroisses, Saint-Leu et Saint-Barthélemy, parce que le motif de leur union n'existait plus, *causis ejusmodi* (unionis) *cessantibus*. Un des considérants de son ordonnance à ce sujet porte : *qu'il est vérifié que ladite église de Saint-Leu avoit été vrayement parochiale dès son origine; que dans tous les registres baptismaux, comptes des fabriques, ordonnances, elle se trouve absolument qualifiée ainsi, pour ce qu'il étoit notoire que le curé qui régissoit les deux églises depuis leur union, résidoit, comme ses devanciers avoient toujours fait, à Saint-Leu, où il étoit curé absolu, et gouvernoit celle de Saint-Barthélemy par un vicaire* (1). Les deux compétiteurs, maître Rumet et le sieur Michel de Rennes, furent nommés *par lettres distinctes*, l'un à la cure de Saint-Leu,

(1) Malingre, livre III, p. 659.

et l'autre à celle de Saint-Barthélemy, paroisse du palais.

De graves et savants historiens, entre autres l'abbé Lebœuf, prétendent que saint Gilles fut le premier patron de cette église; et la raison qu'ils en donnent, c'est que la chapelle où les habitants du quartier célébrèrent d'abord leurs offices à Saint-Magloire, possédait les reliques de ce saint, et n'en avait point de saint Leu, et que les livres liturgiques du XIII[e] siècle contenaient l'office de saint Gilles, au 1[er] septembre, avec simple mémoire de saint Leu. Ces preuves sont loin d'être péremptoires : ne voit-on pas des églises considérables dont le patron principal n'a dans l'office qu'une simple commémoraison? Tels sont saint Eustache, au 3 novembre, et saint Merry, au 29 août. Quoi qu'il en soit de cette question, peu importante dans le fond, on peut avancer, non sans quelque probabilité, que tant que l'office paroissial se fit à Saint-Magloire, la paroisse porta le nom de Saint-Gilles-Saint-Leu; et que lorsqu'elle eut son église, elle adopta, quelques années après, saint Leu pour premier patron, tout en conservant à l'office de saint Gilles *le rite de première classe, ou d'annuel*, le jour de l'octave de saint Leu.

§ III. — *Description de Saint-Leu.*

Cette église est parfaitement orientée : son point de départ est rue Saint-Denis, et le rond-point du chœur, ou l'abside, arrive à la rue Salle-au-Comte. La façade du grand portail est simple ; elle est flanquée de deux *clochers*, dont le plus élevé, construit pour la sonnerie des offices, n'a pas de cloches depuis 92 (1); quant à l'autre, destiné à l'horloge, il n'a qu'une cloche, servant *tout à* la fois à sonner les heures et les offices de la paroisse. La nef principale, de la même largeur que le chœur, et soutenue par vingt colonnes, forme une enceinte bien proportionnée et d'un aspect agréable. Le sanctuaire est séparé de la nef par une grille en fer, d'un mètre et demi de hauteur sur dix mètres de longueur. Deux rangs de stalles le long des piliers, le séparent des nefs latérales. Celles-ci, soutenues par vingt-deux pilastres engagés dans les murs et les piliers de la nef principale, s'avancent du bas de l'église jusqu'au point de jonction de l'abside où se trouve la chapelle dédiée au Sacré-Cœur. Les voûtines, avec nervures ogivales des deux nefs latérales, n'arrivent qu'au transeps de l'église, au-dessus de la

(1) La sonnerie de cette paroisse était composée de quatre *cloches* : la plus grande pesait deux mille livres et plus. Piganiol de la Force, t. II, p. 18.

porte de la sacristie au nord, et au midi au-dessus de la première chapelle. Le maître-autel, dans l'abside du sanctuaire, est à une élévation de deux mètres au-dessus du sol; on y monte par un escalier en pierre de neuf degrés qui embrassent toute la largeur du chœur en formant un hémicycle; il est supporté par la voûte de la chapelle semi-souterraine du tombeau. A cette élévation, le maître-autel offre un aspect tout à la fois imposant et gracieux. Le spectateur qui veut jouir de ce beau coup d'œil que ne présente aucune autre église de Paris, doit se placer au bas de la nef, sous le buffet de l'orgue. Le maître-autel, ouvrage de menuiserie de bon goût, vient d'être restauré. Les douze candélabres en bronze doré sortent des ateliers de M. Choiselat-Gallien. C'est au zèle de M. Manglard, ancien curé de Saint-Leu, et de MM. les membres de la fabrique, autant qu'à la générosité des bons paroissiens de Saint-Leu, que l'on est redevable de cette belle garniture.

On voit aux deux côtés de l'autel deux candélabres à sept branches en bronze doré : le chœur et la nef sont ornés de sept grandes lampes à trois et quatre becs, ouvrage de bon style. C'est au goût aussi éclairé qu'actif de M. Texier-Olivier, curé actuel, et à celui de MM. les marguilliers de la paroisse, que sont dues ces importantes améliorations, auxquelles il faut ajouter l'acquisition du petit orgue placé dans le chœur.

Les huit statues placées dans les niches des huit pi-

liers qui environnent le maître-autel sont également dues au zèle de M. Texier-Olivier. La première statue, du côté de l'épître, près du Christ, représente saint Leu ; la deuxième, saint Paul, apôtre; la troisième, saint Charles Borromée, archevêque de Milan; la quatrième, saint Augustin, évêque d'Hippone (Bone) en Afrique. Du côté de l'évangile, à la droite du Christ, la première statue rappelle saint Gilles; la deuxième, saint Pierre, apôtre; la troisième, saint Vincent de Paul; la quatrième saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople. Les deux anges adorateurs, en avant de l'autel, ajoutent au majestueux aspect de ce sanctuaire. Il est juste de payer ici un tribut de reconnaissance au premier magistrat civil de la Seine et à MM. les membres du conseil municipal de la ville de Paris pour la bienveillance avec laquelle ils concourent à l'entretien et au décor de cette paroisse, dont les ressources sont si fort au-dessous de ses dépenses.

On entre dans l'église de Saint-Leu par deux portes principales, dont l'une donne sur la rue Salle-au-Comte, et l'autre, qui est beaucoup plus grande, ouvre sur la rue Saint-Denis. Celle-ci, de forme ogivale, a six mètres de hauteur sur trois de largeur. Le joli vaisseau de cette église est éclairé par quarante-deux fenêtres; celles de la nef sont en ogives, et celles du chœur, à plein cintre et à deux meneaux. Parmi celles des bas-côtés, quelques-unes sont d'un style flamboyant. La longueur dans œuvre est de cinquante-quatre mètres, et la plus grande

largeur intérieure est de vingt et un mètres. Du sol à la voûte, on mesure dix-sept mètres de hauteur dans la nef, et vingt-deux dans le sanctuaire.

§ IV. — *Description des chapelles.*

Six chapelles, séparées du chœur par les petites nefs, forment un demi-cercle : la première, à droite, en entrant par la rue Saint-Denis, est dédiée à saint François de Sales ; avant 93, elle était précédée d'une autre chapelle qui a été aliénée avec le presbytère contigu à l'église du côté méridional. Au rond-point, derrière le maître-autel, on voit une chapelle décorée d'une riche boiserie, avec des sujets religieux en bas-reliefs d'un bon style : elle est dédiée au Sacré-Cœur. Les deux chapelles qui la touchent immédiatement sont consacrées à saint Leu et à saint Gilles, patrons de l'église.

En montant la petite nef du côté nord, on trouve la chapelle de la sainte Vierge ; la voûte surbaissée a cinq mètres de hauteur, sur seize de longueur et cinq de largeur. Elle est éclairée par une fenêtre en forme de lanterne au-dessus de l'autel. Une boiserie dorée sur mur, avec des têtes d'anges, forme une parure convenable à la statue de la mère de Dieu. Cette statue en stuc, faite par Béguin, est estimée des connaisseurs. Les deux figures, dont l'une est à droite et l'autre à gauche, représentent sainte Julitte et sainte Philomène, martyres. Plus loin,

nous aurons à parler de la chapelle du tombeau, qui est un monument des plus curieux.

Une autre chapelle, avec nervures croisées, placée au nord, et plus spacieuse que les précédentes, sert de sacristie les jours de dimanches et de fêtes. Cette chapelle, entourée d'une boiserie de chêne, renferme un chapier et de vastes armoires pour les ornements et autres objets du service divin.

§ V. — *Reconstruction et agrandissement de Saint-Leu.*

Cette église a subi divers changements depuis sa fondation. Dès le principe, elle n'eut, comme il a déjà été dit, que trente-quatre mètres de longueur sur quinze de largeur, c'est-à-dire environ les deux tiers de ce qu'elle est aujourd'hui. En 1319, elle fut rebâtie. En 1538, le nombre des autels fut augmenté. L'anniversaire de la dédicace, qui se célébrait dans l'octave de l'Ascension, fut remise, avec l'agrément de l'évêque, au premier dimanche après l'octave de Saint-Pierre. Mais ce fut en 1611, sous l'administration de M. André du Saussay, curé de cette paroisse, que ce vaisseau fut agrandi et restauré presque en entier. On reconstruisit les chapelles latérales, et l'on fit à neuf la partie du sanctuaire dont la voûte se détache de celle de la nef. L'ordre gothique, qui aurait dû être employé dans cette portion neuve, céda au style de la renaissance : cependant l'œil n'est pas blessé de ce chan-

gement d'architecture. Pour harmoniser la construction neuve avec l'ancienne, on admit des nervures croisées dans la nouvelle voûte, et l'on fit subir quelques légers changements aux piliers gothiques (1). Par cet accommodement ingénieux, l'architecte a su donner à ce monument un air gracieux, sans rien lui ôter de son caractère grave.

En 1727, des réparations considérables eurent encore lieu dans cette église. Le bas-côté du nord, qui faiblissait sous le poids de la maçonnerie, fut consolidé par le moyen de pilastres surajoutés aux anciens; mais, ce qui est plus curieux et plus étonnant, c'est que le clocher le plus élevé, qui se trouvait au-dessus de la petite nef du nord, fut transporté tout d'une pièce, avec ses cloches, sur la tour du midi, nouvellement bâtie, à la même hauteur que la vieille tour qui menaçait ruine, à vingt-quatre mètres au-dessus du sol, et à huit mètres de distance. Ce fut Guillaume Guérin, charpentier, qui, par le moyen d'un échafaudage joignant les deux tours, opéra ce transfert, sans endommager ni la charpente du clocher ni celle de l'église. Il mit trois jours à faire glisser ce clocher d'une tour à l'autre. La hauteur de ce campanile est de douze mètres sur trois de diamètre. Cette opération fut couronnée d'un plein succès. Ce n'est pas mal pour

(1) La nervure de chaque pilier de la nef est coupée, à partir du sol, sur une longueur d'environ 15 pieds; et pour masquer ce petit acte de vandalisme, on plaça un tableau sur chaque coupure.

un charpentier : une pareille manœuvre ferait honneur à un architecte de l'académie des beaux-arts.

§ VI. — *Chapelle du Tombeau.*

Quelques années avant la révolution de 93, l'hospice du Saint-Sépulcre, situé où se trouve aujourd'hui la *Cour Batave*, ayant été supprimé, les chevaliers de l'ordre voulurent avoir une chapelle où ils pussent se réunir pour faire célébrer quelques offices à certains jours de l'année. A cet effet, ils firent choix de l'église de Saint-Leu, et il leur fut permis d'y avoir un autel. L'architecte, M. de Wally, leur fit construire en 1780 la chapelle souterraine du Tombeau; il est probable que les frais de cette construction furent supportés en partie par les chevaliers de l'ordre. Ils y déposèrent un Christ et quelques tableaux provenant de leur ancienne église. Cette chapelle, d'un style grave et sévère comme son objet, et éclairée par un demi-jour, inspire un profond recueillement. Quelque chose de mystérieux que l'on éprouve dans ce petit sanctuaire porte à la piété, et convient parfaitement à sa destination. On y descend par un double escalier; huit colonnes cannelées en soutiennent la voûte surbaissée (1).

(1) Georges Cadoudal se déroba quelques jours aux recherches de la police de Bonaparte en passant la nuit dans cette chapelle, à côté du christ placé sous l'autel.

Le lecteur voudra bien ne pas oublier que cette chapelle fut construite en 1780 pour l'usage de l'ordre et archiconfrérie des chevaliers du Saint-Sépulcre. En effet, ce fut là le lieu de leurs réunions pour l'accomplissement de leurs devoirs comme chevaliers de l'ordre. L'époque de 92 arrive : le torrent de la révolution emporte ou disperse les débris d'une institution qui depuis plusieurs années n'existait plus que nominalement. Le règne impérial se passe sans que l'archiconfrérie donne signe de vie.

1814 arrive : quelques anciens chevaliers reparaissent. On veut se réorganiser : des statuts sont dressés. Des noms honorables se joignent à celui de M. Lacombe du Crouzet, ancien supérieur des grands cordeliers de Paris, et en cette qualité commissaire général de l'ordre des frères mineurs ou chevaliers du Saint-Sépulcre et de Bethléem. M. le comte d'Artois est prié d'accepter le titre de grand maître; il consent, *sauf l'agrément du roi, sans l'ordre duquel il ne peut rien*. Une députation des grands officiers se présente à Louis XVIII, afin de le prier de faire examiner leurs statuts et de les sanctionner par une ordonnance; le roi *loua leur zèle, et leur promit d'examiner l'objet de leur demande en les assurant qu'il donnerait toujours protection aux institutions utiles*. Forts de la parole de Louis XVIII, qui toutefois n'avait rien promis de positif, les chevaliers anciens se donnèrent de nouveaux frères. On conféra des brevets de chevalier. Des personnes

haut placées se firent recevoir. MM. le comte de **Tilly**; le baron Lainé, lieutenant-colonel de la gendarmerie de Paris; le comte Allemand, vice-amiral, grand officier de la Légion d'honneur, formaient, avec M. du Crouzet, le conseil supérieur de l'administration de l'ordre. Dom Grossard, bénédictin de l'abbaye de Hautvilliers, près de Rheims, fit don de la précieuse relique de sainte Hélène, de l'office imprimé de cette sainte, et de plusieurs manuscrits anciens qui sont déposés aux archives de Saint-Leu. Cette relique fut inaugurée avec beaucoup de solennité le 29 novembre 1820 (1). Elle est placée dans un beau reliquaire sous le grand christ, qui est au-dessus du maître-autel; et l'archiconfrérie, pour témoigner sa reconnaissance au donateur, lui conféra le titre d'officier et la décoration de l'ordre. Les chevaliers se réunirent plusieurs fois chaque année à Saint-Leu, pour la célébration de leurs offices; ils avaient quatre principales fêtes : le 3 mai et le 14 septembre, à la gloire de la sainte croix; le 7 février et le 18 août, en l'honneur de sainte Hélène. Mais leur grande solennité était la Résurrection; ils la célébraient un des dimanches compris entre Pâques et l'Ascension. Cet état de choses ne dura que neuf ans. En 1823, l'archiconfrérie fut indirectement supprimée par une or-

---

(1) La *Quotidienne* rendit un compte détaillé de cette cérémonie, qui fut faite avec pompe et en présence d'une nombreuse réunion de fidèles.

donnance qui défendait de porter aucune décoration non autorisée légalement.

§ VII. — *Saint-Leu est enlevé, puis rendu au culte.*

A l'époque de nos discordes civiles, l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles fut spoliée, comme le furent tous les monuments religieux.

> Bientôt d'affreux encans dispersent au hasard
> Les chefs-d'œuvre du goût, les prodiges de l'art.
>
> DELILLE, *la Pitié*, ch. IV.

On en fit un magasin à salpêtre. Mise en vente au profit de la révolution, elle fut adjugée à deux juifs, Ottevaëre et Stevens ; et, lorsqu'à l'époque du concordat en 1802, les églises furent ouvertes, les acquéreurs la donnèrent en location, pour les offices du culte catholique, à MM. Morel, Gérard et quelques autres prêtres qui la desservirent provisoirement pendant trois ans. Ce fut le 6 octobre 1804 que la paroisse Saint-Leu fut rétablie, et dès lors le loyer de son église s'éleva d'année en année de trois mille jusqu'à dix mille francs. Comme le prix de location était fort élevé, et que les acquéreurs de cette église menaçaient de la démolir, le préfet de la Seine, M. Frochot, manifesta officiellement au conseil de fabrique l'intention de proposer la suppression de la paroisse.

Il peut se faire aussi que le prix d'estimation, qui avait été porté à 209,372 francs, parût trop lourd à la caisse municipale. Quoi qu'il en soit des motifs par lesquels on s'opposait au rachat de cette église, ce qu'il y a de certain, c'est que dans le courant d'octobre 1811 des ouvriers se présentèrent pour commencer l'œuvre de la destruction. Mais M. Martinet, alors curé de cette paroisse, sut par son influence arrêter le commencement de cette démolition.

Le conseil de fabrique fut convoqué le 28 octobre; il fut décidé que M. le curé et M. Guélaud, président de ce conseil, se transporteraient immédiatement auprès du ministre des cultes, afin de demander la conservation de ce monument de la piété de nos pères (1). Dans l'exposé des motifs qu'ils mirent en avant, ils firent observer au ministre que cette paroisse est au centre d'un des quartiers les plus populeux de Paris, et que de la barrière d'Enfer à celle de Saint-Denis il ne restait, de tous les édifices religieux autrefois consacrés au culte, que l'église de Saint-Leu. Leur demande fut prise en considération, et le ministre en référa à Napoléon, qui fit donner des ordres pour la conservation de cette église. En effet, par un jugement du 19 février 1813, sous l'administra-

(1) Plein de zèle pour sa paroisse, M. Guelaud a fait construire à ses frais le banc d'œuvre qui est à Saint-Leu.

tion de M. de Chabrol, le tribunal de première instance de le Seine ordonna que la paroisse de Saint-Leu fût envoyée en possession de son église. Cette décision dissipa les justes alarmes des bons paroissiens, et assura l'avenir d'une église à laquelle se rattachent de nombreux et respectables souvenirs. Ce fut pour lui rendre une partie de son antique lustre que, sur la proposition du ministre des affaires ecclésiastiques, le roi Charles X éleva cette paroisse, en mai 1829, du rang de succursale à celui de cure de deuxième classe. L'ordonnance archiépiscopale est du 19 du même mois. Le curé est par conséquent inamovible.

§ VIII. — *Patrons de la paroisse.*

Cette église a trois patrons : saint Leu, saint Gilles, sainte Cordule. Les fêtes des deux premiers se célèbrent le premier et le deuxième dimanche de septembre ; la solennité de la troisième fête patronale a lieu le dimanche qui suit le 21 octobre.

Saint Leu. — Ce saint, né près d'Orléans d'une famille des plus illustres de la province, fut élevé par les soins d'une mère éminemment vertueuse, et de deux évêques, ses oncles, qui cultivèrent avec soin ses dispositions naturelles à la vertu. Sous de tels maîtres, secondés par les prières d'une sainte mère, il fit de rapides progrès dans la piété et dans la science. Aussi entra-t-il

fort jeune dans la cléricature. Modèle de vertu durant son éducation, il se montra à la hauteur de l'état qu'il avait embrassé. Sa piété, son zèle, sa charité, étaient si connus, que, l'évêque de Sens étant venu à mourir, le peuple et le clergé de la ville le demandèrent pour le remplacer. Cette dignité ne servit qu'à faire éclater davantage son amour pour Dieu, sa charité, son dévouement pour le prochain, et sa patience dans les persécutions. Calomnié auprès du roi de Bourgogne, il fut exilé en Normandie. Ce qui lui fut le plus sensible, ce fut d'être éloigné de son peuple qu'il aimait comme un père. Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui souffrent persécution pour lui, vint au secours de son serviteur fidèle; il justifia son innocence par les miracles qu'il accorda à ses prières pendant son exil. A la présence du saint, les fers des prisonniers se brisent, les portes des cachots s'ouvrent; il guérit les malades, rend la vue aux aveugles; et sa sainteté est si bien prouvée, qu'il convertit plusieurs de ses gardes et une multitude d'idolâtres. Le roi, ayant reconnu son erreur, le rappela et lui demanda pardon. Rentré dans son diocèse, et après quelques années d'un ministère plein de mérites et de bonnes œuvres, il rendit son âme à Dieu, et alla recevoir la couronne de l'immortalité. Après sa mort, le ciel se plut à confirmer, par de nouveaux prodiges, la puissante intercession de son serviteur. La sainteté de sa vie et le bruit de ses miracles se répandirent au loin; les affligés et les malades, les gran-

des cités et les campagnes implorent sa protection. Le clergé et les fidèles de cette paroisse, pleins de confiance en ce saint, voulurent aussi l'avoir pour patron. On l'invoque spécialement pour la guérison et la conservation des petits enfants. Aussi était-il passé en usage, dans plusieurs familles de Paris et des environs, de porter ou de recommander à saint Leu les enfants nouveau-nés. Dans des siècles de foi, les grands, aussi bien que l'ouvrier et l'artisan, recouraient à la protection du saint évêque de Sens.

A la naissance de Louis XIII, en 1601, Henri le Grand ordonna une neuvaine de messes à la chapelle et devant les reliques de saint Leu.

Louis XIII et Anne d'Autriche, à la naissance de Louis le Grand, en 1638, se conformèrent à ce pieux usage, et, durant neuf jours, une députation du clergé et de la noblesse de la cour, se rendit à saint Leu pour demander la conservation du prince nouveau-né.

En 1716, à l'avénement de Louis XV, la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, les aumôniers et plusieurs seigneurs de la cour assistèrent à Saint-Leu, durant neuf jours, aux messes que le régent Philippe d'Orléans fit célébrer pour la conservation de l'enfant roi.

En ces mémorables circonstances, l'église de Saint-Leu devenait chapelle royale, et le curé de la paroisse, qui officiait toujours, était comme le premier aumônier de l'héritier présomptif de la couronne. La foule se portait alors, à

la suite des grands, auprès de la châsse de saint Leu, et toutes les classes s'y confondaient dans le même esprit de piété et d'amour pour le jeune prince. En demandant sa conservation au Roi des rois, on le suppliait en même temps de lui donner la justice, la prudence, la piété et la force, les qualités, en un mot, qui font les grands rois et les bons princes.

Saint Gilles, second patron, naquit à Athènes d'une famille illustre, vers la fin du VIIe siècle. L'amour de la retraite et un désir immense d'arriver à la perfection le déterminèrent à se séparer de sa famille, et à faire l'abandon de toutes les espérances qu'il avait dans le monde. A ce dessein, il s'embarqua, et vint aborder sur les côtes de la province du Languedoc. Saint Césaire, archevêque d'Arles, le dirigea pendant quelque temps, et lui traça un plan de vie dont il ne s'écarta jamais, soit dans la solitude où il se retira, soit dans le monastère que le roi Childebert le pressa d'accepter. Plusieurs disciples vinrent se ranger sous sa conduite. Sa vie avait été celle d'un ange sur terre; sa mort fut celle d'un saint. L'éclat de ses vertus et les miracles opérés par son intercession prouvèrent le crédit dont il jouit dans le ciel. Divers endroits voulurent l'avoir pour patron, et une ville de la province où il s'était retiré, se plaça sous son patronage en adoptant son nom révéré.

Sainte Cordule, troisième patronne, naquit dans la Grande-Bretagne vers le Ve siècle. Une persécution mena-

çant sa foi et sa virginité, elle n'hésita pas, pour éviter ce double danger, à abandonner sa patrie. Elle s'embarqua avec quelques compagnes à la suite de sainte Ursule, qui était leur supérieure. Arrivées sur le continent, ces chastes épouses de Jésus-Christ furent exposées, en remontant le Rhin, aux mêmes dangers qui les avaient forcées de s'expatrier. Mais, plutôt que de violer la foi jurée à leur divin époux, elles préférèrent une mort cruelle; et toutes remportèrent à Cologne la double couronne du martyre et de la virginité.

§ IX. — *Fondation dite d'Orléans.*

La paroisse de Saint-Leu-Saint-Gilles avait autrefois des legs considérables et pour le soulagement des pauvres et pour les frais du culte (1); mais aujourd'hui elle se

---

(1) On trouve aux archives du royaume sous la lettre *L*, n° 1004, les titres des rentes et des propriétés immobilières de cette église. Avant 1760, leur valeur s'élevait à près de deux cent mille livres, ce qui donnait environ dix mille livres de rente fixe. De plus, elle avait des rentes sur les gabelles, ou droits d'entrée de la ville de Paris; outre cela, une *fondation* pour doter des filles pauvres de la paroisse; une *fondation* pour une *dominicale* depuis la Fête-Dieu jusqu'à l'Assomption; une fondation pour les *catéchismes*, une pour l'*école* des enfants de

trouve réduite à des ressources précaires et infiniment petites. Cependant elle possède une fondation dont je dois dire quelques mots. Cette fondation, dite *d'Orléans*, a été établie par la duchesse douairière d'Orléans, mère de Louis-Philippe. Le fait qui l'a fait naître est aussi glorieux pour son auteur qu'honorable pour la paroisse de Saint-Leu. Le voici.

Un coiffeur, nommé Sevray, et demeurant au marché Poiré, filleul de M. le duc de Penthièvre, mû par un sentiment de reconnaissance pour son noble parrain, conçut la pieuse pensée de faire célébrer un service pour le repos de l'âme de son bienfaiteur et de celle de l'infortunée princesse de Lamballe. Il communiqua son dessein à quelques vieux serviteurs demeurés fidèles au culte du malheur, et, ceux-ci l'ayant pleinement adopté, il alla d'abord à l'église Saint-Eustache, paroisse de la maison de Penthièvre, pour y demander un service gratuit. Soit crainte politique, soit tout autre motif, sa demande n'y obtint point un accueil favorable. Il se rendit ensuite auprès de M. Laurens, alors curé de Saint-Leu, qui acquiesça à ses désirs, en ajoutant que lui et son clergé prieraient volontiers pour un prince dont tous les jours

---

chœur; un grand nombre de services fondés à perpétuité; la fondation d'un lit aux Incurables, pour un pauvre infirme de la paroisse, etc., etc.

furent consacrés à verser des bienfaits et des consolations dans le sein de l'indigence et du malheur. Ce service fut en effet célébré de la manière la plus solennelle; un bon nombre de familles pieuses, et quelques personnes notables du faubourg Saint-Germain, attachées à l'ancienne cour, s'y rendirent avec empressement. Il eut ensuite lieu chaque année, le 4 mars pour le duc, et le 2 septembre pour l'infortunée princesse de Lamballe. Il en fut ainsi pendant toute la durée du règne impérial.

Au retour de l'émigration, en 1814, la duchesse douairière d'Orléans, digne fille du duc de Penthièvre, informée du zèle du sieur Sevray pour la mémoire de son père, et du désintéressement que le clergé de Saint-Leu avait montré en faisant ce service, récompensa noblement ce fidèle serviteur par une pension convenable. Quant à l'église de Saint-Leu, la duchesse d'Orléans voulut que les deux services continuassent à y avoir lieu de son vivant et après sa mort. Dans l'acte de ses dernières volontés, du 6 juin 1821, elle constitua à perpétuité une rente annuelle de huit cents francs pour le service de son père le duc de Penthièvre, et pour celui de sa belle-sœur la duchesse de Lamballe. Les pauvres de la paroisse ont leur part dans cette fondation.

Avant de terminer cet article, on nous pardonnera de jeter quelques fleurs sur la tombe de ce prince bienfaisant, et sur celle de la princesse de Lamballe.

Le duc de Penthièvre était fils du comte de Toulouse,

et petit-fils de Louis XIV. Il se distingua dans plusieurs actions par ses talents et par son courage. A la bataille de Fontenoi surtout, il montra que le sang qui coulait dans ses veines était digne de la source où il l'avait puisé. Marié à une princesse de la maison régnante de Modène, il en eut deux enfants, la duchesse douairière d'Orléans, qui épousa Philippe d'Orléans, et Louis de Bourbon-Penthièvre, qui eut pour femme la princesse de Lamballe, de la branche cadette de la maison de Carignan-Savoie. Après un voyage en Italie, où il réussit à faire rentrer son beau-père dans ses Etats, le duc de Penthièvre vécut en simple particulier, tout occupé de bonnes œuvres. Obligé en 1792 de s'éloigner de Paris, pour éviter la persécution, il se retira à Vernon, avec sa fille la duchesse d'Orléans. Pour les mettre à l'abri de la hache révolutionnaire, les citoyens de la ville élevèrent devant la porte du château le plus bel arbre de la forêt avec cet écriteau en gros caractères : *Hommage à la vertu!* Quelques mois après, il apprit la mort de son parent et de son roi; il ne put résister à ce dernier coup, et il mourut chrétiennement, âgé de soixante-huit ans, le 4 mars 1793. Telles furent la vie et la mort d'un des meilleurs princes de la maison de Bourbon.

Florian, si connu par ses poésies où l'on respire le parfum de la plus aimable comme de la plus élégante naïveté, fut le secrétaire de ce prince, et quelquefois aussi le confident et le distributeur de ses aumônes. Il lui

dédia son poëme de Ruth; voici en quels termes il le fit (1) :

De ma sensible Ruth, prince acceptez l'hommage;
Il a fallu monter jusques au premier âge
Pour trouver un mortel qu'on pût vous comparer.
En honorant Booz, j'ai cru vous honorer;
Vous avez sa vertu, sa douce bienfaisance;
Vous moissonnez aussi pour nourrir l'indigence;
Pieux comme Booz, austère avec douceur,
Vous aimez les humains, et craignez le Seigneur.

Que pourrai-je dire de l'infortunée princesse de Lamballe? On connaît son histoire lamentable. Devenue veuve peu d'années après son mariage, elle acquit par ses grandes qualités l'estime et l'amitié de Marie-Antoinette. Fidèle à la reine de France dans la prospérité, elle ne lui fut pas moins dévouée dans ses malheurs. Elle eût voulu, en effet, partager jusqu'à la fin les rigueurs de la prison de la tour du Temple avec les royales victimes; mais on l'en arracha peu de jours après, pour la conduire à la

(1) La révolution jeta Florian dans les cachots en expiation de sa naissance, de sa vertu et de son talent; il mourut en 1794, peu de temps après sa mise en liberté, des suites des souffrances physiques et morales qu'il avait éprouvées durant sa captivité. Il était âgé de quarante-six ans. On dit qu'il *faisait assaut de charité* avec son noble et royal bienfaiteur.

Force. Condamnée par le tribunal de sang, un sicaire lui abattit la tête d'un coup de sabre. L'histoire a raconté la fin de cet horrible drame. Laissons parler ici Delille dans son touchant poëme de la Pitié.

Lamballe a succombé, Lamballe dont le zèle
A sa reine en mourant est demeuré fidèle!
Et ces cheveux si beaux, ce front si gracieux,
Dans quel état, ô Ciel ! on les montre à ses yeux !
La nature en frémit, et l'amitié tremblante
A des traits si chéris recule d'épouvante.

Ch. III.

§ X. — *Objets d'art.*

Mais revenons à notre sujet, rentrons dans Saint-Leu, et disons quelques mots des objets d'art qui en assez bon nombre décorent ce sanctuaire.

L'église de Saint-Leu était convenablement ornée avant la révolution du siècle dernier. A chaque pilier du chœur et de la nef était appendu un tableau; on en voit encore les supports en fer. Au-dessus du maître-autel, dans l'abside, était une cène, chef-d'œuvre de *Porbus*, de l'école flamande (1).

---

(1) Il y avait autrefois dans cette église la *Nativité de N.-S.*, et un *Saint Gilles* en habits de bénédictin, par Oudry ; une *Ascen-*

Ceux qu'elle possède aujourd'hui sont assez nombreux. Quelques-uns lui ont été donnés par la ville de Paris. Des quatre grands tableaux du chœur et de la nef, l'un représente *saint Leu*, délivrant des prisonniers; un autre, *le Sauveur* apaisant une tempête; un autre, *saint Gilles* découvert dans sa solitude par les officiers du roi des Goths. Quant au quatrième, il rappelle un trait de la vie de *sainte Marguerite, reine d'Ecosse*. Le premier et le quatrième, l'un de Dubois et l'autre de Gassies, sont les plus estimés. Dans la première chapelle à droite, on voit *saint François de Sales* sur son lit de mort, chef-d'œuvre de Philippe de Champaigne, donné à Saint-Leu en 1816 par madame Giguet; une *Nativité* de Vatout, et un *Saint Jérôme* de l'école espagnole. Derrière le chœur, une bonne copie de la *Descente de croix* du Titien, école italienne. Une *Communion de sainte Marie d'Egypte*, ouvrage estimé. Le *Mariage de sainte Catherine*, d'après le Pérugin, école italienne. *Notre-Seigneur* rendant la vue à l'aveugle-né, par Colson. Un *Christ* de Mignard.

Près de la sacristie se trouve un petit tableau de la

---

sion par Bertin. A l'entrée du chœur, à droite, un grand tableau représentant, d'après nature, Louis XV enfant, sa gouvernante, les ducs d'Orléans et de Bourbon, le maréchal de Villeroy, gouverneur du jeune roi, priant saint Leu pour la conservation du prince : il était dû au pinceau de Justinar. Piganiol de la Force, t. II, art. *Saint Leu*.

sainte Vierge. Cette toile, dont on ignore l'auteur, rappelle un événement qui arriva en 1418 dans la rue aux Ouës (aux Ours), et qui est rapporté par de graves historiens du temps. Un soldat du régiment de Bourgogne, étant entré dans une maison de jeu, y perdit tout, jusqu'à ses habits. Furieux de cette perte, il sort en blasphémant, et passant devant une statue de la Vierge, placée dans une niche de la maison qui porte aujourd'hui le n° 39 de la rue aux Ours, il frappa la statue d'un coup de couteau; il en sortit du sang. Les voisins, indignés de cette profanation, le déférèrent à la justice; et par arrêt du parlement, il fut condamné à être brûlé sur le lieu même où l'attentat avait été commis. Pendant longtemps on célébra, chaque année, une messe de réparation pour l'outrage fait à la mère de Dieu.

Cinq médaillons peints sur la même toile environnent l'image de la Vierge : le premier représente le soldat joueur qui perd tout; le deuxième le montre frappant la statue en blasphémant; le troisième représente son emprisonnement; le quatrième, son jugement, et le cinquième, son supplice. On lit ces mots écrits sur ce tableau : « Cette image a été faite en 1772, en l'honneur du signalé miracle arrivé à Paris, rue aux Ours, paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, le 3 juillet 1418 ; en mémoire de quoi les bourgeois de ladite rue, tous les ans à pareil jour, brûlent l'effigie du malfaiteur qui malheureusement frappa l'image de la sainte Vierge, de laquelle sortit du sang,

et fut puni par arrêt de la cour du parlement comme il est représenté ci-dessus. »

Il ne s'agit point ici de discuter sur la vérité du miracle, ni sur la sévérité des lois de cette époque : la tâche de l'historien n'est que de rappeler un fait de notoriété publique consigné dans des monuments authentiques et rapporté par des auteurs dignes de foi. Au-dessous de ce tableau se trouve un morceau curieux du moyen âge; c'est une table de marbre divisée en trois compartiments qui représentent en bas-relief, le premier la cène, le deuxième la trahison de Judas, le troisième la flagellation.

Sur le tabernacle de l'autel de Saint-Gilles, on voit une statue de 18 à 20 pouces de hauteur. Cette statue représentant la Vierge de Nanterre est identiquement la même qui était sur l'autel du tombeau de sainte Geneviève avant 92. Elle fut donnée à M. Martinet pour l'église Saint-Leu, en 1814, par M. Fremin son ami, et génovéfain comme lui (1). Le grand christ placé au-dessus du maître-autel est remarquable par la pose de la tête et par l'expression de la douleur. Enfin, dans la chapelle du Sacré-Cœur, on voit une boiserie en chêne, riche en bas-

---

(1) M. Fremin était ancien chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Cette communauté suivait la règle de Saint-Augustin. M. Martinet était un de ses membres. M. Fremin, après le concordat, fut nommé vicaire général de Tours.

reliefs parfaitement travaillés. L'orgue, l'un des meilleurs instruments de ce genre, a été fait par Cliquot, facteur distingué du dernier siècle.

§ XI. — *Reliques.*

Un objet plus digne encore de l'attention d'un vrai croyant, c'est la cendre sacrée des héros du christianisme, je veux parler des reliques. Peu d'églises de Paris en sont aussi bien pourvues que celle de Saint-Leu. Voici les principales : une relique de *sainte Hélène,* mère de l'empereur Constantin ; des restes de *saint Denis* et *de ses compagnons martyrs,* de *saint Leu* et de *saint Gilles,* de *saint Céran,* évêque de Paris, de *sainte Aude,* vierge et compagne de sainte Geneviève, de *sainte Clotilde,* reine de France. Cette dernière relique a été cédée en 1814, à Saint-Leu, par M. Fremin, ancien chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Quant à celle de sainte Hélène, elle a été donnée en 1820 par les chevaliers du Saint-Sépulcre. L'église de Saint-Leu possède aussi deux parcelles de la vraie croix. Toutes ces reliques sont accompagnées de leurs authentiques.

§ XII. — *Monument Lamoignon.*

Dans la seconde chapelle, du côté méridional, en entrant par la rue Saint-Denis, on aperçoit encore les traces d'un monument funéraire mutilé par le marteau destruc-

teur de la révolution du siècle dernier. Ce monument, œuvre de Girardon, fut élevé à la mémoire de madame de Lamoignon, née de Landes, à celle de son fils et de son petit-fils. Celui-ci fut président à mortier, et celui-là premier président du parlement de Paris. Voici les trois épitaphes telles que Malingre et Piganiol de la Force nous les ont conservées :

D. O. M.
Mariæ de Landes
CHRISTIANI DE LAMOIGNON
SENATUS PRÆSIDIS
Uxori.
Religionis, *Modestiæ*, *Fidei in conjugem*,
Charitatis in Liberos, *Liberalitatis in pauperes singulari exemplo*,
Guillelmus de Lamoignon,
Senatûs Princeps, *optimæ Parenti P.*
Vivere cœperat XXVIII. *Decemb.*
M. D. LXXVI.
Desiit XXXI. *Decemb.* M. D. C. L. I.
Tumulo alibi designato,
Pauperes hoc loco raptim condidère.

EJUSDEM

Guillelmi de Lamoignon *Cor*,
ejus jussu pedibus Charissimæ Matris appositum hic quiescit.
Anno M. DC. LXXVII. X. *Decembris.*

CHRISTIANUS FRANCISCUS
DE LAMOIGNON
GUILLELMI FILIUS, MARCHIO
DE BASVILLE,
Baro de Saint-Yon,
in Senatu Parisiensi per XXV. *annos*
Orator Regius;
per VIII. *Præses infulatus;*
Litium inter Magnates quotidiè rogatus
domi Arbiter;
Æqui studio, dicendi facundiâ,
maturitate consilii, morum comitate,
pietate in Deum insignis.
Obiit VII. *Aug.* M. DCCIX.
ætat. LXV.
Corpus hùc suum à Pauperibus deferri
jussit.
MARIA VOISIN
Uxor Carissima, lecto sibi eodem Tumulo,
mœrens posuit.

Voici la traduction des trois épitaphes : « A Dieu très-bon et très-grand. Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, à la mémoire de la meilleure des mères, *Marie de Landes*, épouse de Chrétien de Lamoignon, président du parlement. Elle fut un modèle accompli de piété, de modestie, de fidélité conjugale, de bonté envers ses enfants, et de charité pour les pauvres. Elle vint au monde le 28 décembre 1576;

elle mourut le 31 décembre 1651. Le lieu de sa sépulture avait été désigné ailleurs; mais les pauvres s'emparèrent de son corps, et le déposèrent en ce lieu. »

« Le *cœur* du même Guillaume de Lamoignon, par acte de ses dernières volontés, repose en ce lieu aux pieds de sa mère chérie. L'an 1677, le 10 décembre. »

« Chrétien François de Lamoignon, fils de Guillaume, marquis de Basville, baron de Saint-Yon, avocat général du parlement de Paris, durant l'espace de vingt-cinq ans. Nommé président à mortier, il continua encore pendant huit ans à employer ses loisirs de chaque jour à terminer les procès des grands; il fut habile jurisconsulte, célèbre par son éloquence, par la maturité de ses conseils, par l'affabilité de ses manières, et par sa piété envers Dieu. Il cessa de vivre le 7 août 1709, âgé de soixante-cinq ans. Il ordonna que son corps fût transporté ici par les pauvres. ».

« *Marie Voisin*,

son excellente épouse, s'est choisi la même tombe, et, pénétrée du plus vif regret de la perte de son mari, elle a fait graver cette épitaphe (1). »

---

(1) Madame de Lamoignon, née Voisin, légua à cette église

Madame de Lamoignon, née de Landes, était très-recommandable sous tous les rapports, mais particulièrement par sa charité envers les pauvres. Ceux de Saint-Leu en avaient reçu des bienfaits immenses; elle était leur seconde Providence; aussi lui donnèrent-ils à sa mort une preuve signalée de leurs regrets et de leur reconnaissance. Elle avait demandé à être enterrée dans l'église des récollets de Saint-Denis. Avant de l'y conduire, sa famille commanda un service à Saint-Leu; les pauvres y versèrent des larmes abondantes autour de son cercueil. Le service funèbre terminé, les parents de l'illustre défunte, avant de se mettre en marche pour Saint-Denis, allèrent dîner. Pendant le repas, les pauvres de Saint-Leu creusèrent une tombe dans l'église, et y déposèrent le cercueil. On crut devoir céder aux cris de douleur et aux larmes de ces infortunés, qui n'avaient point voulu se voir séparés des restes vénérés de celle qui fut leur généreuse bienfaitrice. Ce trait vaut à lui seul le plus bel éloge. Son fils, Guillaume de Lamoignon, était le célèbre premier président de Paris; ce magistrat compta au nombre de ses amis les Bourdaloue, les Racine, les Boileau, et son oraison funèbre fut prononcée par Fléchier. Voici les

---

vingt-cinq mille livres en inscription sur l'hôtel de ville, dont l'intérêt était destiné à faire prier pour sa famille, et à augmenter de quatre cierges le luminaire des saluts de l'année. On voit le titre de cette donation aux archives du royaume.

vers que lui a consacrés le législateur de notre Parnasse :

C'est à toi, Lamoignon, que le rang, la naissance,
Le mérite éclatant et la haute éloquence,
Appellent dans Paris aux sublimes emplois,
Qu'il sied bien d'y veiller pour le maintien des lois.
Tu dois là tous tes soins au bien de ta patrie.
Tu ne t'en peux bannir, que l'orphelin ne crie,
Que l'oppresseur ne montre un front audacieux,
Et Thémis, pour voir clair, a besoin de tes yeux.

BOILEAU, *Ep.* VI.

En terminant cet article, j'émets le vœu de la restauration de ce monument, ou par la ville de Paris, ou par quelque descendant de cette illustre famille, à laquelle l'ancienne magistrature fut redevable d'une partie de son éclat; cela me paraît d'autant plus convenable, que les corps reposent encore dans le caveau de la chapelle.

§ XIII. — *Curés célèbres et anciens marguilliers.*

Parmi les curés de la paroisse de Saint-Leu, il en est plusieurs qui se sont fait remarquer par leurs écrits ou qui ont été promus à d'éminentes dignités. M. Rumet, qui la gouverna au commencement du XVII[e] siècle, a composé sur la sainte Ecriture un ouvrage estimé qui a pour titre : *Viridarium sacræ Scripturæ*, Jardin de la sainte Ecriture. M. André du Saussay, un de ses successeurs, est auteur

d'un martyrologe des saints de la France : *Martyrologium gallicanum* (1). Sa science et ses grandes vertus le firent promouvoir à l'épiscopat. M. Vivant, après avoir été curé de Saint-Leu, fut nommé grand chantre du chapitre de Notre-Dame, et ensuite recteur de l'université de Paris ; il a composé quelques ouvrages de théologie et quelques proses du missel de Paris. M. l'abbé Laurent, qui a occupé cette cure depuis 1804 jusqu'en 1811, était habile théologien ; Napoléon le consulta quelquefois, et le *nomma* à l'évêché de Metz. Mais les tristes démêlés qui s'élevèrent entre l'empereur et Pie VII, de sainte et glorieuse mémoire, furent cause qu'il n'obtint pas ses bulles d'institution. Tous les curés que nous venons de nommer étaient docteurs en Sorbonne (2).

La fabrique de Saint-Leu a aussi compté parmi ses membres quelques personnages illustres ; nous n'en nom-

---

(1) Lors de l'érection de l'évêché de Paris en archevêché en 1622, l'archevêque de Sens et son chapitre y formèrent opposition et publièrent quelques écrits à ce sujet. M. du Saussay, curé de Saint-Leu, y répondit, et prouva que le pape, dans la plénitude de sa puissance, avait le pouvoir d'ériger des évêchés en archevêchés.

(2) De célèbres prédicateurs firent entendre leurs voix éloquentes dans cette église. Massillon y prêcha le carême de 1708. Quelques années avant 1791, l'abbé Maury y donna plusieurs sermons.

merons que quatre: en 1414, M. de Marle, chancelier de France; en 1673, M. Denis Pasquier, conseiller du roi et trésorier de France; en 1696, M. Louis Pasquier, fils du précédent, et M. Etienne Pasquier, aussi conseiller du roi, père du président actuel de la chambre des pairs: tous quatre furent premiers marguilliers de cette paroisse (1). Le conseil de l'*œuvre* était alors composé du curé, de deux magistrats et de deux notables marchands.

§ XIV. — *Associations anciennes et actuelles.*

La paroisse de Saint-Leu et Saint-Gilles avait autrefois trois associations religieuses : la confrérie des saints Anges gardiens, celle du Saint-Sacrement, et celle du saint Nom de Jésus pour le soulagement des pauvres. Ces trois associations n'existent plus, mais elles sont remplacées par trois autres : la confrérie du Saint-Rosaire, celle du Sacré-Cœur de Jésus, et une association pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Une maison de secours pour les pauvres, rue Quincampoix, n° 33, est dirigée par les sœurs de Saint-Marthe.

---

(1) Madame Pasquier, mère de M. le président de la chambre des pairs et de M. le directeur de la caisse d'amortissement, exerça les fonctions de dame de charité envers les pauvres de Saint-Leu tout le temps qu'elle demeura sur cette paroisse; elle était aussi recommandable par sa piété, que par sa compassion pour les indigents.

Ces sœurs reçoivent dans trois classes et un ouvroir les petites filles du quartier.

Quatre classes ouvertes aux garçons sont tenues par les frères des écoles chrétiennes; deux sont placées rue de la Chanverrie, et les deux autres rue Salle-au-Comte.

§ XV. — *Eglise et couvent du Saint-Sépulcre.*

Sur le territoire actuel de la paroisse Saint-Leu, il existait trois établissements auxquels nous croyons devoir consacrer quelques lignes. Ces établissements sont l'*église et le couvent du Saint-Sépulcre*, l'*hôpital de Saint-Jacques aux Pèlerins*, et la célèbre *abbaye de Saint-Magloire*.

L'église et le couvent du *Saint-Sépulcre* s'élevaient sur le local où se trouve aujourd'hui la *Cour Batave*, rue Saint-Denis, n° 124. La pensée qui avait présidé à cet établissement eut son principe dans la charité chrétienne. Au temps des croisades, lorsque les fidèles de l'Occident tournaient leurs regards et leurs bras vers leurs frères de l'Orient, opprimés sous le joug des barbares sectateurs de Mahomet, il se forma plusieurs sociétés religieuses et militaires. Parmi les hommes qui se dévouaient à la délivrance des esclaves chrétiens, les uns, s'enrôlant sous les étendards de la croix, volaient vers les rives du Jourdain pour combattre les infidèles; les autres, pour s'associer à cette guerre sainte dont ils ne pouvaient partager les dangers, élevaient des monuments destinés

à procurer quelques secours aux pèlerins et aux croisés qui partaient pour l'Orient ou qui en revenaient. C'est à ces nobles et généreux sentiments que durent leur origine les ordres hospitaliers et militaires de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes, de Malte, de Saint-Lazare et du Saint-Sépulcre. Tous ces ordres, quoi qu'on en ait dit, rendirent des services réels à l'humanité aussi bien qu'à la religion.

Vers le commencement du XIV[e] siècle, des bourgeois de Paris qui avaient pris la croix et fait vœu d'aller au Saint-Sépulcre de Jérusalem, ou qui en étaient revenus, formèrent une confrérie, et conçurent le projet de bâtir un hôpital pour les pèlerins qui passeraient par Paris. Louis de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, leur donna, en 1325, deux cents livres *parisis*, pour acheter un terrain rue Saint-Denis (1); sur ce terrain s'élevèrent des constructions, et l'église de la confrérie, commencée en 1325, fut terminée deux années après. Six évêques se trouvèrent à la pose et à la bénédiction de la première pierre : les reines de France et d'Angleterre, avec une nombreuse suite, assistèrent à cette cérémonie, présidée par l'archevêque d'Auch, avec l'agrément de l'évêque de Paris.

Le Saint-Sépulcre de Jérusalem étant tombé au pou-

---

(1) Somme considérable à cette époque où le numéraire était rare; car la livre parisis valait 24 fr.

voir des infidèles, le nombre des pèlerins diminua considérablement ; de sorte que les chevaliers de la Confrérie avaient rarement l'occasion d'exercer l'hospitalité envers eux. Que firent-ils alors pour donner un emploi utile à leur fondation? Ils établirent un chapitre et le dotèrent. La fonction principale de ces bénéficiers ecclésiastiques consistait à prier pour les fondateurs et à exercer l'hospitalité envers les pèlerins lorsqu'il s'en présentait. Ceux-ci recevaient *un pain et* 60 *sols* d'aumône. Toutefois, comme les revenus destinés aux pèlerins restaient en grande partie sans application, un édit rendu en 1672 à la sollicitation de Louvois (1), réunit les biens du Saint-Sépulcre à ceux de l'ordre de Saint-Lazare et du mont Carmel. Un autre édit de Louis XIV, rendu en 1693, fit rentrer les chevaliers et le chapitre en possession de leurs biens. Mais la Confrérie ne demeura pas longtemps tranquille : ses revenus lui furent de nouveau enlevés et donnés à l'ordre de Saint-Lazare, qui en eut la manutention et la jouissance jusqu'en 1790. Pendant la révolution, lors de la vente des biens du clergé, une société de spéculateurs hollandais acheta les constructions dont nous venons de parler. Ces constructions furent abattues, et sur leur emplacement s'élevèrent celles qui

---

(1) M. de Louvois, ministre de la guerre sous Louis XIV, était vicaire général temporel de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

entourent aujourd'hui la *Cour Batave*, ainsi nommée de la patrie des spéculateurs qui la formèrent.

L'église du Saint-Sépulcre jouissait des droits paroissiaux, mais seulement sur les maisons qui l'environnaient et qui lui appartenaient. Elle avait ses fonts baptismaux et son clocher. La grande porte donnant sur la rue Saint-Denis, était digne d'attention. Plusieurs tableaux et statues de mérite décoraient cette église. Nous avons dit plus haut que la confrérie du Saint-Sépulcre transféra son *quartier général* en 1780 dans la chapelle du Tombeau à Saint-Leu, et que depuis 1814 jusqu'en 1823, cette association militaire, religieuse et hospitalière, continua à s'y réunir aux solennités de l'ordre (1). Dans cette dernière période, pour avoir le brevet et la décoration de chevalier, on payait 3,000 francs si l'on était majeur, et 4,500 si l'on était mineur.

§ XVI. — *Hôpital Saint-Jacques aux Pèlerins.*

Cet établissement était situé rue Saint-Denis, n° 193, au coin de la rue Mauconseil, n° 1. L'église, longeant la rue Mauconseil, et parfaitement orientée, avait la forme

---

(1) Il parut, en 1814, une petite brochure ayant pour titre : *Précis historique de l'ordre royal et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, par M. le comte Allemand, vice-amiral, administrateur dudit ordre.

d'un parallélogramme ou carré long, sans bas côtés; la voûte était en ogive avec nervures croisées. La nef était éclairée par six grandes fenêtres à meneaux et de style flamboyant; quant à l'abside, elle était percée d'une grande fenêtre, pareillement à meneaux, avec lassis de nervures à point ogival. Le réfectoire et les dortoirs destinés aux pèlerins entouraient l'église au sud et à l'ouest. Sur l'origine de cet établissement, laissons parler l'historien Malingre :

« En 1317, sous le règne de Philippe V dit *le Long*, plusieurs notables et dévotes personnes qui avaient fait le voyage de Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, meues de dévotion, délibèrent entre elles d'édifier une église et un hôpital en la rue Saint-Denis, près la porte aux Peintres, à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de saint Jacques apôtre, pour loger et héberger les pèlerins passants, allants, et retournants de leurs voyages, et d'y fonder quatre chapelains et quatre clercs pour faire le service divin. » Vers la fin de la même année, les confrères pèlerins acquirent de leurs propres deniers un terrain assez vaste, compris entre les quatre rues Mauconseil, du Cygne, la rue Saint-Denis et celle du Cloître; sur cet emplacement ils bâtirent, avec la permission du roi et celle du pape Jean XXII, l'hôpital, l'église et les logements nécessaires. Avant la construction de leur hôpital, les pèlerins avaient eu la permission de se réunir à Saint-Eustache, ensuite dans la chapelle de Quinze-

Vingts, qui était alors entre Saint-Roch et les Tuileries. Mais les curés de Saint-Germain l'Auxerrois et de Saint-Eustache, sur le terrain desquels était cet établissement, ayant consenti à sa construction, on se mit à l'œuvre. La première pierre de l'église fut posée par Jeanne d'Evreux, reine de France, en 1322, et l'année suivante, l'évêque de Beauvais, M. de Marigny, y chanta la première messe; cinq ans après, la même reine fit don à cette église d'une phalange d'un doigt de saint Jacques et de plusieurs autres reliques, dont la translation se fit avec grande pompe de l'église de Saint-Magloire dans celle de Saint-Jacques. Plusieurs prélats, des seigneurs et un grand concours de peuple y assistèrent. Les frais du luminaire furent faits par la reine (1). L'autorisation de faire des quêtes ayant été donnée à la confrérie, celle-ci, par ce moyen, accrut ses revenus à tel point que, tout en donnant d'abondants secours aux pèlerins, elle put avoir un chapitre composé de huit chanoines et de douze chapelains, soit pour les offices de l'église, soit pour le service des pèlerins. Cet hôpital avait un grand

---

(1) Chaque année, le 25 juillet, les confrères faisaient une procession hors de leur église; d'une main ils avaient une torche et de l'autre le bourdon du pèlerin.

Le sceau de l'hôpital portait *saint Jacques* d'un côté et *Charlemagne* de l'autre; car la confrérie prétendait remonter à cet empereur.

nombre de lits, et chaque jour soixante-dix pauvres y étaient hébergés (1). Malgré l'utile emploi de ses ressources, cet hôpital eut à subir le même sort que le Saint-Sépulcre. En 1672, ses revenus furent donnés à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, qui en jouit jusqu'à 1789. La confrérie fut alors supprimée, et l'on en donna les biens à l'hospice des Enfants-Trouvés.

L'hôpital Saint-Jacques a été démoli il y a plus de quarante ans, pour faire place à des maisons et à des boutiques ; mais il n'y a que quatre ans qu'ont disparu les derniers vestiges de l'église. En 1839, en fouillant le sol de cet antique sanctuaire, pour construire le magasin qui a pour enseigne : *aux statues de Saint-Jacques*, on trouva dix statues en pierre, mutilées et noircies par l'humidité ; ces statues représentent les apôtres, et celle de saint Jacques est parfaitement reconnaissable à son costume de pèlerin. Il devait y en avoir treize, y compris celle du Sauveur. Il est probable qu'à l'époque où le vandalisme révolutionnaire brisait les monuments religieux, trois de ces statues furent enlevées, et les autres enfouies. Toutes ces statues en pierre dite *de saint Leu* étaient de

(1) En 1528, saint Ignace de Loyola, faisant ses humanités au collége de Montaigu, fut volé par un élève ; réduit à l'extrémité, il alla demander un gîte dans cet hôpital, et y passa plusieurs mois.

style gothique, et posées sur des culs-de-lampe aux pilastres de l'église.

Ennemie de tout ce qui porte un cachet religieux, l'école voltairienne du dernier siècle s'est élevée contre les croisades et les pèlerinages du moyen âge. Dans quelles erreurs un écrivain n'est-il pas exposé à tomber, lorsque la haine et les préventions dirigent sa plume? Plus impartiaux et plus justes, les vrais savants de notre époque reconnaissent que c'est aux croisés et aux pèlerins que nous sommes redevables en grande partie de nos belles églises et de nos majestueux palais de style gothique, sarrasin et byzantin.

§ XVII. — *Abbaye de Saint-Magloire.*

On ne connaît point la date précise de la fondation de l'église de *Saint-Georges*, dite ensuite de *Saint-Magloire*. On sait seulement qu'elle existait au x^e^ siècle, sur la chaussée qui conduisait de la Cité à Saint-Denis; car il ne faut pas oublier qu'à cette époque, il n'y avait que fort peu d'habitations en ce lieu, qui était hors le mur d'enceinte de Paris. Le cimetière des religieux de Saint-Barthélemy au palais de justice se trouvait près de cette chapelle. Dans le siècle suivant la mère-église y plaça deux religieux; enfin, au commencement du xii^e^ siècle, toute la communauté vint s'y établir, en y transférant le corps de saint Magloire; et c'est de cette époque que le

monastère en prit le nom. L'église agrandie et restaurée, fut consacrée le 5 septembre; elle avait plusieurs chapelles, dont une, dédiée à saint Gilles du côté méridional, servit aux offices paroissiaux des habitants du quartier, jusqu'à ce que la nouvelle église de Saint-Leu-Saint-Gilles fût achevée.

Les religieux de Saint-Magloire étaient de l'ordre de Saint-Benoît; ils étaient vénérés à cause de leurs vertus et de leur science; c'est pourquoi le pape Martin V accorda, en 1420, à Jean Louvel leur abbé, et à ses successeurs, le privilége de porter la mitre et l'anneau; c'est le même abbé qui fut retenu plusieurs années en prison par les Anglais maîtres de Paris, à cause de son attachement à Charles VII, roi de France. Les religieux eurent aussi de graves démêlés avec les comtes de Dammartin, qui, pour agrandir leur hôtel, rue Salle-au-Comte, empiétaient sur le jardin de Saint-Magloire.

Plusieurs confréries étaient établies dans leur église: entre autres, celle des fripiers, qui, en 1550, ayant exposé à l'évêque de Paris que leur état les exposait à des maladies pestilentielles, obtinrent la permission d'y ériger une confrérie en l'honneur de saint Roch et de saint Sébastien.

Quelques-uns des abbés se rendirent célèbres par leurs services, entre autres Gui de Montmirail et Charles Dorcé: tous deux, étant devenus évêques *in partibus* de Mégare, exercèrent des fonctions épiscopales dans le diocèse de

Paris. La formule de leurs actes commençait ainsi : *Frère un tel, par la grâce de Dieu et du saint-siége de Rome, abbé de Saint-Magloire.* Ils étaient seigneurs temporels d'un terrain considérable, qui de la rue Aubri-le-Boucher s'étendait jusqu'à la rue Grénéta, en avançant vers Saint-Nicolas des Champs. C'est à cause de leur titre d'*abbé* que les habitations élevées sur cet endroit prirent le nom de *Bourg-l'Abbé*. Toutefois, malgré les richesses et le crédit dont jouissaient les abbés de Saint-Magloire, ils furent obligés de céder à la volonté de Catherine de Médicis, qui, en 1572, demanda leur maison abbatiale pour y placer une communauté de *filles repentantes*. La reine leur donna en échange l'hôpital Saint-Jacques du Haut-Pas, où ils demeurèrent jusqu'en l'année 1620, époque où le même hôpital fut donné aux pères de l'Oratoire; ceux-ci y établirent le séminaire connu depuis sous le nom de *Saint-Magloire* (1), et on leur accorda les revenus du monastère du même nom. Quant à la mense et au titre d'abbé, ils appartinrent dès lors à l'archevêquede Paris.

Le couvent des filles repentantes dont nous venons de parler fut institué par un religieux de Saint-François. Ce

---

(1) C'est dans ce séminaire que Claude de Santeul, qui a composé plusieurs hymnes pour le bréviaire parisien, fit ses études ecclésiastiques : son frère Jean était chanoine de Saint-Victor. Les hymnes de celui-ci sont marqués V. S. ; les hymnes de celui-là sont désignés par M. S.

saint prêtre, appelé Jean Tisserant, doué d'une éloquence vive et touchante, convertit en 1491 un grand nombre de femmes de mauvaise vie. Parmi celles qui étaient filles ou veuves, plus de deux cents se vouèrent à la pénitence et à la clôture. L'évêque de Paris leur donna une règle qui fut approuvée par le saint-siége. Avant de venir à Saint-Magloire, elles demeurèrent soixante-quatorze ans environ dans l'hôtel d'Orléans, que Catherine de Médicis fit démolir pour y bâtir un palais. Cette communauté, qui depuis le commencement du XVIII^e siècle ne recevait plus que des personnes de bonne vie et mœurs, subsista jusqu'à la révolution de 93.

De toutes les constructions de la célèbre abbaye de Saint-Magloire, il ne reste plus aujourd'hui que quelques pans des murs de l'église, du côté de la rue Saint-Magloire, avec trois ou quatre fenêtres ogivales. Le prolongement de la nouvelle rue dite de *Rambuteau*, en coupant de l'est à l'ouest le jardin devenu cour de roulage, amènera la démolition de ce qui est encore debout. D'ici à cinquante ans, il ne restera plus de traces des trois monuments dont nous venons de donner ici une esquisse succincte. Puisse cette esquisse être agréable à mes lecteurs, qui voudront bien ne pas oublier que si l'église de Saint-Barthélemy, au palais de justice, fut la mère de la paroisse Saint-Leu, celle de Saint-Magloire lui donna asile et protection pendant sa minorité. Ils se rappelleront aussi que le *Saint-Sépulcre* fut institué pour loger et secourir

les pèlerins qui allaient à Jérusalem, ou qui en revenaient, et que *l'hôpital Saint-Jacques* fut bâti pour offrir un asile et des secours à ceux qui faisaient le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Galice.

§ XVIII. — *Etymologie des rues de la paroisse.*

Je crois utile de donner ici, après nos historiens des antiquités de Paris, l'étymologie des rues qui forment l'arrondissement ecclésiastique de cette paroisse.

Les rues Saint-Denis et Saint-Martin, dont une fraction seulement appartient à Saint-Leu, tirent leur nom de deux célèbres abbayes assez connues (1). La rue *Quincampoix*, selon quelques auteurs, a emprunté son nom d'un ancien propriétaire qui avait sa maison dans cette rue. D'autres pensent, avec moins de raison, ce me semble, que le nom *Quincampoix* ou *Quinquampoix* lui vient de *quinque campanalium*, des *cinq cloches*, ou paroisses dont dépendait autrefois cette rue, savoir : Saint-Nicolas des Champs, Saint-Merry, Saint-Josse, le Saint-Sépulcre et Saint-Leu. Chacune de ces cinq églises y avait des parois-

---

(1) Le prieuré de Saint-Martin des Champs, où se trouvent le conservatoire des arts et métiers et la mairie du sixième arrondissement.

L'abbaye Saint-Denis, dont la basilique renferme les tombeaux des rois France.

siens (1). La rue *Salle-au-Comte*, parce que *les comtes* de Dammartin y avaient leur hôtel. La rue *Mondétour*, autrefois *Maudestour* ou *Maudestor*, tire son nom d'un riche propriétaire qui habita jadis cette rue. Selon d'autres antiquaires, *Mondétour* signifie *mauvais tour* que quelqu'un aura essuyé en y passant. La rue du *Cloître-Saint-Jacques-l'Hôpital*, ainsi appelée de l'hôpital Saint-Jacques. Telles sont les rues de cette paroisse qui vont du sud au nord.

Voici celles qui suivent la direction de l'est à l'ouest : la rue *aux Ours* se nommait autrefois la rue *aux Ouës*, parce que des rôtisseurs d'*oies* s'y trouvaient établis ; et le peuple, qui estropie ou dénature souvent les noms, a fini par dire la rue aux *Ours* ; l'autorité administrative a été obligée d'écrire comme tout le monde prononçait.

La rue *Rambuteau* ; ce nom lui vient du premier magistrat civil du département de la Seine. La rue de *Venise*, autrefois *Bertaut-qui-dort*, ainsi nommée de l'enseigne *à l'Hôtel de Venise*. Le passage *Molière*, improprement appelée d'une *salle de divertissement de bas étage*. Le passage *Beaufort*, ainsi nommé du fameux duc de Beaufort, *le roi des halles*, qui habita jadis un hôtel en ce lieu même.

---

(1) C'est dans cette rue que le fameux Ecossais *Law*, justement repoussé par sa patrie, établit avec la permission de la régence, sa funeste banque, où tant de capitalistes de Paris et des provinces vinrent engloutir des fortunes immenses. On dit qu'il occupait la maison qui porte le n° 47.

La rue *Mauconseil, vicus mali consilii*, a pris son nom du seigneur de *Mauconseil* en Picardie, qui posséda jadis un hôtel dans cette rue. L'enseigne à l'hôtel du *Cygne* a donné son nom à la rue *ainsi appelée*. La petite rue des *Pèlerins-Saint-Jacques*, ainsi nommée de *l'hôpital Saint-Jacques*.

Les *Grande* et *Petite Truanderies*, ainsi nominalement qualifiées, parce qu'autrefois ces deux rues furent habitées par de mauvais sujets qu'on appelait *truands*. La rue de la *Chanverrie*, des marchands de *chanvre* et de *cordes* qui y avaient leur commerce; elle est aussi appelée *Chanverrerie*, à cause d'une fabrique de *verrerie* établie autrefois sur un champ traversé par cette voie. La rue des *Prêcheurs*, à cause d'une maison qui portait une enseigne *au Prêcheur*. La *Cossonnerie, via cochonaria*, rue des marchands de viande de c.... de porc : deux maisons seulement, à l'entrée de cette rue, appartiennent à la paroisse Saint-Leu. La rue *Saint-Magloire*, ainsi appelée du voisinage de la *célèbre abbaye* de ce nom.

La paroisse de Saint-Leu a un peu plus de la moitié de sa population sur le sixième arrondissement municipal; le reste appartient au quatrième et au cinquième : avant la révolution du dernier siècle, elle était beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est actuellement.

En voyant cette paroisse resserrée entre trois autres, qui ont chacune de 40 à 50,000 âmes, et dont deux touchent presque les murs de Saint-Leu par les rues *aux Ours*

et *Mauconseil*, on ne peut s'empêcher de reconnaitre que cette église a été lésée dans la portion de territoire qui lui a été assignée. Les deux administrations le savent : leur équité et leur sagesse sentent la nécessité de revenir à une nouvelle démarcation. Elles n'attendent sans doute, pour la faire, que des circonstances favorables. Ce ne peut être qu'une question de temps.

TABLE DES MATIÈRES.

—

NOTICE

SUR

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

4

0

NOTICE

SUR LA PAROISSE

DE

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS,

A PARIS;

ORIGINE HISTORIQUE

ET

DESCRIPTION DE SON ÉGLISE,

DE SES CHAPELLES ET SÉPULTURES,
DE SES ÉTABLISSEMENS ANCIENS ET NOUVEAUX, DE SES HÔTELS,
RUES, BOULEVARDS, PLACES, IMPASSES, PASSAGES, ENCLOS;

PAR L'ABBÉ PASCAL,
Chanoine honoraire, Membre du clergé de cette Paroisse,
Correspondant du Comité historique des arts et monumens, près le Ministère de l'Instruction publique,
Membre titulaire de l'Institut d'Afrique pour la section d'Archéologie, etc.

PARIS.

A LA SACRISTIE DE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

LAGNY FRÈRES, LIBRAIRES, RUE BOURBON-CHATEAU, 1. | L'AUTEUR, RUE AUMAIRE, 40.

1841.

A

M. Jean-Baptiste Frasey,

Curé de Saint-Nicolas-des-Champs, Doyen de MM. les Curés de Paris,
licencié de l'ancienne Faculté de Théologie,
Chanoine honoraire de l'Église Métropolitaine de Notre Dame,

ET

A MM. les Membres du Conseil de Fabrique de cette Paroisse.

LETTRE

DE M^GR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

A L'AUTEUR.

Paris, le 16 août 1841.

Le compte favorable qui nous a été rendu, Monsieur l'Abbé, de vos *Notices historiques sur les paroisses de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Louis-en-l'Ile,* nous prouve que vous avez parfaitement compris l'utilité de fixer et de conserver des traditions précieuses et intéressantes pour les pieux fidèles et les archéologues.

Je verrai avec plaisir le goût de ce genre de travail se répandre et assurer à nos neveux une connaissance exacte de l'état des arts chez nos pères et de leur zèle pour les monumens religieux.

Recevez, monsieur l'Abbé, l'assurance de mon sincère attachement.

† DENIS, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

CONSTRUCTIONS PRIMITIVES ET SECONDAIRES.

§ I.

Discussion préliminaire.

« L'antiquité donne aux temples et aux cérémonies un caractère d'autant plus vénérable qu'elle nous en présente une origine plus reculée. » Ces paroles, qu'un écrivain célèbre (1) met dans la bouche d'un païen, en faveur de son culte qu'on le sollicitait d'abandonner pour embrasser la foi chrétienne, peuvent, sans nul doute, s'appliquer aux monumens que la même foi, victorieuse du monde, a édifiés. Parmi ceux

(1) Minutius-Félix.

dont la capitale de France, fille aînée de l'Eglise, peut se glorifier, nous plaçons le temple érigé, en l'honneur du vrai Dieu, sous l'invocation de saint Nicolas. Cet illustre pontife de l'Eglise de Myre, ville métropole de la Lycie, dans l'Asie-Mineure, avait laissé après sa mort une si haute idée de ses vertus, que la liturgie de saint Jean Chrysostome lui avait consacré une prière spéciale, et que la ville de Constantinople avait bâti en son honneur plusieurs basiliques. L'Église grecque lui a toujours voué un culte solennel, et l'on n'ignore pas que la Russie, convertie à la religion chrétienne, se plaça sous le patronage de saint Nicolas. Aujourd'hui encore, ce grand empire, quoique séparé de la communion catholique par le déplorable schisme de Photius, conserve pour le saint évêque de Myre l'antique vénération dont les populations orientales lui ont transmis l'héritage. Après Dieu, le Moscovite ne reconnaît point, si l'on peut ainsi parler, une providence plus bienveillante que celle de saint Nicolas. Trop heureuses ces immenses contrées, si leur foi était celle du pontife illustre que la pureté de sa doctrine et son intime et constante union avec l'Église romaine ont placé dans le catalogue des saints qu'elle honore !

Nous n'avons point à discuter les différentes opinions qu'on a émises sur le grand évêque de Myre, sur sa présence au concile de Nicée et la translation

de ses reliques à Bari, dans le royaume de Naples, vers la fin du onzième siècle. Il est constant que l'Eglise occidentale avait une grande vénération pour saint Nicolas, au moins trois siècles avant cette translation. Celle-ci n'a donc pu être le signal de l'empressement que montraient les peuples de l'Europe pour le culte de ce saint. L'histoire de Robert, roi de France, nous apprend que ce pieux monarque fit ériger, à Paris, une église, ou du moins une chapelle en l'honneur de saint Nicolas. Tout le monde convient de ce fait; mais il n'y a point unanimité d'opinions sur le lieu même où cet édifice fut élevé. Il entre donc dans notre plan de faire connaître et de concilier, s'il est possible, les sentimens opposés de plusieurs écrivains.

Selon quelques historiens qui ont écrit sur Paris, une maison royale existait auprès de cette ville, dans les vastes champs qui se prolongeaient de la rive septentrionale de la Seine jusqu'à Saint-Denis. Il paraîtrait qu'auprès de ce palais il y avait très anciennement une abbaye sous le nom de Saint-Martin. Personne n'ignore quelle était la dévotion des rois et des peuples envers ce grand évêque de Tours. Sa chape était le *palladium* de nos armées, et jamais il ne se livrait de bataille où les Français ne portassent respectueusement cette fameuse relique, comme un gage certain de la victoire. On ne pourrait donc pas être surpris que les princes missent sous la protection de saint Martin

leur demeure royale, en l'édifiant auprès d'un monastère qui portait son nom. Ainsi, malgré l'absence de documens positifs, nous serions enclin à suivre le sentiment des écrivains qui admettent l'existence d'une maison royale dans le voisinage de Saint-Martin-des-Champs, aux portes de l'ancienne enceinte de Paris. Sans doute ce n'était point la demeure habituelle des rois, puisque leur palais était situé dans la Cité, à l'endroit même qui est aujourd'hui connu sous le nom de *Palais de Justice*. Mais, en ces temps-là, pas plus que dans les temps modernes, les têtes couronnées ne se bornaient pas à une seule résidence royale. Et, antérieurement même à l'époque dont nous parlons, n'y avait-il pas autour de la capitale plusieurs habitations décorées du nom de *royales*, d'où ces monarques ont daté plusieurs actes de leur autorité souveraine? Il ne nous est pas démontré qu'il n'y en avait point de ce genre auprès du monastère Saint-Martin.

Robert, auquel son titre de *Dévot* a valu de la part des petits esprits de la secte voltairienne un brevet de ridicule qui n'a point été ratifié par les esprits véritablement forts, les hommes instruits et les historiens consciencieux; ce roi, que les chroniqueurs plus rapprochés du temps où il a vécu nous représentent comme un homme *lettré*, *vertueux*, *sage* et *de bonnes mœurs*, fit bâtir un palais remarquable, *insigne*, et voulut qu'on y annexât une chapelle en l'honneur de

saint Nicolas. Voilà ce que dit *Helgaldus*, *Helgaud*, moine de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, dans sa vie de Robert. Quel lieu précis occupait ce palais? Etait-ce une construction toute nouvelle, ou une réédification? C'est ce que le biographe ne dit pas, et il laisse ainsi un vaste champ aux conjectures.

Si l'on adopte, avec *Piganiol de la Force* et quelques autres écrivains, l'opinion que ce palais édifié ou reconstruit par Robert occupait la place sur laquelle se trouve aujourd'hui le Palais de Justice, il faudra y découvrir quelques traces de cette église ou chapelle de Saint-Nicolas. Nous convenons que, dans un manuscrit sur la Sainte-Chapelle, par maître *Jean Mortis*, conseiller du roi et chanoine de la Collégiale qui la desservait, cet auteur, qui en déduit l'histoire depuis sa fondation jusqu'à l'année 1457, dit au premier chapitre que Louis-le-Gros avait édifié en ce lieu un oratoire en l'honneur de Notre-Dame; puis, au deuxième chapitre, l'auteur, paraissant répudier cette assertion, dit que cet oratoire était sous le vocable de saint Nicolas. Peut-être a-t-il voulu donner à entendre que, dans l'oratoire Notre-Dame, le même roi avait fondé un autel sous le titre de Saint-Nicolas, à moins qu'il ne soit question du petit oratoire de Saint-Michel, auprès de la Sainte-Chapelle, lequel fut d'abord connu sous le nom du saint évêque de Myre.

Quoi qu'il en soit, il paraît constant qu'il existait

une chapellenie quelconque dans l'enceinte de ce palais de la Cité, sous l'invocation de saint Nicolas. Mais cela ne prouverait pas démonstrativement que l'érection de cette chapelle est justement celle dont plusieurs historiens ont voulu parler; car son existence pourrait fort bien être antérieure au règne du roi Robert. Il ne faut point perdre de vue ce que nous avons dit au sujet de la vénération que l'Eglise occidentale avait pour saint Nicolas, dès le sixième siècle.

C'est ici maintenant que nous devons faire ressortir une considération qui ne sera pas sans importance: c'est que nous trouvons à Paris une autre église de Saint-Nicolas, dans le voisinage d'une habitation royale. C'est le Louvre. L'origine de cet édifice religieux, placé sous le vocable du saint évêque de Myre, n'est point, il est vrai, connue. Mais ceci même est un argument en faveur de son antiquité. Ne dirait-on pas que nos rois avaient singulièrement à cœur de posséder, auprès de leur demeure, un oratoire pour y honorer saint Nicolas? Et ceci ne deviendrait-il pas une présomption favorable à l'opinion vers laquelle nous penchons, que, dans nos rois, à la vive confiance envers saint Martin s'unissait une vénération spéciale pour cet autre évêque qui, sous le ciel de l'Asie, avait accompli un brillant apostolat, comme l'évêque de Tours dans les contrées occidentales? Une demeure royale placée sous le double protectorat des saints

pontifes Martin et Nicolas nous paraît un fait historique d'une très grande probabilité.

Il est vrai que la légende du bréviaire de Paris n'attribue à Robert que l'érection de l'oratoire Saint-Nicolas, auprès du palais de la Cité, à l'endroit même où est bâtie la Sainte-Chapelle. Mais si l'on ne veut point placer la fondation de cet oratoire à une époque plus ancienne que le règne de ce prince, quoique nous soyons fondé à penser le contraire, cela ne nous empêchera pas de lui attribuer cette autre fondation en l'honneur du même saint, auprès de la demeure royale voisine de Saint-Martin-des-Champs. Ainsi l'un n'exclura pas l'autre, et peut-être aussi pourra-t-on concilier les deux opinions, comme nous en avons manifesté le dessein. Une tradition constante, religieusement conservée dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, attribue au roi Robert la fondation de cette église, auprès de son palais, *ad ædes regias*, et une inscription monumentale, sur laquelle nous aurons occasion de revenir, la consacre formellement. C'est ce qui explique l'omission du passage de la légende du bréviaire de Paris, dans l'office patronal de Saint-Nicolas-des-Champs, où d'ailleurs il n'a pas été remplacé par une version contradictoire. Du reste, la Sainte-Chapelle n'a pas été construite sur le terrain qu'occupait l'oratoire de Saint-Nicolas, comme l'insinue la légende du bréviaire ci-dessus mentionnée,

mais sur celui où était l'ancienne salle du palais, selon quelques auteurs.

On a lieu de s'étonner que, parmi tant d'écrivains qui ont exploré le champ de l'histoire civile et religieuse de Paris, il n'y en ait point, du moins à notre connaissance, qui, en parlant de Saint-Nicolas, près du célèbre prieuré de Saint-Martin, ait fait mention d'une église ou chapelle en l'honneur de saint Jean-l'Evangéliste, premier patron de cette paroisse. Ce vocable seul démontre qu'en ce lieu, long-temps avant le roi Robert, existait une fondation religieuse, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, sous l'invocation du bien-aimé disciple du Sauveur. Pour peu qu'on soit versé dans les matières liturgiques, on sait que, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et long-temps encore après le règne de Constantin, les églises étaient placées sous le vocable du Dieu Sauveur, ou bien de la sainte Vierge, des apôtres, des disciples, des saints confesseurs de la foi insérés dans le canon de la messe. Les anciens prophètes étaient pareillement honorés de cette prérogative. De là les édifices connus sous les titres de *Prophetea, Apostolia, Martyria, Memoriæ*, etc. Nous pourrions citer plusieurs églises de Paris dont les premiers patrons sont pris dans les anciens diptyques, telles que Saint-Méderic, vulgairement Saint-Merry, et Saint-Sulpice, dont le titre primitif est Saint-Pierre, apôtre; l'ancienne abbaye de

Saint-Germain-des-Prés, celle de Sainte-Geneviève-du-Mont, dont les vocables originaires se sont effacés du langage habituel. Cette préférence, nous n'aurions pas besoin de le dire, tient à la nécessité des temps rapprochés du berceau du christianisme. Dans la succession des siècles, l'Eglise, féconde mère de la sainteté, ayant enfanté de dignes émules de la foi des temps apostoliques, et les vertus de ceux-ci émouvant d'autant plus vivement les populations que ces vertus leur étaient presque contemporaines, la mémoire des anciens titulaires a été, si l'on peut le dire, éclipsée par les mérites récens de leurs généreux imitateurs. C'est donc ainsi que l'antique oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste aurait pris le nom de Saint-Nicolas, soit parce qu'un miracle s'y serait opéré par l'intercession de l'évêque de Myre, soit parce que le pieux Robert, selon le sentiment qui nous paraît très soutenable, aurait bâti une nouvelle chapelle sous l'invocation de saint Nicolas, sur les ruines de l'oratoire de Saint-Jean, saccagé par les dévastateurs de la première abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

§ II.

Origine de la Paroisse et ancienne Église.

Nous avons essayé de jeter quelque jour sur les obscurs antécédens de l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, depuis son établissement jusqu'au douzième siècle. La charte de fondation du prieuré de Saint-Martin par le roi Henri I[er], fils de Robert, ne fait aucune mention de la chapelle de Saint-Nicolas, ni d'aucun oratoire de Saint-Jean qui aurait pu exister près de l'ancienne abbaye détruite sous le règne de ses prédécesseurs. On ne pourrait pas cependant induire de ce silence qu'il n'existait rien de pareil à cette époque ou antérieurement. Le premier document historique sur l'existence de la chapelle Saint-Nicolas est une bulle du pape Calixte III, qui, en novembre 1119, confirme la donation des biens que possède le prieuré de Saint-Martin. On y trouve ces paroles remarquables : *Propè monasterium sancti Martini capellam sancti Nicolai*. Qu'on nous permette de rattacher à ce passage notre thèse favorite, et de faire observer que cela ne prouve nullement que la chapelle de Saint-Nicolas est postérieure au roi Robert ; car rien ici n'en démontre l'érection par son fils Henri, ou quelqu'un de ses successeurs. On a dit que cette

chapelle avait été bâtie pour procurer les secours religieux aux domestiques et serviteurs du monastère de Saint-Martin, après la fondation de Henri Iᵉʳ. Mais on semblerait avoir oublié que, long-temps avant le règne de ce prince, il y avait en ce même lieu une abbaye; du moins on est autorisé à croire que celle dont il est question dans un diplôme de Childebert III, en 710, n'est autre que Saint-Martin-des-Champs. Or on sait bien que les abbayes étaient toujours environnées de terrains dont elles tiraient leur subsistance, et qu'elles faisaient cultiver par des tenanciers qui s'empressaient de s'établir auprès de ces pacifiques retraites. Il leur fallait donc une église ou une chapelle. Maintenant la conséquence n'est pas difficile à déduire.

Les bulles d'Innocent II, en 1142, et d'Eugène III, en 1147, font mention de la chapelle de Saint-Nicolas, dans le territoire de Saint-Martin-des-Champs. Mais jusqu'ici, nous ne pouvons y voir qu'une annexe ou succursale, car les paroisses proprement dites sont désignées sous le nom d'*ecclesia*, église. Cela suppose nécessairement que la cure était attachée à l'église conventuelle. Ce n'est qu'en 1184 que le pape Luce III déchargea par une bulle le prieur et les religieux de Saint-Martin du soin spirituel (*cura*) des populations qui s'étaient agglomérées autour de leur monastère, et leur permit de désigner un prêtre qui devait y exercer les fonctions pastorales, avec l'aide de plusieurs

autres. C'est donc à dater de l'an 1184 que la chapelle de Saint-Nicolas porta le nom d'*ecclesia*, et que le vicaire qui la desservait prit le nom de *presbyter ecclesiæ Sancti-Nicolai*, prêtre de l'église Saint-Nicolas. La nomination de ce prêtre, sous le titre de *vicaire-perpétuel*, était déférée de droit aux prieur et religieux de Saint-Martin, qui avaient conservé la qualité de curés primitifs. Mais quel que fût le nom par lequel on désignât le prêtre chargé du soin spirituel du troupeau, Saint-Nicolas-des-Champs était une église paroissiale complètement indépendante de tout autre cure dès la fin du douzième siècle.

En peu de temps, la population de cette paroisse s'accrut de telle manière que la cour du prieuré, qui avait servi de cimetière, ne put suffire à cet usage. D'ailleurs, il y avait indécence, car les animaux qui appartenaient au prieuré, *porci et equi et cætera animalia*, foulaient habituellement ce champ funèbre, et d'ailleurs encore, les enterremens fréquens troublaient la retraite des religieux. *Gaultier, Valtherius*, prêtre, c'est-à-dire, curé de Saint-Nicolas, *presbyter ecclesiæ Sancti-Nicolai*, demanda à l'évêque de Paris un local plus convenable. Guillaume de Seignelay, qui occupait alors ce siége, fit droit à sa demande par ses lettres du mois de mars 1220. Les religieux de Saint-Martin accordèrent un fonds entouré de maisons, au midi de l'église de Saint-Nicolas, et la

bénédiction du nouveau cimetière eut lieu la même année. L'évêque Guillaume voulut la faire en personne au milieu d'un grand concours d'habitans. Bientôt le besoin d'une sacristie se fit sentir. A cette époque, les églises rurales en étaient généralement dépourvues. Le prieuré concéda encore un petit espace de terrain, et en 1233 cette sacristie fut construite.

Quelle était la forme de cette église à l'époque où nous sommes arrivés? Il est absolument impossible d'en dire quelque chose de certain. Nous pensons, du reste, qu'elle n'avait rien de bien remarquable, et l'on partagera notre sentiment si l'on considère que ces édifices religieux n'étaient construits en dehors des cloîtres que pour les serviteurs et les fermiers conventuels; et si l'on admet que le roi Robert avait bâti la chapelle de Saint-Nicolas, cette antiquité ne pourra faire supposer quelque chose de très recommandable sous le rapport architectural.

Charles V, par son édit de 1374, ayant ordonné que les faubourgs fussent regardés comme partie intégrante de la ville, Saint-Nicolas, dont le surnom *des Champs* n'était plus depuis long-temps qu'un souvenir de son ancienne position dans la campagne, devint paroisse de Paris. Mais avant cette époque une partie de la circonscription paroissiale était dans l'intérieur de la ville. Le livre de la taille de l'année 1292 marque, pour la paroisse Saint-Nicolas, les rues qui étaient

« dedenz les murs, » telles que celles « de Symon-
« Franque, de la Plastrière, des Estuves, des Ju-
« gléeurs, de Biau-Bourc, du Temple, de Quiquempoist,
« la rue où l'en cuit les oës, environ la méson Mahi
« l'abé et la rue Saint-Martin. » Le même document nous donne les noms des rues de la même paroisse hors des remparts. Les voici : « Les rues de Guarin-
« Boucel, Saint-Martin, Guernier-de-Saint-Ladre, la
« Poterne-Huideron, Michiel-le-Conte, du Temple, de
« Frépillon, aux Graveliers, Chapon, Trace-P....., du
« Cymetire. » Ces rues étaient habitées par 845 paroissiens, contribuables pour la somme de 380 livres environ. En ce temps, la ville, proprement dite, finissait, du côté du nord, en longeant la rue *Saint-Martin*, à la hauteur de la rue actuelle *Grenier-Saint-Lazare*, et par conséquent l'église de Saint-Nicolas était hors des murs.

Mais en 1383, sous Charles VII, une nouvelle enceinte, formée de gros murs, recula cette limite jusqu'au-delà de Saint-Martin-des-Champs; et à dater de cette époque, Saint-Nicolas et toute sa paroisse se trouvèrent dans la ville. C'est alors que ce territoire se couvrit presque entièrement d'habitations, et que l'ancienne église devint absolument insuffisante. Dans son judicieux ouvrage sur Paris, l'abbé *Lebeuf* dit qu'il paraît que vers l'année 1420, le vieux édifice fut démoli, et qu'on en rebâtit un autre. Il ajoute que le

grand portail et le bas de la tour semblent être de ce commencement du quinzième siècle, et qu'on mit un long temps à continuer cette seconde église. *Hurtaut* ne partage point l'avis de *Lebeuf*, et pense que l'on se contenta d'agrandir l'ancienne église d'une manière successive. Nous pensons qne cette augmentation n'a pu s'effectuer qu'en démolissant les vieilles bâtisses. Soixante ans s'écoulèrent avant que ce nouveau travail fût terminé, à partir du grand portail qui est de cette époque, jusqu'à la septième arcade de la nef, y comprenant les nefs collatérales et les chapelles qui correspondent à chacune des arcades. Ce fut donc en 1480 qu'on cessa d'y travailler. Aucun historien ne parle de l'abside qui devait exister, à l'orient, en face du grand portail. *Lebeuf* cite une inscription gothique, attachée à un pilier du côté de la tour. Elle apprenait que « la « troisième chapelle dont ce pilier faisait partie avait « été bâtie des deniers de Robert de Gueuville, con« seiller au parlement, et qu'elle fut consacrée, l'an « 1490, par Etienne, évêque de Séez, en l'honneur « de sainte Catherine et de sainte Geneviève. »

Postérieurement à cette fin du quinzième siècle, « l'église de Saint-Nicolas, selon *Lebeuf*, fut élargie; « en sorte que le lieu où avaient été les chapelles de« vint la seconde aile, et les chapelles furent rebâties « à côté. » Par suite de ce nouvel accroissement, la chapelle dont nous venons de faire mention fut con-

struite plus loin, dans la direction méridionale, et Charles, évêque de Mégare, en 1535, bénit cette chapelle de Sainte-Catherine et de Sainte-Geneviève, nouvellement restaurée, *de novo instauratam*. On avait préalablement exhumé les corps qui avaient été enterrés dans la chapelle primitive pour les transporter ailleurs. En faisant la description de l'église, nous reviendrons à ce sujet. Une crypte ou voûte souterraine existe sous l'ancienne église. Celle qui règne sous le collatéral gauche est divisée en deux grands caveaux, l'un pour la sépulture des marguilliers, l'autre pour celle des ecclésiastiques de la paroisse. Il était rare, en ces temps, qu'une église de quelque importance fût bâtie sans cryptes. C'était un précieux souvenir des catacombes qui servirent de sépulture aux premiers chrétiens.

L'abside de cette ancienne église, au lieu de s'arrondir en hémicycle, était formée de trois pans et tenait ainsi le milieu entre les chevets carrés et ceux qui sont de figure semi-circulaire. Les exemples de cette forme sont aujourd'hui fort rares. Le point culminant de cette abside ou plutôt chevet était au même endroit que l'entrée actuelle du chœur. Les fondemens des trois murs se trouvent encore immédiatement au-dessous des dalles. Un ancien employé de l'église, duquel nous tenons ce document, a pu s'assurer par ses propres yeux de la direction des murs de cette abside.

§ III.

Agrandissement définitif.

Les additions successives faites à l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs semblaient enfin devoir suffire aux nombreux fidèles qui en peuplaient les abords. L'art chrétien du moyen âge avait présidé à toute son architecture, et ces augmentations avaient été si bien harmonisées entre elles qu'il en était résulté un ensemble régulier, sinon dans les détails, du moins dans l'aspect général. Une grande chapelle se prolongeant, à gauche du portail, du sud au nord, n'avait point, il est vrai, sa parallèle au côté droit, et seule s'écartait de l'ordonnance symétrique. Mais comme elle n'occupait que le fond, dans toute la largeur de ce bas-côté, ce hors-d'œuvre ne présentait rien de choquant. Enfin, en l'année 1560, le territoire de cette paroisse s'étant couvert d'un grand nombre de nouvelles maisons, surtout dans le Marais, les marguilliers, prévoyant que cette incessante progression rendrait leur église entièrement insuffisante, résolurent de l'agrandir une bonne fois, de telle sorte qu'on n'eût plus à craindre l'inconvénient d'un édifice trop resserré. Disons, en passant, que cette détermination fait l'éloge de ces populations du seizième siècle, qui, aux jours

consacrés au Seigneur, se pressaient avec une ardeur toute chrétienne dans les sanctuaires dédiés au vrai Dieu. L'impiété, s'affublant du nom sacré de philosophie qui ne lui convient sous aucun rapport, n'avait point encore enseigné publiquement aux hommes à s'éloigner des pompes du culte extérieur, qui rappellent à la créature faite à l'image de Dieu ses sublimes destinées, élèvent ses facultés intellectuelles et contribuent puissamment à régler les affections de son cœur.

Pour accomplir ce louable projet d'agrandissement, il fallait prendre du terrain dans les possessions de Saint-Martin-des-Champs. La grande porte de ce prieuré, l'auditoire ou tribunal de sa juridiction, la geôle, s'élevaient tout justement derrière l'abside ou chevet de l'ancienne église, et il n'était possible de la prolonger que dans cette direction. Les religieux s'opposèrent au dessein des marguilliers de Saint-Nicolas. Il y eut, à cette occasion, procès devant le Parlement, et cette cour souveraine, par arrêt du 24 juillet 1574, condamna les religieux de Saint-Martin à céder vingt toises (40 mètres) de terrain en longueur et largeur. La paroisse de Saint-Nicolas fut chargée de bâtir à ses dépens une autre porte et une autre geôle du prieuré, du côté de la rue Saint-Martin, et de rembourser, à dire d'experts, la valeur du terrain. Le 31 mars 1575, une transaction fut stipulée entre la paroisse et le prieuré. Celui-ci céda vingt toises, ac-

cepta une somme de sept mille francs pour indemnité du terroir, et l'abandon que lui firent les marguilliers d'une petite place de huit toises de longueur sur quatre de largeur, entourée de bâtimens, sur la rue Saint-Martin et le long des murs du cloître. Les démolitions, que rendait indispensables le plan de l'agrandissement à exécuter, furent faites aux frais du prieuré. Il fut, dès ce moment, possible d'accomplir les travaux projetés. On se mit sur-le-champ à l'œuvre.

Aucun des écrivains que nous avons consultés n'a trouvé un seul mot de blâme ou d'éloge à dire sur cette dernière augmentation de l'église Saint-Nicolas, qui est devenue la principale partie de l'édifice, tandis que l'ancienne n'en paraît être que l'accessoire. L'architecte qui dirigea ce travail important nous est inconnu. En un temps que l'on signalait comme l'heureuse époque de la renaissance des arts, il n'était guère possible de continuer cette église selon son génie primitif. Les sept arcades ogivales de chaque côté de la grande nef, ses piliers s'élançant vers la voûte, d'un seul jet et sans chapiteaux, les colonnettes accouplées dont plusieurs piliers des nefs collatérales étaient formés, cette ordonnance d'un gothique tout-à-la-fois élégant et sévère, ne pouvaient plaire à des artistes qui ne voyaient de beautés architecturales que dans les pleins-cintres et les ordres gréco-romains. Aussi, l'architecte n'hésita point à souder à cette nef, terminée au

quinzième siècle, une ordonnance qui devait si malheureusement contraster avec elle. La hauteur des nouvelles arcades à plein-cintre surpassa de plusieurs pieds l'élévation des ogivales ; les piliers qui supportent les premières reçurent la forme de colonnes ovales ayant chacune plus de quatre mètres de circuit. La nouvelle voûte qui repose sur ces piliers fut, il est vrai, harmonisée avec l'ancienne, et les arêtes entre-croisées de celle-ci assez fidèlement retracées sur la voûte de la renaissance. Il n'en fut pas de même pour celles des nefs collatérales voisines de la grande nef, qui reçurent une élévation plus grande que les anciennes. Les piliers isolés qui portent les doubles collatéraux modernes furent construits en forme de colonnes comme ceux de la nef principale, et de cette fusion du style gothique avec le style dit de la *renaissance*, il ne résulta pas, comme sans doute on s'y était attendu, un ensemble flatteur et majestueux, malgré l'étendue et l'élévation de l'édifice.

Toutefois, soyons justes envers l'auteur de cette dernière adjonction architectonique à la première église. Malgré le caractère gréco-romain qu'il avait voulu imprimer à son œuvre, il avait élevé ses nouveaux piliers-colonnes sans chapiteaux, et, conformément à ceux de la partie ancienne, ces piliers montaient sans interruption jusqu'à la naissance de la voûte. Il n'avait donc pas complètement abjuré le sentiment des convenances

monumentales. Mais le dix-huitième siècle, parvenu à l'apogée de l'engouement pour le style de la prétendue renaissance, voulut y mettre son cachet. On dit que c'est vers le milieu du règne de Louis XV, époque à jamais fameuse par une dépravation systématique du bon goût dans les arts, que le malencontreux *restaurateur* coiffa d'un énorme chapiteau tous les piliers de la partie construite en 1576, et aplatit, en forme de pilastre cannelé, le fût de la colonne engagée, qui montait jusqu'à la naissance de la voûte. Les gros piliers-colonnes de la grande nef furent cannelés, leurs socles arrondis en ovale, et l'on vit des pilastres à chapiteaux d'ordre composite partir d'un chapiteau d'ordre dorique; le tout, on le dirait, ainsi agencé pour que la disparate de l'ancien style avec la nouvelle architecture fût beaucoup plus frappante qu'on n'avait osé le faire à la fin du seizième siècle.

En 1794, on scia les clefs pendantes qui ornaient le point de jonction des nervures de la grande voûte dans toute sa longueur. Une seule, placée au-dessus du maître-autel, échappa à ce vandalisme. Chaque côté du cintre des arcades de la renaissance était orné d'un ange en relief dans la retraite en équerre qui existe du chapiteau à l'entablement. Le même vandalisme y porta le ciseau destructeur.

§ IV.

Extérieur de l'Église ancienne et moderne.

Après avoir retracé l'histoire des travaux primitifs et secondaires exécutés dans la construction de l'église de Saint-Nicolas, en ce qui regarde son intérieur, nous devons offrir celle de ses deux portails et de sa tour. Nous retrouvons ici les mêmes phases du génie architectural. Le portail qui s'élève sur la rue Saint-Martin est la partie la plus ancienne de tout l'édifice. Nous croyons ne pas nous tromper en y admirant le style ogival le plus correct du quatorzième siècle. Son aspect général présente un pignon très élevé, qu'accompagnent, à droite et à gauche, deux autres pignons d'une hauteur moins considérable. Celui du milieu est percé d'une grande porte dont le seuil a dix pieds de largeur entre les deux montans. Le contour de sa voussure très ogivale est orné de niches très délicatement fouillées, mais les figures qu'elles reçurent ont tout-à-fait disparu. En dehors de la voussure s'élèvent, de chaque côté, de plus grandes niches, surmontées de dômes ou baldaquins pyramidaux d'une sculpture très élégante, mais aucune figure ou statuette n'y a été conservée. Un rinceau de feuilles de vigne couronne ce portail et affecte la forme d'un arc allongé, dont les flancs sont

rentrans. Le sommet très aigu de cet arc présente un lion accroupi, tandis qu'à chacune de ces bases on distingue deux animaux fantastiques qui nous ont semblé un crocodile et un griffon. Une grande croisée, divisée par quatre meneaux qui se terminent par des trèfles, domine le portail, au centre du pignon. Enfin, une petite rosace est percée au-dessous de la pointe de ce pignon, qui se termine par une grande pomme de pin surchargée de mille ornemens capricieux. Le point de départ du pignon que nous venons de décrire est marqué par deux clochetons très sveltes. Deux contreforts en arcs-boutans unissent le grand pignon avec ses collatéraux moins élevés, dont chacun est orné, au centre, d'une rosace, et dont les bases présentent un clocheton de moindre dimension. Pour l'observateur superficiel, tout cet ensemble n'offre rien qui captive impérieusement l'attention, parce que ce portail est uniquement riche en beautés de détails; mais, à notre avis, il n'en est pas moins un des plus intéressans.

La tour campanaire s'élève derrière le pignon droit ou méridional, et n'a point sa correspondante au côté gauche. Elle est carrée, à deux étages, dont chacun est percé sur chaque face de deux grandes baies ogivales. Elle se termine en terrasse bordée d'un parapet, en forme de balustrade, du même goût que le portail. Une inscription gravée sur une table de marbre, qui sert de dalle dans la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul,

est ainsi conçue : « En l'année mil six cent soixante-huit ont esté refondues les six cloches qui estoient lors au clocher avecq; augmentation, le beufroy restabli et haussé, etc. » Cet exhaussement de la tour consiste en un pavillon carré qui fut construit sur la terrasse, et dans lequel on avait placé deux autres cloches. Ce pavillon est surmonté d'une croix qui porte un coq. Cet oiseau, suivant les plus anciens liturgistes, représente la vigilance pastorale, la prédication évangélique, etc. L'élévation totale de cette tour est d'environ trente-deux mètres.

Le second portail, placé au centre du bas-côté méridional, est d'une architecture complètement différente de celui que nous avons décrit. Il fait partie de l'agrandissement définitif de l'église. *Lebeuf* fait observer que les connaisseurs admirent les sculptures de cette porte latérale. Laissons parler *Sauval :* « Le portail de la croisée est chargé d'un grand nombre d'ornemens si bien coupés qu'il ne peut pas mieux; il n'y a rien en cette matière de si beau, de si recherché et de si achevé à Paris. La porte de menuiserie du même portail n'est pas d'une moindre beauté. Elle est toute chargée de feuillômes (*sic*), d'oiseaux, de sirènes taillées avec une délicatesse incroyable et merveilleuse, sans embarras ni confusion, et d'une manière fort facile. C'est le chef-d'œuvre de *Colo* et la porte la plus belle et la mieux ordonnancée de

« Paris. » Nous ajouterons que c'est encore ici un portail qu'on ne peut apprécier qu'en l'étudiant. Les montans en sont ornés de quatre pilastres cannelés, que couronnent des chapiteaux corinthiens et portant une magnifique corniche surmontée d'un fronton. L'attique est chargé d'une inscription, en lettres d'or, sur un marbre noir. Elle fait connaître la date de l'agrandissement de l'église au seizième siècle. Nous la donnons ici d'une manière textuelle : Anteriore templi hujus parte a Roberto Gall. reg. 37. D. O. M. D. D. Joann. Evangel. Nicol. in suburb ad reg. ædes constr. in parroch. erecta : posterior hæc pop. urb. tandem infl. et sub. mod. aucto. S. D. ext. recep. anno restit. sal. 1576 sept. id. Jul. Henrici III Gall. et Pol. reg. 2.

Il est utile d'observer que ce n'est point ici l'inscription ou plutôt le marbre du seizième siècle. Il y a seulement quelques années que, par les soins de M. Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, cette inscription a été reproduite d'après *Du Breul*, qui l'a consignée dans son livre intitulé : *Le Théâtre des antiquitez de Paris*. Ce qui explique pourquoi les chiffres sont arabes au lieu d'être romains, et surtout pourquoi deux fautes trop scrupuleusement copiées dans cet auteur avaient rendu inintelligible le sens de l'inscription. Le marbre porte, d'après *Du Breul*, *inel*. au lieu de *infl.*, et *extrecep*. au lieu de *ext*.

recep. Nous devons faire honneur de cette restitution de texte à un savant et très obligeant membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui nous a défendu de le nommer, et dont nous devons respecter la modestie. Le marbre primitif fut arraché pendant les jours mauvais de 1793, et a disparu.

Voici l'inscription dans son intégrité grammaticale :

Anteriore templi hujus parte à Roberto Galliæ rege 37°, Deo optimo, maximo, Divis Joanni evangelistæ, Nicolao in suburbio ad regias ædes constructâ, in parrochiam erectâ : posterior hæc populo urbicano tandem influente, et suburbio modò aucto, sacris dicundis extrui recœpta, anno restitutæ salutis 1576, *septimo idus Julii, Henrici III, Galliæ et Poloniæ regis, secundo.*

Nous avons cru devoir en insérer ici une traduction.

« La partie antérieure de ce temple (le grand portail
« et les arcades ogivales) ayant été bâtie par Robert,
« trente-septième roi de France, auprès de sa de-
« meure royale, dans le faubourg, en l'honneur de
« Dieu très bon et très grand, sous l'invocation des
« saints Jean-l'Évangéliste et Nicolas, et ayant été
« érigée en paroisse : comme le peuple de la ville af-
« fluait dans ce quartier, et que le faubourg en peu
« de temps s'était accru, on se mit de nouveau à l'œu-
« vre pour construire cette autre partie, afin d'y célé-
« brer les saints mystères, l'an de grâce 1576, le

« septième jour des ides de juillet, la deuxième année
« du règne de Henri III, roi de France et de Polo-
« gne. »

Comme on voit, ainsi que nous l'avons déjà dit, il paraissait constant, vers la fin du seizième siècle, que le roi Robert avait fait édifier l'église de Saint-Nicolas auprès de son palais, situé, à cette époque, dans les champs, au nord de Paris.

La porte que nous décrivons a perdu ses deux statues de saint Jean et de saint Nicolas, qui ornaient les deux niches pratiquées à droite et à gauche. Nous avons vu au cabinet des Estampes un dessin qui représente ce portail; mais nous y avons remarqué une ornementation qui ne se trouve plus sur l'original. Au point culminant du fronton triangulaire devait exister, d'après ce dessin, une figure en pierre qui retraçait le Père éternel tenant le globe du monde surmonté d'une croix de la main gauche, et bénissant de la main droite. De chaque côté était un ange jouant d'un instrument. On a travaillé à cette porte encore dans les premières années du dix-huitième siècle.

De toutes les grandes églises de Paris, dont la plupart sont plus ou moins obstruées par des maisons, celle-ci est peut-être la plus maltraitée sous ce rapport. Les massifs de constructions qui l'entourent entièrement, sauf les deux portails, semblent disputer quelques rayons de lumière à ses nefs collatérales. N'en

accusons pas cependant notre siècle positif. Ces bâtimens ambians furent élevés dans le dix-septième. Ajoutons même, car il faut être juste, que les églises édifiées depuis le commencement du dix-neuvième siècle sont placées dans un isolement qui nous rappelle le respect des anciens âges pour les tabernacles du Dieu vivant, auxquels on n'aurait point osé adosser un bâtiment profane. Ainsi l'église de Saint-Nicolas-des-Champs ne présente au dehors aucun aspect monumental, sans en excepter les vingt-cinq grandes et belles croisées de la nef principale et les arcs-boutans dont les faites des maisons voisines masquent, en majeure partie, l'harmonieux appareil. Le presbytère surtout dérobe aux regards un riche entablement qui part de la porte latérale, couronne le mur de ce bas-côté, et se prolonge jusqu'à la tour. Il a la forme d'un bandeau semé de feuilles indigènes bien détachées. Quelques baldaquins en dentelle de pierre se font admirer au-dessous de cet entablement, entre les croisées des chapelles. Enfin, nous terminerons en faisant observer que la couverture de toute la partie primitive se compose de tuiles cuites, tandis que la partie moderne est faite d'ardoises.

CHAPITRE II.

INTÉRIEUR.

§ I.

on de la gran

En faisant l'histoire des augmentations successives de cette église, nous sommes nécessairement entré dans plusieurs détails qui se rattachent à la description de son intérieur, mais nous n'avons pu en donner qu'une idée bien imparfaite. Nous devons maintenant traiter cette partie d'une manière spéciale, non point avec le parti pris d'avance de louer à tout propos, mais d'examiner avec impartialité.

Après avoir franchi le portail gothique élevé de plu-

sieurs marches dans l'épaisseur du mur de sa voussure, on arrive au porche ou tambour qui précède l'entrée de la nef. Contrairement à l'usage adopté par toutes les autres églises où ce tambour n'est qu'une précaution contre le froid, celui-ci est un vrai portique d'une rare magnificence de menuiserie et de sculpture. De la plus haute des marches dont nous venons de parler jusqu'au seuil de sa belle et grande porte intérieure, on compte quatorze pieds métriques sur vingt-quatre de largeur. Ce portail, il est vrai, est une moitié de la belle tribune de l'orgue, mais il rappelle aussi qu'autrefois les porches faisaient une partie très importante de l'église. C'est là qu'avaient lieu les cérémonies qui précèdent le baptême, celles des relevailles après l'enfantement, les pénitences canoniques. On y réunissait les pauvres pour la distribution des aumônes; on y déposait les corps avant de leur accorder la sépulture ecclésiastique. Les personnes peu familiarisées avec les anciens rites apprendront avec suprise qu'on y donnait aux époux la bénédiction nuptiale. On nous saura gré de consigner ici la découverte que nous avons faite, aux archives du royaume, d'un Missel sur parchemin, écrit au milieu du quatorzième siècle, et qui appartenait à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Le cérémonial du mariage, tel qu'on l'observait en ce temps-là, y est ainsi indiqué : *Quùm venerint antè valvas ecclesiæ sponsus et sponsa, veniens sacerdos, albâ,*

stolâ et manipulo ornatus, anulum argenteum suprà librum positum benedicit. « Lorsque l'époux et « l'épouse seront venus *aux portes* de l'église, le « prêtre, paré d'une aube, de l'étole et du manipule, « arrive auprès d'eux et bénit l'anneau d'argent posé sur « son livre. » Après avoir aspergé d'eau bénite et encensé les futurs, le prêtre dit : « Bonnes gens, nous « avons fais les bans III fois de ces II gens, et encore « les faisons-nous. Que se il ia nul ne nulle qui sache « empeschement par quoy ne puissent avoir l'un l'au-« tre par la loy de mariage li le die. » Tout le reste de ce rite est empreint de cette gracieuse naïveté qui est si loin de nos mœurs. On n'entrait à l'église que pour y entendre la messe et sceller cette union sacramentelle par la participation au plus saint et au plus auguste des sacremens. Du reste, comme on pense bien, ceci n'était point particulier à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, et le Missel manuscrit ne fait que retracer le rite observé dans le diocèse.

Du seuil du grand portail jusqu'au rond-point ou hémicycle de la chapelle de la sainte Vierge, de l'ouest à l'est, nous comptons dans œuvre quatre-vingt-dix mètres (270 pieds). Du seuil de la porte latérale, sud, à la porte aujourd'hui murée, nord, on trouve en largeur trente-six mètres (108 pieds). La voûte principale a une hauteur de près de vingt mètres (58 pieds). La croisée ou transsept qui existe ordinairement dans

les grands édifices religieux ne se fait point remarquer dans celui-ci, et l'église de Saint-Nicolas est ainsi privée du pieux symbolisme qu'on attache ordinairement à cette disposition. C'est donc ici la forme des basiliques païennes, et néanmoins on peut, sous un autre rapport, absoudre de cette imitation les temples chrétiens qui la présentent. Il suffit de dire que, selon les constitutions apostoliques, l'église doit ressembler, par un autre symbolisme non moins vénérable, à un vaisseau, ce vaisseau qui est continuellement battu par les vagues de la tempête et qui ne sombre jamais. La largeur de la nef, *navis*, est de huit mètres environ, prise du demi-diamètre de chaque socle de pilier. Vingt-six piliers portent la grande voûte. Douze de ces piliers, dans la partie primitive, sont nécessairement, comme nous l'avons dit, du style roman et gothique. Les quatorze autres sont des colonnes cannelées, ovales, ainsi que leurs socles. Nous croyons qu'il serait difficile de retrouver cette dernière forme dans d'autres édifices. Ces piliers de la renaissance ont été couronnés de chapiteaux doriques, tandis que les primitifs en sont dépourvus; et c'est ici, nous le répétons, que ce contraste, joint à la disparate que présentent entre elles les arcades en ogive et à plein-cintre, frappe d'une manière fort désagréable les yeux les moins exercés.

Vingt-cinq grands vitraux introduisent le jour dans la nef et ne sont séparés entre eux que par les pilastres

qui partent du sommet des piliers. Ceux de la nef ancienne sont divisés par deux meneaux qui se réunissent pour former des trèfles et des losanges. Aucun verre de couleur ne se fait remarquer dans ces grandes et belles fenêtres qui en ont été certainement embellies. Les fenêtres de la partie moderne, dont la base et le sommet sont d'une élévation plus considérable que les premières, sont partagées par trois meneaux qui supportent deux ovoïdes et des losanges. La bordure de ces fenêtres est en verres de couleur appartenant à la dégénération des verrières au dix-septième siècle. La grande croisée du pignon, laquelle domine le grand portail, est tout-à-fait aveuglée par l'orgue.

La tribune intérieure du buffet de celui-ci se fait remarquer par un grand luxe de sculpture sur bois, et n'est pas indigne de son autre face qui regarde le grand portail, et dont les trois côtés forment le porche-tambour dont nous avons parlé. On y admire surtout, au-dessus des petites portes latérales, deux médaillons sur bois représentant les patrons de la paroisse. La boiserie du buffet est richement exécutée, et l'orgue lui-même est d'une grandeur et d'une étendue qui répondent de sa bonté. Il suffit de dire que ce magnifique instrument, *organum*, est de la facture du célèbre *Cliquot*, auquel l'église de Saint-Sulpice est pareillement redevable du sien, un des plus complets de l'Europe. Nous devons signaler ici à la reconnaissance de la religion

et des artistes le miracle de la conservation de cet orgue pendant les jours mauvais de la révolution. Il avait été vendu à un marchand d'étain. Bientôt des bras vandales allaient s'abattre sur le superbe buffet, et le fourneau allait métamorphoser en lingots ses tuyaux harmonieux. L'organiste *Desprez*, un des plus habiles de la capitale sut l'arracher à une destruction qui semblait inévitable. Il mit à la disposition des chefs du club maratiste ses talens incontestés pour toucher sur cet instrument les airs chéris de la démagogie et accompagner le chant de la *Marseillaise*. Sa proposition fut acceptée, et l'orgue fut sauvé.

La chaire, qui était très estimée des connaisseurs, n'eut pas le même bonheur. Celle qui la remplace n'est pas à beaucoup près digne de son aînée. Cette chaire, fixée au pilier qui fait la transition de l'ordre ogival au plein-cintre, rachète un peu le fâcheux aspect du brusque changement d'architecture. Son couronnement est toutefois d'un très bon style. Il est dû à M. Frasey, curé, sur le dessin de M. Badenier, architecte, marguillier.

Vis-à-vis de la chaire s'élève un immense banc-d'œuvre en menuiserie, figurant un arc de triomphe, porté sur huit colonnes d'ordre dorique. Il occupe la première arcade à plein-cintre et presque toute la largeur du premier collatéral gauche. Malgré toute la perfection intrinsèque dont il peut être doué, ce banc-

Digitized by Google

d'œuvre colossal produit un effet très peu gracieux. Il ne date que de 1806. Sous l'arcade ogivale la plus rapprochée de celle que nous venons d'indiquer, on trouve le banc-d'œuvre de la confrérie du Saint-Sacrement, qui, comme le premier, obstrue encore la majeure partie de la première nef collatérale. L'ancien banc avait pour dossier un ouvrage de serrurerie exécuté par *Lucotte*. Ce beau travail n'existe plus : le vandalisme révolutionnaire est passé par là, et il n'en reste pas même un vestige. L'auteur du *Voyage Pittoresque* de Paris, le sieur D., en fait un grand éloge qui ajoute à nos regrets : « Cet ouvrage, dit cet écri-« vain, prouve à quel point de perfection cet art (de « la serrurerie) a été porté en France, dans ces der-« niers temps. »

Une marche peu élevée introduit dans le chœur, à l'entrée duquel était autrefois un jubé. A la place de celui-ci, à une époque dont nous donnerons la date, on sépara le chœur de la nef par un ouvrage de maçonnerie figurant des panneaux dont le centre est percé d'une porte à deux vantaux, en fer. Ceux-ci, d'un très beau travail de serrurerie, sont ornés d'une croix grecque à rayons dorés, d'après les dessins de *Boulland*, dont nous avons vu les originaux à la Bibliothèque royale. C'est en 1775 que cette porte d'excellent goût fut exécutée. Les six premières stalles du chœur sont adossées, trois de chaque côté, à la menuiserie

latérale de cette grille mobile. Une double et longue rangée de stalles s'étend jusqu'au sanctuaire, au nombre de soixante, y compris les six dont nous venons de parler.

Quatre marches, légèrement semi-circulaires, conduisent à celui-ci et se prolongent sur toute la largeur du chœur, qui est la même que celle de toute la nef. Une distance de huit pieds métriques nous sépare des trois degrés du maître-autel. Ici notre tâche, qui serait facile pour toute autre église de Paris, exige une description dont on ne peut s'acquitter d'une manière complètement satisfaisante et sans blesser, peut-être, des susceptibilités.

Dans les églises où, comme dans celle dont nous nous occupons, les piliers et les arcades partent en droite ligne du grand portail pour s'arrondir en hémicycle à l'abside ou chevet, le maître-autel est simplement la table du Saint-Sacrifice, supportant des gradins ornés du tabernacle, surmonté de la croix et des chandeliers qui l'accompagnent. Là, le maître-autel est placé, ou sous l'arceau central de l'abside, comme à Saint-Eustache, Saint-Gervais, etc., ou à l'entrée même du chœur, comme à Saint-Sulpice, Saint-Germain-des-Prés, etc.; et dans ces dernières, c'est ce qu'on nomme l'*autel à la romaine*. A Saint-Nicolas-des-Champs, ce n'est ni l'une ni l'autre de ces dispositions. A la distance de six mètres de l'extrémité orien-

tale de l'abside, s'élève, sur toute la largeur du chœur et à plus de onze mètres de hauteur, un grand retable à deux faces, dont l'une regarde le grand portail et l'autre le chevet. Avant de passer outre, nous laisserons parler *Piganiol de la Force*, dans sa *Description de Paris* : « Le grand autel est d'une ordon-
« nance belle et ingénieuse, et consiste en deux or-
« dres d'architecture. Dans le milieu du premier est un
« tableau où l'on voit les apôtres, dont les uns regar-
« dent et fouillent dans le tombeau de la Vierge, pen-
« dant que d'autres, avec des regards empressés, cher-
« chent son corps autour du tombeau, et que d'autres
« enfin lèvent les yeux au ciel pour voir s'ils ne l'a-
« percevront point dans les airs. Les uns sont pénétrés
« de douleur de l'avoir perdue, et d'autres sont ravis
« de joie de la voir monter au ciel. Dans le second
« ordre est un autre tableau où l'on voit la Vierge qui
« monte au ciel et qui est environnée d'une gloire
« d'anges. Deux anges de stuc, placés aux deux ex-
« trémités de la première corniche, semblent, par
« leurs attitudes, avertir les apôtres de l'assomption de
« la Vierge. Sur le fronton du second ordre d'architec-
« ture sont deux autres anges qui tiennent en main une
« couronne, et qui paraissent dans une impatience infi-
« nie de la lui mettre sur la tête. Ce tableau est de Si-
« mon Vouet, et un des plus beaux qu'il ait jamais faits.
« Quant aux anges, ils sont de Sarrazin, et dignes de

« la réputation qu'il s'est faite par ses ouvrages. »

L'écrivain que nous venons de citer ne donne de cette face qu'une idée bien imparfaite. Nous ajouterons donc que le premier ordre d'architecture est composé de quatre colonnes de marbre noir soutenant un riche entablement, au-dessus duquel s'élève le second ordre formé de pilastres, mais se rétrécissant par ses deux montans à console renversée, pour se terminer par un fronton triangulaire, dominé par une croix rayonnante. L'autel est placé au centre du premier ordre, et entre les deux colonnes qui accompagnent l'autel, de chaque côté, est percée une haute porte faisant communiquer entre eux les deux sanctuaires. Les deux tableaux de *Vouet* sont placés, le premier entre les colonnes corinthiennes derrière le tabernacle, et le second entre les pilastres supérieurs. Enfin, chacune des deux portes latérales offre, au-dessus de son linteau décoré de feuilles de palmier, un tableau représentant les deux patrons. Ceux-ci, à leur tour, comme les anges, considèrent la sainte Vierge montant au ciel. Ces deux tableaux sont de *Robin*, censeur royal et peintre du roi. Toute cette ordonnance tend à consacrer l'alliance de la peinture avec la statuaire et la sculpture. La table de l'autel est un tombeau antique de marbre blanc, décoré de bronzes dorés, ainsi que le tabernacle. Douze chandeliers et une belle croix de cuivre dorés, d'or moulu, de très bon goût, ornent ses gradins

de marbre blanc. Une particularité peu importante, il est vrai, doit encore ici trouver sa place. Chacune des quatre colonnes porte sur la frise qui surmonte le chapiteau une inscription. En commençant par le côté gauche, sur la première colonne est écrit le mot CREDITE; sur la deuxième, TIMETE; sur la troisième, SPERATE; sur la quatrième, ADORATE : croyez, craignez, espérez, adorez. Ces inscriptions ont été dorées primitivement. Aujourd'hui, elles sont presque imperceptibles.

La seconde face de ce grand retable isolé imite la première, si ce n'est qu'au lieu de colonnes supportant l'attique, ce sont ici des pilastres cannelés. Au-dessus des portes latérales sont deux médaillons sculptés en grand relief, figurant encore les deux saints patrons. Au centre, on avait placé autrefois un tableau de saint Charles communiant les pestiférés de Milan, qui avait été peint par *Godefroy*, spécialement pour cet autel. L'architecture réelle s'y trouvait mariée, avec beaucoup d'art, à l'architecture peinte, et ici, comme sur la face principale du retable, la peinture et la sculpture s'unissaient. Au second ordre, est un tableau représentant le Père éternel, par *Godefroy*, dont on a ainsi séparé les deux estimables compositions pour placer son tableau de saint Charles dans une chapelle où il perd beaucoup de son mérite. Une Cène, de médiocre facture, occupe aujourd'hui le centre de ce retable. Un

autel, en marbre feint, orné d'un tabernacle dont la porte en bronze doré est remarquable, sert aux messes quotidiennes. Entre les trois arcades qui forment le rond-point de l'abside, sont fixées des balustrades en pierre à hauteur d'appui pour la communion, dont cet autel et ce deuxième sanctuaire portent le nom.

Nous ne saurions préciser la date de l'érection de ce retable à double face. Mais quant à la décoration de la façade principale, il suffira de faire observer que *Simon Vouet* est mort en 1649, et *Sarrazin* en 1660. La seconde façade fut restaurée à neuf en 1775, sur les dessins de *Boulland* et d'*Antoine*.

D'après la description de ce double sanctuaire et de son grand retable à deux faces, on peut se faire une idée du luxe artistique qu'on y a déployé. Les noms de *Vouet*, de *Sarrazin*, de *Godefroy*, de *Robin*, d'*Antoine*, de *Boulland*, y sont inscrits par les œuvres de leur génie; mais toute cette ordonnance, si correcte, si bien harmonisée dans toutes ses parties, produit-elle un effet tout à la fois grandiose et gracieux? En d'autres termes, ce précieux monument est-il à sa place? Ne masque-t-il pas l'abside, que l'architecte de la renaissance a fait s'arrondir à l'extrémité orientale de sa longue nef? Ne serait-il pas mille fois mieux placé dans une église à chevet carré, en sacrifiant une de ses deux faces? Il n'est pas nécessaire, pour répondre à ces questions, d'être artiste : il suffit de posséder le sentiment d'har-

monie monumentale, qui est inné à l'œil de tout observateur. Or, on répondra, sans hésiter, que cette haute et large fabrique n'est point à sa place, et qu'un maître-autel sans retable, digne de la grandeur de l'église, laissant dans tout leur jour les trois grandes arcades absidales, serait d'un aspect infiniment plus noble et plus flatteur.

§ II.

Nefs col atérales.

Une ceinture de piliers isolés entoure complètement ceux qui supportent la grande voûte; et, par cette disposition, quatre nefs collatérales se prolongent de l'ouest à l'est, deux de chaque côté de la nef principale. Peu d'églises de Paris, et même de cathédrales en France, possèdent les cinq nefs. Il est inutile de répéter ici ce que nous avons dit au sujet de la disparate qui résulte des deux styles. Les colonnes ou piliers de la renaissance sont d'une forme entièrement ronde et sans cannelures. On se rappelle que les gros piliers-colonnes de la grande nef sont ovales et cannelés. Les piliers de la partie primitive sont pour la plupart formés de colonnettes groupées autour de leur noyau, et quelques uns, surtout dans les nefs méridionales, sont ornés de chapiteaux très délicatement sculptés. Mais

leurs bases n'ont pu échapper au marteau des *restaurateurs,* qui en ont fait, tant bien que mal, des socles carrés, sans compter ceux dont on a haché le fût pour en effacer les colonnettes et leur donner une forme massive. Une singularité, relative au nombre des piliers de cette église, doit être ici consignée. Nous la remarquons dans le soin qu'on a pris de graver en chiffres romains, sur chacun, son numéro d'ordre, en sorte que le dernier pilier inscrit porte le chiffre XCVIII. Il est vrai qu'on a compris, dans ce nombre 98, les piliers engagés qui se trouvent à l'entrée des chapelles.

Ce ne sera point sans intérêt pour l'art chrétien que nous dirons un mot sur un autre genre d'ornementation, qui fort heureusement a disparu. Ce sont deux autels jadis adossés au troisième pilier de l'un et l'autre côté de la nef, à partir de la grande porte. S'il nous est permis de nous citer, nous dirons que dans le cours de nos *Lettres sur l'Archéologie chrétienne,* publiées par l'*Univers,* nous avons démontré, en remontant aux origines, qui sont trop rarement consultées, que tout autel suppose un sanctuaire, oratoire, ou chapelle, et nous avons improuvé les autels que les églises de Saint-Merri, de Saint-Gervais, etc., ont vu s'adosser aux piliers de leur croisée, en dehors des chapelles ambiantes. Convenons avec douleur qu'on néglige trop souvent de remonter aux sources liturgiques, et qu'on s'expose ainsi à des anomalies dans les choses qui de-

mandent l'union de la science au zèle. Nous pensons néanmoins, en ce qui regarde l'église de Saint-Nicolas, que, par suite des augmentations qui y avaient été faites pendant le quinzième siècle, on s'était vu forcé de supprimer des chapelles qui s'étaient changées en nefs collatérales, mais que l'on avait tâché de conserver les autels en les disposant comme nous avons dit. Ce religieux souvenir justifierait peut-être la superfétation que nous blâmons. Ces deux autels portaient le vocable des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Un des piliers-colonnes de ces nefs collatérales se fait remarquer par sa position centrale vis-à-vis le milieu de l'arcade du rond-point de l'abside. Cette disposition donne au pourtour de la grande nef un arceau de plus qu'à cette dernière. On voyait, avant 93, sur le côté de ce pilier qui regarde la chapelle de la sainte Vierge, un petit monument en marbre, composé d'un génie, tenant en main un médaillon de la femme de *Laurent Magnier*. Celui-ci l'avait élevé à la mémoire de sa femme, de son fils, de sa fille et de la sienne. Le tombeau du chancelier d'Aligre, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, est l'œuvre de *Laurent Magnier*. Le pilier dont nous parlons rompt, il est vrai, d'une manière fâcheuse la perspective de la chapelle de la sainte Vierge, dont, en se plaçant sous l'arcade de l'abside, on ne peut voir que les deux murs latéraux. Mais, sous le rapport architectural, ce pilier n'est

pas sans mérite, car il semble placé là comme le pivot sur lequel viennent enfin s'asseoir et se fixer toutes les ramifications et les nervures des nefs collatérales.

Il ne nous semble pas invraisemblable qu'à cause de ce pilier on ait élevé à la même hauteur que les arcades le retable du maître-autel, pour éviter cette fâcheuse perspective. Ainsi, à Notre-Dame, on a muré l'arcade extrême de l'abside, afin de ne pas laisser apercevoir un pilier analogue. A Saint-Séverin, peut-être dans le même but, l'on a placé dans la même arcade la demi-coupole qui sert de retable à l'autel principal et qui voile le pilier central placé comme celui de Saint-Nicolas-des-Champs. Nous préférerions, pour cette dernière, l'intelligente précaution de Saint-Séverin, s'il est vrai que ce soit là le but qu'on s'était proposé.

§ III.

Chapelles.

Avant d'entreprendre la description des nombreuses chapelles qui sont pratiquées vis-à-vis des arcades des nefs, nous devons parler de celles qui sont adossées aux deux pignons latéraux qui accompagnent le grand portail. Dans la plupart des églises à bas-côtés, chacun de ces pignons est percé d'une porte secondaire. Ici,

à leur place, ce sont comme des prolongemens de l'*atrium* ou porche, et imitant assez bien la partie des anciennes églises nommée le *narthex* ou *avant-nef*. La partie droite de ce *narthex*, composée de deux travées qui correspondent aux deux collatéraux, présente deux chapelles sans autel, dont la plus voisine du portail est le baptistère de la paroisse. Il est éclairé par une grande fenêtre ogivale à deux meneaux comme toutes les primitives. La seconde est en partie murée et sert, en partie, de baie à la petite porte extérieure percée dans la retraite que laisse le clocher entre son premier étage et l'angle méridional de ce pignon. Le cadran de l'horloge est placé au-dessus de cette porte.

La partie gauche de ce *narthex* présente du côté de l'église trois arcades, et vis-à-vis de celles-ci trois fenêtres pareilles à celles de droite. Ici, c'est une vaste chapelle ayant plus de treize mètres de longueur sur six de largeur : elle est par conséquent dirigée du sud au nord. Cette chapelle, qui a porté pendant plusieurs siècles le vocable de saint Nicolas, est indubitablement le berceau de la paroisse. Sur le sol où elle s'élève fut bâti le premier oratoire de saint Jean l'Évangéliste, qui fut placé, plus tard, sous l'invocation de saint Nicolas. L'autel et le grand retable à colonnes, dans le goût prétentieux et guindé de la régence, décoraient autrefois le chœur du chapitre collégial de Saint-Benoît, rue Saint-Jacques. On ne remarque pas assez le tableau

représentant Jésus-Christ qui accueille et bénit des enfans. Ce tableau a été peint, en 1775, par *Noël Hallé*, fils de *Claude Guy* et petit-fils de *Daniel Hallé*, tous peintres distingués.

Les chapelles qui sont ménagées dans tout le pourtour de la nef et du chœur doivent être maintenant décrites, en y joignant la partie historique qui s'y rattache, lorsqu'il y a lieu. Nous commençons par la droite, en montant jusqu'à la chapelle de la sainte Vierge, et en descendant jusqu'à l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas dont nous venons de parler.

I.— Cette chapelle est close d'une grande porte pleine, à deux battans. Deux fenêtres ogivales y introduisent le jour, l'un à l'ouest, l'autre au sud. A la place de l'autel, est appliquée contre le mur une superbe table de marbre noir, ayant trois mètres de hauteur sur plus de deux de largeur. Une inscription, en lettres d'or, contient un extrait du registre des délibérations de l'œuvre de Saint-Nicolas-des-Champs, du 31 octobre 1782. Elle constate que les sept cloches de cette église ont été refondues par MM. *Desprez* père et fils, fondeurs du roi, avec augmentation d'une huitième. Le mardi 21 janvier 1783, les cloches furent bénites solennellement par messire *Jean-Étienne Parent*, curé de cette paroisse. On y a soigneusement désigné les parrains et marraines, ainsi que les noms imposés aux cloches. Aujourd'hui, la tour qui est située au-dessus

de cette chapelle est veuve de la moitié de cette belle sonnerie, et ne compte plus que quatre cloches. Nous n'avons pas besoin de dire que les huit anciennes disparurent dans le gouffre révolutionnaire. Le marbre seul fut conservé pour recevoir une inscription accessoire ainsi conçue : « Cette église a été restaurée de « 1823 à 1829 par les soins de M. le comte de Chabrol « de Volvic, préfet de la Seine ; de M. Frasey, curé, « bachelier en théologie de l'ancienne Faculté de Pa- « ris, et de MM. Bourgoin, Thiébaut, Pernot, Deha- « rambure, Guibert, de la Lande, Flahaut, Carré, « Masson, marguilliers en charge ; Rollin, A. P. Vi- « gnon, Regnoust, de Montblanc, anciens marguil- « liers. »

Dans le mur méridional de cette chapelle est percée une porte qui conduit au grand charnier. C'est ici, à la lettre, une petite église, avec ses trois nefs. Elle est presque carrée et a plus de treize mètres de longueur sur douze de largeur. Six piliers isolés et quatorze engagés soutiennent ses voûtes à nervures, qui ne s'élèvent qu'à quatre mètres. Un autel, orné d'une statue de saint Joseph, est placé vers son extrémité méridionale. Cet édifice est en dehors du plan de l'église et s'étend le long de la rue Saint-Martin, sur laquelle sont percées quatre fenêtres. Nous présumons qu'il ne remonte guère au-delà du quinzième siècle. La nef du milieu, environnée de toutes parts par les nefs latéra-

les, était, il n'y a pas encore long-temps, dépourvue de couverture. Nous croyons qu'il est utile d'insérer ici un éclaircissement sur les charniers.

Le seul nom qu'on leur donne en indique la destination originaire. Il suffit de se souvenir qu'anciennement tous les cimetières étaient autour de l'église, et qu'on regardait comme une profanation de laisser errer sur le sol les ossemens extraits des fosses : pour l'empêcher, on ménageait tout auprès un local où ces ossemens étaient déposés. On ne peut trop louer le respect de ces temps de sincère et ardente foi pour des restes qui, selon le dogme catholique, après avoir été, par le Baptême et surtout par l'Eucharistie, les temples vivans du Saint-Esprit et les tabernacles du Dieu fait homme, étaient destinés à reprendre vie. On y envisageait surtout cette dernière croyance, qui a fait donner au champ de repos le nom de *cimetière*, c'est-à-dire *dortoir*, et qui fait chanter par l'Eglise ces paroles si bien choisies, dans la cérémonie des obsèques : *Qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt;* « ceux qui dorment dans « la poussière de la terre s'éveilleront. » Durand de Mende dit qu'on enterrait aussi dans ces charniers, *in voltis ecclesiæ exteriùs adhærentibus*, « dans des « voûtes extérieurement adhérentes à l'église. » Il y avait donc trois degrés de sépulture chrétienne : 1° l'intérieur de l'église, 2° le charnier, 3° le cimetière.

II. — Cette chapelle est close pour servir de vestiaire

aux chantres. Sur un de ses piliers engagés est placé, le long du collatéral, l'écusson de *Robert de Gueuville*, fondateur de l'ancienne chapelle de Sainte-Geneviève, dont ce pilier faisait partie. On remarque à la naissance des nervures de sa voûte des anges accroupis, portant dans leurs mains des légendes. Chaque chapelle a sa fenêtre de l'époque. Nous n'ajouterons donc pas cette remarque à chaque description spéciale.

III. — Chapelle close comme la précédente. Le grand dais processionnel y est déposé, ainsi que le candélabre pascal, en cuivre battu, et qui a près de trois mètres de hauteur. Nous croyons devoir rattacher à la destination du dais, dont les quatre courtines sont d'une extrême richesse de broderie d'or, ce que nous lisons dans l'*Almanach du voyageur à Paris, en* 1784. *Thiéry,* son auteur, s'y exprime ainsi : « Les proces-
« sions de la Fête-Dieu les plus remarquables sont
« celles de Saint-Sulpice, de Saint-Eustache, de Saint-
« Nicolas-des-Champs, de Saint-Germain-l'Auxerrois,
« et celle des Invalides. »

IV. — Chapelle des Ames du purgatoire. L'autel et son retable offrent une décoration funèbre de très bon goût. Le tableau de cet autel représente, sur une toile de grande dimension, les âmes délivrées et emmenées au ciel par des anges. C'est la copie d'un tableau qui est dans l'église de Saint-Gervais. M. Frasey, curé, en a

fait don à sa paroisse, après avoir fait restaurer en même temps, à ses frais, cette chapelle. Sur le mur opposé est un grand tableau de *Rouget*, qui l'a peint en 1824. Jésus-Christ y est représenté, au jardin des Olives, fortifié par un ange.

V. — Chapelle des Agonisans. Une grande toile, peinte par *Coutaut* en 1827, y retrace Jésus-Christ portant sa croix, et parlant aux femmes de Jérusalem qui le suivent. En face, est un petit tableau fort curieux, représentant, au centre, dans une sorte de médaillon, Notre-Seigneur couronné d'épines et baffoué par les soldats; au-dessus et aux côtés du médaillon, une vigne sauvage et des buissons épineux, et dans la partie inférieure des roses épanouies. N'est-ce point la traduction peinte du passage : ... *Expectavi ut faceret uvas et fecit labruscas*... « J'espérais que ma vigne produirait « des raisins, et elle n'a produit que des fruits amers « et des ronces ?... »

VI. — Un mur, percé d'une porte qui conduit de l'église au presbytère, ferme entièrement cette chapelle. Avant l'augmentation définitive de l'église, au seizième siècle, c'était la sacristie. C'est donc ici le point de la transition du gothique au style de la renaissance. Jusqu'à cette chapelle, celles qui précèdent sont ogivales, et leurs deux faces pleines se rétrécissent en ogives, ainsi que l'arcade, pour aboutir à une voûte à nervures entrecroisées. A partir de celle-ci jusqu'au point septen-

trional correspondant, les voûtes des chapelles sont en plein-cintre, ainsi que leurs fenêtres.

VII. — Chapelle de Sainte-Geneviève. Ce vocable y fut transféré quand on élargit les bas-côtés, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le titre de Sainte-Catherine, vierge et martyre, y fut en même temps uni au premier, en souvenir de sa chapelle, qui était devenue partie intégrante de la nef collatérale. Un joli tableau de sainte Geneviève, gardant son troupeau, en décore le retable. Il est à désirer qu'un second tableau représentant sainte Catherine y soit placé vis-à-vis de l'autel, au lieu d'une petite toile qui représente Notre-Seigneur sur la croix, environné d'anges.

VIII. — Celle-ci est occupée par le tambour de la belle porte méridionale, dont nous avons donné une ample description.

IX. — Chapelle Saint-Nicolas. Le retable de son autel est orné d'un tableau assez estimé, où ce saint patron est figuré en habits pontificaux. En face, la résurrection de Lazare est largement et savamment peinte par *Souchon*. Ce tableau a eu les honneurs de l'exposition au salon de 1827.

X. — Cette chapel'e porte le nom des *Reliques*. On voit en effet sur son tabernacle une belle châsse en bronze doré et argenté surmontée d'une croix. Ce reliquaire provient du couvent des chartreux de Paris; il renferme le chef de sainte Hilarie, d'après l'inscription

collée sur le crâne ; un os de saint Verecundus, martyr, et un fragment du crâne de saint Adrien, frère de sainte Avoye. On trouve plusieurs saintes du nom d'*Hilarie* dans le Martyrologe universel. Un tableau fort ancien, représentant la *Circoncision de Notre-Seigneur,* orne le retable de cette chapelle. Il y a quelques années qu'au moyen d'un procédé fort ingénieux, toute cette peinture, où l'on voit figurer un grand nombre de personnages, a été remise sur une toile neuve, la première tombant de vétusté.

XI. — Le vestibule de la grande sacristie absorbe entièrement cette chapelle. A la place où serait le retable de l'autel, au-dessus des boiseries, on remarque un tableau dont la largeur est supérieure à la hauteur : c'est un sacre d'évêque très bien exécuté ; on veut y reconnaître celui de saint Augustin, malgré l'anachronisme des mitres et des costumes des personnages qui accusent le commencement du dix-septième siècle. La sacristie, outre la richesse de ses ornemens, vases sacrés, etc., que nous ne pouvons pas avoir le dessein de décrire, ne présente rien de remarquable, à l'exception, peut-être, de deux grands reliquaires qui proviennent encore, dit-on, des chartreux, et de deux ou trois petits tableaux qui ne méritent pas mention.

XII. — Chapelle Sainte-Anne. Le retable de son autel est orné d'une belle statue de la sainte. Vis-à-vis est un des plus remarquables tableaux de l'église ; *Dassy* le

peignit à Rome en 1829. Sainte Anne y est représentée instruisant la sainte Vierge. Cette grande toile est digne de la réputation de son auteur.

XIII. — On ne voit point ici d'autel ; c'était le vestibule intérieur de la petite porte de communication avec la communauté des prêtres de Saint-Nicolas. Mais au lieu du retable, les amateurs de la bonne peinture pourront admirer un grand tableau d'un peintre ancien représentant un trait de l'histoire de France. La partie supérieure du tableau offre l'image de la sainte Vierge tenant dans ses bras son divin enfant ; à droite du spectateur, on voit à genoux un roi de France revêtu de ses habits royaux, tenant le sceptre surmonté d'une figure de saint Charlemagne ; derrière lui un officier, debout, porte l'étendard, et à côté de lui un seigneur qui a la tête découverte ; à gauche et vis-à-vis du roi, un évêque à genoux ; derrière le prélat, un religieux se tient debout dans une attitude respectueuse, et enfin, derrière lui, encore un seigneur pareillement découvert. Chacune de ces figures est dessinée d'une main ferme et intelligente.

Nous voyons dans ce prince Philippe II, dit Auguste, qui, après la bataille de Bouvines, en 1214, fit vœu de bâtir une abbaye sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis, pour en rendre grâces à Dieu et à la sainte Vierge. L'évêque est le fameux *Philippe de Dreux*, qui occupait alors le siége de Beauvais, et

qui, comme l'on sait, paya de sa personne à Bouvines. Le moine est *Guérin*, religieux profès de Saint-Jean de Jérusalem, qui contribua beaucoup au succès de cette fameuse journée en plaçant les troupes dans une position avantageuse; il était élu évêque de Senlis. Les deux seigneurs sont *Matthieu de Montmorency* et le comte de *Beaumont*, qui se distinguèrent dans cette bataille.

XIV. — Chapelle dite de la Sainte-Famille, à cause du tableau de son autel. En face est un tableau de médiocre grandeur comme le premier; il représente Jésus-Christ le bon pasteur.

XV. — Un tableau de saint Bruno, fondateur de l'ordre des chartreux, enlevé au ciel par des anges, figure sur son retable et donne à cette chapelle le vocable de ce grand saint. Sur le mur opposé est un charmant tableau de médiocre grandeur où sont figurés des chartreux dans le désert, occupés de diverses manières.

XVI. — Chapelle de Saint-Martin. Le retable de l'autel est décoré d'un tableau qui retrace le miracle de la guérison d'un lépreux au moment où ce grand évêque de Tours était sur le point d'entrer à Paris. On croit, et une inscription placée sur la boiserie du mur opposé apprend qu'au même endroit où le miracle fut opéré, le roi Henri I^er fit bâtir la célèbre abbaye de Saint-Martin-des-Champs, changée ensuite en prieuré royal, comme nous le dirons en son lieu. Au-dessus de l'in-

scription est un second tableau représentant Henri au moment où ce prince fonde cette abbaye. Nous dirons toutefois que nous ne plaçons pas sur le sol où est aujourd'hui Saint-Martin-des-Champs l'événement de la guérison du lépreux, mais bien à l'endroit même où est l'horloge du Palais, contre le pont au Change. C'est en ce lieu que se trouvait, au cinquième siècle, la porte septentrionale de Paris où le miracle fut opéré.

XVII. — Nous voici parvenus à l'extrémité orientale de l'édifice. C'est d'ordinaire en cet endroit que se place la chapelle de la sainte Vierge comme « un dernier re-« fuge de la prière que la tendre piété de nos pères a « toujours réservé au point culminant de l'Église (1). »

Lorsqu'à la fin du seizième siècle on construisit toute cette partie, l'édicule du chevet des collatéraux n'ayant pas plus de profondeur que les autres et se trouvant plus étroit, il en résultait une chapelle bien mesquine. Plusieurs années après cette époque, la grande confrérie de *Notre-Dame de la Miséricorde* ayant choisi cette chapelle pour ses réunions, on fut obligé de l'agrandir d'une travée qui prit la forme d'une abside et interrompit, au pourtour extérieur, la ligne semi-circulaire. Il est à regretter que l'on n'ait pas pu l'allonger d'une seconde travée ; mais si l'on se reporte à ce que nous avons dit au paragraphe III du chapitre Ier, on

(1) M. le comte de Montalembert, dans son livre intitulé : *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art.*

verra qu'il y avait de grandes difficultés. Cette chapelle est éclairée par quatre fenêtres, dont deux ont été aux trois quarts aveuglées par une *restauration* récente. Les nervures de cette petite voûte sont entrecroisées. La travée absidale est remarquable par sa clef circulaire évidée, à laquelle viennent se rendre les nervures qui rayonnent de leurs bases, et se partagent en plusieurs ramifications transversales.

Le bel autel de marbre blanc de cette chapelle est surmonté d'une statue pareillement en marbre blanc, d'une proportion plus forte que nature, représentant la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dont les pieds reposent sur le globe du monde. Cette statue fait honneur au ciseau de *Delaistre ;* elle porte, avec le nom de l'auteur, la date de 1817. Deux tableaux placés sur les murs latéraux représentent, celui de droite un Repos en Égypte par *Caminade*, celui de gauche une *Nativité de Notre-Seigneur ;* on pense qu'elle a appartenu aux Carmélites de la rue *Chapon*.

Avant l'embellissement peu estimable exécuté en 1817, le tableau du retable était orné d'une Descente de croix par *Sébastien Bourdon*. Ce tableau, que le seul nom de son célèbre auteur recommande suffisamment, avait été peint exprès pour cette chapelle, qui était celle de la confrérie anciennement fort nombreuse sous le susdit titre de *Notre-Dame de la Miséricorde*. Les confrères faisaient vœu de se consacrer aux œuvres

de soulagement envers les pauvres malades de la paroisse. La statue de *Delaistre* a détrôné le tableau de *Bourdon*. Nous laissons à de plus habiles le soin de prononcer un jugement d'artistes ; mais nous réclamons le droit de déplorer la déchéance de cette confrérie si méritoire et du sanctuaire qu'elle s'était choisi, sous l'auguste patronage de la *Mère de miséricorde*.

XVIII. — En redescendant vers le point opposé à celui de notre départ, nous trouvons une chapelle qui sert de vestibule à la petite sacristie. Celle-ci est bâtie comme la grande, hors du plan de l'édifice, dans un terrain où l'on a le projet de construire une vaste sacristie. La place de ce *secretarium* sera une dérogation à la règle assez généralement suivie de bâtir les sacristies du côté de l'Épître ; mais les convenances liturgiques sont quelquefois forcées de subir l'exigence des nécessités matérielles. Une salle de mariages au-dessus de ce bâtiment serait d'une grande utilité et d'une facile exécution.

XIX. — Chapelle de Sainte-Cécile. Une statue de la sainte décore le retable de son autel. Nous devons placer ici un document important que nous avons extrait de l'abbé *Lebeuf*, dont l'*Histoire du diocèse de Paris* mérite beaucoup de confiance. On conservait dans cette chapelle, selon l'auteur que nous citons, une relique dite *le chef de sainte Cécile*. Les religieux de Saint-Martin-des-Champs en avaient fait don à l'église

de Saint-Nicolas, et tous les ans, le 22 novembre, on apportait en procession cette relique à l'église de Saint-Martin ; mais on avait soin d'avertir les fidèles que ce n'était pas le *chef* de sainte Cécile martyre, que les musiciens prennent pour leur patronne et dont il est fait mention dans le canon de la messe, mais celui d'une des compagnes de sainte Ursule, spécialement vénérée à Cologne. Il est certain, en effet, que ce *chef* avait été apporté de cette ville au prieuré de Saint-Martin-des-Champs qui en avait enrichi cette église, une de ses filles.

En face de l'autel est un *Ecce homo;* ce petit tableau n'est pas sans mérite. Cette chapelle portait anciennement le vocable de Saint-Antoine.

XX. — C'est dans celle-ci qu'a été placée la belle Descente de croix de *Sébastien Bourdon*. A cause du tableau, la chapelle porte le vocable de la *Compassion de la sainte Vierge* ou de *Notre-Dame-de-Pitié*. Vis-à-vis est un assez grand tableau peint en grisaille, sur lequel on voit saint Nicolas venant au secours de pauvres marins que les flots menacent d'engloutir. Cette peinture traduit les strophes suivantes de la prose du saint patron de cette église ; nous les avons prises du Missel du quatorzième siècle, qu'il nous a été permis, comme nous l'avons dit, de consulter aux Archives du royaume. Nous croyons ne devoir rien changer à l'orthographe latine du manuscrit :

Quidam naute nauigantes
Et contra fluctuum seuitiam luctantes
Naui pene dissoluta
Jam de uita desperantes
In tanto positi periclo clamantes
Uoce dicunt omnes una
O beate Nicholae
Trahe nos ad portum maris
Tu qui tot auxiliaris
Pietatis gratia
Dum clamarent nec incassum
Ecce quidam dicens assum
Ad uestra presidia.

« Quelques matelots naviguaient sur mer et luttaient « contre la violence des flots ; leur navire s'entr'ouvrait « et ils désespéraient de leur vie. Se voyant dans un « si pressant danger, ils s'écrient tous d'une seule voix : « O bienheureux Nicolas, conduis-nous à un port as- « suré, toi qui touché de commisération as secouru « tant d'infortunés ! Comme ils faisaient cette prière, « qui ne devait pas être infructueuse, voici une voix qui « crie : Je suis auprès de vous, j'accours pour vous « secourir. »

La prose de cette fête, intitulée : *In festo Nicholay epi et conf. Dup. antiquum*, est d'*Adam de Saint-Victor*, qui vivait au douzième siècle (1).

(1) Presque tous les tableaux et images représentent saint Nicolas bénissant trois enfans placés dans un baquet. Ceci est fondé sur une ancienne légende qui est très peu connue. Le saint évêque de Myre étant en voyage, entra dans une hôtellerie. La

XXI. — Chapelle de Saint-Michel. Cet archange, peint dans le retable, terrasse le diable figuré sous une forme humaine d'affreuse laideur. Vis-à-vis est une petite toile d'une suavité délicieuse ; c'est l'enfant Jésus endormi, et sa mère respectant son sommeil.

XXII. — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Une statue du saint précurseur est placée dans la niche de son retable d'excellent goût. Celle-ci fait le pendant de Sainte-Anne, dont nous parlons au n° 12. M. Jean-Baptiste Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, auquel cette église est redevable de tant de restaurations et d'embellissemens, a surtout rétabli ces deux chapelles qui étaient dans le plus complet délâbrement. En face du retable est un petit tableau qui représente le saint vieillard Siméon tenant dans ses bras l'enfant Jésus.

XXIII. — Chapelle de Saint-Vincent-de-Paul. Son retable, très bien décoré, offre un tableau du saint ami des pauvres, qu'on regarde comme un fidèle portrait. Au mur opposé est un petit tableau qui nous a paru représenter l'apôtre Saint-André. Le pavé de cette chapelle est fait de plusieurs marbres chargés d'épitaphes, fondations, etc. ; nous en parlerons dans le cours de

maîtresse du logis venait d'égorger trois enfans dont elle avait mis les corps à saler dans un baquet, pour en servir la chair aux voyageurs. Saint-Nicolas, instruit par inspiration divine de la barbare cupidité de l'hôtesse, découvrit le baquet qui contenait les corps de ces trois pauvres infortunés, et faisant sur eux le signe de la croix, les rendit à la vie.

cette Notice. Sur trois panneaux de la boiserie qui est au-dessous de la fenêtre sont peints les principaux traits de la passion de Notre-Seigneur ; ce travail, qui n'est pas sans mérite, remonte au dix-septième siècle.

XXIV. — On a donné le nom de Saint-Charles Borromée à cette chapelle parce qu'on y a placé, fort mal à propos selon nous, le tableau qui avait été peint par *Godefroy* pour l'autel de la Communion. Cette grande toile, qui représente le saint archevêque de Milan administrant le sacrement de l'Eucharistie aux pestiférés de sa ville épiscopale, est des plus estimables. En face est un tableau de moyenne grandeur où l'on voit une jeune dame qui fait l'aumône à un religieux, tandis qu'un ange soutient la main de celui-ci.

XXV. — Chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste. On se rappelle sans doute ce que nous avons dit sur le patron primitif de cette église. Le retable offre, sur un tableau des plus précieux et des plus estimés, l'image de ce bien-aimé disciple dans sa jeunesse. Cette chapelle correspond, dans le bas-côté septentrional, à celle de Saint-Nicolas qui est placée au collatéral du midi. Anciennement ce côté était le plus honorable, parce qu'on avait égard à la droite du prêtre se tournant vers le peuple, dans les différentes parties du cérémonial, comme le *Dominus vobiscum*, l'*Orate fratres*, et la bénédiction. C'est pourquoi dans les sanctuaires ornés des statues des deux princes du collége apostolique,

saint Pierre est toujours placé du côté de l'Évangile. Vis-à-vis est un tableau de médiocre dimension représentant saint Sébastien détaché du poteau où il a été percé de flèches.

XXVI. — Chapelle de Saint-Étienne, premier martyr. Le bel et grand autel de cette chapelle, accompagné d'un retable à colonnes richement décoré, fait face à la porte méridionale et n'est pas conséquemment dans la direction de l'ouest à l'est, comme presque tous les autres. Un des plus anciens marguilliers de la paroisse, M. *Deharambure*, a fait élever cet autel en l'honneur de son saint patron. On voudra bien nous pardonner une remarque, il est vrai plus curieuse qu'importante, à ce sujet. Nous croyons qu'il y a peu d'églises qui, comme celle de Saint-Nicolas, possèdent des autels tournés vers les quatre points cardinaux. La grande chapelle dont nous avons parlé en tête de ce paragraphe, celles du Calvaire, de Saint-Fiacre, dite aussi *de l'Agneau*, et de Saint-Étienne, ont leurs autels dirigés vers le nord. L'autel du grand charnier est dirigé vers le sud, sans parler d'un petit autel secondaire du même charnier. L'autel de la Communion, sur lequel on célèbre le plus souvent, est dans la direction de l'ouest; tous les autres sont dans celle de l'est. Il est inutile de faire observer qu'il n'y a point de règle sévère qui prescrive que le prêtre aura le visage tourné vers l'orient dans la célébration du saint sacrifice. On sait d'ailleurs

que la basilique de Saint-Pierre, à Rome, est dirigée de l'est à l'ouest. Aussi Gavantus dit judicieusement, d'après Walafride Strabon : *Nunc celebramus ad utramque partem, quia Deus ubiquè est.* « Nous « célébrons indistinctement vers tous les points, parce « que Dieu est partout. »

L'autel du Premier-Martyr est orné d'un tableau qui représente saint Étienne distribuant des secours à un indigent couché sur un grabat. On sait que les premiers diacres étaient chargés de cette honorable mission. Ce tableau fut commandé en 1827 par M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, pour l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à M. *Léon Cogniet*, un de nos plus habiles peintres ; c'est une de ses plus belles productions. Cet autel bouche une petite porte surmontée d'une demi-fenêtre qui existe encore à l'extérieur. Avant que les religieux de Saint-Martin-des-Champs eussent permis de bâtir des maisons dans une partie de leur enclos, c'est par cette porte qu'ils entraient dans l'église de Saint-Nicolas. Aujourd'hui, un chemin de ronde qui aboutit à la rue Saint-Martin pourrait faire utiliser cette porte pour l'entrée des fidèles ; mais il faudrait sacrifier cette chapelle.

XXVII. — Chapelle de Saint-Louis, roi de France, qui y est représenté faisant l'aumône.

XXVIII. — Celle-ci correspond à l'ancienne sacristie dont nous parlons au n° 6. Cette chapelle, très étroite

et close en boiserie pleine, est, pour la partie septentrionale, le point de transition du gothique à la renaissance. Il n'y a ni autel ni tableau.

XXIX. — Chapelle du Sauveur. Il est probablement inutile de répéter que le système ogival caractérise toutes les autres chapelles qui nous restent à décrire, y compris celle-ci. Elles ont toutes aussi une profondeur moins considérable que les correspondantes de la partie méridionale. Les meneaux de leurs fenêtres forment, à leur point de réunion au sommet, des entrelacemens qui varient pour chacune. L'autel de cette chapelle est orné d'un tableau de moyenne grandeur, où l'on voit le Sauveur environné d'une gloire. Au bas, ces paroles de l'Évangile sorties de la bouche de Notre-Seigneur : *Ego sum via, veritas et vita.* « Je suis la « voie, la vérité et la vie. » Deux anges présentent l'inscription sur un rouleau déployé dont ils tiennent les extrémités.

XXX. — Le Calvaire. Contre la fenêtre, dont on a aveuglé la totalité, à l'exception de l'ovoïde du sommet, on a élevé une montagne factice en rocailles, sur laquelle est placé un grand Christ, au bas duquel sont les saintes femmes et l'apôtre saint Jean, de grandeur naturelle : ces plâtres sont d'une assez belle exécution. C'est le monument de la mission prêchée en cette église, l'an 1822, époque à laquelle des hommes qui ne cessent de proclamer la *tolérance*, se montrèrent

de la plus basse *intolérance*, en cherchant à susciter des troubles pendant les prédications faites à Saint-Nicolas-des-Champs ; mais ils ne trouvèrent aucune sympathie dans la population de ce quartier. C'était le 18 novembre, second jour de la mission. L'autel est adossé à ce calvaire.

XXXI. — Chapelle de Saint-Roch. Ce saint est représenté dans le retable de l'autel, au moment où un ange vient le consoler. Le mur qui devrait lui faire face est remplacé par une arcade qui fait communiquer cette chapelle à la suivante.

XXXII. — On nomme habituellement celle-ci *chapelle de l'Agneau*, à cause de l'Agneau typique qui sert de pied à la croix placée sur le tabernacle. La grande table de son autel est en pierre de liais, et provient, ainsi que tous ses accessoires, de l'ancienne église de Saint-Benoît, changée aujourd'hui en théâtre. L'autel de la chapelle de la communion a la même origine. Le premier était celui des SS. Serge et Bacque, *Sergius* et *Bacchus*, dont l'Église célèbre la fête le 7 octobre. Autrefois, cette chapelle, qui n'en faisait qu'une seule avec la précédente, comme nous venons de le dire, était celle de saint Fiacre, patron des jardiniers. Au jour de sa fête, ceux-ci ornaient leur sanctuaire chéri et s'y rendaient avec empressement pour y assister à une messe solennelle. La chapelle, la corporation et la ferveur ne sont plus que des souvenirs.

XXXIII. — Celle-ci est close en menuiserie, avec porte. Elle sert quelquefois de sacristie pour la grande chapelle qui occupe tout le fond de ce collatéral, et dont nous avons parlé au commencement de ce paragraphe.

En y comprenant les deux du grand charnier, on compte dans cette église vingt-six autels canoniquement disposés pour y célébrer le saint sacrifice. Nous n'avons pas cru devoir mentionner deux ou trois petits tableaux qu'on voit dans ce charnier.

Tout le monde sait que les chapelles ou autels n'ont point été, comme aujourd'hui, à la charge des fabriques, et que des revenus plus ou moins considérables étaient attachés à ces chapelles. Souvent elles portaient le nom du fondateur ou du propriétaire qui avait été son héritier. Il serait plus digne d'une histoire complète de Saint-Nicolas-des-Champs, que d'une notice, de rechercher les titres de ces fondateurs, si toutefois même il était possible de les découvrir. *Piganiol de la Force* ne parle que d'une chapelle située auprès du chœur, et qui a appartenu à *MM. de Montmor*. Assez souvent les propriétaires des chapelles avaient le droit de s'y faire inhumer, et c'est à cela que plusieurs églises sont redevables des beaux monumens funèbres qui les décorent. Actuellement, l'église de Saint-Nicolas-des-Champs ne possède aucun monument de ce genre.

Nous croyons devoir joindre à la description des chapelles un état officiel des objets d'art dont elles ont

été décorées par la ville de Paris, sous l'administration de M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine. Nous suivons l'ordre numérique selon lequel nous avons procédé :

Désignation des sujets.	Nom de l'artiste.	Date.	Sommes allouées.	Dimension.
N° 4. Le Christ au jardin des Olives......	Rouget....	1824.	4000 f.	14 p. sur 9 p. 6 p.
N° 5. Jésus portant sa croix........	Coutan.....	1827.	4000	13 p. sur 9 p. 4 p.
N° 9. Résurrection de Lazare.........	Souchon....	1827.	2000	12 p. sur 8.
N° 12. Éducation de la Vierge.........	Dassy......	1830.	2400	12 p. sur 8.
N° 17. Un repos en Égypte.	Caminade. .	1817.	2400	8 p. sur 10.
N° 19. Statue de S. Cécile en plâtre.......	Dimier.....	1825.	3000	5 p. 6 p.
N° 20. Saint Étienne et l'indigent......	Cogniet (L.)	1828.	3900	9 p. 2 p. s. 7 p. 2.

§ IV.

Sépultures.

Nous venons de dire qu'aucun mausolée n'existe dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Avant la funeste époque où tant de beaux monumens de ce genre sont tombés sous le marteau des démolisseurs, on en trouvait à Saint-Nicolas quelques uns qui, sans être fort remarquables, doivent néanmoins être regrettés. Plusieurs personnages célèbres furent inhumés dans cette église, et n'y ont jamais eu de monument funéraire.

Nous allons entrer dans quelques détails qui doivent nécessairement figurer dans cette notice.

1° Au milieu du chœur, sur une large dalle de marbre noir, nous lisons les noms des curés de Saint-Nicolas-des-Champs, dont les restes y furent déposés. Nous traduisons l'inscription latine :

Jean Dupont, licencié dans l'un et l'autre droit, mort âgé de soixante-six ans ; son cœur seul a été ici déposé le 3 novembre 1632.

Nicolas Malingre, licencié dans l'un et l'autre droit, mort le 2 mars 1645.

François de Montmignon, docteur de la maison de Navarre, mort le 28 octobre 1699, âgé de soixante-dix ans.

Philippe-Michel Bonnet, docteur de la maison et société de Sorbonne, mort le 25 mai 1731, âgé de soixante-dix-sept ans.

Une seconde dalle, à droite de la première et de la même grandeur, ne présente aucune inscription.

2° La chapelle indiquée au paragraphe précédent sous le n° 2, était réservée à la sépulture de la famille *de Montmor*. Sur le mur opposé à l'autel qui y était autrefois, on admirait une figure de la mort, sous la forme d'un squelette, en marbre blanc. Au-dessous, étaient placées des épitaphes de quelques membres de cette famille, qui possédait autrefois une chapelle située autour du chœur, dans la partie gauche, vers le nord.

3° La maison de *La Briffe* possédait la chapelle suivante. Au mur, vis-à-vis de l'autel, était adossée une pyramide funéraire, au-dessous de laquelle étaient incrustées, sur les parois, plusieurs épitaphes. On distingue encore sur le badigeon les linéamens de la coupe de ce marbre.

4° A la suite de cette chapelle, et dans celle qui porte le n° 4, était la sépulture de la famille *Machault*, dont un des membres a été garde des sceaux sous Louis XVI. Depuis la révolution, on a transporté dans cette chapelle, qui est aujourd'hui celle des Ames du purgatoire, toutes les épitaphes de la famille de *La Briffe*, dont nous venons de parler. La plus ancienne fait mention d'*Arnauld de La Briffe*, procureur général au parlement de Paris, mort en 1700. En suivant l'ordre des temps, on trouve inscrits, sur autant de dalles, les noms de *Joséphine de La Briffe*, épouse du marquis *de Crillon*, lieutenant-général, morte en 1770, à dix-neuf ans ; d'*Arnauld-Barthélemy*, marquis de *La Briffe*, mort en 1776; de *Pierre-Arnauld de La Briffe*, président du grand-conseil, mort en 1788. Plusieurs femmes et filles des personnes précitées y ont leur sépulture auprès d'elles.

5° Dans la chapelle désignée sous le n° 9, était le caveau sépulcral de la famille *d'Ormesson*. Un grand nombre de ses membres y ont été enterrés, mais on n'y remarque aucune épitaphe. Cette chapelle, aujourd'hui

sous le vocable de Saint-Nicolas, était placée, avant la révolution, sous celui de Sainte-Geneviève. Un nom très célèbre du seizième siècle se rattache à l'existence de cette chapelle. Nous voulons parler de *Guillaume Budé,* un des plus savans hommes du règne de François I^er^, un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment à la fondation du collége de France. Il était né à Paris, en 1467, et fut un des plus habiles de son temps dans les langues grecque et latine. On a de lui quatre volumes in-folio, où l'on distingue surtout ses Commentaires de la langue grecque. Le roi l'envoya en ambassade auprès du pape Léon X et le fit maître des requêtes. *Budé* fut aussi prévôt des marchands. Il mourut à Paris, le 23 août 1540, à l'âge de soixante-treize ans, et son corps fut inhumé dans l'ancienne chapelle de Saint-Geneviève; mais lorsque celle-ci devint partie intégrante du collatéral droit, il fut transporté dans la nouvelle chapelle de Sainte-Geneviève.

Une clause de son testament, écrit par lui-même quatre ans avant sa mort, est ainsi conçue : « ..... Ordonne mon corps estre inhumé en l'église monsieur « Saint-Nicholas-des-Champs, à Paris, pour ce que « mon domicile et maison par moi bâtie, *in spem* « *perpetuæ moræ*, y est assise et que je m'attends à « y mourir. A la fabrique de laquelle église je laisse « douze livres tournoys pour l'ouverture de la terre et « le son des cloches durant mon obit et le temps

« d'iceluy... Je veux être porté en terre de nuict et « sans semonce, à une torche ou à deux seulement, « et ne veux estre proclamé à l'église, ne à la ville, « ne alors que je seray inhumé, ne le lendemain... »

Pour se conformer au vœu de *Budé*, qui désirait être inhumé sans appareil ni *semonce*, on ne plaça aucune épitaphe sur sa tombe, mais ses amis ne manquèrent pas de lui en faire. En voici une du poète *Melin de Saint-Gelais :*

Qui est ce corps que si grand monde suit?
Las, c'est Budé au cercueil étendu!
Que ne font donc les cloches plus grand bruit?
Sans bruit sans cloche est assez répandu.
Que n'a-t-on plus en torches dépendu,
Suivant la mode accoutumée et saincte?
Afin qu'il soit par l'obscur entendu
Que des François la lumière est éteinte.

Salomon Mitron, très bon poète lyrique, fit en son honneur cette épitaphe latine, que les amateurs de cette langue retrouveront ici avec plaisir. Elle est presque la traduction de la précédente :

Budæus voluit media de nocte sepulcro
Inferri, et nullas prorsùs adesse faces.
Non factum ratione caret, clarissima quandò
Ipse sibi lampas, luxque corusca fuit.

Nous avons pensé qu'on nous saurait gré de faire connaître la première et dernière strophe d'un *Chant royal* que *Guillaume Budé* présenta au roi François Ier

après son retour d'Espagne, où il avait été retenu prisonnier par Charles V :

Cueurs oppressez soubz le fais de douleur
Qui en regrets et pleurs vous consumez,
Pour l'infortune et advenu malheur
Au chef royal qui vous a tant aimez.
Cessez vos plaincts, vos larmes réprimez,
Donnez congé à tristesse esplorée.
Celluy de qui l'absence souspirée
De vostre enuy fust matière fécunde
Est de retour en sa terre asseurée
Aymé de Dieu et honnoré du monde.

....
....
En beau tainct clair changez vostre palleur
Par long chagrin visaiges defformez.
Pour noirs habits vestez haulte coulleur
Et vostre dueil en joye transformez.
Rues tendez, places de fleurs semez.
Résonne en chant, saincte église parée,
Fument autels de senteur odorée.
Soit toute langue à Dieu bénir facunde
Et la venue au roy Franc désirée
Aymé de Dieu et honnoré du monde.

6° La chapelle de Sainte-Anne, n° 12, était destinée à la sépulture des familles *Mandat* et *Favier*. Il ne reste aucun vestige d'épitaphe.

7° Celle aujourd'hui nommée de la *Sainte Famille* appartenait à la maison *Charron*. Rien n'indique actuellement cette ancienne destination.

8° Nous présumons que *Pierre Gassendi* a été inhumé dans la chapelle, anciennement de Saint-Antoine, aujourd'hui de Sainte-Cécile, n° 19. On y voyait, dans une niche de marbre noir, un buste de marbre blanc qui représentait l'illustre philosophe. Cette chapelle appartenait autrefois à la famille de *Montmor*. L'inscription tumulaire portait que ce petit mausolée avait été érigé par *Henri-Louis Habert de Montmor*, maître des requêtes, à cet *homme pieux, sage, savant, son ami et son hôte*.

Pierre Gassendi naquit à Chautersier, diocèse de Digne, en 1592, et mourut à Paris, le 24 octobre 1656, âgé de soixante-quatre ans. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine et prévôt de la cathédrale de Digne. Il fut fait professeur de mathématiques au Collége royal, en 1645. Son système philosophique, opposé à celui de Descartes, fit beaucoup de bruit, et les philosophes se partagèrent en deux sectes, celle des cartésiens et celle des gassendistes. Il a laissé six volumes in-folio, dont un sur l'astronomie.

9° Trois dalles de marbre noir, de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, n° 22, étaient chargées d'armoiries et d'épitaphes qui ont été effacées par le marteau des niveleurs, dans les temps de la terreur révolutionnaire. Il nous a été seulement possible de lire quelques caractères qui nous ont appris que là avait été déposé le cœur de M. *de Vivonne*, en 1688. C'est très certaine-

ment celui de ***Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemar et de Vivonne***, prince de Tonnay-Charente, gouverneur de Champagne et de Brie, maréchal de France et général des galères. Il se trouva à plusieurs batailles et surtout aux siéges de Douai et de Lille. Ce fut M. de Vivonne qui présenta le célèbre Boileau au roi Louis XIV. Dès que celui-ci fut en sa présence, il lui récita le plus bel endroit de sa première épître. Le duc de Vivonne, qui ne s'attendait pas à ce poétique compliment de Boileau à Sa Majesté, saisit son protégé à la gorge, en lui disant : « Ah ! traître, vous ne m'aviez pas dit cela ! » M. de Vivonne était l'ami intime de Boileau, et faisait lui-même de très beaux vers. Il mourut, en effet, le 15 septembre 1688. Comme on le voit, la date de l'épitaphe s'accorde parfaitement avec l'époque du décès de cet illustre maréchal.

A droite de la tombe qui recèle le cœur du maréchal, est celle de son épouse *Antoinette-Louise de Mesmes*, décédée le 10 mars 1701. Enfin, à gauche, est une autre tombe sur laquelle on peut distinguer ces mots : *Cy gist...*, et plus bas les titres dudit maréchal. Ceci prouve que le corps entier de ce personnage y est déposé, et que celle du milieu ne contient que le cœur. Les armoiries qui étaient gravées sur les deux tombes latérales ont été entièrement grattées.

10° La chapelle de Saint-Vincent de Paul, n° 25, est entièrement dallée de marbres funéraires et de quel-

ques autres qui constatent des fondations. La famille de *Tallard* y avait le droit de sépulture. Aucune inscription apparente n'offre le nom d'un membre quelconque de cette famille, qui a produit le maréchal de Tallard. L'hôtel des ducs de Tallard était à l'entrée de la rue des Enfans-Rouges, au coin de celle d'Anjou. Ces deux rues étaient anciennement de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Au milieu de ces dalles, nous en remarquons une qui nous offre cette épitaphe :

Si pour exceller en vaillance
Et pareillement en prudence
On était exempt de la mort,
Hélas ! elle n'eust osé poindre
Celui-cy qui sceust conjoindre
Ces vertus sous un même sort.

« Pour perpétuelle mémoire de feu *Agnan Mariette,* Parisien, escuier, sieur de Ponteville, lequel « est décédé le 20 de febvrier 1626, âgé de soixante-« dix ans. »

On lit sur une autre dalle le nom de *Charles Amelot,* chevalier, marquis de Combronde, conseiller du roi en ses conseils, et doyen des présidens au parlement de Paris, et celui de quelques autres personnes de la même famille. Plusieurs dames y ont aussi des épitaphes. On y lit plusieurs fondations, dont une par *Jean Levasseur,* marchand, bourgeois de Paris, datée du 10 mai 1633, etc. Quelques dalles sont cachées

par le confessionnal, le marche-pied et la table de l'autel. Il est indubitable que tous ces marbres ont été ramassés de plusieurs parties de l'église où ils avaient été placés *à perpétuité*. Mais, hélas! la *perpétuité* de ce monde est singulièrement mobile...

Parmi ces dalles, qui sont au nombre d'environ vingt-six, il en est une dont nous avons déjà dit un mot au quatrième paragraphe du chapitre premier. Elle porte cette inscription : « En l'année M. VI. C. LXVIII « ont esté refondues les six cloches qui estoient lors au « clocher avec augmentation; le beufroy restabli et « haussé, le cœur pavé de pierre de lierre, et le char- « nier réparé et augmenté, estant pour lors curé mes- « sire François de Montmignon prestre et docteur de « Sorbonne et marguilliers contables honorables hom- « mes François Dionis marchand bourgeois de Paris... » Le reste est couvert par le marche-pied de l'autel. Nous formons des vœux pour que les plus intéressantes de ces inscriptions soient placées d'une manière plus convenable.

11° La chapelle voisine de celle-ci, et dont nous parlons sous le n° 24, est pavée, au milieu, d'une très grande dalle de marbre noir, qui ne porte que les noms de M. et de madame *Thiroux de Lailly*, qui y ont été inhumés. En 1749, le poète *Gresset*, membre de l'Académie française, habitait chez madame *Thiroux de Lailly*, rue Courteau-Villain, aujourd'hui rue de Mont-

morency : il était donc paroissien de Saint-Nicolas-des-Champs. La maison *de Beauvilliers de Saint-Aignan* y possédait un caveau pour la sépulture de ses membres. Mais aujourd'hui il n'y a pas la moindre trace de cette ancienne destination. On sait que l'hôtel de Saint-Aignan était situé dans la rue Sainte-Avoye, qui était autrefois comprise dans la circonscription paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs.

On a recueilli dans la petite sacristie un marbre noir, de forme ovale, chargé d'une longue épitaphe en l'honneur de *Jacques Hémart*, conseiller, secrétaire du roi, décédé le 21 avril 1772, âgé de quatre-vingts ans neuf mois. Ce personnage y est loué de ses excellentes qualités religieuses et civiles, et surtout de son inépuisable charité envers les pauvres, et son association à toutes les bonnes œuvres de la paroisse.

Piganiol de la Force parle de deux marbres qui ont totalement disparu, et qui présentaient les épitaphes, 1° d'*Hilaire de la Haye*, ancien conseiller du roi, doyen des auditeurs de la chambre des Comptes, mort en 1625, âgé de soixante-douze ans; 2° de *Jean Marteau*, mort en 1662, âgé de cinquante-deux ans. Le premier est loué de ce qu'il contribua à la soumission de Paris, qui enfin accueillit son roi Henri IV. Le second est représenté comme issu d'une famille très illustre, de laquelle il n'a point dégénéré. L'épitaphe se termine par ces mots : *Hunc docti suum deflent*

doctorem, musæ parentem, virtutes alumnum, virgines deniquè prototypum. « Les doctes pleurent « en lui leur docteur ou maître, les muses leur père, « les vertus leur nourrisson, les *vierges*, c'est-à-dire « les célibataires, leur modèle. »

Selon tous les écrivains qui parlent de Paris, ont été inhumés dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs les personnages célèbres que nous allons faire connaître, et qui n'y ont jamais eu d'épitaphes, ni aucune espèce de monument.

1° *Henry de Valois*, historiographe de France, né à Paris, le 10 septembre 1603, d'une famille noble, originaire de Normandie, fut d'abord avocat au parlement. Bientôt il abandonna la jurisprudence, afin de se livrer à son goût pour l'étude, et travailla avec tant de succès sur les auteurs grecs et latins, qu'il s'acquit une grande réputation dans toute l'Europe. Il s'attira l'estime de *Henri de Mesmes*, président au parlement, et du cardinal *de Mazarin*. Il mourut en 1676, à soixante-treize ans. Il a laissé plusieurs ouvrages, tels qu'une nouvelle édition d'*Ammien-Marcellin* avec des notes; une édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, en grec, avec une bonne traduction latine et de savantes notes; l'*Histoire* de *Socrate* et de *Sozomène*, en grec et en latin, avec des observations; l'*Histoire* de *Théodoret*, celle d'*Évagre*, etc.

2° *Adrien de Valois*, historiographe de France,

était frère puiné du précédent, dont il suivit la carrière littéraire et auquel il fut toujours tendrement attaché. Il mourut, avec de grands sentimens de piété, le 2 juillet 1692. On a de lui, 1° une *Histoire de France* en trois volumes; 2° une *Notice des Gaules*, par ordre alphabétique. Ces deux ouvrages sont très estimés. Il donna aussi plusieurs éditions remarquables d'anciens ouvrages, et surtout une seconde édition d'*Ammien-Marcellin* (1).

(1) Au sujet de ce dernier, qui était, comme l'on sait, natif d'Antioche et qui mourut, en 390, après avoir écrit une *Histoire de l'empereur Julien l'Apostat*, un auteur contemporain a répété la risible bévue d'un ouvrage sur Paris où elle n'est qu'une faute d'impression. *Hurtaut*, en parlant des personnes illustres qui sont enterrées à Saint-Nicolas-des-Champs, nomme, après les deux historiens précédens, *Ammien-Marcellin*, comme y ayant reçu la sépulture. Nous répétons que c'est l'imprimeur qui très certainement lui fait dire cette absurdité. Le sieur D., dans un *Dictionnaire de Paris*, qu'il a compilé assez récemment, de concert avec un autre auteur dont le nom ne revient pas sous notre plume, a copié, sans façon, *Hurtaut*, et nous apprend, dans son très petit et très insignifiant article sur Saint-Nicolas-des-Champs, qu'*Ammien-Marcellin* est inhumé dans cette église. Le même D. a dit fort sérieusement dans un autre ouvrage, qu'un des plus grands théologiens du XII[e] siècle était YVON CARNOT. On sait que le célèbre *Yves de Chartres* est souvent nommé, par abréviation, en latin, YVO CARNOT., ce dernier étant le même mot que *Carnotensis*, c'est-à-dire, *Yves de Chartres*. L'un vaut bien l'autre, sans contredit, et l'on peut comprendre que pour le sieur D. il n'y a pas très grand inconvénient à faire enterrer dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs un historien païen, mort au 4[e] siècle.

3° *Madeleine de Scudéri* naquit au Hâvre-de-Grâce en 1607. Elle était sœur de Georges de Scudéri, dont Boileau a dit dans sa deuxième satire :

> Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
> Peut tous les mois sans peine enfanter un volume...

Elle mourut à Paris le 2 juin 1701, à quatre-vingt-quatorze ans. Ses principaux ouvrages sont des romans, dont les plus célèbres sont : *Artamène* ou le *Grand Cyrus; Clélie,* etc. Son ouvrage seul qui a pour titre : *les Conversations* ou *Entretiens*, contient dix volumes.

4° *Théophile de Viaud*, fameux poète dans son temps, et aujourd'hui complètement oublié, naquit à Clérac, en Agénois, vers l'an 1590. Sa mauvaise conduite l'avait fait enfermer à la Conciergerie, d'où il ne sortit que pour être condamné au bannissement. Il trouva moyen de revenir à Paris et mourut dans l'hôtel de Montmorency, rue du même nom, qui appartient encore à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Il a été inhumé, en 1626, non dans l'église, mais dans le cimetière de la même paroisse.

5° *Francisque Milé* ou *Milet*, professeur de l'Académie royale de peinture, était né à Anvers en 1644. Il mourut à Paris en 1680, et fut inhumé, comme le précédent, dans le cimetière de Saint-Nicolas. Nous lisons dans le *Dictionnaire historique de Ladvocat*,

ces paroles : « On voit deux grands tableaux de lui « (Francisque Milet) dans l'église de Saint-Nicolas-du- « Chardonnet. » Ces deux tableaux, dont on fait mention dans le *Voyageur à Paris*, en 1784, sont le *Sacrifice d'Abraham* et *Élisée* dans le désert.

Pour réparer autant qu'il est possible la perte des monumens et des épitaphes des personnes illustres dont cette église garde les dépouilles, nous émettons le vœu qu'une grande table de marbre, placée dans un endroit apparent, reproduise le souvenir de ces noms historiques. On y inscrirait surtout *Guillaume Budé*, *Pierre Gassendi*, *Louis-Victor maréchal de Vivonne*, *François de Valois*, *Adrien de Valois*, *Madeleine de Scudéri*, *Francisque Milet*.

Une seconde table devrait, à nôtre avis, transmettre à la postérité les noms des principaux artistes dont les œuvres décorent l'église de Saint-Nicolas. Ainsi y trouveraient une place honorable, *Simon Vouet*, *Sarrazin*, *Sébastien Bourdon*, *Godefroy*, *Robin*, *Hallé*, *Cliquot*, *Lucotte*, *Antoine*, *Boulland*, et quelques autres, tels que *Dassy*, *Léon Cogniet*, *Delaistre*, *Souchon*, etc., quoique encore vivans.

Si dans la période de six ou sept siècles d'existence que compte la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, on avait eu l'utile pensée de graver sur la pierre les noms des architectes, artistes de tout genre, avec la date et la qualification de leurs travaux, nous n'aurions

point aujourd'hui à déplorer les lacunes forcées que nous faisons subir à notre notice, et plusieurs noms dignes d'être recommandés à la reconnaissance de la postérité ne seraient point à jamais ensevelis dans l'oubli. Faisons pour l'avenir ce que nous regrettons qu'on n'ait pas fait pour nous, en laissant toutefois leur triste part aux commotions politiques qui déconcertent quelquefois les prévisions les plus sages.

§ V.

Tablettes historiques.

On comprend facilement que l'histoire complète d'une paroisse est chose impossible, même quand cette paroisse est située dans une ville comme Paris, où il est plus facile que partout ailleurs de conserver les traditions. Avant les terribles désastres qui ont signalé le passage de l'ouragan révolutionnaire de 1789, et surtout de 1793 et 94, une histoire de ce genre n'eût pas été possible pour une paroisse qui a près de sept cents ans d'antiquité. Que sera-ce depuis que les barbares de cette époque ont brûlé ou dispersé les archives des églises et des presbytères? Nous devons donc nous borner à quelques documens bien rares que nous consignons ici sous le modeste titre de ce paragraphe, comme supplément à tout ce que nous avons dit jus-

qu'à ce moment, et qui justifie le choix du cadre dans lequel nous les plaçons.

I. Un des plus intéressans nous est fourni par un précieux Missel dont nous avons parlé et que l'on conserve aux Archives du royaume. Ce manuscrit sur vélin, petit *in-folio*, remonte à peu près à l'an 1360. Le milieu de ce Missel contient un assez grand nombre de feuilles qui ont été destinées à servir de contrôle pour diverses fondations, en faveur d'une pieuse association formée en cette paroisse. On peut être certain que le Missel appartenait à Saint-Nicolas, car le dernier feuillet porte ces mots : « Ce liure est à la Confrarie du « Sainct-Sacrement de l'autel fondée en l'église Sainct-« Nicholas-des-Champs à Paris. »

Le fait historique que nous voulons en faire ressortir se tire des paroles suivantes : « Nous, les maistres et « gouuerneurs de la Confrarie du Sainct-Sacrement de « l'autel fondée en l'église Sainct-Nicholas-des-Champs « à Paris *de tel et si long temps que il n'est mé-« moire comment ne du contraire...* » Si, au quatorzième siècle, la Confrérie dont nous parlons était déjà si ancienne, il ne serait pas téméraire d'en faire monter l'érection jusqu'à l'époque où fut instituée la fête même du Saint-Sacrement, qui date du treizième siècle. Nous pouvons donc hardiment prononcer que cette Confrérie, qui existe encore dans la même église, est

la plus ancienne, ou du moins une des plus anciennes de la ville de Paris.

Les personnes qui ont fait diverses fondations en faveur de cette confrérie sont nommées dans l'ordre suivant :

« Feulx Michault Savart et sa femme ont délaissé à
« la ditte Confrairie XXII liures de rente à prendre sur
« une pièce de vigne assise au terrouer de la Courtille,
« aux lieux nommés la ruelle d'Orillon, etc.

« Maistre Gilles Dubois, prestre, etc.

« Jehan Hardouin le jeusne, fils de Estienne Har-
« douin et Pérette, etc.

« Michault Hardouin, laboureur, et Pérette, sa
« femme, etc.

« Messire Jehan Pochet P̃bre, curé d'Orlemont et
« d'Ytheville, et vicaire de Sainct-Nicholas-des-
« Champs, etc.

« Thuret Fourdinier et Estiennette sa femme, etc.

« Honnorable homme Jehan Philippon, tailleur de
« pierre et bourgeoys de Paris, etc.

« Symon Bertrand, etc.

« Renaulde Robineau, femme de Hugues Tardif,
« bourgeoys de Paris, a donné par son testament fait
« et passé le XIe juliet M.DLIV. Signé : Aubert et
« Filesac, à la Confrairie du Sainct-Sacrement, etc. »

Il suit de cette date que la dernière fondation consignée dans le Missel a été faite en 1554. On ne verra

pas sans quelque intérêt mentionner les noms des confrères qui, en septembre 1490, étaient : « Maistres et « gouuerneulx de la ditte Confrarie ; Jehan Fay, mar- « chant et bourgois de Paris ; Michault Hardouin, ar- « cher, laboureur et bourgois de Paris ; Nicholas « Brette, marchant tonnelier et bourgois de Paris ; « Jehan Gousset, maistre maçon et bourgois de Paris. »

II. Un autre manuscrit du format *in-4°*, sur vélin, conservé, comme le premier, aux Archives du royaume, est intitulé : *Martyrologe de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, dressé de nouveau en* 1666. Il contient une grande quantité d'obits, saluts, services complets et autres offices fondés en cette église. Leur énumération textuelle occuperait ici un trop grand espace. Il y a principalement des saluts pour un grand nombre de fêtes et de dimanches ; on y désigne, dans le plus minutieux détail, ce qui doit y être chanté. Ceci présente beaucoup d'intérêt sous le rapport liturgique, et peut faire comprendre aux personnes qui ne connaissent pas les origines, pourquoi certains saluts qui sont en usage dans cette paroisse y sont célébrés avec un rite si différent de ce qui s'observe, à pareil jour, dans d'autres églises. Il est vrai que la très majeure partie de ces saluts de fondation est aujourd'hui supprimée, et que ceux qui ont été conservés ne se font plus avec le cérémonial de leur fondation. Nous croyons devoir

en placer ici un exemple qui pourra faire juger de tous les autres.

« Pour le salut de six heures du dimanche des Ra-
« meaux, fondé par Symon Fourmel, bourgeois de
« Paris, et damoiselle Claire Ybert sa femme. Les deux
« chapiers doivent commencer par le répons : *Circum-*
« *dederunt me.* Ensuite *Vexilla regis*, où le verset
« *O Crux ave* sera répété trois fois; puis *Magnificat.*
« L'oraison finie, sera entonné par les deux chapiers
« *Stabat Mater*, allant à la station dans la nef. Le
« *Stabat* fini, les chapiers entonneront, allant sur la
« fosse vis-à-vis le jubé de l'Évangile, le traict : *Domine*
« *non secundùm*, et le verset *Adjuva nos Deus* sera
« chanté par les quatre enfans de chœur à genouils, et
« puis le *De Profundis* et oraison, pendant lequel une
« volée de grosse sonnerie. »

III. Nous avons déjà dit, au paragraphe II du chapitre Ier, que les religieux de Saint-Martin-des-Champs étaient curés primitifs de la paroisse de Saint-Nicolas. Malgré la décharge du soin spirituel sur un curé ou vicaire-perpétuel qui était à la nomination du prieuré, les religieux avaient conservé leurs droits honorifiques; c'est pourquoi les curés de Saint-Nicolas-des-Champs devaient assister sans étole aux trois processions des Rogations qui partaient de Saint-Martin. Les sermons devaient cesser à Saint-Nicolas, tous les dimanches

qui précèdent et suivent immédiatement les fêtes de Saint-Martin et de Saint-Paxent, pour ne pas détourner les paroissiens qui devaient assister aux instructions de la principale église, ou *église-matrice*. Les curés de Saint-Nicolas ont voulu, de temps en temps, s'affranchir de cette dépendance; mais des arrêts rendus en 1483 et 1560 ont maintenu les religieux dans leurs priviléges. Ceux-ci avaient le droit de percevoir la moitié des cires qu'on offrait à Saint-Nicolas, le jour de sa fête et en celle de la Présentation de Notre-Seigneur, et en outre, quarante-quatre sols parisis sur la cure.

La supériorité de Saint-Martin sur l'église de Saint-Nicolas consistait aussi dans le droit qu'avaient les religieux de faire l'office et toutes les fonctions curiales dans cette dernière, aux quatre fêtes solennelles et à celles des patrons, avec l'assistance du clergé au chœur et à l'autel.

En 1718, *Philippe Bonnet*, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, fit une nouvelle tentative d'affranchissement de cette importune préséance. Le Grand-Conseil, par son arrêt du 29 novembre 1720, donna gain de cause aux religieux de Saint-Martin-des-Champs. Cet arrêt permet cependant à *Philippe Bonnet* de prendre, comme par le passé, le titre de curé, quoiqu'il ne soit, par le fait, que vicaire-perpétuel. Telle est l'instabilité des choses de ce monde, qu'aujourd'hui il n'existe de

Saint-Martin qu'un souvenir historique, tandis que Saint-Nicolas-des-Champs est une des douze cures, du premier ordre, de la ville de Paris.

IV. Sous le règne de François I[er] existait encore une coutume dont l'origine remonte plus haut. Le 6 décembre, fête de Saint-Nicolas, évêque de Myre, les enfans de chœur de l'église cathédrale Notre-Dame se rendaient à Saint-Nicolas-des-Champs pour y chanter l'office. On sait que ce saint pontife est regardé comme le patron des jeunes garçons. Mais, chemin faisant, ces enfans de chœur disaient des *facéties :* on appelait ainsi de petits drames qui ne demandaient pas un grand luxe de représentation. *Sauval* raconte qu'en l'année 1525, les excès qui s'y commirent furent tels, qu'ils attirèrent les plaintes de la cour. Il est vrai qu'on doit moins les imputer aux enfans qu'aux personnes mal intentionnées qui se mêlèrent aux enfans de chœur. Le chapitre, toutefois, y mit bon ordre, et par la suite, cela se borna à un salut que les chapelains et chantres de Notre-Dame allaient chanter avec lesdits enfans à Saint-Nicolas-des-Champs. Sous Charles V, les petits écoliers habillaient en évêque un d'entre eux, le jour de Saint-Nicolas, et le promenaient par les rues avec autorisation du Parlement. Il parait qu'il en était de même à Reims et en Lorraine.

V. *Gilles Corrozet*, dans ses *Antiquitez de Paris*,

raconte deux événemens assez curieux qui se passèrent dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Il dit qu'en 1566, en la rue Guérin-Boisseau, la femme d'un pauvre aide-maçon accoucha de cinq enfans, dont quatre vivans et un mort, mais qu'en peu de temps tous furent décédés. Le second fait est à peu près de même nature; laissons parler l'auteur : « Le ven-
« dredy XXIe jour de juillet mil cinq cent septante,
« en la ville de Paris, rue des Gravilliers, nasquirent,
« un peu devant le jour, deux enfans jumeaux, lesquels
« estoient joincts en un corps, au lieu de la nature,
« ayans teste, bras, mains, seing, estomach à l'op-
« posite l'un de l'autre, et n'ayant qu'un corps, les
« pieds de l'un sous les aisselles de l'autre; lesquels
« ayans vie, furent baptisez en l'église Saint-Nicolas-
« des-Champs, paroisse de la maison de leur naissance,
« et où demeuroit leur père nommé Pierre Germain,
« ayde à masson; la mère s'appelloit Mathée Pernelle,
« fort pauvres. Les dicts enfans moururent le dimanche
« ensuivant, peu de temps l'un après l'autre. » *Du Breul*, qui raconte ce fait, le place en l'an 1578.

VI. La paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs a compté parmi ses marguilliers un personnage qui a fait beaucoup de bruit en son temps. Le duc de Beaufort, deuxième fils du duc de Vendôme, dit le *Roi des halles*, en 1652, du temps de la Fronde, avait, dit-on,

son hôtel dans la rue Bourg-l'Abbé, qui aujourd'hui est de cette paroisse.

VII. A l'époque où le jansénisme était la pomme de discorde qui jetait le trouble dans l'Église et dans l'État, un refus de sacremens à un malade notoirement connu comme appartenant à cette secte occasionna, dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, un procès qui eut beaucoup de retentissement. Le clergé de cette église, obéissant aux ordres de son supérieur légitime, qui était alors M. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, exigeait de tout malade suspecté de jansénisme une déclaration précise de soumission absolue à la bulle *Unigenitus*, où la doctrine de Jansénius était anathématisée. Le parlement, qui avait la prétention d'être le tuteur de l'Église et de l'État et de régenter les deux puissances, condamna, pour avoir obéi à la voix de leur premier pasteur, les sieurs *Jacques de l'Écluse*, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, *Bonnet*, vicaire, *Thérèse*, *Dubertrand* et *Cousin*, prêtres de la même paroisse, à la peine du bannissement perpétuel. L'arrêt devait être affiché, par la main du bourreau, en place de Grève, le 20 janvier 1759, deux jours après avoir été prononcé. C'est ce qu'on appelait alors les *libertés de l'Église gallicane*, en vertu desquelles le pouvoir spirituel devait être le très humble valet de la puissance civile et de la force brutale.

VIII. Un travail statistique, datant du célèbre pontificat de Christophe de Beaumont, sur les paroisses du diocèse de Paris, indique la population approximative de chacune de ces paroisses qui, en 1749, étaient au nombre de quarante-quatre pour la ville de Paris. Quatre divisions principales portaient chacune un nom spécial; c'étaient la Cité, la Ville, l'Université, les Faubourgs. Saint-Nicolas-des-Champs était paroisse de la Ville, et sa population, à cette époque, s'élevait à environ quarante-cinq mille âmes.

IX. Une galerie de portraits incrustés aux panneaux de la grande salle du presbytère, qui est elle-même un monument peu commun sous le rapport de ses boiseries sculptées, nous fournit le moyen de placer ici un catalogue des curés de Saint-Nicolas-des-Champs, depuis les dernières années du règne de Henri IV jusqu'à ce jour. Chacun de ces portraits présente la date de la prise de possession jusqu'à la mort, changement ou démission du titulaire.

1er Jean Dupont, de 1605 à 1632.

2e Nicolas Malingre, de 1632 à 1645. Il est représenté en habit de pélerin, le bourdon, accompagné de la gourde, à la main.

3e Jean Obry, de 1645 à 1653.

4e Claude Joly, de 1653 à 1664. Il fut sacré évêque

d'Agen le 15 mars 1665, mais il avait été auparavant nommé à l'évêché de Saint-Pol de Léon. On a de lui huit volumes de prônes et sermons très estimés. Il mourut en 1678, à 68 ans.

5° François de Montmignon, de 1664 à 1699.

6° Philippe-Michel Bonnet, de 1699 à 1731.

7° Nicolas Parquet, de 1731 à 1746.

8° Jacques de l'Écluse, de 1746 à 1767. Il mourut grand-vicaire de Paris.

9° Jean-Étienne Parent, de 1767 à 1801.

10° Michel Bruant, de 1802 à 1816.

11° Placide-Bruno Valayer, de 1816 à 1823. De la cure de Saint-Germain-l'Auxerrois, il passa à celle de Saint-Nicolas-des-Champs, et de cette dernière à celle de Saint-Thomas-d'Aquin, devint chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris en 1830, évêque de Verdun en 1833, démissionnaire en 1836, et chanoine du premier ordre du chapitre royal de Saint-Denis. Il vit encore en Provence, son pays natal.

12° Jean-Baptiste Frasey, installé le 15 mai 1823. *Multos adhùc ad annos !*

Il nous a été impossible de remonter, pour ce catalogue, plus haut que l'année 1605. Les noms des curés, pendant les quatre siècles antérieurs à cette époque, nous sont restés inconnus ; il faut en excepter *Valtherius, Gaultier,* curé en 1220, et François *Pigenat,*

qui, après le meurtre du duc de Guise en 1588, se distingua par de terribles excitations à venger l'attentat commis sur cet illustre chef de la Ligue.

X. Un fait historique dont la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs a voulu consacrer, par une solennité spéciale, le consolant anniversaire, doit être ici mentionné. Après quelques années d'orgie révolutionnaire pendant lesquelles, au nom d'une liberté dérisoire et souverainement despotique, les chrétiens étant bannis de leurs églises, celle-ci..... avait étrangement changé de destination, un jour plus pur se leva pour elle. Ce jour fut le 4 octobre 1795. La date est digne de remarque. Tous les ans on y célèbre une fête solennelle d'actions de grâces pour ce bienfait inespéré.

Nous avons le bonheur de croire fermement que les utopies grossières qu'on cherche à reproduire avec un zèle si infernal ne détrôneront plus, même pour quelques jours d'essai, la doctrine et le culte dont l'influence peut seule *spiritualiser* l'humanité, que l'irréligion *matérialise* et abrutit.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENS ANCIENS ET NOUVEAUX.

§ I.

Prieuré de Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin.

Nous n'avons point la prétention de donner ici l'histoire de cette maison fameuse, ni de faire la description de son existence architecturale dans les diverses phases qu'elle a dû éprouver. Nous ne pouvons parler que d'une manière secondaire et accessoire de ce qui se rattache à la circonscription territoriale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. D'ailleurs, nous savons qu'on s'occupe d'une notice très détaillée sur Saint-Martin. L'écrivain qui voudra dire tout ce que fut ce monastère royal, et tout ce qu'il est depuis sa

transformation en Conservatoire des arts, trouvera facilement la matière d'un ouvrage considérable. Tel ne peut être ici notre but.

En recherchant l'origine de la chapelle de Saint-Nicolas, et par suite de la paroisse qui en porte le nom, nous avons dû parler de Saint-Martin. Le nom de ce prieuré reparaît souvent dans les deux premiers chapitres de cette notice, parce que l'existence de Saint-Nicolas-des-Champs a toujours été annexée à celle de Saint-Martin, jusqu'au moment où la mère succombant à l'orage qui a emporté toutes les communautés religieuses, la fille a pu seule lui survivre, non sans un grave danger de périr avec elle. On sait donc déjà que le roi Henri I^er^, fils de Robert, roi de France, fonda le monastère de Saint-Martin en un lieu où avait existé une abbaye de ce nom. Quelques auteurs ont contesté ce dernier fait historique, et nous n'avons pas mission de terminer ce débat. C'est donc de 1030 à 1060, car on ne peut au juste préciser l'année, que la fondation de Saint-Martin fut faite par le roi Henri I^er^. Ce prince donna beaucoup de terres à ce monastère, et son fils, Philippe I^er^, ne se montra pas moins généreux et libéral envers la nouvelle abbaye. Nous employons ce terme, parce qu'en effet, dès son origine, Saint-Martin-des-Champs exista sous ce titre. L'église fut terminée en 1067, et il s'en fit une dédicace solennelle. En ce moment, les religieux qui habitaient l'abbaye portaient

le nom de *canonici cœnobialiter viventes*, « chanoines vivant à la manière des cénobites ; » ce qu'on a nommé plus tard, ailleurs, chanoines réguliers. Mais douze ans après, en 1079, ces *chanoines* cédèrent la place à des religieux de Cluny, que le roi Philippe avait demandés à saint Hugues, sixième abbé de ce monastère, qui jouissait d'une grande réputation de sainteté. Saint-Martin-des-Champs ne subsista donc, en qualité d'abbaye, qu'environ vingt-cinq ans. Le chef des nouveaux moines dut prendre la qualité de prieur, subordonné à l'abbé de la maison-mère de Cluny, dont Saint-Martin fut la troisième fille ; le prieuré de la Charité-sur-Loire était la première, et Saint-Pancrace-de-Leuve, en Angleterre, la seconde. Mais lorsque ce dernier royaume se fut séparé de l'Église catholique, Saint-Martin-des-Champs prit le second rang parmi les nombreux monastères qui relevaient de Cluny.

Les rois Louis VI, en 1111 et en 1128, Louis VII, en 1137, agrandirent les possessions de ce prieuré en confirmant ses priviléges antérieurs. De célèbres personnages ont été prieurs réguliers ou commendataires de Saint-Martin. Outre les revenus considérables que possédait cette maison royale, elle jouissait, dans la personne du prieur, du droit de collation d'un grand nombre de bénéfices. *Piganiol de la Force* en fait l'énumération. Selon cet écrivain, le prieur nommait à vingt-neuf prieurés, à deux *vicaireries* perpétuelles

dans l'église métropolitaine de Paris, et à une dans l'église de Notre-Dame d'Estampes. Cinq cures de Paris étaient à sa collation, savoir : Saint-Jacques de la Boucherie, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Laurent, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et Saint-Josse. Dans le reste du diocèse de Paris, le prieur nommait à vingt-cinq cures, sans y comprendre plusieurs chapelles. On voit que si le monastère de Saint-Martin ne jouissait pas du titre d'abbaye, il possédait des prérogatives telles que les plus florissantes communautés, dont le supérieur portait la mitre abbatiale, très souvent, en étaient dépourvues. Les prieurs ont été, pour la plupart, des personnages marquans, soit par leurs dignités ecclésiastiques, soit par leurs propres mérites. Quatre sont devenus abbés de la célèbre abbaye de Cluny; plusieurs ont été promus à l'épiscopat, et quelques uns ont été cardinaux.

Parmi ces derniers, on distingue *Pierre Aycelin de Montaigu*, *Guillaume d'Estouteville* et *Armand-Jean du Plessis Richelieu*. On dirait que *Piganiol de la Force* a pris plaisir à brouiller l'ordre chronologique dans l'énumération qu'il fait de ces trois illustres princes de l'Église et le précis historique qu'il en donne, en parlant de Saint-Martin-des-Champs.

Le premier, plus connu sous le nom de cardinal de Laon, fut proviseur de Sorbonne, et rétablit le collége de Montaigu, qui tombait en ruine. Il mourut d'une

manière funeste, selon ce qu'en raconte *Jean Juvénal des Ursins*, dans son histoire de Charles VI. Il fut investi du prieuré de Saint-Martin-des-Champs en 1386, après avoir émis, dans le conseil tenu à Rouen par le roi, des sentimens qui déplurent aux seigneurs de la cour, mais qui étaient favorables au monarque et utiles au bien du royaume.

Le second, aussi distingué par sa naissance que par ses grands talens et ses vertus, devint prieur de Saint-Martin en 1471. Il était cardinal depuis 1439, et avait occupé les sieges de Térouenne, d'Angers, de Béziers et de Rouen. Il était archevêque de cette métropole quand le prieuré lui fut conféré. Sa mort arriva en 1483, à Rome, où il était doyen du Sacré-Collége.

Le nom du troisième est l'histoire complète du règne de Louis XIII. Jusqu'à la suppression des ordres religieux, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs a été l'apanage des plus nobles maisons du royaume, et ce titre marchait de pair avec celui des abbayes en commende les plus honorables. Le dernier prieur commendataire a été M. de Saint-Phar.

L'église, le réfectoire et les bâtimens du prieuré de Saint-Martin peuvent figurer parmi les monumens les plus remarquables d'une ville qui en compte un si grand nombre. L'église, qui, depuis la révolution de 1789, est fermée au culte, est, avec celle de Saint-Germain-des-Prés, la plus vieille de Paris. Sa proximité

de celle de Saint-Nicolas-des-Champs, dont elle n'est séparée que de quelques mètres, ne permet pas de penser qu'il soit jamais utile de rendre à ce beau vaisseau les pompes religieuses dont il fut témoin pendant plusieurs siècles. Cela n'eût été possible qu'en créant dans le magnifique monastère qui y est attenant une grande institution, telle qu'un collége royal ou particulier (1). Le réfectoire, bâti par *Pierre de Montereau* ou *Montreuil*, nommé par quelques écrivains *Eudes de Montreuil*, est digne de l'architecte qui a bâti la Sainte-Chapelle du Palais de Justice. Ce délicieux chef-d'œuvre est aujourd'hui dans un délabrement absolu, et en un moment où la Sainte-Chapelle est l'objet de la sollicitude de l'administration municipale, il est permis de croire qu'on daignera enfin s'occuper du réfectoire de Saint-Martin, contemporain de la première.

Les bâtimens, qui sont aujourd'hui ceux du Conservatoire des arts et métiers, furent élevés sur les dessins de *Le Tellier*. La première pierre en fut posée le

(1) Un décret impérial, en date du 21 mars 1812, créa un nouveau lycée dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, occupé actuellement par le Conservatoire des arts et métiers. Les événemens de 1814 empêchèrent l'exécution de ce décret. Nous pensons que quoiqu'un grand établissement de cette nature eût été fort convenablement placé dans ce local, le Conservatoire n'en est pas moins bien situé dans ce quartier où l'industrie et la fabrication ont leur siége principal.

13 juin 1702. La façade du côté du jardin a soixante-deux toises, ou environ cent vingt-quatre mètres de développement en longueur, sur trente mètres de profondeur ou largeur, et quinze de hauteur. Les deux ailes qui partent en équerre des deux points extrêmes de la façade, du nord au sud, ont chacune vingt-deux toises ou quarante-quatre mètres de long, sur dix mètres de large. Un beau jardin se déploie devant ces trois façades, et une grille de fer le sépare de la grande place qui existe entre les deux halles couvertes du nouveau marché. Celui-ci a été pris sur le jardin, tel qu'il existait avant la révolution. Il fut commencé en 1813, par *Petit-Radel*, et terminé en 1817. Mais, en 1765, les religieux de Saint-Martin avaient fait construire un marché public sur une partie du territoire de ce prieuré, et ce marché était d'autant plus utile qu'il se tenait auparavant dans la rue Saint-Martin et ne contribuait pas médiocrement à augmenter les embarras de cette rue si passante. C'était pour nous un devoir de mentionner ce fait pour qu'il soit bien démontré que l'amour du bien public n'était pas un sentiment étranger aux moines, que l'intolérante malveillance n'a cessé de représenter comme des hommes égoïstes et inutiles à la société. La rue Royale et toutes celles qui y aboutissent ont été bâties sur le territoire des religieux, par leur ordre, et tout ce quartier aujourd'hui si peuplé est une création du prieuré royal.

La fontaine publique, placée au bas d'une ancienne tourelle de son enclos, la seule qui reste, a été construite, il est vrai, aux frais de la ville, mais sur un emplacement qui fut offert, dans cette intention, par les religieux de Saint-Martin, toujours pour l'utilité publique. La première pierre de cette fontaine fut posée le 12 août 1712, trois ans avant la mort de Louis XIV, par le corps de ville, présidé par *Jérôme Bignon*, prévôt des marchands. Une table de marbre, placée au-dessus de la fontaine, consacrait ce souvenir par une longue inscription que nous ne pouvons transcrire ici. Il serait à désirer qu'elle fût reproduite sur le monument.

Voulant rester fidèle au but que nous nous proposons dans ce court aperçu, nous nous bornons à retracer les trois inscriptions qu'on lisait au bas des portraits des rois fondateurs du prieuré, dans le vieux cloître qui fut démoli en 1702.

Sur la porte par laquelle on entrait de ce cloître dans l'église, était la figure du roi Henri Ier, tenant son sceptre de la main droite, et de l'autre une église. On lisait au-dessous :

Inclita Martino construxi hæc mœnia divo.

« J'ai érigé cette église et ce monastère en l'honneur du glorieux saint Martin. »

A un des côtés était représenté Philippe Ier, en pied. Au-dessous :

Cluniaco accivi monachos : censu quoque juvi.

« J'ai appelé ici des moines de Cluny et leur ai assigné des revenus. »

A l'autre côté, un portrait en pied de Louis VI. Au dessous :

Dona ego majorum collataque jura probavi.

« J'ai confirmé les donations et les prérogatives accordées par mes prédécesseurs. »

Au temps où l'on détruisit ce cloître séculaire pour contruire les nouveaux bâtimens, on s'appliqua à donner à ce monastère une physionomie toute neuve, et la vénérable église du onzième siècle ne fut pas dispensée de ce malencontreux *rajeunissement*. Nous copions les paroles de *Jaillot :* « ..... L'on décora l'é« glise, à laquelle on a ajouté, ces dernières années, « quelques bâtimens qui forment un vestibule, cachent « l'ancienne entrée qui ne flattait pas les yeux, et pré« sentent un portail agréable, en attendant qu'on en « puisse construire un qui soit proportionné à la hau« teur de l'édifice. » Quiconque a vu ce *portail agréable*, qui subsiste encore, pourra juger du goût qui distinguait le dix-huitième siècle.

§ II.

Hôpital de la Trinité, rue Greneta et rue Saint-Denis.

Il est bien difficile de donner la date positive de la fondation de cette maison. S'il faut en croire *Du Breul*, deux hommes de famille noble, frères de mère, nommés *Wilhem* ou *Guillaume Escuacol* et *Jean de la Paslée*, « voyant que plusieurs pauvres pellerins pour « estre arrivez tard ne pouvoient entrer dans la ville et « estoient contraints coucher par terre, achetèrent « deux arpens.... d'une pièce tenant à la Fontaine la « Royne, hors Paris, pour estre lors la porte d'icelle « ville au lieu que nous appellons maintenant la Porte- « aux-Peintres. » Ceci se passait en 1202. Ces deux généreux frères bâtirent d'abord un hôpital assez étroit, dans lequel était néanmoins une assez grande salle destinée au coucher des pauvres pélerins. Il porta d'abord le nom d'*Hôpital de la Croix de la Reine*, à cause de sa position auprès d'une croix voisine de la fontaine du même nom, au coin des rues Greneta et Saint-Denis. Une chapelle, érigée sous le vocable de la Trinité, dans cet hôpital, fit substituer ce dernier nom à l'ancien. La conduite de cet asile de charité fut confiée aux religieux de Prémontré, de la maison d'Hermières. Les lettres de *Pierre de Nemours*, évê-

que de Paris, sous la date de 1210, établissent formellement tous ces faits. Le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui avait des droits sur ce territoire, s'opposa d'abord à ce que les religieux qui desservaient la chapelle de la Trinité eussent des cloches, mais il finit par y consentir, moyennant une redevance annuelle de dix sols.

Les religieux d'Hermières conservèrent la direction de cet hôpital jusqu'à l'année 1545. Mais déjà, longtemps avant cette époque, ils n'exerçaient plus l'hospitalité, qui était le but de la première fondation. Tous les historiens s'accordent à dire qu'une des grandes salles destinées à recevoir les pauvres fut concédée, à titre de ferme, aux *Confrères de la Passion*, qui y jouaient leurs pièces dramatiques, connues sous le nom de *Mystères*. C'est de ces confrères que Boileau a dit qu'une troupe grossière de pélerins monta la première, à Paris, sur le théâtre,

> Et sottement zélée en sa simplicité,
> Joua les saints, la Vierge et Dieu, par piété.

Ce spectacle, comme on le pense bien, loin d'être ce qu'il a été depuis, et, nous n'avons pas besoin de le dire, ce qu'il est aujourd'hui..., ne présentait rien de préjudiciable à la religion et aux mœurs, et, au contraire, édifiait les personnes qui le fréquentaient. C'est ce qui explique pourquoi les curés de Paris avançaient l'heure

des vêpres, les dimanches et les fêtes, afin qu'il fût plus facile à leurs paroissiens de jouir de ces représentations. L'abus se fut bientôt introduit dans ces sortes de spectacles. On voulut y jouer des pièces profanes et bouffonnes, qu'on appelait encore *mystères,* mais que le bon sens du peuple nomma *les jeux des poix pillez. Du Breul* ajoute que « ceux qui y assistaient « étaient, la plupart, gens méchaniques, qui souvent « délaissaient le divin service pour y venir et prendre « leur récréation... »

Il parait que le parlement ordonna, en 1545, que les enfans mâles des pauvres, au-dessus de sept ans, seraient mis en un lieu pour y être logés, nourris et instruits dans la religion chrétienne, et qu'on ne trouva pas de local plus convenable pour remplir ce but que l'hôpital de la Trinité. *Piganiol de la Force* place cet arrêt du parlement en l'an 1547. Quoi qu'il en soit, la grande salle des *mystères* ou plutôt des *jeux de poix pillez* fut réservée pour héberger les petits enfans des familles indigentes. Cette bonne œuvre prit ensuite beaucoup d'extension.

Depuis long-temps, jusqu'à l'époque de nos troubles révolutionnaires, on recevait à l'hôpital de la Trinité cent garçons et trente-six filles. Il fallait que ces enfans fussent parvenus à l'âge de neuf ans, issus de parens inscrits dans le rôle des aumônes du *Grand-Bureau*, et désignés par le procureur-général du parlement,

qui était président-né de l'administration de cette maison. Tous ces enfans étaient destinés à apprendre des métiers. Les ouvriers qui venaient les enseigner étaient, pour leur récompense, reçus maîtres à Paris, et les enfans eux-mêmes jouissaient de la qualité de fils de maîtres. Une clause du réglement portait que le frère et la sœur ne seraient reçus que successivement.

Le drap de gros-bleu dont ces enfans étaient uniformément habillés les faisait nommer les *Enfans-Bleus*, et l'établissement lui-même portait vulgairement ce nom.

L'église de cet hôpital était petite et d'une construction gothique; son existence remontait probablement à l'année de la fondation. Suivant l'habitude constante des siècles postérieurs au seizième, en 1671, on éleva au-devant de cette église un portail d'ordonnance corinthienne, d'après les dessins de *François d'Orbay*, architecte assez renommé. C'est en 1817 que tout l'édifice a été démoli, et de ses débris on a construit une vaste maison qui porte le numéro 266 de la rue Saint-Denis.

Il ne reste de l'hôpital que sa grande porte et les voûtes dont elle est accompagnée, rue Greneta, mais l'enceinte a été conservée: c'est ce qu'on nomme aujourd'hui l'*enclos de la Trinité*. Depuis trente ans on y a fait de nouvelles constructions; plusieurs rues y forment une sorte de petite ville exclusivement commerçante et industrielle, dont la population est consi-

dérable. Du reste, ceci n'est point, comme on pourrait le penser, un changement complet de destination. Le roi Henri II, dès l'année 1551, y avait établi toutes sortes de manufactures; on y bâtit un grand nombre de boutiques qui furent données à des compagnons habiles qui avaient pour apprentis les *Enfans-Bleus*. Il en est sorti plusieurs ouvriers distingués, et entre autres *Dubourg*, tapissier fameux qui, en 1594, fit les belles tapisseries de Saint-Merry. C'est ce qui engagea Henri IV à rétablir à Paris ces sortes de manufactures dont *Dubourg* devint premier chef.

Ces faits, joints à un grand nombre d'autres, prouvent que la religion et la monarchie, qu'on a tant de fois affecté de représenter comme ennemies de l'industrie, la favorisaient, au contraire, de tout leur pouvoir. Il est donc utile à la vérité que ces faits historiques soient constatés d'une manière incontestable, pour imposer silence aux écrivains calomniateurs. L'enclos est de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

§ III.

Couvent des Carmélites, rue Chapon.

L'établissement de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en France date de l'année 1604. La première maison qu'il ait possédée à Paris était située au faubourg

Saint-Jacques. La reine Anne d'Autriche, qui avait une affection toute spéciale pour cet ordre fondé en Espagne, fit autoriser les religieuses du Carmel à former une seconde maison dans la capitale. *Catherine de Gonzague* et *de Clèves*, veuve de *Henri d'Orléans*, duc de Longueville et gouverneur de Normandie, après avoir beaucoup contribué au premier établissement, voulut être la première fondatrice du second. Le 8 septembre, jour de la Nativité de la sainte Vierge, 1617, les religieuses du Carmel prirent possession de leur couvent; mais ce local n'était ni assez spacieux ni commode. Dans la même rue était un hôtel qui appartenait à l'évêque et au chapitre de Châlons. Cette maison leur ayant paru plus convenable, elles en firent l'acquisition, qui fut consentie par les propriétaires le 24 janvier 1618. Le contrat, signé le 16 août 1619 par *Cosme Clausse de Marchemont*, évêque de Châlons, fut approuvé par lettres patentes du 23 janvier 1621, et enregistrées le 16 mars suivant. Les religieuses y sont désignées sous le titre de *Prieuré et couvent de la sainte Mère de Dieu, ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel*. Au mois d'octobre 1619, les carmélites quittèrent leur première habitation et occupèrent l'ancien hôtel de Châlons. C'est ici que madame la duchesse *de Longueville* fit principalement éclater sa générosité en faveur de ces dames. On construisit les lieux réguliers et une chapelle dont la dédicace eut lieu en 1625.

Par la suite, ces religieuses augmentèrent beaucoup leur terrain, qui tenait tout l'espace entre les rues Chapon et Montmorency. L'église de ce couvent avait son entrée par la rue Transnonain; elle était de médiocre grandeur, mais, selon l'usage de l'ordre du Carmel, elle était bien ornée; le maître-autel était décoré d'une *Nativité*, par *Simon Vouet;* au chœur des religieuses on voyait dix-neuf tableaux représentant une partie de la vie de Jésus-Christ jusqu'à son crucifiement, par *Verdier* et *Chéron.*

Le couvent et l'église ne présentent plus rien des anciennes constructions, et sur leur emplacement ont été élevées plusieurs maisons particulières. Nous ne savons si le corps de la duchesse de Longueville, qui était dans l'église, en a été extrait lorsqu'elle a été démolie ou dénaturée. Saint-Nicolas-des-Champs a toujours été la paroisse de ce quartier.

§ IV.

Les Pénitens de Nazareth, rue du Temple.

On appelait de ce nom les religieux du *Tiers-Ordre* de saint François d'Assise, parce que ce fut le troisième que ce grand saint institua en faveur des personnes de l'un et l'autre sexe qui ne font point des vœux de religion, et sont sous la juridiction immédiate des

ordinaires, c'est-à-dire des évêques diocésains. Cet ordre fut établi l'an 1221, au bourg de Carnerio, dans la vallée de Spolète, en Italie, près la ville d'Assise, où saint François prêchait. Celui dont nous parlons n'exigeait pas qu'on se séparât du monde, mais seulement la règle était composée de plusieurs conseils salutaires pour aider les personnes qui l'embrassaient à vivre d'une manière plus parfaite que les autres chrétiens. On a vu des empereurs, des impératrices, des rois, des reines, une foule de personnages placés dans les plus hautes dignités, se faire un mérite et un honneur d'appartenir au Tiers-Ordre de Saint-François.

Outre ce *Tiers-Ordre* qui convenait, comme on vient de le voir, à toute sorte de personnes engagées dans le monde, il se forma par la suite un institut véritablement monacal composé de religieux vivant en communauté. Avant la révolution, cet institut ou ordre était composé de vingt-quatre provinces, dont la plupart étaient en Italie. Un Parisien nommé *Vincent Mussard* commença cette réforme en 1595. Le premier monastère fut bâti à Franconville-sous-Bois, près de Beaumont-sur-Oise, et le second à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, à Paris, en un lieu vulgairement appelé *Picpus*. Cet ordre comptait aussi des religieuses dans son sein. Les dames de Sainte-Élisabeth, à Paris, près du Temple, étaient du Tiers-Ordre.

Les Pénitens de Nazareth, dont nous parlons, appar-

tenaient aussi au Tiers-Ordre. Le chancelier *Séguier* contribua beaucoup à leur établissement, dans le voisinage des Dames de Sainte-Élisabeth, en 1630. Ils avaient commencé, vers la fin du dix-septième siècle, une grande et belle église; mais, faute de moyens, la construction complète en avait été long-temps retardée. Enfin, en 1732, une personne inconnue mit dans le tronc une somme de cinq mille livres en or, et leur fournit ainsi le moyen, avec d'autres dons qui vinrent s'y joindre, de terminer et d'embellir cet édifice. La dédicace de la chapelle ancienne avait été faite, en 1632, sous le titre de *Notre-Dame-de-Nazareth*. On cite comme le plus remarquable des tableaux que possédait cette église, une Annonciation, peinte par *Lebrun*, qui ornait le maître-autel. Une chapelle de cette église était destinée à la sépulture de la famille *Séguier*. Le chancelier de ce nom, qui, comme nous l'avons dit, était un des principaux bienfaiteurs de ce couvent, était enterré dans le caveau de cette chapelle; on y avait déposé le cœur d'*Armand du Cambout*, duc de Coislin, mort le 16 septembre 1702; celui de *Madeleine du Halgoët*, sa femme, morte le 9 septembre 1705, et celui de *Pierre du Cambout de Coislin*, évêque d'Orléans, cardinal et grand-aumônier de France, mort le 5 février 1706, âgé de soixante-neuf ans. Ce caveau avait reçu les corps de *Madeleine Armande du Cambout de Coislin*, duchesse de Sully, et celui

de *Henri Charles du Cambout*, duc de Coislin, pair de France, évêque de Metz, premier aumônier du roi, mort à Paris le 28 novembre 1732. On ne voyait pourtant dans cette église ni monumens ni épitaphes.

Le couvent a suivi le sort de celui des Carmélites de la rue Chapon. L'église, renversée de fond en comble, a laissé un espace qui sert de hangar couvert pour un magasin et qui porte le n° 117 de la rue du Temple. Aujourd'hui, comme avant la révolution, ce quartier est de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

§ V.

Dames de Sainte-Élisabeth, rue du Temple.

On vient de voir que ce couvent était du Tiers-Ordre de saint François, dont nous avons fait connaître succinctement l'origine. L'instituteur est donc *Vincent Mussart*. Plusieurs personnes pieuses entrèrent dans les vues de ce dernier, qui voulait établir cette communauté. Une rente de six cents livres, provenant de *Gabrielle Besson*, belle-mère, et de *Marie Mussart*, sœur de *Vincent*, fut affectée, le 31 octobre 1613, à la fondation de ce couvent. On échangea la moitié de cette rente pour faire l'acquisition de la moitié d'une maison sise rue Neuve-Saint-Laurent, et *Jeanne de la Grange*, qui en était propriétaire, fit don de l'autre

moitié. La même année, la nouvelle communauté reçut des rentes qui lui furent données par de généreuses dames dont les noms doivent être ici recommandés à la reconnaissance. Nous les citons d'après Piganiol de la Force. C'étaient *Jeanne Gaudion*, *Marthe Lallement*, *Catherine du Bois*, *Agnès Mazier*, *Marie Bréan*, *Antoinette Claineau*, *Marie Mauclerc*, *Françoise Moinée*, *Marie Desprez*, à laquelle s'associa *Jacques Boucher*, son mari, et enfin un particulier nommé *François Hénault*. Tous ces dons sont de la même année 1613.

Le roi, par lettres patentes du mois de janvier 1614, permit aux filles ou dames du Tiers-Ordre d'établir un *monastère de douze sœurs de la pénitence de l'étroite observance du Tiers-Ordre de saint François*. Les lettres furent enregistrées au parlement le 1er août 1615, et l'évêque de Paris leur permit de construire un couvent dans la rue Neuve-Saint-Laurent, sur l'emplacement de la maison de *Jeanne de la Grange*.

La reine Marie de Médicis se déclara la protectrice spéciale et la fondatrice de ce monastère, et posa la première pierre de la maison et de l'église le 14 avril 1628. C'est pourquoi cette maison portait le titre de *Monastère royal*. L'église ayant été dédiée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié et de Sainte-Élisabeth de Hongrie, ce couvent en avait pris le nom, comme

celui des religieux du Tiers-Ordre, dont nous avons parlé au paragraphe précédent, avait pris son nom du vocable de son église. Ces dames se vouaient à l'instruction des jeunes demoiselles, qui étaient vêtues de noir. Elles se rendaient ainsi utiles à la société, et avant la révolution leur pensionnat était dans un état assez brillant. Ce couvent n'existe plus, mais l'église, plus heureuse que tant d'autres, a pu non seulement survivre à la suppression du monastère, mais encore s'agrandir et s'embellir. Depuis 1793 jusqu'à 1803, l'église de Sainte-Élisabeth servit de magasin pour les farines. Une nouvelle circonscription des paroisses de Paris ayant été faite par suite du Concordat de 1802, une grande partie de l'ancien arrondissement paroissial de Saint-Nicolas-des-Champs et quelques portions de celui de Saint-Laurent furent enclavées dans une succursale dont l'église fut déclarée insuffisante pour en recevoir la population. C'était une très mauvaise chapelle provisoire. L'ancienne église des Dames du Tiers-Ordre était restée dans la nouvelle circonscription de Saint-Nicolas-des-Champs, mais elle en fut distraite, ainsi que les maisons qui l'environnaient, et fut assignée pour église à la paroisse qu'on venait de former. Celle-ci prit naturellement le nom de Sainte-Élisabeth. Long-temps cet édifice resta tel qu'il était depuis sa construction. Un seul collatéral, celui de droite, accompagnait la nef. A gauche de celle-ci était une

grande chapelle carrée qui servait de chœur aux religieuses. Le chevet de cette église n'était autre que le grand mur du pignon occidental, derrière lequel s'élevait le monastère. Comme elle fut jugée trop petite pour la population considérable de la paroisse, on s'occupa de son agrandissement en 1823. Un second collatéral, au côté gauche, symétrisa avec l'ancien. Le chœur des religieuses devint la chapelle de Sainte-Élisabeth. Les deux bas-côtés se joignirent derrière l'ancien chevet qui fut percé d'arcades, et une chapelle de la sainte Vierge prolongea l'église derrière le maître-autel isolé, qui se trouve ainsi placé au milieu de l'église. Ces travaux, exécutés avec intelligence, furent terminés en 1830. Nous ne parlons pas d'une sacristie construite à gauche, en dehors du plan de l'église, et d'un vaste et commode presbytère qui y est attenant. Le portail, qui a été conservé dans son intégrité, est composé de deux ordres d'architecture, en pilastres doriques et ioniques. L'intérieur de l'église est aussi d'ordre dorique. En ce moment, on y construit une vaste chapelle qui doit communiquer avec la nef collatérale gauche, mais en dehors du plan régulier de tout l'édifice.

Auprès de l'ancien sanctuaire, à gauche, était l'épitaphe de *M. Babinot,* bienfaiteur de cette maison, et au-dessus on remarquait un beau Christ en marbre.

Quoique nous ne fassions point une notice spéciale

sur cette paroisse dont les antécédens ne remonteraient pas bien haut, comme on voit, on trouvera ici avec plaisir le catalogue de ses curés, depuis sa fondation. Ce sont MM.

Pleinpoint, de 1802 à 1813;
Malbeste, de 1813 à 1835;
Lacoste, pendant huit mois;
Jardin, installé le 4 août 1836.

§ VI.

Le Temple, rue du Temple.

Ce grand et fameux établissement, dont le nom a retenti dans tout le monde, a eu des historiens nombreux, non seulement en France, mais en d'autres pays. Notre tâche doit se borner à quelques notions précises, et nous ne pouvions nous dispenser d'en parler, puisque nous nous occupons du passé de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs autant et plus encore que du présent. Le Temple était jadis enclavé dans la circonscription de cette dernière. Cette maison était le chef-lieu de l'Ordre des Templiers, qui prit naissance à Jérusalem en 1118. *Hugues de Paganis* ou des *Païens, Geoffroy de Saint-Omer* ou *Aumer*, et sept autres dont les noms ne sont point parvenus jusqu'à nous, formèrent le dessein de se consacrer au

service de Dieu, à la manière des chanoines réguliers, et firent leurs vœux entre les mains du patriarche de Jérusalem. La fin principale de leur institution consistait à défendre les chrétiens qui visitaient la Terre-Sainte, à les escorter pour les protéger contre les infidèles et les voleurs, et même à leur donner l'hospitalité. Baudouin II leur accorda une maison du temple de Salomon, qui est l'origine du nom sous lequel ils furent connus. Jusqu'à l'année 1125, les neuf premiers chevaliers du Temple n'admirent aucune autre personne dans leur société. Mais cette année, lors de la célébration d'un concile tenu à Troyes, en Champagne, auquel présidait, au nom du pape Honorius II, l'évêque d'Albe, légat du Saint-Siége, cinq de ces chevaliers, présens à Troyes, conjurèrent saint Bernard, qui assistait au concile, de leur donner une règle. On dit que ce grand saint se contenta de leur adresser quelques avis salutaires pour répondre à l'ordre que le concile lui avait donné de s'occuper de cet objet. Ce concile imposa pour costume aux religieux-chevaliers l'habit blanc, auquel Eugène III, en 1146, ajouta une croix qui devait figurer sur leurs manteaux. Cette croix était rouge, pour leur rappeler qu'ils devaient être prêts à répandre leur sang pour la défense de la religion chrétienne. On croit que c'est en 1148 qu'ils songèrent à s'établir à Paris. Quelques auteurs veulent que ce soit quelques années plus tôt; mais il n'existe

de monument certain que le titre du mois de novembre 1211, qui établit clairement que les Templiers ont acquis une propriété à Paris, ou plutôt au dehors de cette ville, mais dans un local qui touchait aux portes de la capitale. L'Ordre, en peu d'années, se trouva composé d'un si grand nombre de membres et comblé de tant de richesses, qu'un écrivain, *Matthieu Paris*, affirme qu'ils possédaient neuf mille maisons Cette prospérité ne fut pas de longue durée, puisqu'on sait qu'en 1312, au concile général de Vienne, où le pape Clément V et Philippe-le-Bel étaient présens, l'Ordre des Templiers fut supprimé, leurs biens immenses confisqués, leurs personnes mises en jugement et plusieurs de ces chevaliers condamnés et mis à mort. Nous n'avons point à émettre un avis sur leurs crimes ou sur leur innocence. Une grande partie de ces biens fut remise aux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, autrement dits Chevaliers de Malte. Ceux-ci en firent la maison provinciale du grand-prieuré de France. Le titulaire de cette dignité était ordinairement un des plus hauts personnages du royaume. Le dernier qui l'a portée et qui y fut promu, en 1776, était *Louis-Antoine de France, duc d'Angoulême,* fils du comte d'Artois, qui fut depuis roi sous le nom de Charles X.

L'enclos du Temple occupait une grande étendue de terrain enfermé de hautes murailles crénelées. D'espace en espace, s'élevaient des tours, dont plusieurs tom-

baient en ruine dans le dix-huitième siècle. Celle qu'on appelait la *Grosse-Tour* était dans l'enclos et quatre tourelles en flanquaient les angles. Elle existait depuis 1306. Après avoir servi de magasin d'armes pendant un grand nombre d'années, elle ne servait plus qu'à renfermer les titres et archives du grand-prieuré. Ses salles étaient réservées aux assemblées des chapitres, qui avaient ordinairement lieu, tous les ans, le jour de Saint-Barnabé. Toute âme honnête et française éprouve un douloureux saisissement au seul souvenir de l'usage qu'on fit de cette trop fameuse tour, après le 10 août 1792. C'est de là que partit, le 21 janvier 1793, une victime royale qui devait être immolée au progrès des doctrines dont les conséquences ont inondé de torrens de sang notre patrie et l'Europe tout entière.

L'église, aussi ancienne que les Templiers, était par conséquent dans le style romano-gothique. On dit qu'elle avait été bâtie sur le modèle de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le portique ou porche, en forme de coupole portée sur six colonnes isolées, était le seul qui présentât, à Paris, cette disposition architecturale. Les exemples même en sont rares en France et ailleurs. L'autel à la romaine était séparé de la nef par une très belle balustrade en fer poli. Dans le chœur était le mausolée, en marbre noir et blanc, d'*Amador de la Porte*, dont la statue, figurée à genoux, faisait le plus bel éloge de *Michel Bourdin*, un des plus habiles sculp-

teurs de son temps. *Amador de la Porte*, dont l'épitaphe monumentale retraçait les hautes qualités, avait été nommé grand-prieur de France en 1619, et joignait à ce titre plusieurs autres charges très honorables. Il mourut d'apoplexie, à Paris, le 31 octobre 1640.

Un mausolée, à peu près semblable au premier, dans la chapelle dite de *Jésus*, y avait été élevé à la mémoire de *Philippe de Villiers de l'Isle-Adam*, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort à Malte le 21 août 1534. Ce n'était donc ici qu'un *cénotaphe* d'honneur.

On voyait au fond de cette chapelle un tableau qui portait les armes de Lorraine, et au-dessous une longue inscription, en vers français, à la louange du prince *François de Lorraine*, décédé, grand-prieur de France, le 6 mai 1562. Elle se terminait par cette moralité qui convient à tous les temps :

Vous doncques qui n'avez pour ayeux ni pour pères
Les princes et les rois, ne pleurez vos misères;
Mais plutost sous la terre allez patiemment,
Puisque la mort aux grands ne pardonne autrement.

A côté de la même chapelle était une épitaphe de *François de Faucon*, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui avait servi d'une manière très honorable, en plusieurs combats, contre les infidèles. Il mourut à Paris en 1626.

La chapelle de Saint-Pantaléon possédait, sous une

arcade pratiquée dans la muraille, les restes de deux grands-prieurs de France, *Bertrand de Cluys* et *Pierre de Cluys*, son neveu. Ce dernier avait fait construire cette chapelle sous le vocable de Saint-Pantaléon, en commémoration de la victoire remportée sur les Turcs en 1480, le jour même de la fête du saint.

Il ne reste plus le moindre vestige de ce curieux édifice. La maison du Temple, où se trouvait le palais du grand-prieur, et plusieurs autres bâtimens construits à diverses époques, ont subi le même sort. Il n'y a pas peut-être, à Paris, un autre établissement de grande importance qui, comme celui-ci, ait éprouvé un anéantissement aussi absolu. Une très considérable portion de l'enclos a été changée en un marché couvert, pour la vente de toutes sortes d'objets, mais surtout pour le vieux linge. Il se compose de quatre immenses nefs, sous lesquelles sont placées près de deux mille boutiques. Il fut construit en 1809. Sous l'empire, vers l'an 1811, seulement quelques années avant la restauration, on acheva d'abattre ce qui restait, et notamment la funeste tour qui avait été la prison de l'infortuné Louis XVI et de sa famille. A sa place s'éleva, en 1816, un couvent de Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, dont la façade, sur la rue du Temple, est ornée d'un péristyle de huit colonnes ioniques accouplées. Deux fontaines sont placées aux ex-

9

trémités, ornées de statues représentant la *Seine* et la *Marne*. La chapelle de ce monastère, terminée en 1823, a une porte extérieure sur la rue du Temple. Elle est d'une très grande simplicité. La prière seule méritait de retracer, en les expiant, les affreux souvenirs de 1792 et 1793.

§ VII.

Les Madelonnettes, rue des Fontaines.

Quoique cette maison n'appartienne plus, depuis le Concordat, à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, nous devons en parler suivant notre plan, mais surtout parce que le nom d'un curé de Saint-Nicolas se rattache à sa fondation. Voici comment elle est racontée. Un riche marchand de vins de Paris, homme fort pieux et très charitable, rencontra dans la rue deux filles débauchées. *Robert de Montry*, dont nous parlons, apprit de la bouche de ces prostituées qu'elles avaient formé le dessein d'abandonner leur vie criminelle et de rentrer dans le chemin de la vertu. Robert n'hésita point à les retirer dans sa maison. *Jean Dupont*, curé de Saint-Nicolas, le père *Athanase Molé*, capucin, et le sieur *de Fresne*, officier des gardes-du-corps du roi, se joignirent à *Robert de Montry*, et se vouèrent à

l'œuvre si méritoire de réunir le plus grand nombre qu'il serait possible de ces malheureuses, et de leur assurer une retraite où elles pourraient pleurer leurs déréglemens et s'affermir dans la résolution de vivre désormais d'une manière honnête et chrétienne. En peu de temps, on eut le bonheur d'en réunir vingt, pour lesquelles on loua des chambres au faubourg Saint-Honoré. Puis le sieur de Montry, premier promoteur de l'œuvre, leur céda une maison qu'il possédait auprès de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain. Les religieux de ce nom les autorisèrent à posséder une chapelle dans leur établissement, et l'on y célébra pour la première fois la messe le 25 août 1618. La ferveur des converties devint si grande, qu'elles demandèrent et obtinrent la permission d'être cloîtrées. Mais, pour la prospérité d'une pareille institution, il fallait des ressources que ne possédaient point les quatre zélés fondateurs. Enfin la Providence suscita une charitable dame, à qui la fortune permettait de soutenir le refuge du repentir : *Marguerite-Claude de Gondy,* veuve du marquis *de Maignelai,* acheta, le 16 juillet 1620, une vaste maison rue des Fontaines, dont elle fit don à l'institution naissante, et lui laissa, par son testament, un legs de cent un mille six cents livres. Elle voulut, et c'était bien à juste titre, être déclarée fondatrice, et le roi Louis XIII daigna partager cet honneur en assignant à la communauté une rente de trois mille livres.

C'est le 29 octobre 1620 que les Repenties prirent possession de leur maison.

Il fallait placer sous une sage direction ces filles réconciliées avec la religion et les bonnes mœurs. Un digne prêtre, qui devait après sa mort être inscrit au rang des saints que l'Église honore, Vincent de Paul, s'adressa à Marguerite Lhuillier, supérieure du premier monastère de la Visitation à Paris, pour en obtenir des sœurs qui voulussent prendre le gouvernement des louables imitatrices de Madeleine pénitente. La mère *Marie Bollain,* accompagnée de quatre autres religieuses, se chargea de cette mission délicate. Le pape Urbain VIII autorisa le nouvel institut par une bulle du 15 décembre 1631, et le roi la confirma par lettres patentes du 16 novembre 1634, enregistrées au Parlement le 31 août 1640. Les religieuses de la Visitation gouvernèrent avec beaucoup de zèle et de prudence la maison des Madelonnettes, pendant quarante ans. Les Ursulines les remplacèrent sur la demande des premières, et au bout de quelques années cédèrent la maison aux Dames hospitalières de la Miséricorde, qui y restèrent jusqu'au 2 mai 1720. Enfin, à dater de cette année, les Dames de Saint-Michel furent chargées de cette direction.

Trois catégories de filles de la Madeleine existaient dans cet établissement : la première était composée des plus ferventes, qu'on admettait à faire des vœux ; dans

la deuxième étaient celles qui n'avaient point une vocation assez décidée pour les vœux, mais qui, sous le nom de sœurs de Sainte-Marthe, restaient dans la maison ; la troisième comprenait les personnes qui ne goûtaient point assez la vie de communauté, mais qui y restaient pour se fortifier dans de bonnes résolutions, et rentrer ensuite dans le monde pour s'y établir et y vivre chrétiennement. On ne peut assez admirer un institut qui produisait d'aussi excellens résultats, ni assez déplorer la destruction d'un asile aussi éminemment utile à la religion, à la société et à la morale publique.

L'église des Madelonnettes, bâtie en 1680 et dédiée en 1685 sous l'invocation de la sainte Vierge, n'avait rien de bien remarquable, si ce n'est une chapelle exactement semblable à celle de Notre-Dame de Lorette, qui existe près de la ville de ce nom, dans la Marche d'Ancône. Le sieur *de Fieubet*, trésorier de l'épargne, et dame *Claude Ardier*, sa femme, avaient fait les frais de cette construction pour exécuter les dernières volontés de *Marguerite de Fieubet*, leur fille, morte à l'âge de seize ans, le 11 novembre 1646. Cette jeune demoiselle avait deux fois visité la fameuse chapelle de Lorette et témoigné le désir d'en faire construire une semblable. La première messe qui y fut célébrée, le 22 mars 1648, comptait au nombre de ses assistans la reine Anne d'Autriche. La chapelle dont nous parlons

était donc antérieure de plusieurs années à l'église elle-même.

Il ne reste de l'ancienne maison que deux corps de bâtimens qui servent aujourd'hui, ainsi que ceux qu'on y a ajoutés, de maison d'arrêt ou prison : toute l'église a été démolie ; on en voit encore, seulement du côté de la rue des Fontaines, une arcade et la moitié d'une seconde.

Au-dessous de cette église avaient été pratiquées d'assez vastes cryptes qui servaient de caveau de sépulture pour les religieuses du couvent. Un petit bénitier de pierre, incrusté dans le mur, subsiste encore sous la première arche qui sert de vestibule à cette église souterraine. Dans une des ailes de ces cryptes est un puits. La chapelle actuelle de cette maison d'arrêt est établie dans une salle interne, en remplacement d'une plus convenable qui est aujourd'hui un dortoir.

§ VIII.

Hôpital des Enfans-Rouges, autrement les Enfans-Dieu, aujourd'hui Marché des Enfans-Rouges, rue de Bretagne, n° 39.

François Ier, sollicité par Marguerite sa sœur unique, femme de Henri d'Albret, roi de Navarre, assigna pour la fondation de cette maison une somme de trois mille six cents livres tournois, qui provenait d'une taxe ou

amende imposée aux usuriers. Il n'est pas nécessaire de faire observer que, pour le temps, c'était une somme considérable. *Jean Briçonnet,* président de la chambre des Comptes, à qui la taxe avait été remise, chargea *Robert de Beauvais* d'acheter une maison avec cour et jardin auprès du Temple. Cette acquisition coûta douze cents livres. Le contrat est du 24 juillet 1534, mais ce ne fut qu'en 1636 que le roi Louis XIII reconnut et autorisa cet établissement de charité. On ne devait y recevoir que les petits enfans trouvés à l'Hôtel-Dieu, orphelins de père et de mère, pourvu qu'ils ne fussent point nés dans la ville et faubourgs de Paris; pour ceux qui étaient nés à Paris, il y avait un autre refuge. Selon les lettres patentes, ces enfans devaient porter le nom d'*Enfans-Dieu*, mais comme leur habillement était rouge, symbole de la charité qui les recueillait, le peuple leur donna le nom d'*Enfans-Rouges*, sous lequel ils étaient ordinairement désignés.

Piganiol, qui nous fournit ces documens, fait une description détaillée d'un vitrail du chœur de l'église de cet hôpital : on y voyait le roi François Ier, Marguerite sa sœur, et *Briçonnet,* peints au naturel, caressant les petits enfans auxquels ils avaient ouvert ce précieux asile. Un autre vitrail représentait Notre-Seigneur accueillant avec bonté des enfans que leurs mères s'empressaient de lui amener. Ces deux charmantes compositions ont disparu comme tant d'autres.

Le tableau de la grande chapelle qui est au fond de l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à gauche de l'orgue, serait-il une reproduction de ce dernier vitrail? L'église, qui en elle-même était peu remarquable, n'avait d'autre monument qu'une épitaphe d'*Antoine Briçonnet*, très probablement le fils du président de la chambre des Comptes, qui fut chargé d'acheter la maison dont nous avons parlé. *Antoine Briçonnet*, maître des requêtes, mourut en 1605.

L'hôpital des Enfans-Rouges a subsisté jusqu'à l'année 1772. Par lettres patentes enregistrées au Parlement le 5 juin de cette année, les enfans furent transférés à l'hôpital des Enfans-Trouvés. Les revenus de la maison supprimée furent affectés à ce dernier établissement, mais la chapelle fut conservée pour y faire l'office les dimanches et les fêtes. Un prêtre du clergé de Saint-Nicolas-des-Champs s'y rendait à cet effet, et cette chapelle était une annexe fort utile à la partie de cette grande paroisse qui renfermait dans ses limites une considérable portion du Marais.

§ IX.

Chapelle de Braque, et Couvent de la Merci, rue du Chaume, nos 19 et 21.

En 1348, un bourgeois de Paris nommé *Arnoul*

Braque fonda un hôpital et une chapelle auprès d'une porte de Paris, ou plutôt d'une poterne, située entre la porte du Temple et celle dite Barbette, à l'endroit qui fait aujourd'hui le coin des rues du Chaume et de Braque. Quatre chapelains desservaient cette chapelle et l'hôpital qui y était annexé. En 1613, la reine Marie de Médicis demanda cet établissement à *François Braque* ou *Bracque*, seigneur du Luat, pour y placer les religieux de la Merci ou de Notre-Dame de la Rédemption des captifs. Celui-ci y consentit, céda les droits qu'il avait sur cette maison comme héritier du fondateur, et se réserva celui de sépulture dans la chapelle. Aussitôt les religieux prirent possession, et la capitale fut dotée d'un établissement dont les membres ont fait tant d'honneur à la religion et à l'humanité. Il suffit de se rappeler que, par un vœu solennel, ils engageaient leurs biens et leurs propres personnes, quand il serait nécessaire, pour la délivrance des prisonniers et des esclaves. On sait que ces dignes religieux, après avoir recueilli les aumônes des pays chrétiens, s'embarquaient pour Alger, Fez, Tripoli, Maroc, Tunis, afin de racheter des mains des Barbares les infortunés qui étaient capturés sur mer par les pirates. Que de larmes ils ont essuyées! Que de pères, d'enfans, d'épouses, ils ont rendus à leur famille! Et c'est aux cris de *Vive la liberté!* que ces moines si bien méritans de la patrie ont été chassés de leurs couvens, chargés des fers dont

ils avaient soulagé tant de captifs, et voués à l'échafaud comme des êtres pernicieux!..... On ne sera pas fâché de connaître un passage de la pièce de vers de M. *Alfred des Essarts*, qui vient d'obtenir le prix de l'Académie française.

....
« Frères de la Merci ! jamais nom respecté
« Ne s'inscrira plus près de la Divinité.
« ....
« Relevant par un mot le courage qui ploie,
« Des ongles du lion ils arrachaient la proie,
« Et ramenaient ensuite, heureux et triomphans,
« Aux femmes leurs époux, aux mères leurs enfans.
« Jamais la charité n'eut un plus doux symbole,
« Car ils touchaient les rois par des récits plaintifs,
« Et du pauvre lui-même acceptant une obole,
« Quêtaient par l'univers la rançon des captifs! »

La vieille chapelle du quatorzième siècle et les bâtimens de l'ancien hôpital devenu couvent, furent abattus au dix-huitième siècle. Tout fut rebâti à neuf sur les plans de l'architecte *Cottard*. Le maître-autel de l'église était orné des statues de saint Pierre Nolasque et de saint Raymond, fondateurs de l'ordre de la Merci. Ces statues étaient les chefs-d'œuvre d'*Auguier*, très habile sculpteur. On voyait dans la nef le tombeau de la famille de *Bracque*. Sur un des piliers était gravée une inscription qui faisait connaître que les cœurs de *Charles de Thémines* et de *Pons-Charles* son fils,

y avaient été déposés par les soins d'*Anne Habert de Montmor,* veuve du premier et mère du second. Celui-ci fut tué au siége de Mardick, l'an 1646, âgé de vingt-six ans. *Alexandre-François-Amédée de Lauzières de Thémines,* évêque de Blois à l'époque de la révolution de 1789, était de cette illustre maison. La voûte de cette église a été abattue, mais on a conservé les murs qui la soutenaient, ainsi qu'une partie du grand portail. Cette nef sans toiture est aujourd'hui un magasin de charbon. Ce quartier, distrait de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, appartient à celle de Saint-Merry.

§ X.

Les Filles du Sauveur, rue de Vendôme, n° 6.

C'est encore ici une institution qui avait été fondée dans le même but que celle des Filles pénitentes de la Madeleine, ou Madelonnettes. En 1701, madame *Desbordes* s'adjoignit quelques dames pieuses pour procurer un asile de repentir à des femmes de mauvaise vie, qui formaient la résolution de s'amender et de vivre dans la pénitence. Ces charitables institutrices achetèrent d'abord une maison dans la rue du Temple, auprès de la rue Portefoin; mais s'y voyant logées trop étroitement, elles firent l'acquisition d'une autre mai-

son beaucoup plus commode, rue de Vendôme. Leur église ou chapelle était dédiée au Sauveur, et la fête patronale était la Transfiguration de Jésus-Christ, au 6 août. Le vocable de la chapelle leur avait fait imposer le nom sous lequel elles étaient connues.

Ce que nous venons de dire est extrait de *Piganiol*, qui ne fait aucune mention de ce qu'on va lire. *Thiéry*, dans son *Guide des voyageurs* à Paris, ne parle en aucune manière de madame *Desbordes*, mais nous apprend que l'abbé *Raveau*, prêtre de Saint-Nicolas-des-Champs, en 1699, fonda cet utile établissement. Il est probable que ce dernier conçut cette pensée, et qu'il chargea de l'exécution du projet la seconde, qui devint la supérieure de la maison. En 1789, les religieuses Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve dirigeaient cette maison. Il ne reste plus rien, ni de l'église, ni du couvent, dont l'emplacement a été distrait de Saint-Nicolas-des-Champs pour être donné à la nouvelle paroisse de Sainte-Élisabeth. Au surplus, il n'y avait rien de remarquable sous le rapport de l'art.

§ XI.

Les Filles de Saint-Chaumond, rue Saint-Denis et rue du Ponceau.

C'était une institution qui, sans être composée de religieuses proprement dites, obligeait ses membres à

vivre en communauté. Madame *de Pollalion*, en 1652, en traça le plan et s'adjoignit quelques autres personnes qui, comme elle, s'engageaient à instruire les nouvelles catholiques, les jeunes orphelines, et même de petites filles dont les parens étaient sans ressource, pour leur donner une éducation. L'établissement dont nous parlons n'avait rien de commun avec l'essai de madame de Pollalion que la conformité des vues. C'est à *Anne de Croze*, une noble et vertueuse demoiselle, que revient la gloire et le mérite de cette fondation. Elle se retira, avec d'autres demoiselles, dans une maison qui lui appartenait à Charonne, et résolut de consacrer toute sa fortune et toute son existence au succès de cette association. Par acte de donation entre vifs, daté du 15 septembre 1672, elle constitua d'une manière solide et durable le *Séminaire de l'Union chrétienne :* c'est le titre qui est donné à cette institution. On jugera que la prudence avait présidé à sa formation définitive quand on saura que, depuis 1661, mademoiselle de Croze et ses compagnes vivaient en communauté, pour consulter l'expérience avant de prendre un parti décisif.

L'archevêque de Paris, M. de Harlay, voulut lés posséder dans sa ville épiscopale, et en 1685, ces demoiselles achetèrent l'hôtel du marquis de Saint-Chaumond. Louis XIV autorisa cette réunion, à condition que jamais elle ne pourrait être convertie en maison de

profession religieuse, mais que les *Filles de l'Union* seraient toujours en état de séculières, sous la direction immédiate des archevêques de Paris. Non seulement elles prenaient des pensionnaires, mais elles faisaient encore des écoles de charité pour les petites filles du quartier Saint-Denis. Ainsi qu'il arrive souvent, le peuple ne les appela plus que les *Filles* ou *Dames de Saint-Chaumond*, parce qu'elles occupaient l'hôtel de ce grand seigneur.

Ce local dut subir plusieurs changemens indispensables, et une nouvelle chapelle fut construite quelques années avant la révolution; la première pierre en fut posée, le 28 avril 1781, par la princesse de Conti, qui avait fait beaucoup de bien à cet établissement. La maison subsiste encore presque en son entier, et la chapelle bâtie au coin des rues Saint-Denis et de Tracy n'a éprouvé qu'un changement de destination. Elle sert de magasin à un marchand de nouveautés, sous l'enseigne de *Marie-Stuart*, rue Saint-Denis, n° 372. Cette chapelle a son vestibule orné de colonnes ioniques supportant un fronton; on n'y voyait de remarquable qu'une *Nativité* peinte par *Ménageot*, et donnée par la princesse de Conti. Dans le jardin de l'hôtel autrefois habité par le duc de la Feuillade, fut jetée en fonte la statue de Louis XIV qui était à la place des Victoires. Tout le monde sait que ce fastueux monument avait été élevé à la gloire de son prince par ce grand sei-

gneur, qui voulut ainsi lui témoigner sa reconnaissance.

Ce local est aujourd'hui dans les limites de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

§ XII.

Hôtels.

L'ancienne circonscription de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs renfermait un assez grand nombre d'hôtels habités par de nobles et riches familles. Ses limites actuelles possèdent beaucoup moins de ces opulentes demeures; mais ni l'ancien ni le nouvel arrondissement paroissial n'en offrent plus une seule. Les noms même ont disparu du vocabulaire usuel. Depuis long-temps, les quartiers de Saint-Martin-des-Champs, du Temple, de Sainte-Avoye, de Saint-Denis, du Marais, sont exclusivement peuplés de manufacturiers, fabricans, industriels, commerçans. Peu de rentiers les habitent. L'industrie y a donc attiré aussi une très grande population d'ouvriers.

Les hôtels les plus remarquables sont les suivans :

Hôtel de *Beauvilliers* ou de *Saint-Aignan*. C'est un des plus beaux et des plus vastes de Paris. Les trois faces du bâtiment, du côté de la cour, sont ornées de pilastres d'ordre corinthien qui s'élèvent jusqu'à l'enta-

blement. Il fut bâti au dix-septième siècle par l'architecte *Lemuet*. *Paul de Beauvilliers*, duc *de Saint-Aignan*, mort en 1714, l'avait acheté de *Claude de Mesmes*, comte d'*Avaux*, et lui avait donné son nom. Long-temps avant la révolution de 1789, cet hôtel n'était habité par aucun membre de cette noble famille. Il est rue Sainte-Avoye, n° 57, et hors de l'enceinte actuelle de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. M. *Colliau* en est, en ce moment, propriétaire.

Hôtel d'*Estrées*, rue Jean-Robert, n° 17. La fameuse *Gabrielle* l'a habité. Tout le corps de logis, à la droite de la cour, est évidemment du règne de Henri IV et même de Henri III. Il est possédé aujourd'hui par M. *Grondard*, adjoint à la mairie du sixième arrondissement de Paris.

Hôtel de *Montmorenci*, rue de ce nom, n° 1. Long-temps avant la révolution, aucun membre de cette illustre maison ne l'habitait. Cet hôtel n'est remarquable qu'à cause du nom qu'il porte. M. *Béchem*, marchand de fourrures, mort dernièrement, en était propriétaire.

Hôtel de *Vic*, rue Saint-Martin, n° 151, vis-à-vis la rue de Montmorenci. C'est là qu'avait son habitation le célèbre *Guillaume Budé*, dont nous parlons amplement au chapitre II, § IV. Il avait été bâti sous François I^{er}, et à cette époque c'était un des plus grands et des plus beaux de Paris. Il devint ensuite la propriété

de *Merri de Vic,* garde des sceaux, qui lui donna son nom. Quelques personnages distingués l'ont habité, entre autres M. *de Saint-Contest*, conseiller d'État, plénipotentiaire aux congrès de Bade et de Cambrai. Du reste, *Merri de Vic* détruisit entièrement l'hôtel de *Budé*, et ce qu'on voit aujourd'hui est une seconde altération de la première. Cette maison, exclusivement occupée par des magasins, etc., appartient à madame veuve *Labalte*.

Les quatre hôtels dont nous venons de parler sont les seuls dont les noms présentent un peu d'intérêt historique. Dans l'ancienne circonscription se trouvent ceux de l'*Intendance*, rue de *Vendôme*, n° 11. Les bureaux de la généralité de Paris y étaient placés. Le général *Friant* l'avait fait restaurer du temps de l'empire et y faisait sa demeure.

Celui qu'on voit rue des *Enfans-Rouges*, n° 2, était la demeure du duc *de Hostun-Tallard*, en 1749. Dans cette rue et celle *du Chaume* étaient des hôtels habités par MM. *de Machault*, contrôleur-général des finances sous Louis XV; *Amelot*, id., etc. Le célèbre lieutenant de police *Lenoir* a habité celui qu'on voit rue *Michel-le Comte*, n° 21. L'hôtel de la rue *Charlot*, n° 45, était celui des *Vivres de l'armée*. On dit que c'est dans une salle de cet hôtel, provisoirement disposée en chapelle, que *Napoléon Bonaparte* épousa *Joséphine*, veuve de *Beauharnais*. D'autres affirment

que c'est dans celui de l'*Intendance*, habité alors par *Joséphine* (1).

(1) Il est certain qu'on a cru très généralement à Paris que le général *Bonaparte* avait épousé *Joséphine Tascher*, en 1796, civilement et religieusement. Néanmoins, selon la déclaration faite au nom de Napoléon, le 22 décembre 1809, à l'officialité du diocèse de Paris, il n'y aurait eu de mariage religieux que la bénédiction nuptiale donnée le 1er décembre 1804, à Napoléon et à Joséphine, par le cardinal Fesch, et c'est de la nullité radicale de ce mariage, sans témoins et sans présence de ministre compétent, qu'on aurait argué pour obtenir de contracter avec *Marie-Louise d'Autriche*. Nous pouvons affirmer, d'après l'acte civil du mariage de *Bonaparte* avec *Joséphine veuve Beauharnais*, que la future était domiciliée à Paris, rue Chantereine, faubourg Montmartre. Joséphine aurait-elle changé de demeure pendant que Napoléon, parti aussitôt après le dit mariage civil, était en Italie, et à son retour le mariage religieux aurait-il été fait dans l'un des hôtels désignés? Cela est possible, mais rien ne le prouve. Nous croyons devoir joindre à ce que nous venons de dire, une nouvelle considération, et le lecteur pourra juger. On lit dans les *Mémoires du cardinal Pacca* que lorsque Pie VII fut arrivé à Fontainebleau, Napoléon se hâta de faire prier Sa Sainteté de couronner son épouse Joséphine en même temps que lui-même serait sacré. Le pape demanda si Napoléon était le légitime époux de Joséphine, quant au lien religieux..... Le cardinal Caprara et plusieurs grands personnages certifièrent que les deux époux avaient contracté devant l'Église. Nous demandons à présent comment le cardinal et les témoins auraient pu attester à Fontainebleau, dans les derniers jours de novembre (le pape y était arrivé le 25 de ce mois), un fait qui ne serait arrivé à Paris que le 1er décembre suivant? Peut-on supposer que le pape aurait attendu le jour même de la veille du couronnement pour prendre cette information? Les mémoires précités font entendre clairement

Dans la circonscription actuelle de la paroisse, outre les trois hôtels d'*Estrées*, de *Montmorenci* et de *Vic*, on remarque l'hôtel *Fraguier*, rue *Chapon*, n° 5, possédé et très embelli par M. *Lupin;* l'hôtel *Hallwyl*, bâti sous Louis XV, par le colonel suisse de ce nom. Une porte, décorée de colonnes et surmontée d'un tympan, y donne entrée rue *Michel-le-Comte*, n° 32. Son possesseur actuel est M. *Guyot de Villeneuve*.

que l'information fut prise à Fontainebleau par le pape dès qu'il fut arrivé en cette ville où Napoléon s'était hâté d'envoyer les personnages chargés de la mission dont nous avons parlé. Si Napoléon était l'époux légitime de Joséphine, aux derniers jours de novembre, pourquoi le mariage religieux se serait-il célébré le 1er décembre, veille du sacre, dans un appartement des Tuileries? C'est pourtant un mariage du 1er décembre que Napoléon fit casser par l'officialité diocésaine.....

CHAPITRE IV.

NOMENCLATURE ÉTYMOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE LA CIRCONSCRIPTION PAROISSIALE DE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

§ 1.

Rues.

Nous prions d'observer que, contrairement au plan adopté pour le chapitre précédent, nous avons cru devoir nous borner aux limites actuelles de la paroisse. Au deuxième paragraphe du chapitre Iᵉʳ, nous avons donné les noms des rues dont elle se composait en 1292, et au chapitre III on a pu voir que cette paroisse comprenait une partie considérable de ce qu'on

nomme le *Marais*. Depuis le Concordat, le *Marais* tout entier appartient aux nouvelles paroisses de Sainte-Élisabeth, de Saint-Jean-Saint-François, de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, des Blancs-Manteaux, et à celles de Saint-Paul-Saint-Louis, Saint-Merri, et Saint-Gervais, en partie. La paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs a reçu en compensation beaucoup de rues du quartier de la Porte Saint-Denis. Son étendue est moins considérable, mais sa population, qui était, avant 1789, de plus de quarante-cinq mille âmes, loin de diminuer, a reçu une augmentation. Ses limites sont tracées, d'une manière assez précise, par un parallélogramme, dont les quatre côtés regardent à peu près les quatre points cardinaux : au nord, les boulevarts *Saint-Martin* et *Saint-Denis*, numéros impairs ; à l'ouest, la rue *Saint-Denis*, numéros pairs ; au sud, les rues *Aux-Ours* et *Michel-le-Comte*, numéros pairs ; à l'est, la rue du *Temple*, numéros impairs. Un petit carré, dans lequel est renfermée l'Église de Sainte-Élisabeth, entre les rues du *Temple*, des *Fontaines*, de la *Croix* et *Neuve-Saint-Laurent*, fait une échancrure à cette ligne de l'est. Cette portion fut détachée de la circonscription de Saint-Nicolas-des-Champs en 1803, lorsque l'ancienne chapelle des *Filles de Sainte-Élisabeth* fut érigée en succursale, afin que l'église de cette paroisse se trouvât dans ses propres limites.

En procédant par ordre alphabétique, les rues de la circonscription, depuis l'ordonnance du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, datée du 29 avril 1803, sont celles de :

APPOLINE (Sainte-), de la rue Saint-Martin à celle Saint-Denis. Son nom lui vient de la sainte qui est honorée dans l'église de Saint-Laurent, à laquelle cette rue appartenait.

AUMAIRE, ou plutôt *Au Maire*, de la rue *Frépillon* à celle *Saint-Martin*. Au treizième siècle, on la désignait, en latin, sous le nom de *Vicus Majoris Sancti-Martini*, rue du Maire de Saint-Martin, parce que le *maire* ou *juge majeur* de la juridiction du prieuré de Saint-Martin-des-Champs y avait son tribunal. C'est la maison bâtie à droite du portail latéral de Saint-Nicolas, qui était, avant la révolution, celle de la communauté des prêtres de cette paroisse. Aux quinzième et seizième siècles, on écrivait rue *Au Mayre*. Il serait plus conforme à l'étymologie d'écrire rue *Au Maire*.

BOURG-L'ABBÉ, de la rue *Aux Ours* à la rue *Grénéta*. Elle tire son nom d'un bourg qui existait sous les rois de la seconde race, et où fut construite une chapelle qui, sous le vocable de Saint-Georges, dépendait de l'abbé de Saint-Magloire. C'était la grande rue de ce bourg.

CHAPON, de la rue du *Temple* à la rue *Transno-*

nain. On la nommait *Vicus Begonis sivè Caponis*. Il en est fait mention dans les terriers de Saint-Martin, pour les années 1293 et 1300. Un auteur a voulu l'ennoblir en la nommant rue du *Coq;* un autre y a attaché un sens immoral.

CIMETIÈRE-SAINT-NICOLAS, de la rue *Transnonain* à la rue *Saint-Martin*. Le cimetière de la paroisse faisait le côté septentrional de cette rue.

DENIS (Saint-), la partie qui va du coin de la rue *Aux Ours* à la porte Saint-Denis, numéros pairs. Elle s'appelait aussi la *Chaussée* ou *Grant-Rue qui conduit à l'abbaye Saint-Denys*. Sous Philippe-le-Bel, depuis les Innocens jusqu'à la Seine, on la nommait rue de la *Sélerie*. C'est une des plus grandes et des plus fréquentées de Paris.

FONTAINES (des), de la rue du Temple à la rue de la Croix, numéros impairs. Dès le commencement du quinzième siècle, elle est ainsi désignée. Son nom lui vient-il des fontaines ou d'un nom propre? *Jaillot*, qui a fait de très curieuses recherches sur les noms des rues, n'en dit rien. Il ajoute seulement qu'elle était quelquefois appelée rue des *Madelonnettes*, à cause du couvent dont nous avons parlé.

FRÉPILLON, de la rue *Au Maire* à celle de la *Croix*. Un acte de 1269 la nomme *Vicus Ferpillionis*. Or, comme, à quelques lieues de Paris, était une paroisse de ce nom, dont le patron est Saint-Nicolas,

il est probable que le seigneur du château avait une maison dans cette rue qui en a pris le nom.

GRAVILLIERS (des), de la rue du *Temple* à la rue *Transnonain*. On la trouve nommée, en 1250, *Vicus Gravelarii*. C'était peut-être le nom d'un habitant. Au reste, on appelait anciennement *gravelier* l'ouvrier qui s'occupait d'extraire du gravier ou du sable de la rivière. Ne pourrait-on pas dire qu'en cette rue demeuraient les gens de cette profession? Le *gravelier* dont il est parlé au titre du treizième siècle, était peut-être l'entrepreneur de ce travail. On n'ignore pas qu'en ce temps-là il n'y avait très ordinairement de nom propre de famille que celui de la profession, auquel s'adjoignait le prénom du baptême.

GRENETA ou GRENETAT, de la rue *Saint-Martin* à la rue *Saint-Denis*. Il est peu de rues à Paris dont on ait estropié si horriblement le nom primitif. Au treizième siècle, c'était la rue *d'Arnetal*, du nom d'un de ses principaux habitans. Bientôt on en fit *Darnestat*, *Guernestat*, *Garnetal*, *Grénétal*, et enfin *Grénéta*. Comme c'est dans cette rue qu'était la principale porte de l'hôpital de la Trinité, un antiquaire a cru que le nom de *Grénétat* était une corruption de *Trinité* ou *Trinitas*, dont on aurait fait *Grinitas*, *Grenetad*, etc. Cependant, au dix-huitième siècle, on la trouve désignée sous le nom de *Darnetal*, en plusieurs almanachs; mais le peuple a persisté dans sa ridicule appellation,

et les peintres officiels de la ville ont consacré ce nom en l'inscrivant sur les murs.

GRENIER-SAINT-LAZARE, de la rue *Transnonain* à la rue *Saint-Martin*, numéros pairs. Encore une altération! Une famille *Garnier de Saint-Lazare*, très considérable à la fin du douzième siècle, lui a donné son nom; elle s'est long-temps appelée rue *Guernier de Saint-Ladre*. Saint Lazare était ainsi nommé au moyen âge. Ce personnage, selon *du Breul*, « contribua à « l'entretenement de deux prestres en l'église de Saint-« Symphorian, près Saint-Denys de la Châtre, en la « Cité. » On voyait dans cette église les tombes qui couvraient les restes de *Garnier de Saint-Lazare* et d'*Agnès sa femme*, avec leurs effigies gravées sur la pierre et cette inscription tout autour :

« Vos qui alez par cest moustiez priez por lame de « Garniez Tesaul. Si en corce je suis vos e si con je sui « roiz si con. » *Du Breul* a consigné ainsi cette inscription dans son *Théâtre des Antiquitez de Paris*. Nous ignorons si elle est bien exactement copiée, car notre confiance envers cet écrivain n'est pas sans bornes. Il l'a ainsi traduite : « Vous qui venez en cette « église, priez pour l'âme de Garnier Tesaul; si à pré-« sent je suis nud, vous serez un jour de mesme, roys « et comtes. » Nous pensons qu'on pourrait beaucoup mieux traduire ainsi la fin : « Vous serez aussi comme « je suis et les rois aussi; *sicon*, c'est-à-dire pareille-

« ment. » Nous ne garantissons aucune de ces versions. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au lieu de *Garnier*, le peuple a imaginé l'appellation de *Grenier*, qui exprime une idée toute différente. L'enceinte de Paris, sous Philippe-le-Bel, mettait cette rue hors de la ville, et la porte Saint-Martin s'élevait sur ce point.

GUÉRIN-BOISSEAU, de la rue *Saint-Martin* à la rue *Saint-Denis*. Dès la fin du treizième siècle, elle est nommée en latin *Vicus Guarini Bucelli*. Elle a porté les noms de *Garin-Boucel*, et enfin de *Guérin-Boisseau* qui l'habitait, sous le nom de *Guarin Boucel*.

HURLEUR (Grand-), de la rue *Saint-Martin* à la rue *Bourg-l'Abbé*. Elle est désignée dans le titre de 1253 sous les noms de *Heuleu* et *Huleu*. Dans quelques plans, elle est nommée rue du *Pet*, et rue des *Innocens*. On a voulu trouver son étymologie dans l'invitation que les parens adressaient à leurs enfans au sujet des débauchés qui fréquentaient certaines maisons de cette rue : *Hue-les*. Adrien de Valois, le célèbre historien dont les restes reposent dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, a adopté cette opinion. *Jaillot* ne l'admet pas, et il croit plus vraisemblable que son nom lui vient de *Hugues Leu*, un de ses principaux habitans. Il est certain qu'on disait anciennement *Hue* pour *Hugues*. De *Hue-Leu* à *Hurleur*, il n'y a pas loin.

HURLEUR (Petit), de la rue *Bourg-l'Abbé* à celle de *Saint-Denis*. Elle a porté le nom de rue *Pavée* ou

Paslée, un des fondateurs de l'hôpital de la Trinité. Le nom de *Hurleur,* donné encore à celle-ci, ne peut avoir une origine différente de celui de la première ; l'une était la grande et l'autre la petite rue de *Hugues-Leu* ou *Loup*, en latin *Hugo-Lupus*. Aujourd'hui encore, la paroisse placée sous le vocable de Saint-Loup, évêque de Sens, est nommée *Saint-Leu*.

JEAN-ROBERT, de la rue *Transnonain* à celle *Saint-Martin*. Elle tire son nom d'un de ses habitans. Au commencement du dix-huitième siècle, elle s'appelait rue des *Gravilliers*, dont elle n'est qu'une continuation interrompue par la rue *Transnonain*.

LA CROIX (de), de la rue *Phélipeaux* à la rue *Neuve-Saint-Laurent*. *Jaillot* en parle en ces termes : « Ce nom lui vient d'un canton de la Courtille Saint-« Martin, hors les murs, qui s'appelait la *Croix-Neuve* « en 1546..... La dénomination de ce canton, suivant « toute apparence, était due à une croix qu'on y avait « élevée ou rétablie depuis peu. C'était un usage ordi-« naire de placer des croix à la sortie des villes, à l'en-« trée des principaux chemins et dans les carrefours. » Les numéros impairs, et les pairs 2, 4 et 4 bis, sont de Saint-Nicolas-des-Champs.

MARTIN (Saint-). Elle traverse, du sud au nord, le centre de la paroisse, du numéro pair 130 et du numéro impair 137, jusqu'au boulevart. C'est une des plus longues et des plus passantes rues de la capitale.

Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs lui a donné son nom. L'église paroissiale est entre les numéros 202 et 204.

MESLAY, de la rue du *Temple* à la rue *Saint-Martin*. Au commencement du dix-huitième siècle, elle n'avait que très peu de maisons, dont la plus considérable était celle de M. *de Meslay;* aujourd'hui, cette rue se compose, sur ses deux lignes tirées au cordeau, de maisons dont la très grande partie se fait remarquer par la beauté des constructions. Sa longueur et sa largeur en font une des plus belles de Paris, qui compte un si grand nombre de quartiers magnifiquement bâtis.

MICHEL-LE-COMTE, de la rue du *Temple* à la rue *Transnonain*. Au treizième siècle, elle était connue sous le nom latin de *Vicus Michaelis comitis;* « rue du Comte *Michel*. » Celui-ci y avait sa maison. Les numéros pairs sont seuls de la paroisse de Saint-Nicolas.

MONTMORENCY, de la rue du *Temple* à la rue *Saint-Martin*. Anciennement, à partir du coin de la rue *Transnonain* jusqu'à celle de *Saint-Martin*, cette partie s'appelait rue *Cour* ou *Court-au-Villain*. On trouve facilement l'origine du premier nom lorsqu'on sait que la noble maison de *Montmorency* avait son hôtel dans cette rue, presque au coin de celle du *Temple ;* mais l'origine du second est assez incertaine, car on a écrit aussi *Cour-Auvillain*. Quoi qu'il en soit,

le roi, par un arrêt de son conseil, en 1768, ordonna que cette dernière, qui n'est que la continuation de la rue de *Montmorency*, prendrait ce même nom.

NEUVE-SAINT-DENIS, de la rue *Saint-Martin* à la rue *Saint-Denis*. Elle a porté aussi le nom de rue des *Deux-Portes*. En 1655, elle est nommée rue *Neuve-Saint-Denis*.

NEUVE-SAINT-LAURENT, de la rue du *Temple* à la rue de la *Croix*, numéros pairs. Au commencement du quinzième siècle elle portait ce nom. Elle a long-temps appartenu à la paroisse de *Saint-Laurent*.

NEUVE-SAINT-MARTIN, de la rue *Notre-Dame-de-Nazareth* à la rue *Saint-Martin*.

NOTRE-DAME-DE-NAZARETH, de la rue du *Temple* à la précédente, dont elle est une continuation interrompue, seulement d'un côté, par la rue du *Pont-aux-Biches*. Le couvent des *Pères de Nazareth*, dont nous parlons au chapitre III, lui fit donner ce nom dès 1630, car auparavant toute cette longue et belle rue s'appelait : *rue Neuve-Saint-Martin*. Ne serait-il pas à souhaiter qu'un seul et même nom fût imposé à ces voies publiques qui ont une même direction ?

OURS (aux), de la rue *Saint-Martin* à la rue *Saint-Denis*, numéros pairs. Ce nom est encore une de ces corruptions si fréquentes de langage. Dès le treizième siècle, tous les rôtisseurs d'oies, alors nommées *ouës* et *oës*, étaient établis dans cette rue, désignée par

l'appellation de *rue où l'en cuit les oës*, sous le règne de saint Louis. On disait en latin : *Vicus ubi coquuntur anseres*. On la voit aussi nommée : *Vicus ad Aucas*; « rue aux Oies. » Le peuple a fait, de ces oiseaux, des quadrupèdes qui ne leur ressemblent guère.

PHÉLIPEAUX, de la rue du *Temple* à celle de *Frépillon*. Il n'y a dans ce nom rien qui se rapporte à la famille de *Phelippeaux* ou *Phelypeaux*, de laquelle sont sortis un chancelier de France, dix secrétaires d'État, et plusieurs autres personnages distingués; ce n'est encore ici qu'une altération populaire. Un titre de 1397 la nomme rue *Frépaux*; au seizième siècle, *Corrozet* l'appelle *Fripaux*; un titre de 1636 n'en retranche que la dernière lettre. On a ensuite écrit *Phelippot*, puis *Philippeaux*, et enfin *Phélipeaux*. Un habitant du nom de *Frépaux* lui avait légué son nom.

PONCEAU (du), de la rue *Saint-Martin* à celle de *Saint-Denis*. La configuration de cette rue retrace assez exactement la lettre Z. Au quatorzième siècle, c'était la rue du *Poncel*, c'est-à-dire du *petit pont* qui servait à traverser un égoût découvert.

PONT-AUX-BICHES, du coin des rues du *Vertbois* et *Neuve-Saint-Laurent* aux coins des rues *Neuve-Saint-Martin* e *Notre-Dame-de-Nazareth*. Cette très courte rue n'est que la continuation, du sud au nord, de celle de *La Croix*. C'est encore un petit pont sur un égoût qui lui a donné son nom; l'autre moitié

lui vient d'une enseigne où l'on avait peint des biches.

TEMPLE (du), de l'extrémité septentrionale de la rue *Sainte-Avoye* jusqu'au boulevard. Les numéros impairs du 1er jusqu'au 95, et du 113 jusqu'au dit boulevard, appartiennent à Saint-Nicolas-des-Champs ; du numéro 97 jusqu'au 111, la rue est dans la circonscription de Sainte-Élisabeth ; nous en avons donné la raison : au rang de ces huit maisons se trouve placée cette dernière église. Sur l'autre côté de la rue était le célèbre Temple qui nous a fourni le sixième paragraphe du chapitre précédent.

TRACY (de), de la rue du *Ponceau* à la rue *Saint-Denis*. Elle a été presque entièrement bâtie par le comte *Destutt de Tracy*. Cette voie s'appelait anciennement du nom même du couvent des Filles de *Saint-Chaumond*. Le nouveau lui a été donné en 1786.

TRANSNONAIN, de la rue *Beaubourg*, dont elle est la continuation, du sud au nord, à la rue *Aumaire*. Elle s'appela aussi rue de *Châlons*, à cause de l'hôtel de ce nom qui devint ensuite le couvent des Carmélites dont nous avons parlé. Elle avait, au treizième siècle, un nom qu'un sentiment de convenance morale fit changer en celui de *Trace-Nonain*, dont on a fait la dénomination actuelle.

VERTBOIS (du), de la rue *Neuve-Saint-Laurent* à la rue *Saint-Martin*. Pour expliquer ce nom, il suffira de se rappeler que cette rue était anciennement une

voie pratiquée au milieu des jardins et des vergers appartenant à l'enclos du prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

VERTUS (des), de la rue des *Gravilliers* à la rue *Phélipeaux*. On la trouve ainsi nommée dans un censier de 1546. Pourquoi est-elle ainsi appelée? c'est ce que *Jaillot* lui-même déclare n'avoir pu découvrir. Ce nom serait-il une figure de rhétorique qu'on appelle antiphrase?..... M. *de la Tynna* pense que ce nom lui vient de sa direction vers la barrière des *Vertus*, par laquelle on arrive de Paris au village d'*Aubervilliers-les-Vertus*.

On sera peut-être surpris que nous n'ayons point classé au rang des rues de la circonscription paroissiale celles que nous allons nommer; nous avons voulu en faire une catégorie particulière qui sera justifiée par ce que nous allons dire.

L'enclos de l'ancien prieuré royal de Saint-Martin-des-Champs, dès avant la révolution de 1789, s'était couvert d'un grand nombre de maisons bâties par les religieux ou des particuliers auxquels le terrain avait été concédé. Depuis la révolution, beaucoup d'autres bâtimens y ont été construits. On y a pratiqué plusieurs rues qui ont reçu le nom de quelques personnages dont l'existence se rattache, de différentes manières, à celle du prieuré ou de sa nouvelle destination.

On a donné le nom de rue ROYALE à celle qui tra-

verse, de l'est à l'ouest, tout l'ancien enclos. Ce nom rappelle que le monastère de Saint-Martin-des-Champs était de fondation royale, comme on l'a dit en son lieu. Du côté de la rue Saint-Martin, ce serait plutôt une place qu'une simple rue. Elle sépare les deux églises de Saint-Nicolas et du prieuré. C'était, au treizième siècle, la grande cour de celui-ci, et on a vu qu'elle servait de cimetière à la paroisse. Sa continuation jusqu'à la rue *Frépillon* est l'aboutissant de plusieurs petites rues symétriquement disposées et toutes tirées au cordeau. Les voici selon l'ordre alphabétique :

BAILLY, ou plutôt Bailli. Le juge de la juridiction du prieuré de Saint-Martin-des-Champs y tenait son tribunal de bailliage, de même qu'autrefois le juge-mage ou majeur le tenait rue *Aumaire*, qui en porte encore le nom. Cette rue a été construite en 1765.

BENOIT (Saint-). Les religieux du prieuré appartenant à Cluni étaient des Bénédictins ; une rue portant le nom de *Saint-Benoît* dans cet enclos était donc une parfaite convenance.

BORDA. Depuis que le Conservatoire des arts et métiers est placé au superbe local de l'ancien prieuré, on a donné à plusieurs rues qui ont été percées dans son voisinage les noms de quelques personnages éminens dans les sciences appliquées aux arts. *Jean Charles Borda* naquit à Dax ou Acqs (Basses-Pyrénées)

le 4 mai 1733; il fut mathématicien, physicien et marin, et se distingua dans cette triple carrière. Il a été capitaine de vaisseau, chef de division au ministère de la marine, et membre de l'Académie des sciences. Sa mort arriva le 20 février 1799.

BRETEUIL. Le personnage dont on a donné le nom à cette petite rue était *Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil*. Il naquit en 1733, près de Tours, et mourut à Paris le 2 novembre 1807. Il a rempli plusieurs éminentes fonctions et a été ministre du roi Louis XVI, quelques années avant la révolution. Sous son ministère, on a bâti une partie de l'enclos de Saint-Martin.

CONTÉ. Cet habile mécanicien, surnommé *Nicolas Jacques*, naquit le 4 août 1755, près de Séez en Normandie. Il fut un de ces génies dont l'apparition est rare. Outre ses talens extraordinaires en mécanique, il fut bon peintre et excellent chimiste. Lorsqu'on établit le Conservatoire, *Conté* fut un de ses membres, et certes une rue portant son nom autour de cet établissement est un à-propos très heureux. C'est lui qui créa la manufacture des crayons de son invention, connus sous le nom de *crayons-conté*. Il mourut à Paris le 6 décembre 1809.

FERDINAND-BERTHOUD. Cette rue porte le nom du mécanicien né à Plancemont, près de Neufchâtel en Suisse, le 19 mars 1727. C'est lui qui a fait les pre-

mières horloges marines qui ont été si utiles à la navigation, pour l'étude des sciences qui s'y rattachent. Il mourut le 20 juin 1807, en sa maison de Groslay, près de Montmorency.

HENRI. Nous avons dit déjà, au commencement de cette Notice et ailleurs, que le roi de France Henri Ier avait fondé, ou du moins restauré le monastère de Saint-Martin-des-Champs.

HUGUES (Saint-). C'est le nom de l'abbé de la fameuse maison de Cluni, en Bourgogne, lorsque le roi Philippe Ier, fils de Henri, demanda, en 1079, à cette maison, qu'on lui envoyât des religieux de son ordre pour les placer à Saint-Martin. Cet illustre abbé mourut en 1109.

MARCOU (Saint-). Nos documens ne nous fournissent rien de positif à l'égard du saint de ce nom, comme étant honoré spécialement dans le prieuré de Saint-Martin; mais il est probable que la mémoire de ce saint abbé de Nanteuil, mort en 558, y était en vénération.

MAUR (Saint-). La réforme de l'ordre des Bénédictins connue sous ce nom et opérée en 1621, fut adoptée par les religieux de Saint-Martin-des-Champs. Cette rue est donc un mémorial de la réforme du dix-septième siècle.

MONTGOLFIER. Tout le monde sait qu'il inventa les ballons ou aérostats. Il était né près d'Annonay (Ardèche), en 1740, et mourut le 26 juin 1810. *Jacques*

Étienne de Montgolfier, frère du précédent, surnommé *Joseph Michel*, né en 1745 et mort en 1799, était associé au premier pour le perfectionnement des aérostats et avait établi une belle fabrique de papier vélin. Le Conservatoire des arts devait donc recommander leur mémoire par une rue située autour de son enceinte.

PAXENT (Saint-). Le prieuré de Saint-Martin célébrait la fête qui a donné le nom à la rue, le 25 septembre. Ce saint était un évêque de Poitiers, à ce qu'on croit; nous ne pouvons ici entrer dans une discussion approfondie sur ce sujet.

PHILIPPE (Saint-). Le roi Philippe I[er] qui, au deuxième siècle, fut comme le second fondateur de la communauté de Saint-Martin, reconnaissait pour son patron ce saint apôtre.

VANNES (Saint-). L'ordre des Bénédictins, outre la réforme de Saint-Maur, en avait une autre sous ce nom.

VAUCANSON. Ce célèbre mécanicien naquit à Grenoble en 1709, et mourut à Paris en 1782. Il fit de merveilleux automates, dont un, connu sous le nom du *flûteur*, jouait admirablement de cet instrument. Cet automate est maintenant en Hollande. *Jacques de Vaucanson* a inventé aussi des machines pour dévider la soie, etc., etc.

La paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs se compose

en totalité de quarante-huit rues, dont la principale, qui traverse en entier la circonscription du sud au nord, est celle de *Saint-Martin*.

Un document que nous fournit l'abbé *Lebeuf*, dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, complétera la description que nous venons de faire des rues de la circonscription actuelle de la paroisse de Saint-Nicolas. Nous tirons ce document de l'édition de 1754. Depuis ce temps jusqu'à la révolution, on n'avait rien changé aux limites.

Cet arrondissement paroissial se composait d'un corps principal de territoire et de quelques *écarts*. On nommait de ce nom des parcelles de terrain bâti qui se trouvaient enfermées dans d'autres paroisses. Le corps principal était donc composé ainsi qu'il suit, en abrégeant toutefois notre auteur. A partir de l'église, du nord au sud, le côté gauche de la rue *Saint-Martin*, jusqu'à la rue *Garnier-Saint-Lazare ;* toute cette dernière et celle de *Michel-le-Comte ;* la rue *Sainte-Avoye*, côtés droit et gauche, jusqu'à l'hôtel de *Mesmes* exclusivement ; les deux côtés de la rue de *Braque ;* les côtés gauches des rues du *Chaume* et du *Grand-Chantier ;* le côté gauche de la rue d'*Anjou ;* les deux côtés de la rue de *Poitou* et de la rue de *Limoges ;* toute la rue *Boucherat ;* le côté gauche de la rue des *Filles-du-Calvaire ;* et enfin, à partir de l'angle gauche de cette dernière, les boulevarts jusqu'à la *Porte*

Saint-Martin ; puis, en descendant de nouveau du nord au sud, le côté gauche de la rue *Saint-Martin* jusqu'au premier point de départ, qui est le grand-portail de l'église Saint-Nicolas. Dans cet arrondissement, comme on voit, étaient renfermées plusieurs rues dont quelques unes appartiennent aujourd'hui aux paroisses circonvoisines formées depuis le Concordat, et qu'il est inutile de nommer, et les autres sont restées à la paroisse.

Les *écarts* étaient ceux-ci : 1° le carré oblong enfermé entre les rues *Saint-Martin* et *Beaubourg*, dans lequel se trouvent les rues des *Ménétriers*, des *Etuves*, de la *Courroyerie* et *Maubué*, qui vont de l'une des deux premières à l'autre ; seulement, le bout de la rue de *Maubué* donnant dans la rue *Beaubourg* était de Saint-Merry. Le cul-de-sac *Bertaud*, donnant dans ladite rue *Beaubourg*, appartenait, par son côté droit seulement, à Saint-Nicolas.

2° Depuis la porte cochère de l'hôtel qui est vis-à-vis la rue *Montmorency*, hôtel bâti au seizième siècle par *Guillaume Budé* (*v.* le douzième paragraphe du chapitre III), toute la ligne droite de la rue *Saint-Martin*, du nord au sud, jusqu'à la rue aux *Ouës*, aujourd'hui aux *Ours ;* les maisons du côté droit de cette dernière jusqu'à la rue *Quinquempoix*, et dans celle-ci quelques maisons, jusqu'au point où la paroisse de Saint-Merry venait à son tour faire un *écart*, quoique

les maisons qui lui appartenaient fussent plus rapprochées de Saint-Nicolas.

3° Enfin, dans la rue *Saint-Denis*, au côté droit, du sud au nord, après quelques maisons plus hautes, dans cette direction, que l'hôpital de la Trinité, toutes celles de ce côté de la rue, jusqu'auprès de la maison de Saint-Chaumond, étaient encore de Saint-Nicolas-des-Champs.

§ II.

Boulevarts.

Le nom que nous écrivons a exercé la sagacité des étymologistes. Quand Louis XIV fit abattre les remparts de Paris, en 1668, on les remplaça par des allées ou esplanades complantées d'arbres. Celles-ci se garnirent de maisons et devinrent de brillans quartiers. Mais lorsque les fortifications étaient encore debout, un gazon en décorait les glacis, et nos bons ancêtres prenaient plaisir à s'y livrer au jeu de boule. On *boulait* sur le *vert*. De *boule* et de *vert* à *boulevart*, il n'y a pas loin. Il est inutile d'entrer dans d'autres développemens. Le côté le plus rapproché de la ville, depuis la rue du *Temple* jusqu'à celle de *Saint-Denis*, appartient à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

BOULEVART SAINT-MARTIN. Tous les numéros

impairs. Il a pris ce nom de son voisinage du prieuré de Saint-Martin.

BOULEVART SAINT-DENIS. Tous les numéros impairs. Son nom lui vient de la rue *Saint-Denis*, auquel il aboutit, depuis le coin de la rue *Saint-Martin*. Les deux arcs de triomphe connus sous les noms de *Porte Saint-Martin* et *Porte Saint-Denis* ne sont point sur le territoire de Saint-Nicolas-des-Champs.

§ III.

Places.

La première existe dans la rue *Au Maire*, devant le portail latéral de l'église. C'est la place *Saint-Nicolas*, anciennement connue sous le nom de *Cloître*. En effet, toute la face du côté du clocher formait le presbytère. La face correspondante était la maison de la communauté des prêtres de la paroisse. Celle-ci ne possède plus que les deux tiers de l'ancien presbytère, c'est-à-dire la partie la plus ancienne, et qui remonte au règne de Henri III.

La seconde est celle du *Vieux-Marché Saint-Martin*. Elle est complantée d'arbres dans sa longueur, qui est coupée par la rue *Royale Saint-Martin*. C'est là que fut établi le premier marché dont le terrain avait été fourni, pour cet usage, par les religieux de Saint-

Martin. Nous en parlons au paragraphe 1er du chapitre III.

§ IV.

Impasses.

On les nommait anciennement rues *sans chief* et plus tard *culs-de-sac*. Le nom d'*impasses* est plus convenable. Mais, cette fois, c'est la capitale qui a suivi l'impulsion de la province ; car, long-temps avant Paris, la ville de Bordeaux appelait *impasses* les rues sans chef ou aboutissant. Dans la circonscription actuelle de la paroisse, nous n'en trouvons que sept. Ce sont les impasses :

BAS-FOUR, rue *Saint-Denis,* nos 300 et 302. *Jaillot* dit que dans les archives de Saint-Martin, en 1374, ce cul-de-sac portait le même nom qu'aujourd'hui, mais il avoue qu'il en ignore l'étymologie. Pourquoi ne pas y voir réellement des fours pour le pain, ou peut-être encore mieux pour faire la chaux? Ceux-ci, en effet, sont les *bas-fours,* et long-temps avant que l'impasse bâtie existât, il est très possible qu'il y eût des fours de cette nature.

GRÉNÉTA. Celle-ci fait partie de l'enclos de la Trinité.

PLANCHETTE (de la), rue Saint-Martin, entre les

nos 254 et 256. Ce cul-de-sac est le commencement d'une rue qu'on avait le projet d'ouvrir jusqu'à la rue du *Temple*. Il existait dès le milieu du dix-septième siècle. Mais lorsqu'on s'occupa de percer la rue *Meslay*, il ne fut plus question de bâtir la première. Cette *Planchette* n'était autre chose qu'un petit pont de bois jeté sur l'égoût découvert qui venait de la rue du *Temple* à la rue *Saint-Martin*. Il y existe aujourd'hui une vaste entreprise de messageries, d'omnibus et de voitures à volonté.

PEINTRES (des), rue Saint-Denis, entre les nos 216 et 218. *Jaillot* la désigne sous le nom de cul-de-sac de la *Porte-aux-Peintres*. Près de là s'élevait cette porte de ville qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste et qui fut démolie en 1535. Son nom lui vient ou d'une famille de *Gilles le Peintre*, qui y habitait en 1303, ou de *Guyon-le-Doux*, maître peintre, qui obtint, en 1542, la permission de bâtir une maison en cet endroit. Cette impasse a aussi porté le nom de l'*Arbalètre*, de l'*Asne Rayé*, etc.

PUITS-DE-ROME. On a donné autrefois à la rue *Aumaire* le nom de *Puits de Rome*, à partir de l'angle de la rue *Transnonain* jusqu'à la rue *Frépillon*. En ce dernier point était un cul-de-sac auquel ce nom a été conservé. *Jaillot* dit que ce nom provient d'une enseigne de maison. Du reste, ceci n'est plus une impasse,

puisqu'elle aboutit à un passage qui débouche dans la rue des *Gravilliers*.

SAINT-MARTIN. Dans la rue Royale de ce nom.

SAINT-NICOLAS. Même rue que la précédente.

§ V.

Passages.

Il y a peu d'années que ces sortes de communications couvertes ont pris à Paris un grand développement. Avant la révolution de 1789, il n'en existait que quatre dans la capitale. Du moins *Thiéry*, dans son *Guide* de 1787, n'en mentionne que ce nombre. Aujourd'hui, la seule paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs en compte plus de vingt. Ils portent le nom d'une ancienne enseigne, ou du propriétaire, ou d'un ancien établissement, ou même de la rue à laquelle ils conduisent, etc. Nous n'avons donc point à nous occuper de ces étymologies, d'autant mieux que généralement les *passages* sont des propriétés particulières.

ANCRE-ROYAL, rue *Saint-Martin*, entre les nos 171 et 173.

AUMAIRE, rue de ce nom, n° 3, à la rue des *Gravilliers*.

ABBAYE-SAINT-MARTIN.

ARCADE, de la rue *Aumaire* à la rue *Bailli*.

BOURG-L'ABBÉ, de la rue *Saint-Denis* à la rue *Bourg-l'Abbé,* n° 23.

CERF (Grand-), de la rue du *Ponceau* à la rue *Saint-Denis,* n° 350.

CHARIOT-D'OR, rue *Grénéta,* n° 25.

CHAUMONT (de Saint-), rue Saint-Denis, n° 374, et rue du Ponceau, n° 18.

CHEVAL-BLANC (du), rue Saint-Martin.

CHEVAL-ROUGE (du), id.

COUR DU ROI FRANÇOIS, rue du Ponceau et rue Saint-Denis, n° 328.

FRÉPILLON, rue Frépillon, n° 14.

GRAVILLIERS, rue des Gravilliers, n° 28, au passage de Rome.

GRAVILLIERS, id., n° 10, à la rue Chapon.

MARMITE (de la) ou du COMMERCE, rue Frépillon, n° 14, et rue Phélippeaux, n° 27.

MOINE (le), rue Saint-Denis, n° 380.

PONCEAU (du), rue Saint-Denis, entre les n°^{s} 356 et 360.

ROME (de), rue des Gravilliers, n° 28.

SAUCÈDE, rue Saint-Denis, n° 224, et rue Bourg-l'Abbé, n° 11.

TRINITÉ (de la), rue Grénéta, n° 38.

§ VI.

Enclos ou Cours, et Variétés statistiques.

Ces enclos sont composés de plusieurs maisons qui y sont renfermées et que l'on distingue, soit par des numéros, soit par des lettres alphabétiques indicatrices des escaliers. La plupart des *passages* que nous venons de nommer sont des *enclos*, dont quelques uns, tels que celui de la *Marmite*, dit aussi du *Commerce*, sont partagés en rues. Le plus considérable est celui de la *Trinité*, formé de l'ancien établissement de ce nom, dont nous parlons au paragraphe II du chapitre III. On y trouve les rues des *Arts*, du *Commerce*, de la *Laiterie*, des *Mécaniques*, des *Métiers*, de *Saint-Alexandre*, et enfin ce qu'on appelle la *Grande-Rue*. Mais ces rues ne sont pas numérotées selon le système adopté par toute la ville de Paris. Il n'existe pour tout l'enclos qu'une seule série de numéros, depuis le chiffre 1 jusqu'à 110.

On sera bien aise de trouver ici quelques vers d'un poème sur les rues de Paris, qui date à peu près du commencement du quinzième siècle. Il a été copié, en 1836, à la Bibliothèque Cottonienne de Londres, par M. *Teulet*, employé aux archives du royaume. M. H. *Géraud*, auteur d'une très importante publication de

documens inédits sur les antiquités de Paris, publie ce petit poème à la fin de son travail. Le poète feint qu'il a perdu sa femme et la cherche dans toutes les rues de Paris. Cet opuscule ne diffère du poème de *Guillot*, connu de tout le monde, qu'en ce qu'il présente cette espèce d'intérêt dramatique dont nous venons de parler, et qu'il n'y a point d'expressions ordurières comme dans le premier. L'anonyme débute ainsi :

Aucunes gens m'ont demandé
Pourquoy me suy si empiré.
Ne me vient pas de maladie ;
Il me vient de mérencolie.
L'autre jour à Paris alé ;
Oncques mais n'y avois esté.
Avecques moy menai ma femme :
Emprés rue *Neufve-Nostre-Dame*,
La perdi en un quarrefour
On n'y veoit ne qu'en un four.
D'un costé ala et moi d'austre ;
Oncques puis ne vismes l'un l'austre.
S'en ay-je bien fait mon devoir.
Vous sarez bien se je dis voir
Quand vous sarez où je l'ai quise
En quel manière et en quel guise.

Après avoir parcouru toutes les rues et ruelles de la Cité, celles du quartier latin, et celles d'une grande partie de la ville proprement dite, sur la rive droite de la Seine, le poète nomme les rues du quartier où est situé Saint-Nicolas-des-Champs :

La rue de *Mauconseil* prins
En la rue *Saint-Denys* vins
Et si fus en la rue aux *Oues*
Où l'on me fist foison de moues.
Sy m'en allay au *Bourc-Labbé*
Où l'on parloit bien d'un abbé.
Et en la rue *Saint-Martin*,
Là ouy chanter en latin.
De Nostre-Dame moult doulx champs
Par la rue des *Petis-Champs*
M'en vins en *Beauboure* errant
En cul-de-sac petit et grant
En la rue *Geoffroy-l'Angevin*
Là bus-je plein hanap de vin.
Puis en la rue aux *Jongleux* (Ménétriers)
Là trouvay Henry le Boiteux.
Je fus en la rue *aux Estuves*
Où je tombai entre deux cuves.
On me dit que j'avais tort
En la rue *Bertaut qui dort*.
Vins en *Quiquempoit* que j'ai cher
En la rue *Aubry le Buché* (Boucher).

Après avoir parcouru bon nombre d'autres rues, le poète finit ainsi :

Deux cens rues y a moins six
De là Grant-Pont, pour voir le dis;
Et trente-six en la Cité,
Et s'y en a pour vérité,
Oultre Petit-Pont quatre-vingts,
Sans compter celles des Faux-bours.
Puis quis ma femme comme lours
Par my la rue *Saint-Thomas* (du Louvre),

Tant l'ay quise que j'en suis las;
Or la quière qui la vouldra
Jamais mon corps ne la querra.

Nous terminons notre travail par un aperçu qui ne sera peut-être point sans intérêt. La paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs contient dans ses limites quarante-huit rues, deux boulevarts, deux places, sept impasses, vingt passages. En additionnant les numéros des maisons qui en couvrent la superficie, nous en trouvons dix-neuf cents. Ceci n'en est que le *minimum*, pour une raison bien évidente. C'est que nous avons suivi une énumération faite en l'année 1816, dans le *Dictionnaire des rues de Paris,* par M. de la Tynna. Or, il est certain que depuis cette époque on a construit de nouvelles maisons qui n'entrent pas dans ce calcul. La moyenne des feux par maison dans ce quartier, qui est incontestablement le plus populeux de la capitale, est de neuf, et quiconque possède des notions statistiques sur Paris, en 1841, trouvera notre appréciation juste. Enfin nous portons à trois individus chaque feu, *focus*. Une opération arithmétique bien facile prouvera que cette seule paroisse a une population seulement inférieure aux neuf plus grandes cités du royaume, dont chacune renferme dans son sein, au moins, de huit à dix paroisses.

Du reste, une grande population ne composant dans Paris qu'une seule paroisse, n'est pas, comme on pour-

rait le penser, une chose nouvelle, un résultat de la révolution de 1789. Avant cette dernière époque, les paroisses de Saint-Sulpice et de Saint-Eustache dépassaient quatre-vingt mille âmes.

Il est vrai que les églises abbatiales, collégiales et autres, ainsi que les chapelles des communautés religieuses, étaient ouvertes aux fidèles, et que le clergé de ces églises conventuelles partageait avec celui des paroisses la direction des âmes. Le clergé séculier était aussi beaucoup plus nombreux, et, pour ne citer que Saint-Nicolas-des-Champs, nous dirons que cette église seule comptait plus de soixante prêtres.

APPENDICE.

—

Pour satisfaire au désir de plusieurs personnes, nous avons cru devoir offrir un tableau de l'administration paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs, quoique cela n'entre pas dans notre plan.

Douze prêtres, sans y comprendre les habitués, dont le nombre est illimité, remplissent les fonctions suivantes :

1° M. le curé ;

2° Deux vicaires, pour les mariages et convois funèbres ;

3° Six administrateurs, secondaires spéciaux du curé, pour conférer le baptême et les autres sacremens, ainsi que pour faire les prônes, catéchismes, etc., conjointement avec les trois premiers.

4° Un prêtre-trésorier, chargé d'inscrire les messes et de tenir la comptabilité.

5° Un prêtre, chargé des fonctions de diacre ;

6° Un prêtre, chargé de celles de sous-diacre.

Sur ces douze prêtres, le pasteur est seul rétribué par le trésor public, à raison de 1500 francs, comme curé de première classe. Les onze autres ne reçoivent rien du gouvernement, et leur existence matérielle est fondée sur le traitement que leur paie la fabrique et les oblations éventuelles qu'on désigne sous le nom de casuel. Il en est ainsi dans toutes les paroisses de la capitale.

En un siècle où tout est livré au retentissement de la publicité, il est utile et même nécessaire que l'on connaisse les charges du gouvernement, à l'égard des membres du clergé catholique. Les curés seuls, dans tout le royaume, ont un traitement. Il varie de 1500 fr. à 1200 fr. et à 800 fr. Le second de ces chiffres représente le traitement des curés de deuxième classe, le troisième celui des desservans des succursales. Aucun autre prêtre ne reçoit rien du trésor. Les vicaires des paroisses de campagne retirent une indemnité de 300 francs.

Les clercs de Saint-Nicolas-des-Champs sont de pieux laïques, chargés des fonctions de cruciger, acolytes, thuriféraires, ou assistant au chœur en surplis.

Le chœur est formé :

1° De cinq chantres ;

2° De deux serpens ;

3° D'une contre-basse ;

4° D'un organiste ;

5° De dix enfans de chœur.

Les officiers de l'église sont :

1° Deux sacristains-laïques ;

2° Deux clercs servans de messes ;

3° Deux suisses ;

4° Deux bedeaux ;

5° Un maître sonneur.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'aucun de ces serviteurs laïques de l'église ne perçoit rien du gouvernement, et que tous les frais de celui-ci se bornent, pour la paroisse, à la somme de 1500 fr. ci-dessus mentionnée.

Les communautés paroissiales sont :

1° Les frères des Écoles-Chrétiennes pour l'instruction des enfans et des adultes. Ils desservent les paroisses suivantes : Saint-Nicolas-des-Champs, où ils ont leur communauté, rue Montgolfier, n° 1er ; Sainte-Élisabeth, Saint-Ambroise, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, Notre-Dame des Blancs-Manteaux, et Saint-Merry. Leur nombre est de trente.

2° Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour le soin des pauvres et des malades et l'instruction des filles. Elles desservent les paroisses de Saint-Nicolas-des-

Champs, où elles ont leur communauté, rue du Vert-Bois, n° 10, et celles de Sainte-Élisabeth et de Saint-Ambroise. Elles sont au nombre de douze.

Plusieurs autres établissemens pour l'instruction des enfans des deux sexes existent dans cette paroisse.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

CONSTRUCTIONS PRIMITIVES ET SECONDAIRES.

CHAPITRE II.

INTÉRIEUR.

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENS ANCIENS ET NOUVEAUX.

CHAPITRE IV.

NOMENCLATULE ÉTYMOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

FIN DE LA TABLE.

CONSIDERATIONS

SUR L'ÉGLISE

DE LA MADELEINE,

EN RÉPONSE

A UN ARTICLE INSÉRÉ DANS LE JOURNAL DES ARTISTES.

Extrait du même Journal, nos des 18 et 25 Mai et 1er Juin.

PARIS,

IMPRIMERIE DE DUCESSOIS,

Quai des Augustins, 55.

1834

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Le haut intérêt qui s'attache à un monument aussi important que celui de la Madeleine, et les diverses questions d'art traitées à propos de cet édifice, dans un article signé D., que contenaient les numéros 10, 11 et 12 du *Journal des Artistes*, m'ont suggéré quelques observations que je crois de nature à trouver place dans votre feuille.

Je me joins entièrement à l'auteur de l'article, et à toutes les personnes qui avec lui ont regretté que le genre de destination donné pour la seconde fois à l'église Sainte-Geneviève, n'ait pas été conservé à celle de la Madeleine. Il est fâcheux, en effet, de voir deux des plus importantes constructions de la capitale, mises en opposition pour leur emploi avec leur forme et leur caractère. Laisser la Madeleine redevenir un monument consacré à la gloire nationale, c'eût été en faire un édifice qui permettait, par son but et par l'analogie de son usage, d'offrir l'aspect des temples antiques, lesquels ne reçurent pas de modifications dans leurs formes, soit qu'ils fussent consacrés aux divinités ou élevés en l'honneur des grands hommes révérés comme des héros ou des demi-dieux. Mais comme ce changement de destination, tout en donnant à la Madeleine, telle qu'elle est aujourd'hui, un caractère plus approprié à son objet, laisserait subsister la question de l'auteur, *Quelle différence y a-t-il entre ce monument, celui de la Bourse et celui de la Chambre des Députés?* je ferai à cet égard quelques remarques générales, qui me semblent devoir réduire à sa juste valeur une critique si souvent répétée, et sur la similitude que l'on veut trouver dans

les édifices qui présentent souvent beaucoup de dissemblance entre eux, et sur la détermination des architectes qui ont cru convenable d'adapter indistinctement des portiques avec des frontons à des édifices d'une destination tout opposée.

Quant au premier point, c'est-à-dire, à la similitude des trois monumens précités, je dirai que la Bourse, malgré les portiques qui l'entourent comme la Madeleine, et malgré le manque d'un caractère plus spécial, qui serait résulté d'une disposition architectonique mieux appropriée à son usage, présente néanmoins par sa masse, par l'absence des frontons, par les nombreuses arcades qui en font, pour ainsi dire, un édifice à jour, et par la simplicité même de son ordre comparé à celui de la Madeleine, une différense assez sensible avec cette dernière, pour que ni le public, ni les critiques, ni les artistes, ne puissent les confondre comme deux constructions élevées dans la vue de satisfaire à des données semblables. Il en est de même pour la Chambre des Députés, dont la façade, nonobstant son portique surmonté d'un fronton et la conformité apparente qu'il peut offrir dans son effet géométral avec la façade de la Madeleine, présente également un ensemble assez différent pour indiquer une tout autre destination. Non pas que je veuille m'inscrire ici pour ou contre l'aspect ou l'ordonnance de ces monumens; mais je veux faire sentir qu'il peut y avoir assez de dissemblance pour distinguer le caractère des édifices, avec une application très raisonnée des mêmes dispositions, et que les mêmes dispositions peuvent se trouver parfaitement bien adaptées à des édifices d'une destination d'ailleurs très différente. Ainsi il n'est personne qui ne doive admettre qu'un portique, disposé pour abriter de la pluie ou du soleil, ne soit applicable à tous les édifices publics, et même à beaucoup de bâtimens particuliers, sinon tout à l'entour, comme dans une bourse, un théâtre, une église, pour ne citer que trois genres d'édifices, du moins sur les façades, au-devant des entrées principales et secondaires. Les portiques à colonnes surmontés de frontons, quand ces derniers sont la représentation la plus rationnelle du toit, ont été et seront toujours susceptibles d'être adaptés à un grand nombre d'édifices, quand ils n'auraient d'autre analogie entre eux que celle d'avoir également besoin d'entrées abritées.

Ce principe, auquel se conformèrent les plus célèbres architectes de la renaissance, fut surtout observé par les anciens, malgré l'opinion contraire qui règne à cet égard. Les jugemens que la plupart des critiques portent sur les productions d'architecture contemporaine étant presque toujous basés sur des raisons qu'ils puisent ou croient puiser dans les monumens antiques, de manière, par exemple, à condamner un portique à colonnes et à fronton, quand il se trouve appliqué à une construction profane, parce que, selon eux, les anciens n'employèrent cette disposition qu'aux temples seuls, ces jugemens, dis-je, ne peuvent pas avoir de consistance, si cette supposition est inexacte, et si le contraire résulte non-seulement] de la description de beaucoup d'édifices relatés dans les écrits des auteurs grecs et latins, mais aussi de l'examen de beaucoup de monumens autres que des temples, qui subsistent encore. Ainsi les propylées d'Athènes, d'Eleusis, et de Sunium, font voir que ces avant-portes de citadelles ou d'enceintes étaient absolument semblables aux façades des temples, dont elles ne différaient que par une plus grande largeur de l'entre-colonnement du milieu, nécessaire au passage des chars. La même chose existe au portique dit d'Auguste, à Athènes, qui était aussi une porte d'entrée de l'*agora* ou marché, et qui offre également, avec les mêmes modifications, les mêmes analogies bien frappantes, quoiqu'elles n'aient pas encore été remarquées. Ces analogies se montrent aussi dans les portiques ouverts sous lesquels les anciens s'assemblaient, et dont nous possédons des restes dans le monument dit la Basilique, à Pœstum, et dans les ruines d'un de ces portiques qui se sont conservées à Thoricus. Là comme ici, les dispositions de ces édifices n'offrent encore à l'extérieur aucune différence avec celle des temples. A ces faits on peut ajouter ceux qui résultent de la forme de la plupart des tombeaux creusés dans le roc, soit dans la Cyrénaïque, dans la ville de Pétra et dans l'Étrurie, soit à Telmissus et à Syracuse, lesquels montrent la même conformité avec la forme extérieure des temples. Pourrait-on, d'après ces faits, accuser les anciens de contre-sens et de stérilité dans leurs conceptions? Personne n'oserait le faire, et effectivement, cette conformité dérive de la saine et judicieuse théorie que l'on découvre dans toutes leurs productions, quand on les approfondit, et

par suite de laquelle l'application d'un portique qui enveloppait entièrement ou partiellement un édifice, devait être indistinctement adopté par eux, toutes les fois que cette application était nécessitée par un but d'utilité et de convenance.

Les anciens allèrent même plus loin en ce sens que, dans l'Attique, ils employèrent presque indistinctement l'ordre dorique à tous les genres de monumens, comme l'ordre ionique dans l'Ionie; ils ne donnaient aucune importance à la variété des ordres, et, quoique les Romains du temps d'Auguste aient admis quatre et jusqu'à cinq ordres, ces imitateurs des Hellènes adoptèrent presque avec la même généralité l'ordre corinthien. C'est une chose singulière que cette privation volontaire de tant de moyens de nuancer le caractère des édifices, que les architectes romains s'imposèrent, malgré les préceptes de la philosophie de leur art contenus dans le livre de Vitruve. Mais c'est une chose plus singulière encore de voir la plupart des architectes de notre époque se priver des mêmes moyens, en adoptant presque partout les colonnes corinthiennes, et en copiant les architectes romains, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, avec plus de prédilection que de raisonnement.

Je sais bien qu'il sera toujours difficile de caractériser nos monumens d'une manière bien précise. Pour obtenir ce résultat, il faudrait adopter, pour une série de monumens ressortant de notre époque et de nos besoins, un type uniforme qui ne varierait qu'avec la grandeur, les localités et la différence des matériaux, tel qu'on le trouve chez les anciens dans les différens genres de temples, dans les théâtres, les amphithéâtres, les thermes, etc. Mais c'est ce qui n'a jamais pu avoir lieu chez nous, et ce qui est moins possible que jamais, la mobilité de nos mœurs, de nos usages, de nos institutions même y mettant un obstacle permanent.

Cela posé, je reviens à la Madeleine. Il est certain qu'avec sa destination actuelle, nous ne pouvons voir dans cette belle construction que le beau modèle d'un temple antique reproduit sur une très grande échelle, et qui concourt admirablement à la décoration d'un des plus beaux points de vue de Paris, mais auquel, comme production d'architecture accomplie et

véritablement belle, il manque la première condition nécessaire, celle de satisfaire à son objet et d'être le résultat des combinaisons architectoniques que sa destination prescrivait. Bien coupables donc furent ceux qui l'ont voulu ainsi. Car, n'en doutons pas, si le temple de la Madeleine eût été exécuté dans le siècle d'Auguste, il aurait eu autant de mérite aux yeux des Romains, et ensuite aux nôtres, que les plus beaux temples qu'ils élevèrent à cette époque.

Quant à M. Contant d'Ivry, auteur du premier projet, je ne puis admettre le jugement que M. D. porte sur cet architecte. En effet, il est impossible, tout en jugeant ses œuvres comparativement à l'époque où il les produisit, d'y trouver *des compositions dignes d'être étudiées*. En nous réduisant à cet égard à une comparaison entre les premiers projets de l'église de Sainte-Geneviève, qui datent de 1757, et ceux de la Madeleine, publiés en 1764, année où les fondations en furent commencées, non-seulement on reconnaîtra une grande supériorité dans les projets de Soufflot; mais on y remarquera aussi une telle identité entre le motif des plans, malgré la différence de la croix grecque à la croix latine, qu'il est impossible de méconnaître l'influence de la plus ancienne de ces compositions sur l'autre.

Dans l'église de Soufflot comparée aux églises construites avant lui, il existe au contraire une différence très sensible, qu'on peut à juste titre appeler une originalité relative, qui fut le résultat de l'influence qu'exercèrent sur les jeunes artistes et l'ouvrage de Desgodet, et les études que l'exemple de cet architecte leur avait indiqué d'aller faire en Italie. Les œuvres des autres architectes de cette époque, tels que Gabriel, Antoine, Gondouin et Peyre, lesquels, quoique plus jeunes que M. Contant, n'en furent pas moins ses contemporains, offrent une égale et incontestable supériorité sur ceux de ce dernier. C'est que ces artistes avaient étudié les monumens antiques, et, quoique je pense avec M. D. que le talent de l'architecte ne consiste pas *à appliquer de semblables études tant bien que mal au besoin du moment*, encore faut-il les avoir faites pour pouvoir les bien appliquer. Mais de ce que M. Contant, élève de Wateau et de Dulin, ne se trouvait pas dans ce cas, il n'en résulte pas la conséquence *qu'il était obligé de trouver en lui-même ses inspirations*. Il les prenait autour

de lui, dans les productions de ses devanciers et de ses contemporains, comme cela s'est fait, du reste, en tout temps, aussi bien dans la plus haute antiquité qu'à toutes les autres époques; car on voit toujours que les ouvrages, même des grands architectes, offrent des ressemblances avec le caractère des ouvrages qui furent exécutés immédiatement avant eux ou de leur temps : ce qui n'empêche pas que leurs ouvrages ne portent le cachet d'individualité qui les classe en dehors des productions secondaires. Le propre de ces hommes était de posséder le talent de savoir s'inspirer; c'est-à-dire qu'ils eurent le génie de s'approprier, en les appliquant bien, les beautés de leur art partout où ils les trouvèrent. Les hommes ordinaires, au contraire, n'ont en propre que la faculté de copier, c'est-à-dire qu'ils ne savent que reproduire ce qu'ils croient indistinctement bon à prendre, et ne font que mal appliquer ce qu'ils prennent.

Notre opinion sur M. Contant est même confirmée à cet égard, et par la critique que M. D. fait plus loin de l'ensemble du projet de cet artiste, et par les éloges qu'il donne aux changemens que M. Couture fit dans le projet de son prédécesseur, changemens parmi lesquels nous ne citerons que celui d'avoir substitué un pérystile de huit colonnes de face au pérystile bâtard de quatre colonnes qui composait la principale décoration de la façade de M. Contant. Cette façade, au surplus, n'était qu'une copie partielle tant soit peu modifiée du portail de St-Pierre de Rome; ce qui démontre de nouveau que si cet architecte a pu avoir recours à Soufflot pour le principal motif de son plan, ce n'a pas été en lui-même qu'il chercha et qu'il trouva ses inspirations pour le reste; car il le copia sur ce que Charles Maderne avait ajouté de défectueux à la grande conception de Michel-Ange. M. Couture, au contraire, fut un des architectes de son époque qui, après avoir visité l'Italie, revinrent à Paris les portefeuilles remplis d'études de l'antiquité, études qu'il s'agira toujours de bien appliquer, mais qui offrent, à tout prendre, plus de dédommagement, même en les voyant mal appliquées, comme cela a eu lieu relativement à la destination présente de la Madeleine, que n'en aurait offert une semblable construction partiellement imitée des œuvres d'un des précurseurs de Borromini. Il suit de là, et c'est à cette conclusion qu'il m'impor-

tait d'arriver, que, sous le rapport de l'histoire de l'architecture dans la deuxième moitié du dernier siècle, M. Contant d'Ivry ne peut et ne doit pas être regardé comme ayant eu part aux progrès que les hommes marquans cités plus haut firent faire à l'art, et qui furent la conséquence de l'étude des monumens antiques que M. Contant n'a pas pris pour modèle. Quant au résultat dans l'intérêt de l'architecture, il n'est pas permis de douter de l'utilité des recherches faites sur les productions des anciens, et l'on doit regretter qu'il en rejaillisse une sorte de reproche sur les hommes qui se sont livrés à ces investigations.

Passons à d'autres considérations.

Je demande d'abord quelles raisons ont fait dire à la plupart des critiques qui ont écrit sur la Madeleine, que ce monument était une *imitation d'un temple grec*, et, comme l'ajoute encore M. D., *qu'on y avait observé les règles de l'architecture grecque*. En admettant la justesse de cette comparaison, dans une ressemblance au moins apparente, entre la Madeleine et un des temples de la Grèce, il n'y a rien qui puisse la justifier, surtout s'il s'agit de l'induire des principes qui prédominent dans les édifices de ce genre élevés par les Hellènes. Ainsi, sous le rapport d'une ressemblance apparente, celle d'une certaine conformité dans la masse et les proportions de l'ensemble, comme dans la forme et l'emploi des détails, il est certain que la différence qui existe entre l'ordre corinthien, employé à la Madeleine, et les deux ordres grecs, le dorique et l'ionique, les seuls que nous offrent les restes des temples élevés en Grèce à la belle époque de l'art, soit dans l'Attique, soit dans l'Asie mineure, suffit pour détruire la prétendue similitude. Quant à l'application des principes de l'architecture hellénique, qui avaient cessé en partie de servir de guides aux artistes grecs transplantés à Rome pour y élever les somptueux édifices de cette capitale du monde, il n'y en a ici nulle apparence. Car si l'ensemble des ordres et surtout les entablemens avaient conservé en Grèce, jusqu'au temps d'Alexandre, les profils primitifs et l'emplacement originaire des moulures, il n'en fut plus de même en Italie, où ces élémens essentiels des ordres devinrent des objets de pure tradition, employés sans but et sans nécessité. C'est ce que l'on voit en effet aux monumens antiques de Rome;

c'est ce qui existe à celui de la Madeleine, plus ou moins calqué sur les restes de l'architecture romaine.

Sans vouloir entrer dans trop de détails pour désigner plus spécialement quelques-unes des particularités qui, dans la Madeleine, sont entièrement en opposition avec les principes de l'architecture grecque, tels que l'emploi d'un stylobate, celui des plinthes carrées aux bases, et d'autres auxquels nous reviendrons en parlant du fronton, nous dirons que l'architecte a été, en effet, d'accord avec ces principes, là où les puristes, comme dit M. D., seraient fondés, suivant lui, à trouver une déviation; je veux parler de la proportion plus élevée du fronton, comparée à celle des frontons des temples de la Grèce. Car, quoique M. Vignon n'ait jamais eu autre chose en vue que de régler cette proportion sur celle des temples romains, il n'a fait effectivement que ce que firent les Grecs lorsque, arrivés sous un climat plus exposé à la pluie que le leur, ils donnèrent plus d'élévation aux combles. A cet égard, on peut dire qu'il eût été tout aussi conforme au système des Grecs et à la raison, d'élever le fronton encore davantage, dans le cas où le genre de couverture qu'il pouvait employer l'aurait rendu nécessaire. Mais ce qui est tout-à-fait contraire à ce système et à tous les vrais principes de l'architecture, ce sont les têtes de lions incrustées après coup dans la cymaise, où elles n'ont pas l'utilité qu'elles avaient chez les Grecs, de servir à l'écoulement des eaux pluviales; c'est la porte feinte sur la façade postérieure, autre trompe-l'œil dont l'introduction dans des constructions ordinaires peut n'être que puérile, mais dont l'application aux monumens publics est et sera toujours blâmable, de semblables mensonges ne pouvant jamais devenir une beauté en architecture.

Comme ces observations premières me semblent suffire pour faire voir que les principes des Grecs n'ont peut-être pas été assez approfondis et appréciés dans l'article auquel je réponds, je vais aborder quelques-unes des opinions émises par l'auteur, relativement aux sculptures de la Madeleine, en ne les envisageant toutefois que sous le point de vue général de l'art plastique appliqué aux monumens.

Pour ce qui regarde la frise, telle qu'elle a été conçue et exécutée, je partage l'avis de M. D., en ce sens qu'elle me

semble d'un effet qui aurait pu être plus satisfaisant, sans admettre pourtant avec lui qu'une frise au-dessous d'un fronton orné de figures *ne soit susceptible que de recevoir de la sculpture d'ornement*. L'effet d'une composition disposée d'une certaine manière ne peut pas être une raison pour condamner d'avance les différens effets d'une infinité d'autres compositions, quand toutes sont susceptibles d'une grande diversité. S'il est possible, ce que je crois, d'obtenir un rapport rationnel entre la grandeur des figures d'un fronton et celle des figures d'une frise, la plus grande difficulté sera vaincue; car les inconvéniens signalés par M. D. subsisteraient *pour les frises à figures* aussi bien que *pour celles qui ne seraient composées que d'ornemens*. Dans l'un ou l'autre cas, le fond des sculptures sera ou d'aplomb au nu de la frise, et alors les figures et les ornemens qui porteraient sur la saillie de la moulure supérieure de l'architrave, seront en surplomb et couvriront par l'effet perspectif les moulures inférieures de la corniche; ou bien le fond sera refouillé d'une profondeur égale à la saillie des sculptures, comme à la Madeleine, et alors les moulures inférieures de la corniche resteront suspendues en l'air de toute cette saillie; en sorte que la corniche n'étant plus supportée que de distance en distance, l'épaisseur des murs se trouvera diminuée et la solidité affaiblie. Ajoutons que le système du *haut-relief* ou du *bas-relief* ne pourrait changer en rien le principe des inconvéniens dont il s'agit; et si le dernier système peut l'atténuer, tout en laissant la même prise à la critique, il offre dans son application aux édifices d'une grande dimension, comme la Madeleine, un inconvénient bien plus grand, celui de rendre impossible que les sculptures placées à une hauteur si élevée, à une distance aussi éloignée de l'œil, produisent l'effet nécessaire; inconvénient qui existe dans la frise de la Madeleine, même prise à part, et qui devient surtout sensible en la comparant aux sculptures du fronton; inconvénient qui est, à notre avis, la principale cause du peu de ressort des figures, et du désaccord qui résulte de la plus forte saillie que paraissent avoir les guirlandes par rapport à la faible saillie apparente des anges.

Mais tous ces inconvéniens bien autrement importans que ceux que M. D. attribue à la nécessité des incrustations,

qui n'est qu'accidentelle (1), sont-ils autre chose que ce qui a de tout temps constitué la partie conventionnelle de l'art? Et ne serait-il pas peu raisonnable de trouver un contre-sens dans une frise heureusement disposée de composition et d'effet, dans laquelle la sculpture porterait sur la saillie d'une moulure, d'ailleurs assez solide en apparence ou en réalité pour la supporter, et dans laquelle, selon les différens points de vue du spectateur, une belle tête ou un beau motif d'ornement cacherait un ove ou une autre moulure ornée (2)? Ne serait-il pas également déraisonnable, s'il y avait nécessité à refouiller sensiblement une frise pour donner l'effet convenable aux sculptures, d'objecter sérieusement que la corniche serait suspendue en l'air et la solidité de l'édifice compromise? Ainsi c'est en dehors des objections de M. D. qu'il faut chercher le pour et le contre, soit du système des *figures* ou des *ornemens* à employer comme motif des frises sculptées, soit de l'emploi du *haut-relief* ou du *bas-relief* pour la manière de les exécuter. Sur la première question, je l'ai déjà dit, ma conviction est qu'il y a possibilité de mettre de l'harmonie entre une frise ornée de figures et un fronton décoré de la même manière. Je pense même, sans me prévaloir des exemples de l'antiquité, que tout artiste qui voudra acquérir cette conviction y arrivera, en cherchant avant tout à coordonner ensemble ces deux importantes parties de la décoration monumentale d'un même édifice. Si l'on avait pu donner plus de relief aux figures de la frise de la Madeleine, en les faisant à la fois saillantes sur le fond et refouillées dans l'épaisseur du mur, comme sont les figures du fronton, ou si on eût donné moins de grandeur à quelques-unes de celles-ci, de manière à obtenir une certaine proportion entre les enfans qui accompagnent la Charité et les anges de la frise, ces seuls changemens auraient singulièrement atténué la dés-

---

(1) Les incrustations dans la frise de la Madeleine n'ont été occasionnées que parce que cette frise avait été disposée primitivement pour rester lisse; dans toute autre circonstance, il n'y avait rien de plus facile que de les éviter.

(2) Je n'ai pas pu découvrir qu'il en fût ainsi dans la frise de la Madeleine.

harmonie existante, sans même qu'on eût eu besoin d'introduire d'autres changemens notables dans ces deux compositions.

Quant à la question du *haut-relief* ou du *bas-relief*, il ne peut y avoir rien d'absolu, ni pour le rejet, ni pour l'adoption de l'un ou de l'autre de ces systèmes; car ils peuvent être appliqués selon les circonstances avec un égal succès. L'important est d'avoir égard à la grandeur du monument, à la nature des matériaux, aux formes architecturales, enfin à l'ensemble auquel il s'agit de l'employer, et, sous ce rapport, l'examen de la Madeleine me fortifie chaque jour davantage dans la conviction que, s'il y a reproche à faire à la décoration de cet édifice, ce n'est pas parce que les artistes qui ont dirigé et exécuté les sculptures de la frise ont *eu la fausse idée de mettre le système du bas-relief en seconde ligne*, mais parce que cette frise n'est pas d'un assez haut-relief, les parties d'une moindre importance devant naturellement, dans l'ensemble d'une production d'art, être subordonnées aux parties les plus importantes. L'opinion que nous venons d'émettre trouvera un nouvel appui dans l'examen où nous allons entrer, relativement aux principes qui ont guidé les architectes grecs dans la construction de leurs frontons, et les sculpteurs grecs dans l'adoption des systèmes du haut-relief et de la ronde-bosse, comme plus particulièrement convenables à orner ce beau couronnement de leurs édifices. Nous étendrons cet examen aux artistes de notre époque qui ont cru devoir suivre les mêmes systèmes, et aux monumens où ils ont été adoptés avec le plus grand succès.

Le premier principe de la construction des frontons chez les Grecs, était de ne pas donner aux corniches rampantes le même profil qu'aux corniches horizontales. Ainsi, dans leurs temples doriques et ioniques, les corniches des frontons étaient sans mutules et sans denticules, quoique les corniches horizontales en fussent décorées, et ils supprimèrent avec d'autant plus de raison, dans cette partie de leurs monumens, ce que l'origine des formes architecturales devait y condamner, que cette suppression était d'accord avec le goût exquis dont la nature les avait doués. En effet, si l'on considère combien l'introduction des modillons et des denticules dans les frontons offre de difficultés impossibles à vaincre, soit par la

position respective de ces membres, qui doivent être perpendiculaires au rampant du fronton, et qui, chez les Romains comme chez les modernes, sont presque toujours hors d'équerre avec ce rampant et perpendiculaires à la corniche horizontale, soit parce qu'on ne les voit ni tout-à-fait perpendiculaires au rampant ni tout-à-fait hors d'équerre avec lui, ce qui leur donne une position mixte plus défectueuse encore, soit enfin parce que ces membres s'arrangent toujours mal aux extrémités du triangle, tant au sommet, où les modillons et les denticules ou leurs entre-deux sont brisés, qu'à sa base, où ces membres viennent se perdre et semblent s'enfoncer dans la corniche horizontale; si l'on considère, dis-je, tous ces inconvéniens, qui nous montrent les modillons et les denticules dans les frontons toujours mal posés et difformes, on doit admirer les préceptes des Grecs où la raison marchait d'accord avec le bon goût (1). Le génie de ce peuple est toujours d'une raison rigide, partout où le sentiment du beau peut s'accorder avec cette raison; mais, dès que cette rigidité eût pu entraîner un résultat contraire, elle fléchit et se prête aux concessions que la beauté réclame.

Les architectes grecs, en adoptant ces principes dans la construction des frontons comme résultat d'une convenance purement architecturale, durent d'autant plus s'en applaudir, que la sculpture, si souvent appelée chez eux à décorer ce beau faîte, y trouva les plus grands avantages. Débarrassés d'une multitude de moulures, dont le premier défaut est de rétrécir les tympans, les frontons des Grecs étaient simples et riches à la fois.

Dans la partie rentrante, ce n'était qu'une moulure ou lisse ou ornée, sur laquelle posait un larmier d'une forte saillie; au dehors, c'était la face du larmier avec une moulure au-dessus de laquelle s'élevait un couronnement d'un effet imposant. Ce couronnement consistait en chéneaux placés sur les larmiers rampans, qui garantissaient des eaux rejaillis-

(1) Les restes d'un temple antique à Assisi, dans le fronton duquel les modillons sont supprimés, offrent un exemple de l'application partielle des principes grecs à l'architecture romaine, exemple qui a été peu remarqué et peu imité par les modernes.

santes les entrées des temples et les sculptures des frontons; ces chéneaux, dont la forme motiva celle des cymaises grecques, toujours enrichies d'ornemens sculptés et coloriés ou peints, formant le plus mâle et le plus majestueux des encadremens, devinrent un principe de beauté en même temps qu'ils étaient un objet de convenance et d'utilité. D'après cela, il n'est personne qui, à la vue du fronton de la Madeleine, ne puisse juger combien, dans cette seule partie si importante de ce monument, le système suivi est en opposition avec celui de l'architecture des Grecs; combien, en conséquence, on est peu fondé à y voir une imitation d'un de leurs temples; combien enfin il eût été préférable, pour l'effet du monument et surtout de la sculpture, que le système grec eût été adopté. A part l'inconvénient des modillons provenant de leur disposition architectoniquement vicieuse, il est impossible que la confusion produite par l'introduction de ces masses saillantes ne soit pas d'un aspect choquant pour tout le monde. Elle l'est quand le soleil n'éclaire pas l'édifice et que ces masses se confondent au premier abord avec les têtes des figures; elle l'est encore plus, quand, éclairées par le soleil, elles ajoutent à la confusion par la projection de leurs ombres dentelées, qui prive la sculpture non-seulement de l'avantage qu'offre la projection de l'ombre d'une ligne droite sur des objets de saillies différentes dont elle précise les plans, mais encore de celui que présente la projection des ombres des figures elles-mêmes, en se dessinant nettement sur d'autres figures ou sur le fond (1).

Par ce qui vient d'être dit, on voit que les tympans des temples grecs offraient à la sculpture, toute proportion gardée, un plus vaste champ que les frontons des temples romains. Cette différence est telle que le fronton de la Madeleine aurait pu être moins élevé de près d'un dixième, c'est-à-dire dans la proportion du sixième de sa longueur environ, au lieu du cinquième qu'il paraît avoir, et cependant la composition qui le remplit aujourd'hui y aurait trouvé place. Mais

(1) Si du moins on eût choisi un modèle de modillon autre qu'une copie du fragment de la corniche dite du frontispice de Néron, ces inconvéniens auraient été atténués en partie.

en outre les trois dernières figures de chaque côté eussent pu avoir une hauteur progressive de six, neuf et quinze pouces de plus qu'elles n'ont à présent ; en sorte que si on eût conservé au fronton son élévation actuelle, toutes les figures auraient pu avoir deux pieds de plus, ou être élevées et dégagées d'autant de la corniche horizontale. Dans le premier cas, on peut évaluer l'augmentation de la superficie du tympan à plus de cent pieds, et dans le second cas, à plus de deux cent quarante. Ces avantages, qui résultent de l'application du système grec, sont grands et réels : ils peuvent être jugés par tout le monde ; les autres avantages, comme celui de présenter un fond lisse et un encadrement dont les moulures les plus richement ornées ne peuvent jamais donner lieu à aucune confusion avec les figures et leurs accessoires, ne sont pas moins susceptibles d'être appréciés.

Les principes et les résultats de l'adoption du système des architectes grecs étant tels par rapport à la construction des frontons, voyons à présent de quelle manière les sculpteurs y adaptèrent leur art. L'antiquité nous a conservé, parmi les restes de deux temples, l'un dans l'île d'Égine, et l'autre à Athènes, des exemples précieux de la sculpture appliquée à ce couronnement. Ces sculptures étaient des groupes et des figures en marbre entièrement isolés et posés au moyen de plinthes sur la saillie du larmier horizontal. Il en existe un troisième exemple, quoique conjectural, dans les figures et les groupes de la *Famille de Niobé*, qui paraissent avoir eu primitivement une semblable destination (1). Avant de parler de l'effet que ce système devait produire, nous allons rechercher quels motifs ont pu le rendre d'une application aussi générale chez les anciens. Sous ce point de vue, il est hors de doute que des figures isolées, placées dans un fronton

---

(1) Nous remarquerons ici que beaucoup d'autres temples de la Grèce offrent la certitude d'avoir eu leurs frontons ornés de sculptures. Outre les traces qu'on en trouve sur les tympans et les corniches horizontales, on peut admettre comme une règle constante qu'il y en avait toutes les fois que le larmier de la corniche horizontale se trouve plus haut que celui des corniches rampantes. Cette dernière particularité fait voir qu'en donnant plus de solidité réelle à ce support des figures, les Grecs prévenaient toute objection tirée d'un manque de solidité apparente.

comme dans une niche triangulaire, présentaient les avantages qui suivent : 1° de rendre inutile le surcroît d'une énorme masse de pierre ou de marbre, selon la nature des matériaux employés pour l'édifice, masse dont le poids surcharge les colonnes, et dont la dépense, pour l'exécution d'abord, et pour l'abattage de ce que le ciseau doit enlever ensuite, est en pure perte ; 2° d'empêcher la présence multipliée des joints dans les sculptures, lesquels ne pouvant être distribués selon l'exigence de la composition des figures, en rendent l'aspect désagréable, et en accélèrent la ruine ; 3° d'éviter l'emploi des incrustations, non moins préjudiciables à la conservation des sculptures et de l'édifice ; 4° de rendre possible l'introduction des figures monolithes, en marbre ou en toute autre matière durable, dans des monumens construits en pierre tendre (1) ; 5° enfin d'offrir des moyens d'exécution beaucoup plus économiques.

En réfléchissant à la conséquence de ces résultats, par rapport à la Madeleine, on voit en effet : 1° que, si on évalue à cinq ou six ~~cents~~ mille pieds cubes le volume de pierre laissé en saillie pour y sculpter le bas-relief du fronton (2), et dont le tiers est à peine resté pour les sculptures, il y a un emploi superflu de trois mille cinq cents à quatre mille pieds cubes de pierre, c'est-à-dire d'une masse d'environ cinq cent soixante à six cent mille livres pesant, laquelle ayant porté particulièrement sur les colonnes du milieu pendant un certain nombre d'années, a pu occasioner des éclats aux tambours, masse qui a été payée pour la fourniture et la pose, et qu'il a fallu payer encore pour être abattue ensuite en grande partie ; 2° que les joints multipliés, occasionés par le peu de hauteur des assises qui doivent traverser au nombre de neuf au moins la figure du Christ, n'ayant été probablement, comme il arrive d'ordinaire, soignés que sur les faces, deviennent plus apparens à des profondeurs

(1) De ce que, dans une construction colossale, il pourrait devenir impossible de faire des figures d'un seul morceau, cela ne détruit pas la possibilité du choix des matériaux ni l'avantage des joints moins multipliés et distribués selon la convenance du sculpteur.

(2) Cette évaluation est basée, approximativement, sur la supposition d'une saillie d'environ trois pieds en surplomb du nu des colonnes.

plus ou moins grandes, et produisent l'effet le plus désagréable, tant pour l'aspect que pour la solidité des figures; 3° enfin que ces joints, n'ayant pu être disposés selon l'exigence de la composition, il est arrivé que plusieurs se sont rencontrés dans tel endroit de la sculpture où il a fallu les remplacer par des parties pleines, au moyen d'incrustations non moins contraires à la conservation de la sculpture et du monument. Ainsi, nous voyons ici se confirmer qu'il y aurait eu une grande économie d'un côté et plus de durée de l'autre, si, tout en employant la pierre aux sculptures du fronton de la Madeleine, on les avait exécutées en figures isolées et rapportées après coup. Cette économie eût été telle, qu'il y avait possibilité, avec les mêmes dépenses qui ont été faites, d'employer une pierre plus dure, et de faire des modèles en plâtre dans la grandeur de l'exécution, modèles qu'on aurait pu placer dans le fronton, pour juger de leur effet et pour introduire dans l'exécution définitive toutes les améliorations qu'une semblable épreuve aurait pu suggérer; ce qui offrait un moyen de perfection qu'aurait sans doute employé l'auteur du fronton de la Madeleine, mais qui, dans l'état des choses, n'était pas à la disposition de son beau et consciencieux talent.

Revenant à la sculpture de ronde-bosse, et l'envisageant même en dehors de la question spéciale qui nous occupe, sous le rapport de l'art, nous posons en principe, ce qui ne peut être contesté, que ce système est celui qui offre les moyens les plus sûrs pour dessiner le plus distinctement possible l'action de toute figure prise isolément, et celle de l'ensemble d'un sujet représenté avec le secours de figures et de groupes réunis et rangés sur une même ligne; car cette disposition ne peut pas permettre de superpositions multipliées, ni par conséquent donner lieu à la confusion. S'il est difficile de nier cela en thèse générale, il serait plus difficile encore de ne pas l'admettre dans son emploi aux frontons des temples et autres constructions, où la plus importante application de la sculpture monumentale se trouve placée au faîte de l'édifice; dans un emploi enfin où la masse et les principales parties de cet édifice, particulièrement les colonnes isolées, se voient à une très grande distance, d'une manière si précise, qu'il devient nécessaire qu'il en soit de même pour

la sculpture. Il ne peut y avoir à cet égard rien de plus rationnel et de plus logiquement juste à la fois, que d'avoir voulu qu'à la distance où les principales masses et les détails de l'architecture commencent à devenir sensibles à l'œil, il en soit de même pour les principales masses et les détails de la scuplture. Quand, dans un autre exemple de l'art grec, dans les restes du temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, qui n'était entouré que de colonnes engagées, nous voyons que les sculptures des frontons étaient adhérentes aux tympans, et de très haut-relief au lieu d'être de ronde-bosse, comme dans les temples à colonnes isolées, comment ne pas être saisi d'une profonde admiration pour cette permanence des principes d'harmonie et d'unité que ces faits démontrent dans l'application de la sculpture aux monumens? Et ces irrécusables témoignages de la sagacité hellénique ne viennent-ils pas nous enseigner pourquoi il est peu plausible de préconiser ou de condamner d'une manière absolue tel ou tel système de sculpture, quand il ne s'agit que d'en préconiser ou d'en condamner le bon ou le mauvais usage.

L'église de la Madeleine se trouvant, par sa disposition architecturale, dans la série des édifices auxquels les Grecs auraient appliqué la sculpture de ronde-bosse, nous laisserons à qui voudra s'en rendre compte, à juger si ce système eût été plus avantageux pour l'effet général du monument et de la sculpture. Quant à nous, nous persistons dans notre opinion à cet égard. Car si notre admiration est sincère pour les nombreuses qualités de ce grand ouvrage, nous pensons avec non moins de sincérité que son auteur aurait fait une œuvre plus accomplie, s'il lui avait été permis de le traiter en ronde-bosse, et si la conception primitive de l'édifice avait eu lieu d'après les principes qui auraient rendu cette application possible. Pour faire voir seulement ici que les reproches partiels que M. D. adresse au sculpteur de la Madeleine, sur des défauts qu'il croit le résultat de l'imitation de défauts semblables dont il accuse les Grecs, viennent au contraire de ce que M. Lemaire n'a pas pu se conformer à leur usage, deux observations doivent trouver ici leur place : la première, c'est que l'effet du haut-relief que le sculpteur a tâché d'obtenir au moyen de la grande saillie de

quelques figures, a été perdu, parce que la plupart sont superposées les unes aux autres, superposition qui est entièrement contraire aux principes de l'art plastique des Grecs, et qui occasionne, avec l'indécision dans les contours, l'impossibilité de distinguer toutes les figures, à moins d'être arrivé près du monument; la seconde, c'est que cette indécision est surtout sensible dans la figure de la Madeleine, entièrement superposée à d'autres figures, et qui, quoique très saillante, ne se distingue pas suffisamment, et devient par cela même une preuve sensible et concluante à l'avantage des figures et des groupes isolés pour ce genre de composition. Par cet isolement, chaque figure se dessine nécessairement avec précision, et l'ensemble du sujet d'un fronton ainsi composé doit produire le plus grand effet.

Quoique, dans les précédentes considérations, je n'aie insisté que sur les principes et les déductions qui résultent de raisonnemens puisés dans la plus saine théorie, et que des principes ainsi déduits doivent faire autorité quand ils paraissent suffisamment établis, je dois ajouter que c'est surtout à la vue d'un des frontons du temple d'Égine, dont j'ai eu occasion d'étudier l'effet général sur une restitution faite avec l'ensemble des figures placées selon leur destination primitive, et encore à l'étude d'une semblable restitution de la *Famille de Niobé*, que je vis à Florence et à Berlin, que je fixai mon jugement à cet égard : jugement qui s'est confirmé depuis à l'aspect d'une admirable composition de Thorwaldsen destinée à orner le fronton du portique de la cathédrale de Copenhague, et dont le sujet était la *Prédication de saint Jean dans le désert*; jugement que justifie encore l'effet de la composition du fronton de Notre-Dame-de-Lorette, malgré l'exiguité, ou, pour mieux dire, à cause de l'exiguité du champ dont le sculpteur pouvait disposer; jugement qui trouva un nouvel appui dans la *Résurrection du Christ*, composition exécutée par M. Cortot, pour le fronton de l'église du mont Valérien, et digne de l'art antique (1).

En citant ces exemples si près de nous, j'ai voulu éta-

---

(1) Je ne parle pas ici des restitutions dessinées qui ont été faites des sculptures du Parthénon, quoique rien ne soit plus à l'avantage de ces ad-

blir que les artistes qui les exécutèrent conformément aux principes des anciens, et avec un résultat très satisfaisant sous le rapport de l'effet, ne peuvent pas plus être taxés pour cela d'*affectation d'avoir voulu paraître savans, même aux dépens de la raison et du bon goût*, que ne pouvait l'être l'auteur du fronton de la Madeleine, s'il avait suivi les mêmes principes. Les deux premiers artistes avaient de la sculpture à faire, qu'ils ont traitée de manière à ce qu'elle remplît son objet essentiel, celui d'être en harmonie avec leur destination, comme ornement monumental et inhérent à l'édifice. Si les exemples des Grecs ont pu les guider et les bien conduire, il faut leur savoir gré d'avoir étudié ces exemples pleins de raison et de bon goût. Il faut surtout les féliciter d'avoir fait de ces mêmes exemples une application judicieuse. Je ne sais pas si l'affectation de paraître savant a été un travers permanent et assez général parmi les artistes pour que, *en tout temps*, on ait pu, à juste titre, le leur reprocher; mais ce que je sais bien, c'est que les artistes de notre époque qui ont cherché et qui cherchent à appliquer dans leurs productions les fruits de leurs études sérieuses, afin de faire tourner ces études au profit des travaux confiés à leurs soins, sont en assez grand nombre pour mériter qu'il soit fait une exception à leur égard.

Ainsi les exemples des plus belles époques de l'art et les heureuses imitations qui, de nos jours, en ont été faites, et par l'artiste le plus renommé parmi les sculpteurs étrangers, et par deux artistes dont le talent n'est pas moins honorable pour la France, concourent, avec les avantages que nous venons d'énumérer, à nous conduire à une conclusion tout opposée à celle de M. D., savoir, que de tous les genres de sculptures applicables à la décoration du tympan d'un fronton, celle de ronde-bosse remplit seule toutes les conditions de convenance; que celle de haut-relief peut être également em-

---

mirables compositions que de les comparer aux dessins d'autres compositions disposées en bas-relief. Les plus récentes de ces restitutions sont dues l'une au talent de M. Cockerel, architecte anglais, et l'autre à celui de M. Dupré, d'après les indications de M. Broenstedt, savant archéologue danois.

ployée aux frontons et dans les frises ; enfin que celle de bas-relief, avec plusieurs plans de figures superposées les unes aux autres, sera toujours le système le moins convenable dans l'application de la sculpture aux monumens.

HITTORFF.

L'ŒUVRE

DE

SAINT-NICOLAS,

PAR

AMÉDÉE HENNEQUIN.

PARIS.

IMPRIMERIE D'ÉDOUARD PROUX ET C^e,

RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

—

1845

L'OEUVRE

DE SAINT-NICOLAS.

I.

Si jamais, par un beau soleil, le dimanche, vers trois heures, il vous arrive de traverser l'extrémité de la rue de Vaugirard, vos oreilles seront frappées par les sons éclatans et harmonieux d'une bonne musique militaire. Ne résistez pas à la curiosité; approchez de la maison que les cors et les hautbois, les flûtes et les fifres égaient de leurs chants. Une grande porte ouverte laisse voir des enfans de dix à quinze ans qui, rangés en cercle, exécutent des fanfares, au milieu des gambades joyeuses de leurs camarades. Un d'entre eux, à l'air grave, se tient à part; il fait l'office de portier, et vous invitera poliment à franchir le seuil, vous proposant de vous servir de guide. Vous vous expliquerez bientôt, lorsque vous connaîtrez la règle de la maison, la douce fierté qu'il

met à remplir les fonctions dont il est investi. Entrez donc. A ne considérer que les premières apparences, vous vous croiriez dans le sein d'un gymnase musical. Cependant, si vous félicitez le chef d'orchestre sur le talent précoce de ses jeunes concertans, il se montrera d'autant plus flatté de vos éloges que la musique n'est qu'un accessoire, une exception dans le système d'éducation sérieuse et austère que l'on pratique à Saint-Nicolas. On ne donne des leçons de musique, vous répondra-t-il, qu'aux enfans qui témoignent d'une vocation manifeste pour cet art. On cultive leurs dispositions naturelles dans le désir de leur créer, pour l'avenir, d'honnêtes délassemens. Heureux les élèves de Saint-Nicolas, à qui l'on apprend à se complaire dans de pareilles distractions! Ils sentiront le prix de ces bonnes habitudes, lorsqu'ils seront une fois engagés dans les rudes travaux qui les attendent.

En effet, tous sont voués aux professions manuelles. Les plus favorisés par la naissance appartiennent aux plus humbles conditions de la classe ouvrière: ils en portent le costume. Ils y rentreront lorsque, par un séjour de quelques années dans ce pieux et charitable institut, leur âme aura été préparée à supporter chrétiennement les dures épreuves d'une vie de labeur, lorsque leurs bras auront été formés à la pratique habile d'un métier lucratif, lorsqu'enfin, leur esprit aura reçu les premières notions des sciences et des arts usuels.

Education chrétienne, instruction élémentaire et professionnelle, tel est, en effet, le triple bienfait que

M. de Bervanger distribue à près de huit cents enfans des plus pauvres, dans ses deux maisons de Paris et d'Issy, au plus bas prix qui ait jamais été atteint dans aucun établissement d'éducation : vingt-cinq francs par mois pour les enfans qui ont leur père et leur mère, et vingt francs par mois pour les orphelins. Ce taux si minime, M. de Bervanger le trouve trop élevé. Ses efforts, inspirés par la charité la plus active, tendent sans cesse à l'abaisser, sans rien enlever au bien-être dont ses pensionnaires jouissent aujourd'hui. Une telle institution mérite bien qu'on la décrive, et personne, espérons-nous, ne trouvera sans intérêt les détails que nous allons donner sur une des œuvres les plus utiles et les plus dignes d'encouragement que la charité privée ait jamais inspirées et soutenues.

La petite cour qui donne entrée sur la rue de Vaugirard, est bordée à droite par les cuisines et les réfectoires, à gauche par la lingerie. En face est le bâtiment occupé par l'administration. Vous y trouverez, sans doute, à cette heure M. de Bervanger. S'il n'est pas absorbé par les soins infinis de son gouvernement, vous le surprendrez à sa fenêtre, jouissant de la vue la plus douce à ses yeux paternels. De là, en effet, il contemple les jeux animés de ces petites créatures qu'à bon droit il appelle ses enfans. Son regard plonge sur un vaste préau distribué en deux parties : l'une, plantée d'arbres, de gazon et de fleurs, prête ses ombrages aux convalescens. Ce jardin est peu fréquenté, car, grâce à l'excellent régime de la maison, l'infirmerie n'est jamais pleine. L'autre partie, la plus grande de la

cour, est le théâtre des récréations ; là des mâts, des échelles, toutes sortes d'appareils gymnastiques sont dressés et servent aux exercices des plus braves, sous la direction d'un maître prudent. En même temps les bascules bondissent et rebondissent, les balançoires s'agitent, les cavaliers improvisés se succèdent avec empressement sur les chevaux d'un jeu de bagues. On dirait une fête de village, une joyeuse kermesse, tant est vive et pétulante la gaîté de ces enfans ! tant leur regard limpide et leur teint pourpre respirent la santé et le bien-être ! Dès que M. de Bervanger paraît dans la cour, il est entouré par ses élèves, salué par les caresses des uns, doucement importuné par les questions affectueuses des autres. Il répond à tous avec bonté, et les excite, au besoin par son exemple, à reprendre leurs jeux.

Au milieu de ce tumulte réjouissant, une chose vous aura frappé et surpris. Lorsque les enfans s'apostrophent entr'eux, ils ne se désignent ni par des noms de baptême, ni par des noms de famille, mais par de simples numéros, par des chiffres. Ne voyez pas là une vaine affectation républicaine, une ostentation d'égalité. Vous n'êtes pas tombé dans quelque Sparte nouvelle : vous êtes dans un asile pieux et sans échos, ouvert par la charité chrétienne aux innocentes victimes des passions humaines. M. de Bervanger seul a le secret de ces chiffres. C'est à dire qu'il est le confident discret et miséricordieux de beaucoup de fautes et de douleurs touchantes. En effet, si plusieurs des enfans élevés à Saint-Nicolas ap-

partiennent, comme nous l'avons dit, à de pauvres et honnêtes familles d'ouvriers, s'il est même parmi eux de nobles rejetons de hautes lignées, ruinées par nos révolutions, la plupart n'ont pas de famille, pas de parens qui les avouent, pas de nom, et couraient dans l'abandon à une perte certaine. Des sociétés charitables, ou des patrons généreux les ont recueillis et confiés à M. de Bervanger; et sous le voile de l'anonyme bienfaisant qui les recouvre, tous enfans délaissés, fils de condamnés, orphelins par la faute de la naissance, ou par le crime de nos discordes civiles (il y en a dont les parens se sont entretués), tous vivent paisibles, heureux, sans fiel contre les hommes, dans une union toute fraternelle. On ne peut voir sans émotion et sans une véritable reconnaissance pour le pieux fondateur de cette maison, la joie et les grâces de l'enfance habiter ces têtes blondes, qui semblaient prédestinées à toutes les privations et à toutes les souffrances.

Tandis que les plus jeunes enfans s'abandonnent à leurs jeux, les adolescens sont déjà rentrés dans les ateliers où ils font leur apprentissage.

M. de Bervanger a été son propre architecte. C'est lui qui a conçu le plan du bâtiment qui borde la grande cour et qui se prolonge en retour sur la rue de Vaugirard. Les ateliers occupent le rez-de-chaussée et le premier étage de ce corps de logis. Au dessus s'étendent de vastes dortoirs parfaitement aérés, et que le soir le gaz inonde de ses clartés propices à la minutieuse surveillance des maîtres. La chapelle, l'infirmerie et les classes se partagent l'aile qui donne sur la rue. Aucune

de ces constructions, comme on doit s'y attendre, ne brille par le luxe, mais elles se distinguent toutes par la disposition intelligente et par l'habileté avec laquelle l'espace est exploité, sans dommage aucun pour les lois de l'hygiène. On voit qu'une stricte économie préside ici à toutes les dépenses, mais l'économie, irait-elle jusqu'à devenir parcimonieuse, n'a rien que de touchant lorsqu'on la sent inspirée par une charité inquiète. Si M. de Bervanger travaille sans cesse à restreindre ses dépenses, ce n'est pas par amour du gain. Il a le désintéressement absolu d'un bon prêtre. L'objet qu'il poursuit et qu'il est certain d'atteindre, c'est, avons nous dit, de diminuer la somme modique qu'il demande à ses pensionnaires. C'est d'ouvrir les portes de Saint-Nicolas à un plus grand nombre d'enfans pauvres. Dans cette vue, M. de Bervanger fait, autant que possible, son ménage lui-même. Ainsi voici l'atelier des apprentis boulangers qui alimente la maison de Paris et celle d'Issy. Le four où l'on cuit le pain sert en même temps, par un ingénieux procédé, à chauffer la salle des bains. Plus loin, les enfans qui se destinent à la profession de tailleur ou de cordonnier fabriquent ou réparent les vêtemens modestes et les chaussures épaisses de leurs camarades.

Outre ces ateliers domestiques, la maison de Saint-Nicolas renferme plusieurs ateliers industriels, où de jeunes apprentis, sous la direction d'ouvriers choisis et sous la surveillance de maîtres vigilans, apprennent le métier dont ils doivent vivre. M. de Bervanger est au courant de toutes choses : il s'attache à suivre les

progrès de l'industrie, les révolutions que les goûts et les besoins du public subissent. En ce moment, les ateliers de Saint-Nicolas sont livrés à ces professions qui, exerçant la main et l'intelligence, tiennent à la fois du métier et de l'art, et sont le triomphe de l'industrie parisienne. Tels sont les ciseleurs sur bronze, les horlogers, les passementiers, les dessinateurs sur étoffes, les fabricans d'instrumens de mathématiques, les bijoutiers en or, les graveurs sur bijoux et sur métaux, les bijoutiers en argent, les monteurs en bronze, les bijoutiers en faux, les estampeurs, les selliers, les tabletiers à la main, les fabricans de tabatières en carton laqué, les bijoutiers en acier, les quincailliers, et enfin les peintres sur porcelaine. On le voit, c'est toute une colonie industrielle. Les professions de première nécessité n'y sont pas sacrifiées aux arts élégans; car le bruit du marteau, le grincement de la scie et le souffle de la forge trahissent la présence des ébénistes, des mécaniciens et des serruriers. En outre, M. de Bervanger avait fait établir dans sa maison une imprimerie; mais l'administration, appliquant rigoureusement les réglemens, l'a forcé de transporter au dehors, chez un imprimeur breveté, ses presses suspectes; et c'est ainsi que plusieurs élèves de Saint-Nicolas sont privés des immenses avantages de l'apprentissage interne qui n'existe nulle part ailleurs.

Cent cinquante enfans sont occupés, en ce moment, dans les divers ateliers que nous avons énumérés. Excités par l'attrait que le travail, quand il n'est pas ex-

cessif, exerce sur les enfans sains et dispos ; encouragés par leurs progrès rapides qui ne passent pas inaperçus, et que la sollicitude sympathique des maîtres recompense et fête avec bonheur, les élèves de Saint-Nicolas après quatre années d'un paisible apprentissage, deviendront le modèle des artisans respectables et habiles.

Pendant que nous admirons les ouvrages délicats ou solides formés par ces petites mains, la cour, tout à l'heure si populeuse et si bruyante, est devenue silencieuse et déserte. L'heure de l'étude a sonné, et les plus jeunes enfans sont, à leur tour, rentrés dans les classes. Le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'histoire, la géographie, la géométrie, le dessin linéaire, la tenue des livres sont enseignés aux élèves de Saint-Nicolas. Les jeux animés auxquels ils viennent de se livrer, ont fatigué la turbulence naturelle à leur âge sans dissiper leurs forces ; et vous les retrouvez aussi studieux et aussi dociles qu'ils étaient tout à l'heure remuans et tapageurs. Que ne les voyez-vous dans la chapelle ! Vous seriez édifiés de leur recueillement et de leur piété sincère. Que n'entendez-vous leurs voix justes et assurées, mêlant la douceur de leur timbre argentin aux accords de la musique du chœur ! Car M. de Bervanger ne se contente pas de son orchestre militaire ; il a aussi son orchestre de chambre, et la musique est un des moyens efficaces qu'il emploie pour assouplir, sans en briser le ressort énergique, pour adoucir la nature fauve du gamin de Paris, cette nature, si riche en bons et en mau-

vais instincts, qui se déprave si vite et si profondément lorsqu'elle n'est pas cultivée avec sollicitude.

M. de Bervanger ne dirige pas seulement la maison que nous venons de parcourir. Son infatigable charité et son rare talent d'administration suffisent au gouvernement d'une autre maison, moins vaste, mais qui, consacrée à de plus jeunes hôtes, exige en revanche une vigilance plus attentive.

M. de Bervanger s'est établi à Issy dans un manoir d'assez médiocre apparence, qui après avoir été habité par le cardinal Fleury avait été transformé en pensionnat. La cour, comme celle de Paris, est semée d'appareils gymnastiques. A gauche, un immense hangar abrite les enfans pendant les récréations d'hiver. A droite, on voit les magasins et la buanderie. L'habitation se compose d'un seul bâtiment, traversé par une voûte qui ouvre sur le jardin. D'un côté de ce passage sont les réfectoires et la cuisine, et de l'autre, les classes. Un large escalier conduit au-dessus de la voûte, à la grande salle qui sert de chapelle; le reste de l'édifice est occupé par les dortoirs. Une vaste pièce d'eau, prudemment entourée d'un treillage de bois, s'étend devant la maison. C'est là que se donnent les leçons de natation. Une longue allée qui borde les sept arpens du jardin, est réservée aux jeux des enfans. Le reste de l'enclos est en culture.

Cette succursale d'Issy a plusieurs destinations. D'abord elle sert de noviciat ou plutôt de salle d'asile. C'est là que les pensionnaires de huit à dix ans, abreuvés jusqu'à ce moment de misères de tout genre, jouissent d'un

air vivifiant et s'asseyent pour la première fois à une table frugale, mais abondante, qui répare leurs forces languissantes. C'est là qu'ils sont initiés à la règle de la maison. Leurs premières années ont été d'ordinaire livrées à des influences hygiéniques et morales détestables. La plupart ont vécu dans ces affreux taudis, où les pauvres de Paris s'entassent pêle-mêle sur des grabats sans pudeur. Ils arrivent à Issy le teint pâle, amaigris, menacés ou atteints déjà par le scrofule. Tout frein leur a été jusque-là inconnu ou odieux; ils rentrent dans la maison de Paris bien portans et dociles.

L'établissement d'Issy sert en même temps de maison de convalescence pour les enfans qui relèvent de maladies graves; il est de plus le but des promenades ordinaires des élèves de Paris, et un lieu de station, un port de ravitaillement les jours de ces grandes et solennelles excursions qui sont les témoignages éclatans de la satisfaction de M. de Bervanger, et la récompense enviée d'une bonne conduite générale. Lorsque ces jours de fête ont lui, la petite armée se met en campagne, schakos en tête et le sac au dos, précédée de la musique militaire et suivie de la voiture de service qui porte les provisions, et recueille sur la route les marcheurs attardés.

Mais la principale, la grande destination d'Issy est de devenir une école d'agriculture; M. de Bervanger sait à quel point nos villages sont dénués de cultivateurs intelligens, et combien il est urgent de leur en fournir. Depuis vingt ans, il nourrit le projet d'é-

tablir, sur une grande échelle, des classes agricoles. Malheureusement il n'a pu jusqu'à présent donner qu'un commencement d'exécution à cette excellente pensée ; il ne forme pas encore des agriculteurs, mais seulement des jardiniers, pour lesquels on bâtit en ce moment, dans le jardin d'Issy, des serres chaudes, des serres tempérées et une orangerie.

M. de Bervanger s'est lancé dans la grande entreprise de son institut agricole avec une hardiesse que, Dieu merci, les hommes charitables peuvent encore conserver en France sans être taxés d'imprudence. Une fois délivré de ce souci, son zèle s'en créera un autre. Il cherchera à faire partager aux jeunes filles le bienfait de l'éducation qu'il distribue aux jeunes garçons. Cet établissement qu'il projette et dont il a choisi l'emplacement voisin, mais absolument séparé de la maison d'Issy, aura ce premier avantage d'épargner à M. de Bervanger les douze mille francs qu'il dépense chaque année en frais de couture et de blanchissage. D'un autre côté, le potager et le marais d'Issy, complètement mis en valeur, lui fourniront les légumes et les fruits nécessaires à la consommation de tous ses pensionnaires. Les honorables dettes qu'il a dû contracter pour faire bâtir le corps de logis principal de la maison de Paris, pour agrandir et arranger la maison d'Issy seront bientôt éteintes, on peut l'espérer, à l'aide de la charité. Alors il touchera le terme de ses désirs. Il pourra baisser sensiblement le prix qu'il réclame de ses élèves, et ne demander qu'une très faible pension aux jeunes filles dont le travail lui procurera une économie notable

sur ses dépenses actuelles. Heureux moment dont l'espérance le remplit de joie ! Spéculation généreuse qui lui promet la récompense la plus douce de ses nobles fatigues !

II.

Ce vaste établissement privé, qui reçoit un plus grand nombre de pensionnaires qu'aucun collége de l'Etat, ne s'est pas formé en un jour. Les origines en furent petites et obscures ; elles méritent cependant qu'on les raconte.

En 1827, M. de Bervanger recueillit sept enfans pauvres, dans des mansardes du faubourg St-Marceau. Cet humble germe d'une institution puissante prospéra. Au bout de six mois, M. de Bervanger s'installait à Vaugirard dans une maison dont le loyer lui coûtait douze cents francs. Trois ans après, l'affluence des candidats le força de déménager de nouveau. La famille de Saint-Nicolas comptait alors soixante-dix-huit enfans. Une âme généreuse, un homme vraiment charitable, pour qui l'aumône n'était pas l'emploi vaniteux du superflu, c'est-à-dire de ce que le luxe ne réussit pas à dévorer ou de ce que l'avarice n'ose pas enfouir, M. le comte Victor de Noailles vint en aide à M. de Bervanger. Convaincu des immenses services qu'une Œuvre pareille devait rendre à la régénération morale de la classe ouvrière, il ajouta ses bienfaits à ceux d'une vertueuse personne, Mlle Marie de Fréhaut, qui fut

bientôt enlevée aux pauvres, et dont le nom demeure en grande vénération auprès de tous ceux qu'elle éclaira des doux rayons de sa tendre charité.

Grâce à ce double patronage, l'institution de M. de Bervanger prit des développemens rapides, et dût bientôt rentrer dans Paris pour y trouver un emplacement convenable. M. de Noailles avait compris que la première condition de vie pour un établissement de ce genre est de ne pas dépendre du caprice ou de l'avidité d'un propriétaire : il aida puissamment M. de Bervanger à faire l'acquisition de la maison de la rue de Vaugirard, et à construire les bâtimens considérables qui existent aujourd'hui. Non content de répandre généreusement sa fortune, M. de Noailles prodiguait aussi en faveur des enfans de Saint Nicolas, son temps et ses soins. Il prit place parmi les frères instituteurs, et mourut à la peine dans l'exercice de cette pieuse profession.

La mort de M. de Noailles fût une grande perte pour M. de Bervanger, et l'une des douloureuses épreuves qu'il eut à traverser et qu'il a vaincues. Ce n'est pas sans de pénibles études, sans de longs efforts, sans erreur même, c'est M. de Bervanger qui nous l'apprend, qu'il est parvenu à fonder la douce et forte discipline dont ses enfans portent le frein avec joie. Mais la charité aspire à la perfection dans toutes ses entreprises. M. de Bervanger est assiégé d'une foule de demandes d'admission qu'il ne peut accueillir, faute de place. Ses enfans le chérissent et le vénèrent, et, cependant, loin de se reposer dans la contempla-

tion de son ouvrage, il accueille avec reconnaissance, il provoque les observations et les critiques. Chaque jour, à toute heure, sa maison est ouverte à tous les visiteurs, quelqu'ils soient. Plus il les sent mal intentionnés, plus il est heureux de les recevoir, dans l'espérance que leurs yeux tenus en éveil par la prévention, sauront lui signaler des lacunes à combler et des taches à effacer.

Quant à nous, nous ne nous vantons pas d'avoir abordé M. de Bervanger avec des intentions hostiles. Nous nous défions de ces gens qui raillent ou qui calomnient les œuvres de charité par avarice, de peur d'être sollicités de les soutenir. Nous avons voulu prendre nos informations nous mêmes, et après avoir visité souvent et dans tous les sens la maison de Saint-Nicolas, nous cherchons en vérité, n'en déplaise à M. de Bervanger, quelle critique nous pourrions lui adresser. Nous avons lu et nous souhaitons que tout le monde lise les *Règles et Constitution de l'Œuvre de Saint-Nicolas* qu'il vient de rédiger sans affectation littéraire aucune, peut-être même avec une trop grande insouciance de la forme. Que M. de Bervanger nous permette de dire que nous ne connaissons pas de livre en qui respirent tout à la fois une âme plus profondément chrétienne, une plus touchante tendresse pour l'enfance et une science plus profonde de l'éducation populaire; théorie parfaite qu'il a eu le bonheur de réaliser après une laborieuse expérience de vingt années, et après avoir étudié avec fruit toutes les écoles analogues de l'Europe.

Voici quelle était au 1er janvier 1845, la situation économique de l'Œuvre de Saint-Nicolas.

Les deux maisons comprennent, terme moyen :

76 grandes personnes à demeure ;

25 maîtres externes ;

30 personnes à la journée ;

750 enfans.

RECETTES.

Les recettes se composent des produits de l'Œuvre et des dons de la charité publique :

Produits des ateliers,	3,088 f. 72 c.

(Les ateliers des tailleurs, cordonniers, jardiniers et compositeurs d'imprimerie ne sont pas sous le même régime que les autres ateliers, dont tout le produit appartient aux maîtres ; condition très-avantageuse pour ceux-ci, qui fait rechercher par les meilleurs ouvriers la place de chefs-d'ateliers à Saint-Nicolas, et qui permet d'exiger avec sévérité l'exécution des réglemens, qui protégent les apprentis. Les tailleurs et les cordonniers, par exception, travaillent au compte de la maison, et fournissent de chaussure et de vêtemens, non-seulement les enfans, mais les grandes personnes qui payent les fournitures qui leur sont faites. Les jardiniers d'Issy vendent sur le marché une partie des légumes du potager, et les imprimeurs, travaillant au dehors, gagnent un salaire dont l'Œuvre perçoit une portion.)

Ventes diverses,	7,693 85

(La glace de la pièce d'eau d'Issy a rapporté 200 à 300 fr. ; la braise du four, 1,800 fr. ; etc.)

Pensions des enfans,	197,720	95
Frais d'entrée,	9,180	»
(Les enfans donnent 20 fr. en entrant. Ce qui leur tient lieu de trousseau.)		
Dons,	7,773	40
Quête,	4,422	25
Souscripteurs,	6,136	45
Total de la recette,	236,115	62

DÉPENSES.

Bureau : Frais d'administration, impressions, ports de lettre,	3,273 f.	50 c.
Chapelles : Aumôniers, sacristains, frais du culte,	4,286	20
Infirmerie : Médecins, dames infirmières, médicamens,	»	»
Propreté : Frères de la salubrité,	6,481	39
Classes : Maîtres internes et externes,	»	»
Ateliers : Horticulture, frères surveillans,	18,033	15
Vestiaires : Lingerie, buanderie,	49,793	13
Comestibles et liquides : Dames économes et aides, etc.,	82,284	08
Combustibles et éclairage,	8,487	82
Matériel : Frères ouvriers, entretien des meubles et immeubles,	5,995	39
Impôts au gouvernement, assurances des meubles,	2,102	46
Intérêts représentant le capital des meubles,	18,480	50
Totaux,	199,217 f.	62 c.

En comparant la recette et la dépense, on voit qu'il restait en caisse une somme de 36,798 fr. Cette som-

me a été employée à l'amortissement d'une partie des charges que l'acquisition des deux immeubles de Paris et d'Issy, et tous les frais de premier établissement ont fait peser sur l'Œuvre. Jusqu'à ce que ces dettes soient éteintes, l'assistance de la charité sera nécessaire à M. de Bervanger; elle ne lui manquera pas, et lors même que sa maison pourra se suffire à elle-même, nous espérons que les dons accoutumés ne cesseront pas; les protecteurs de Saint-Nicolas chercheraient vainement un ministre de leurs charités plus dévoué et plus habile.

Nous avons dit que M. de Bervanger connaissait son temps et les hommes. Personne n'a mieux observé les mœurs et les préjugés des ouvriers de Paris. Aussi s'est-il gardé de donner aucun caractère clérical ou monastique au système d'éducation chrétienne qu'il pratique avec succès. Les habitudes de piété que ses élèves auront contractées à Saint-Nicolas serviront à consoler leurs jours d'épreuves, et à remplir leurs jours de repos, sans empiéter sur le temps réclamé par le travail. M. de Bervanger est prêtre. Son Œuvre est, avec les beaux établissemens de charité fondés à Marseille par M. l'abbé Fissiaux, l'un des titres d'honneur du clergé contemporain. Cependant les instituteurs qu'il emploie sont laïques, et le nom de frères qu'ils se donnent entr'eux et qu'ils reçoivent des élèves, n'est pour tous qu'un lien et une garantie d'affection plus étroite.

Le gouvernement de Saint-Nicolas est partagé entre le supérieur chargé de la direction, un conseil d'admi-

nistration, des aumôniers et des intendans. Sous les ordres de ces fonctionnaires, agissent les frères dont les principaux sont le sacristain, le caissier, le procureur, le préfet des études, le préfet de la salubrité, celui de la musique, celui des ateliers. Chacun a ses attributions distinctes et bien réparties, et tous travaillent de concert à l'instruction et au perfectionnement moral des enfans qui leur sont confiés. C'est merveille de voir avec quel art, quelle honnête et habile politique M. de Bervanger a su ménager les ressources de l'autorité pédagogique, si bornée dans ses moyens licites et qui n'existe cependant qu'à la condition de paraître inépuisable et infinie, qui vit de prestiges et dont le prestige s'évanouit pour toujours dès que l'enfant a osé la fixer de sang-froid et en mesurer les limites étroites.

Ce n'est donc pas sur l'intimidation fugitive et bornée que la discipline de St-Nicolas s'appuye; elle n'a d'autre base que le développement des meilleurs sentimens : l'honneur, la reconnaissance, le dévoûment. Pour les fautes graves M. de Bervanger en appelle au jugement des enfans assemblés en jury : lorsque sa prudence hésite, il se confie aux lumières infaillibles de l'innocence. Mais son titre principal à l'obéissance de ses élèves, il le cherche, il le trouve dans l'affection dévouée qu'il leur témoigne. De quelle gratitude, par exemple, les apprentis de St-Nicolas doivent être pénétrés lorsqu'ils comparent leur sort paisible à celui des apprentis dans les ateliers ordinaires, abandonnés sans protections à toutes les exigences brutales

de leurs maîtres, et soumis, pour la plupart, à une domesticité accablante! A Saint-Nicolas, par exception, les maîtres sont tenus de traiter leurs élèves en bons pères de famille et d'avoir pour leur faiblesse, leur inexpérience et leur pudeur toutes sortes d'égards, d'indulgence et de respect. Comment les enfans ne seraient-ils pas touchés, en voyant chaque jour, avant l'heure des récréations, un frère dont c'est la fonction spéciale, s'assurer de la solidité des cordages et du bon état des jeux. Ils ont entendu parler de ces maisons d'éducation où des enfans nés dans des conditions bien plus favorables, sont cependant rangés au hasard par troupeaux confus, et soumis pour la nourriture, pour le travail, pour toute chose en un mot, à un régime uniforme d'après les apparences extérieures et non pas selon la réalité des besoins et des goûts, selon la différence des appétits et des caractères.

Ils remarquent qu'à Saint-Nicolas, au contraire, ils sont traités individuellement, un à un pour ainsi dire, chacun selon sa nature, et qu'au réfectoire par exemple (détail qui pourra sembler mesquin, mais qui révèle à nos yeux tout un ensemble d'attentions que l'on ne trouve que dans la famille), *on a soin de proportionner les rations aux appétits.* Ne faut-il pas beaucoup aimer les enfans pour avoir donné à un frère mission d'entourer les nouveaux venus de caresses et de consolations, et de les initier à la règle avec une *bonté maternelle*, comme le porte le règlement : touchante sollicitude qui s'efforce d'adoucir l'amertume du premier chagrin sérieux de la vie, de ce jour dans lequel l'en-

fant se voyant abandonné de ceux qui jusque-là ont veillé sur lui, se voyant jeté au milieu de mœurs nouvelles et de visages inconnus, se replie sur lui-même pour la première fois, s'effraie de son isolement, et reçoit ainsi l'une des plus profondes et des plus durables impressions de tristesse qu'il éprouvera jamais. Quel est le sentiment délicat qui puisse rester étranger à des âmes habituées à chercher les joies certaines dans les services rendus, dans le dévoûment à autrui ! En effet, les corvées et les travaux pénibles ne sont pas considérés à Saint-Nicolas comme des punitions; mais, au contraire, on les recherche comme des récompenses et des honneurs. Vous comprenez maintenant les airs de satisfaction de l'enfant qui vous sert de guide et la considération dont il paraît jouir auprès de ses camarades.

Avoir par de si nobles moyens formé une société pure, saine, disciplinée, avec ces élémens informes ou viciés, c'est avoir rendu un immense service public. Personne n'a fait autant que M. de Bervanger pour la régénération des classes ouvrières. Il est le véritable père de ses élèves; il les a enfantés une seconde et meilleure fois. A ceux qui étaient rachitiques et malingres, il a donné la santé; il a fait épanouir le cœur des orphelins, à qui la tendresse maternelle avait manqué. Il a donné la chasteté à de pauvres enfans qui n'avaient pas eu d'innocence. Il a formé à la piété ces jeunes barbares auxquels le nom de Dieu n'avait été révélé que par des blasphèmes. Mais gardons-nous d'insister sur les obstacles qui s'opposaient à la grande

entreprise de M. de Bervanger. Nos éloges le blessent, il ne nous pardonnerait pas surtout de le louer aux dépens de ses fils.

Quels seront, en définitive, les fruits de tant d'efforts dévoués et habiles ? Les élèves de Saint-Nicolas, une fois entrés dans le monde, tiendront-ils les promesses de leur éducation ? On le peut espérer. Mais quoiqu'il arrive, des milliers d'enfans se succèdant dans ce pieux asyle, ne mourront pas sans avoir joui ici bas de quelque bonheur. Ils auront goûté librement cette insouciance, cette quiétude, cette assurance du lendemain que Dieu a données en partage à l'enfance et dont, cependant, les fils des pauvres ont été frustrés jusqu'à nous, aussi bien que du repos réclamé par leur vieillesse. Que M. de Bervanger ait bon courage !

Déjà les consolations abondent autour de lui. Quelle doit être sa joie, lorsque la nuit il se promène dans les vastes dortoirs où repose son peuple d'enfans, lorsqu'il entend un souffle pur s'échapper de ces fraîches poitrines, lorsqu'il voit ses sujets étendus dans de chastes lits, à l'ombre de la croix, sous le poids d'un travail modéré ou d'une gymnastique salutaire, lorsqu'il recueille le bonsoir affectueux d'un petit dormeur qu'un rêve joyeux avait interrompu dans son sommeil. Qu'il savoure ces précieuses jouissances. D'autres et de plus grandes lui sont réservées. Nous savons quel sentiment désintéressé anime et soutient M. de Bervanger. La charité pure peut seule donner tant de sérénité dans les entreprises hardies, et de constance au milieu des

ennuis. Nous ferons donc au fondateur de l'œuvre de Saint-Nicolas des promesses dignes de lui. Nous ne lui promettrons pas les vains honneurs de la gloire mondaine, quoique son nom soit dévoué malgré lui à une prochaine illustration ; mais nous l'assurerons qu'il sera témoin de la propagation de sa règle. Il verra s'élever autour de lui des maisons d'éducation semblables à celles qu'il dirige. Si les chefs de l'Etat ont quelque souci et quelqu'intelligence de leurs plus chers intérêts, s'ils ne sont pas aveuglés par les préjugés les plus stupides, ils aideront à ce progrès.

Si l'esprit et le cœur leur manquent à la fois, que la charité privée s'empresse de les remplacer. Que M. de Bervanger n'ait pas offert en vain à la société française le plan, le devis, le modèle réalisé du meilleur système d'éducation populaire. Chacun comprend que si d'abord l'on n'établit solidement cette première base, tout ce que la bienfaisance publique ou privée pourra tenter pour l'amélioration du sort du plus grand nombre, est inutile, périssable, dangereux même ; car c'est l'éducation qui apprend à user avec discrétion des institutions de secours, et à profiter des institutions de prévoyance.

L'OEUVRE

DE

SAINT-NICOLAS,

PAR JULES DE TOURNEFORT.

PARIS,

IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE,

RUE DU CROISSANT, 12.

1846

L'OEUVRE

DE

SAINT-NICOLAS,

L'avenir des classes pauvres est pour la société tout entière un sujet de préoccupation, de sollicitude et d'effroi. Il ne s'agit plus de répandre quelques bienfaits isolés, de sécher en passant quelques larmes, de donner un vêtement à celui-ci, d'apaiser la faim de celui-là; il faut songer à la détresse de l'immense majorité des populations, aviser aux nécessités d'un avenir que les plus hardis ne sauraient sonder sans vertige. Le territoire regorge d'habitans; chaque jour le nombre augmente; le travail ne suffit plus aux bras et la patience se tarit dans les cœurs. Tournez les yeux vers le Nord, vous verrez l'ouvrier belge jouer sa liberté, son existence pour prolonger d'un jour son agonie, et le lendemain vous le trouverez mort d'inanition au revers de la route. Au Midi, dans ces contrées si riantes et si favorisées du ciel, le salaire est devenu tellement en disproportion avec les plus stricts besoins du pauvre, que des armées d'indigens préfèrent se croiser les bras et subir en silence les angoisses mortelles que de féconder de leurs sueurs les richesses d'autrui, sans en retirer pour eux-mêmes la certitude d'achever la tâche sans succomber à la fatigue. Dans l'Ouest, une charrette de grains qu'on veut exporter alarme une province et suffit à provoquer un combat. La fertile Alsace envoie ses enfans déchaînés mourir au Nouveau-Monde. Paris, dans un de ses quartiers, compte un indigent sur trois citoyens. La hideuse misère s'est étendue comme un réseau, sur ce vaste pays de France, et son action meurtrière frappe chaque année plus de victimes que les émanations d'un sol trop ardent n'en dévoraient sur les plaines limoneuses de la vieille Egypte. Le publiciste, le philosophe, le poète, ont beau signaler ces désastres, dont le cercle toujours grandissant ne peut se rompre sans une éminente catastrophe, le pouvoir qui, dans ces symptômes morbides, ne voit peut-être qu'un secret moyen de dompter l'énergie des masses, applaudit sur les

tombes précoces à chaque heure entr'ouvertes, et va, criant aux nations, que la prospérité s'augmente et que jamais le peuple, à meilleur droit, n'a dû se bercer d'espérance et s'abandonner tranquille au courant de sa félicité. Mais de toutes parts des nouvelles sinistres, des cris poignans, des faces cadavéreuses, surgissent et donnent de sanglans démentis à ces assertions outrageantes. Si le peuple est heureux, si du moins sa condition s'améliore, pourquoi élargir les prisons, multiplier les gardes, fondre secrètement des canons et réprimer par la violence, toute coalition, toute mesure tendant à régler à l'amiable les différends survenus entre le maître et l'ouvrier? Non, jamais le dénuement de cette partie de la race humaine, ne possédant ici-bas que le travail et le courage, ne s'est trouvé si horrible, si intolérable pour ceux qui le subissent et si périlleux pour ceux qui se bornent à en être les témoins, alors qu'ils devraient en devenir les sauveurs.

Les révolutions se sont faites au nom des principes d'humanité. Qu'est devenue la dignité du peuple ? Et l'affranchissement des prolétaires? Et toutes ces magnifiques promesses qui se sont réduites, après avoir brisé l'antique édifice social, à mesurer à la possession le droit du citoyen et à classer la misère au nombre des délits ? Chaque jour, des soldats mutilés, des orphelins sans asile, viennent rendre compte aux tribunaux du bras qu'a fracturé la balle, ou de la mère traînée la veille à l'hôpital, pour y mourir épuisée de vingt, de trente ans d'un travail excessif, au profit d'un spéculateur, dont les coffres n'ont pas même une obole à donner, quand l'indigent devient inhabile à l'œuvre de ces gigantesques fortunes, et tombe martyr de la prospérité du maître!

L'ilotisme, l'abrutissement, l'esprit de cynisme et de révolte, sont, aujourd'hui, pour les masses, les seuls fruits des doctrines démagogiques prêchées avec tant d'insolence et d'éclat par le dix-huitième siècle expirant. Les barbares ordonnances qui permettaient au pauvre au moins sa condition, ont été soigneusement expulsées du code; la mendicité, le vagabondage, doivent être réprimés; ces mots, injurieux pour une grande et noble nation, s'effaceront de la langue, et l'état qu'ils désignent restera au plus comme le souvenir d'un autre âge. Cette pensée partait sans doute d'un généreux sentiment; mais pour aller jusqu'à l'exécution, il fallait, à force de sacrifices, ouvrir des refuges et prodiguer les travaux. Là s'est arrêtée la tâche réformatrice. Les anciens rois voulaient aussi supprimer les vagabonds et les mendians, et pour atteindre ce but, ils fondaient des hospices et répandaient à flots les bienfaits. Les édits répressifs servent de peu, alors que le remède ne se trouve à côté du mal signalé. Si le contraire a lieu, l'exaspération du misérable prend une terrible revanche, et le crime ouvre son recours à l'homme que, pour cause

d'infortune, la société proscrit. Bien des choses ont été dites à ce sujet; notre dessein n'est pas de détailler ici l'insuffisance de nos institutions; nous voulons nous borner à indiquer sommairement les abus, afin d'entretenir avec plus de fruit nos lecteurs des mesures qui pourraient encore s'opposer au progrès de l'ignorance et de la pauvreté, deux sources d'où proviennent si abondamment sur le peuple les maux que nous signalons, et qui de l'aveu unanime de tous les penseurs de notre époque, menacent, dans un bref délai, l'état social d'une dissolution complète.

Chez l'artisan, l'absence des principes moraux conduit à une condition plus effrayante que la férocité du sauvage, qu'adoucit toujours un contact immédiat avec la nature. L'homme qui vit au soleil, au milieu des forêts, sur la crête des monts, sur les bords de l'Océan, garde toujours quelques nobles et hauts instincts. Le cachet de la grandeur divine est trop visiblement empreint dans son œuvre, pour que le regard, toujours en face de ce spectacle, ne lise quelque lettre du poème écrit sur la terre et les cieux. Le laboureur, le matelot, le soldat, ne sont jamais complètement pervers. L'Arabe se montrera généreux sous sa tente, le Huron comprendra la dignité de sa hutte, seul point de refuge jeté sur l'immense savane. Ces vigoureuses natures, bronzées par les dangers, endurcies aux fatigues, sûres de leur force, fières de leur indépendance, sans jalousie des puissances et des richesses qu'elles ignorent ou méprisent, n'ont point à lutter contre les basses tendances, résultat presque inévitable d'une vie concentrée dans un horizon étroit, au milieu de miasmes délétères. Elles ne subissent ni l'éclat du luxe d'autrui, ni la nécessité de se consacrer à perpétuer cette disparate d'existence, dont la comparaison aigrit perpétuellement l'ouvrier des villes. Ce dernier, d'ordinaire, vient au monde dans une hideuse mansarde; ses souvenirs d'enfance ne vont pas au delà du ruisseau voisin; rien d'élégant n'a frappé ses yeux, sans lui être aussitôt désigné comme un but de haine ou d'envie. Ses parens ont émoussé, dans les habitudes grossières, la fleur de délicatesse, la sensibilité, la grâce, seuls charmes du toit domestique. Le foyer de la famille ne lui représente d'autres idées que la privation, l'économie sordide, par conséquent la répugnance, l'ennui, le dégoût. Avant quinze ans, les joies du cabaret ont altéré son organisation. Il grandit sans plaisirs légitimes; il vit sans intelligence; il vieillit sans consolation; il meurt sans espoir. La résignation, son unique vertu, lui semble une lâcheté, la foi en Dieu n'est à son esprit qu'une faiblesse ridicule, qu'il raille, faute de comprendre, tant la matérialité a dominé cet être, destiné cependant à mourir sans avoir donné à ses sens l'harmonique satisfaction, dont ils n'étaient peut-être pas même susceptibles. Le corps devient une machine; l'âme, détournée de son but, un foyer de vices souvent monstrueux, toujours ignobles. Cha-

cune des facultés natives se fait crime et tourment. Si l'énergie domine, si l'indignation se soulève, si le cœur bat chaleureux, si l'orgueil résiste, cet homme prend un poignard, se venge, et, du haut de l'échafaud qu'il prend pour un trône, invite à le suivre ceux de ses compagnons assez fermes et hardis pour rendre à la société coups pour coups et morsures pour morsures. Bien dirigé, dès l'enfance, un tel homme pouvait, au moyen des doctrines catholiques, devenir un héros, obscur il vrai, mais plus sublime par cela même. Par la foi, sa pauvre demeure pouvait se transformer en un sanctuaire auguste, dédaigné peut-être ici bas, mais visité par les anges. Un jour pouvait venir où l'exaltation d'un courage surhumain, comprimée jusque là, eut trouvé l'occasion d'éclater au jour ; les temps de révolution ne sont point avares de telles circonstances; et l'homme du peuple devenait grand aux yeux de tous.

L'esprit religieux remplirait les ateliers de créatures pareilles aux chrétiens des Catacombes. Mais le temps n'est point à ces idées. Chacun se hâte de mettre en lumière le peu qu'il vaut; rien ne reluit dans l'ombre, et la vertu, le talent, le mérite, s'abjureraient plutôt que d'attendre leur heure. Ils ne s'inquiètent point si, en prodiguant ainsi leurs parfums, ils réduisent souvent à des proportions bien minimes ce qui, mieux contenu et découvert plus tard, eût semblé d'un prix inestimable. Combien peu ont compris cette parole du Christ: *Heureux les simples! heureux les pauvres!* Mais pour enseigner aux déshérités du monde leur véritable grandeur, pour inspirer le courage à la souffrance, il faut de nobles exemples, de généreuses initiatives par l'action, c'est-à-dire se faire soi-même humble et dépouillé, consacrer sa fortune, sa pensée, sa vie entière, aux œuvres de résignation et d'amour, et cela sans faste, sans regret, sans réserve ; compter parfois sur des miracles, et porter au cœur la foi qui transporte les montagnes, car, nous ne pouvons le taire, le peuple est en garde contre tout bienfait émané d'un religieux principe ; la personne du prêtre effraie les uns, met les autres en défiance, et bien difficilement une sainte entreprise peut atteindre son but, à travers les obstacles des préjugés et les innombrables dangers qu'un pouvoir, jaloux de son autorité mal affermie, ne manquera pas de susciter sur la route. Pour apporter un remède efficace à l'effrayante situation des classes pauvres, il faudrait faire pénétrer en elles l'esprit consolateur de l'Evangile, et leur permettre d'envisager, au point de vue matériel,un avenir meilleur. Si la société n'est point assez riche pour arracher toute la classe ouvrière aux maux actuels, elle peut du moins, et même par un très léger effort, assurer aux enfans l'existence, la moralité, l'instruction, et par là prévenir la quantité des crimes futurs, isolés peut-être, mais qui, peut-être aussi, venant à se grouper, amèneront un avenir qu'il importe à chacun d'éviter à la postérité.

Le moyen que nous signalons n'est point un rêve, un désir; il existe dans son organisation la plus parfaite; resterait à lui donner tous les développemens dont il est susceptible, et la question du paupérisme serait à jamais résolue.

M. Théodore Fix, qu'une mort prématurée vient d'enlever à ses nombreux travaux sur les matières que nous traitons ici, formule l'opinion suivante dans son dernier ouvrage :

« Nous avons trois écoles d'agriculture, trois écoles d'arts et un enseignement supérieur, formé par les cours du Conservatoire des arts et métiers; mais ces établissemens n'exercent qu'une faible influence sur l'instruction des classes inférieures, pour lesquelles ils sont d'ailleurs à peu près inaccessibles. Ainsi, nous le répétons, l'enseignement industriel élémentaire qui prépare à toutes les professions, celui qui devrait être le plus répandu, manque à peu près totalement chez nous. Il ne s'agit point d'apprendre dans ces écoles un métier, mais uniquement d'acquérir certaines notions techniques et graphiques qui facilitent plus tard l'apprentissage et en abrègent la durée. Nous ne donnerons point ici le programme de ce genre d'enseignement; les écrits sur cette matière sont très nombreux; l'Autriche et plusieurs états de l'Allemagne ont déjà réalisé avec succès l'établissement d'écoles populaires et d'écoles agricoles et industrielles, uniquement destinées à l'éducation et à l'instruction des classes inférieures. Nous avons même en France une institution qui peut rivaliser avec les écoles populaires les mieux organisées d'aucun autre pays. Nous voulons parler de l'établissement de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, à Paris. Il suffirait de multiplier les écoles de ce genre et de les établir surtout dans les cités manufacturières pour faire pénétrer l'éducation et l'instruction chez les classes inférieures, pour obtenir des résultats vraiment surprenans. Nous ne formons qu'un vœu, c'est que des établissemens de ce genre soient fondés dans toutes les grandes villes du royaume. Ce serait le meilleur moyen de donner une éducation véritablement professionnelle aux enfans des classes inférieures et de leur préparer des carrières dans lesquelles ils trouveraient une existence assurée et à l'abri de ces vicissitudes qui atteignent les gens inhabiles et livrés à des instincts qui n'ont pas été corrigés dans la jeunesse. »

Des hommes éminemment versés dans les sciences sociales, de profonds publicistes, des philosophes de toutes les écoles, ont donné des témoignages non moins éclatans à l'œuvre que poursuit, avec un zèle infatigable, Mgr de Bervanger. L'établissement de Saint-Nicolas est une douce consolation aux amis de l'humanité, et à quiconque sent en soi quelque sollicitude pour l'orphelin, quelque doux sentiment pour l'enfance. M. Hennequin a publié, l'année dernière, une très intéressante brochure sur la maison de Saint-Nicolas; plusieurs autres écrits remarquables ont

paru sur le même sujet, et l'accueil empressé du public n'a failli à aucun. Les sociétés philanthropiques, les réunions charitables ont voué leurs sympathies au digne fondateur, et tous les journaux ont consacré quelques lignes à sa louange. Chaque jour apporte une consécration nouvelle à l'édifice. Le nombre des pensionnaires, qui n'était que de 7 lors de la fondation, atteint aujourd'hui le chiffre de 900. Un tel succès constitue sans doute une douce et glorieuse récompense à bien des sacrifices et des travaux; il suffit même à démontrer l'excellence, nous disons plus, la nécessité de l'œuvre. Une chose néanmoins nous étonne : il n'existe à Paris aucune institution du même genre qui soit en état de soutenir un parallèle, et la population se monte à plus d'un million d'habitans! Nous ne voulons certes déprécier nulle tendance, si faible qu'elle soit, pouvant concourir à répandre sur les enfans du peuple l'instruction et la moralité; mais il s'agit d'embrasser l'existence, de considérer l'homme au sortir du berceau, de le suivre dans les complications ardues de la vie laborieuse, et de prévoir son dernier terme. Fourier ne rêvait rien moins que la régénération de l'humanité par les bienfaits résultant de l'association des individus. Cette pensée, folle peut-être dans ses conséquences applicables, mais gigantesque dans son principe, avait le tort immense de s'appuyer sur la seule autorité de la raison humaine, et d'attendre de chacun un concours de volontés que les passions rendront perpétuellement divergentes. Pour réaliser cette idée d'association, il fallait plus que promettre un avantage, le désir personnel ne pouvait s'exclure à ce prix; puis il manquait une sanction à l'appel, c'est-à-dire un caractère sacré au novateur, un prestige divin.

Ce caractère, ce prestige, cette sanction supérieure à celle du génie, n'émane que d'une puissance communiquée à l'homme par le ciel, et constitue le sacerdoce. Le prêtre, et le prêtre catholique seul, possède ici-bas, n'en déplaise à l'orgueil et à la haine de ses nombreux adversaires, ce suprême moyen d'ascendant sur les âmes. A défaut de la foi, l'épouvante de la mort vivra toujours dans les esprits. Quand l'agonisant râle sur un lit de douleur, quand la science se retire vaincue, quand la raison se trouve face à face avec l'abîme entr'ouvert, qui se présente au regard entre le désespoir et le néant? Le prêtre; or, la puissance d'un tel personnage est immense sur quiconque a vu mourir un homme. Pour le pauvre, le prêtre est de plus le dernier ami, le confident des plus extrêmes nécessités. Avec lui, nul ne compte et ne discute, car il n'a point d'intérêt sur la terre; et, devant lui, fléchir le genoux n'est un déshonneur pour aucun.

Ces considérations vagues et exagérées, peut-être, s'il s'agissait de les appliquer à l'action du prêtre sur notre société matérialiste, ou du moins positive et prévenue, restent intègres à l'endroit de

l'enfance. Cela est tellement incontestable, que les raisons tirées de l'impressionnabilité de l'organisation jeune, de la tendance innée au merveilleux, deviennent inutiles et qu'il suffit d'alléguer le fait et l'exemple.

Pour se convaincre de cette importante vérité, pénétrez dans ces pieux asiles qu'a fondés la charité, et que la foi dirige ; l'esprit d'ordre règne de toutes parts, l'affabilité brille sur tous les visages; la soumission à la règle n'est point une tâche pénible, mais une nécessité de l'existence en commun, une douce habitude, à laquelle vous remarquerez à peine de légères dérogations, aussitôt réparées. Le respect dont les disciples entourent le maître part d'un sentiment de reconnaissance et n'a nul besoin d'être imposé comme un ordre. Deux ou trois chefs suffisent à maintenir dans le devoir une multitude d'élèves. Ce devoir, aimé de tous, semble une conséquence de la vie et l'exercice indispensable des facultés de l'être, tant chacun met de zèle à le remplir, et témoigne de regret sincère, alors que l'étourderie de l'âge l'a emporté un instant sur les principes d'obéissance et les doctrines de régularité. A Saint-Nicolas, plus que partout ailleurs, cette observation nous a frappés. Nous nous sommes demandé par quelles admirables combinaisons cette immense quantité d'enfans, dépourvus la plupart de toute éducation première, sortis le plus souvent de familles où règnent des mœurs grossières, criminelles même, avaient pu si promptement être conduits à ces aménités de forme et de langage, à ces manières affables et gracieuses, à cet esprit de douceur, de retenue, de convenance, que n'atteignent pas toujours les enfans élevés sous les yeux de leurs parens, au milieu de l'élégance et du luxe, et par des instituteurs soigneusement choisis et chèrement payés. Là encore il nous a semblé reconnaître un de ces miracles de transformation qui n'appartiennent qu'à l'Eglise, et dont le prêtre seul possède l'ineffable secret. Toutefois, l'éducation de l'établissement de la rue de Vaugirard n'a rien de clérical dans le but, rien de monastique dans l'aspect; le nom de frères que se donnent entre eux les professeurs ne tient à aucun vœu régulier, et sert uniquement à marquer l'union intime, à désigner une complète communauté de goûts, d'occupations et de désirs.

Si maintenant, pour montrer l'impuissance de tout effort humain non guidé et inspiré par la foi, nous établissions un parallèle entre cette auguste maison et les institutions fondées par l'Université, ou du moins dirigées par ses maximes et son esprit, il nous serait aisé de trouver le motif de cet acharnement invincible à rejeter, avec un honteux scandale, toute liberté d'enseignement. Le monopole croulerait bien vite devant la généreuse abnégation de ces hommes qui, ne demandant qu'à se sacrifier eux-mêmes, mettraient promptement l'instruction à la portée de tous, et faisant pénétrer

dans les âmes la moralité non moins que la science pratique, donneraient à la génération qui va suivre, un double refuge contre la misère et les vices. Vous trouverez toujours des spéculateurs, qui, moyennant beaucoup d'or, se chargeront volontiers d'orner la mémoire et d'exercer l'intelligence des enfans riches. Le cœur pourra perdre quelque chose à ce brillant marché; mais l'esprit, largement développé, prendra son vol à travers les hautes régions de la pensée libre. Cette méthode, si l'on parvient à l'appliquer dans tout son développement, pourra produire de grands si non d'heureux effets. Si la morale y perd ensuite, l'orgueil applaudira, et, toute chose compensée, le résultat sera loin d'être nul. Par là des mobiles actifs se préparent aux destinées des classes intelligentes et la part de celles-ci dans la vie leur permet d'affronter le danger. Restent les ouvriers, les orphelins, les pauvres ou, si vous l'aimez mieux le peuple, celui là qui, lorsqu'il lui plaît, se lève de son néant et, étendant ses deux bras, les promène sur le monde aussitôt nivelé. Cette dernière fraction sociale, de beaucoup la plus considérable, la plus dénuée et en même temps la plus forte, la plus humiliée mais aussi la seule à craindre, veut bien momentanément dormir dans un sommeil que plusieurs feignent de prendre pour l'abdication ou la mort. La cime du volcan peut se couvrir de neige et l'insensé fouler d'un pied dédaigneux le cratère qu'il suppose éteint. Cependant approchez l'oreille de la gueule morne et froide, mais toujours largement ouverte, vous entendrez bouillonner la lave souterraine; vous frémirez, sentant battre sous la m in tout ce que la tempête de feu amasse de colère dans les réservoirs de l'abime. Ainsi le peuple! ainsi les révolutions, que lui seul a le pouvoir de faire éclater quand il veut, et que nulle force répressive ne saurait balancer, à moins qu'il n'ait consenti lui-même à ajourner l'irruption, ou plutôt que Dieu, dont il est parfois l'interprète et l'exécuteur, n'ait d'un signe fait rentrer le lion dans son antre.

Maintenant, que préparent au peuple ceux mêmes qui l'ont imbu de ces idées souveraines, et, pour ainsi dire, investi de la conscience des actes qu'il accomplissait jadis avec l'aveugle instinct de la mer, qui déborde rugissante, et tout à coup se refoule, soumise et craintive, sous la seule impulsion des vents? Ils se contentent de mettre, autant que possible, obstacle aux efforts des hommes qui, pour diriger l'avalanche, se livrent hardiment au hasard du torrent, dussent-ils être écrasés les premiers dans la chute. Mais rien n'amoindrit le zèle de ces héros de l'humanité, de ces voyans de l'avenir; et non contens de signaler le danger, d'indiquer les voies de salut, ils ont entrepris, malgré tant d'invectives et de menaces, de maîtriser le cours des évènemens, de forcer la conséquence à s'arrêter en chemin, et de préparer à l'avance les

remèdes, qui fructifieront dans une proportion égale à celle que suivra le mal dans ses développemens. Vous avez égaré l'esprit des masses en préconisant l'indépendance absolue et l'égalité sans réserve ; ils consacrent leur vie à enseigner la patience, seule véritable grandeur du pauvre, et l'espoir du ciel, unique compensation à la répartition inégale des biens et des malheurs. Vous les avez dépouillés au profit des classes moyennes, auxquelles vous immolez les inférieures, et voilà qu'à défaut des aumônes abondantes, taries par vous, ils poussent au-delà de la pratique la réalisation des merveilleuses théories émises par vos rêveurs, mais, de la part de ces derniers seulement, comme un fallacieux mirage, un cruel aiguillon á l'insatiable avidité des désirs. Décuplez les vices, ils centupleront les vertus ; prodiguez les crimes, ils inventeront à mesure des dévouemens, des consolations et des bienfaits ; prenez leurs richesses, ils prêteront leurs bras, et, au besoin, leur sang ne fera pas défaut. Si, par hasard, la pudeur vous arrache quelque mesure honnête, quelque institution compatissante, elle devient inutile en vos mains ; elle meurt à moins que vous ne l'abandonniez à ces bienfaiteurs naturels de l'humanité, à ces dispensateurs divinement institués pour épancher ici bas les grâces, répartir les soulagemens, et possédant seuls le langage que comprend la souffrance, la parole, *qui ne retourne jamais en vain à celui qui l'envoie.* Il n'a donné qu'à ses apôtres le droit de la répandre avec autorité et le don de la faire croître et fructifier dans les cœurs.

Il serait plus qu'inutile de chercher un principe en dehors de la foi pour soulager les maux des classes pauvres, et autant vaudrait nous ramener *aux institutions patriotiques* du citoyen Saint-Just, que de méconnaître l'omnipotence sacerdotale sur ces grandes réformes, qui peuvent encore arrêter la société sur l'abîme. Nous nous bornons ici à examiner la plus importante de toutes, celle qui touche à l'éducation de la jeunesse et de l'enfance, et encore nous restreignons-nous uniquement aux classes pauvres, c'est-à-dire au point le plus essentiel et le plus défectueux de nos institutions. En ce sens, l'œuvre de Mgr de Bervanger paraîtra, à quiconque voudra l'examiner avec attention et bonne foi, la seule initiative sérieuse, radicale, complète. Et comme donner des armes contre la misère et le vice aux plus abandonnés des parias de notre civilisation, c'est attaquer dans son principe et combattre dans son essence la plus grande plaie des temps modernes, nous n'avons pas craint d'avancer que la plus large extension possible de l'établissement de Saint-Nicolas n'irait à rien moins qu'à l'extinction du paupérisme.

Qu'on ne nous dise pas qu'entraînés par des sympathies personnelles, ou fascinés par l'ardeur qu'apporte l'imagination à se complaire dans une idée souriante et à en poursuivre les extrêmes

conséquences au-delà des réalités, nous accumulons, autour d'un point de notre choix, une foule de nécessités, qui se rattacheraient indifféremment à tout autre, et qu'il nous semble bon de tout ramener à ce centre arbitraire. Personne ne nous prouvera qu'il soit une situation plus intéressante que celle de l'orphelin et un danger social plus éminent que la misère des pauvres parvenue à ses extrêmes limites. Le travailleur sans pain n'a de choix qu'entre la révolte contre l'ordre commun et l'attentat à la sécurité individuelle. Le système présent n'a rien à répondre dans l'un ou l'autre de ces deux cas. Convaincu de sa faiblesse, ou plutôt de sa culpabilité, il cherche à se garantir lâchement par des moyens brutaux, honteux, tyranniques. Au besoin, ses canons balaieront l'émeute, et, s'il le faut, les prisons couvriront une notable partie du territoire. On multipliera les geôliers, on avilira de plus en plus les soldats; mais la nécessité, le droit de vivre parlera plus haut que la sentence du juge et fera taire la voix du boulet. Déjà l'on raille au tribunal; demain l'accusé menacera, plus tard il punira ses juges. Au texte légal il opposera le bon sens, et si le pouvoir objecte la force, la résistance sera justice. Chacun prévoit ces luttes nécessaires et prochaines, et tous réclament l'organisation du travail. Mais, dans l'état actuel des choses, cette organisation devient un danger de plus. Les ouvriers n'ont aucune idée de règle, de méthode et d'ensemble; le juste, l'injuste, le possible, le réel, le permis, l'utile ne se présentent guère à leurs esprits que sous des formes vagues, confuses et bizarres. L'urgence d'une discipline, le frein aux ambitions, la mesure des désirs, ne sauraient dominer des hommes livrés à tous les caprices d'une imagination abrupte, et ne pouvant se rendre compte par le souvenir, la comparaison et l'exemple, des avantages d'un système de communauté et d'union. C'est donc à l'enfance qu'il faut s'adresser aujourd'hui pour obtenir plus tard les résultats si ardemment attendus. L'âme pure encore s'ouvre facilement aux impressions du bien; l'esprit libre de préjugés conçoit aussitôt la supériorité de la méthode sur le caprice et contracte des habitudes régulières, qui peu à peu lui deviennent une nécessité.

L'établissement de Saint-Nicolas n'est pas le seul asile où la jeunesse ouvrière puisse recevoir, sous des maîtres distingués, les enseignemens de la vertu et les préceptes élémentaires des sciences applicables au travail, mais il est le seul où la pratique de ces dernières se joigne à la théorie; il est le seul où, par une entière rupture avec les mœurs extérieures et les mauvais exemples, les élèves soient préservés des influences du dehors, qui chaque soir viennent détruire les instructions de la journée pour les enfans confiés aux écoles ordinaires.

Quelques explications sur l'origine, le but et les moyens de l'Œuvre sont ici nécessaires. Nous empruntons les extraits sui-

vans au remarquable écrit publié par Mgr de Bervanger, sous le titre de : *Règles et Constitutions :*

« Pour bien connaître l'origine de l'Œuvre de Saint-Nicolas, il faut remonter jusqu'à l'Association royale de Saint-Joseph, dont, à une époque déjà lointaine, la direction nous fut confiée.

» L'Association de Saint-Joseph, placée sous une auguste protection, se composait de six à sept mille ouvriers chrétiens; mille à douze cents chefs de maisons de commerce et d'industrie en faisaient partie.

» Les jours du Seigneur, ils se réunissaient pour les offices divins.

» Des classes et des jeux remplissaient ensuite la journée.

» Les ouvriers, munis de certificats favorables de leur curé, étaient reçus, logés et nourris gratuitement, en attendant qu'il nous fût possible de les faire admettre chez des maîtres chrétiens, donnant eux-mêmes le bon exemple.

» Des écoles étaient ouvertes tous les soirs, à la sortie des ateliers. On s'emparait ainsi des momens les plus dangereux pour les ouvriers, qui, n'ayant ni feu, ni lumière, sont forcés de se réfugier, pendant la mauvaise saison, dans des maisons qu'ils ne peuvent pas toujours connaître, et où ils sont exposés à perdre leur vertu, leur santé, et le fruit de leur travail.

» L'établissement de Saint-Joseph fut donc le premier essai de ces classes d'adultes qui, dans toute la France, rendent de si grands services. C'est là aussi qu'on a formé la première salle d'asile, ainsi que plusieurs sociétés charitables qui prospèrent toujours à la gloire de la religion et pour le bien de l'humanité.

» Cette société de Saint-Joseph rappelait les chrétiens de la primitive Eglise.

» Rien de plus touchant et de plus consolant que ces nombreuses réunions de tous les âges et de toutes les nations, se rassemblant pour chanter les louanges de Dieu.

» Cependant les maîtres de St-Joseph nous demandaient non seulement des ouvriers, mais encore des apprentis. Ces apprentis, reçus à la vérité sur de bonnes recommandations, mais élevés au milieu de familles très souvent corrompues, apportaient des vices funestes aux enfans des maîtres eux-mêmes.

» Des plaintes et des changemens continuels par suite de ces inconvéniens nous ont inspiré la pensée de créer une sorte de petits séminaires pour les enfans pauvres et délaissés qui seraient placés ensuite avec sécurité chez des maîtres chrétiens.

» Le premier établissement de St-Nicolas date de septembre 1827 ; il commença dans des mansardes au faubourg St-Marceau. Sept enfans pauvres formaient le noyau de l'œuvre ; et tout y était pauvre. »

Arrêtons-nous à cette dernière parole, si sublime de simplicité toute biblique, et remarquons que ce léger aperçu ne contient rien moins que le récit d'une réforme bien supérieure à toutes les théories phalanstériennes, si pompeuses dans la bouche de leurs apôtres et si radicalement démenties par le fait de l'application. Recueillir les travailleurs, les instruire, pourvoir à leurs besoins, et par une vaste complication de rapports leur procurer promptement de l'ouvrage, tel était le but de l'œuvre ; ce but fut réalisé ; que signifient donc les prétendues recherches des philosophes socialistes ? Où tendent leurs espérances? Et pourquoi s'occuper encore à poursuivre un problème si complètement résolu ?

La révolution de juillet est venue porter un coup fatal à ces fructueux essais et singulièrement modifier ce brillant essor. L'aveugle fureur du peuple abusé s'est prise à gronder autour de l'asile des pauvres orphelins. C'est à grande peine que les amis du progrès et de la liberté tolèrent l'existence de la charitable institution. Nous n'entrerons point dans le détail des calomnies atroces, des vexations de tout genre auxquelles furent en butte Mgr de Bervanger et son Œuvre. Les tribunaux ont fait justice de ces manœuvres odieuses, et rien maintenant ne semble devoir arrêter le cours des bienfaits que l'Œuvre de Saint-Nicolas déverse sur la société. Ecoutons les projets et les vœux du pieux fondateur, et réjouissons-nous des immenses consolations que Dieu nous prépare, pour peu que quelques hommes puissans et dévoués daignent venir en aide à leurs frères.

« On nous présente d'ordinaire, par mois, de quarante à cinquante enfans à recevoir; souvent le moindre retard d'admission les expose à être conduits en prison, et compromet le salut de leurs jeunes âmes. Qu'il est douloureux d'être forcé de les repousser, *faute de place* ! De généreux protecteurs veulent bien payer la petite pension, mais ils ne peuvent pas disposer d'une plus forte somme pour les placer ailleurs. Ces pauvres enfans étant délaissés, que deviendront-ils ? On pourrait aussi dire à la société : *Que deviendrez-vous* ? Pour étendre l'Œuvre de Saint-Nicolas, il ne nous faudrait que des maisons et le premier mobilier, qui est de 150,000 fr. pour 400 enfans.

» Un des projets préférés de l'Œuvre de Saint-Nicolas consiste à former des écoles d'agriculture. C'est notre pensée favorite depuis vingt-deux ans : *trop d'enfans sont destinés à l'apprentissage des métiers. On verra un jour l'industrie dévorer l'industrie. Les champs manquent d'ouvriers intelligens* : c'est donc un grand service à rendre à tout le monde que d'établir des instituts agricoles. Les enfans y trouveront un air plus sain, des mœurs plus pures et un état plus assuré; que d'améliorations s'en suivraient pour les conditions pauvres et pour la société en général !

» Déjà, il a été formé un établissement de Saint-Nicolas pour l'horticulture dans l'ancien château d'Issy.

» Nous voudrions aussi établir des maisons de correction paternelle, afin d'adoucir, avec les moyens de la religion, les mœurs des enfans indomptables.

» L'Œuvre de Saint-Nicolas est toute disposée à s'occuper des enfans délaissés, qu'on ne pourrait pas recevoir dans les autres maisons. Ces malheureux êtres, accoutumés de bonne heure à la dégradation, deviennent nécessairement vicieux, *et presque toujours des malfaiteurs...*

» L'Œuvre de Saint-Nicolas ne borne pas à cela sa sollicitude; elle s'étend aussi à ceux de ces malheureux qui sont déjà condamnés. Qu'on lise les archives de la justice : on trouvera des enfans qui, à l'âge le plus tendre, annoncent déjà une perversité profonde. On les enverra respirer l'air pestilentiel des prisons. Que peuvent faire ces précautions pour les séquestrer? Peut-on ainsi guérir des cœurs ulcérés? N'est-ce pas souvent un moyen facile pour les enfoncer davantage dans la corruption qui les abrutit au lieu de les corriger? Quelle espérance donnent-ils en sortant? Ils ont appris, de plus rusés qu'eux, à commettre le mal avec plus d'adresse, et bientôt ils se feront gloire de le prouver.

» Dans des circonstances aussi difficiles, où le remède est souvent pire que le mal, la religion, encore une fois, avec l'aide d'un travail régénérateur, peut seule tenter un changement surnaturel.

» Il est pénible de le dire; dans la ville la plus policée du monde, il n'existe pas un seul établissement pour obvier à tant de maux.

» L'assistance que nous réclamons dans un but aussi utile est donc une véritable économie, quoique ce soit avec douleur que nous nous voyons forcés de parler surtout d'économie, pour réaliser nos projets, quand les intérêts les plus graves devraient suffire.

» L'administration a le projet d'établir avant tout un ouvroir de jeunes filles internes. On leur apprendra ce que l'on enseigne dans ces sortes de maisons....

» Nous croyons avoir fait suffisamment sentir que l'Œuvre de Saint-Nicolas n'est pas restreinte dans les bornes d'un établissement spécial; elle étend ses bienfaits à la société tout entière, à toutes les classes, parmi lesquelles elle trouve le moyen infaillible d'introduire des hommes qui, élevés dès l'enfance sous de si salutaires influences, deviendront de bons citoyens et inspireront l'amour et la pratique de la vertu. »

Après ces nobles aveux du fondateur, il ne nous reste qu'à examiner les moyens employés par lui pour atteindre son but glorieux, et à suivre dans leurs détails intéressans les diverses

parties du système d'éducation populaire, qui fait de Saint-Nicolas le modèle le plus achevé.

Mgr de Bervanger nous paraît avoir dirigé sur trois points principaux l'action de ses efforts : élever l'âme de ses enfans, leur constituer une existence agréable, combiner les exercices de la manière la plus fructueuse et la plus simple.

Dans les collèges, aussi bien que dans la plupart des pensionnats le plus en renom, la savante direction des études est le seul avantage offert à la jeunesse. Une cour étroite, ceinte de hautes murailles, des classes noires et poudreuses, une discipline assez semblable à celle d'une prison, des habitudes froides et monotones, une nourriture malsaine, ont paru suffisantes aux besoins de l'imagination, de la santé et des sens. Aussi, presque tous les élèves, tristes, moroses, étiolés, portent-ils les affligeans stigmates de la séquestration et de l'ennui. Parfois une fiévreuse ardeur les emporte à des jeux frénétiques, accompagnés de cris effrayans, de rires cruels, de sanglantes disputes et d'horribles blasphèmes. Les instincts se développent, mais arides, étroits, glacés, égoïstes et pervers. Rien de chaleureux ne fait battre le cœur, rien de noble n'agite la pensée. L'enthousiasme descend rarement sur les fronts que ne frappent jamais les joyeux rayons du soleil. Pas plus que l'oiseau, l'âme ne peut se passer de la verdure, des fleurs et du ciel. L'art peut, à la vérité, substituer sa poésie plus âcre et plus vibrante aux douces et suaves harmonies de la nature; mais ce dernier mobile de développement, nul pour la plupart des êtres, pourrait devenir fatal, mortel même, aux organisations spéciales capables de le comprendre. Rien d'ailleurs n'est moins artiste que l'Université. Les procédés qu'elle emploie semblent uniquement destinés à servir de préliminaires à l'étude de la chicane; tant ils sont fortement imprégnés de l'esprit de sécheresse et de pédanterie scolastique qui préside à l'heureux choix de ses discours latins. Les devoirs religieux s'accomplissent comme le reste, sans grâce, sans faveur, toujours par routine, souvent avec dégoût. Quel ne fut pas notre étonnement lorsqu'un jour, conduit à St-Nicolas, nous entendîmes tout un orchestre militaire, composé de musiciens de dix à douze ans, exécuter dans la première cour, par forme de délassement, un concert infiniment supérieur à ceux qu'il est loisible à chacun d'aller écouter, pendant les soirées d'été, sous les fenêtres des Tuileries ! Nous remarquâmes entre autres morceaux l'ouverture de *Guillaume Tell*, rendue avec autant de précision, de verve et d'ensemble qu'on eût pu l'attendre, et peut-être en vain, d'artistes consommés. Nous renoncerons à peindre l'émotion qui nous attendait à la chapelle. Il faut pour comprendre l'effet que nous ressentîmes l'éprouver soi-même. Rien de plus facile : tous les dimanches, vers quatre heures, les enfans de St-Nicolas chantent un salut, et la tribune est ouverte à

tous les étrangers. Nous ignorons le nom des maîtres qui savent ordonner de telles symphonies, mais nous affirmons, sans crainte d'être démentis, que nulle part en France, la musique religieuse n'atteint à ce degré de pureté, de fraîcheur et d'expression. Mgr de Bervanger, en ce point comme en mille autres, s'est montré de beaucoup supérieur aux idées de son siècle. Il a compris l'influence de de l'art sur la civilisation, et comme toute chose se fait chez lui dans des proportions gigantesques, l'établissement possède pour 25,000 fr. d'instrumens de musique. Une surprise d'un tout autre genre nous était réservée : ayant attiré par le bruit confus de mille voix argentines, jeté les yeux sur une fenêtre, nous aperçûmes, à travers des massifs de feuillage, et cela sur la plus vaste échelle, tous les jeux de bagues, de balançoires et autres exercices, tels qu'on les voit, en temps de réjouissances publiques, disposés dans les carrés des Champs-Elysées. Et enfin, comme si tous les plaisirs à la fois dussent ce jour là se disputer les loisirs de ces pauvres enfans, la grande porte s'ouvrit, et tous les élèves, musique en tête, s'en allèrent joyeusement passer la soirée, à la maison d'Issy. On nous assura qu'un grand concert devait clore la fête champêtre.

Nous demandons à quiconque voudra bien interroger ses souvenirs, si, pour le bien être et la satisfaction, il est possible de ranger cette existence au niveau de celle des pensionnats les plus riches et des colléges les mieux famés ? A Saint-Nicolas, on paie pour un orphelin 20 fr. par mois, 25 fr. pour tout autre élève, et la maison se charge de l'entretien. Sur les recettes, il faut rabattre un trentième de non valeur. Dans les institutions laïques, il est rare à Paris que le prix de la pension n'atteigne pas 1,000 fr. Mgr de Bervanger trouve les chiffres de 20 et 25 fr. trop élevés; il songe à les réduire. Comparez maintenant, et dites de quels bienfaits le catholicisme dotera la France le jour où la liberté d'enseignement, ce droit que l'arbitraire nous dénie, sera enfin solennellement proclamée !

Les exercices de corps, cette partie si négligée dans presque tous les systèmes d'éducation modernes, trouvent une large place dans la règle de Saint-Nicolas. Tout ce que la science gymnastique a pu inventer pour le développement de l'adresse et des forces se trouve à la portée des élèves. L'étang d'Issy est une précieuse ressource pour la natation. Inutile d'ajouter que la plus minutieuse prudence veille sur les jeux non moins que sur les études. Un seul fait suffit à constater l'excellence des soins hygiéniques, du régime alimentaire et de l'exacte répartition des délassemens et des travaux : plus de mille personnes habitent en cet instant la maison de ville et celle des champs, et, sur ce nombre, pas une ne se trouve, à l'heure où nous parlons, même légèrement indisposée. Mais aussi faut-il voir de quelle infatigable

sollicitude, de quelles attentions délicates, de quelle surveillance paternelle le directeur, les prêtres adjoints et les frères entourent, à chaque moment de la journée et de la nuit, les enfans confiés à leur garde, et dont ils savent qu'il leur faudra rendre compte à Dieu même! Immense supériorité de l'éducation chrétienne, qui relève la tâche ardue de l'humble instituteur au niveau de la plus sainte mission! Et qu'il y a loin de cette brûlante charité, inspirée par la foi, aux officielles vertus qu'imposerait une philanthropie humaine, n'excluant ni l'ambition personnelle, ni les honteux calculs de l'égoïsme étroit et souvent de l'infâme avarice!

Pour donner au lecteur une juste appréciation de ce qui regarde la discipline des ateliers et les travaux manuels, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer les règlemens.

« Il y a dans les établissemens de Saint-Nicolas des ateliers internes, au nombre de vingt-cinq, pour les enfans que les parens ou les protecteurs désirent y laisser jusqu'à la fin de leur apprentissage, car les enfans ne fréquentent les ateliers qu'à leur demande expresse. On s'entendra avec les parens ou les protecteurs de ceux qui ne pourraient pas profiter de cet avantage, afin de les placer chez des maîtres chrétiens qui les entretiennent dans de bons principes. Un grand nombre d'enfans de l'Œuvre sont déjà établis comme chefs d'ateliers : leurs jeunes frères trouveront sous leur direction les mêmes usages religieux et comme la même famille...

» Les élèves de la maison qui font partie des ateliers y restent huit heures et demie par jour.

» Ils ont, tous les jours, une classe qui dure deux heures, à moins que les parens ou les protecteurs ne désirent qu'ils passent ce temps dans les ateliers pour se perfectionner dans leur profession.

» Ils assistent à des expériences de physique et de chimie, dans l'établissement même.

» ... Le temps de l'apprentissage fini, ils sont libres de demeurer à l'établissement, et ce qu'ils gagnent au-delà de leur entretien est déposé, si on le désire, à la caisse d'épargne.

» Les parens sont libres d'adopter telle ou telle profession, après avoir consulté le goût, la force physique et l'intelligence de leurs enfans. »

Nous désirerions bien ici présenter au lecteur le tableau animé de ce petit peuple industrieux, et certes il y aurait là ample matière pour les yeux, l'intelligence et le cœur. Les bornes de cet article nous imposant l'obligation de nous restreindre, nous nous hâtons de passer aux études.

« On enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe; les élémens de la grammaire française, de la géographie

et de l'histoire de France; les analyses grammaticale et logique; la tenue des livres, le dessin linéaire, la géométrie pratique, la musique vocale, la musique instrumentale *la plus complète*, la gymnastique et la natation, les connaissances préliminaires de physique, de chimie et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie; l'arpentage et le toisé, l'horticulture d'après les meilleurs procédés connus.

» Les frères s'appliquent à présenter l'étude sous des formes attrayantes et variées, à exercer les enfans à rendre compte de ce qu'ils ont appris ou observé. Ils leur permettent de proposer les difficultés et y répondent avec bonté; *rien n'est laissé à l'arbitraire;* les moindres détails sont écrits dans la règle, et les enfans connaissent *leurs droits* et ce à quoi ils s'exposent en ne remplissant pas leurs devoirs. »

Nous n'ajoutons qu'un mot : La prééminence des études positives sur l'enseignement littéraire est, s'écrie-t-on de toutes parts, une nécessité urgente de notre état social. De vives récriminations ont retenti à ce sujet, même à la tribune de la chambre. L'expérience, en effet, suffit à démontrer la presque inutilité des aptitudes classiques, lorsqu'il s'agit d'en appliquer le résultat aux besoins de la vie. Un géomètre, un teneur de livres, un bon ouvrier même, se trouvent dans une situation matériellement plus heureuse et plus à l'abri des revers qu'un homme lettré ne possédant d'autres ressources qu'un talent toujours contestable, nullement spécial, et dont l'exercice trouvera difficilement place dans cette vaste conflagration d'intérêts commerciaux, de tentatives industrielles qui, à tort ou à raison, font regarder de tous comme futiles les sciences qui ne s'adressent qu'à l'esprit. L'éducation populaire surtout a dû s'affranchir de ce qui n'a point un rapport immédiat aux nécessités de l'existence. Il est par le monde bon nombre de parens sans fortune qui épuisent leurs dernières ressources pour faire atteindre leurs enfans au grade de bacheliers, et croient, par cette conduite, leur assurer un avenir. Ces gens-là commettent une déplorable erreur. Il ne faut rien moins que du génie à quiconque veut s'ouvrir, par les seules forces de l'intelligence, l'accès des carrières libérales. Une fausse délicatesse égare; on veut sauver du naufrage un nom respectable, seul débri d'un passé englouti, et, malgré des luttes généreuses, malgré la patience, l'activité, la résignation, l'héroïsme, on tombe infiniment plus bas que la situation modeste et laborieuse, si facile à atteindre, et que trop tard on regrettera bien amèrement d'avoir dédaignée. Cette dernière considération, pour peu qu'on veuille la méditer sérieusement, deviendra pour l'Œuvre de Saint-Nicolas le germe d'une prospérité nouvelle. Plus d'un drame lugubre pourrait ainsi se trancher à l'avance, et la dignité du travailleur se relèverait d'autant.

Il est temps de grandir et d'environner de prestige l'ouvrier, le laboureur. La terre doit hommage et respect aux bras qui se consacrent à ses nécessités, et, sous ce rapport, l'esprit du Dieu de Bethléem ne nous laissera pas en arrière de l'antique honneur voué par les profanes aux nourriciers du monde. Mais l'Evangile, non plus, ne veut point *étouffer la lumière*, et quand des indices révélateurs d'une vocation certaine pour un art, une science, se manifesteront chez un enfant de Saint-Nicolas, les constitutions, loin d'apporter obstacle au don précieux du ciel, ordonnent de tout mettre en œuvre pour favoriser l'essor d'une intelligence appelée hors des voies communes du labeur obscur et de l'admirable simplicité, héroïque apanage de l'ouvrier chrétien.

A quelque point de vue qu'on veuille envisager ce puissant remède à tant de misères, on trouvera à applaudir, à admirer; on sera fier d'une semblable institution pour la France et pour l'humanité, et l'on tremblera moins en songeant à demain. Les chefs de famille interrogeront leur conscience ; le clergé, toujours si prompt à comprendre et à seconder les nobles élans, prêtera son concours; les exemples de M. le comte Victor de Noailles et de Mlle Marie de Fréhaut, premiers bienfaiteurs de l'Œuvre, porteront des semences fécondes; les classes riches apprécieront la sagesse d'une organisation qui permet, tout en secourant les pauvres, d'économiser le bienfait pour le faire fructifier davantage. Qu'on y songe : le ciel est noir, le peuple souffre, et nul ne saurait prévoir ce que l'avenir nous réserve et ce que la prudence, jointe à la charité, peut encore épargner de malheur et conjurer de tempête !

(Extrait de *la France*.)

FOURCHES PATIBULAIRES

DE MON[illegible]

Imprimerie de Mme HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Éperon, n. 7.

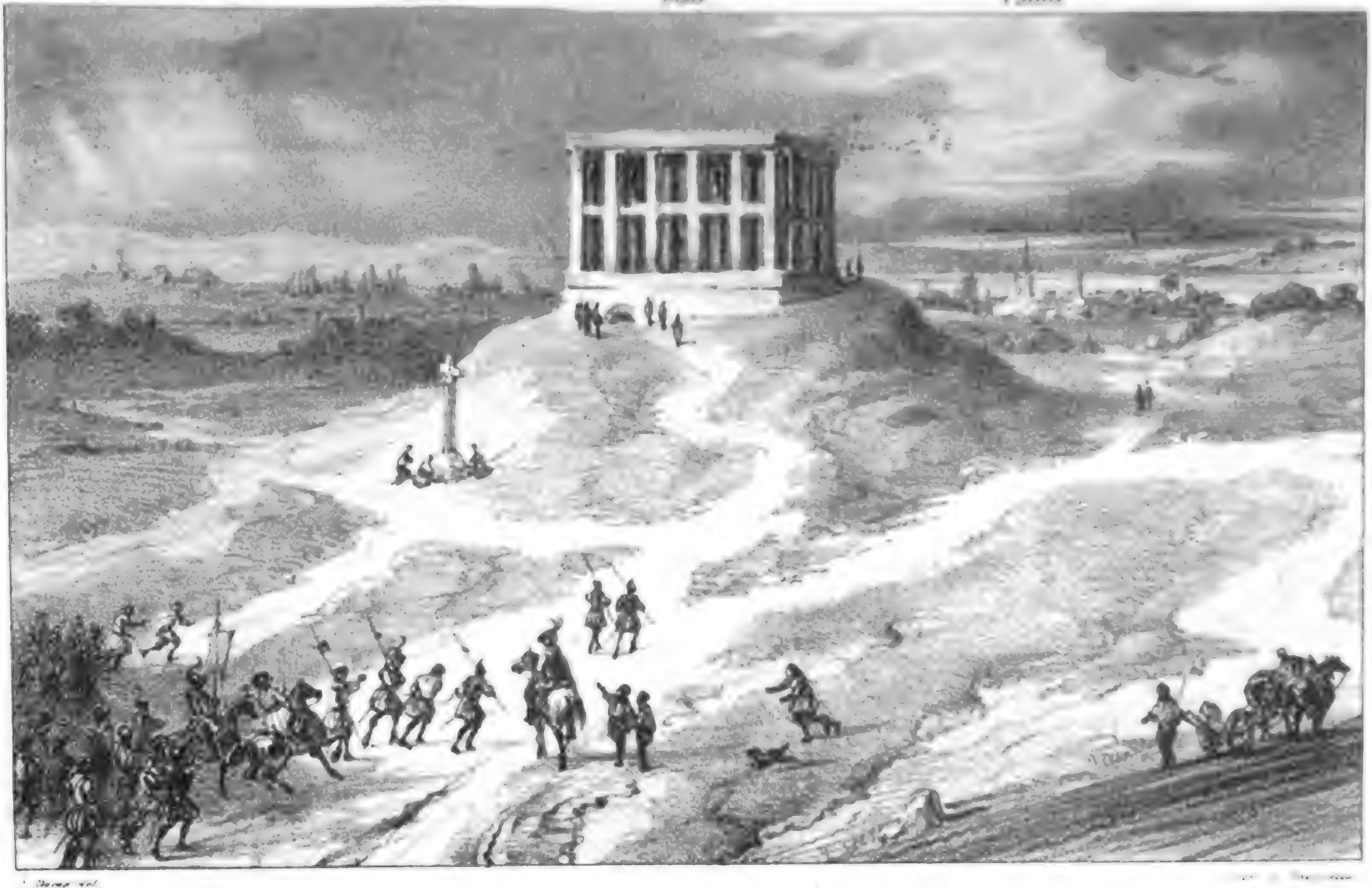

DES ANCIENNES

FOURCHES PATIBULAIRES

DE

MONTFAUCON;

RECHERCHES TOUCHANT L'ORIGINE, L'EMPLACEMENT, L'USAGE ET LA DESCRIPTION DE CE GIBET, AVEC PLANS ET VUE, ET UNE NOTICE SUR LES PRINCIPAUX PERSONNAGES QUI Y ONT ÉTÉ EXPOSÉS;

PAR A. DE LAVILLEGILLE.

PARIS,
TECHENER, LIBRAIRE,
PLACE DU LOUVRE, N° 12.
M. DCCC. XXXVI.

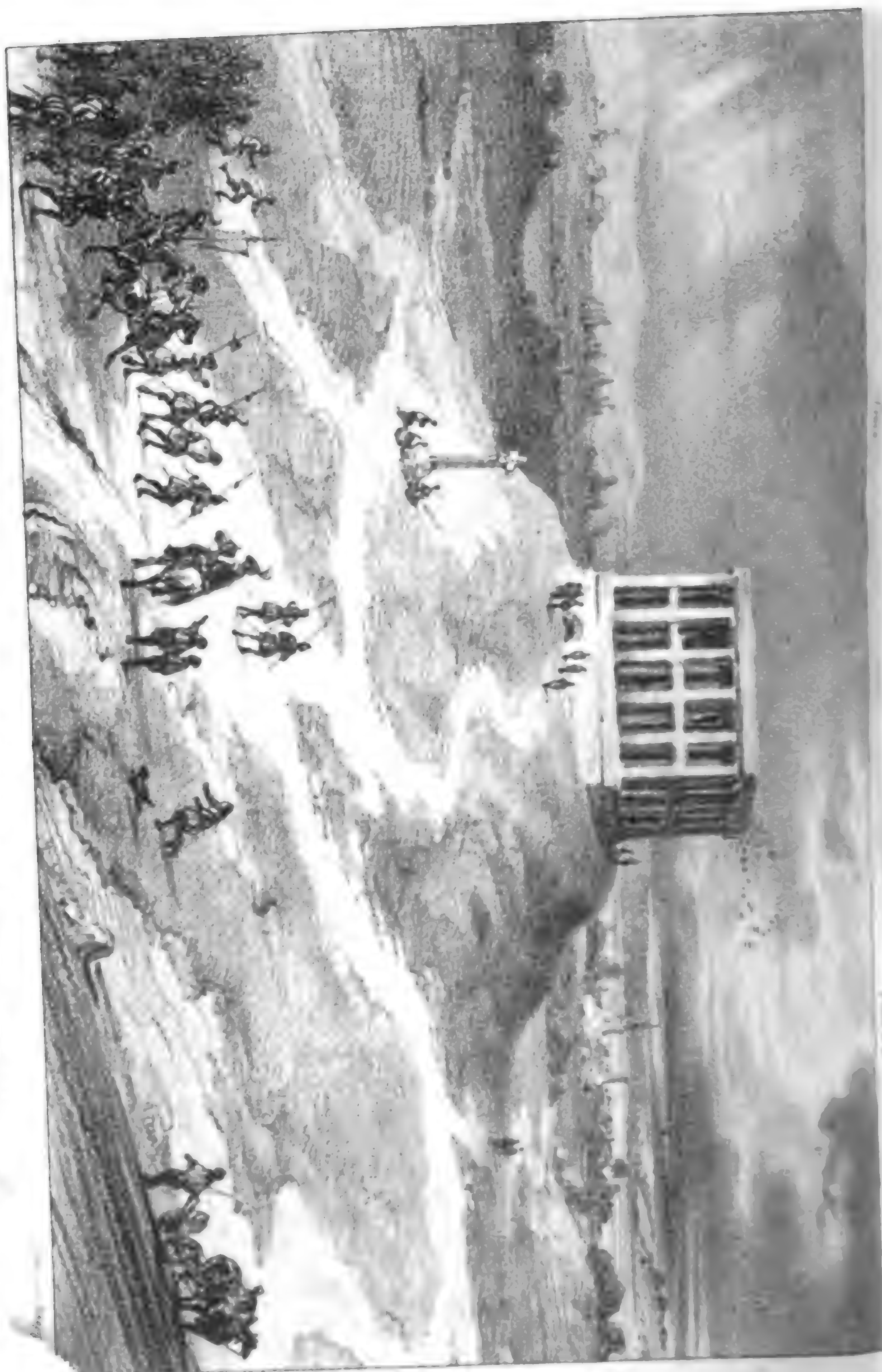

DES ANCIENNES

FOURCHES PATIBULAIRES

DE

MONTFAUCON;

RECHERCHES TOUCHANT L'ORIGINE, L'EMPLACEMENT, L'USAGE ET LA DESCRIPTION DE CE GIBET, AVEC PLANS ET VUE, ET UNE NOTICE SUR LES PRINCIPAUX PERSONNAGES QUI Y ONT ÉTÉ EXPOSÉS;

PAR A. DE LAVILLEGILLE.

PARIS,
TECHENER, LIBRAIRE,
PLACE DU LOUVRE, N° 12.
M. DCCC. XXXVI.

vantes de l'histoire, doit-on déplorer vivement leur perte, et s'efforcer d'y suppléer, en conservant leurs traits principaux, au moyen de descriptions fidèles.

Le gibet de Montfaucon, dont le nom seul rappelle tant de drames sanglans, était, sans contredit, de tous les monumens que nous avait légués le moyen-âge, le plus instructif et le plus propre à nous inspirer de sérieuses réflexions. Ne le voyait-on pas, en effet, tantôt servir à punir le vrai coupable, tantôt n'être que l'instrument passif d'une vengeance cruelle? N'était-ce pas à ses piliers qu'un même genre de mort confondait à leur terme des existences si diverses, celles de l'obscur criminel et du ministre prévaricateur, celles du pauvre et du puissant, celles du malfaiteur et du juste ? Ne semblait-il pas qu'autour de ses ruines on vît errer les ombres d'une foule d'innocens, venant réclamer une tardive et stérile réhabilitation au lieu où ils avaient payé de leur tête la haute faveur à laquelle la fortune les avait élevés ?... Il y avait dans tout cela de profonds sujets de méditation, et l'on est surpris de ce qu'aucun auteur ne se soit occupé de ce

lieu tristement célèbre; cette indifférence étonne surtout, lorsqu'on songe que depuis long-temps il ne reste plus de vestiges du gibet, et que la butte du sommet de laquelle il planait sur le Paris antique a disparu sans laisser de traces au milieu de la plaine qui lui a succédé. Frappé d'un semblable silence, nous avons tenté de remplir la lacune que nous venons de signaler, en publiant le résultat des recherches auxquelles nous nous sommes livré, touchant l'origine, l'usage et la destruction du gibet de Montfaucon.

Mais, avant de le considérer dans ses diverses phases, il est nécessaire d'examiner d'abord quelle était anciennement l'étendue du pouvoir royal, relativement à l'administration de la justice, et d'indiquer les principaux emplacemens où cette même justice faisait jadis exécuter ses arrêts dans l'intérieur de Paris.

Deux évènemens principaux marquèrent la fin de la domination carlovingienne : les invasions réitérées des Normands, et la naissance de la féodalité, qui n'en fut peut-être que la conséquence ; car les débiles successeurs de Charlemagne, s'étant humiliés devant les hordes du

Nord, au lieu de chercher à les arrêter dans leurs audacieuses incursions, se trouvèrent après sans force contre les empiètemens des grands sur l'autorité royale. Ils n'avaient plus qu'un vain titre de roi, quand Hugues Capet s'empara de la couronne, et il fallut à ce dernier tout l'ascendant qu'il devait à ses immenses richesses, pour réussir à relever la dignité du trône et à reconstituer la monarchie. Il commença avec la puissance féodale cette longue lutte que continuèrent ses descendans, et dans laquelle ils ne parvinrent à triompher qu'après avoir combattu plus de six cents ans.

Dans l'origine, l'administration de la justice était déléguée par le chef de l'État, et les arrêts se rendaient en son nom ; mais, quand les ducs et les comtes eurent rendu les fiefs héréditaires, ils ne négligèrent pas de s'emparer d'une prérogative qui assurait leur entière indépendance. Dès lors, le nom du roi ne fut plus invoqué par les juges (1) : au sein même de la capitale du royaume, les comtes de Paris firent rendre la justice comme émanant d'eux seuls, et

(1) Jacquet, *Traité des Justices des Seigneurs.*

cette usurpation de pouvoir ne cessa qu'en 1032, lorsque Odon, comte de Paris, et frère de Hugues Capet, étant mort sans enfans, son fief revint à la couronne (1).

Les grands vassaux qui relevaient directement du souverain inféodèrent, à leur tour, certaines portions de leurs domaines à des vassaux d'un rang inférieur ; et ceux-ci, les imitant, constituèrent également de nouveaux fiefs, dont ils gardèrent la suzeraineté. En même temps, les uns et les autres firent cession de leur droit de justice sur ces portions de territoire, non sans mettre, toutefois, quelques restrictions à cet abandon, mais limitant plus ou moins l'étendue du pouvoir qu'ils concédaient. De là vinrent les distinctions de haute, moyenne et basse Justices, suivant la gravité des causes dont le justicier pouvait connaître à son tribunal.

Les environs de Paris, comme tout le reste du royaume, présentèrent bientôt presque autant de Justices subalternes qu'il existait de bourgs ou de villages. Quelques uns d'entre eux ayant été plus tard renfermés dans les murs de la ville,

(1) LAMARRE, *Traité de la police*, t. I, p. 99.

par suite des accroissemens successifs de son enceinte, les seigneurs, qui y exerçaient une juridiction, n'en restérent pas moins en possession de ce droit ; les rois, en les y maintenant, ne se réservèrent que l'appel des jugemens, la police de la ville, et la connaissance de certains crimes désignés sous le nom de *cas royaux*, comme les crimes de lèse-majesté et de fausse monnaie, les vols et assassinats sur les grands chemins, etc. Il résulta, de cette pluralité de tribunaux, un conflit d'autorité qui entraînait avec lui de graves inconvéniens, et auquel François I[er] voulut remédier, en réunissant toutes les Justices particulières à la Justice royale; mais les lettres patentes qu'il expédia, à cet effet, le 16 février 1539 (1), demeurèrent sans exécution, et ce fut seulement sous Louis XIV qu'un édit, daté du mois de février 1674, supprima définitivement toutes les Justices seigneuriales de la ville et des faubourgs de Paris (2): il s'en trouva alors dix-neuf. Peu de temps après, le roi dérogea aux dispositions de son édit, en faveur des Jus-

(1) Lamarre, *Traité de la police*, t. I, p. 140.
(2) Lamarre, *Traité de la police*, t. I, p. 108.

tices de l'archevêché, du chapitre de l'église de Paris, de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, du Temple et de Saint-Jean-de-Latran, qu'il excepta de la suppression pour tout ce qui concernait l'intérieur de leurs enclos, cours ou cloîtres (1).

Les seigneurs hauts-justiciers connaissaient de toutes les causes, tant civiles que criminelles, dans l'étendue de leur juridiction, sauf les cas royaux, comme nous l'avons dit ci-dessus : eux seuls avaient le pouvoir de condamner à mort. Comme marque extérieure de ce droit particulier à la haute Justice, ceux qui en étaient investis entretenaient, sur leurs terres, *des échelles, des piloris ou des fourches patibulaires*. Les échelles et les piloris n'étaient employés qu'à exposer les criminels, ou à leur infliger des punitions corporelles, non capitales : on les plaçait au principal carrefour de la ville, bourg ou village de la seigneurie (2). Ainsi l'abbé de Saint-Germain-des-Prés avait une échelle et un pilori près de la porte orientale de l'abbaye, sur l'emplacement actuel de la place Sainte-Marguerite.

(1) Lamarre, *Traité de la police*, t. I, p. 145.
(2) Loyseau, *Traité des seigneuries*.

Saint-Germain; l'archevêque de Paris avait son échelle sur la place du Parvis; le chapitre de l'église Notre-Dame, au port Saint-Landry; le prieur de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, au coin de la rue Aumaire et de la rue Saint-Martin; le grand prieur du Temple, à l'extrémité de la rue des Vieilles-Audriettes, qui, pour cette raison, a long-temps porté le nom de rue de l'Échelle-du-Temple; etc., etc.

Les échelles et les piloris étaient des signes communs à tous les hauts-justiciers, quel que fût leur rang : les fourches patibulaires se modifiaient suivant le titre du possesseur; elles consistaient en des piliers de pierre réunis au sommet par des traverses de bois auxquelles on attachait les criminels, soit qu'on les pendît aux fourches mêmes, soit que, l'exécution ayant été faite ailleurs, on les y exposât ensuite à la vue des passans. Le nombre des piliers variait suivant la qualité des seigneurs : les simples gentils-hommes hauts-justiciers en avaient deux, les châtelains trois, les barons quatre, les comtes six, les ducs huit; le roi seul pouvait en avoir autant qu'il le jugeait convenable. Comme, dans

les temps anciens, on ne mettait pas à mort dans l'enceinte des lieux habités, les fourches patibulaires étaient toujours au milieu des champs, ordinairement près des chemins fréquentés, et sur une élévation (1).

Avant d'avoir adopté l'usage de construire les piliers en pierre, on se servait de deux arbres fourchus à leur partie supérieure, et qui, par ce moyen, pouvaient recevoir la pièce de bois, où l'on suspendait les patiens. On serait porté à supposer que de là est venu le nom de *fourches patibulaires ;* mais il paraît que cette dénomination remonte plus loin, et tire son origine d'une coutume citée par d'anciens auteurs (Suétone, Livius, Sénèque), comme ayant été suivie par les Romains, à une époque très reculée. Lorsqu'un homme était condamné à mort, ils le dépouillaient de tous ses vêtemens, lui faisaient passer la tête dans une fourche, à laquelle son corps était attaché, puis ils le frappaient à coups de verges, jusqu'à ce qu'il expirât (2).

(1) Loyseau, *Traité des seigneuries.*—Jacquet, *Traité des Justices.*

(2) *Encyclopédie méthodique.*

Les lieux qui servaient habituellement à l'exécution des condamnés à mort étaient autrefois très multipliés à Paris, quoique dans le nombre il en soit quelques uns dont, à juste titre, l'antiquité paraisse douteuse. Dans cette classe, on doit ranger les deux emplacemens attribués au martyre de saint Denis et de ses compagnons. Les uns veulent qu'ils aient été décapités sur la montagne de Montmartre, et les autres à la place où fut bâtie l'église St-Denis-du-Pas (1); mais ces diverses opinions ne sont basées que sur des probabilités d'étymologies (2). De même on a fait périr Brunehault à la croix du Trahoir (3), quand il est avéré que cette princesse reçut la mort en Bourgogne.

Il semblerait plus probable que très anciennement le gibet de Paris se trouvait dans les environs de Saint-Magloire, puisqu'en creusant dans un jardin proche de cette église on découvrit, en 1515, des ossemens humains liés avec des

(1) L'église Saint-Denis-du-Pas était située dans la Cité, au chevet de la cathédrale.

(2) Sauval, t. II, p. 583.

(3) La croix du Trahoir se trouvait au carrefour des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec.

chaines de fer (1). Cependant, comme l'observe Jaillot (2), le voisinage de la prison de Saint-Magloire peut aussi faire supposer que c'était simplement le gibet de l'Abbaye de ce nom.

Si maintenant nous passons à des temps plus rapprochés de nous, les lieux affectés aux exécutions, pendant le moyen-âge, nous sont bien connus, et parmi eux nous pourrons citer :

1°. La place du Pilori, dite aussi des Halles, située sur l'emplacement appelé Champeaux.—Le duc de Nemours y fut décapité en 1477. On ignore l'origine du pilori; celui qu'on y voyait encore dans le siècle dernier avait été construit en 1542, pour remplacer un plus ancien, brûlé le 1er avril 1516, à la suite d'une exécution où le bourreau, nommé Fleurant, s'était repris à plusieurs fois pour trancher la tête à un patient. La vue des souffrances de la victime excita l'indignation du peuple : il fit pleuvoir une grêle de pierres sur le bourreau, et finit par mettre le feu au pilori. Le

(1) Corrozet, folio 51. — Dubreul, p. 846. — Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, t. III, p. 497.

(2) Jaillot, *quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 33.

malheureux Fleurant, ayant cherché un refuge dans la cave située sous l'édifice, y périt étouffé (1).

2°. La place aux Chats, rue des Bourdonnais. — Elle ne paraît pas avoir servi bien fréquemment.

3°. La place de Grève. — Cette place, devenue depuis si célèbre, ne présente pas d'exemples certains d'exécutions qui y aient été faites avant celle de Marguerite Porette, brûlée comme hérétique en 1310 (2).

4°. La place de la Croix du Trahoir. — Nous en avons déjà parlé en réfutant l'antiquité à laquelle on voulait faire remonter l'origine de sa destination; mais, quelle que soit l'époque où elle ait commencé à servir, on l'employait encore pendant le XVIII^e siècle. Une erreur populaire, qui s'était accréditée à son sujet, faisait croire qu'on pendait les Normands dans cette place, de préférence à la Grève (3).

(1) SAUVAL, *Preuves*, p. 599. — *Journal mss. de François I^er*.

(2) FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, t. I, p. 517. — SAUVAL, t. II, p. 608.

(3) *Nouveaux essais sur Paris*, 1782, t. III, p. 62.

5°. Le marché aux Pourceaux, hors la porte Saint-Honoré et près de la butte Saint-Roch. — Il était plus particulièrement réservé pour les hérétiques et les faux monnayeurs; le genre de supplice en usage, à l'égard de ces derniers, consistait à les bouillir. Dans l'année 1379, une femme de la secte des Turlupins (1), nommée Jehanne Dabentonne, fut brûlée dans ce marché avec un autre sectaire; et, comme celui-ci était mort en prison avant l'époque où il devait subir sa sentence, on conserva son corps dans de la chaux pendant quinze jours (2).

6°. L'Estrapade. — Beaucoup de protestans périrent aussi à l'*Estrapade* pendant le XVI[e] siè-

(1) Secte de Vaudois au XIV[e] siècle.

(2) ..... — « Leurs livres et vestemens furent brulez » au marché aux Pourceaux de Paris, hors la porte Saint- » Honoré, aussi fut Jehanne Dabentonne et ungt aultre » avecques elle, le nom duquel déclairerent les histo- » riens sinon qu'il et celle Jehanne Dabentonne estoient » des principaux prescheurs de ceste secte, mais cettui » que sans nom mettons comme il fut trespassé en pri- » son avant la sentence de sa crémation; a ce que son » corps ne pourrit, on le garda quinze jours dedans ungt » tas de chaux, et, au jour desterminé pour sa punition, » fut bruslé. » GAGUIN, *les Grandes chroniques*, etc., liv. IX.

cle, bien que cette place ne servit ordinairement que pour les exécutions militaires.

Il est, en outre, une foule d'autres emplacemens que des circonstances particulières transformèrent momentanément en théâtres de mort. Ainsi, en 1306, après une sédition occasionée par la réduction des monnaies, on pendit un certain nombre de factieux à des potences (1) dressées près des quatre principales portes de Paris : en 1313, le grand-maitre des Templiers fut brûlé dans une ile voisine de la Cité, sur laquelle on bâtit plus tard une partie de la place Dauphine. Trois ans auparavant, cinquante-neuf chevaliers du même ordre avaient pareillement péri sur un bûcher, près de l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs (2). Il est fait mention, dans les *Preuves* de Sauval, de *deux par-*

(1) On appelle *potence* un gibet de bois composé d'un montant, à l'extrémité duquel il y a un chevron assemblé, lequel chevron est soutenu en dessous par une pièce de bois qui s'emmortaise et avec le montant et avec le chevron ; c'est à l'extrémité de ce chevron qu'est attachée la corde que l'exécuteur passe au cou du malfaiteur. *Encyclopédie méthodique.*

(2) Sauval, t. II, p. 610.

ticuliers brûlés vifs au cimetière Saint-Jean, en 1523 (1). On roua quatre condamnés à la place Maubert, vers l'an 1536. Le maréchal de Biron eut la tête tranchée dans une des cours de la Bastille. Enfin, plusieurs fois l'on précipita des condamnés dans la Seine. Nous citerons, à cette occasion, la mort de Louis de Boisbourdon, amant de la reine Isabeau de Bavière, noyé par ordre de Charles VI, après avoir été renfermé dans un sac sur lequel était écrit : « Laissez passer la justice du roi. »

Pendant le siècle dernier, la place de Grève parait avoir été le théâtre le plus ordinaire des exécutions, et la guillotine y fut d'abord établie, lorsque l'Assemblée législative adopta cet instrument de supplice (2). En 1793, la mort de Louis XVI fit transporter l'échafaud sur la

(1) « ..... Où fut employé trois cens de gros comptes » (bûches) du prix de 64 sols parisis ; quatre cens bourrées et coterest de 64 sols parisis ; treize gluis (bottes) » de feure (paille), et deux boteaux de foin de 8 sols parisis ; en poudre de soulfre, 10 sols parisis ; aux chartiers qui ont mené le bois, foin et feure, jurez et bailleurs, 8 sols parisis. » SAUVAL, t. III, p. 607.

(2) La guillotine a été adoptée par l'Assemblée législative, le 20 mars 1792.

place de la Révolution; il y resta en permanence durant l'époque de la terreur, fut transféré à la barrière du Trône, le 25 prairial an II (13 juin 1794), par décision du Comité de salut public, remis, le 10 thermidor (28 juillet), sur la place de la Révolution, pour l'exécution de Robespierre, puis rétabli enfin sur la place de Grève par un décret de la Convention du 20 messidor an III (8 juillet 1795) (1). Depuis lors, cette place eut le triste privilége d'être exclusivement consacrée aux exécutions capitales, et elle le conserva sous l'empire et la restauration. Mais, depuis la révolution de 1830, on s'est déterminé à éloigner ces sanglans spectacles de l'intérieur de la ville, et l'on a décidé qu'à l'avenir on guillotinerait au rond-point de la barrière Saint-Jacques.

La Justice du moyen-âge était tellement inexorable, qu'elle cherchait encore à atteindre le condamné dans une autre vie; elle voulait empêcher son repentir et dévouer son ame aux tourmens éternels de l'enfer, en lui refusant la confession

(1) Prudhomme, *Miroir de Paris*, 3e édition, t. V, p. 52, t. VI, p. 119.

au moment de la mort. Charles VI abolit cette odieuse coutume, par une ordonnance du 11 février 1396 (1) (vieux style) (2). Elle porte que le roi étant instamment supplié par les ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon et plusieurs autres personnes recommandables, de faire cesser un usage si opposé à l'esprit de l'Église, il en a mûrement conféré avec un grand nombre de conseillers; qu'ayant trouvé la grande majorité favorable à l'abolition de l'ancienne coutume, il ordonne, en conséquence, qu'avant d'aller au supplice, les condamnés à mort recevront le sacrement de pénitence, dans la prison où ils seront détenus; et, dans le cas où l'appréhension de la mort les troublerait au point de

(1) Félibien, *Pièces justificatives*, t. III, p. 254. — Déjà Charles V, à l'instigation de son conseiller Philippe de Maisière, avait voulu ordonner cette abolition; mais, ayant rencontré une violente résistance chez les autres membres du conseil, il avait été contraint d'abandonner ce projet. Lebeuf, *Dissertation sur l'histoire civile et ecclésiastique*, t. III, p. 408.

(2) C'est à dire en plaçant le commencement de l'année à Pâques, comme cela se pratiquait ordinairement au XIV[e] siècle; mais, en le mettant, au contraire, au 1[er] janvier, la date ci-dessus appartiendrait à l'année 1397.

leur faire oublier de demander un confesseur, il enjoint aux officiers de la Justice de leur en amener un d'office (1). Quelques auteurs assurent que cette ordonnance fut surtout sollicitée par Pierre de Craon, après qu'il eut obtenu sa grâce; ils ajoutent qu'afin d'accomplir la pénitence qui lui était imposée, en expiation du meurtre commis sur la personne du connétable de Clisson, il fit une dotation au couvent des Cordeliers, pour que ces religieux confessassent les condamnés. Dans la suite, les cordeliers s'étant affranchis de ce devoir (2), Louise de Lorraine, veuve de Henri III, constitua sur l'Hôtel-Dieu, 3600 livres au denier dix-huit, pour la fondation de trois bourses de bacheliers en théologie chargés de visiter les

(1) Félibien, t. II, p. 717. — Sauval, t. II, pages 349, 587. — Mézeray, *Abrégé chronologique*, t. III, p. 150.

(2) Ils le remplissaient cependant encore à la fin du xv[e] siècle, puisque, le jour de l'exécution d'un hérétique, nommé Langlois, brûlé au marché aux Pourceaux en 1494, il y eut, au Châtelet, un déjeûner auquel on voit assister plusieurs conseillers qui ont fait ce procès, plusieurs sergens, et *les cordeliers « qui ont confessé et » converti ledit Jehan Langlois.* » Sauval, *Comptes et Ordinaires*, t. III, p. 509.

prisonniers et de les assister à leurs derniers momens. Madame de Simié, dame de la cour, sous les règnes de Henri III et de Henri IV, donna aussi cent écus de rente à la Sorbonne, dans la même intention (1).

Bien qu'on eût accordé aux criminels de pouvoir se confesser à l'article de la mort, la communion, néanmoins, leur fut toujours interdite, et leurs restes continuèrent à être privés de sépulture. On croyait effrayer les malfaiteurs, en exposant ces cadavres aux regards, sur des lieux élevés : ils y servaient de pâture aux corbeaux, jusqu'à ce que, la putréfaction détachant leurs membres et les dispersant sur le sol, les loups vinssent à leur tour se disputer cette horrible proie (2).

(1) SAUVAL, t. II, p. 586.

(2) L'usage de ne pas déposer les corps des suppliciés dans les cimetières subsista jusqu'au décret de l'assemblée nationale du 21 janvier 1790, qui les admit à la sépulture ordinaire; cependant, même depuis cette époque, et sans doute par un ancien reste de préjugé, on les a toujours enterrés dans des fosses à part, et le plus souvent dans des cimetières abandonnés : ainsi, on les a portés long-temps à Clamart ; ensuite on leur a assigné le cimetière de Vaugirard. Enfin, comme ce dernier doit être

Nous avons vu que les fourches patibulaires devaient être hors de l'enceinte des lieux habitués : celles de Paris se voyaient sur une éminence connue sous le nom de butte de Montfaucon, près de la route d'Allemagne, à environ trois quarts de lieue au nord de la ville ; quelquefois on les désignait aussi en les appelant simplement le gibet (1), la Justice, la grande Justice de Paris. Ces diverses dénominations se retrouvent à chaque page dans nos annales, tant le souvenir de Montfaucon se lie à celui de nos troubles, durant lesquels plus d'un juge vint souvent prendre au gibet la place de la victime qu'il y avait envoyée.

Lors des divisions des Normands, un fait d'armes important se passa près de la butte de

détruit, une décision prise en 1835 ordonne qu'une fosse spéciale leur sera affectée dans le cimetière des hôpitaux attenant à celui du Sud ou du Mont-Parnasse.

(1) Le nom de gibet vient du mot arabe gebel, dont les Italiens et les Espagnols ont fait gibel, et qui signifie montagne : on s'en est servi pour désigner une potence, parce que cet instrument de supplice était ordinairement placé sur une élévation. *Essais de Sainte-Foix*, t. I, p. 186.

Montfaucon. Toussaints du Plessis (1), contrairement à Félibien, prétend, il est vrai, que ce n'est pas de Montfaucon, près Paris, dont il est question, mais bien de celui qui se trouve en Argonne, entre l'Aisne et la Meuse. Nous indiquons ces deux opinions sans nous permettre de décider entre elles, et nous transcrirons simplement les détails du combat, tels qu'Abbon nous les a transmis. Le jour de la Saint-Jean de l'année 887 ou 888, le comte Eudes était à la tête de mille guerriers, lorsqu'on vint l'avertir de l'approche d'un nombreux corps de Normands. Aussitôt il fit arrêter sa petite armée, et gravit la montagne voisine, afin de vérifier par lui-même l'exactitude du rapport qui lui avait été fait. Il ne tarda pas à apercevoir les ennemis, et remarqua qu'ils marchaient sans ordre et sans précaution ; cette circonstance le détermina à les attaquer, malgré la grande infériorité de ses forces : il fit entendre le cor qu'il portait, et, à ce signal, ses soldats se précipitèrent sur les Normands. Ceux-ci, pris à l'improviste, se

(1) Toussaints du Plessis, *Nouvelles Annales de Paris*, p. 340.

défendirent cependant avec courage. Eudes courut les plus grands dangers, mais sa valeur triompha du nombre; il força les barbares à prendre la fuite à travers les bois qui couvraient la montagne, les y poursuivit, et remporta une victoire signalée, dont le résultat fut de délivrer Paris de la présence des Normands (1).

La butte ou mont sur lequel était le gibet tire vraisemblablement son nom de celui de quelque propriétaire du territoire environnant. Sauval (2) nous apprend, à cet égard, qu'en 1189, Robert, fils d'un comte *Fulco* ou *Faulcon*, vendit, à Saint-Lazare, pour la somme de 52 livres et demie, deux terres labourables, sises entre Saint-Lazare et le gibet, et sur lesquelles son père avait assigné le douaire de la comtesse sa mère; il ajoute que, sous Lothaire et Louis V (979-987), un autre comte, aussi nommé *Fulco* ou *Faucon*, possédait, près de là, une terre qu'il donna à l'abbaye de Saint-Ma-

(1) Félibien, t. I, p. 109. — Toussaints du Plessis, *Nouvelles Annales de Paris*, p. 340.

(2) Sauval, t. II, p. 585.

gloire(1), et qu'enfin, en 1288, un chevalier Froger de Villeneuve vendit encore, à Saint-Lazare, une terre qu'il avait entre ce prieuré et le gibet.

Sauval ne nous apprend pas à quelles sources il a puisé; mais divers documens établissent l'existence d'un gibet à Montfaucon, à une époque très reculée, et au moins au XIII[e] siècle. Par exemple, un acte d'accommodement du mois de septembre 1233, entre le prieur de Saint-Martin-des-Champs et le chapitre de

(1) Le corps de saint Magloire, évèque religionnaire de Bretagne, mort à Gersey, avait été transporté, en 857, au monastère de Léhon, près Dinan, par les soins du duc Nominoé. Les religieux, pour soustraire les reliques de leur saint à la profanation des Normands, lors de la guerre de ceux-ci avec Lothaire et Thibault, comte de Chartres, les apportèrent à Paris vers 963 ou 965. Hugues Capet, alors comte de Paris, déposa lui-même ces précieuses reliques dans l'église de Saint-Barthélemy de la Cité; mais, quand la paix permit aux Bretons de retourner dans leur pays, il refusa de leur rendre le corps de saint Magloire, mit l'église de Saint-Barthélemy sous son invocation, l'érigea en abbaye, et y attacha des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Sa femme Adélaïde et lui dotèrent cette abbaye de biens considérables, et le roi Lothaire confirma leur donation en 979. Félibien, t. I, p. 118. — Toussaints du Plessis, *Nouvelles Annales de Paris*, p. 205, 207.

l'église Notre-Dame, renferme le passage suivant : « Notum facimus quod cum contentio » verteretur inter nos ex unâ parte et decanum » et capitulum parisiense ex alterâ, super quibusdam terris et vineis quas nos tenemus ab » eodem capitulo in Censu communi (1), videlicet in via que ducit apud Rauredum undecim arpenta terræ en la longue Raie ; quatuor » arpenta et dimidium quarterium juxta pressorium combustum, duo arpenta et dimidium » quarterium *circa gibetum*, quatuordecim » arpenta, etc., etc.... »

Également, un acte de vente du mois de juin 1249 porte que :

« Nicholaus Gibouyni vendidit capitulo beate » Marie parisiensis, ad opus horarum ecclesie » parisiensis in perpetuum, pro vigenti libris parisiensibus jam sibi solutis, sicut confessus est » coram nobis trigenta solidos parisienses, augmentati census quos habebat et percipiebat » annuatim super tribus arpentis vinee site juxta

(1) Le fief du Cens commun, appartenant au chapitre de Notre-Dame, était situé entre la butte Chaumont et l'enclos de Saint-Lazare, sur le chemin de Meaux.

» pressorium sancti Martini prope *gybetum*,
» in censiva ejusdem capituli, etc., etc. (1). »

Il résulte de ces deux actes que, dans les années 1233 et 1249, il existait un gibet sur le territoire du Cens commun : or le gibet de Montfaucon se trouvant précisément dans cette censive, c'est évidemment lui dont il est parlé. Cette antiquité, d'ailleurs, est encore confirmée par un passage du roman de *Berte aus Grans Piés*, composé en l'an 1270 ou 1274, par Adnès (2), où il est fait mention d'un certain Tibot pendu aux *fourches de Montfaucon*. On doit, en conséquence, regarder comme erronée l'opinion publique, qui attribue la construction de ce gibet à Enguerrand de Marigny, ou même à Pierre de Brosse, favori de Philippe le Hardi, et penser que la tradition aura grossi l'importance de quelques réparations ordonnées par ces deux personnages. Quoi qu'il

(1) Ces deux pièces font partie des titres du fief du Cens commun que possédait autrefois le chapitre de l'église Notre-Dame de Paris. *Archives du royaume*, section domaniale S. 216.

(2) Adnès était un poète fameux au XIII[e] siècle, et connu sous le nom de *ly roix Adnès*. MORÉRI.

en soit, Pasquier (1) remarque que ce gibet a porté malheur à tous ceux qui s'en sont occupés. Pierre de Brosse, Enguerrand de Marigny, Pierre Remy, sont désignés par l'histoire comme y ayant fait travailler, et tous trois y ont été pendus. Enfin, dans le seizième siècle, Jean Moulnier, lieutenant civil, le fit réparer, et, quelque temps après, il fut condamné à faire amende honorable (2).

La butte sur laquelle était bâti le gibet de Montfaucon se trouvait près de l'extrémité du faubourg Saint-Martin, entre les rues des Morts et de la Butte-Chaumont, et à l'ouest de la route qui conduisait à Pantin : cette route est devenue, de nos jours, la rue de l'Hôpital-Saint-Louis. On peut voir la position de la

(1) Pasquier, *Recherches de la France.*

(2) A l'occasion du procès intenté contre lui, en 1558, par la comtesse de Sénigan. Cette dame, compromise lorsque le duc d'Arscot s'évada de Vincennes, avait eu fortement à se plaindre du lieutenant Moulnier ou Munier, qui avait suborné un grand nombre de témoins contre elle. *Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris.* — Mézeray, t. II, p. 670, 699.

butte, sur le plan de Paris et de ses environs, par Roussel, et sur le neuvième plan du traité de la police, par Delamarre. En parlant de sa destruction (il n'en reste aujourd'hui aucune trace), nous préciserons davantage son emplacement.

Autrefois la butte de Montfaucon présentait une éminence gypseuse, dont la pente était douce, et du haut de laquelle on découvrait le pays, à plusieurs lieues à la ronde (1). Henri IV s'en servit lors du siége de Paris, ainsi que le dit Cayet : « Le huictiesme de may, le » roy fit mettre deux pièces d'artillerie sur le » mont de Montmartre et quatre sur la butte de » Montfaucon, desquelles il fit tirer quelques » coups pour saluer les Parisiens (2).... » On ne voit pas trop, en effet, quel autre but il pouvait se proposer en établissant une batterie à Montfaucon, si l'on réfléchit que ce monticule se trouvait à environ 1200 mètres de la partie la plus rapprochée du rempart; car ce dernier

(1) Sauval, t. II, p. 585.
(2) Cayet, *Chronologie novenaire*, t. I, p. 355.

suivait alors la ligne des boulevarts, de la porte du Temple à la porte Saint-Denis, et en outre toute la partie de la ville, de ce côté, était peu habitée. Les pièces d'artillerie placées à Montfaucon ne pouvaient donc être de quelque utilité que vis à vis des maisons du faubourg.

Sur le sommet de l'éminence que nous venons de décrire, se voyait une lourde masse de quinze à dix-huit pieds de haut, composée de dix ou douze assises de gros quartiers de pierres brutes bien liées, bien cimentées et refendues dans leurs joints, formant un carré long de quarante pieds sur vingt-cinq ou trente de large. Sa partie supérieure offrait une plate-forme, à laquelle on montait par une rampe de pierre assez large, et dont l'entrée était fermée par une porte solide. De cette plate-forme et le long de trois côtés seulement, s'élevaient seize piliers carrés, hauts de trente-deux à trente-trois pieds, formés de pierres d'un pied d'épaisseur, semblables à celles de la base, et également bien liées entre elles (1). Le quatrain suivant de la satire mé-

(1) Sauval, t. II, p. 585.

nippée nous fait connaitre que tous ces piliers étaient debout à la fin du seizième siècle :

A chacun le sien, cêt justice;
A Paris seize quarteniers;
A Montfaucon 16 piliers,
Cêt à chacun son bénéfice (1).

Les piliers étaient unis entre eux par de doubles poutres de bois, qui s'enclavaient dans leurs chaperons, et supportaient des chaînes de fer de trois pieds et demi de long (2), destinées à suspendre les condamnés. Au dessous, à moitié de leur hauteur, ces piliers étaient également liés par d'autres traverses servant au même usage que les poutres supérieures. Cette disposition, dont Sauval ne parle pas, se trouve démontrée par divers passages des comptes de l'Ordinaire de Paris : ainsi, dans un compte de réparations faites à la grande Justice de Paris (3), figurent quarante-huit vieilles poutres, qui ont

(1) *Catholicon d'Espagne*, p. 166, édition de Turin, 1594.

(2) *Comptes de l'Ordinaire de Paris* pour l'année 1497, SAUVAL, t. III, p. 520.

(3) *Comptes de l'Ordinaire*, année 1425, SAUVAL, t. III, p. 278.

été enlevées et remplacées par un nombre égal de neuves. Or, les seize piliers ne pouvaient laisser entre eux que quinze intervalles, et, s'ils n'eussent été unis qu'à leurs sommets, il n'aurait pu y avoir en tout plus de trente poutres. Pareillement, d'après les dimensions connues de l'édifice, l'intervalle entre les piliers ne pouvait dépasser cinq à six pieds; cependant on attacha en une seule fois cinquante-deux chaînes de fer à la grande Justice (1); en admettant même qu'il n'en restât pas d'anciennes, ce seraient encore trois et quatre chaînes qu'il eût fallu placer dans chaque intervalle, et elles auraient alors été beaucoup trop rapprochées; tandis qu'une rangée de traverses inférieures, en doublant le nombre des intervalles, réduit à deux la quantité de chaînes qui devront être attachées entre deux piliers et fournit la seule explication raisonnable. D'ailleurs les anciennes chroniques se servent souvent de l'expression, « pendu au lieu le plus éminent, au » plus haut du gibet; » et tous les doutes sont dissipés par les termes dont se sert Gaguin,

(1) *Comptes de l'Ordinaire*, année 1466, SAUVAL, t. III, p. 386.

lorsqu'il raconte que Louis X (1) «..... com-
» menda pendre et estrangler Enguerrant à la
» plus *haulte trauerse* de boys, du gibet de
» Paris. Pauiot fut puny de pareille punition,
» excepté qu'il fut attaché *au-dessous* de En-
» guerrant (2). »

Pour monter les patiens au gibet, on faisait usage de longues échelles, qui restaient perpétuellement dressées, à ce que semblent indiquer les fréquentes mentions de leur remplacement. Un compte de 1472 (3) parle de six échelles neuves portées à la grande Justice; un autre compte de 1502 (4) fait voir que, cette année-là, on en mit encore huit neuves, etc., etc.

Au centre de la masse qui supportait les piliers, était une cave destinée à servir de charniers pour les cadavres des suppliciés, soit que l'action

(1) GAGUIN, *Grandes chroniques de France.*

(2) Paviot avait été accusé d'avoir cherché à envoûter le roi, à la sollicitation de la femme d'Enguerrand de Marigny, comme nous le verrons plus loin.

(3) *Comptes de l'Ordinaire*, 1472, SAUVAL, t. III, p. 414.

(4) *Comptes de l'Ordinaire*, 1502, SAUVAL, t. III, p. 533.

destructive du temps les eût séparés de leurs chaînes, soit qu'il eût fallu faire de la place à de nouveaux arrivans. C'est dans cette cave que les magiciens venaient nuitamment dérober des cadavres pour leurs opérations, quand ils ne les enlevaient pas du gibet même (1).

On était cependant quelquefois forcé de donner la sépulture aux criminels, par des circonstances particulières, telles que les réparations que nécessitait souvent l'état de dégradation du gibet. Malgré le soin qu'on avait de blanchir à la chaux les piliers et les poutres (2), celles-ci, constamment exposées aux injures de l'air, étaient bientôt vermoulues, et, en attendant qu'on pourvût à leur remplacement, il fallait retirer les chaînes qui y étaient attachées, et qui sans cela eussent été en danger d'être perdues (3). Dans l'année 1416, une de ces grandes

(1) En 1407, le Parlement chargea le prévôt de Paris de procéder à des informations contre les individus qui avaient dépouillé certains gibets des environs des charognes de ceux qui y avaient été pendus. *Registres de la Tournelle criminelle,* cités par Dulaure, édition in-12, t. IV, p. 31.

(2) Pièces justificatives, A.

(3) *Comptes de l'Ordinaire*, 1416, Sauval, t. III, p. 274.

réparations étant devenue indispensable, l'exécuteur des hautes œuvres fut chargé d'enlever les cadavres exposés à Montfaucon, et de les enterrer, ainsi que les ossemens qui se trouvaient épars : vingt sols lui furent alloués pour ce travail. On lui paya vingt-quatre sols parisis une besogne du même genre, en 1424, lors de la démolition du gibet provisoire, élevé près de l'ancien (1).

D'autres motifs pouvaient aussi parfois faire accorder aux restes des condamnés la sépulture que la loi leur refusait : cela eut lieu pour l'enterrement de Louise de Savoie, morte au château de Saint-Maur, en 1532 : comme on apporta son corps à Saint-Antoine-des-Champs, et de là à Notre-Dame, avant de le conduire à Saint-Denis, le danger de l'infection obligea à dégarnir les potences placées sur le trajet du convoi, tant hors la porte Saint-Antoine qu'au faubourg Saint-Quentin (2) : on ensevelit les cadavres pendus à ces gibets, ainsi que les têtes

(1) Pièces justificatives, A.

(2) Ancien faubourg de la ville de Saint-Denis, du côté de Paris.

et quartiers qui y étaient attachés, dans le cimetière de l'église Saint-Paul, à Paris, et dans celui de la chapelle Saint-Quentin; cette opération coûta soixante-dix-neuf sols parisis (1).

Les anciens plans où le gibet de Montfaucon est indiqué, et de vieilles gravures (2), le représentent comme ayant sa face principale exposée au sud-ouest; près de lui, au couchant, était une croix de pierre attribuée à Pierre de Craon : on prétend qu'il avait fait ériger cette croix après avoir obtenu l'ordonnance du mois de février 1396, par laquelle Charles VI accordait des confesseurs aux condamnés. Quelques auteurs disent qu'il y fit sculpter ses armes, d'autres son portrait. C'est au pied de cette croix que les condamnés étaient confessés pour la dernière fois par les cordeliers qui les accompagnaient (3).

(1) *Comptes de l'Ordinaire* pour 1532, SAUVAL, t. III, p. 615.

(2) Le plan de Dheulland, d'après une tapisserie de l'Hôtel-de-Ville, vers 1570. — La vue de l'hôpital Saint-Louis, publiée en 1641 par Chatillon Châlonnais.

(3) MÉZERAY, *Abrégé chronique*, t. III, p. 150. — FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, t. II, p. 717. — SAUVAL, t. II, p. 349.

Elle existait encore en 1714, puisqu'elle figure dans la *Description de Paris*, publiée cette même année par Jean de la Caille (1), mais c'était, suivant toute apparence, une croix plus moderne qui avait remplacé l'ancienne ; c'était, du moins, l'opinion de Sauval au XVII^e^ siècle (2). Peut-être enfin, cette croix est-elle la même que Tigouville, prévôt de Paris, fut condamné à faire élever près de Montfaucon, en punition de la mort de deux écoliers qu'il fit pendre sans avoir égard aux priviléges de l'Université. Monstrelet rapporte ainsi cette condamnation, à la date de l'année 1408 : « Et avec ce fut con-
» damné de faire faire une croix de pierre de
» taille, grande et élevée, assez près du gibet,
» sur le chemin de Paris, où estoient les images
» d'iceux, deux clercs, entaillées (3). »

Nous avons parlé déjà d'une réparation considérable qu'il avait fallu faire au gibet de Mont-

(1) *Description de Paris* en vingt planches, etc., par DE LA CAILLE, quartier Saint-Martin.

(2) SAUVAL, t. II, p. 586 Sauval était né vers 1620, et il mourut en 1669 ou 1670. *Biographie universelle.*

(3) MONSTRELET, *Chroniques de France*, édit. de 1512, folio 12.

faucon dans le courant de l'année 1416. On peut voir, aux pièces justificatives (pièce A), le détail des travaux qu'on y exécuta alors, et qui consistèrent principalement à remettre de nouvelles pierres à la place des anciennes que le temps avait rongées, à remplir tous leurs joints avec du plâtre, et à boucher les trous existans à l'extérieur des murs : on nettoya aussi l'intérieur de l'édifice, dont la totalité fut ensuite blanchie à la chaux ; enfin, on aplanit le terrain environnant jusqu'à la distance de quarante pieds du gibet.

Ce luxe de propreté et de blancheur contrastait singulièrement avec la destination de l'édifice, et contribuait à lui donner un aspect encore plus repoussant, car il rendait plus distinctes les taches de sang et les autres souillures auxquelles il était exposé. Mais, à cette époque, on était familiarisé avec les spectacles hideux ; et, malgré l'odeur infecte qui s'exhalait de ce lugubre instrument de supplice, ses alentours étaient occupés par une grande quantité de courtilles. On appelait ainsi des jardins ou vergers entourés de haies, où les habitans de la ville ve-

naient se promener et prendre l'air (1). La rue du Carême-Prenant tire son nom d'une de ces courtilles, sur le sol de laquelle elle a été ouverte, et qui est citée, dès la fin du XIVe siècle, sous le nom de courtille Jacqueline-d'Épernon, autrement dite Carême-Prenant (2). D'abord on ne construisit dans ce jardin que de simples hangars propres à fournir un abri passager en cas de mauvais temps ; plus tard, on y éleva des maisons : celles-ci se multiplièrent et devinrent des lieux de débauches, sans doute par la facilité qu'on trouvait à y échapper à la surveillance, en raison de leur éloignement de la ville. Villon (3) place la scène d'une de ses repues fran-

(1) Un fait assez remarquable, c'est que de nos jours les mêmes localités sont encore en possession de servir de but de promenade à un grand nombre de familles parisiennes. Tous les dimanches, les hauteurs de la butte Chaumont sont couronnées d'une multitude de promeneurs, qui viennent y respirer un air empesté par le voisinage de la voirie, comme leurs ancêtres le faisaient, il y a quelques siècles, auprès du gibet.

(2) Jaillot, *Recherches sur Paris*, quartier Saint-Martin, p. 9.

(3) *OEuvres* de François Villon. La repeue faicte auprès de Montfaulcon.

ches auprès du gibet de Montfaucon, comme dans un endroit qui sert d'ordinaire à des orgies nocturnes.

Non loin de Montfaucon, se trouvait un autre gibet plus petit, et qui portait le nom de Montigny. Construit et démoli à diverses reprises, il semble n'avoir été destiné qu'à suppléer momentanément au grand gibet, lorsque celui-ci était dégradé. Dans le fait, la peine de mort était infligée si souvent au moyen-âge, que la permanence d'un lieu d'exposition semble avoir dû être indispensable. Il faut ajouter aussi que, soit à cause du grand nombre de condamnés à exposer, soit pour tout autre motif, on voit plusieurs fois les deux gibets exister simultanément.

La première mention du gibet de Montigny remonte à l'année 1328. Les historiens rapportent que Pierre Remy y fut conduit, pour y être pendu; mais, comme, au moment de mourir, il se reconnut coupable de plus de crimes qu'on ne lui en imputait, cette déclaration fit changer le lieu de son supplice, et sans qu'on en dise la

raison, on le traina jusqu'à Montfaucon (1).

Le gibet de Montigny n'existait plus, au commencement du quinzième siècle, puisqu'en 1416 il fallut construire un gibet provisoire, en attendant l'achèvement des travaux que l'on faisait à Montfaucon. Il était situé sur une petite montagne, près de l'ancienne Justice, et consistait en quatre poteaux de bois, d'un pied d'équarrissage et d'une vingtaine de pieds de long, enclavés dans un mur d'environ deux pieds d'épaisseur, s'élevant au dessus du sol de la même quantité. Ce mur était, de son côté, supporté par des fondemens de trois pieds de large et de cinq pieds de profondeur (2). Les réparations du grand gibet ayant été terminées en 1424, le petit fut démoli (3). Dans le compte des frais qu'entraina sa construction, il n'est indiqué par aucun nom; mais on ne peut douter qu'il ne portât celui de Montigny, sous lequel est désigné le nouveau, qui fut élevé en 1458, au delà de la paroisse Saint-Laurent, et évidem-

(1) Sauval, t. II, p. 612. — Félibien, t. I, p. 564.

(2) Pièces justificatives, B.

(3) *Comptes de l'Ordinaire*, 1424, Sauval, t. III, p. 278.

ment à la même place qu'avait occupée le gibet de l'année 1416. Il est dit que, pour fixer les piliers, il fallut refaire « les fondemens qui » autrefois avoient servi, lesquels fondemens » étoient tous démolis (1)....» Ce gibet fut détruit à son tour, et les pierres provenant de sa démolition furent employées, en 1485, à en construire un autre, auquel on attacha quatorze chaînes de fer (2). La grande Justice était alors en très mauvais état et menaçait ruine; cependant la petite et la grande subsistaient encore en 1491 (3).

D'après ce que nous avons dit en traitant des fourches patibulaires, on a vu que Montfaucon avait à remplir le double rôle d'instrument de supplice et de lieu d'exposition; aussi y transportait-on les cadavres de tous ceux qui avaient été mis à mort, dans l'intérieur de Paris : on les suspendait entre les piliers, lors même que le genre de supplice auquel ils avaient été livrés

(1) *Comptes de l'Ordinaire*, SAUVAL, t. III, p. 359.

(2) *Comptes de l'Ordinaire*, SAUVAL, t. III, p. 475 et 476.

(3) *Comptes de l'Ordinaire*, SAUVAL, t. III, p. 498.

semblât le plus incompatible avec la suspension, comme, par exemple, quand ils avaient été bouillis (1), ou décapités (2). Dans ce dernier cas, les corps étaient renfermés dans un sac de treillis ou de cuir (3), avant d'être portés au gibet. Le sac qui fut employé à l'exposition de Pierre l'Ermite, décapité aux halles en 1439, coûta cinq sols parisis (4). Il parait que l'on avait coutume aussi d'exposer les suicides; car un bonnetier de la rue Saint-Denis, demeurant en face de la *Barbe d'Or*, homme d'un certain âge, nommé Jehan Marceau, s'étant pendu dans sa maison, le 6 juin 1465, son corps, après avoir été transporté au Châtelet, pour y être visité, fut de là « enuoyé et porté pendre au gibet de » Paris (5). »

Parmi les supplices autrefois en usage, il en est dont la barbarie révolte l'imagination. On

(1) *Comptes de l'Ordinaire*, Sauval, t. III, p. 362.
(2) *Comptes de l'Ordinaire*, Sauval, t. III, p. 609.
(3) *Comptes de l'Ordinaire*, Sauval, t. III, p. 337 et 663.
(4) *Comptes de l'Ordinaire*, Sauval, t. III, p. 337.
(5) *Histoire de Louis XI*, dite la *Chronique scandaleuse*, p. 27.

frémit en songeant que plusieurs femmes furent enterrées toutes vives sous le gibet. Les comptes de la prévôté de Paris mentionnent de semblables exécutions dans les années 1440 et 1457 (1), et nous apprennent qu'à cet effet on creusait une fosse de sept pieds de long. On pourrait supposer, du moins, que, pour s'être attiré un châtiment aussi cruel, ces infortunées avaient commis des crimes bien atroces. L'expression employée, « *pour leurs démérites*, » serait susceptible d'interprétation, si l'on n'acquérait pas la preuve que ce supplice s'ordonnait pour des délits très ordinaires, en lisant le jugement rendu, en 1460, contre une femme appelée Perrette Mauger; elle était accusée de plusieurs vols, et d'avoir recélé et vendu des objets dérobés par quelques malfaiteurs à qui elle donnait asile. Ayant été reconnue coupable, le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, la condamna « *à souffrir mort* » *et à estre enfouye toute viue deuant le gibet.* » Elle en appela au Parlement, qui confirma la sentence. Alors elle chercha à gagner du temps en se déclarant enceinte; mais ayant été visitée

(1) Sauval, t. III, p. 339.

par des ventrières et matrones, et celles-ci ayant déclaré qu'elle en imposait, elle fut immédiatement « .... *enuoyée exécuter aux champs » deuant le gibet, par Henri Cousin, exécu- » teur de la haulte Justice au dit lieu de Pa- » ris* (1). »

Enfin, l'on faisait aussi à Montfaucon des exécutions par contumace : un auditeur au Châtelet, nommé Jean Frolo, s'étant soustrait aux recherches de la Justice après avoir commis un meurtre, fut condamné, en 1539, à faire, *par figure*, amende honorable à la place du Châtelet, à avoir le poing coupé devant la demeure de sa victime, à être trainé sur une claie jusqu'à la place du pilori, où il aurait la tête tranchée, et à avoir ensuite son corps pendu au gibet de Paris. Voici le compte des frais de confection de l'image du fugitif (2):

« A Estienne Le Febvre, peintre, pour avoir » fait ladite figure, quatre livres huit sols pa-

(1) *Chronique scandaleuse*, p. 6. — Ce supplice, en usage depuis long-temps, s'infligeait également aux hommes. *Suppl. au Gloss.* de Ducange, au mot *Fosse.*

(2) *Comptes*, etc., 1539, Sauval, t. II, p. 621.

» risis ; pour une torche pesant deux livres de » cire, douze sols parisis ; pour une chemise » froncée pour mettre sur ladite figure, huit » sols parisis ; pour une paire de chausses (1) » noires pour mettre sur ladite figure, vingt » sols parisis ; pour le louage d'une robe de » drap noir, doublée pour les paremens de demi-» ostade (2), et bordée à l'entour d'avocat avec » un pourpoint (3) de velours noir, douze sols » parisis. »

Aujourd'hui l'on n'exécute pas les dimanches et les jours fériés, mais anciennement on ne faisait aucune distinction entre les jours ; quelquefois aussi l'exécution avait lieu la nuit, aux flambeaux (4). Les cadavres que l'on mettait au gibet étaient toujours recouverts de leurs vêtemens, et on ne les en dépouillait dans aucun cas. Lorsque Pierre l'Ermite, dont nous avons

(1) Chausses, vêtement d'homme, de la ceinture aux genoux. — Culotte.

(2) Ostade, sorte d'étoffe de laine très légère.

(3) Pourpoint, vêtement qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture.

(4) *Comptes*, etc., SAUVAL, t. III, p. 449

déjà parlé, subit sa sentence, on lui acheta une braye (1), parce qu'il n'en avait pas (2). Quant à la manière dont on menait les condamnés au supplice, elle n'était point uniforme : les uns y étaient conduits à pied (3), les autres à cheval (4); ceux-là dans un tombereau, ceux-ci traînés sur une claie (5).

Quel que fût le mode de transport employé pour conduire le patient à Montfaucon, celui-ci partait ordinairement du Châtelet, accompagné de son confesseur, d'un lieutenant criminel, du procureur du roi, etc., etc., et d'un certain nombre de sergens du Châtelet et d'archers (6). Il était nu-tête; quelquefois on le liait, mais ce n'était pas un usage constamment suivi. Lorsque le cortége était arrivé devant l'entrée du couvent des Filles-Dieu, situé à l'extrémité de la rue

(1) Braye, haut-de-chausses.

(2) *Comptes*, etc., SAUVAL, t. III, p. 337.

(3) MÉZERAY, *Abrégé chronologique*, t. III, p. 50.

(4) *Journal manuscrit de François Ier*.

(5) *Comptes*, etc., SAUVAL, t. III, p. 449, 509, 609, 611.

(6) *Comptes*, etc., SAUVAL, t. III, p. 449, 476, 509.

Saint-Denis, on introduisait le condamné dans la cour, et on l'amenait au pied d'un crucifix de bois adossé à l'église du couvent et abrité par un dais. Là, l'aumônier du monastère, après avoir récité quelques prières à son intention, lui donnait de l'eau bénite et lui faisait baiser une croix; les religieuses lui apportaient ensuite un verre de vin et trois morceaux de pain, offrande consacrée par une vieille coutume, et qui était connue sous le nom de *dernier morceau des patiens* (1). Cette cérémonie terminée, on se remettait en marche dans le même ordre; on faisait faire encore une nouvelle halte au patient devant la croix de pierre élevée proche le gibet; il y était exhorté une dernière fois par le religieux qui l'assistait; puis le bourreau s'emparait de lui. — Dès qu'il avait rendu le dernier soupir, les divers officiers et les confesseurs, qui l'avaient accompagné, se hâtaient de revenir au Châtelet, où ils trouvaient un repas dont la ville faisait la dépense (2). Les confesseurs recevaient,

(1) SAUVAL, t. I, p. 482, 574; t. III, p. 587. — *Journal manuscrit de François Ier*.

(2) *Comptes*, etc., SAUVAL, t. III, p. 362, 476, 509.

en outre, un salaire pour leur déplacement; un compte de l'année 1460 parle de quatre sols parisis alloués au cordelier qui avait confessé un criminel exécuté au marché aux Pourceaux (1).

Tels sont les principaux faits d'après lesquels on peut arriver à se rendre un compte exact de ce que fut le gibet de Montfaucon jusqu'à la fin du seizième siècle. Cette réédification idéale offrira un puissant intérêt à celui qui voudra ainsi remonter à travers les siècles; car il y avait bien de la poésie dans l'aspect offert par cette étrange construction, avec sa base massive et ses longues colonnes blanches qui s'élançaient vers le ciel ! Et comme le dit, à juste titre, l'auteur d'un roman célèbre, dans lequel il donne la description de Montfaucon : « C'était un horrible profil sur le ciel que celui » de ce monument; la nuit surtout, quand il y » avait un peu de lune sur ces crânes blancs, ou » quand la brise du soir froissait chaines et » squelettes, et remuait tout cela dans l'ombre : » il suffisait de ce gibet présent là, pour faire de » tous les environs des lieux sinistres. »

(1) *Comptes*, etc., SAUVAL, t. III, p. 362.

Le gibet de Montfaucon cesse de figurer dans l'histoire, au commencement du dix-septième siècle. Nous avons à nous occuper maintenant de déterminer l'époque précise où il fut abandonné, et à chercher quelles furent les causes de sa destruction ; mais, auparavant, arrêtons-nous un instant, pour jeter un coup d'œil sur quelques unes des plus célèbres exécutions dont il fut le théâtre. Ce résumé justifiera ce que nous avons dit, que peu de monumens excitent autant l'intérêt que Montfaucon, en raison des nombreux souvenirs qui s'y rattachent.

De toutes les exécutions qui eurent lieu à Montfaucon, celle de Pierre de Brosse est la première sur laquelle l'attention de l'histoire ait été appelée, par la haute position sociale du condamné.

Pierre de Brosse ou de la Broche, né en Touraine, appartenait à une famille obscure. Après avoir étudié la médecine, il vint à Paris, où son habileté le fit distinguer par Louis IX, qui le plaça en qualité de chirurgien auprès de son

fils Philippe. Il prit un grand ascendant sur l'esprit de ce prince, et en reçut la charge de chambellan, lorsqu'il eut succédé à son père. Dans ce nouveau poste, il continua à jouir d'une faveur excessive, disposant de tous les emplois, de tous les honneurs; mais il fit souvent un mauvais usage de son crédit, et s'attira un nombre considérable d'ennemis.

Il y avait peu de temps que Philippe le Hardi avait épousé en secondes noces Marie de Brabant, lorsque la mort enleva subitement, en 1276, le jeune Louis, l'aîné des enfans de sa première femme. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par sa belle-mère; mais les partisans de la nouvelle reine rejetèrent tout l'odieux de cette accusation sur Pierre de Brosse. Ils ajoutèrent que lui-même avait commis le crime, afin de l'imputer ensuite à une princesse qui pouvait devenir un obstacle à ses vues ambitieuses, par l'influence qu'elle exerçait à la cour. Philippe se montra très affecté des attaques dont sa femme était l'objet, et, pour connaître la vérité, il se servit d'un moyen dont les mœurs du temps offrent plus d'un exemple; celui de s'adresser

à des devins. Il envoya donc un abbé de Saint-Denis, et l'évêque de Bayeux, auprès d'une béguine de Nivelle, qui passait pour être inspirée. L'évêque, parent et créature de de Brosse, à la protection duquel il devait son évêché, précéda son compagnon d'ambassade auprès de la béate; et, quand l'abbé de Saint-Denis se présenta ensuite, il ne put rien savoir d'elle, sinon qu'elle avait tout révélé à l'évêque de Bayeux. Celui-ci, à son tour, refusa de rendre compte de son entrevue, sous prétexte que la religieuse s'était ouverte à lui sous le sceau de la confession. Philippe, ne pouvant vaincre son silence, et toujours persuadé qu'il n'y avait que la béguine qui pût lui désigner l'auteur de la mort de son fils, se détermina alors à faire partir une nouvelle députation. La prétendue illuminée la reçut et répondit : « Que le roi ne devait point écouter » ceux qui accusaient la reine; qu'elle était par- » faitement innocente du parricide dont on » osait la soupçonner. » Cette assurance dissipa tous les doutes de Philippe; sa femme fut pleinement justifiée à ses yeux, et il attendit que le temps lui fît découvrir le véritable meurtrier.

Deux ans après, comme il se trouvait à Melun, un moine lui apporta des lettres qu'il avait été chargé de remettre au roi seul, par un courrier tombé malade et mort dans son monastère. Philippe ouvrit ces lettres en présence de son conseil; on ne sut pas ce qu'elles contenaient, mais seulement qu'elles étaient scellées du cachet de Pierre de Brosse. Aussitôt la lecture faite, le roi revint à Paris, se rendit à Vincennes, et donna l'ordre d'arrêter son favori. Ce dernier fut d'abord emprisonné à Paris, de là transféré au château de Janville (1); puis enfin ramené dans la capitale, pour y être mis en jugement. On prétendit qu'il avait trahi les secrets de l'État, et que les lettres remises par le moine avaient donné la preuve de ses intrigues avec le roi de Castille. Quoi qu'il en soit, ses juges, parmi lesquels il ne rencontra que des ennemis tout dévoués à la reine, le condamnèrent à être pendu au gibet de Montfaucon, et cette sentence fut exécutée avec un grand appareil, le 30 juin 1278 : le comte d'Artois, les ducs de Bour-

(1) Janville est une petite ville de la Beauce, à onze lieues de Chartres.

gogne et de Brabant assistèrent à son supplice. D'après Mézeray, la mort de Pierre de Brosse aurait été célébrée en France par des réjouissances publiques, tandis que Nangis prétend, au contraire, qu'elle excita les murmures du peuple. L'évêque de Bayeux s'enfuit en apprenant l'arrestation de son parent, et alla à Rome se placer sous la protection du pape (1).

Si la condamnation dont nous venons de parler ne fut pas complètement sanctionnée par l'opinion publique, à coup sûr celle qui suit porte encore plus le caractère d'un arrêt dicté par la haine. En effet, Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe le Bel, occupait une position trop haute pour ne pas être en butte à l'envie. Issu d'une ancienne famille de Normandie, dont le nom était le Portier, ses talens lui avaient mérité la faveur du roi qu'il avait servi avec fidélité et zèle, et qui, en récompense de ses services, le fit chambellan de France, capitaine du Louvre, le nomma intendant de ses bâtimens

(1) Mézeray, t. I, p. 658, 675. — Félibien, t. I, p. 435. — Dreux du Radier, *Anecdotes des reines de France*, t. II, p. 240

et de ses finances, et lui donna le comté de Longueville. Charles de Valois, frère du roi, vit son élévation avec peine, et les grands du royaume, que Marigny avait indisposés par son orgueil, partagèrent aisément la haine que lui portait le prince. Cette haine eut bientôt l'occasion d'éclater : comme à l'avènement de Louis X au trône, le trésor était tellement épuisé, qu'on n'y put trouver l'argent nécessaire aux dépenses du sacre du nouveau roi, Charles de Valois, qui s'était emparé de l'autorité, saisit ce prétexte pour accuser Marigny touchant son administration, et lui demanda compte des sommes qu'avaient produites les impôts, sous le règne précédent ; le ministre soutint lui en avoir donné la plus grande partie. Charles, offensé de cette imputation, nia en disant : « Certes, de ce mentez »vous, Enguerran. » Alors Marigny perdit toute retenue et répondit au prince : « Par bieu, sire, » vous en mentez, vous. » Ces mots prononcés en plein conseil décidèrent sa perte. Peu de jours après, il fut arrêté, conduit à la tour du Louvre, de là à celle du Temple, puis enfin à Vincennes, où son procès lui fut fait par des commissaires

que désigna son ennemi. Un avocat y présenta contre lui quarante et un chefs d'accusation ; des témoins soudoyés vinrent en outre déposer que sa femme et sa sœur avaient eu recours à des enchanteurs pour attenter à la vie du roi, au moyen d'opérations magiques. Enguerrand sollicita vainement un délai pour répondre à ses accusateurs. Louis X le plaignait et eût désiré le sauver, mais il n'osa le soustraire à la vengeance que poursuivait son oncle. Ce dernier refusa à sa victime tout moyen de défense, et Enguerrand fut condamné à une mort infamante, sans avoir été entendu. Le 30 avril 1315, veille du jour de l'Ascension, on le conduisit à Montfaucon, dans une charrette (1), avant le point du jour, comme c'était alors la coutume. Pendant la route, il répétait au peuple, qui le suivait avec des huées : « Bonnes gens, priez » Dieu pour moi (2). » On le pendit à l'endroit le plus élevé et le plus apparent du gibet : il était alors âgé d'environ cinquante ans. Un ma-

(1) Les fers aux pieds, suivant une relation manuscrite.

(2) Mézeray, t. I, p. 724.

gicien nommé Paviot, auquel on imputait d'avoir assisté la femme d'Enguerrand, dans le dessein de faire périr le roi et Charles de Valois, au moyen de l'*envoûtement* (1), partagea le sort du ministre; seulement il fut pendu au dessous de lui. La nuit suivante, des voleurs détachèrent le corps d'Enguerrand, le dépouillèrent de ses vètemens et le laissèrent à terre entièrement nu (2). Il fallut lui donner de nouveaux habits pour le replacer au gibet.

Louis le Hutin se repentit plus tard de sa faiblesse : il fit mettre la veuve d'Enguerrand en liberté, et lui légua dix mille livres par son testament, *en considération de la grande infortune qui lui était advenue*. L'année suivante, le corps de Marigny fut retiré du gibet; on l'inhuma aux Chartreux, et, en 1326, on le transporta dans l'église du village d'Écouy. De son côté, Charles de Valois, agité de violens remords, fit d'abondantes aumônes en ordonnant de prier

(1) L'envoûtement était un prétendu maléfice que l'on pratiquait en piquant ou brûlant l'image en cire de quelqu'un.

(2) Sauval, t. II, p. 587.

Dieu pour : « L'ame de monseigneur Enguerran » de Marigny, et pour monseigneur Charles de Valois. » On considéra qu'en se faisant nommer après Enguerrand, le prince reconnaissait ainsi avoir commis une injustice et avoir à se reprocher la mort d'un innocent. La grande mortalité et la famine qui désolèrent la France, pendant les deux années qui suivirent ce meurtre judiciaire, furent encore regardées par le peuple comme une manifestation de la colère divine. Pour l'apaiser, on réhabilita la mémoire de Marigny; on fit rentrer sa famille en possession des biens qui lui avaient été confisqués, et le portrait du ministre fut replacé au palais à l'endroit où se trouvait sa statue avant d'avoir été renversée (1).

Si, dans le nombre des exécutions qui eurent lieu à Montfaucon, il en est sur lesquelles l'histoire laisse planer un soupçon d'injustice, il en est d'autres aussi qui présentent tous les caractères d'une punition justement méritée. Parmi

(1) Mézeray, t. I, p. 721. — *Continuatio Chronici*, Guill. de Nangis. (*Spicilegium*, etc., d'Achery, in-4°, vol. XI, p. 660.)

ces dernières, on peut citer celle de Henri Tapperel ou Caperel, prévôt de Paris; ce magistrat, chargé de la garde d'un meurtrier condamné à mort et détenu au Châtelet, se laissa séduire par les richesses de son prisonnier, le mit en liberté et lui substitua un homme innocent, qui fut conduit au gibet et exécuté à la place du vrai coupable. Le roi ayant eu connaissance de cette infame action, nomma des commissaires qui condamnèrent Tapperel à être pendu. Il subit sa peine à Montfaucon, dans le courant de l'année 1320 (1).

En 1322, peu de temps après être monté sur le trône, Charles le Bel fit arrêter Gérard de la Guette, homme de basse extraction, né en Auvergne, et qui était devenu surintendant des finances sous le règne de Philippe le Long. Comme il niait les concussions qu'on lui reprochait, on eut recours à la question pour le forcer à un aveu. Les tortures furent si violentes qu'il ne put les supporter, et il expira au milieu d'elles. Néanmoins, on traina son corps brisé à travers

(1) Mézeray, *Abrégé chron.*, t. II, p. 836. — *Cont. de Nangis*, p. 686.

la ville et on l'exposa ensuite à Montfaucon (1).

L'année suivante vit encore une exécution remarquable par le rang du coupable. C'est celle de Jourdain, seigneur de l'Isle, petite ville de Gascogne voisine de Toulouse, et allié du pape Jean XXII, dont il avait épousé la nièce (2). Il devait à cette parenté d'avoir déjà une fois obtenu sa grâce, après avoir été condamné à mort pour un grand nombre de crimes. Mais bientôt il avait repris le cours de ses brigandages et avait été jusqu'à assommer un huissier royal, avec sa propre masse. Il fut cité à cette occasion devant le Parlement de Paris, et s'y présenta accompagné d'une partie de la noblesse de sa province. Son arrogance ne l'empêcha pas d'être mis au Châtelet, condamné à être traîné à la queue d'un cheval, et pendu au gibet de Paris. Il subit son arrêt le 22 mai 1323, veille de la Trinité (3).

(1) MÉZERAY, *Abrégé chron.*, t. II, p. 839.

(2) CORROZET prétend que c'était la mère du pape, folio 119.

(3) MÉZERAY, t. I, p. 737. *Continuatio* de NANGIS, p. 701.

L'exemple de Gérard de la Guette nous a montré Charles le Bel à son avènement au trône, recherchant les abus qui s'étaient glissés dans l'administration des finances et en faisant punir les auteurs. Mais soit que la crainte du châtiment fût impuissante, soit que chaque prince en arrivant au pouvoir se crût dans la nécessité de manifester à tout prix une inflexible sévérité, Philippe de Valois imita son prédécesseur, et fit instruire le procès de Pierre Remy, seigneur de Montigny, à qui était échue la charge de Gérard de la Guette. Le Parlement désigné pour connaître de cette affaire poursuivit le ministre comme prévenu de péculat. Sa justification ne sembla pas satisfaisante, et un arrêt de la Cour, auquel prirent part dix-huit chevaliers, vingt-cinq seigneurs ou princes, et le roi lui-même, le condamna à être pendu le 25 mai 1328. On était sur le point d'exécuter ce jugement au gibet de Montigny, quand Pierre Remy se reconnut, en effet, coupable de haute trahison envers le roi et l'État. Cet aveu détermina à changer le lieu de son supplice, sans que l'histoire en explique le motif. Après l'avoir lié de nouveau au cha-

riot qui l'avait amené, on le conduisit à Montfaucon, où personne n'avait encore été mis depuis les réparations qu'il venait d'y faire faire : l'opinion publique s'était prononcée contre lui long-temps auparavant ; et, un matin, l'on avait trouvé écrit sur un des piliers de Montfaucon :

En ce gibet, icci emmy,
Sera pendu Pierre Remy.

Nous venons de voir que l'évènement justifia cette prophétie. La confiscation des biens du financier prouva en même temps qu'on n'avait pas eu tort de le soupçonner de dilapidation : elle se monta à douze cent mille livres, somme énorme pour l'époque (1).

En 1331, un trésorier-changeur du trésor du roi, nommé Massé des Maches, accusé d'infidélité dans sa charge, finit aussi à Montfaucon (2).

Rémond ou René de Siran, maitre des monnaies, ayant été arrêté en 1333, échappa au jugement en se donnant lui-même la mort

(1) Corrozet, folio 120. — Mézeray, t. I, p. 759. Félibien, t. I, p. 565.
(2) Félibien, t. I, p. 565.

dans sa prison : mais son corps fut transporté et pendu aux fourches patibulaires (1).

En 1336, le Parlement eut à juger un de ses membres, le chevalier Hugues de Cuisy, ancien prévôt de Paris, devenu président au Parlement. Il était accusé de plusieurs crimes, entre autres de s'être laissé corrompre par des présens. Les pairs soumirent sa conduite à une enquête, et, sa culpabilité ayant été reconnue, la Cour le condamna au gibet : il y fut conduit le 21 juillet (2). Quelques années ensuite, un autre conseiller au Parlement finit encore de la même manière : il se nommait Adam de Hourdain ou Claude de Hourdery, et faisait partie de la chambre des enquêtes. On découvrit qu'il avait falsifié les dépositions de plusieurs témoins, et il fut condamné à être pendu à Montfaucon, le 3 juillet 1348 (3).

Vers la fin du quatorzième siècle, le nom de Montfaucon se trouve mêlé aux détails de l'un

(1) Félibien, t. I, p. 565. — Germain Brice, t. II, p. 59.

(2) *Continuatio*, Guill. de Nangis, p. 769.

(3) Félibien, t. I, p. 480. — Germain Brice, t. II, p. 59.

de ces duels fameux appelés *jugemens de Dieu*. Celui ordonné par le Parlement entre Jacques Legris et Jean de Carrouges, tous deux gentilshommes normands, eut pour cause l'accusation de Marie de Thibouville, femme de Carrouges, qui affirma que, pendant l'absence de son mari, Legris avait pénétré dans sa demeure et lui avait fait violence. L'accusé nia formellement : et, comme il n'existait aucune preuve, le Parlement déclara que le jugement de Dieu pouvait être accordé au plaignant. Bien que cet arrêt eût été rendu le 15 septembre 1386, l'absence du roi en fit différer l'exécution jusqu'au 29 décembre suivant. Ce jour-là, Charles VI, suivi d'une foule immense, se rendit derrière Saint-Martin-des-Champs (1), où une lice avait été préparée pour le combat. La femme de Carrouges y vint aussi de son côté, dans un char couvert de deuil ; mais le roi ne lui permit pas de rester et la renvoya. Les deux combattans entrèrent dans le champ clos ; Carrouges accompagné du connétable de Saint-Pol, Legris des gens du comte

(1) Où se trouve aujourd'hui le Conservatoire des arts et métiers.

d'Alençon, et après avoir rempli les formalités préliminaires usitées en pareil cas, ils s'attaquèrent avec fureur. Carrouges, affaibli par une fièvre violente, reçut d'abord une blessure à la cuisse; mais bientôt après il renversa son adversaire, et, malgré que ce dernier protestât constamment de son innocence, il lui passa son épée au travers du corps. Le cadavre de l'infortuné Legris fut ensuite livré au bourreau, traîné sur une claie et exposé à Montfaucon; tandis que ses biens devenaient la propriété de son adversaire, à qui le roi donna, en outre, une charge à la Cour. Cependant Legris n'était pas coupable; Marie de Thibouville s'était trompée en prenant pour lui un autre individu : et celui-ci, ayant été condamné à mort à quelque temps de là, pour des crimes étrangers, dévoila une erreur qui avait coûté la vie à un innocent. Carrouges, au désespoir, partit pour la terre sainte, et sa femme entra au couvent : on assure même qu'elle se fit recluse (1).

(1) Sauval, t. II, p. 672. — Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, p. 59. — Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, liv. VI, chap. 10, p. 129.

Montfaucon reparait encore dans les premières années du quinzième, à l'occasion d'un châtiment bien mérité qu'y subirent deux écoliers de l'Université, châtiment qui faillit néanmoins être la source de troubles graves. Ces écoliers, l'un nommé Légier de Montilhier, né en Normandie, et l'autre Olivier Bourgeois, d'origine bretonne, tous les deux coupables d'homicide, avaient été poursuivis par Guillaume de Tigouville ou de Tignonville, prévôt de Paris, et d'après son ordre pendus nuitamment à Montfaucon. Comme en leur qualité d'écoliers ils dépendaient de l'Université et, que, suivant les priviléges de celle-ci, ils n'étaient soumis qu'à la juridiction ecclésiastique, l'évêque de Paris et le recteur de l'Université se plaignirent au roi de l'atteinte portée à leurs droits, et demandèrent que le prévôt fût obligé à une réparation envers eux, comme n'ayant pas eu égard aux réclamations que les écoliers lui avaient adressées. En vain Charles VI voulut-il prendre la défense de son officier, l'Université resta inexorable dans ses prétentions : elle les appuya en fermant toutes les classes durant l'hiver qui suivit, et menaça même de

quitter le royaume, si ses plaintes n'étaient pas accueillies. Cette résistance détermina enfin le roi à rendre un arrêt qui dépouillait le prévôt de sa charge, et le condamnait à aller lui-même dépendre les corps des deux écoliers. Pour se conformer à cet ordre, il se rendit à Montfaucon le 17 mai 1408, accompagné de ses sergens et d'une troupe d'hommes portant des torches allumées. Les deux cadavres ayant été descendus du gibet, le prévôt les baisa sur la bouche, et les amena à Paris, au parvis Notre-Dame, après les avoir déposés sur un char recouvert de drap noir, conduit par le bourreau, à cheval, et revêtu d'un surplis. Ils furent reçus par le recteur de l'Université, qui les fit enterrer dans l'église des Mathurins, où une inscription placée sur leur tombe conserva le souvenir de cette victoire de la puissance ecclésiastique. Suivant Monstrelet, Tigouville dut, en outre, élever à ses frais, près de Montfaucon, une croix de pierre sur laquelle seraient gravées les images des deux clercs (1).

(1) *Historia Universitatis*, Egassio Bulæo, t. V, p. 146.

Déjà, en 1304, le même conflit s'était élevé entre l'Université et Pierre Jumeau, prévôt de Paris, également pour la condamnation d'un écolier. Dans cette lutte, le prévôt avait pareillement succombé (1).

Tandis que la folie de Charles VI livrait le royaume aux factions qui le déchiraient, un favori de cet infortuné monarque ressentait cruellement les effets de l'impossibilité où était son maître de lui prêter appui. Cet homme, nommé Jean de Montagu, fils d'un bourgeois de Paris, jouissait d'une faveur qui surprenait d'autant plus qu'il n'était doué d'aucun avantage personnel, étant petit, bègue, d'une figure commune et d'une ignorance extrême. Cependant il avait été successivement protégé par Charles V et Charles VI, était devenu ministre, grand maître de la maison du roi et surintendant de ses finances. Tous ses parens occupaient des emplois élevés; ses richesses étaient immenses;

— Juvénal des Ursins, p. 189, 193. — Le Laboureur, liv. XXVII, chap. 22.

(1) Egassio Bulæo, t. IV, p. 72. — Félibien, t. I, p. 512.

la reine le favorisait, enfin tout semblait devoir mettre sa puissance à l'abri des revers de la fortune, et pourtant elle s'écroula devant la haine que lui avait jurée le duc de Bourgogne. Ce prince lui reprochait son dévouement au duc d'Orléans, et, de concert avec le roi de Navarre, il le fit arrêter par Pierre des Essars, prévôt de Paris, et comparaître devant des commissaires pris dans le Parlement. On le mit à la question pour obtenir l'aveu des crimes dont on l'accusait. Contraint par la douleur, il confessa tout ce qu'on voulut; mais ensuite il désavoua ses déclarations, comme ne lui ayant été arrachées que par la violence des tourmens, et s'avoua seulement coupable de quelques légères malversations dans l'administration des deniers publics. Il n'en fut pas moins condamné à être décapité et conduit aux Halles, pour y recevoir la mort, le mercredi 17 octobre 1409, revêtu d'une robe mi-partie de blanc et de rouge : «.... Il fut » mis, dit le *Journal de Paris* (1), en une char- » rette, vestu de sa livrée, d'une houpelande (2)

(1) *Abrégé de l'histoire de Paris*, t. II, p. 246.

(2) Espèce de cape ou manteau.

» de blanc et de rouge, et chapperon de mesmes, » une chauce rouge et l'autre blanche, ungs » éperons dorez; les mains liées devant, une croix » de boys entre ses mains, hault assis dans la » charrette, deux trompettes devant lui. » Sa tête fut mise au bout d'une lame au pilori, et son corps porté à Montfaucon, où on le pendit par les aisselles. Le roi, dans un de ses momens lucides, apprit avec une extrême surprise le sort de son ministre, et en témoigna beaucoup de chagrin, mais on parvint sans peine à lui faire croire qu'il avait été justement condamné (1).

Dubreul, dans ses *Antiquités* (2), prétend que Gérard, évêque de Paris, frère de Montagu, ainsi que d'autres parens, ayant échoué dans la demande qu'ils firent de son corps, les Célestins, en faveur desquels le défunt avait fondé un monastère à Marcoussis, se dévouèrent à sa justification par un sentiment de reconnaissance pour sa mémoire. Ils sacrifièrent une partie des objets précieux qu'ils avaient reçus de lui, afin

(1) Juvénal des Ursins, p. 201. — Le Laboureur, liv. XXIX, chap. 7.

(2) Dubreul, *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 1280.

d'être en état de subvenir aux frais des poursuites et donner des secours à sa veuve, tombée dans le besoin par la confiscation de tous les biens de son mari. Il ajoute que, jusqu'au moment où ils obtinrent de faire retirer le corps de Montagu du gibet, ils payèrent le bourreau pour tenir toujours rempli d'épices le sac dans lequel était renfermé le corps de leur bienfaiteur, et veiller à ce qu'il ne fût ni enlevé ni changé : de plus, un prêtre restait nuit et jour auprès du cadavre, en récitant des prières. Ces dernières circonstances sont, à la vérité, traitées de fable par Ménage, dans son histoire de Sablé; mais du moins il est constant que le jugement de Montagu fut soumis à une révision, sa mémoire réhabilitée et son corps remis à sa famille, trois ans après l'exécution. On le descendit du gibet avec une grande solennité : le prévôt de Paris, le bourreau, beaucoup de prêtres et de Célestins, et douze hommes portant des torches de cire, le rapportèrent processionnellement dans l'hôtel qu'avait habité Montagu, près de Saint-Paul. Ils y réunirent la tête avec le corps, les déposèrent dans le même cercueil, et à l'issue d'un service

funèbre célébré avec pompe dans l'église de Saint-Paul; le convoi prit la route de Marcoussis, où les restes de Montagu furent déposés dans l'église du couvent (1).

Pierre des Essars, prévôt de Paris, chargé de l'arrestation de Montagu, avait manifesté une grande animosité contre lui et avait beaucoup contribué à sa condamnation : on lui prédit qu'il lui en arriverait malheur, et effectivement il périt aussi sur l'échafaud. La faveur du duc de Bourgogne l'avait comblé d'honneurs : il était prévôt de Paris (2), maître des eaux et forêts, grand fauconnier, grand général gouverneur des finances, capitaine de Paris, Cherbourg et Montargis (3), lorsque son trop de loyauté le fit tomber dans la disgrace de son ancien protecteur, qui mit autant de zèle à lui nuire qu'il en avait apporté à l'élever. Des Essars se retira d'abord en Normandie, mais croyant trouver

(1) Dubreul, p. 1280. — Germain Brice, t. II, p. 59. — Piganiol, t. III, p. 440.

(2) Il avait remplacé Guillaume de Tignonville dans cet emploi, le 5 mai 1408.—Félibien, *Preuves*, partie II, p. 552.

(3) Le président Hainault, t. I, p. 351.

sûreté dans les dispositions hostiles du dauphin, à l'égard du duc de Bourgogne, il revint à Paris. Bientôt de perfides insinuations animèrent le peuple contre lui : on lui reprocha d'avoir dilapidé les finances, d'être la cause de la mort de Montagu, etc. Craignant l'effervescence populaire, il se sauva à la Bastille, dont la garnison le livra. On nomma alors des commissaires pour le juger, et ils le condamnèrent à avoir la tête tranchée. Le 1er juillet 1413, on le fit sortir de la tour du palais où il était détenu, et on le traina sur une claie attachée au derrière d'une charrette, jusqu'à l'hôtel de la Coquille, situé rue Saint-Denis : là, il monta dans la charrette, qui le transporta jusqu'aux Halles, où il reçut la mort avec beaucoup de courage. Comme Montagu, sa tête fut mise sur une lance et son corps porté à Montfaucon. Le *Journal de Paris* (1) décrit ainsi les circonstances de son exécution : « Le premier jour de juillet 1413, fut ledit » prévot prins dedans le palais, trainé sur une » claye jusques à la Heaumerie, et puis assis

(1) *Abrégé de l'histoire de Paris*, t. II, p. 304.

» sur ung ais en la charrette tout jus (1), une
» croix de boys en sa main, vestu d'une hou-
» pelande noire, déchiquetée fourrée de mar-
» tres, unes chausses blanches, ung escafi-
» nons (2) noirs en ses pieds.... Depuis qu'il
» fut mis sur la claye jusqu'à sa mort, il ne
» faisoit toujours que rire, comme il faisoit
» en sa grant majesté, dont le plus de gens le
» tenoient pour ung soul. Car tous ceulx qui le
» veoient plouroient si piteusement, que vous
» ne ouyssiez oncques parler de plus grans
» pleurs, pour mort d'hommes; et lui tout seul
» rioit.... Quant il vit qu'il convenoit qu'il
» mourust, il s'agenouilla devant le bourrel,
» et baisa ung petit image d'argent, que le
» bourrel avait en sa poitrine, et lui pardonna
» sa mort moult doucement...» Trois ans après,
le roi autorisa la famille de Pierre des Essars à
retirer son corps du gibet et à lui faire donner
la sépulture ecclésiastique (3).

(1) Jus, bas.

(2) Escafinons, sorte de chaussure légère

(3) Mézeray, t. I, p. 1002. — *Abrégé de l'histoire de Paris*, t. II, p. 304. — Le Laboureur, liv. XXXIII, chap. 10. — Moréri.

Pour suivre l'ordre chronologique, il convient de placer ici les détails assez bizarres d'une inhumation rapportée par Sauval. Un nommé Laurent Garnier, habitant de Provins, condamné à être pendu par arrêt du Parlement, pour avoir tué un collecteur des tailles, avait subi sa peine, quoiqu'il eût obtenu sa grâce. Il y avait un an et demi qu'il était à Montfaucon, lorsqu'en 1476 : « Pour lors à la sollicitation
» de son frère, ayant été dépendu et mis dans un
» cercueil, fut porté en grande cérémonie, et
» avec tout l'appareil des pompes funèbres, par
» la rue Saint-Denis (1) jusqu'à la porte Saint-
» Antoine. De côté et d'autre marchoient douze
» hommes vestus de deuil, les uns une torche à
» la main, les autres un cierge. Devant étoient
» quatre crieurs sonnants de leurs cloches, tous
» portant les armoiries du défunt, autant sur
» leur dos que par devant; et celui enfin, qu'on
» voyoit à la tête de la tête de la compagnie,
» alloit criant à haulte voix : *Bonnes gens*,
» *dites vos patenostes pour l'âme de feu Lau-*

(1) Aujourd'hui rue Saint-Maur-Popincourt.

» *rent Garnier, en son vivant, demeurant a*
» *Provins, qu'on a nouvellement trouvé mort*
» *sous un chêne : dites en vos patenostes, que*
» *Dieu bonne merçi lui fasse* (1). »

Olivier le Daim, surnommé le Diable, qui de barbier du roi Louis XI était devenu son ministre, trouva aussi à Montfaucon, en 1484, le châtiment auquel il avait échappé trop long temps (2).

Le seizième siècle amena encore des financiers à Montfaucon : le premier et le plus célèbre est Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay. Il était natif de Tours, avait rempli divers emplois sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, et était enfin devenu surintendant des finances de François 1er, qui lui témoignait beaucoup d'affection et le nommait son père. Sa disgrace prit sa source dans la haine que la reine mère et le chancelier Duprat portaient à Lautrec. En effet, comme il avait entre les mains les trois cent mille ducats que Lautrec avait demandés pour assurer la conquête du Milanais,

(1) Sauval, t. II, p. 534.
(2) Mézeray, t. II, p. 208.

Louise de Savoie, d'après les conseils de Duprat, réclama le paiement des pensions et gratifications qui lui étaient dues, et qui montaient à de très fortes sommes. Semblançay lui observa vainement qu'elle allait épuiser le Trésor et le mettre dans l'impossibilité d'effectuer l'envoi à Lautrec; la reine ne tint aucun compte de ses observations et insista encore davantage pour être payée. Elle fit entendre au ministre qu'il aurait à répondre, sur sa tête, des conséquences de son refus, et s'engagea d'ailleurs à le justifier auprès de son fils. Mais au contraire, quand Lautrec se fut excusé de la perte du Milanais, sur ce qu'il n'avait pas reçu l'argent qui lui avait été promis, et que le roi, ayant reproché à Semblançay de n'avoir point exécuté ses ordres, eut appris de lui qu'il en avait été empêché par les demandes de la reine mère, cette princesse nia le fait et expliqua les reçus que le surintendant montrait à l'appui de ses paroles, en prétendant qu'il s'agissait d'un dépôt de sommes confiées par elle au ministre. Elle assura, d'ailleurs, que celui-ci ne lui avait point parlé de la pénurie où se trouvait le Trésor. Elle se plaignit d'être injus-

tement calomniée, s'emporta contre Semblançay, et fit peser sur lui l'accusation de péculat, grief que l'on accueille volontiers lorsqu'il s'agit d'un financier. Déjà, en 1523, François 1er avait nommé six commissaires pour examiner les comptes du même Semblançay : au bout d'un an, ils avaient déclaré que celui-ci devait au roi des sommes assez considérables, mais qu'en retour il lui était dû 300,000 livres, qu'il avait empruntées pour le service de l'État. Les deux parties avaient appelé de ce jugement ; néanmoins, il n'y avait pas été donné suite, jusqu'au moment où Louise de Savoie entreprit la perte du surintendant. Un nommé Jean Prévôt, aussi employé dans les finances et neveu du ministre, déclara avoir aidé son oncle à détourner les deniers publics, et obtint sa grâce en faveur de cette dénonciation. Semblançay fut arrêté à Paris et conduit à la Bastille le 3 janvier 1526. Duprat désigna quatre commissaires pour le juger ; c'étaient le premier président du Parlement, nommé de Selva, les premiers présidens de Toulouse et de Dijon, et Dubourg, lieutenant civil du Châtelet, faisant les fonctions de rappor-

teur. Le 9 août suivant, ce tribunal rendit un arrêt portant que : « Jacques de Beaulne, chevalier seigneur et baron de Samblançay, » vicomte de Tours, conseiller et chambellan du » roi, bailly et gouverneur de Touraine, atteint » et convaincu de larçins, faussetés, malversations, abus et maladministration dans les finances du roi, en réparation de ces crimes et » délits, est condamné à être privé de tous ses » honneurs, à avoir tous ses biens confisqués, » et à être en outre pendu et étranglé au gibet » de Montfaucon. » Ce même arrêt adjuge au roi sur les biens confisqués la somme de 300,000 livres, pour restitution des sommes qui lui ont été dérobées.

Le lieutenant criminel Maillard fut chargé, le même jour, de signifier cette sentence à Semblançay, qui aussitôt en appela au Parlement : mais ses juges rejetèrent l'appel, et déclarèrent que leur décision était aussi régulière que si elle eût été rendue par le Parlement lui-même Cependant, comme le jour suivant était un dimanche, l'exécution fut remise au surlendemain 12 août.

Pour les détails de cette exécution, nous emprunterons ici les termes mêmes du journal manuscrit de François 1er.

« Le jour de lundi, il partit de la Bastille et
» fut mis sur une mulle, ayant le bonnet en la
» tête, sans être lié, et avoit vètu une robe de
» drap frisé (1) de couleur tannée, obscure, en-
» fumée; un saye (2) de velours noir, et l'ac-
» compagnoient le lieutenant criminel et M. de
» Goucy, avec tous ses archers (lequel étoit
» lieutenant du prévot de Paris), et aussy y
» étoient tous les archers et arbalètriers et ar-
» quebusiers de Paris, les gens du guet à cheval
» et à pied, les sergens du Châtelet et moult
» de peuple de la ville, tous en gros nombre, et
» lui fut fait son cry (3) en trois lieux : c'est à
» sçavoir, porte Baudets (4), devant le Châtelet
» et au gibet. »

(1) Sorte d'étoffe de laine.

(2) Vêtement militaire.

(3) Fait son cry, proclamation de la sentence qui le condamnait.

(4) La porte Baudets était située rue Saint-Antoine, à la hauteur où se trouve la rue Culture-Sainte Catherine.

«... Il lui fut donné pain et vin, devant l'église des
» Filles-Dieu, par ledit couvent, comme on a
» coutume de faire aux pauvres criminels. »

«... Il lui fut baillée une croix de bois peinte de
» rouge, en la main, et luy fut mis la tête nue,
» et ôté son bonnet; et fut mené Jacques au gi-
» bet, la tête nue. »

«.... Environ douze jours après, il fut dé-
» pendu secrètement par ses parens et amis,
» dont le roi ne voulut faire querelle, pour
» sçavoir où étoit le corps, et qui l'avoit dé-
» pendu; mais tout cela demeura, et fut le corps
» mis en terre sainte. »

Clément Marot, à l'occasion de cette mort, fit les vers suivans, qui doivent trouver ici leur place.

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançai l'âme rendre,
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre;
Et Semblançai fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

De nombreuses poursuites accompagnérent la condamnation de Semblançay : elles furent diri-

gées contre des financiers d'un ordre inférieur, dont les uns parvinrent à s'échapper et les autres furent condamnés à diverses peines; parmi les premiers, figure le fils de Semblançay, qui se retira à Cologne. Mais la veuve du surintendant, ayant appelé de la mort de son époux, resta en butte à la haine de Duprat, qui la fit renfermer dans une prison, et juger avec tous ceux qui l'avaient aidée de leurs conseils. Il saisit cette occasion pour faire confirmer la sentence rendue contre Semblançay, et se justifier dans l'opinion publique, qui lui reprochait hautement sa cruauté envers un vieillard de soixante-quinze ans. Tous les Parlemens du royaume envoyèrent deux conseillers, afin de former ce tribunal de révision, qui déclara l'équité du premier jugement. Cela n'empêcha pas la mémoire de Semblançay d'être réhabilitée plus tard; et son fils, étant revenu en France en 1529, rentra en possession des biens et de la charge de son père (1).

Comme on a pu le remarquer, la Touraine

(1) *Journal ms. de François Ier*, Bibliothèque royale. — Moréri. — Mézeray, t. 2, p. 426.

fournissait beaucoup de généraux des finances, mais la plupart finissaient malheureusement. Six ans après la mort de Semblançay, un de ses compatriotes termina comme lui ses jours au gibet. C'était Jean Poncher, trésorier de Languedoc, dont un oncle avait été archevêque de Sens, et dont le cousin était évêque de Paris. Le légat le haïssait, et il aurait été arrêté depuis long-temps sans sa liaison avec Labarre, prévôt de Paris. Aussi, quand ce dernier vint à mourir, il se hâta de sortir de la ville et se réfugia à Valenciennes. Mais le légat lui ayant fait dire qu'il pouvait revenir sans crainte, il quitta son exil au mois de juin 1533. On assura que le roi de Navarre (Henri d'Albret) et le grand maitre de France lui avaient, de leur côté, donné l'assurance qu'il ne serait point inquiété. Néanmoins il fut arrêté aussitôt son retour, remis d'abord à la garde d'un huissier, dont il eut le logement pour prison, et renfermé ensuite dans la Tour carrée (1), tandis qu'on instruisait son procès sous

(1) On désignait sous le nom de Tour carrée la prison de la Tournelle située à l'extrémité du quai Saint-Bernard et près de l'ancienne porte de ce nom.

le prétexte habituel de malversations. Ce procès se termina par un arrêt de mort contre le trésorier, qui fut pendu à Montfaucon le 24 septembre 1533.

Trois ou quatre jours après, le corps de Jean Poncher fut enlevé secrètement du gibet et enseveli dans un champ : on découvrit le lieu où il avait été déposé, on exhuma le cadavre et on le remit aux fourches patibulaires. Il n'y resta pas plus long-temps que la première fois, et disparut de nouveau après avoir été préalablement divisé en plusieurs tronçons, sans doute afin de le soustraire plus facilement aux recherches. On ne sut jamais ce qu'il était devenu (1).

Jean Poncher est le neuvième surintendant ou trésorier des finances que Montfaucon vit figurer entre ses piliers durant une période de deux siècles. Tous méritèrent-ils également leur sort ? ou bien beaucoup d'innocens ne se trouvèrent-ils pas mêlés avec quelques vrais coupables ? C'est une question qui présenterait de grandes difficultés à résoudre. Toutefois l'on est conduit à embrasser le second sentiment, si

(1) *Journal ms. de François Ier*, Bibliothèque royale.

l'on réfléchit au nombre des condamnés dont la mémoire fut réhabilitée, et si l'on remarque combien cette justice expiatoire devait être difficile à obtenir, puisqu'elle entraînait avec elle la restitution des biens confisqués.

Dans le courant de l'année 1543, un membre du Parlement, le président Gentil, fut encore pendu à Montfaucon (1).

Tandis que des arrêts sévères amenaient au gibet les chefs de l'administration des finances, la même rigueur atteignait aussi les employés d'un rang inférieur qui se livraient à des concussions. Parmi ces criminels du second ordre, on peut citer les deux frères Miloirs, trésoriers des compagnies, qui, pour avoir fait de faux acquits des deniers royaux et avoir soustrait soixante mille écus, furent appliqués à la question extraordinaire, puis pendus à Montfaucon, le 9 septembre 1566. Au moment du supplice, le frère aîné s'imaginant qu'il allait recevoir sa grâce, et qu'il ne fallait que gagner du temps pour la voir arriver, opposa une vive résistance

(1) Malingre, *Annales de Paris*, p. 225.

quand il lui fallut monter l'échelle; il parvint à ne pas aller au delà du cinquième ou sixième échelon, quelque force qu'on employât, et le bourreau se vit contraint de le pendre à l'échelle même (1).

Nous approchons du moment où Montfaucon va cesser d'être employé aux exécutions, et où il va se transformer en un monceau de ruines. Mais avant que l'herbe croisse entre les joints de ses pierres, avant que la mousse recouvre ses gigantesques piliers, bien des malheureux y seront encore traînés, car les vengeances de la Saint-Barthélemy lui préparent de nouvelles victimes. Le premier martyr de cette horrible nuit fut l'amiral de Coligny, dont chacun a pu lire la fin courageuse. Ses assassins, après lui avoir coupé la tête pour l'envoyer au pape, jetèrent son cadavre dans la rue : il y fut traité outrageusement par le duc de Guise, puis abandonné à la populace, qui commença par le mutiler, qui le traîna dans la boue trois jours durant et le suspendit ensuite par les pieds au gibet, où elle

(1) Corrozet, folio 185.

tenta, en outre, de le brûler. Enfin, les débris informes de ce cadavre furent recueillis par les soins du maréchal de Montmorency, qui les déposa dans la chapelle du château de Chantilly, après les avoir fait enlever de Montfaucon pendant la nuit. Mais auparavant la reine mère avait été insulter sa victime une dernière fois, lorsque Coligny était encore au gibet confondu avec de vils malfaiteurs. « Pour en repaître ses » yeux, dit un auteur du temps (1), elle l'alla » voir un soir, et y mena ses fils, sa fille et son » gendre. » On rapporte aussi que Charles IX étant à le considérer, et observant que ses courtisans se bouchaient le nez pour ne pas sentir la mauvaise odeur qu'exhalait le cadavre, il leur dit : « que le corps d'un ennemi mort ne sentait » jamais mauvais (2). »

Cependant la mort de Coligny et les outrages exercés sur son cadavre n'avaient pu apaiser la haine de ses ennemis. Il fallait qu'un arrêt solennel justifiât les excès commis, et le Parlement fut chargé de faire le procès de l'ami-

(1) L'Étoile, t. II, p. 403.
(2) Piganiol, t. III, p. 444, édit. de 1742.

ral. Comme c'était l'époque des vacances de cette cour, une de ses chambres s'assembla extraordinairement, et, le 27 octobre 1572, elle déclara Coligny coupable de lèse-majesté, etc., et ordonna qu'il serait pendu en effigie. Cavaignes et Briquemaut, condamnés à mort comme ses complices, ayant été pendus sur la place de Grève, l'effigie de l'amiral, après avoir été traînée sur une claie, depuis la conciergerie, fut mise entre eux à une troisième potence. On avait eu soin de placer un cure-dent dans la bouche de cette image de paille, en dérision d'une habitude ordinaire à Coligny. Le jour suivant, on enleva les deux cadavres et l'effigie, et on les porta à Montfaucon, ainsi que le prescrivait l'arrêt (1).

Les circonstances qui accompagnèrent cette mort présentent une singularité dont on chercherait peut-être vainement un autre exemple; celle d'un même homme subissant successivement deux expositions aux fourches patibulaires. Mais la postérité vengea Coligny de l'excès d'ignominie dont il avait été abreuvé, en hono-

(1) Mézeray, t. II, p. 1095, 1112. — *La vraye et entière histoire des troubles advenus en France*, liv. XIV.

rant sa mémoire, et couvrant ses meurtriers d'un éternel opprobre. Le gibet lui-même, loin d'être une flétrissure pour le noble innocent, se trouva, au contraire, purifié par le sang qu'il y avait versé.

Il serait facile de multiplier les citations et d'ajouter de nouveaux noms à ceux qui précèdent : les troubles intérieurs qui agitèrent la France sous le règne de Henri III et de Henri IV, les représailles toujours plus cruelles dans les temps de guerres civiles, amenèrent sans doute une grande quantité de victimes à Montfaucon, vers la fin du seizième siècle ; cependant, comme on n'y voit plus figurer aucun personnage marquant, il convient de terminer ici notre résumé des exécutions remarquables qui se firent à Montfaucon, et il ne nous restera plus qu'à rechercher les causes qui amenèrent la ruine de ce gibet.

Lorsque Sauval écrivait ses *Antiquités de Paris*, le gibet de Montfaucon ne servait déjà plus aux expositions, car il dit, en donnant la description de ce monument : « Je ne saurois vous

» dire quand on a cessé de faire mourir les cri-
» minels à Mont-Faucon : je sai seulement que
» quelquefois on ne les y portoit qu'après avoir
» été exécutés ailleurs, et je me souviens d'y
» avoir vu des corps attachés (1). » Sauval était né vers l'an 1620, et avait terminé ses recherches sur Paris en 1654, puisqu'à cette époque il sollicita et obtint un privilége pour leur publication (2). Dès lors, c'est dans la première partie de la période comprise entre 1620 et 1654 qu'il faut placer l'abandon de la coutume d'exposer les suppliciés; et, bien que l'histoire se taise à cet égard, l'examen raisonné de quelques circonstances nous permettra d'assigner avec assez d'exactidude le moment précis de cet abandon.

Sous le règne de Louis XIII, François de Montmorency, comte de Bouteville, s'était acquis une déplorable célébrité comme duelliste.

(1) Sauval, t. II, p. 587.

(2) Les œuvres de Sauval ne parurent néanmoins qu'en 1724, long-temps après sa mort, arrivée vers 1669 ou 1790. Rousseau, auditeur des comptes, à qui il laissa son manuscrit, avait commencé à y faire des corrections, mais il mourut avant d'avoir pu les terminer. (*Biographie universelle.*)

Après avoir bravé long-temps la sévérité des édits contre les combats singuliers, il finit par être arrêté à la suite d'un nouveau duel avec le marquis de Beuvron, et eut la tête tranchée sur la place de Grève, le 22 juillet 1627. Ses amis recoururent vainement à la clémence royale; Bouteville avait justifié d'avance la rigueur dont on usa envers lui, par l'audace avec laquelle il était venu, dans la capitale même, se battre en plein jour sur la place royale, au mépris des ordonnances qui défendaient le duel. Il existait aussi déjà plusieurs arrêts du Parlement, qui le condamnaient à mort pour de précédentes infractions aux ordonnances; et, parmi ces arrêts, celui daté du 24 avril 1624 est conçu dans des termes qui montrent l'existence du gibet de Montfaucon, en cette même année. Voici comment se termine l'arrêt.

«.... La cour a déclaré et déclare lesdits Bou-
» teville, le comte de Pontgibault, le baron de
» Chantail, et des Salles, vrais contumaces,
» atteints et convaincus de crime de lèze-majesté
» divine et humaine, pour la contravention aux
» édits des duels, faite ledit jour de Pasques et

» pour réparation décheus des priviléges de no-
» blesse, déclarez ignobles roturiers et infâmes,
» condamnez estre pendus et estranglés à une po-
» tence croisée, qui, pour cet effet, sera dressée
» en la place de Grève de cette ville de Paris; leurs
» corps morts portez à *Montfaulcon*, si apprehen-
» dez peuvent être, sinon par effigie, etc. (1). »

Remarquons, dans cet arrêt, que le Parlement ordonne de porter à Montfaucon les corps de ceux qu'il condamne, et qu'il ne l'eût pas fait si le gibet n'eût plus été employé comme lieu d'exposition. De là, nous pourrons conclure qu'en 1624 on n'avait pas encore renoncé à se servir des fourches patibulaires de Montfaucon. Mais l'instant était venu où les suppliciés n'y seraient plus conduits que pour recevoir la sépulture, près des piliers.

Nous avons dit, en commençant, que le gibet de Montfaucon se trouvait sur le territoire du fief du Cens commun, possédé par le chapitre de l'église Notre-Dame-de-Paris. Le premier

(1) *Recueil des édits, déclarations et arrêts concernant les duels*, vol. in-12, 1669, p. 91.

acte de possession de celui-ci, sur la pièce de terre qui renfermait les piliers, remonte au 3 décembre 1627. C'est une permission accordée, par les chanoines du chapitre, à noble homme Jean Berthault, conseiller du roi, etc., de faire tirer et extraire le plâtre qui est dans une pièce de terre, de la contenance de cinq arpens environ, sise proche de Montfaucon, et à eux appartenant. Cet acte renferme la clause « de ne pas endommager la butte sur laquelle sont assises les fourches patibulaires de la ville (1). »

Il est naturel d'inférer de cet acte que le gibet ne servait plus, puisque l'on pouvait fouiller sans inconvéniens le terrain qui l'avoisinait. Ce serait donc entre les années 1624 et 1627 qu'on aurait cessé d'y exposer; date qui s'accorde très bien avec le passage de Sauval, précédemment cité. On ne trouve à la vérité, dans les auteurs contemporains, rien qui indique l'abolition de la coutume de mettre les cadavres des condamnés aux fourches patibulaires; mais on peut conclure

(1) *Archives du royaume*, section domaniale, titres du fief du Cens commun.

de leur silence que la coutume d'exposer était tombée peu à peu en désuétude, et qu'elle disparut enfin tout à fait, sans avoir été l'objet d'une ordonnance : quoi qu'il en soit, il fallait que cette habitude fût bien perdue en 1627, pour que le chapitre de Notre-Dame osât disposer d'un terrain sur lequel son droit de propriété était fortement contesté.

C'est ce que nous apprend la requête présentée au roi par Michel Ménard, avocat, le 15 janvier 1629 (1), à l'effet d'obtenir le don de neuf arpens de terre, aux environs du lieu *vulgairement appelé Montfaucon, terres où sont bâties les fourches patibulaires, et qui servoient de voiries*. Il demande l'autorisation d'en extraire les pierres à plâtre, et s'engage à *laisser ung quartier de terre, sy besoing est, pour enterrer les suppliciés par Justice, comme il avoit accoutumé d'être fait cy devant, et de ne démolir aucune chose de ce qui est édifié audit lieu, pour marque de ladite Justice*. Il demande aussi *la restitution des fruits provenus des-*

(1) Pièces justificatives, C.

dites terres, que quelques particuliers se seroient emparées sans permissions de sa majesté; ce qui s'applique évidemment à la concession faite par les chanoines du chapitre au sieur Berthault.

Le 22 janvier 1630, M. Sirou, conseiller du roi, désigné pour examiner la requête du sieur Ménard, ordonna un arpentage qui fut exécuté par le nommé Marbais, le 21 février suivant, et par lequel il est établi que le terrain en question ne renferme que cinq arpens et un quartier (1).

Le sieur Ménard, ayant obtenu le don qu'il sollicitait, réclama aussitôt la jouissance des terres qui le composaient, et les trésoriers de France, faisant droit à sa demande, ordonnèrent à Firmin Perrier, Michel Jourdain et Pierre Hotman, à qui M. Jean Berthault avait affermé le terrain en litige, d'apporter à leur bureau leurs titres de possession; leur défendant, en outre, d'exploiter les carrières, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé. Cependant les trésoriers, par un arrêté du 6 mai 1630, levèrent

(1) Pièces justificatives, D.

cette défense, mais sous la condition que les carriers n'effectueraient aucun paiement au chapitre, prescrivant de nouveau à celui-ci de présenter ses titres dans la huitaine. Cette permission, signée de M. Sirou, est accordée à la charge par les exploitans d'observer les réglemens et ordonnances pour le fait des grands chemins et voies publiques, et de *ne fouiller plus près dudit lieu de Montfaucon que de trois toises, pour éviter au péril qui en pourroit arriver.*

On trouve, dans les registres des trésoriers généraux de France pour l'année 1630, toutes les pièces de la procédure à laquelle donnèrent naissance les prétentions réciproques du chapitre et du sieur Ménard sur la propriété de l'emplacement où s'élevaient les fourches patibulaires. Nous n'entrerons pas dans l'énumération des diverses décisions rendues dans cette affaire, cette analyse n'offrirait aucun intérêt; et nous renverrons aux archives du royaume ceux qui désireront de plus amples détails (1). Nous nous bornerons à dire que, malgré le désistement

(1) *Archives du royaume*, section judiciaire, registres des trésoriers de France.

que le sieur Ménard fit de ses poursuites, le 28 mai, les trésoriers de France, dans l'intérêt du roi, continuèrent à exiger du chapitre ses titres de possession, jusqu'à ce qu'un arrêt du Parlement, en date du 6 juillet 1630, eût décidé en faveur des chanoines et levé l'opposition mise par les trésoriers aux paiemens à faire par leurs fermiers (1). Depuis lors, le chapitre de l'église de Paris a conservé sans trouble la jouissance du terrain de Montfaucon.

On se demandera, sans doute, quelle raison put faire abandonner l'ancienne coutume de mettre aux fourches patibulaires tous ceux qui avaient subi le dernier supplice. L'absence de documens explicatifs nous force de recourir à des suppositions pour en découvrir la cause : malheureusement, on ne peut la trouver dans les progrès de la civilisation, car nous voyons cet usage subsister dans d'autres villes jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle. A Rouen, par exemple, on attachait encore les suppliciés aux fourches patibulaires, en 1785. Si cette ha-

(1) *Archives du royaume*, section domaniale, titres du fief du Cens commun.

bitude se perdit à Paris, c'est probablement à des motifs purement matériels qu'il faut l'attribuer. La fondation de l'hôpital Saint-Louis pourrait bien être un de ces motifs (1); en effet, c'était un voisinage inconvenant et dangereux tout à la fois pour un asile de malades que celui d'un tel foyer d'émanations putrides. Cette opinion, d'ailleurs, semble devoir résulter des termes mêmes du renvoi, que le conseil d'État fait aux trésoriers généraux, de la requête du sieur Ménard, dans laquelle il est dit : « Que les terres » où sont bâties les fourches patibulaires ont, » de temps immémorial, servi à la voirie de la » ville, pour y jeter les immondices, et à pré- » sent *à cause de l'hôpital de Saint-Louis*, la- » dite voirie a été transportée plus loin (2). » On avait pu facilement éloigner une voirie, mais ne pouvant transporter de même la lourde masse qui formait le gibet, on se contenta de la laisser sans usage, abandonnant au temps et aux

(1) L'hôpital Saint-Louis fut fondé par Henri IV, en 1607, pour les pestiférés, et terminé à la fin de l'année 1611. JAILLOT, *Quartier Saint-Martin*, p. 34.

(2) Pièces justificatives, C.

fouilles des plâtriers le soin de détruire. Ces deux causes amenèrent de prompts résultats, puisque Sauval, dans ses *Antiquités*, nous dit que « présentement (c'est à dire, vers 1650), » la cave est comblée, la porte de la rampe rom- » pue, ses marches brisées : des pilliers, à » peine y en reste-t-il sur pied trois ou quatre, » les autres sont entièrement ou à demi ruinés : la » plupart de leurs pierres entassées les unes sur » les autres, confusément, couvrent de ruines » une partie de la plate-forme de la masse : en » un mot, de ce lieu patibulaire, si solidement » bâti, à peine la masse en est-elle encore de- » bout. De l'éminence même sur laquelle il étoit » élevé, il ne subsiste que la terre, que cette » masse remplit, les environs ont été enlevés et » sont convertis en plâtrières. Rien ne s'est ga- » ranti des injures du temps et des hommes, » qu'une grande croix de pierre qui semble mo- » derne (1). »

Le Chapitre, paisible possesseur de la pièce de terre de cinq arpens, l'afferma successivement

(1) Sauval, t. II, p. 585.

à diverses personnes, par une suite non interrompue de baux conservés aux archives du royaume (1), et dont le premier remonte à l'année 1643. Tous ces baux, en indiquant la contenance de cinq arpens ou environ, portent que la pièce de terre est *située près Montfaucon, autour des piliers*. Cette rédaction uniforme n'est altérée que dans un acte de renouvellement de bail avec le sieur Loiseau, laboureur, et sa femme, en date du 12 novembre 1761. Il y est dit que le Chapitre afferme, pour trois, six ou neuf ans, à compter de la Saint-Martin d'hiver de l'année 1761, « cinq arpens de terre la- » bourable en une pièce, au milieu de laquelle » *étoient* les piliers de Montfaucon... » En outre, cet acte renferme la clause suivante : « Il » est expressément convenu que lesdits preneurs » ne pourront demander ni prétendre contre » mesdits sieurs du Chapitre aucune indem- » nité ni dédommagement quelconque, pour » raison de la démolition des piliers de Mont- » faucon et de l'enlèvement de la masse de

(1) *Archives du royaume*, section domaniale.

» pierres à plâtre sur laquelle ils sont bâtis;
» sauf leur recours contre qui ils jugeront à
» propos, autres toutefois que mesdits sieurs
» du Chapitre. »

Nous verrons tout à l'heure que les piliers furent transportés un peu plus loin; mais auparavant nous devons fixer, d'une manière positive, l'emplacement de cette pièce de terre, au milieu de laquelle s'élevait le vieux gibet.

Les limites en sont indiquées dans le bail à cens fait avec Nicolas Dieu, maître jardinier, le 29 avril 1782, et que le roi confirma, au mois de septembre suivant, par des lettres patentes datées de la Muette : elles imposent au sieur Dieu, s'il veut jouir, lui et ses héritiers du terrain qui lui est cédé, la charge de le clore de murs, et d'y bâtir une maison habitable pour un jardinier. Ce bail décrit ainsi la pièce dont il s'agit : «.... Cinq arpens trois perches en une pièce
» sise au chantier de Montfaucon, au milieu
» de laquelle étoient ci-devant les piliers de
» Montfaucon, tenant, d'un côté, au chemin pavé
» ou à la chaussée de Meaux, d'autre, au che-
» min de la Courtille, dit la rue Saint-Maur;

» d'une part, au nommé Lézier et autres, et » d'autre part, au chemin de Pantin à Saint-» Louis, et en hache, au sieur de Montigny, » ainsi que ladite pièce se poursuit et com-» porte, etc..... (1) »

Nous complétons cette description en y joignant le plan d'arpentage, exécuté, le 10 février 1783, par Rivière, géomètre-arpenteur, au sujet de quarante et une perches de terrain ajoutées au bail à cens de Nicolas Dieu (2) : on y trouve tous les tenans et aboutissans énumérés ci-dessus. Enfin, nous donnons encore un autre plan dressé en 1727, lors de la construction du chemin pavé de la voirie, parce qu'il fait voir la position du gibet de Montfaucon, en indiquant celle qu'occupaient alors ses ruines (3).

Nous avons remarqué dans le bail de 1761 une différence de rédaction annonçant la démolition de ce qui restait des piliers de Montfau-

(1) *Archives du royaume*, section domaniale, titres du fief du Cens commun.

(2) *Voyez* planche I.

(3) *Voyez* planche II. — Ces deux plans sont également extraits des titres du fief du Cens commun.

con. Ils furent, en effet, enlevés dans le courant de l'année, mais pour être reconstruits à quelque distance. Hurtault mentionne cette translation ainsi qu'il suit : « ..... Certaines considé-» rations ont déterminé à transférer ce gibet à » quelque distance de là, où l'on a élevé quatre » piliers de forme carrée, dans lesquels on a » enclavé des liens de bois (1). » Ce passage, à la vérité, n'indique ni l'emplacement du nouveau gibet, ni l'époque de sa construction ; mais nous trouvons tous les renseignemens qui nous manquent, dans un mémoire rédigé par le sieur Thierriet, officier du chapitre de Notre-Dame : ce mémoire, gardé parmi les lettres du Chapitre, a pour objet une contestation entre les chanoines et le lieutenant de police, relative à la propriété des terrains qui avaient servi à la voirie, auprès de l'ancien gibet. Voici les faits qu'il rapporte : Dans le courant de l'année 1761, les Fourches patibulaires de Montfaucon et la voirie furent transférées derrière la Villette, proche le regard qui est au bout de la rue Notre-

(1) HURTAULT, *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, t. II, p. 561.

Dame, entre la montagne de Belleville et le derrière des maisons de la Villette. La dépense du transport de la voirie et des Fourches patibulaires avait été évaluée 42,000 livres, par M. Soufflot, et M. Outrequin, entrepreneur de l'enlèvement des boues de Paris ; et, pour couvrir cette dépense, le Gouvernement forma le projet 1° « de s'emparer de la masse de pierre sur laquelle étoient bâties les anciennes Fourches » patibulaires, au milieu d'une pièce de terre » d'environ cinq arpens, tenue lors par le sieur » Loiseau, à ferme du Chapitre; ladite masse » de pierre appréciée, au moins, 3,000 livres; » 2° de s'emparer, en outre, des cinq arpens euxmêmes, et de diverses autres portions du terrain environnant, occupées par les bassins de la voirie, etc., formant environ treize arpens, dont la vente pourrait rapporter 15,000 livres; 3° enfin, de payer le surplus au moyen d'un rôle de répartition sur les propriétaires circonvoisins.

Le Gouvernement ne persista pas dans son dessein; mais la pensée qu'il eut de faire supporter une partie des frais du transport de la

voirie et du gibet aux propriétaires donne lieu de croire que ceux-ci avaient demandé cet éloignement, et qu'on faisait droit à leurs réclamations. A cette époque, la proximité de la voirie devenait un obstacle à l'accroissement du faubourg Saint-Martin : les habitans de ce quartier, en sollicitant une mesure qui leur présentait de nombreux avantages, ne pouvaient donc se plaindre d'avoir à y contribuer. Le gibet éprouva les changemens que l'on faisait subir à la voirie, quoiqu'il n'offrît plus les mêmes inconvéniens, depuis qu'on avait cessé d'y suspendre les cadavres; mais il semblait que son sort fût attaché à celui de l'emplacement où l'on jetait les immondices. On arrêta donc que le gibet serait placé près du nouveau lieu destiné à recevoir les débris de la ville ; d'ailleurs, son état de dégradation obligeait nécessairement à le reconstruire, car s'il n'avait plus d'utilité matérielle, il restait toujours le signe de la haute Justice royale. Cette dernière et unique destination, rendant superflu un vaste développement, on se contenta d'élever quatre piliers en pierre de grès, réunis à leurs sommets par des

pièces de bois ; ils sont indiqués sur le plan de Paris, par Verniquet ; ils étaient disposés en carré dans l'intérieur d'un emplacement vague contenant environ un demi-arpent, et faisant l'angle nord de l'embranchement de la route qui se dirige de la barrière du Combat vers Pantin, avec celle qui conduit à la voirie actuelle. Cet espace, entouré d'un simple fossé, avait été autrefois clos de murs ; il s'ouvrait alors par une porte charretière sur le chemin de la voirie. Les piliers étaient presque vis à vis la porte, mais un peu à droite de l'entrée, à environ vingt-cinq pas de la route de Pantin. La partie de l'enclos comprise entre eux et la butte Saint-Chaumont était affectée à la sépulture des suppliciés, auxquels, nous l'avons déjà dit, on continua à interdire les cimetières ordinaires, même quand on eut renoncé à exposer leurs corps. Voici la manière dont on procédait à leur inhumation.

Lorsqu'un patient avait reçu la mort sur l'une des places de Paris, et qu'il était resté une heure au gibet, on le transportait dans la salle basse du pilori : vers les onze heures du soir,

l'exécuteur, accompagné de ses aides, amenait une charrette sur laquelle le cadavre était déposé, et conduit silencieusement et sans nul appareil jusqu'à la barrière; là, chacun allumait la torche dont il était muni, puis le funèbre cortége continuait sa route vers l'enclos des Fourches patibulaires, où une fosse avait été creusée le matin. Le corps y était descendu, recouvert de terre, les torches étaient éteintes; et, le lendemain, aucune marque extérieure n'indiquait cette tombe maudite sur laquelle personne ne venait répandre de larmes (1).

Tel était l'état des choses, lorsque la révolution commença et vint modifier la barbarie du code criminel. L'Assemblée nationale, par un décret du 21 janvier 1790, ayant admis les condamnés à la sépulture ordinaire, l'enclos des Fourches patibulaires devint inutile. On ne tarda pas à démolir les piliers et à vendre leurs pierres: c'étaient des blocs de grès de deux à trois pieds carrés, qui furent achetés par le sieur Fessard, plâtrier, et employés, quelque temps

(1) Note communiquée.

après, à la construction du bassin supérieur de la décharge des matières fécales : ils forment encore aujourd'hui le parapet le long duquel s'arrêtent les voitures des vidangeurs.

Les murailles qui entouraient originairement l'enclos du gibet moderne étaient tombées en ruine par défaut d'entretien, et chacun s'étant cru autorisé à en emporter les matériaux dont il pouvait avoir besoin, il n'en resta bientôt plus de vestiges. Tout le fer qui garnissait la porte d'entrée se trouva ainsi arraché et enlevé. Enfin, cette portion de terrain fut réunie aux autres qui lui étaient contiguës, et l'on y établit le dépôt de poudrette. Mais, quand on effectua ce changement de destination, on ne s'occupa nullement des condamnés qui avaient été autrefois ensevelis au même lieu : ils y sont restés oubliés jusqu'à présent sous les énormes tas de matières desséchées provenant des bassins de décharge (1).

(1) Nous tenons une partie de ces renseignemens de quelques anciens habitans des environs de Montfaucon, que leur âge avancé a mis à même de voir les lieux avant la démolition des piliers.

Ici se termine ce que nous avons pu recueillir sur Montfaucon, après de longues et scrupuleuses recherches. En publiant ce travail, nous avons cru pouvoir contribuer à l'édification de ce grand tout qu'on nomme histoire, et qui n'est que l'ensemble des faits propres à chaque localité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCE A.

DU COMPTE DE L'ORDINAIRE DE PARIS POUR L'ANNÉE FINIE A LA SAINT-JEAN-BAPTISTE 1425.

Œuvres et réparations faites en la grande Justice de Paris.

A..... pour avoir fait en ladite Justice les besognes cy après ; c'est à sçavoir, avoir pellée et découverte la terre au pourtour des murs qui font closture à ladite Justice, quarante pieds loing d'iceux murs : et si ont découverte et blanchie la place qui est dedans icelle closture, et aussi ont blanchi tous lesdits murs et les pilliers et poultres d'icelle Justice, tant dehors comme dedans, à chaux et à colle, et.... chaux, colle, croye et eschafaux, peines d'ouvriers pour ce faire, etc.

A....... tailleurs de pierre et maçons pour avoir fait arracher plusieurs vieux carreaux, qui étoient rompus et froissés tant ès pilliers cormiers (1), comme

(1) Pilliers cormiers ou corniers, ceux qui font l'encoignure.

ès piliers estraiefs, et ès murs qui font closture au pourtour de la closture d'icelle Justice; et en lieu d'iceux y avoir mis et assis quarante carreaux (1) doubles et un cartron de parpaings (2) de la pierre du blanc cailloux, et rétabli plusieurs qui étoient esdits murs par dehors œuvre, et empli de plastre tous les joints desdits murs, et pour avoir désassis et rassis tous les entablemens de pierre qui sont sur lesdits murs au pourtour de ladite Justice, et fait deux eschiffes (3) de mur qui sont d'un côté et d'autre de l'entrée d'icelle Justice, et désassises et rassises les marches de pierre qui sont en icelle entrée, et dessellées quarante-huit vieilles poultres qui ont été ôtées et descendues d'icelle Justice, et en scellées quarante-huit autres qui y ont été mises neuves, et mis deux coings de pierre en l'un des pilliers estraiefs, au lieu de deux autres qui étoient usés et mangés d'eau et de gelée, dont pour ce avoir fait, ils doivent avoir, etc.

Dépense commune.

A Jean Thiphaine, exécuteur de la haulte Justice

(1) Carreaux, grosses pierres. Terme d'architecture.

(2) Parpaings, pierres qui tiennent toute l'épaisseur d'un mur, et font face des deux côtés. Terme d'architec.

(3) Eschiffes ou eschiffres, murs sur lesquels portent les marches et la rampe d'un escalier. Terme d'architecture.

du Roi, notre Sire, la somme de vingt sols pour avoir dépendu les corps morts de la grande Justice de Paris, ensemble les ossemens d'environ icelle, et iceux enterrés, afin de faire refaire et réparer icelle Justice, etc.

Audit Jean Tiphaine la somme de vingt-quatre sols parisis pour sa peine et salaire d'avoir, au mois de novembre dernier passé, dépendu et enterré les corps morts de ceux qui avoient été exécutés au petit gibet de bois qui avoit été fait près de la grande Justice, et lequel petit gibet, après que les corps ont été ainsi dépendus et enterrés, a été démoli et abbattu, pour ce que la grande Justice a été refaite et remise à point, etc.

(*Comptes et ordinaires, etc.* SAUVAL, tome III, p. 278.)

PIÈCE B.

ŒUVRES ET RÉPARATIONS.

Autres œuvres faites pour une Justice de nouvel faite pour la grande Justice, outre Paris.

A Jean du Mont et Urbain Riant, charpentiers, pour avoir fait une Justice qui servira, tandis qu'on

remettra à point la grande Justice de la bonne ville de Paris, laquelle Justice est faite de quatre pans de bois de quatre potiaux cormiers, chacun de trois toises et demie de haut, etc. Une eschelle pour ladite Justice de quatre toises ou environ : payé ausdits charpentiers pour leurs peines seulement, fournitures de chables (1) et engins (2) pour lever ladite Justice, douze livres parisis ; le Roy ayant fourni la charpente.

A..... maçon, pour avoir ouvré et besogné de leur mestier depuis le vingt-sept mars 1416, en la Justice nouvellement ordonnée être faite outre St.-Laurent, hors Paris, sur une petite montagne, près de l'ancienne Justice, etc. C'est à sçavoir, pour avoir fait la vuidange et décombre de quatre grandes fosses, et icelles maçonnées et emplies de moilon, de plastre cru et cuit ; chacune fosse de cinq pieds de profond, et de trois pieds d'époisse en tous sens jusqu'au rez des terres, et au dessus un grand quartier de pierre de taille de Ferrot de la carrière de Notre-Dame-des-Champs, de deux et un quart de pied en tous sens, pour porter et soutenir les quatre poteaux de bois de ladite Justice, etc.

(1) Chables, c'est à dire cables.

(2) Engins, machines pour élever les fardeaux.

A Jacquin Chapelle, marchand de mérien (1), demeurant à Paris, pour avoir livré pour ladite Justice les parties de mérien cy-après déclarés, etc.; et premièrement pour quatre grands poteaux, dont les uns avoient quatre toises et demie de long et les autres quatre toises, et tous un grand pied de fourniture en tous sens, etc.

(*Comptes et ordinaires, etc.* SAUVAL, t. III, p. 273.)

PIÈCE C.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT.

Veu le renvoy fait par le Roy en son conseil, le quinzième janvier dernier, du placet présenté par M. Michel Ménard, advocat au parlement de Paris, tendant à ce qu'il plût à Sa Majesté lui accorder et faire don de neuf arpens de terre, ou plus grande quantité s'il s'y en trouve ès environ du lieu vulgairement appelé Montfaulcon, les terres où sont bâties les fourches patibulaires, lesquelles terres ont de temps immémorial servi à la voirie de ladite ville pour y

(1) Marchand de mérien, marchand de planches.

jeter les immondices, et à présent, à cause de l'hôpital Saint-Louis, ladite voirie a été transporté plus loing, ensemble la restitution des fruits provenus desdites terres que quelques particuliers se seroient emparées sans permission de Sa Majesté. Pour desdites terres jouir par ledit Ménard, ses hoirs et ayans cause à perpétuité en propriété, et en disposer comme bon lui semblera; mesme luy permettre de faire fouiller lesdites terres pour en tirer les pierres à plastre et autres si aucunes y a, à condition de laisser ung quartier de terre s'y besoing est pour enterrer les suppliciés par justice, comme il avoit accoutumé d'être fait cy-devant, et de ne démolir aucune chose de ce qui est édifié audit lieu pour marque de ladite Justice et à la charge de payer annuellement et perpétuellement vingt sols t' pour arpent à la recette du domaine de Sa Majesté et tous lotz et ventes quand mutation arrivera : le Roy, en son conseil, a renvoyé et renvoy ladite requeste aux présidens et trésoriers généraux de France, à Paris, pour informer et donner avis à Sa Majesté du contenu en icelle. Pour ce fait et rapport est ordonné ce que de raison. Fait au Conseil d'État du Roy, tenu à Paris le cinquième jour de décembre mil six cent vingt-neuf.

(*Archives du royaume*; section administrative.)

PIÈCE D.

Rapport d'arpentage et mesurage d'une pièce de terre scize à la Justice et lieu dict le Montfaulcon, cy-après déclaré, fait en vertu de l'ordonnance de Monsieur Maitre..... Sirou, conseiller du Roy et trésorier-général de France au bureau de ses finances estably à Paris, et à la requeste de Mons. Maitre.... de Moucy, aussi conseiller et procureur du Roy audit bureau, par moy Anthoine Marbais, bourgeois de Paris, naguerres grand arpenteur de France, a esté en la présence desdits sieurs Sirou et de Moussy proceddé audit arpentage et mesurage de ladite pièce de terre à la mesure de la prévoté et vicomté de Paris qui est de dix-huit pieds de long pour perches, et cent perches quarrées en superfice pour arpent, et ce suivant les séparations des fins, limites, costés, tenans et aboutissans d'icelle pièce de terre, selon qu'il m'a esté dict et monstré tant par lesdits sieurs Sirou et de Moucy que par Firmin Perrier, marchand plastrier, ainsi qu'il en suit.

Sçavoir :

Ladicte pièce de terre seize audit terroir et lieu dict le Mon Faulcon (fourches patibulaires de la Justice

de Paris), et faisant hache, plis coudes et enclaves tenant d'un costé à la carrière de François Bonnin et Firmin Perrier, d'autre costé aux terres et carrières des sieurs Mérault, David et Hautemant, d'ung bout aux terres des sieurs Moreau, Berthault, et joignant la carrière du grand Michel qui est proche la croix (dudit lieu), et d'autre bout, vers les buttes de Chaumont sur le chemin de Paris à Pinthin, s'est trouvé conteuir cinq arpens et ung quartier.

Ce que je certifie avoir été par moi susnommé et soubs signé ainsi faict, en la présence desdits sieurs Sirou et de Moussy et autres, le vingt uniesme jour du mois de février, l'an mil six cent trente.

Signé MARBAIS.

(*Archives du royaume*, section administrative.)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DESCRIPTION

DE LA

PIERRE TUMULAIRE

PLACÉE ANCIENNEMENT

AU-DESSUS DE LA SÉPULTURE DE NICOLAS FLAMEL,

DANS L'ÉGLISE SAINT-JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE.

Par M. de LAVILLEGILLE, membre résidant.

(Extrait du xv^e volume des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.)

A l'époque où la ville de Paris venait de faire l'acquisition de la tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie et de sauver ainsi ce monument d'une démolition certaine, M. le comte de Rambuteau, préfet du département, voulut bien se charger de constater l'authenticité d'une table de pierre qui lui avait été signalée comme provenant de la même église. Cette pierre, d'après l'inscription qui y était gravée, paraissait être celle que Nicolas Flamel fit placer au-dessus de sa sépulture, et dont l'Essai sur la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Bou-

cherie fait mention. L'abbé Villain dit en effet dans cette histoire, à propos de Flamel[1] :

« Ce fondateur, occupé de la mort, avait fait faire « de son vivant une petite inscription qu'il gar- « dait chez lui. Après sa mort elle fut placée, selon « sa volonté, à un des piliers où est maintenant « l'œuvre, au-dessous de l'image de la sainte « Vierge et au-dessus du lieu de sa sépulture. Main- « tenant cette inscription est à un des piliers de « la sous-aile, vis-à-vis de l'œuvre; elle annonce « un homme modeste, qui, sans faire étalage de « ses grandes fondations, veut seulement que la « mémoire en soit conservée, et en même temps « exciter les fidèles à prier pour lui... »

Un examen scrupuleux de la pierre signalée à M. le préfet ne m'ayant pas permis de douter que ce ne fût bien réellement l'inscription même dont parle l'abbé Villain, j'ai pensé qu'on n'apprendrait pas sans intérêt l'existence de ce curieux débris, échappé seul à la destruction de l'église. La popularité du nom de Nicolas Flamel, les fables qui ont été répandues à son sujet lorsqu'on le croyait occupé de la transmutation des métaux et découvrant la pierre philosophale, m'ont paru des motifs suffisants pour m'engager à donner une représentation du monument funèbre qu'il s'était élevé, et à l'accompagner d'un extrait du rapport que j'ai adressé à M. de Rambuteau.

(1) *Essai d'une Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-Boucherie*, p. 152.

L'inscription dont il s'agit était depuis six ans en la possession de M. Signol, marchand de curiosités, rue de Seine[1]; elle lui avait été vendue en 1833 par un nommé Guérard, marchand de coquilles et d'objets d'histoire naturelle; celui-ci l'avait achetée lui-même d'une fruitière de la rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui s'en servait pour mettre dessus *ses épinards.* Je me suis attaché à comparer cette inscription avec les différentes copies qui nous en sont parvenues, et à chercher si elle offrait bien tous les caractères d'un monument du xv^e siècle.

La table de pierre achetée par M. Signol est en liais, devenu brun par l'effet du temps; sa forme est un carré long arrondi par le haut à ses deux angles; sa longueur ou hauteur est de $0^{m},58$, sa largeur de $0^{m},45$ et son épaisseur de $0^{m},04$. Elle se trouve divisée en trois parties dans sa hauteur; la partie supérieure est occupée par une espèce de tableau renfermant trois figures dessinées sur le plan même de la pierre, et qui ne s'en détachent que parce que la pierre a été fouillée entre les figures. Quelques vestiges d'une matière noire, ayant un aspect métallique, indiquent que le fond du tableau devait être autrefois de cette couleur. Cette représentation a $0^{m},11$ de haut; autour règne un espace uni de $0^{m},03$. On y voit au centre

(1) Plusieurs personnes ont pu voir figurer cette pierre, en 1837, à la vente de M. le docteur Hébray, où elle avait été placée par M. Signol lui-même, qui a cru ensuite devoir la retirer.

Jésus-Christ tenant le monde dans la main gauche sous la forme d'une boule surmontée d'une croix; saint Pierre, une clef à la main, est placé à sa droite, et saint Paul, armé d'une épée, à sa gauche. Entre le Sauveur et saint Pierre on remarque le soleil, et du côté de saint Paul, la lune. Au-dessous est l'inscription suivante, en lettres gothiques gravées en creux et remplies de cette matière noire dont j'ai parlé plus haut. Voici cette inscription rapportée telle que l'espace a permis de l'écrire sur la pierre.

> Feu Nicolas Flamel iadis escri
> uain a laissié par son testament a
> leuvre de ceste eglise. certaines
> rentes et maisons quil auoit
> acquestées. et achatées a son ui
> uant. pour faire certain seruice
> diuin. et distribucions d'argent
> chascun an. par ausmosne tou
> chans les quinze vins. lostel Di
> eu et autres églises et hospitaux
> a Paris. Soit prié pour les trespassez.

L'inscription précédente occupe une hauteur de $0^{m},28$; au-dessous est un squelette couché dans un suaire et accompagné d'un cartouche sur lequel on lit :

Domine Deus in tua misericordia speravi.

Cette figure, gravée comme le tableau superieur, et qui devait, comme les figures de celui-ci, se dé-

Digitized by Google

tacher sur un fond noir, n'occupe qu'une hauteur d'un décimètre. Enfin, sur la partie restante au bas de la pierre se lisent ces deux espèces de vers :

> De terre suis venus et en terre retourne.
> Lame rens a toy J. H. V. qui les pechies pardonne.

On retrouve dans cette inscription le soleil et la lune que Flamel avait aussi fait peindre sur une des arcades des charniers du cimetière des Innocents, ainsi que saint Pierre et saint Paul, que le prétendu philosophe hermétique paraît avoir eu en grande vénération, et qu'il avait fait pareillement représenter au cimetière des Innocents, au-dessus de l'endroit où sa femme Pernelle était enterrée.

Il nous reste maintenant à comparer l'inscription que je viens de faire connaître avec les descriptions que fournissent quelques auteurs. Je laisserai de côté Dulaure, qui n'a fait que copier l'abbé Villain en le tronquant, et je vais citer en entier le passage dans lequel ce dernier historien signale une inscription qui ne peut être autre que celle dont je viens de parler.

On lit dans l'*Essai d'une Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, page 153.

« ....Au haut de l'inscription est figuré le Sauveur tenant la boule du monde, entre les deux apôtres saint Pierre et saint Paul, avec un soleil et une lune. L'inscription porte :

Feu Nicolas Flamel, jadis écrivain, a laissié par son testament, à l'OEuvre de cette église, certaines rentes et maisons qu'il a acquestées et achatées de son vivant, pour faire certain service divin et distribucions d'argent chacun an par aumône, touchant les Quinze-Vingts, Hôtel-Dieu, et autres Eglises et Hôpitaux de Paris.

Soit prié pour les Trépassés.

« Il y a un rouleau écrit sur lequel on lit ces paroles :

Domine Deus, in tua misericordia speravi.

« Au-dessous est représenté un cadavre à demi consommé, et ensuite est écrit :

De terre suis venu et en terre retourne :
« L'âme rends à toi J. H. V. qui les pechiés pardonne. »

Ces deux inscriptions s'accordent parfaitement; elles diffèrent bien dans la manière d'écrire quelques mots, mais ces légères différences ne sont guère importantes, si l'on fait attention au peu de soin apporté autrefois dans la reproduction des inscriptions. On peut se convaincre aisément de cette incorrection en comparant le passage ci-dessus, de l'abbé Villain, avec une copie de la même inscription. La Bibliothèque royale possède un recueil manuscrit, en neuf volumes in-folio, des épitaphes des personnes illustres, etc., inhumées dans les églises de la ville et faubourgs de Paris. On voit, dans le deuxième volume, qui

Digitized by Google

traite de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à la page 259:

« Dans la nef, sur un pilier près du chœur, à une « pierre blanche fort usée, est écrit ce qui suit :

Feu Nicolas Flamel, jadis écrivain, a laissé par son testament, à l'œuvre de cette église, certaines rentes et maisons qu'il avait acquestées et acheptées à son vivant pour faire certain service divin et distributions directes chacun an par aulmônes touchant les Quinze-Vingts, l'Hotel-Dieu, et autres églises et hopitaux de Paris.

Priez Dieu pour les Trespassez.

« L'année couverte de plâtre. »

Cette description et celle de l'abbé Villain se rapportent bien évidemment à la même inscription, et cependant elles ne sont pas parfaitement identiques. C'est donc à un manque d'exactitude dans le travail du copiste qu'il faut attribuer la cause des dissemblances qui existent entre ces deux reproductions. Cette même cause explique le défaut de conformité que j'ai fait remarquer entre l'inscription gravée sur la pierre de M. Signol et celle que contient l'Essai sur la paroisse Saint-Jacques. La copie fournie par le manuscrit de la Bibliothèque royale n'est pas plus fidèle, mais les variantes, comme je l'ai déjà dit, ne portent guère de part et d'autre que sur l'orthographe de quelques mots. Il est facile de les expliquer, d'ailleurs, par la difficulté de lire une inscription placée peut-être à une certaine élévation, dont

les caractères sont petits, où se rencontrent des abréviations, et qui n'était pas entretenue avec beaucoup de soin, puisqu'à l'époque où fut formé le recueil de la Bibliothèque royale une partie de la pierre était couverte de plâtre[1].

D'après tous les motifs que je viens d'exposer, il n'existe pour moi aucun doute que la pierre dont M. Signol était devenu possesseur ne fût la pierre même que fit graver Flamel. L'aspect de la pierre, les dessins des figures, le caractère des lettres employées, l'orthographe des mots, bien plus en rapport avec l'époque que celle employée dans les copies fournies par l'Histoire de la paroisse Saint-Jacques et par le manuscrit de la Bibliothèque royale, tout concourt à démontrer que cette inscription date des premières années du XV^e^ siècle. La pierre sur laquelle elle est gravée, après avoir été placée à un pilier de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, suivant les intentions de Flamel, y sera sans doute restée jusqu'à la démolition de l'église. Alors, c'est-à-dire vers l'an V (1797), cette table de pierre aura semblé pouvoir être de quelque utilité à un habitant du voisinage qui l'aura achetée ou s'en sera simplement emparé sans y attacher aucune importance.

J'ajouterai, en terminant, que ma conviction personnelle a été partagée par M. de Rambuteau,

(1) On voit encore, en effet, dans les creux des lettres du bas de l'inscription, des traces du plâtre qui l'a recouvert ainsi pendant un certain temps.

qui a fait acquisition de la pierre de Flamel pour le compte de la ville de Paris. Elle est en ce moment déposée à l'Hôtel-de-Ville, en attendant qu'elle puisse trouver place dans la tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, lorsqu'on s'occupera de sa restauration. C'est un projet qui ne peut manquer d'être vivement approuvé. Quel édifice pourrait paraître plus convenable, pour recueillir l'inscription dans laquelle le pieux écrivain rappelle le souvenir des fondations religieuses auxquelles il avait consacré une partie de ses biens, que cette tour imposante, seul reste de l'église où Flamel avait sa sépulture? Et, lorsque de tous côtés les monuments antiques disparaissent sous le marteau démolisseur, il est consolant de voir assurer la conservation d'une pierre tumulaire également précieuse par son antiquité et comme étant l'œuvre d'un homme dont le nom a acquis une immense célébrité.

M. De Lavillegille a offert à la Société une épreuve ou copie en plâtre de cette pierre intéressante. (*Note de la Commission.*)

Imprimerie de E. Duverger, rue de Verneuil, n° 4.

Digitized by Google

de la pièce la-
-quelle ont i en
l'année 17
Exécuté au
sujet d'un
youlées p

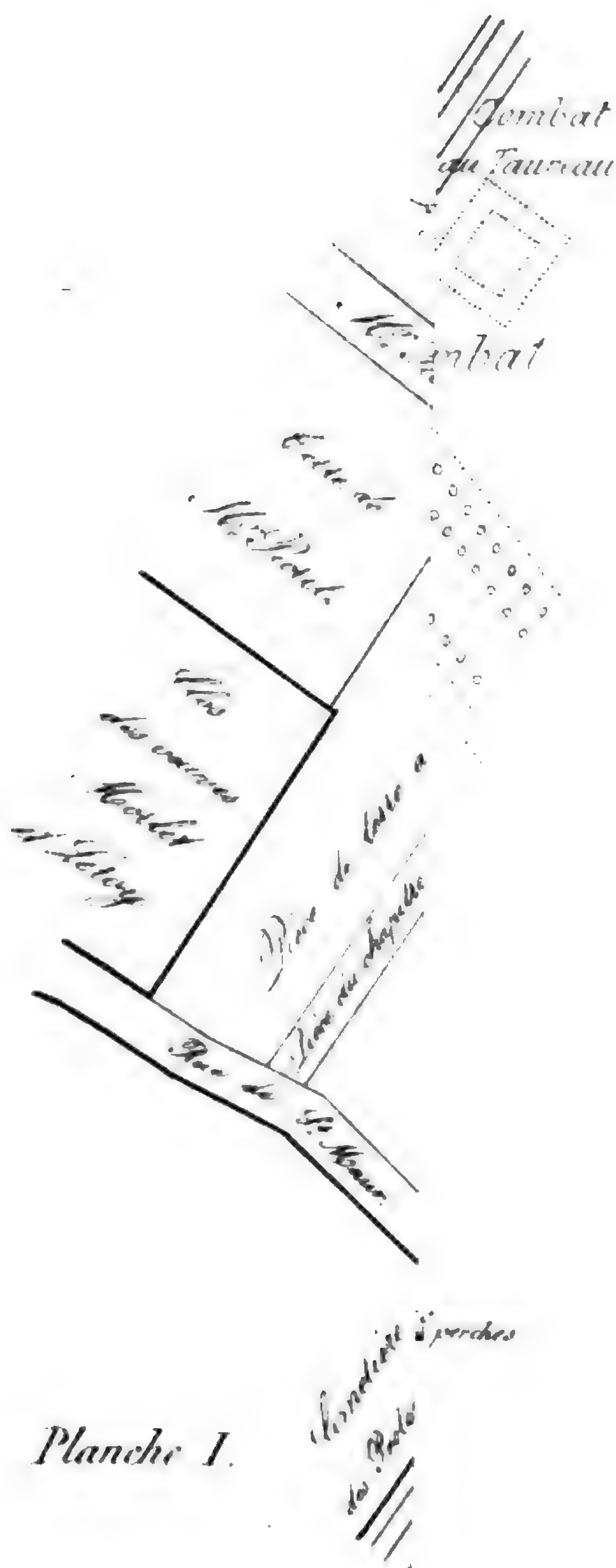

Planche I.

s fourches (

pération des

p

Oublier les droits

d'Haen qu'on

verité.

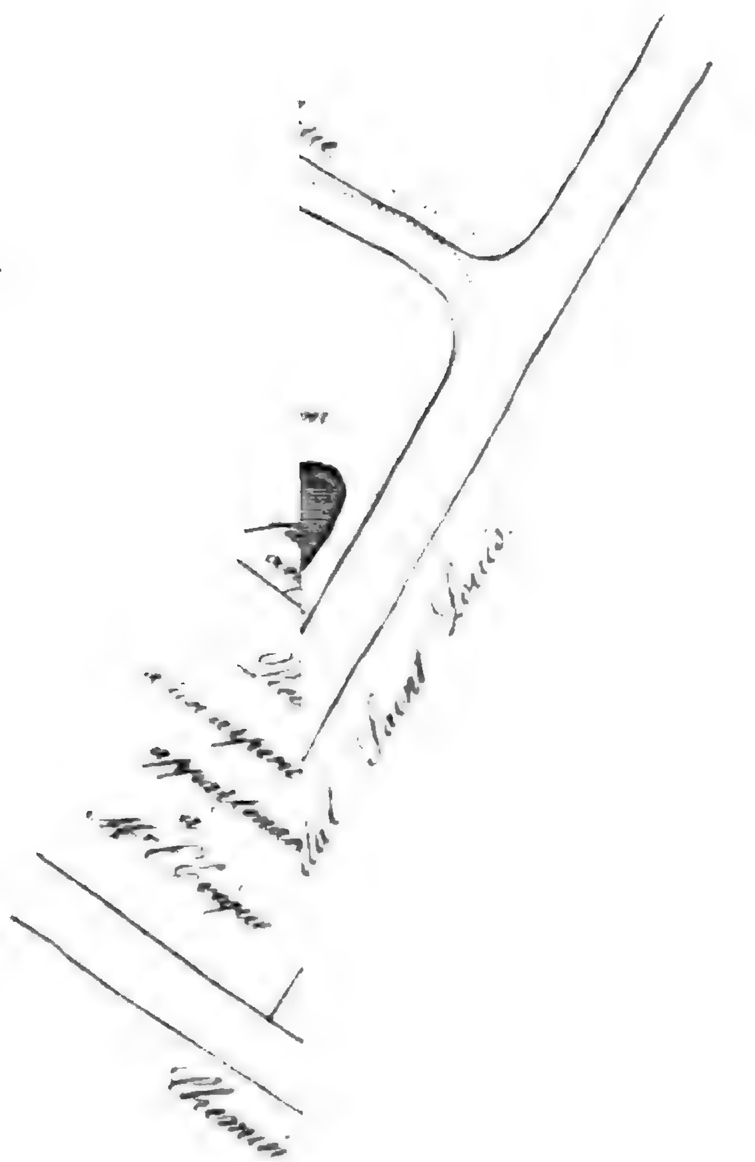

le de 50 Toises

Plaines du Royaume)

ARCUEIL.

Oubliés de tous, excepté du paysan qui reconnaissait la main puissante de *César,* les *arcs* étaient abandonnés il y avait bien long-temps, lorsque deux poètes, Ronsart et Jodelle, montrèrent encore une fois à ces vénérables débris, une fête dont ils n'avaient pas été témoins de puis plus de mille ans. Ils sacrifièrent, dit-on, un bouc au fils de Maïa ; car c'était la mode alors de se draper avec la toge, comme nous nous drapons maintenant avec le costume du moyen-âge. L'ombre de l'apostat dût tressaillir de joie, s'il lui fut donné de voir les fils de sa chère Lutèce s'enivrer au nom de Bacchus!...

Mais les temps d'alors étaient mauvais, Etienne Dolet, le fervent admirateur de Cicéron, venait d'être brûlé comme hérétique; on était en 1560! Les bons catholiques de Paris se fâchèrent, et il fallut au prince des poètes pour sortir de ce mauvais pas, toute sa verve pédantesque, toute sa science hérissée de grec et de latin, et l'amitié de Charles IX.

Depuis Ronsart jusqu'à nos jours, les arcs ont été visités, décrits et dessinés bien des fois. Tout le monde sait qu'ils ont donné le nom d'*Arcueil*, *Archolium*, au village qui, dans le moyen-âge vint se grouper à leurs pieds, et que dès 1426, le chemin qui les avoisine était appelé rue des Arcs; tout le monde sait qu'ils ont été bâtis pour porter l'eau de la montagne au palais des Thermes; mais l'on ignore encore, et l'on ignorera probablement toujours, le nom de celui qui les fit élever.

Le peuple dit *César*. Cependant, il ne faut pas s'y tromper ; *César*, c'est pour lui un type auquel il rapporte tout ce qu'il connaît *d'ancien*; le chemin ferré comme la maison gothique, le dolmen gaulois comme le donjon du moyen-âge. *César*, c'est son *Hercule* et ses *Cyclopes*.

Aux assises de brique qui soutiennent les petites pierres cubiques du revêtement extérieur, aux larges couches de mortier qui les séparent les unes des autres, à l'aspect général du monument; il est impossible de méconnaître l'œuvre des Romains. L'emploi alternatif des briques et des pierres a même fait croire, peut-être avec raison, que l'érection de ce monument devait être reportée à l'époque de la décadence; car c'est sous Gallien, dit-on, que ce mode de construc-

tion commença à être fréquemment employé. De Gallien à Julien l'apostat, tout un siècle s'est écoulé. (255-355) Ce serait pendant ce siècle que l'aquéduc aurait été bâti; voilà tout ce qu'il est permis de hasarder sur son origine. Cependant on a voulu aller plus loin : les uns ont décerné cet honneur à Julien lui-même, et Ménage s'est avancé jusqu'à donner au village le nom d'*Arcus Juliani;* d'autres ont attribué les arcs à Constance Chlore, son aïeul.

Mais ni l'une ni l'autre de ces deux opinions ne sont probables; la première même est impossible. Outre qu'Arcueil n'a jamais porté le nom d'*Arcus Juliani*, Julien est resté trop peu de temps à Paris, pour qu'on puisse lui attribuer un tel ouvrage; d'ailleurs les arcs sont absolument construits dans le même style que le palais des Thermes qu'habitait l'empereur; ils doivent donc en être contemporains, et par conséquent antérieurs à Julien. Suivant la seconde opinion, Constance serait le constructeur des arcs, comme il semble à quelques auteurs être celui des Thermes de Paris. Or on lui attribue les Thermes, parce que sur les consoles qui soutiennent les arêtes des voûtes de l'unique salle qui soit encore entière aux Thermes, on voit représentées des proues de vaisseaux. Ces proues, dit-on, font allusion aux victoires de Constance sur la Grande-Bretagne. Voilà sur quelles hypothèses est bâti ce système! autant vaut dire avec quelques autres, qu'Arcueil s'écrivait autrefois *Hercueil*, et vient du latin *Herculeum!*

Les arcs eurent le sort de tous les monumens romains. Sans doute, lorsque les barbares vinrent, ils éprouvèrent leur fureur et subirent quelques dégrada-

tions; puis, rendus à leur destination première, ils fournirent encore pendant quelque temps de l'eau aux Parisiens, jusqu'à ce qu'une dernière catastrophe les mit hors d'état de tout service. Ce qui semblerait le prouver, c'est une réparation maladroite, mais ancienne, très apparente, quoique personne ne l'ait encore remarquée. Un peu au-delà de l'archivolte de la seule arcade dont on aperçoive les restes, les chaînes de briques et les assises de moëllon s'arrêtent tout-à-coup pour faire place à un appareil différent, composé seulement de petites pierres brutes superposées les unes aux autres. Ce travail n'est assurément pas romain.

Quand l'aquéduc d'Arcueil eut cessé d'être utile; les habitans des villages voisins s'en servirent sans doute comme d'une carrière; il était plus facile en effet d'aller prendre des pierres à ces vieilles *Mazelles* que de creuser péniblement le sol; d'ailleurs on n'en faisait jamais d'autre au moyen-âge. C'est à ce funeste usage que nous devons probablement la disparution des autres arcades qui se prolongeaient jusqu'au versant du côteau. Ce qui reste maintenant de l'aquéduc a environ quatorze mètres cinquante centimètres de hauteur sur le double d'étendue; quatre contreforts encore très apparens le flanquent au nord et au midi, et l'on aperçoit l'archivolte d'une arcade; elle est composée d'un double rang de claveaux formés de petites pierres toutes taillées sur le même modèle.

Mais ne médisons pas tant du moyen-âge : c'est peut-être la Barbarie qui nous a conservé ces intéressantes ruines. Lasse de détruire, elle aura appuyée ses misérables cabanes contre les solides murailles des Romains,

comme elle fit à Arles, à Nîmes et dans bien d'autres lieux ; et les cabanes auront protégé le monument...

Aujourd'hui, une jolie maison de la renaissance cache la partie inférieure de l'aquéduc. Pour faire le moins possible disparate avec ces beaux restes, l'architecte s'est étudié à imiter le petit appareil romain. Sur le portail il a sculpté deux cariatides qui sont d'assez bon goût, quoiqu'en dise Lebeuf.

Celle de gauche représente un personnage à deux faces, dont l'une est celle d'un vieillard plein de majesté, tandis que l'autre jeune et belle nous montre une femme dans la force de l'âge; celle de droite est un homme aux longs cheveux, à la barbe épaisse et bifurquée, aux muscles fortement accusés. Chaque statue n'est pas terminée par une gaine à sa partie inférieure, comme l'a prétendu Lebeuf. Des armoiries effacées maintenant et qu'il a décrites, une autre porte cochère, toujours dans le goût de la renaissance, voilà ce qu'il y a de plus remarquable dans cette maison. Le savant abbé qui la croyait de la fin du quinzième siècle, ou du commencement du seizième, voyait dans les deux statues *Janus* et *Jupiter Terminalis*. Le peuple y voit tout autre chose. La femme à deux têtes, c'est selon lui celle qui construisit la maison et qui s'est fait sculpter sur son portail. Quant à nous, nous ne croyons pas la maison de la fin du quinzième siècle comme l'a prétendu Lebeuf, on n'y aperçoit aucune réminiscence du gothique, tout, au contraire, semble dater de la renaissance et d'une renaissance très avancée ; nous la reculerions plus volontiers à la fin du seizième ou au commencement du dix-septième siècle.

Lorsque les eaux de Rungis furent découvertes, Marie de Médicis conçut le projet de faire élever un nouvel aquéduc. Il fut commencé en 1613 et terminé en 1624. Peut-être le propriétaire de la maison dont nous nous occupons la fit-il construire vers cette époque ; rien dans son architecture ne répugne à notre attribution. S'il en était ainsi, le personnage à deux têtes ferait peut-être allusion à l'ancien et au nouvel aquéduc. (1).

A quelques pas de l'aquéduc s'élève l'église ; peu de personnes en ont parlé, seulement depuis que Lebeuf l'avait dit, tous ses compilateurs se sont plûs à répéter qu'elle était *au-dessus d'une église de campagne.* Elle mérite en effet quelque attention, malgré les baraques dont on a surchargé son côté méridional ; malgré la vilaine tourelle de plâtre dont on a flanqué la porte du sud ; malgré l'éboulement des terres du côteau dont elle est enterrée.

En 1119 ce n'était qu'une chapelle ; Girbert, évêque

---

(1) Le comte de Caylus, dans le second volume de son recueil d'antiquités, a donné une vue de l'aquéduc d'Arcueil, mais cette vue, nous devons en prévenir nos lecteurs, est excessivement inexacte. Outre que la réparation ancienne que nous avons indiquée ne s'y distingue pas, on aperçoit quatre contreforts du côté du midi, tandis qu'il n'en existe réellement que deux dans ce dessin. L'arcade ne descend pas jusqu'au sol, ce qui se voit ordinairement dans tous les aquéducs, et son archivolte est figurée triple, tandis qu'elle n'a jamais été que double. D'ailleurs, en 1756, époque à laquelle il écrivait, la maison était déjà construite depuis long-temps ; il ne devait donc pas, dans cette vue, la supposer ne pas exister, et cette circonstance devait l'empêcher de bien apprécier la partie inférieure de l'aquéduc : pourquoi n'en a-t-il pas averti ?

de Paris, en la cédant cette année-là à l'abbé de Saint-Denis, l'appelle *altare in villa Archelus*; plus tard elle fut érigée en paroisse; et le corps de l'église date de la fin du douzième et de la première moitié du treizième siècle; les trois premières travées et la petite porte du midi sont les seules parties qui portent des traces d'une réparation postérieure, exécutée vers la fin du quinzième siècle ou au commencement du siècle suivant.

Cette petite église nous offre un exemple frappant de l'influence des grands monumens d'une province sur tous les monumens secondaires qui rayonnent autour d'eux. Comme Notre-Dame de Paris, Saint-Denis-d'Arcueil voulut que ses bas côtés fussent surmontés de tribunes ouvrant sur la grande nef, et recevant le jour par une large arcade ogivale dont on voit encore les traces, mais qui maintenant est totalement bouchée. Comme Saint-Denis en France, elle voulut que ses fenêtres fussent des œil-de-bœuf. Elle imitait en cela le réfectoire que Suger avait fait construire à ses moines.

Lorsqu'on élevait l'église, le style d'architecture fut modifié. Elle fut commencée avec le roman de transition et parachevée avec le gothique primitif. Le premier plan fut conservé, seulement les ornemens changèrent. A l'intérieur, des crochets et des feuilles prises dans la nature ornèrent les chapiteaux des grosses colonnes rondes, et les bases de ces colonnes, par l'exagération de leur forme, s'éloignèrent encore plus de l'antiquité. On laissa aux murs latéraux les dents de scie, et les pointes de diamans qui ornaient la corniche

et le rebord extérieur des œil-de-bœuf du douzième siècle, ceux du treizième s'ouvrirent sur la grande nef, entourés d'un tore plus élégant, la poussée des voûtes fut soutenue par des contre-forts en arc-boutans, les modillons ne grimacèrent plus comme à la corniche inférieure. Cependant on retrouve encore aux clefs de voûte, d'horribles figures de diables regardant les fidèles qui prient dans la grande nef, sans doute pour leur prouver l'horreur du péché; tandis que celles qui regardent le chœur présentent généralement un air de sérénité et de beauté remarquable, et semblent dire au pécheur : *Espère en Dieu.*

A la façade de l'ouest enfin, s'ouvrit une belle porte à voussures en ogives, à chapiteaux ornés de feuilles sculptées avec plus de soin encore qu'à l'intérieur; et son tympan coupé lors de la restauration du seizième siècle, présentait sans doute quelques tableaux religieux, comme jadis celui de Bagneux. Une autre fois, nous ferons remarquer la ressemblance frappante de ces deux églises; et les comparant à celle de Neuilly-sur-Marne et à plusieurs autres églises des environs de Paris, nous rechercherons si c'est par un pur effet du hasard, que toutes n'ont point d'apside ni de transceps, que chez toutes l'ornementation du chœur diffère de celle de la nef, et que le clocher s'élève au midi et à l'entrée de ce chœur. D'ailleurs, le clocher d'Arcueil ne mérite aucune attention; bâti sur les fondations de l'ancien, il est tout moderne et du goût le plus détestable. Il vaut mieux jeter un coup-d'œil sur les sculptures de la renaissance.

Là, nous ne retrouverons plus ces figures du

treizième siècle si franchement horribles, si naïves dans leur laideur. Les artistes d'alors se complaisaient bien, il est vrai, à sculpter des monstres, mais ces monstres avaient quelque chose de fin et de méchant à la fois, qu'on ne retrouve pas chez ceux qui les ont précédés. Ainsi, nous retrouverons bien des monstres affreux, comme au joli portail de Longjumeau, mais nous ne rencontrerons nulle part cette hideuse figure d'Arcueil toute en tête et toute en bras. Aucune règle n'astreignait plus ces artistes, tout était d'inspiration, tout sujet était bon, pourvu qu'il produisît de l'effet; on voulait innover quand même, et l'on fouillait à pleines mains dans le gothique et dans les souvenirs de l'antiquité.

Ce serait peine perdue que de vouloir énumérer l'une après l'autre toutes ces compositions; nous ne parlerons donc pas de cette *guirlande* de dauphins, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, de ces écussons, de ces rinceaux, de ces bandelettes, de ces griffons ailés, de ces hommes à turbans et à longue barbe qui tiennent des philactères dans les mains, et de tous ces autres ornemens qui entourent les chapiteaux. Seulement nous nous arrêterons un instant à trois scènes qui ne sont pas sans intérêt.

Sur le chapiteau qui est engagé dans la muraille de l'ouest, et sépare la grande nef du bas-côté méridional, on aperçoit deux animaux sortant d'une forêt; l'un qui semble un lion est pris dans un filet, tandis que l'autre qui paraît un chien saute sur lui et le déchire. Au chapiteau correspondant, on distingue deux syrènes, puis un homme appuyé sur un gros bâton.

et courbé sous le poids d'une hotte; enfin un second personnage tient une espèce de houe et un énorme raisin est sculpté devant lui. Le deuxième bas relief a peut-être quelques rapports avec les vendanges, mais nous ne nous chargerons pas d'expliquer le premier.

Heureusement, un troisième beaucoup plus intéressant est aussi beaucoup plus clair.

Au pied d'un arbre qui s'élève sur un tertre, s'assied un homme, coiffé d'un bonnet de fou et jouant de la cornemuse. C'est la folie personnifiée qui fait danser la pauvre humanité. Car la folie règne sur tous les hommes, sur le pauvre comme sur le riche, sur le berger comme sur la grande dame, sur les jeunes comme sur les vieux.

Le berger ouvre la marche, il est simplement vêtu comme un homme du village; il porte un habit très court; sa houlette et sa besace qu'on aperçoit à son côté droit le caractérisent suffisamment. La villageoise lui donne la main; c'est une jeune fille qui a la tête nue, les cheveux longs et la taille serrée par une ceinture; elle donne à son tour la main au gentilhomme.

Au chaperon orné d'une plume élégante dont sa tête est couverte, à la richesse de ses habits sur lesquels on remarque des traces de ciselure, le gentilhomme est bien reconnaissable. Orgueilleux dans sa folie, il se tourne vers la grande dame et semble dédaigner la villageoise. La grande dame est nue tête, et une riche cordelière qui pend à sa ceinture descend jusqu'au bas de sa robe. Le cinquième personnage est moins franchement désigné. Sa tête est couverte d'une toque, des espèces de bottines lui montent jusqu'aux genoux, il

gambade plus fort que tous les autres, et tourné vers la grande dame, il la tient des deux mains. L'habit dont il est revêtu est bizarrement taillé, et la sixième figure se cramponne à l'un de ses pans. Le sculpteur aurait-il voulu représenter un de ces hommes qui s'attachent à la fortune des grands; un de ces joyeux convives qui prennent le temps comme il vient, et l'argent pour ce qu'il vaut?

Deux personnages s'avancent ensuite, ils semblent abandonnés de tous, et le premier doit s'estimer heureux de s'accrocher à l'habit de son voisin. C'est une femme déjà sur le retour, dont le front ridé, et la face enlaidie ont fait fuir les amans; elle traîne par la main un pauvre vieillard qui marche à peine, mais qui, appuyé sur un bâton, ne peut pas se résoudre à quitter la bande joyeuse; il se traîne encore à la suite des autres, quoique tous paraissent le rejeter et lui tourner le dos; la folie ne l'abandonnera qu'à la mort.

Sur la face opposée, au bas d'un second tertre, un singe joue de la flûte, et quatre autres singes exécutent devant lui les tours de force les plus singuliers; l'un semble se tenir en garde, et s'il avait une épée à la main, on dirait qu'il veut faire des armes. Un second placé vis-à-vis se tient la tête en bas et s'appuie sur une seule patte, tandis qu'un troisième, l'échine courbée, les mains derrière le dos, dans une position dont il est impossible de décrire le grotesque, s'avance en tapinois vers le quatrième singe qui tient une bouteille dans sa main, et semble se moquer de lui en le défiant de la prendre. Un tertre plus considérable que les deux autres, et qui est couronné par trois arbres termine

la composition et sépare les deux sujets. Nous ignorons si cette seconde moitié du bas-relief cache encore une allégorie, mais nous laissons à de plus habiles le plaisir de le deviner.

Ce bas-relief, si intéressant, si digne d'être étudié, se trouve à une lieue de Paris, sur le bord d'une grande route; et personne cependant n'a songé à le publier. On a fait de longues dissertations sur les danses macabres, on a été bien loin chercher celle de Basle; tous jusqu'au *Magasin pittoresque* et au *Musée des Familles*, ont déploré la perte de celle que jadis on voyait peinte au charnier des Innocens. On ne se doutait pas apparemment, qu'à deux pas de chez soi, on possédait une gracieuse composition du même genre : composition plus curieuse et d'un goût plus délicat, puisqu'elle attaque un travers par son côté risible, sans faire naître les sentimens pénibles que l'autre suggère nécessairement toujours.

Paris possède un grand nombre de grotesques, car il compte encore beaucoup de monumens du quinzième siècle et de la renaissance. A Saint-Séverin, à l'hôtel de Cluny, à Saint-Germain l'Auxerrois, aux ruines de Saint-Hyppolite, etc., on remarque des singes, des loups, des ours, des chats dans les positions les plus curieuses. A Saint-Séverin, par exemple, on peut voir le moine tout nud qui se frappe lui-même le corps, à l'hôtel de Cluny, ces trois lapins, qui tous trois pris en masse n'ont que trois oreilles, tandis que pris l'un après l'autre chacun semble avoir les deux siennes; à Saint-Germain l'Auxerrois, ce singe qui joue de la cornemuse, ces trois autres singes qui gambadent,

et ce fou qui tire des reptiles par la queue. Mais nulle part que nous sachions le gothique fleuri n'a laissé un bas-relief dans ce genre aussi étendu et aussi curieux que celui d'Arcueil.

Malheureusement, une épaisse couche de peinture à l'huile, couleur chocolat, le recouvre dans son entier.

Sur le mur extérieur de l'église, auprès de la porte d'entrée du côté de l'ouest, on aperçoit encore une circonférence légèrement tracée, au milieu de laquelle on lit cette inscription :

ICI EST LE TOVR DE
LA CLOCHE DE M. S.
IACVE EN GALISCE
APORTE A LA S. LOVIS
. . . PRESENT. . . .
LE. . . . .

C'est un pieux pèlerin qui avait fait graver sur le mur de sa paroisse ce qui le frappa le plus dans son voyage, la cloche qui l'avait accompagné de ses cris d'allégresse, lorsqu'il glorifiait Dieu et Saint-Jacques! Il voulait que les bonnes âmes de sa patrie se réjouissent aussi en voyant l'effigie de cette cloche bien-aimée, que, moins heureux que lui, ils n'avaient point entendue.

Cet homme, apparemment, comprenait fort bien la *folie* de ses voisins de Bagneux ; sans doute il ne par-

tageait pas l'opinion vulgaire, et ne leur appliqua jamais le proverbe populaire dans les environs :

Ce sont les fols de Bagneux qui ont vendu leurs eaux
pour avoir du son. (des cloches)

A. Duchalais.

SCEAUX. — E. DÉPÉE, IMPRIMEUR.

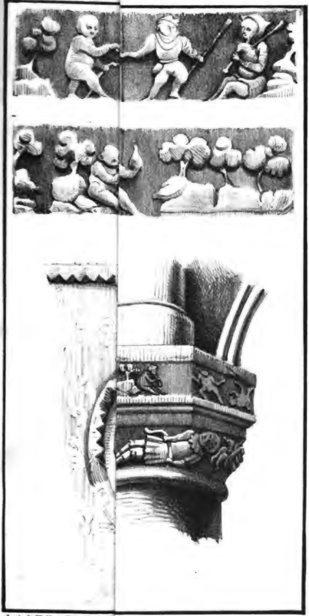

Lith. de Hallier Rue de Sor[...]

P.

MÉMOIRE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA

TOUR DE MONTLHÉRY.

Il y a bien peu de temps encore que la science des monumens nationaux, dédaignée des gens de lettres, était cultivée seulement par un petit nombre d'hommes. Mais tandis qu'on dissertait sur les antiquités grecques et romaines ; tandis qu'Herculanum et Pompéï captivaient tous les regards, il se trouva au moins quelques hommes pleins de patriotisme et de savoir, qui ramassèrent péniblement un à un les lambeaux du passé pour reconstruire notre vieille gloire. L'académie celtique, les Eloi Johanneau, les Dusommerard, les Degerville, les Scheweigauser, tous ces hommes dont la France s'honore maintenant, avaient compris que l'art grec n'était par le seul digne de notre admiration. Ils réclamèrent pour les magnifiques monumens dont le moyen-âge avait couvert notre sol ; leur voix trouva un écho dans de jeunes artistes, et une réaction s'opéra. Victor Hugo en fut le poète, M. de Caumont l'historien.

Notre-Dame de Paris et *l'Histoire de l'Art dans l'ouest de la France* nous ont ouvert la route ; c'est à nous de la suivre.

Mais, la science nouvelle est un édifice encore incomplet ; la base sur laquelle il s'élève déjà noble et majestueux, n'est pas encore parfaitement solide ; les brillantes sculptures qui le décorent sont tracées de main de maître, il est vrai, mais il faut les polir. Elles demandent encore le concours d'un burin patient et intelligent.

Ce burin, c'est la monographie ; elle seule peut nous doter un

jour d'une bonne histoire monumentale. Car, comment présenter un système complet sur l'architectonique du moyen-âge, si nous n'avons pas préalablement analysé chacun de ses monumens? nous disons chacun, parce que l'examen de la plus humble des églises de nos campagnes ne doit pas être plus négligé que l'étude de nos grandes basiliques. Un mot, une pierre, un fragment de sculpture, peuvent jeter un grand jour sur un point contesté.

Il ne s'agit pas seulement non plus de savoir distinguer une église romane d'une église ogivale, ni même une église ogivale primaire d'une église ogivale secondaire. Il faut savoir encore à quels pays appartiennent telles formes, telles pratiques architecturales. Chaque province, dans ses édifices, a son individualité, ses types propres. Pour appuyer cette vérité, nous en appelons aux archéologues. Ils savent par exemple, que ces clochers en *batière*, si rares dans la Normandie (1), se rencontrent à chaque pas dans l'Orléanais, tandis qu'en Touraine le sommet des tours s'alonge ordinairement en sveltes pyramides de pierre. Ils savent qu'au XIII[e] siècle, les basses nefs des églises du Parisis sont chargées d'élégantes tribunes, tandis que dans le reste de la France, ils n'en rencontreront que de rares exemples.

Bien des systèmes ont été mis en avant, sur la formation et l'apparition de l'ogive, sur l'orientation des églises, sur leurs proportions, sur leur distribution intérieure, et sur d'autres particularités aussi intéressantes. La lutte a été vive, dans cette lice où chacun venait apporter son hypothèse. Mais il n'a jailli presque aucune lumière de la discussion, parce que l'observation des faits manquait bien souvent. Si les conjectures sont permises à l'archéologue, elles ne doivent marcher qu'après les faits. Le seul moyen de sortir des ténèbres serait d'appliquer aux monumens la méthode analytique des sciences naturelles. Les grandes divisions posées, il faut reprendre en sous œuvre les

(1) De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. IV. *Bulletin monumental*, t. II.

généralités, décrire avec soin, minutieusement même, les individus, les genres, les familles, jusqu'à ce qu'on revienne à la classification synthétique. Et alors, il y aura peut-être à modifier les théories ingénieuses de M. de Caumont; comme la découverte d'un être inconnu pourrait changer quelque chose au savant système de Cuvier.

M. de Caumont sent si bien l'avantage de la méthode analytique, qu'il est lui-même un des partisans les plus zélés de la monographie. Chaque jour il parcourt quelques-unes de nos provinces pour s'étayer de faits nouveaux; et son Bulletin monumental est un appel constant aux amateurs de nos ruines historiques.

Tandis que de nombreuses Sociétés archéologiques s'organisent sur tous les points de la France; tandis que des savans, tels que MM. Mérimée, Grille de Beuzelin, Didron, passent leur vie à observer et décrire nos monumens, resterons-nous dans l'inaction ?

La foi et la patience ont fait nos vieilles cathédrales. On ne rejetait pas alors le pèlerin inconnu, qui, pour gagner ses pardons, traînait humblement les matériaux mis en œuvre par des mains plus habiles, et le *maître des pierres vives* (1) ne méprisait pas le concours du moindre frère pontife. Peut-être nous aussi, humble pèlerin, mais ouvrier plein de foi, de patience et de résignation, pourrons-nous rendre quelque service à la science.

De nombreux essais monographiques ont déjà été tentés. Quelques-unes de nos cathédrales, quelques-unes de nos vieilles abbayes ont trouvé des biographes dignes d'elles. La matière cependant est neuve encore. Souvent nos devanciers n'ont fait que l'effleurer, et bien souvent même il faut déraciner de vieilles erreurs accréditées par tous les livres. Pour preuve, qu'il me soit permis de prendre un de nos monumens les plus célèbres, un de ceux dont les historiens de tous les temps nous ont beaucoup parlé; la tour de Montlhéry.

---

(1) Nom donné à l'un des architectes allemands appelés à l'achèvement du dôme de Milan. — Michelet, *Histoire de France*, t. IV.

La tour de Montlhéry mérite à plus d'un titre l'attention de l'artiste et de l'antiquaire. Sa position pittoresque et imposante, le rôle important qu'elle joue dans notre histoire, les nombreuses traditions qui se sont attachées à ses vieux débris, lui ont attiré les regards des hommes de tous les siècles.

Déjà du temps de saint Louis, Joinville, le naïf chevalier, devisait avec l'évêque de Paris sur la gloire de garder ce bon chastel *de Montlaon au cueur de France et en terre de pais* (1).

Un demi-siècle plus tard, un trouvère, le roi Adnès, désignait dans un de ses romans de gestes la tour de Montlhéry comme une des merveilles de l'Ile-de-France.

> La dame est à Montmartre, s'égarde la vallée ;
> Vit la cist de Paris qui est longue et lée.
> Mainte tour, mainte sale, et mainte chamenée ;
> Vit de Montlehery la grant tour crenelée (2).

Bien plus, sous Louis XIV, les hommes de ce grand siècle, si dédaigneux pour tout ce qui n'était ni grec, ni romain, s'arrêtèrent un instant étonnés par sa masse imposante. Boileau lui consacre quelques vers trop connus pour les répéter encore ; et Lafontaine se plaint de son cocher qui, plus amateur d'un bon gîte que d'une belle ruine, ne lui a pas donné le temps de la visiter (3).

Poëtes, artistes, historiens, tous sont venus lui payer leur tribut d'hommages ; tous jusqu'au peuple qui jadis ne passait jamais à ses pieds sans frayeur, et qui maintenant n'aperçoit plus ses ruines sans les animer encore par ses poétiques souvenirs. Allez à Montlhéry, et les paysans vous parleront de leur vieille tour de *Gannes* ; ils vous diront que *Gannes* était un baron pillard qui possédait *sept tours pareilles* aux environs de Paris (4) ;

(1) Joinville, ed. royale, p. 11.

(2) Li romans de Berthe aus grans piés. Ed. de Paulin Paris, 1836. § 82, p. 110.

(3) Lafontaine, Voyage en Limousin. — Lettre à sa femme.

(4) Cette tradition de *Gannes* est fort remarquable. On la retrouve dans des pays bien éloignés les uns des autres. M. de Caumont, dans son cours

sept tours bâties il y a *sept cents ans*, par *sept frères* ambitieux, *qui voulurent détrôner le roi de France*, mais qui trouvèrent la mort au lieu du trône (1). Ils vous raconteront l'histoire d'un autre seigneur de Montlhéry, *de ce roi Geoffroy* qui, pour arracher du tombeau son fils déjà mort depuis long-temps, immolait sur l'*autel des druides*, des hommes à la *vierge qui devait enfanter* (2).

---

d'antiquités monumentales, t. V, parle d'un château nommé *Château-Gannes* par les paysans de la Normandie. Il dit encore que, selon une vieille tradition, le château de la Pommeraye, situé aussi en Normandie, aurait appartenu à un seigneur très méchant et très rusé nommé *Gannes*, qui faisait ferrer ses chevaux à rebours, afin que personne ne pût suivre sa trace. Et enfin, à Provins, on trouve encore une tour de *Gannes*. Quel est ce personnage? nous l'ignorons. Cependant, il ne serait pas impossible que ce fût le traître *Gannelon*, cet ennemi juré de Renault de Montauban, chanté par tous les romanciers du moyen-âge, *Gannes* et *Gannelon* sont en effet identiquement le même nom, comme *Hue*, *Hués*, *Hugon* sont synonymes de *Huges*, *Eudes*, d'*Odon*; et ce qui semblerait encore le prouver, c'est que dans le roman de *Hugues-Capet* (ms. de la Bibl. de l'arsenal; petit inf. ; Belles-Lettres, n° 186), il est dit en parlant d'un certain Savary, qui a *énerbé* le roi *Lois* et veut épouser sa fille, que ce traître possédait *Montmirel-en-Brie*, l'une des *sept tours de Gannes*. Et quelques vers plus bas, l'auteur met dans la bouche de Hugues-Capet, son ennemi, les deux vers suivans :

> Bien venez de l'estrasse de faire vilain tour (v. 918).
> Car de *Gannelon furent vos meillor anchessour*.

Dans tous les cas, *enganer*, dans le langage du moyen-âge, signifie tromper. Dans le roman de Berthe, Adnès l'a employé trois fois avec cette acception.

(1) Ces sept tours sont : Montlhéry, Montjai, Montmirel, Montespiloy, La Queue, Brie-Comte-Robert, Montaimé. — Dans l'Orléanais, une tradition prétend qu'un seigneur de Meung bâtit *quatre châteaux* auxquels ses *quatre fils* donnèrent leurs noms ; ce sont : *Les Fertés*, *Hubert*, *Nabert*, *Imbault*, *Aurin*. — Dans les environs de Châtillon-sur-Seine, on trouve aussi *trois frères* qui bâtirent *trois châteaux*.

(2) Une vieille tradition chartraine prétend qu'autrefois, les cryptes de la cathédrale de Chartres servaient au culte des druides qui, avant l'intro-

Certes, si ces traditions sont des calomnies, ils prêtaient bien matière à de semblables histoires, ces *Gannes* à foi mentie, de qui les chroniques disaient : *Aratorum curiosus jugulator... semper furens tanquam servus diaboli* (1), et à qui leurs vassaux refusaient d'obéir, parce que... *bien savaient s'ils tenaient d'eux, qu'ils les mangeraient tous* (2).

Epouvantail des premiers successeurs de Hugues-Capet, refuge de saint Louis, quand la féodalité déjà déchue essayait encore ses forces contre le roi enfant; prison d'état de Philippe-le-Bel, tour à tour Armagnac, Anglais ou Bourguignon, le donjon de Montlhéry mêle son nom à toutes les grandes calamités qui désolèrent la France.

Henri IV enfin le fit démanteler, et alors chacun s'en disputa les pierres. Les bourgeois de Montlhéry, des religieuses et un conseiller du parlement, M. Debellejambe, se servirent de ses débris pour bâtir un mur de ville, une chapelle, un château de plaisance.

Le temps a fait le reste; mais les hommes ont fait plus que le temps.

Aujourd'hui, la tour de Montlhéry s'élève au sommet d'une montagne isolée qui domine au loin de riches campagnes. Située à l'endroit le plus escarpé, elle est environnée de ruines informes, mais auxquelles l'imagination peut rendre encore leur ancienne splendeur.

Lorsque le château s'élevait intact sur la pente douce de la montagne, il était formé de quatre enceintes ou plutôt de quatre terrasses échelonnées en amphithéâtre à la suite les unes des autres. Toutes ces enceintes étaient carrées, à l'exception de

---

duction du christianisme dans les Gaules, y adoraient la sainte Vierge sous le nom de *virgo paritura*. On trouve encore, sur les portes qui conduisent à ces cryptes, cette inscription très moderne : *Virgini pariturœ*.

(1) Chroniques de Maurigny, Recueil des *Hist. de France*, tome XI, page 71.

(2) *Ibid.*, Grandes Chroniques, page 62. (Notes.)

la quatrième qui formait un pentagone irrégulier. Elles étaient toutes d'une pareille largeur, mais d'une longueur inégale.

La plus considérable de toutes, la première, renfermait la chapelle du château. Par une bizarrerie dont le moyen-âge offre plusieurs exemples, cette chapelle séparée en deux par un mur, formait deux églises distinctes : Saint-Laurent, prieuré qui dépendait de l'abbaye de Longpont ; Saint-Pierre, paroisse de douze feux. Aujourd'hui, cette enceinte a totalement disparu, et il ne reste plus de la chapelle que quelques pierres cachées sous l'herbe (1).

La seconde enceinte s'élevait à dix pieds au-dessus de la première; quelques pans de murs, et le mouvement du terrain nous indiquent la place qu'elle occupait autrefois. Elle avait environ 98 pieds de large sur 88 de long.

La troisième, plus élevée encore que celle-ci, était aussi large, mais elle avait vingt pieds de long seulement. Elle était protégée par deux tours dont on aperçoit encore les traces. Un fossé de 58 pieds renfermé dans l'intérieur des murs, séparait cette enceinte de la quatrième, qui pouvait être regardée comme le véritable château.

Si l'on en croyait Dulaure, chacune des enceintes que nous venons de décrire avait « sa porte, ses murs, ses tours, et *cent* « *dix pieds de longueur*. Chaque porte était flanquée de tours « rondes, munie de fossés et de ponts-levis. » S'il ne nous est plus permis de juger nous-mêmes de l'exactitude d'une partie des faits qu'il rapporte, la fausseté des autres doit nous prémunir contre son assertion (2).

---

(1) L'abbé Lebœuf prétend que les parties les plus anciennes de cette chapelle remontaient au XIII^e siècle. — Selon ce savant abbé, il aurait existé dans le château une seconde chapelle dédiée à la Vierge, mais il se trompe vraisemblablement. Il aura pris pour le château, la ville elle-même, désignée par le mot *Castrum*. D'ailleurs il se condamne lui-même, en avouant que l'église de la Trinité, paroisse actuelle de Montlhéry, a porté autrefois le nom de Notre-Dame. — T. XI. Hist. du diocèse de Paris.

(2) Dulaure, Histoire des Environs de Paris, t. VII. — Éd. 1828, p. 196.

La quatrième enceinte, mieux conservée que les trois autres, avait comme nous l'avons dit plus haut, la forme d'un pentagone irrégulier. Quatre tours rondes situées aux points cardinaux en défendaient quatre angles. Le cinquième était occupé par le donjon. Une porte percée dans un bâtiment carré qui regardait le milieu de la troisième enceinte, la faisait communiquer avec elle. Cette porte, et trois des tours dont nous venons de parler, ont été rasées jusqu'au sol; il ne reste plus de la quatrième qu'un pan de mur de trente pieds de hauteur, au milieu duquel s'ouvre une large brèche. On voyait encore dans cette enceinte en 1547, deux bâtimens qui se composaient de grandes salles, de galeries, et venaient adhérer à la tour du donjon (1). C'est au moins ce que prouve un état de lieux dressé à cette époque.

Les murs de la quatrième enceinte sont encore très apparens, surtout au nord-ouest. Ils ont, de ce côté, seize pieds au-dessus du sol de la plate-forme, trente-six au-dehors et sept environ d'épaisseur. Le ciment qui lie les pierres entr'elles est un composé de sable et de gravier assez gros, mêlé de chaux et de charbon. Ces murs et ces tours ont leur base construite en talus. Les pierres qui forment ces bases sont en grand appareil; mais elles vont toujours en diminuant de grosseur à mesure qu'elles s'élèvent. Les tours étaient entièrement construites en pierre de taille Quant aux murs, à partir de six ou huit pieds du sol, ils étaient bâtis en moellons de différentes grosseurs, soutenus de temps en temps par des assises de grès qui remplissent ici le même office que les assises de brique dans les murailles romaines de la décadence.

On trouvait encore dans cette enceinte un souterrain très profond et un puits creux de cent cinquante pieds, si l'on en croit Touchard-Lafosse (2).

La tradition prétend que ce fut dans ce souterrain que saint Louis se cacha quand il était menacé par ses barons révoltés. Une charte, citée par Lebeuf, nous apprend que les *Meseaux*

(1) Dulaure, Histoire des Environs de Paris, t. VII. — Éd 1828, p. 197.
(2) Touchard-Lafosse. Histoire des Environs de Paris.

furent accusés d'avoir empoisonné le puits. Ces ladres, disait-on alors, avaient formé, de concert avec les juifs, l'horrible dessein de faire périr toute la chrétienté. Beaucoup furent occis, beaucoup furent pendus ; mais le roi, pour rassurer la garnison de Montlhéry, fut obligé d'en prescrire le curage par l'ordonnance qui nous transmet ces détails.

Il est temps de nous occuper du donjon.

Un procès-verbal, cité par Dulaure, et que nous regrettons vivement de n'avoir pas vu en original, nous sera d'une très grande utilité. Voici le seul fragment qu'il ait transcrit :

« Au bout de ladite cour est le donjon dudit château de pierres « de Gressières, de seize pieds en carré par-dedans œuvre. Les « murs ont neuf pieds par le bas, six, cinq, quatre par le haut, « d'épaisseur. Le premier et le deuxième étage de ladite tour ou « donjon, sont voûtés en dedans ; et dans le premier étage est « un moulin à bras, trois enrayures de charpente par le haut, « le comble de charpenterie couvert en ardoise et en plomb et « garni de mardelles et allées au pourtour (1). »

Ce procès-verbal est daté du 25 mars 1547. Malgré quelques inexactitudes, il n'en est pas moins précieux, et nous donne des renseignemens que nous aurions totalement ignorés sans lui.

Le donjon de Montlhéry n'était, comme nous l'avons dit plus haut, qu'une *maîtresse tour*, c'est-à-dire une tour plus grosse et plus forte que les autres, mais bâtie tout-à-fait dans le même système, et faisant comme elles partie de l'enceinte murale. Quoiqu'entamée par le temps, elle a encore à peu près quatre-vingt-seize pieds de haut. Sa forme cylindrique, à l'extérieur, est interrompue par une tour plus petite, qui lui a été accolée du côté du nord-ouest. Cette tour, aussi haute que la principale, est construite en encorbellement, et s'appuie sur le mur d'enceinte à quinze pieds du sol. Elle ne contient pas de petites cellules comme l'a prétendu Millin ; mais un escalier en vis Saint-Gilles, destiné à établir une communication entre l'un des bâtimens dont nous avons parlé, et tous les étages du donjon. Ce qui le

(1) Millin. Antiq. nat., t. I.

prouve, c'est une petite porte carrée qui s'ouvre à seize pieds du sol, et à laquelle il serait impossible d'assigner une autre destination; c'est pour cette raison aussi, sans doute, que cette petite tour, ronde de tous les autres côtés, est aplatie de celui-ci.

La tour principale est divisée en six étages; à la hauteur du cinquième s'élève une rangée de consoles semblables à celles de Couci et de Pierrefond, et sur lesquelles on pouvait construire une galerie de bois, pour repousser toute attaque. Serait-ce ces galeries que le procès-verbal appelle des *allées au pourtour*.

Au-dessus de ces créneaux, la tour diminue sensiblement de volume; au-dessous d'eux, du côté de la cour et au nord-est, on trouve, à la hauteur du troisième et du quatrième étage, deux portes, qui faisaient communiquer la tour avec l'autre corps de bâtiment. Les pierres d'attente qu'on remarque aux pieds droits de ces deux portes l'indiquent assez.

A l'intérieur la tour n'est pas carrée comme le prétend le procès-verbal, mais les deux premiers étages sont hexagones; ce n'est qu'à partir du troisième qu'elle prend la forme quadrangulaire.

Les arceaux des voûtes, qui aujourd'hui sont détruites, retombaient sur six consoles placées aux six angles. Le premier étage est percé de deux meurtrières et de deux portes; ses murs n'ont pas neuf pieds d'épaisseur, mais sept seulement.

Une des deux portes donne sur la cour, elle est en ogive, et a dix pieds de haut sur quatre de large. Son tympan dissimulé à l'extérieur, lui donne l'apparence d'une ouverture carrée. L'escalier principal n'était pas, comme dit Dulaure, celui dont on voit encore les restes dans la petite tour, mais un autre situé dans l'embrasure de cette porte, et qui maintenant est interrompu au second étage. L'autre porte présente absolument les mêmes caractères, c'était une poterne ouvrant sur la montagne à six pieds du sol, et qui de plus que la précédente, était munie d'une herse.

Le second étage est absolument distribué comme le premier, seulement les meurtrières sont remplacées par deux fenêtres en ogive, à tympan dissimulé, et qui sont munies de bancs. On trouve aussi, à la hauteur de cet étage, immédiatement au-dessus de la poterne, une petite chambre longue et large de quatre

pieds seulement, qui servait à loger le gardien de la herse et le guet de nuit. C'est ce que prouvent les rainures pratiquées dans le mur, et un petit guichet ménagé à hauteur d'homme, précisément au-dessus de l'entrée. D'ailleurs, si nous ouvrons les fabliaux ou les romans du XIII[e] et du XIV[e] siècle, nous retrouvons la pratique de cet usage.

Et la guette est dessus la porte
Devant le jour corne et fretelle.....
Il met (le gardien) ses iex et son viaire
A uns pertuis de la poterne..... (1)

Avec le troisième étage, le système de construction change tout-à-fait. Non-seulement la tour devient carrée, mais encore les fenêtres perdent à l'intérieur leur forme ogivale. On serait presque tenté de donner à cette partie de la tour un âge moins reculé. Les planchers, maintenant ruinés, n'étaient formés que de charpente, comme l'indique l'état de lieux.

Ce que les étages supérieurs offrent de plus remarquable, ce sont trois cheminées entièrement construites en pierre, et dont le manteau repose sur deux pieds-droits, ornés de tailloirs.

Pour donner une idée complète de la tour de Montlhéry en particulier, et du château en général, il ne nous reste à dire, que dans l'intérieur du donjon on n'aperçoit plus la moindre trace des peintures à fresque, qui y existaient du temps de Lafontaine, et auxquelles le bonhomme donne le nom de *peintures anglaises* (2), et qu'enfin une tour du château, on ignore laquelle, portait le nom de *tour brûlée* (3).

Reste maintenant à déterminer à quel âge toutes ces constructions appartiennent.

Dès le onzième siècle, sous le règne du roi Robert, un sei-

---

(1) Le chevalier au vair palefroi, vers 1114 et 15, et 1150 et 51. Barbazan, tome 1[er].

(2) Lafontaine, Voyage en Limousin.

(3) Dulaure et Lebeuf.

gneur puissant nommé Thibault Filétoupe, fit fortifier Montlhéry (1). Cent ans plus tard, un de ses héritiers, Guy Troussel, consentit à remettre au roi *cette tour deloyale qu'il s'était tout envieilli à assaillir et escombattre* (2).

Mais bientôt il regretta son fort Châtel ; lui et les siens mirent tout en œuvre pour le ressaisir. Leurs efforts furent vains ; Louis VI arrêta ces attaques réitérées en faisant raser toutes les fortifications à l'exception de la tour. *Totam castri munitionem, preter turrem dejecit* (3).

Boucher d'Argis, Millin, Dulaure, l'abbé Lebeuf lui-même, tous les historiens de Montlhéry s'appuyant sur ce passage de Suger, n'ont pas hésité un instant à regarder la tour que nous voyons aujourd'hui comme l'ouvrage de Thibault Filétoupe, et celle que Louis VI avait épargnée. Cependant, s'ils avaient examiné avec un peu plus d'attention, ce que le même auteur avait dit quelques lignes plus haut, peut-être auraient-ils modifié leur avis.

Les frères Garlande, alliés de Guy Troussel et de Milon de Braye, son frère, étaient, dit Suger, sur le point de se rendre maîtres du château ; ils étaient parvenus déjà à forcer *l'antémural*, lorsqu'effrayés par l'armée de Guy de Rochefort, ils prirent la fuite en toute hâte. Voici le texte : *Ut ante muralem turris pluribus in locis perfoderunt* (4), texte que les grandes chroniques rendent ainsi : *Si que ils afrondrèrent le mur devant la tor* (5). Or, pour quiconque a vu la tour de Montlhéry, il est évident qu'il n'a pu exister aucun mur devant le donjon actuel, et il est impossible de supposer que le moine de saint Denis, non plus que Suger, ait appelé le château lui-même,

(1) Tempore Roberti Regis Theobaldus filans stupas, forestarius ejus firmavit montem letherieum. Rec. des Hist. de France, t. XI, p. 274. Contin. d'Aimoin.

(2) Grandes Chroniques.

(3) Rec. des Hist. de France, t. XI, Vita Ludovici crassi.

(4) Suger, Vita Ludovici crassi. Hist. de France.

(5) Grandes Chroniques, ibid.

le mur devant la tor. Le château de Montlhéry qui existait de leur temps, était donc autrement disposé que celui que nous connaissons. Il est même probable qu'il occupait une autre place, puisque nous savons que l'armée des Garlande était sur la montagne, lorsqu'elle aperçut celle de Guy-le-Rouge.

Les raisons archéologiques sont plus fortes et plus nombreuses encore que les raisons historiques.

Au XIe, au XIIe et peut-être même au XIIIe siècle, les donjons étaient isolés de toute autre fortification. Ils formaient un système de défense à part, et étaient ordinairement environnés de deux enceintes distinctes formant deux cours concentriques.

Ici, le donjon fait partie de l'enceinte murale, et les cours sont situées à la suite les unes des autres.

Aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, on évitait de percer les premiers étages; l'entrée se trouvait toujours à une très grande hauteur, le rez-de-chaussée servait de prison, et ne recevait le jour que par des soupiraux.

Ici, toutes ces précautions sont négligées, et probablement le rez-de-chaussée était habité comme les autres étages.

Si cette tour était du onzième siècle, elle serait au moins construite en petit appareil, et les fenêtres seraient romanes; au contraire, la moitié seulement sont en ogive, et vraisemblablement assez modernes puisqu'elles semblent se rapprocher de la manière dont nous construisons nos croisées.

Si au contraire, nous comparons la tour de Montlhéry aux monumens du quatorzième siècle, nous retrouvons entre eux des ressemblances frappantes. Ses machicoulis sont absolument semblables à ceux du beau donjon de Couci; la disposition intérieure des deux premiers étages ressemble parfaitement aux arcades simulées qui font l'ornement de ce dernier, tout est pareil, jusqu'à la position de l'escalier, qui à Couci aussi se trouve dans l'embrasure de la porte. Bien plus, ici nous trouvons un corps de bâtiment appuyé le long des murs d'enceinte, ce dont on se gardait bien au douzième siècle et dont Couci offre un des premiers exemples. On peut encore alléguer comme preuve de sa fondation postérieurement à 1200, les murs bâtis par assises

régulières de grès et de moellons en blocage dont on ne trouve d'exemples bien constatés qu'au XIVe siècle, ainsi que ces talus que nous n'avons jamais observés dans les plus anciens donjons. Enfin à Marcoussy, il existe encore, dans la seule tour qui soit debout, une cheminée absolument semblable à celles de la tour de Montlhéry ; et le château de Marcoussy fut construit par l'infortuné Montagu, qui eut la tête tranchée sous Charles VI (1).

Nous croyons donc pouvoir affirmer, quoique nous n'ayons aucun monument écrit pour étayer notre opinion, nous croyons pouvoir affirmer que la deuxième moitié du XIIIe siècle est l'époque la plus reculée à laquelle on puisse faire remonter la construction de la tour de Montlhéry.

A deux cents pas du donjon tout au plus, il existe une petite éminence factice, nommée dans le pays *la Motte de Montlhéry*.

La tradition prétend qu'elle fut élevée en une nuit par les Bourguignons, la veille de la fameuse bataille de 1465; mais malheureusement pour la tradition, cette motte est déjà désignée dans un livre de fiefs dressé par ordre de Philippe-Auguste, sous le nom qu'elle porte, et comme inféodée au seigneur du Plessis-Paté. Dulaure l'a prise pour un *tumulus* ; pour nous, nous aimerions mieux voir en elle la *Motte* de l'ancien château, du château de Filétoupe. On sait qu'au onzième siècle, les nobles avaient coutume d'élever leurs donjons sur une motte faite de main d'homme ; cela d'ailleurs expliquerait comment les Garlande se trouvaient sur le sommet de la montagne, lorsqu'ils aperçurent l'armée de Guy-le-Rouge. Si l'on objectait que l'assiette actuelle du château, plus favorable, a dû être choisie de préférence, nous pourrions offrir plusieurs exemples où, conduits par des motifs que nous ne sommes plus à même d'apprécier, on a choisi quelquefois dans le moyen-âge des endroits bas, de préférence à d'autres plus élevés.

Enfin, on lit dans Suger, que Hugues de Cressy, après avoir pris et étranglé de sa propre main son cousin et son rival, Milon de Braye, le précipita du haut de la tour de bois; *turrem ligneam*.

(1) Mémoire de Pierre de Fenin, p. 14. « C'est lui (Montagu) qui fit faire Marcoussy. »

La position de cette tour a beaucoup embarrassé tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de Montlhéry; Dulaure prétend que c'est celle qui fut nommée la *tour brûlée*; et Millin a trouvé plus court de la transporter à Gometz. Cette tour ne serait-elle pas le donjon primitif? Au onzième siècle, les châteaux n'étaient bien souvent construits qu'en bois, et *turrem*, du temps de Suger, signifiait un donjon.

Si nous avons bien prouvé que la tour de Montlhéry n'avait pas été construite au onzième siècle, c'est une preuve entre mille que pour déterminer l'âge d'un monument, il ne faut pas seulement s'en rapporter aux historiens, mais encore s'aider des connaissances archéologiques qui sont un guide non moins sûr. C'est pour n'avoir pas étudié ses ruines, ou pour les avoir examinées avec une curiosité sans but, comme Dulaure, qu'on a méconnu l'âge de cet intéressant donjon. Combien une erreur n'est-elle pas à craindre, quand elle se cache sur le grand nom d'un Lebeuf. Combien la monographie ne rendra-t-elle pas de services, lorsqu'elle aura révisé les jugemens de ces grands hommes, et que conduite par le flambeau de la critique, elle aura rendu à nos vieux monumens, leur âge méconnu et leur ancienne gloire.

A. Duchalais.

Nota. Aujourd'hui, madame la duchesse de Noailles dispute au gouvernement la possession de la tour de Montlhéry. Si le gouvernement gagne, ce monument sera conservé. Espérons que si les chances du procès lui étaient défavorables, madame la duchesse ne permettra pas qu'on détruise ce curieux reste de la féodalité.

LAGNY. — Imprimerie d'A. Le Boyer et Compagnie.

12

GRIGNY

PAR M. PINARD

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURS.

GRIGNY.

M. de Valois (*Notitiæ Galliarum*) a absolument négligé ce village. Il doit être un démembrement de la paroisse de Viry, dont il est peu distant; son exposition est la même. La Seine, le grand chemin de Fontainebleau et les voies de fer d'Orléans et de Corbeil, n'en sont pas éloignés. Grigny était jadis compris dans l'Ile-de-France et le diocèse de Paris, et fait maintenant partie du département de Seine-et-Oise, canton de Longjumeau, évêché de Versailles. On y compte 458 habitants. Rien n'indique la source de l'étymologie de son nom.

On trouve Grigny mentionné pour la première fois dans le cartulaire du roi Philippe-Auguste. Ce village n'a été érigé en cure qu'au XV[e] siècle. Son église est sous le double vocable de saint Antoine et de saint Sulpice, dont les fêtes arrivent presque en même temps (17 et 19 janvier). Elle est petite et n'offre rien de beau, ni de remarquable. Il y a un seul bas-côté à droite, sur lequel s'élève la tour des cloches, qui est carrée et se termine par un pavillon en

charpente recouvert d'ardoises. On remarque dans la construction de cette église des traces du XIII^{e} siècle. Nous ferons observer qu'elle n'est pas symboliquement orientée ; c'est-à-dire que, suivant un usage très-ancien, puisque les constitutions apostoliques le prescrivent, son axe n'a pas été dirigé d'Orient en Occident. Il en est de même pour les églises de Ris et de Viry qui en sont voisines.

Il y a eu jadis dans cette église deux chapellenies dont la fondation était due aux seigneurs du lieu. A l'entrée du chœur se trouve la tombe de l'un d'eux, M. *Hatte de Chevilly*, décédé en 1722. Nous y avons en vain cherché celle de *François Delalande*, curé de cette église, mort en odeur de sainteté le 25 janvier 1772 (1), et dont M. *Ameline*, prêtre licencié en droit, nous a donné la vie (in-12, Paris, 1773). Peut-être ne devons-nous voir ici qu'un nouvel exemple de l'humilité dont ce saint prêtre fit preuve pendant tout le cours de sa vie. On le regrette vivement en lisant le récit de ses vertus. « Étant, en 1769, à Grigny, dit son historien (page 62, note A), je demandai à un de ses paroissiens quel était le succès des travaux de son curé. « *Il a réduit notre paroisse à rien*, me répondit-il, *ce n'est plus qu'un monastère.* » M. l'évêque de Glandève, qui habitait Viry (2), l'honora de plusieurs visites pendant sa dernière maladie. La nouvelle de sa mort répandit un deuil

(1) Il était né à Belleval, diocèse de Coutances, le 4 mars 1736. C'est en 1766, que M. Périer son oncle, alors curé de Grigny, l'appela auprès de lui, et lui résigna cette cure.

(2) Nous ignorions cette circonstance, quand nous donnâmes l'historique de cette commune ; raison qui nous a fait l'omettre. Ce prélat s'appelait *Gaspard Brunet de Tressemanes* ; il avait été sacré évêque de Glandève en 1755, et mourut sur ce siége en 1772.

universel, non-seulement dans sa paroisse, mais encore dans tout le canton. Le jour de ses funérailles, l'on ne pouvait distinguer ses paroissiens d'avec les étrangers. Tous pleuraient, tous s'affligeaient, comme si chacun eût perdu ce qu'il avait de plus cher au monde, et son tombeau parut être dépositaire de la piété et des vœux de tous les assistants (pages 81-82). M. Delalande a laissé des *Instructions sur la grandeur de Dieu* ; elles sont imprimées à la suite de sa vie.

Le cimetière est contigu à l'église. Outre la remarquable sépulture de la famille *Melin*, nous avons jeté les yeux sur la pierre qui recouvre les restes de M. *Goubault*, desservant de cette paroisse, mort en 1835, et sur celle de M. le *comte de la Martizière*, colonel en retraite et chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, décédé à Grigny, le 13 août 1833, à l'âge de 69 ans.

Les terres de Grigny et du Plessis-le-Comte (1), étaient originairement comprises dans le ressort de la châtellenie de Montlhéry. Elles ont été la propriété de *Jean de Corbeil*, l'un des surgeons de nos anciens *comtes* ; il portait le titre de maréchal de France en 1318. Ce seigneur devait fournir la garde, durant deux mois de l'année, du château de Montlhéry, à raison de ces deux terres ; il sut s'affranchir de cette servitude. La chose fut d'autant plus facile pour lui qu'il était alors *prévôt* de Corbeil.

Sous Charles VII, ces deux terres appartinrent à *Étienne Chevalier*, du chef de Catherine Budé, sa femme, dame d'Éprune, de Vigneaux, de Grigny et du Plessis-le-Comte.

(1) Cet ancien fief n'est plus qu'une ferme, qui fait partie du territoire de Fleury-Merogis.

Chevalierétait grand trésorier de France. L'abbé Lebœuf(1), qui le qualifie secrétaire du roi et ambassadeur en Angleterre, ajoute que Louis XI l'envoya au même titre à Rome, en 1470. Il mourut le 3 septembre 1474, et reçut la sépulture dans l'église Notre-Dame de Melun (2). Cette ville l'avait vu naître. Sa femme, qui l'avait précédé dans la tombe (24 août 1452), avait été inhumée dans la même église. Sauval dit d'Étienne Chevalier que c'était un fort galant homme ; qu'Agnès Sorel, la plus belle fille de son temps, l'honora d'une amitié toute particulière, jusqu'à le choisir pour être un des exécuteurs de son testament. C'est à lui seul que Charles VII se confia, dans son chagrin, pour accompagner jusqu'à Loches les restes de sa chère maitresse. Ce seigneur protégea avec magnificence tous les arts de son temps.

Au XVIe siècle, nous trouvons la terre de Grigny la propriété de *François de Luynes*, président au parlement de Paris. Elle demeura longtemps dans cette famille. Si l'on en croit *Sainte-Palaye* (3), MM. de Luynes excellaient dans l'art de dresser des oiseaux, et ils durent leur faveur en partie à ce talent. L'un d'eux donna cette terre à sa fille en la mariant à *Lubin Dallier*, savant docteur en droit et bailli de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris. De ce mariage naquit une fille, mariée à *Jean Lemercier*, ca-

(1) Histoire du diocèse de Paris, tome XII, page 93.

(2) A l'occasion de la récente découverte de cette sépulture, M. *Eugène Grésy*, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, a publié une savante brochure (Melun, 1845, in-8) qui est terminée par une dissertation sur les prétendues amours d'Agnès Sorel et Etienne Chevalier.

(3) Histoire de la chevalerie, tome 2, page 399.

det de Languedoc, très-versé dans les langues orientales, auteur de plusieurs traductions et commentaires, qui, après la mort de Vatable, fut choisi pour professer la langue hébraïque à Paris. De plusieurs enfants que ce savant eut de *Marie Dallier*, il ne restait que *Josias Lemercier*, dans le temps que Delabarre écrivait son Histoire de Corbeil ; il le qualifie en deux endroits (1) seigneur de Grigny. C'est de lui qu'on a *Nonnius Marcellus* corrigé ; des notes sur *Aristénète*, sur *Tacite*, etc. ; l'*Éloge de Pierre Pithou*, et des lettres qui sont dans le recueil de *Goldast*, dont quelques-unes sont datées de Grigny, *e. Griniaco nostro*. Il mourut le 5 décembre 1626. *Saumaise*, son gendre, eût publié sa vie si une mort prématurée ne l'eût enlevé trop tôt.

Une autre demoiselle de Luynes, appelée *Antoinette*, que l'abbé Lebœuf dit être fille du seigneur de Grigny, épousa *Jean Morel*, maître des requêtes, l'un des hommes les plus savants et les plus vertueux du XVI[e] siècle. De ce mariage naquit entre autres *Camille Morel*, célèbre muse grecque et latine ; elle resta dans le célibat, et mourut à Grigny, dans un âge très-avancé.

Dans le cours du dernier siècle, M. Joly-de-Fleury, procureur général au parlement de Paris, fit l'acquisition des terres de Grigny et Plessis-le-Comte, et les réunit à celle de Fleury. M[me] la *marquise de Nonnant* lui acheta, depuis, le château de Grigny en viager : il a été détruit au commencement du siècle.

MM. de la congrégation de la Mission, autrement dits *lazaristes*, avaient à Grigny, à l'époque de la révolution, un

(1) Pages 123 et 239.

hospice où ils venaient prendre l'air de la campagne.

Il y a à Grigny plusieurs agréables habitations. L'une d'elles est depuis longtemps la propriété de Madame la *comtesse de Bullion*; une autre, celle de M. le *comte de Damas*.

Les écarts de cette commune sont : les *Porcherons* et l'*Arbaleste*, ancien fief; ce dernier tient son nom des *vicomtes de Melun*. Les calvinistes eurent un prêche dans ce lieu avant de l'avoir à Ablon. Le seigneur de Grigny, qui en avait permis l'érection, expia cette faiblesse en fondant un oratoire dans son château.

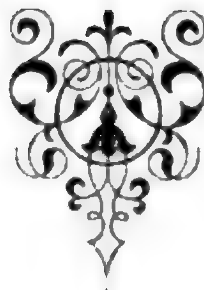

RIS

Seine-et-Oise.

PAR M. PINARD

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURS.

RIS.

Ce village est posé dans la vallée et à la droite de la Seine; il est traversé par le grand chemin de Paris à Fontainebleau et par la voie de fer de Corbeil. On compte 26 kilomètres de la capitale à cette station.

Ris était autrefois compris dans le Hurepoix, petite province de l'Ile-de-France, et dans le diocèse de Paris. Il fait actuellement partie du canton et de l'arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise, évêché de Versailles. On y compte 675 habitants.

L'abbé *Chastelain*, dans sa Notice du diocèse de Paris, dit que son nom vient du latin *Rivi;* cependant rien n'annonce qu'aucun torrent, ni ruisseau, l'ait autrefois traversé. On le trouve écrit dans les chartes du onzième siècle *Regia*, et *Regiæ* au pluriel; enfin *Regis* et quelquefois *Raysæ* ou *Reziæ*. Un diplôme du roi Henri I^er^, sans date, porte : *Illius villæ quam recentes incolæ Regis appellant*. Au treizième siècle, son nom s'écrivait en français *Ries*.

Ris est très-ancien : son église est mentionnée dans un diplôme des rois Lothaire et Louis, de l'an 985. En 1159, Louis VII donna cette seigneurie, la nomination à la cure et les dîmes y attachées au monastère de Saint-Magloire-lès-Paris. Ces donations furent aussitôt confirmées par le pape Adrien IV. L'église de ce village était, à cette époque, sous le vocable de la Mère de Dieu. On ne sait pas précisément dans quel temps *saint Blaise*, évêque de Sébaste, en Arménie, martyr dans le quatrième siècle, en est devenu patron titulaire, ni à quelle occasion. Peut-être fut-ce à cause du culte particulier qui lui était rendu dans cette paroisse, où existait jadis une confrérie en son honneur. Une fontaine du village porte son nom, et ses eaux, souvent rares, sont, dit-on, efficaces contre la fièvre.

Cette église n'est pas orientée. Elle semble être l'œuvre de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième. Ce n'est évidemment pas la primitive. Le chœur seul est voûté. Au septentrion existe un bas-côté très-exigu, à la suite duquel se trouve la tour des cloches, qui a été restaurée en 1820; cette restauration en a altéré le caractère.

La chaire de cette église était un morceau de sculpture fort remarquable. On y avait représenté l'histoire de la sainte Vierge en relief; deux anges supportaient la couronne formant l'abat-voix. Elle avait été faite pour l'église des religieuses chanoinesses de Charonne, et fut apportée à Ris après la suppression de cette maison. A l'époque de la révolution, elle fut transférée à Paris, où nous ne la retrou-[illegible]

Dans cette église fut déposé le cœur de *Claude Faulcon*, premier président du parlement de Bretagne, seigneur de

Ris, décédé à Paris en 1601, à l'âge de 65 ans (1). Guy-Patin (2) nous apprend que ce magistrat était un fort habile homme.

Le cimetière était, il y a 60 ans, contigu à l'église ; il a été porté alors à l'extrémité nord du village, et son étendue a été doublée en 1847.

Dans le cours du seizième siècle, l'abbaye Saint-Magloire aliéna la seigneurie de Ris en viager ; puis elle la vendit avec faculté de rachat. En 1665, M. de Péréfixe, qui était archevêque de Paris, voulut en redevenir possesseur : il finit par transiger avec *Charles Faulcon*, et ce dernier en devint propriétaire incommutable. Elle a été érigée en *marquisat* pour lui, et est restée fort longtemps dans sa famille. MM. *Faulcon de Ris* ont rempli des places considérables dans la magistrature et donné plusieurs premiers présidents aux parlements de Rennes et de Rouen. *Guyon de Gasville*, ancien intendant de Rouen, gendre du dernier marquis de Ris, vendit cette terre, au milieu du dernier siècle, à M. *Anisson*, procureur général au parlement de Paris.

Ce village a souvent été visité par *Charleval* (3), oncle de

(1) Il laissa quatre fils : *Alexandre* et *Charles*, successivement premiers présidents du parlement de Rouen ; *Claude*, seigneur de Messy, et *François*, appelé le *chevalier de Ris*, qui entra dans l'ordre de Malte.

(2) Tome II, lettre 188, page 348.

(3) Ce nom est celui d'une terre voisine de Rouen. La famille *Faulcon*, originaire d'Italie, s'y était transplantée, et sa branche cadette en prit le nom.

Ce domaine doit son nom à l'apparition d'un *feu follet*. Charles IX, qui chassait en cet endroit, poursuivit ce spectre, dit Papyre-Masson, son historien, en répétant ce verset sacré : *Deus, adjutor meus sis*

MM. de Ris (1). Ce bel esprit cultiva les lettres et fit des vers pour son plaisir. La fameuse conversation du maréchal d'Hocquincourt et du père Canaye, imprimée dans les œuvres de *Saint-Évremont* (2), son ami, que Ris vit également très-souvent, est de lui ; ainsi qu'une petite dissertation sur le *Jansénisme* et le *Molinisme*, placée à la suite.

Charleval était galant et n'était point tendre. Nous apprenons par une épître de Bois-Robert, qu'il n'avait que *des attachements coquets*, et qu'il aimait un peu trop le jeu. Outre les amis que nous venons de nommer, on lui connaissait Sarrasin (3), Scarron (4) et son épouse, depuis *marquise de Maintenon*. La célèbre Ninon de Lenclos, la comtesse de la Suze, Chapelain, Thévenot, sous-bibliothécaire du roi, Conrard et Maynard. La solidité de son esprit et la sûreté de son commerce le rendaient extrêmement cher à tous ses amis.

mihi; in Deum adjutorium meum. Et comme cet emplacement lui rappelait un acte courageux de sa vie, il y fit jeter les fondements d'une magnifique maison de plaisance, qui prit le nom de *Charles-Val* (*Amélie-Bosquet*. La Normandie romanesque et merveilleuse ; chapitre XIII, pages 248-249).

(1) Il naquit à Paris, en 1613 ; et quoique d'une faible complexion, n'en vécut pas moins jusqu'à 80 ans. Il est vrai de dire, qu'il était exact observateur d'un régime sage.

(2) Charles de Saint-Denis, seigneur de Saint-Évremont, naquit en 1613, et mourut en Angleterre, en 1703. Il a reçu la sépulture au milieu des rois d'Angleterre, dans l'église de Westminster. Cet heureux épicurien nous apprend qu'il vécut dans une condition *méprisée de ceux qui ont tout, enviée de ceux qui n'ont rien, goûtée de ceux qui font consister leur bonheur dans leur raison.*

(3) Ce poëte a immortalisé Charleval dans son fameux sonnet d'*Adam* et *Ève*.

(4) Scarron, en parlant de la délicatesse de l'esprit de notre poëte, et de son goût, disait, que les Muses ne le nourrissaient que de blanc-manger et d'eau de poulet.

Voici les vers qu'il fit lors de son admission dans la société de l'*Hôtel des Tournelles :*

Je ne suis plus un oiseau des champs,
Mais de ces oiseaux des Tournelles,
Qui, sans choix des saisons nouvelles,
Se parlent d'amour en tout temps;
Et qui plaignent les tourterelles
De ne se baiser qu'au printemps.

Le recueil de ses lettres et poésies est tombé, après sa mort, entre les mains du premier président de Ris, son neveu. Ce magistrat, dit *Vigneul-Marville* (1), n'a point voulu enrichir le public des ouvrages de M. Charleval, s'imaginant que le nom d'auteur, joint à celui de sa famille, serait une tache (2). Disons plutôt que son style poétique, qui approchait de celui de *Marot*, en a seul été cause; on en jugera davantage par ce second échantillon :

Les œuvres de maitre Clément
Ne sont pas gibier à dévote :
Je vous les prête seulement,
Gardez bien qu'on ne vous les ôte.
Si quelqu'un vous les escamote,
Je les donne au diable Astarot.
D'autres sont fous de leur marotte,
Moi je le suis de mon *Marot*.

Revenons à la famille *Anisson-Duperron* (3). Trois de ses membres ont successivement été possesseurs de cette

(1) Voyez ses *Mémoires*, tome I^er^, page 235.

(2) Nous savons que quelques-unes de ses poésies ont été livrées à l'impression. Nous en avons tenu le recueil à la bibliothèque Mazarine (Amsterdam, 1749, in-18); il fait suite à celui de Saint-Pavin.

(3) Elle a été honorablement connue dans l'art de la typographie et a donné plusieurs éditions remarquables par la haute importance des ouvrages, la confection du texte et la beauté de l'impression. *Jean Anisson*, habile et savant imprimeur de Lyon, fut appelé à Paris par Louis XIV, qui lui confia la direction de l'imprimerie Royale; ses

terre. Nous ne parlerons que du dernier, *Étienne-Alexandre-Jacques*, né à Paris, en 1748. Il fut nommé directeur de l'imprimerie Royale en 1783, et ne cessa d'exercer ces fonctions qu'après le 10 août 1792. Anisson crut se soustraire entièrement à sa mauvaise fortune, en se retirant alors dans son château de Ris, où il se montra patriote; mais plusieurs orages révolutionnaires ne tardèrent pas à gronder dans ce village, dont le nom avait été alors échangé contre celui de *Brutus*. Il y fut arrêté en germinal an II; le 6 floréal suivant (25 avril 1794), il passa de la prison au tribunal révolutionnaire, et de là à l'échafaud. Un *poëme* manuscrit d'environ 250 vers, composé alors, nous a été communiqué; nous en avons extrait ce passage :

Ris, pour seigneur, a le meilleur des hommes ;
Son seul défaut est sa grande bonté :
Ce n'est pas là de ces vieux gentilshommes
Tout hérissés de féodalité ;
C'est un seigneur qui prévient l'indigence
Par les douceurs d'une humble charité, etc.

C'était, au dire de son biographe, un homme d'une rare probité et d'un grand génie.

Anisson reçut souvent à Ris le poëte *Imbert* (1), son ami. On sait qu'il est l'auteur du joli poëme du *Jugement de Pâris*, et de la comédie du *Jaloux sans amour*. Qui ne connaît aussi son *Épître* à M. d'*Ussieux*?

Ce château a appartenu de nos jours au général *comte*

descendants ont, depuis, occupé cet emploi sans interruption jusqu'à la révolution.

(1) Ce romancier naquit à Angoulême en 1747, et mourut dans une campagne près Chartres, le 21 août 1805. Il fut l'un des principaux rédacteurs du Journal de Paris, et s'associa aussi à la plupart des entreprises littéraires de son temps.

Andréossy (1), qui maniait aussi bien la plume que l'épée. Ses titres à la reconnaissance nationale sont immenses. Son fils, chef de bataillon de la garde nationale, légion d'Essonnes, est mort à Paris, au mois d'avril 1835, d'une chute de cabriolet. L'année suivante, la veuve du général a vendu cette terre à madame la *comtesse de Rigny*, veuve de l'amiral de ce nom. Cette dame a pour gendre M. le *marquis de Padoue*, préfet actuel du département.

Orangy, autrefois l'une des plus petites paroisses du diocèse de Paris, est devenu l'annexe principale de Bis, au spirituel et au temporel. Cet écart est situé au sud de cette commune dans une plaine élevée. Je ne tenterai point, dit l'abbé Lebœuf (2), d'en donner l'étymologie, parce que je crois qu'on ne peut en faire la recherche qu'en vain. Ce qui est certain, c'est qu'Orangy était connu, dès le commencement du XII^e^ siècle, sous le nom latin *Orengiacum*. Son église, détruite vers la fin du dernier siècle, n'offrait rien de remarquable. *Saint Germain*, évêque d'Auxerre, en était patron. On lisait dans le cimetière, l'épitaphe latine de *François Avoine*, décédé le premier octobre 1731 : il avait été curé de Saint-Ouen, dans le château de Bayeux, et pendant dix années d'Orangy. Le prieur de Longpont, chapitre voisin, avait la nomination à cette cure. Les plus anciens seigneurs d'Orangy sont incontestablement ceux que fournit le cartulaire de ce prieuré ; tous lui firent des donations multipliées (3).

(1) Né à Castelnaudary, le 6 mars 1761 ; mort à Montauban, le 10 septembre 1828, et inhumé dans sa ville natale. Il représentait le département de l'Aude, à la chambre des députés.

(2) Histoire du diocèse de Paris, tome XII, page 33 et suivantes.

(3) *Suprà*, page 46.

Dans l'ancienne circonscription de ce hameau était comprise l'habitation appelée *Torigny;* elle est mentionnée, dès le XII[e] siècle, dans le document précité. Sous les règnes de Charles VII, et de Louis XI, *Eustache de Gaulcourt*, chevalier, en était propriétaire; ensuite on la trouve dans les mains de *Jean* du même nom, son frère, archidiacre de Joinville, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. *Jean d'Avesnes*, époux de *Colaye* de Gaulcourt, en hérita de ce dernier; puis elle passa à *Jean Foucault* et *Richard de Saint-Marcy*, écuyer, leurs gendre et petit-gendre. En 1587, *Étienne de Vest*, chambellan du roi, bailli d'épée de la ville de Meaux, seigneur de Savigny-sur-Orge, en fit l'acquisition; il la revendit à MM. *Faulcon de Ris*.

Sauval, qui rédigeait ses *Mémoires* sur Paris, au milieu du XVII[e] siècle, met parmi les biens du grand prieur de Malte, une ferme à Orangy (1). Ajoutons que les restes du *château sauvage*, marqués sur la carte de Defer, se trouvent entre Orangy et le grand chemin de Lyon.

Le grand fossé de Bondoufle passe non loin d'Orangy; il est si souvent à sec, qu'on l'appelle communément *Écoute-s'il-pleut*.

Fromont, autre annexe de Ris, dont le nom s'écrivit originairement *Fromond*, est un ancien fief qui a tiré sa dénomination de *Guy-Trousseau*, seigneur de Montlhéry, lequel vivait dans le XII[e] siècle. Le cartulaire de Longpont le désigne sous le nom de *Fromondus de Trosolio*. Ce domaine a ensuite appartenu aux chevaliers du Temple. L'itinéraire des rois de France y marque la présence de Philippe-de-Valois, au mois de janvier 1328, et le 18 mai 1346.

(1) Tome I[er], page 612.

En 1512, il était la propriété de *Jean Demisalmon,* qui y découvrit une certaine quantité d'or qu'on supposa avoir été caché par les chevaliers du Temple, lorsqu'il fut question de l'abolition de leur ordre. MM. *de Thou :* le consciencieux historien, mort en 1617, et son fils, l'infortuné compagnon de l'imprudent Cinq-Mars, décapité à Lyon en 1642, en ont successivement été possesseurs ; puis M. *Nouveau*, maître de la chambre du roi. Le document précité marque que Louis XIV coucha à Fromont le 20 avril 1661. Ce prince s'y arrêta sept autres fois pour dîner seulement, lors des voyages de la cour à Fontainebleau : ce fut dans le cours des automnes 1678, 1679, 1680, 1694, 1695, 1697, et 1702. Fromont a été honoré à la même époque de la présence de la reine, du Dauphin et de Mesdames de France.

Cette délicieuse retraite est encore mentionnée dans la description de l'hermitage de la forêt de Sénart à l'occasion du séjour qu'y fit la duchesse de Ventadour (1), aux mois d'août et de septembre 1701.

En 1695, Fromont était la propriété de *Charles de Lorraine,* favori méprisable et débauché du régent. C'est à lui qu'est due la construction du château actuel. Celui que fit détruire ce prince est figuré dans la topographie de la France, donnée par Zeiller, en 1655. Ses jardins ont été dessinés par le célèbre Le Nôtre. Il a, depuis, appartenu au marquis *de Clérambault* et à ses petits-fils, MM. d'*Antin* et *de Luxembourg.*

Dans le cours du dernier siècle, MM. *Juliot,* l'un directeur de la monnaie d'Amiens ; l'autre, secrétaire du roi, ont successivement possédé cette terre, et après eux le comte *de*

(1) Marguerite de Montmorency, sœur consanguine de la princesse de Condé, mariée en 1593, à *Anne de Lévis*, duc de Ventadour.

Turpin de Crissé. Et en celui-ci : M. *Calmelet*, ancien secrétaire général du conseil des prises, depuis intendant du *prince Eugène de Beauharnais*, qui y est décédé en 1840, dans un âge avancé; et M. *Soulange-Bodin*, son gendre, qui y est également décédé, le 23 juillet 1846. Il est aujourd'hui en vente.

M. Soulange-Bodin a fondé à Fromont en 1829, un *institut horticole*, auquel le roi Charles X avait accordé le titre d'Institut royal horticole. Ce prince, accompagné du Dauphin, son fils, et des officiers de sa maison, visita Fromont le 7 décembre 1829. L'année suivante, le 30 juin 1830, il le fut par le roi et la reine de Naples, accompagnés de madame la duchesse de Berry, leur fille. LL. MM. Siciliennes éprouvèrent beaucoup de plaisir, en retrouvant, sous l'abri du verre, plusieurs végétaux qui croissent sans protection, comme sans entraves, sous le beau ciel de Naples.

Le parc et les jardins de Fromont sont plantés dans le genre paysagiste. On y trouve une belle collection d'arbres et d'arbustes étrangers, que l'art et la patience des naturalistes sont parvenus à acclimater dans nos contrées; des eaux vives bien distribuées ajoutent aux charmes de ce beau domaine, dont la vue est riche et étendue sur la Seine et sa riante vallée.

Le buste de *Linnée* fut inauguré dans les serres au mois d'août 1827. Le 30 août 1828, M. Soulange-Bodin, secrétaire de la société d'horticulture de Paris, réunit à Fromont l'élite de la société parisienne et du voisinage de Ris, à qui il donna une brillante fête, à l'occasion de la *Saint-Fiacre*. La journée commença par une *messe* de la composition de *Plantade*, qui fut exécutée à la paroisse : les

principaux artistes de l'Opéra et du Conservatoire (mademoiselle *Cinti* et *Lafont*) s'y firent entendre. Ensuite, on se rendit à la salle du banquet, où six cents convives trouvèrent place. Le vicomte *Héricart de Thury* en eut la présidence. Quelques heures plus tard, un concert fut exécuté par les mêmes artistes, qui montrèrent la même complaisance qu'à l'église. Enfin, la journée se termina par un bal pour lequel le parc fut entièrement illuminé. Rien, on le voit, ne manqua à cette fête, qui fut favorisée par un temps des plus magnifiques.

Au-dessus de Fromont, on trouve *Trousseau* et la *Briqueterie*, qui sont d'agréables maisons de plaisance. L'une et l'autre sont également des écarts de Ris.

Trousseau, ancien fief, relevait de la terre de Vaux-le-Villars. Il a retenu le nom d'une famille qui en a été en possession durant plusieurs siècles. *Jean*, de ce nom, chanoine des églises de Paris et de Corbeil, fit un legs à la collégiale *Saint-Spire*, de cette dernière ville, à sa mort arrivée en 1275. Une sentence de l'official de Paris, de l'an 1248, porte que cet ecclésiastique aura le droit, pendant sa vie, de nommer les maîtres des grandes écoles de Corbeil, et qu'après sa mort, le chapitre de Saint-Spire y pourvoira (1). Il est fort à croire que cette famille devait s'éteindre en la personne de ce chanoine. On pense qu'elle descendait du fameux Guy-Troussel ou Trousseau, seigneur de Montlhéry, de qui nous avons déjà parlé. En 1580, *Louis d'Agoust*, comte *de Sault*, en qui finit la branche aînée d'une famille illustre de Provence, était seigneur de Trousseau. Après lui, viennent successivement : *Jean Bion-*

(1) Delabarre, *Histoires de Corbeil*, page 137.

neau, trésorier de France, en Normandie ; ***Antoine Le Camus***, maître des requêtes ; ***Petit de la Villonnière***, conseiller au parlement de Paris ; ***Favier*** et madame ***Le Pileur***.

On prétend que l'une des clauses attachées au contrat de vente de ce domaine, pendant près de trois siècles, fut de conserver les deux ormes plantés au dehors de l'entrée principale. Ceux qui s'y trouvent encore paraissent fort âgés ; l'un d'eux a été en partie détruit par un violent coup de vent, ces années dernières. Il y a lieu de croire que ce signe féodal a été emprunté à l'usage où l'on était, au moyen âge, de planter un arbre de cette essence aux portes des églises, pour y suspendre les têtes des animaux tombés sous les coups des seigneurs. Plusieurs de nos anciennes coutumes mentionnent ce fait.

De nos jours, Trousseau a été la propriété du général comte *Ordener*, mort subitement au château de Compiègne, dont il était gouverneur, le 30 août 1811, à l'âge de 56 ans ; ses restes ont été inhumés au Panthéon. Depuis, cette terre a été possédée par sa veuve et son fils. Ce dernier appartient aussi à l'armée.

Passons à la Briqueterie ; son nom n'a pas besoin de commentaire. M. ***Dumoncel***, lieutenant de robe courte, en était possesseur, quand l'abbé Lebœuf écrivit son Histoire du diocèse de Paris. Depuis, elle est passée aux mains de M. ***Brousse***, avocat au parlement de Paris, et de M. ***de Saint-Priest***, ancien ambassadeur à Constantinople, et ministre de la maison du roi Louis XVI. Le ***baron Garat***, régent de la banque de France, mort à Paris, le 11 mai 1830, a été longtemps possesseur de ce domaine. On y a vu souvent ses deux gendres : l'un fut ce général qui le premier commanda le feu royaliste au passage de la Bidassoa, lors

de l'entrée du duc d'Angoulême en Espagne (le lieutenant général *vicomte Vallin*); l'autre, le brave général *Daumesnil*, mort du choléra, le 17 août 1832, au fort de Vincennes dont il avait le commandement. Ce dernier a été fort populaire sous le nom de la *jambe de bois;* c'est à Moscow qu'un boulet le priva d'une jambe. En 1814, déjà depuis plusieurs semaines, Paris était occupé par l'armée des coalisés, que Daumesnil tenait encore à Vincennes. Il n'était alors question dans tout Paris que de son obstination à se défendre, et de la gaieté de sa réponse aux sommations russes : « *Quand vous me rendrez ma jambe, je vous rendrai ma place.* » Ce fut sur un ordre de Louis XVIII qu'il consentit enfin à faire sa soumission.

Nous avons encore à mentionner le hameau de *la Borde*, dernier écart de Ris ; il en est beaucoup plus rapproché que les précédents. Comme eux, il borde la rive gauche de la Seine. C'était jadis un port assez fréquenté. Il est encore habité par des pêcheurs, des bateliers et quelques aubergistes. Nous lisons dans l'Histoire de Paris de Dulaure, que, en face de la rue des Barrés étaient placés, sur la rivière, les moulins du Temple et les bateaux venus des bords de la Loire, de *Ris* et de Saint-Pourçain, etc. Louis VII permit à l'abbé de Saint-Magloire-lès-Paris, seigneur de Ris, en 1142, de faire construire des moulins en ce lieu, avec un *gord* pour la pêche, *sub villa eorum quæ dicitur reyas* (1). Ils n'existent plus depuis plusieurs siècles.

Le bac qui transportait de ce lieu, sur la rive opposée du fleuve, passagers et bêtes de somme, a été remplacé par un pont suspendu, qu'on ne doit ni aux sacrifices de la commune, ni aux largesses du gouvernement, mais à la

(1) Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome XII, page 12.

bienfaisance du banquier *Aguado* de qui nous aurons occasion de parler lorsque nous donnerons l'historique de la commune d'Évry. La construction de ce pont a été dirigée par l'ingénieur *de Sermet*, connu à Corbeil qu'il a habité. Sous le rapport de l'art, il doit être classé au nombre des plus élégants et des plus hardis monuments en ce genre. Il consiste en une seule travée de 102 mètres de longueur, sur 6 mètres de largeur. Les chaines qui le supportent descendent de deux élégants portiques en maçonnerie élevés sur les rives du fleuve. La première pierre en fut posée le 20 septembre 1830, et le 25 septembre 1831 fut le jour de son inauguration.

Il y a plusieurs maisons de campagne au hameau de la Borde. *Étienne Grajon*, docteur de Navarre, est décédé dans ce hameau, en 1783. Nous y avons connu madame la vicomtesse *de Soucy*, et M. *Mœnch*, père, artiste dont la longue carrière fut employée à la décoration théâtrale.

M. *Bourdon*, inspecteur de l'Université, examinateur de l'école polytechnique, a fait à Ris, dans sa propriété, des plantations de mûriers assez étendues.

Cette commune a vu naître : M. *Langlois*, ancien chef d'escadron de gendarmerie de la Meurthe ; officier de la Légion d'honneur ; et *Victor Langlois*, son fils, élève de l'école des chartres, jeune homme d'avenir ; la numismatique et la diplomatique forment ses études favorites : il est l'un des collaborateurs de la Revue archéologique.

Une brigade de gendarmerie réside à Ris.

L'ancien marché de cette commune, pendant longtemps interrompu, a été rétabli par ordonnance du 22 mai 1833, qui l'a fixé au jeudi de chaque semaine.

Corbeil. — Imprimerie de Crété.

14

S-PIERRE DU PERRAY

Seine-et-Oise

PAR M. PINARD

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURS.

CORBEIL, IMPRIMERIE DE CRÉTÉ.

SAINT-PIERRE

DU PERRAY.

Ce village dont le territoire confine celui de Corbeil, en est cependant éloigné de 2 kilomètres. Il est vrai de dire que son étendue est de 1143 hectares 80 ares. Le Perray est situé dans une plaine élevée, à l'est de Corbeil, son chef-lieu de canton et d'arrondissement, département de Seine-et-Oise, évêché de Versailles. Jadis il était compris dans la Brie française, gouvernement de l'Ile-de-France, diocèse de Paris.

On ne peut découvrir d'où lui vient son nom. Un titre du XII[e] siècle le nomme *Petreum*, sans doute du nom du prince des Apôtres, patron de son église. Ce serait donc par corruption qu'il aurait été appelé le *Perray*. De nos jours, pour

le distinguer d'une autre commune du département, appelée de même, ce nom est devenu son surnom.

Avant l'existence de ce village, c'est-à-dire, vers le IXe siècle, il y avait tout le long de la colline voisine, un gros village appelé *Moiry* ou *Mairy*, qui existait encore en 1284. Son nom latin *Moriacum* est probablement une altération de *Mauriacum*, qui aurait désigné la terre d'un nommé *Maurus;* à moins qu'on n'aime mieux dire qu'il vient des mûriers qui auraient autrefois été plantés sur ce coteau (1). Les quatre siècles qui s'étaient écoulés entre le règne de Charles le Chauve et la date que nous venons d'indiquer, avaient apporté bien des changements dans ces cantons, et, sans qu'on en connaisse la cause, déjà étaient sur pied les villages du Perray et de Saintry qui représentent aujourd'hui son ancien territoire. Delabarre (2), dans la nomenclature qu'il donne des lieux compris dans la châtellenie de Corbeil, dit : « Mory-le-Grand est une ferme appartenant aux boursiers du collége du cardinal Lemoine à Paris. Mory-le-Petit, autre ferme qui est aux hoirs du sieur Prevost-Champlâtreux. » La première a disparu depuis longtemps; les bâtiments de la dernière n'ont été détruits qu'en 1826.

L'historien du diocèse de Paris nous apprend que l'ancien *Polyptichus* de l'abbaye Saint-Pierre des Fossés (depuis Saint-Maur) marque que ce monastère possédait, dans le village de Mory, une seigneurie considérable, où se trouvait une chapelle dédiée à la sainte Vierge, et que, outre cela, il y avait une église paroissiale audit lieu sous le vocable de saint Mélaine, évêque de Rennes. Les guerres in-

(1) *Lebeuf*, Histoire du diocèse de Paris, t. XIII, p. 142 et suiv.
(2) *Histoire de Corbeil*, chap. III, p. 24.

testines des seigneurs ont, sans aucun doute, été cause de la destruction de ce village, et ses habitants, dispersés dans la campagne, furent obligés de recourir à l'église la plus voisine qui dut être celle du Perray. C'est ainsi que la primauté de Mory s'éteignit au profit de ce village ; et lorsque, après la cessation des guerres et des troubles on eut rebâti une chapelle aux environs du lieu où avait existé l'église Saint-Mélaine, cette chapelle ne fut considérée que comme une succursale. Lorsque ces mêmes habitants, par une cause qui nous est inconnue, furent réunis à la paroisse Saint-Léonard, au faubourg de ce nom dans Corbeil, cette église elle-même conserva ce titre jusqu'en 1790.

L'église de Saint-Pierre du Perray, détruite de 1816 à 1817, était un édifice quadrilatéral. Le chœur seul était voûté. Son architecture annonçait la fin du XIII^e siècle ou le commencement du XIV^e. On en célébrait annuellement la dédicace le 30 mai. Chaque année, le jour de la Saint-Pierre et le lundi de Pâques, le clergé et les paroissiens de Saint-Léonard venaient processionnellement à l'église *matrice*, en signe d'hommage et de dépendance.

Le chapitre de Saint-Marcel-lès-Paris nommait à cette cure.

Les ossements exhumés de l'église et du cimetière ont été transportés avec la pompe accoutumée, le 22 septembre 1817, dans le cimetière de Saint-Germain-le-vieux-Corbeil, paroisse à laquelle celle-ci est réunie pour le spirituel depuis le rétablissement du culte. Cette église a profité de son mobilier, où figurait une cloche, dont l'inscription paraît appartenir au XVI^e siècle.

Les parties les plus anciennes du château du Perray annoncent la fin du XVI^e siècle ; il est composé de plusieurs

corps de logis, flanqués de tourelles, et est ainsi que la cour d'honneur, en grande partie entouré de fossés où séjournent des eaux pluviales. Ce manoir a été rajeuni à différentes époques. En 1819 ont été jetés les fondements de sa chapelle, sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale. Elle a été consacrée au mois de septembre 1827 et placée sous le patronage de la sainte Vierge dans sa Conception. C'est monseigneur *de Quélen*, archevêque de Paris, qui en a présidé la cérémonie.

La terrasse qui termine le parc, en regard de la Seine, jouit d'un des plus beaux spectacles qu'offre le cours de ce fleuve. Si nous en croyons la tradition, cette magnifique position s'est disputé l'honneur de la résidence royale avec Versailles. Là, existe un pavillon octogone, élevé sur une grotte factice, construite à grands frais.

Le plus ancien seigneur de ce lieu, qui nous soit connu, est *Gilbertus de Petreo*, nommé dans des lettres de Maurice de Sully, évêque de Paris. Beaucoup plus tard, apparaît *Jean Laisné*, avocat au parlement de Paris et prévôt de Corbeil. Il exerça ces dernières fonctions de 1483 à 1492, année de son décès, et fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Spire, à Corbeil. *Nicolas Hennequin*, secrétaire du roi, était propriétaire de cette terre en 1564. Il existe ensuite une lacune d'un siècle, puis nous trouvons *Louis de Martines*, écuyer; et sous le règne de Louis XIII, *Louis Tronçon*, conseiller d'État, secrétaire du cabinet du roi. Au commencement du XVIII[e] siècle, *Nicolas Delaunay*, brigadier des armées du roi, la possédait. Il légua par son testament, à Jean Delaunay, son frère, alors abbé de Saint-Spire, à Corbeil, ses chevaux, carrosses, vaisselle d'argent, linge et meubles meublant le château. *Jean-Antoine Bon-*

enfant, secrétaire du roi, en devint possesseur après lui. Il eut de grandes contestations, au sujet de la mouvance de ce domaine, avec le maréchal de Villeroy, seigneur engagiste de l'ancien comté de Corbeil. M. Bonenfant est mort à Paris, le 2 mars 1729, il était âgé de 70 ans. Son gendre, M. *Guigou*, lieutenant des gardes, en jouit jusqu'en 1744, année de son décès. Il fut alors acquis par M. *de Boismont*, officier de la chancellerie; et depuis par M. *de Bretemen*, inhumé dans l'église du lieu. M. *Rollin*, libraire à Paris, en devint ensuite propriétaire et le revendit bientôt après à M. *Moulin*, directeur des carrosses et voitures par terre de Normandie et de Bretagne. MM. *Angot* qui l'ont eu après lui, en jouissaient encore à l'époque de la révolution.

En ce siècle, en ont été successivement propriétaires : MM. *Mandat*, ancien officier des gardes françaises; *Jarse*, receveur général du département de Seine-et-Marne, décédé à Melun le 4 avril 1820; comte *Marcieu*, allié par sa femme à la famille de Quélen, qui y reçut souvent le regrettable prélat de ce nom; et *Villegris*, qui l'habite actuellement.

Le noyau du village du Perray, peu considérable, est voisin du château. La population de cette commune, dont le chiffre n'atteint pas 300 âmes, est disséminée dans plusieurs annexes que nous allons successivement désigner. C'est d'abord la partie méridionale du hameau dit le *Vieux-Marché*; nous en avons parlé en décrivant la commune de Saint-Germain-le-vieux-Corbeil. Puis viennent : *Villededon*, qui appartint jadis, ainsi que sa haute justice, au chapitre Saint-Spire de Corbeil. Ce hameau a été habité, de nos jours, par mademoiselle *Delastre*, ancienne actrice du Théâtre-Français, que l'on a vue jouer avec talent

les rôles de confidentes ; et par *Jean-Gérard-Henri Franconi*, l'un des propriétaires du Cirque Olympique, écuyer dont la réputation a été européenne. La ferme dite du *Fresne*, aliénée en 1715 par le chapitre de Saint-Spire de Corbeil, à qui elle appartenait alors. Enfin, l'ancien fief et château de *Villereil* ou *Villeray*, qui appartient au chevalier Devarennes, maire de la commune. Suivant l'historien du diocèse de Paris, ce serait le *Villarilius* que l'empereur Lothaire donna à l'abbaye Saint-Pierre des Fossés, l'an 842, par ses lettres datées de Bonneuil-sur-Marne. Il y a à Villeray une chapelle domestique. Un calendrier de l'église du Perray, conservé à la bibliothèque Nationale, fait mention d'une rente sur les *Étuves de Corbeil*, due au fief de Villeret. Dans le voisinage de cette terre existait autrefois un fief appelé *Tourailles;* son emplacement est connu. Il en est de même pour les fermes du *Grand* et du *Petit-Mory* ; pour les *Clos*, autre ferme détruite durant les guerres de la Ligue ; et pour la *Roterie* ou *Rotière*, petite maison féodale, dont le nom était encore porté, à l'époque de la révolution, par une ancienne famille de Corbeil du nom de *Popelin*.

Sur le rivage droit de la Seine, au lieu appelé *Montgardé* (nom donné à une fosse qu'on trouve en cet endroit du fleuve), existe une habitation isolée qui dépend aussi du Perray.

15

SAINTRY

(Seine-et-Oise.)

PAR M. PINARD

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURS.

CORBEIL, IMPRIMERIE DE CRÉTÉ.

SAINTRY.

Ce village est posé sur la rive droite de la Seine, et à l'est de Corbeil dont il n'est pas éloigné. Jadis il était compris dans la province de l'Ile-de-France et le diocèse de Paris. Il fait actuellement partie du canton et de l'arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise, évêché de Versailles. On y compte, d'après le dernier recensement, 579 habitants.

Saintry représente avec le Perray, l'ancienne paroisse de *Mory*, qui existait dès le IXe siècle sur le territoire où se sont formés ces villages ; une chapelle dédiée à la mère de Dieu avait été édifiée pour la commodité des habitants de l'annexe qui nous occupe ; on les dispensait ainsi d'une longue route et de la montée, assez difficile, du coteau sur lequel Mory se trouvait posé. L'emplacement qu'occupait ce village est encore connu, on croit qu'il a disparu dans le

cours des guerres de religion, au XVIe siècle. Saintry ne paraît pas avoir été érigé en *cure* avant la fin du Xe siècle (1).

C'est pour me rapprocher davantage de la manière dont les plus anciens titres ont écrit le nom de ce lieu, dit l'historien du diocèse de Paris (2), que je donne la préférence à ceux qui l'écrivent *Sintry*. Il est, en effet, écrit *Sintreium* et *Sintrium* dans une charte du roi Robert de l'an 1029, et dans un historien qui vivait sous le roi Henri Ier, son fils. Mais on ignore d'où ce mot s'est formé et ce qu'il a pu signifier chez les anciens. De nos jours on l'écrit communément *Saintry*.

La chapelle dont nous avons parlé avait nécessairement été rebâtie, puisqu'on n'y rencontrait pas de traces de constructions antérieures au XIIIe siècle; elle était sans collatéraux et se terminait carrément. Son clocher, au dire de l'historien précité, la faisait apercevoir de très-loin. Elle avait été consacrée le 5 juin 1557, par l'évêque de Philadelphie, probablement après une restauration. Cet édifice se trouvait dans la vallée et près du rivage de la Seine. Les fréquents débordements de ce fleuve en interdisaient très-souvent l'usage; pour obvier à ce fâcheux inconvénient, l'église actuelle fut édifiée. La première pierre en fut solennellement posée, le 21 octobre 1779, par le maréchal *de Clermont-Tonnerre*, seigneur de Champlâtreux. La dédicace en fut faite le 12 septembre 1780; comme sa devancière, elle fut placée sous l'invocation de la sainte Vierge dans sa *Nativité*. Ce n'est pas à proprement parler un monument: deux chapelles latérales lui

(1) *Lebeuf*, Histoire du diocèse de Paris; t. XIII, p. 144, 145.
(2) *Suprà*, p. 152.

donnent la forme d'une croix latine. Tout l'édifice est voûté. Cette petite église est beaucoup trop éclairée. Le clocher surmonte le portail; la seule cloche qui s'y trouve porte le millésime 1734.

Le chapitre de Saint-Marcel de Paris nomma à cette cure jusqu'en 1790. Il avait même exercé ce droit sur la paroisse de Mory.

Lors du rétablissement du culte, cette cure a été remplie par l'abbé *Pierre-Jean-Marie Delabarre*, né à Neuilly-Saint-Front (Aisne), qui y est décédé le 18 janvier 1806; l'abbé *Joseph de Milly*, son successeur, ancien chanoine du chapitre de *Saint-Spire*, à Corbeil, y est également décédé le 26 août 1811. Il était né à Mennecy, le 3 janvier 1758. Sans cesse préoccupé d'un sentiment louable d'humilité chrétienne, il voulut qu'on déposât ses restes sous la pierre qu'inondent les eaux du toit sacré; il demanda aussi que sa face fût tournée vers la terre; on observa religieusement ses intentions. Depuis, M. *Jean-Baptiste Loysel*, aussi desservant de cette commune, y est décédé le 31 mai 1828, à l'âge de 73 ans. Il était né à Sainte-Marie-Laumont (Calvados).

Le cimetière est au nord et attenant à l'église.

Le plus ancien seigneur de Saintry dont le nom soit venu jusqu'à nous, est *Philippe*, sire de Tanlay (1), Vanvres et Saintry; il vivait au milieu du XIVe siècle. On trouve ensuite *Jean de Chamigny*, chevalier, et *Jean Ducy*, sieur de Montgermont. La haute justice de ce lieu fut donnée en 1480, à *Pierre Bernard*, pannetier du roi

(1) C'était le nom d'un *fief* situé dans Corbeil. Il porta ensuite le nom de l'*Archet*. Ce nom avait été donné à la rue où il était assis, appelée de nos jours, *rue des Remparts*.

Louis XI, pour ajouter à la moyenne et basse, qu'il possédait déjà. Les lettres qui lui en furent accordées par ce monarque sont datées de Cléry. Ce seigneur mourut à Saintry; il a été inhumé dans l'ancienne église paroissiale. *Jean Bernard*, son fils, fit hommage au roi pour cette même seigneurie, le 3 décembre 1518; il mourut aussi à Saintry et reçut la sépulture dans la même église en 1538. Leurs descendants jouirent de cette terre jusqu'au milieu du XVII[e] siècle.

Nicolas Lejay, premier président du parlement de Paris, en fit l'acquisition le 29 mai 1634, et la conserva jusqu'à son décès, arrivé le 30 décembre 1646. « C'était, dit *Vigneul-Marville* (1), un magistrat et un vieillard très-grave. La sévérité était peinte sur son front; mais dans le particulier, *relaxato in hilaritatem vultu*, il se déridait, et avait ses petites joies et ses menus plaisirs. J'ai ouï dire à des gens de son temps que, cinq ou six fois l'année, il se renfermait chez lui avec une petite troupe d'amis, et que, lorsque la table était couverte, il faisait retirer ses domestiques, afin d'avoir plus de liberté de parler et de boire d'autant. *Timebat enim fidem oculorum*. Là, chacun se servait soi-même, selon son appétit, et disait tout ce qui lui semblait bon, personne ne disant : Mangez, buvez, parlez ou taisez-vous. Chaque acteur jouait son rôle comme il l'entendait, et s'il ne s'en acquittait pas bien, c'était sa pure faute, et il ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même. » *Alexandre-Guillaume Lejay*, son fils, abbé de Cherbourg, posséda ensuite cette terre qui ne sortit de la famille qu'en 1723. Le marquis *de Souhé*, gouverneur de Flavigny en

(1) Voyez ses Mémoires, t. II, p. 65.

Bourgogne, en fit alors l'acquisition et la revendit l'année suivante à *François Avenat*, avocat au parlement de Paris, intendant de la maison de Villeroy. *Jacques-Bernard Durey de Noinville*, conseiller du roi et maître des requêtes, l'acheta de ce dernier, en 1734. M. de Noinville, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mourut à Paris sur la fin du XVIIIe siècle. On a de lui l'*Histoire des secrétaires du roi*. Il s'occupa assez sérieusement de l'histoire de Corbeil; malheureusement le manuscrit qu'il a laissé est resté dans sa famille, et l'on ignore absolument ce qu'il est devenu.

Le maréchal de Clermont-Tonnerre (1), qu'on appelait aussi le *maréchal des Dames*, parce qu'il leur faisait une cour assidue, fit de ce dernier l'acquisition de cette terre. Elle passa ensuite de son fils à son petit-fils, le comte *Stanislas-Marie-Adélaïde de Clermont-Tonnerre*, né en 1747. Aux jours frivoles de sa jeunesse, il composa d'agréables chansons, dont l'une : *Viendras-tu pas, toi que mon cœur adore?* Depuis, ses talents mûris par les années prirent une direction plus sérieuse. Il était colonel, lorsqu'en 1789, on le nomma président des électeurs de la noblesse de Paris et député de cet ordre. A la même époque, la garde nationale de Corbeil l'appela à la commander, et il ne déclina pas cette distinction. Dans le cours de sa vie politique, M. de Clermont-Tonnerre pratiqua cette sage retenue que ses discours développaient; cette modération

(1) Il avait épousé en première noces la fille du marquis *de Novion*, qui mourut à Champlâtreux, le 29 août 1754 et fut inhumée dans l'église Notre-Dame de Corbeil. Il se remaria en deuxième noces à la fille du président *Paulin*, qui mourut à Paris, le 29 juillet 1756.

lui devint funeste. Arraché de sa demeure dans la trop fameuse nuit du 10 août 1792, et traîné à sa section, sous prétexte d'un amas d'armes qu'il devait avoir cachées, il démontra facilement la fausseté de l'accusation; mais on ne lui donna pour le reconduire qu'une faible escorte, et elle ne put le soustraire à l'aveugle fureur de la multitude. Un cuisinier qu'il avait autrefois renvoyé à cause de ses vols, lui porta le premier coup; c'est dans l'hôtel de madame de Brissac, rue du Cherche-Midi, où il s'était réfugié, qu'il reçut la mort. On a de lui plusieurs ouvrages politiques, entre autres ses *Opinions* en 3 volumes in-8. Il fut le fondateur du *Journal des Impartiaux* et du club de ce nom, où son élocution facile, aidée d'un bel organe, combattit pour l'alliance du trône et de la liberté.

M. de Clermont-Tonnerre avait épousé mademoiselle *de Rosières-Soran*, qui fut détenue au Luxembourg, où elle eut le bonheur d'échapper à la hache de la Convention. C'est là qu'elle fit la connaissance du littérateur *Laharpe*; elle en fit *un nouveau saint Augustin*. Je ne puis taire ce beau trait de sa vie qui seul lui vaut l'immortalité. Ce philosophe, étonné de la sérénité de son visage, lui demanda un jour d'où lui provenait cette force d'âme. D'en haut, lui répondit-elle; Dieu est avec moi, puis-je craindre? Après la perte d'un époux si cruellement assassiné, je me jetai dans les bras de mon Dieu; je lui consacrai mes larmes, j'invoquai sa miséricorde; il eut pitié de moi, me rendit le repos que j'avais entièrement perdu. Depuis ce moment je le porte dans mon cœur, dans mon esprit, dans tout mon être. Et vous, mon cher Laharpe, êtes-vous encore seul dans cette prison? — Il baissa les yeux, ne dit mot et profita de la leçon. Il nous a appris, depuis, que sa conversion

fut entièrement opérée, lorsque ouvrant au hasard l'*Imitation de Jésus-Christ*, que lui avait donnée cette dame, il tomba sur ces paroles : « *Me voici, mon fils, je viens à vous, parce que vous m'avez invoqué.* »

Rendue à la liberté après le 9 thermidor, madame de Clermont-Tonnerre (1) se remaria quelques années plus tard avec M. le marquis *de Talaru*. Cette dame est décédée à Paris, dans le courant du mois d'octobre 1832 ; elle a laissé dans la société tous les souvenirs et tous les regrets que méritent un esprit distingué, une âme élevée, un excellent cœur et le caractère le plus généreux.

C'est au château de Champlâtreux que l'abbé *Synchole d'Espinasse*, chanoine de la cathédrale de Paris, trouva asile pendant le règne de la terreur. Sa retraite ayant été découverte, il dut la quitter et se réfugier dans l'enclos appelé la *Garenne*, situé au-dessus du parc de cette propriété, et qui en est seulement séparé par la route de Melun. Il y passa plusieurs mois pendant lesquels tout ce dont il avait besoin lui fut apporté du château. C'est chez lui, au cloître Notre-Dame, que mourut l'académicien Laharpe (11 février 1803), dont il était devenu le directeur et l'ami.

Les mouvances de la seigneurie de Saintry étaient : le fief *Pelletier*, appelé depuis *Champlâtreux*, qui en était le siége ; l'*Archet* dans Corbeil ; l'*Archet* à Boucornu, sur Lisses ; l'*Archet* à Évry-sur-Seine, dont relevait la terre

(1) Une seule fille, née de sa première union, a épousé M. de Lancosme, comte de Brèves, agronome distingué. On lui doit *les Pensées d'un laboureur*, où l'on trouve comme dans ses écrits sur l'équitation, les haras, et notamment dans son livre *Maux et remèdes*, cet esprit lucide et positif qui décèle l'homme pratique connaissant parfaitement son sujet.

de Montceaux, en la même commune; *Tourner* à Tournenfy, sur la paroisse de Montceaux; le *Coudray* haut et bas; *Tourailles* et Villeray, ces deux derniers sur la paroisse du Perray.

Il y eut très-anciennement un château à Champlâtreux; le maréchal de Clermont-Tonnerre avait fait rebâtir le dernier sur un vaste plan. Il a été en très-grande partie détruit en 1810. Une seule aile bien défigurée a été convertie en une maison bourgeoise. Nous y avons vu, au rez-de-chaussée, un tableau dans le genre de *Boucher*, où est représentée une *orgie* qui, dit-on, se passa dans le parc de Champlâtreux, au temps du maréchal.

Le chemin pratiqué aujourd'hui pour aller de Saintry à Corbeil n'a été ouvert qu'en 1775, époque à laquelle on s'y rendait par la route qui passe au-dessus du parc de Champlâtreux.

Il y a à Saintry plusieurs maisons de campagne. L'une d'elles est appelée *Mazeline*. Une autre, avant la révolution, était habitée, pendant la belle saison, par le jurisconsulte *Aved de Loizerolles*. On sait qu'incarcéré avec son fils, dans la prison de Saint-Lazare, un ordre de conduite au tribunal révolutionnaire comprenait son fils, et qu'il se substitua à sa place. Traduit à la barre, on lui rappela ses noms: Vous vous trompez, leur dit-il; voici mes prénoms; 22 ans, ce fut de même, il les fit remplacer par 61 ans: et fut emmené et exécuté à la place de ce jeune homme le 8 thermidor an II. Deux jours plus tard, il aurait pu jouir de l'enthousiasme qu'a causé son beau dévouement! Son fils lui a consacré un poëme en trois chants qui a eu deux éditions (1). Je lis dans la préface de la première :

(1) 1813, in-12; et 1828, in-8.

« J'ai peint avec des couleurs sombres les premiers crimes de la révolution ; puis, avec des teintes plus douces, les beaux jours de mon enfance dans une campagne qui semblait être le séjour de la paix, de l'innocence et du bonheur. »

O charmante retraite ! ô champêtre Saintry !
Tu m'offrais la douceur de ton paisible abri.

Et plus loin :

Je crois cueillir encor la fraise rougissante,
Le raisin azuré, la poire succulente,
La figue qui se cache en son feuillage obscur,
Et la noix que protége un bois épais et dur.
J'assiste en souvenir à ce banquet rustique ;
Je crois voir comme au temps de la Cérès antique
Les filles du hameau, les villageois chantant
Entasser dans l'osier le raisin abondant.
Quand d'un muscat doré la vue enchanteresse
Retarde de mes pas l'excusable paresse ;
Je reviens rappelé par le cercle joyeux,
Écouter leurs bons mots, me mêler à leurs jeux.

Cette habitation a été de nos jours la propriété de la famille *Raymond de Cabueil*. Le dernier héritier de ce nom, né à Vert-le-Grand, commune de notre arrondissement, habite actuellement Blois. Il s'est aussi occupé de l'histoire de Corbeil ; nous lui avons fourni quelques renseignements. Nous ne connaissons pas son ouvrage. Il n'est pas destiné à l'impression. Ce manuscrit est destiné à la bibliothèque publique du chef-lieu de Loir-et-Cher.

Le hameau des *Brosses*, traversé par la route de Melun, habité par des bûcherons et des vignerons, est le seul écart qui fasse partie du territoire de Saintry.

VARENNES

Seine-et-Oise

PAR M. PINARD

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURS.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

La position de ce bourg est des plus heureuses. Il est assis à la rive droite de la Seine, qui le baigne, et échelonné sur la pente du *Mont-Griffon* (1). Son église, posée à mi-côte, est dominée par le château de *Beauregard*. A Villeneuve, les eaux de l'Hierre viennent se perdre dans le fleuve, et l'étroite vallée d'où cette petite rivière arrive, n'est pas le moindre charme du tableau. Rien n'est plus pittoresque que Villeneuve, vu dans les voyages sur la Seine. Ajoutons que ce bourg est traversé par la route de Paris à Lyon, à travers la Bourgogne, et par la voie de fer destinée à relier ces deux villes, rivales à tant de titres.

Villeneuve, autrefois compris dans la province de l'Ile de France et le diocèse de Paris, fait maintenant partie du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil,

(1) Du plateau de cette montagne, on découvre les dômes, les tours et les autres grands édifices de la Capitale, ainsi que les montagnes qui dominent Paris ; et, du côté opposé, l'antique tour de Montlhéry.

canton de Boissy-Saint-Léger, diocèse de Versailles; on y compte 1171 habitants.

C'est un lieu très-ancien, malgré son étymologie latine : *Villa nova.* Au XI[e] siècle, ce n'était encore qu'un très-petit village, composé de soixante maisons de paysans libres ou affranchis, et de quatorze familles encore serfs. C'est après la fondation d'un autre *Villeneuve*, sur la rive opposée du fleuve, que pour le distinguer on ajouta à son nom celui du patron de son église. L'abbaye Saint-Germain-des-Prés, de Paris, possédait ce village dès le VIII[e] siècle. Ce monastère le tenait sans doute des libéralités de Charlemagne, qui déjà lui avait accordé le péage du passage d'eau, établi sur la Seine au même endroit. Sur la fin du XIII[e] siècle, l'abbé de Saint-Germain voulut forcer les habitants de cette seigneurie, à payer les dépenses qu'il avait faites dans la guerre contre les Flamands; il fut débouté de sa demande par le parlement. Voici le texte de cet arrêt : *Visa carta hominum Villa-nove-sancti-Georgii, judicatum fuit quod carta eos liberat quin teneantur contribuere cum aliis hominibus terre Sancti-Germani, in pecunia que pro Domino rege petitur ab abbate Sancti-Germani, pro charreio exercitus Navarre* (1). »

C'est de Villeneuve-Saint-Georges que cette abbaye tirait le vin dont elle usait journellement. Ce fait est constaté par une charte de l'an 872, confirmée par Charles-le-Chauve, où il est dit : *Tùm de vineis Dominicis quàm pareionibus*, Robert, comte de Dreux, seigneur de Brie-Comte-Robert, qui vivait au commencement du XIII[e] siècle, avait le droit de prendre tous les ans quatorze muids

(1) Les *Olim*, par M. le *comte Beugnot*, tome II, p. 100.

de *vin blanc* dans le clos de l'abbaye, et soixante muids de *vin rouge* à Valenton. Il fit à ce monastère la cession de ces droits, vers l'an 1215 (1). Les vins de ce pays paraissent avoir été longtemps en grand renom, bien que, comme tous ceux des environs de Paris, ils ne fussent que d'une médiocre qualité.

L'abbé Lebœuf (2), semble croire qu'il y eut une église à Villeneuve dès sa fondation; il dit qu'elle devait être alors sous le vocable de *saint Germain*, évêque de Paris, ou de *saint Vincent*, martyr d'Espagne, premier patron du célèbre monastère parisien; et ajoute : « Cette église dut changer de titre lors de l'apport en France du corps de *saint Georges*, diacre et martyr d'Espagne, par le moine Usuard, l'an 859, qui fut déposé dans le diocèse de Sens, à Aimant, terre qui appartenait à la même abbaye. Cet historien nous apprend encore que les reliques de ce saint furent alors distribuées à plusieurs terres du domaine de l'abbaye, et que Villeneuve en reçut une portion considérable.

Il paraît qu'indépendamment de ce précieux dépôt, la même église possédait une image indigète du bienheureux, à laquelle des hommages étaient rendus. Quelques habitants du lieu ne se contentèrent pas toujours de l'injurier, toutes les fois que leurs vignes gelaient; on raconte qu'ils la plongeaient aussi dans la Seine. C'était d'autant plus insensé, qu'ils s'adressaient à celui qui est le *Mars* entre tous les saints.

La partie la plus ancienne de cette église est le sanctuaire, construction du XIII[e] siècle; la nef est au moins de

(1) *Lebeuf*; histoire du diocèse de Paris, tome XII, p. 59.

(2) *Suprà*, pages 54 et 55.

deux siècles plus moderne. Des bas-côtés règnent dans toute la longueur de l'édifice. Il y a environ vingt-cinq ans la voûte ogivale de la nef principale menaçait ruine ; elle a été alors détruite, et remplacée par une construction en bois recouverte de plâtre; sa forme est celle d'un cintre surbaissé. Celles des collatéraux, détruites à la même époque, ont été remplacées par des plafonds lisses. Tous ces ouvrages ont excité nos regrets. La tour s'élève vers le milieu du bas-côté méridional. Le portail est une construction du règne de Henri II. L'esplanade qui règne au-devant, était autrefois consacrée à la sépulture des habitants.

Le retable du maître-autel est décoré d'une Adoration des Mages; ce tableau nous a paru l'œuvre d'un artiste distingué. Dans le collatéral septentrional, nous avons lu l'épitaphe de *Jean Bachelier* (1), écuyer, juge et consul en la ville de Paris, où il est décédé en 1688; inhumé en cette église auprès de *Geneviève Marcadet*, son épouse. La chapelle au midi a été restaurée en 1838 par les libéralités de la famille *Cottereau ;* et là ont été déposés les cœurs de leurs auteurs : *Gabriel Cottereau*, décédé le 22 mars 1836, et *Marie-Charlotte Turpin*, son épouse, décédée le 11 juillet 1832. Ces époux n'ont pas seulement été les bienfaiteurs de la paroisse, les pauvres leur doivent la fondation d'un hospice qui contient quatre lits : deux pour chaque sexe, et une école gratuite de filles établie dans le même local. Quatre sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont la direction de

(1) M. Bachelier avait fondé en cette église, une messe quotidienne pour le repos de son âme et celle de son épouse; ainsi qu'un maître pour instruire les garçons de la paroisse, et deux sœurs de la charité pour soigner les malades. Ces fondations ne subsistent plus depuis nos tempêtes civiles.

cette maison. Le pays leur doit encore l'établissement d'un lessivoir mobile, sur la Seine, pour l'usage de tous. Des rentes perpétuent la durée et l'entretien de ces fondations.

Le souvenir de la dédicace de cette église se renouvelait annuellement le premier dimanche d'août. Il est sûr, dit M. l'abbé Lebœuf(1), qu'elle a été faite le troisième jour de ce mois, l'an 1533, par *Guy de Montmirel*, évêque de Mégare, et qu'après avoir été polluée en 1589 par l'effusion du sang de deux habitants du lieu, elle fut réconciliée, le 15 août de cette même année, par *Etienne Lusignan*, évêque de Lemos.

Jean Jallery, curé de cette paroisse dans le cours du XVIII[e] siècle, a donné une *Vie de saint Germain, évêque de Paris*, écrite en français. Paris, in-8°, 1623.

Villeneuve était au XIII[e] siècle un des lieux qui devaient. une fois par an le gîte au roi; il en fut affranchi en 1248. En 1407, Charles VI, sur la requête des habitants de ce bourg, qui lui représentèrent que *le roi, la reine et les autres seigneurs et dames de son sang, allant à l'esbattement de la chasse, avaient accoutumé de loger à Villeneuve-Saint-Georges, et aussi qu'ils donnaient au roi un dîner lors de son avénement*, abolit ces servitudes onéreuses par ses lettres; ce que confirmèrent, le 27 septembre 1417, le dauphin son fils, et depuis Henri II, au mois de février 1547.

Saint Louis était à Villeneuve au mois de septembre 1244. Philippe le Bel et la reine son épouse y passèrent le dimanche 14 janvier 1302. On y rencontre encore ce même prince au mois de mars 1310. Philippe de Valois a daté des lettres de ce lieu en février 1336; il s'y trouvait

(1) Histoire du diocèse de Paris, tome XII, page 57.

aussi le 13 janvier 1349. Enfin, Louis XIII y dîna le lundi 19 octobre 1600.

En 1548, *Simon Bourrelier*, secrétaire du roi, greffier de la chambre des comptes, fonda un hôpital à Villeneuve. L'administrateur de cette maison devait être nommé par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, seigneur du lieu. Dès le 30 décembre 1670, des lettres patentes, enregistrées au parlement, ordonnèrent la suppression du titre de la chapelle de cet établissement, placée sous l'invocation des saints apôtres *Simon* et *Jude*, et l'union des revenus de la maison à l'œuvre de la paroisse, à charge d'employer ces deniers conformément aux ordonnances de l'archevêque de Paris, du 17 juillet 1669 (1). Cette chapelle existait encore en 1738, elle servait alors à tenir les écoles ; on n'en connaît plus que l'emplacement, vers le milieu de la rue principale, du côté de la Seine.

Il existait aussi anciennement à Villeneuve une communauté de prêtres, dits de *Saint-Nicolas ;* elle avait été établie par M. *Bourdoise*, et fut supprimée à sa mort, survenue en 1655.

De nos jours, l'association des chevaliers de Saint-Louis fonda, en ce bourg une maison de retraite pour recevoir les veuves infirmes ou pauvres de ces officiers. Mais ces dames n'ayant pu vivre en paix, il fallut presque aussitôt les séparer, et se borner à des secours à domicile (2).

Le 7 juillet 1589, les ligueurs entrèrent par force dans Villeneuve, où ils commirent beaucoup d'excès. Ces militaires indisciplinés se disaient cependant armés pour la

(1) *Lebœuf*; histoire du diocèse de Paris, tome XII, p. 57 et 58.

(2) *Dulaure*; histoire des environs de Paris, tome VI, p. 182.

défense de la religion. Les prêtres, le poignard sur la gorge, furent contraints à baptiser des *veaux*, des *moutons*, des *cochons*, etc., avec injonction de leur donner les noms de *carpes*, *brochets* et *barbeaux* (1). On se plaignit de ces violences au duc de Mayenne, il répondit : *Il faut patienter, j'ai besoin de toutes mes pièces pour vaincre le tyran.* Il s'agissait de Henri IV.

Près de la fontaine dite *des Bretons*, (elle tient sans doute ce nom du séjour que firent les Anglais en France) en suivant la voie sinueuse qui conduit au sommet de la colline, on voyait encore, il y a quelques années, les vestiges d'une herse militaire. On était dans l'ignorance si elle avait été élevée sous le règne du malheureux Charles VI, ou durant les troubles de la Fronde. Turenne, qui commandait l'armée royale, en 1652, se trouva au lever du siége d'Étampes, dans la plaine de Villeneuve Saint-Georges, en présence des troupes du duc de Lorraine, qu'il força d'abandonner le pont jeté sur la Seine pour faire jonction avec l'armée des princes, contre la foi des traités.

Villeneuve est rempli d'agréables maisons de campagne ; on distingue surtout le château de *Beauregard*, ancienne résidence favorite du *cardinal de Furstemberg*, abbé de Saint-Germain-des-Prés. L'éminence s'y faisait donner de brillants concerts, dans un salon voûté et sonore, qu'on n'y retrouve plus. Ce domaine bientôt aliéné par l'abbaye, appartenait en 1648 à *Anne Peteau*, veuve de *Réné Regnault*, qui obtint la permission d'y faire célébrer. En 1697, M. *Le Double*, conseiller au parlement, en était posses-

(1) M. Prosper Mérimée, a consacré ce trait original dans sa chronique de 1572, en le reportant, nous ne savons pourquoi, sur les bords de la Loire.

seur. Après lui, il devint la propriété de *Claude Lepelletier*, l'un des membres les plus distingués de l'ancienne magistrature (1). Il s'y retira en quittant la surintendance des postes, résolu de partager ses dernières années entre l'étude et les pratiques de piété. C'est alors qu'il donna la description de ce château, adressée à *Charles Rollin* (2), dont il avait favorisé les premières études et était resté l'ami.

Peu de temps avant la révolution, ce château appartenait à MM. *Couvret de Beauregard*, trésorier des duchés d'Orléans et de Valois. De nos jours, le *comte Vernier de Montorient* (3), conventionnel, puis sénateur et pair de France, en est devenu propriétaire. Il en a aussi donné une description (4), qu'il a fait précéder de cette sorte d'avertissement :

« Épris des beautés du site de la maison que j'habite à

(1) Né à Paris, en 1621 ; mort en cette ville le 10 août 1711, et inhumé à Saint-Gervais. Son cœur fut déposé dans l'église de Villeneuve-le-Roi, en partie rebâtie par ses libéralités. *Jean Boivin* a publié la vie de ce magistrat, en latin, Paris 1716, in-4°. Il y a réuni trois opuscules sortis de sa plume : la *description du château de Beauregard ;* celle du village de Fleury, près Fontainebleau et la lettre à ses enfants en leur adressant le *comes theologus* du fameux *Pierre Pithou*, son bisaïeul. (Biographie Universelle, tome XXXIII).

(2) Fils d'un coutelier de Paris, où il est né le 30 janvier 1661. La religion dans laquelle rien ne lui avait paru petit et hors de laquelle il ne trouvait rien de grand, et les lettres qu'il avait si bien servies, le perdirent le 14 septembre 1741 (Biographie Universelle, tome XXXVIII).

(3) Né le 28 juillet 1731, à Lons-le-Saulnier, d'une famille bourgeoise ; mort à Paris, le 6 février 1818. Il avait perdu la vue depuis quelques années. Peu d'hommes ont poussé plus loin que Vernier l'exercice de la bienfaisance.

(4) Brochure in-8., Paris 1807.

Villeneuve-Saint-Georges, j'en fis la description en 1806, dans une lettre adressée à un ami. Un de mes respectables collègues, M. Abrial, ancien ministre de la justice, aussi versé dans les belles-lettres que dans le droit public et privé, me dit, après l'avoir lue, que M. Le Pelletier, qui succéda à Colbert au contrôle général, en 1711, avait fait une description latine de la même habitation, dans une lettre adressée au célèbre Rollin. Cette lettre se trouve en effet dans les opuscules de cet auteur; elle est datée de Villeneuve-Saint-Georges du 4 des kalendes de septembre 1695 (1). C'est précisément le même local et la même maison. Frappé de cette singularité, j'ai cru devoir la traduire, non pour comparer ma description à celle de ce ministre, qui est infiniment supérieure, mais pour faire connaître que les mêmes sentiments produisent souvent les mêmes idées, et que les mêmes pensées peuvent être reproduites par différentes personnes, lorsqu'il s'agit de localité, de paysages et de perspectives.

« Quant à ma traduction, j'ai essayé de la rendre fidèle, sans être servilement littérale. Pour m'assurer de son exactitude, j'ai prié mon collègue de la vérifier, et j'ai profité de plusieurs observations intéressantes qu'il a eu la complaisance de me faire. »

M. *Tranchant*, ancien maire du 4e arrondissement de la ville de Paris, est depuis longtemps propriétaire de ce château.

M. *Cottereau*, dont nous avons cité les bienfaits, avait créé à Villeneuve une raffinerie de sucre qui n'existe plus.

(1) Tome 1e de ses opuscules, imprimés à Paris, chez les frères Etienne, en 1711, format in-12.

M. *Hugues Nelson Cottereau*, l'un de ses fils, est auteur d'un petit poëme, publié en 1811, et qui a pour titre : *Le bal du bois de Brevannes*. Cet endroit champêtre était encore très-fréquenté il y a vingt-cinq ans ; on y venait jusque de Paris.

Les quelques autres maisons de campagne dont nous avons voulu parler sont habitées par le *baron Walkenaër*, membre de l'Institut, M. *Delahaye*, juge au tribunal civil de la Seine, et Mme *Duflos*, née *Maillard*, cantatrice qu'on entend avec plaisir.

Un pont suspendu a été construit sur la Seine, il y a dix ans, par une compagnie autorisée à y établir un péage pendant un nombre déterminé d'années.

En faisant l'ascension du Mont-Griffon pour jouir du délicieux panorama qu'offre ce point élevé, nous avons rencontré le champ du repos. Derrière ses murs, dans un petit terrain isolé, se trouve le monument élevé sur les restes de M. *Alexandre-Nicolas Rey*, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, né à Paris et décédé à Villeneuve, le 20 avril 1815, à l'âge de 78 ans. Nous ne devinons pas ce qui a pu le porter à vouloir être inhumé en dehors de l'enceinte commune. Il a laissé à la commune deux rentes perpétuelles destinées, l'une à l'entretien de ce monument, l'autre à récompenser la vertu.

CORBEIL. — IMPRIMERIE DE CRÉTÉ.

3 2044 054 992 292

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
FEB 10 2002

WIDENER
JUN 06 2003
CANCELLED

WIDENER
APR 09 2003
BOOK DUE
CANCELLED

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.

Digitized by Google

Digitized by Google